
André-Daniel Laffon de Ladebat
Journal de déportation en Guyane
et discours politiques
EDILIVRE

Journal de déportation en Guyane
et discours politiques



André-Daniel Laffon de Ladebat

Journal de déportation en Guyane
(4 septembre 1797 – 10 mars 1800)

Suivi de :

Discours sur la nécessité et les moyens de détruire l'esclavage dans les colonies
(Académie royale des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux, le 26 août 1788)

*

Discours au Tiers État de Bordeaux
(12 décembre 1788)

*

Déclaration des droits de l'homme
(Discours dédié à l'Assemblée Nationale, le 13 août 1789)

D'après les manuscrits et documents originaux
Édition introduite et commentée
par Philippe P. Laffon de Ladebat

Éditions EDILIVRE APARIS
75008 Paris – 2009

www.edilivre.com

Edilivre Éditions APARIS
56, rue de Londres – 75008 Paris
Tel : 01 44 90 91 10 – Fax : 01 53 04 90 76 – mail : actualites@edilivre.com

ISBN : 978-2-8121-0687-3
Dépôt légal : Avril 2009

AVANT-PROPOS

> « *Aucune révolution dans l'histoire n'a plus contribué au bien être des générations qui la suivirent et plus démoralisé la génération qui l'a produite.* »
>
> **Alexis de Tocqueville,**
> **L'Ancien Régime et la Révolution (1856).**

Le journaliste américain Mark Twain observait en 1907 que l'histoire de la Révolution française avait ses hiérarchies particulières pour le classement des hommes politiques de l'époque : « En tête on trouve les plus célèbres : coupeurs de têtes et grands régénérateurs qui suivirent souvent à leur tour leurs victimes sur l'échafaud ; viennent ensuite les guillotineurs rescapés et, enfin les simples guillotinés sans gloire ».

Les hommes politiques qui n'ont ni prescrit ni subi l'échafaud sont ainsi souvent restés dans l'ombre. Les uns sont taxés d'opportunisme ou qualifiés de girouettes, les autres sont seulement reconnus pour leur talent suspect d'avoir survécu, ce qui n'était pourtant pas une mince affaire. Pour avoir échappé de justesse à la guillotine sanglante et n'avoir goûté qu'à la « guillotine sèche » en Guyane, André-Daniel Laffon de Ladebat n'a donc pas eu les honneurs de la grande histoire, c'est pourquoi on présente en introduction de cet ouvrage des éléments biographiques permettant de replacer ses principaux écrits publiés ici dans leur contexte.

Il s'agit tout d'abord de son « ***Journal depuis l'époque de mon arrestation le 18 fructidor an V*** » qui retrace au jour le jour les péripéties de sa déportation en Guyane avec quinze de ses compagnons d'infortune. La présente édition de ce journal a été complétée par ses correspondances avec les autorités locales de Guyane et avec sa famille. On trouvera en outre dans cet ouvrage son « ***Discours sur la nécessité et les moyens de détruire l'esclavage dans les colonies*** » prononcé à l'Académie royale des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux le 26 août 1788, son ***Discours au Tiers-état de Bordeaux*** du 12 décembre 1788 ainsi que sa ***Déclaration des droits de l'homme,*** dédiée à l'Assemblée nationale le 13 août 1789.

VIE D'ANDRÉ-DANIEL LAFFON DE LADEBAT (1746 – 1829)

« *Je suis né le 30 novembre 1746 de Jacques Alexandre Laffon de Ladebat et d'Anne Boucherie. Mon père et ma mère étaient de la communion protestante ; les persécutions du règne de Louis XIV avaient dispersé presque toutes les familles du culte réformé. Les papiers antérieurs à mon père ont été perdus ou brûlés et je n'ai pu en recueillir aucun.* »

Ainsi se présente notre personnage dans les premières lignes de son mémorial, ne laissant que peu d'espoir de retrouver sa généalogie. La famille de sa mère, liée aux Luniman, était de Bergerac et celle de son père, liée aux Nairac, de Bordeaux.

Les jeunes années de Laffon de Ladebat

La vie d'André-Daniel avait donc commencé dans la maison familiale de Bordeaux entre la rue Rousselle et les Fossés de Bourgogne – aujourd'hui Cours Victor Hugo – à deux pas de la porte de Bourgogne ouverte sur la Garonne, et des bureaux et entrepôts de l'armement familial sur le quai des Salinières. Il écrira plus tard dans son « mémorial » : « *Nous demeurions dans une immense maison dont le derrière avait une terrasse qui donnait sur le fleuve et où l'on avait en perspective les beaux coteaux de la rive opposée. Le spectacle était magnifique de tous les vaisseaux et les mouvements à chaque marée de toutes les barques qui partaient ou qui arrivaient pour descendre ou remonter le fleuve.* »

On est là au sein de la bourgeoisie bordelaise protestante, là où la fortune va se construire dans le négoce du vin, la banque, l'armement naval pour les Indes Orientales et Occidentales, et la traite négrière. Fortune néanmoins très récente car la famille Laffon avait dû s'exiler aux Provinces Unies en raison de sa religion à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 et des persécutions du règne de Louis XIV.

C'est le grand-père d'André-Daniel, Daniel Laffon de Ladebat qui après son mariage avec Jeanne Nairac de Bordeaux, était revenu discrètement vivre en France en 1744 ; les mentalités avaient évolué vers beaucoup plus de tolérance et il parvient à créer une petite affaire de négoce et d'exportation de vin avec ses deux frères. L'un de ses fils, Jacques-Alexandre Laffon de Ladebat né en 1719, fort des enseignements qu'il avait acquis pendant l'exil et du réseau de correspondants qu'il s'était constitué, homme volontaire, intrépide et à l'esprit d'entreprise, allait donner de plus grands développements aux affaires familiales. Dès 1755 il commence d'investir directement dans l'armement naval en droiture pour l'approvisionnement en vivres des colonies et, à partir de 1764, dans la traite négrière. Pendant la guerre des sept ans puis pendant la guerre d'Amérique, on relève aussi plusieurs armements en course de navires corsaires. Jacques-Alexandre Laffon de Ladebat associera rapidement ses fils et, notamment l'aine, André-Daniel, à ses affaires.

En 1760 le jeune homme a quatorze ans ; il a commencé ses études avec des précepteurs à Bordeaux, puis on l'envoie parfaire son éducation aux Provinces Unies à l'université de Franeker dans la Frise hollandaise. C'est là qu'il va recevoir la pure doctrine des protestants et suivre un enseignement général ainsi que des cours commerciaux et financiers. Il passe ses jours de vacances chez les Nairac à Amsterdam et sera reçu chez des correspondants de son père à Utrecht et Rotterdam. La découverte du contexte républicain du pays contribuera sans doute à développer ses conceptions politiques libérales. Un stage chez un négociant anglais de Londres, correspondant de la famille, va parfaire sa formation. À son retour son père va le désigner comme son successeur à Bordeaux, alors que son frère, Philippe-Auguste, sera envoyé à Saint-Domingue avec son oncle maternel pour y créer une plantation sucrière.

Un grand portrait au pastel (Voir image en première page de couverture) nous montre le jeune André-Daniel à cette époque : visage ovale percé de grands yeux bleu foncé surlignés de sourcils bruns. Le teint est clair, les traits sont réguliers avec un nez droit et fin et des lèvres bien dessinées. Il porte alors une perruque grise avec la cadenette à la mode du moment.

Les affaires Laffon-Ladebat

Rapidement André-Daniel va manifester des réticences à l'égard du développement des activités négrières qu'il va laisser conduire par son père en France et par son oncle et son frère à Saint-Domingue. Aussi va-t-on le voir plutôt diversifier les affaires familiales ; outre le négoce du vin et l'armement naval, il va investir des capitaux dans l'assainissement, le

défrichement et la mise en cultures des Landes. Mettant à profit un arrêté du Conseil du Roi du 16 avril 1761 instituant un dispositif d'appropriation des terres libres du royaume en vue d'encourager leur défrichement et leur mise en culture pour éviter la « disette du grain » la famille se porte acquéreur en 1769 de plusieurs centaines d'hectares de landes à l'ouest de Bordeaux, à cheval sur les paroisses de Pessac et de Mérignac. La propriété sera progressivement étendue par des achats successifs de terres contigües formant le domaine de Bellevue.

Dès 1770 on voit ainsi commencer l'exploitation de la première « ferme expérimentale de la généralité de Bordeaux ». La ferme comprend une maison de maître, des bâtiments d'exploitation, des moulins à eau et à vent, des réservoirs à poissons et des magnaneries. Outre les cultures céréalières et la production de farines, on y voit des vignes, et des bois de pins. La ferme élevait aussi des vers à soie nourris avec ses mûriers et formait des valets de ferme dont les meilleurs étaient récompensés par l'attribution de lopins de terre. Ladebat va consacrer une grande part de son temps à cette exploitation agricole et s'y installer en 1777 après son mariage avec Julie de Bacalan d'une famille noble du Périgord. Leur fils, Émile observera que son père « *s'y consacra tout entier et le fit défricher et planter ; ce domaine fut constamment l'objet de sa prédilection et, pendant quelques années, il y a joui de tout le bonheur qu'il lui a été donné de goûter sur la terre.* »

Toutes ces activités économiques avaient valu l'anoblissement de la famille, bien que protestante, en 1773 par le roi Louis XV, avec des armoiries symbolisant ses domaines de réussite dans l'agriculture et l'armement naval : « *D'azur à une fontaine d'argent jaillissante surmontée d'un soleil d'or et accompagnée de deux ancres aussi d'argent* », et frappées d'une devise : « *Soyez utile* ».

Les affaires vont continuer de prospérer encore un temps avec le développement du négoce maritime vers les Indes et la Chine à la suite de la suppression du privilège de la Compagnie des Indes. Dès 1769 André-Daniel avait publié et lu à la Chambre de commerce de Bordeaux un « *Mémoire sur la liberté du commerce de l'Inde* » qui sera publié dans les Éphémérides de Dupont de Nemours. Avec son père il va alors prendre l'initiative, associé à un petit groupe d'armateurs bordelais, de réclamer au ministre de la Marine la liberté d'armer et de désarmer en dehors de Lorient, les navires allant aux Indes ou en revenant. Sans attendre d'autorisation et pour tirer profit dès 1776 de l'ouverture totale des routes maritimes vers l'Asie, il fait armer un vaisseau, le *Sartine*, pour une expédition marchande vers les Indes et la Chine.

Suite de désastres financiers

Le *Sartine* quitte Bordeaux en septembre 1776. Un aventurier qui se fait appeler Chevalier de Saint-Lubin – de son vrai nom Pallebot – a été embarqué à bord, sous couvert d'un faux ordre de mission du ministre de la Marine, pour une prétendue mission diplomatique secrète aux Indes. Faux noble mais vrai « chevalier d'industrie », ce personnage va détourner à son profit la plus grande partie de la cargaison, et l'expédition tourne rapidement au désastre financier. Pour couronner le tout le vaisseau est réquisitionné et armé en guerre sur place pour les batailles navales qu'on livre alors contre les Anglais au large de Pondichéry. Pour la petite histoire ce serait ce *Sartine* qui, revenant en France fort mal en point avec Paul Barras à son bord, se serait échoué, selon la galéjade, en bouchant le port de Marseille, l'accent local ayant transformé Sartine en sardine. Curieusement le blason de la famille Sartine porte : « d'or, à une bande d'azur chargée de trois sardines d'argent »…

C'est André-Daniel qui va se rendre à Versailles faire le siège du ministre de la Marine pour demander réparation en produisant un volumineux mémoire justificatif en 1781 et un second en 1790. Bien que le prétendu Chevalier de Saint-Lubin ait été emprisonné à la Bastille et ses méfaits reconnus, et malgré des jugements qui sont favorables à l'armateur, il n'obtient que des remboursements très partiels et les finances révolutionnaires puis impériales seront peu enclines par la suite à régler les dettes royales.

La perte est lourde mais les actifs de la maison Laffon de Ladebat dépassaient encore les trois millions de livres en 1780, constitués notamment à Saint-Domingue d'une « habitation » au camp de Louise et d'une maison de commerce à Cap Français, de vignes et de chais et d'une « maison noble » avec sa ferme à Pessac, d'une maison d'habitation, de bureaux et d'entrepôts à Bordeaux, de créances diverses et bien sûr de plusieurs navires avec leurs cargaisons.

En 1781 pendant la guerre d'Indépendance des États-Unis les Laffon de Ladebat se lancent, en association avec les Gradis et les Beaumarchais, dans des expéditions d'armes aux insurgents américains. Quelques-unes vont réussir mais le bilan est finalement désastreux après la perte successive de quatre navires.

Après le désastre du *Sartine*, et la perte de ces quatre bâtiments, le mauvais sort s'abat à nouveau sur la famille : le 22 août 1791 dès le début de la révolte des esclaves de Saint-Domingue, c'est la propriété des Laffon de Ladebat au nord-ouest du Cap Français, gérée par le frère d'André-Daniel, Philippe-Auguste, qui est pillée et détruite : maison de maître et

sucrerie avec son moulin, ses chaudières, étuves, tonnelleries et forges, et ses quatre cents hectares de canne à sucre partent en fumée. Cette branche de la famille se réfugie d'abord à la Jamaïque, puis à Baltimore et s'installe finalement à la Nouvelle-Orléans où l'on retrouve le fils aîné, Charles, colonel dans la French Brigade, côté Sudistes, pendant la guerre de Sécession.

Pour couronner le tout c'est enfin la ferme expérimentale de Pessac qui va devoir cesser pratiquement toutes ses activités à la suite de pillages révolutionnaires et de la suppression des Académies d'agriculture par la Convention. À la mort de Jacques-Alexandre Laffon de Ladebat en 1797, le domaine sera repris par le plus jeune frère d'André-Daniel qui la géra pendant l'Empire et la Restauration et le vendit en 1823 à l'« Association de la ferme expérimentale du duc de Bordeaux ». Après plusieurs démantèlements de la propriété, la plupart des bâtiments de la ferme furent démolis en 1970. On peut voir encore aujourd'hui, restauré récemment par la commune de Pessac, le seul édifice subsistant : un moulin à eau dénommé le « Moulin de Noès ».

Engagements culturels et intellectuels

Pendant toute cette période, André-Daniel va non seulement s'occuper ainsi des affaires familiales avec son père, mais aussi prendre une part active dans les mouvements intellectuels et artistiques des sociétés savantes de Bordeaux, et, bientôt s'engager dans la politique à l'occasion de la réunion annoncée des États Généraux à Versailles.

En 1776 il entre à l'Académie royale des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux avec un discours de réception sur : « *L'amour du bien public* ». Cette académie entretenait des correspondances et des échanges avec ses consœurs aussi bien en France qu'à l'étranger. Elle proposait au concours des sujets susceptibles de faire progresser la science, la médecine, les sciences naturelles et l'agriculture. Les travaux soumis étaient examinés en séance publique et valaient aux lauréats l'attribution de prix substantiels. Parmi les nombreux sujets traités on trouve de nombreuses communications de Ladebat sur des problèmes sociaux comme, notamment, « *L'alimentation des enfants trouvés dans la ville de Bordeaux* ».

C'est dans le cadre de l'Académie et en séance publique du 26 août 1788 qu'il prononça son célèbre discours sur « *La nécessité et les moyens de détruire l'esclavage dans les colonies* » (Voir dans cet ouvrage). Dans cette communication qui va faire ensuite l'objet de publications et de lectures pour différentes audiences, Ladebat condamne explicitement l'esclavage et la traite négrière. Il expose en substance un système

d'émancipation progressive permettant d'éduquer les esclaves et de rémunérer leur travail avant de leur donner une liberté totale qui les rende utiles à la société. Dans ce texte, imprégné de valeurs chrétiennes optimistes présentant l'homme éclairé et éduqué comme la base d'une nation prospère et libertaire, notre homme parvient à ne pas accabler sa propre famille en soulignant la responsabilité de la loi du pays : « *L'homme le plus juste peut être entraîné lui-même par le vice de la législation.* »

En 1779, Ladebat va être appelé pour prendre la direction de l'Académie de peinture, de sculpture et d'architecture civile et navale de Bordeaux qui vient d'être créée. Il va s'investir activement dans le développement de cette institution, notamment pour organiser des enseignements d'architecture navale appliquée à la construction marchande. Dans un discours inaugural il justifie cette création en affirmant que les constructeurs actuels « *étaient asservis à d'anciennes méthodes et ignoraient presque tous les rudiments de leurs arts.* » Cette académie, gratuite et ouverte à tous, va diffuser des cours et récompenser les meilleurs élèves par des prix remis en séances solennelles.

Outre son implication active dans ces deux académies, on va le voir aussi prendre part aux activités du « Musée de Bordeaux » dont il va assurer le secrétariat à partir de 1783. Constitué par des membres progressistes de l'élite bordelaise, ce « musée » affichait déjà à l'époque la devise « Liberté, Égalité » ; il dispensait aussi des enseignements ouverts à tous et attribuait des prix aux lauréats des concours. Les matières enseignées révèlent un éclectisme qui surprendrait aujourd'hui puisqu'elles vont de la littérature aux mathématiques, de l'anatomie à l'optique, en passant par la géographie, la chimie, la physique et la musique.

Toutes ses activités, comme celle de correspondant régnicole de l'Académie d'agriculture de Paris au titre de sa ferme expérimentale, permettent à Ladebat d'entretenir un réseau efficace de relations avec le milieu des notables de Bordeaux qui, dès l'annonce de la préparation des États Généraux, vont se préoccuper de se faire entendre et représenter à Versailles.

Engagements politiques

Le 27 décembre 1788 le Roi avait en effet annoncé la convocation des États Généraux. Quelques jours avant et malgré son appartenance à l'Ordre de la noblesse, Ladebat présente ses « *Observations lues à Messieurs les représentants du Tiers-état de la ville de Bordeaux* » (Voir dans cet ouvrage) ; ce discours réclame notamment le droit de suffrage pour tout contribuable et réfute la division de la société en trois Ordres. Début 1789 et devant la même audience, il va jusqu'à préconiser une forme de suffrage

universel. Voulant se présenter à la députation du Tiers, la Sénéchaussée de Bordeaux la lui refuse en raison de son appartenance à la Noblesse.

Ladebat s'incline et rejoint son Ordre. Mais ses positions libérales s'opposant sur bien des points au cahier de doléances de la noblesse de Bordeaux, il va créer avec le Duc de Duras un petit groupe de nobles dissidents. Désigné à l'unanimité comme député aux États Généraux par ce groupe, il se rend à Versailles où il assiste à l'Assemblée des Trois Ordres le 22 juin 1789. Cependant, lors de la vérification des pouvoirs, sa désignation est réfutée par le groupe majoritaire de la noblesse bordelaise et son élection est finalement invalidée.

En dépit de cet échec relatif, Ladebat persiste à vouloir faire avancer les idées auxquelles il est attaché ; le 13 août 1789, il adresse à l'Assemblée constituante un projet de déclaration des droits de l'homme parfois qualifié de « modèle de déclaration à la fois libérale et modérée » parmi les vingt-sept qui ont été recensées à l'époque (Voir dans cet ouvrage).

Après quoi Ladebat rentre à Bordeaux ; il est élu le 6 juillet 1790 membre du Directoire du nouveau département de Gironde où il est chargé de la direction des finances. Un an plus tard, le 24 août 1791, il est élu à l'Assemblée législative. Il observe dans son mémorial : « *Je quittai un Département où j'étais entouré d'estime et de confiance. Si je n'avais écouté que ce que me dictait la leçon de la prudence, j'aurai refusé ; mais l'espoir d'être plus utile m'entraînait ou plutôt l'emprise de ma destinée me commandait.* » Il s'installe à Paris avec sa famille au N° 142 de la rue Neuve du Luxembourg, rue Cambon aujourd'hui.

Noble libéral, Ladebat siège parmi les modérés qu'on désignera comme « Feuillants ». Il remarque : *« L'assemblée était divisée en deux parties : l'une qui voulait la révision de la constitution à laquelle on venait de jurer d'être fidèle, l'autre qui voulait maintenir la constitution et la monarchie. Ma position devint extrêmement difficile et je fus l'objet de la haine la plus violente. J'avais à la fois à combattre le parti monarchique et ma députation, la plus haineuse, qui comprenait Vergniaud, Geraudet et Gensonné et dont l'influence était prouvée.* »

Il est cependant élu président du Comité des finances à raison de ses compétences financières et le restera pendant toute la législature. Ses principales interventions et rapports concernent le budget de l'État et les finances publiques. Il va notamment s'opposer vigoureusement à Cambon sur un projet de liquidation de la dette publique. Bien que demeurant fidèle au Roi on le voit, fin novembre 1791, prendre clairement parti dans un projet de décret contre les émigrés et instaurant des sanctions contre ceux d'entre eux qui avaient abandonné des fonctions publiques.

Le 20 juin 1792, lorsque la foule des sans-culottes envahit les Tuileries, on le retrouve auprès du Roi et de la famille royale pour prendre leur défense. Il note : « *Je vis errer ce malheureux Roi entouré de factieux un bonnet rouge sur la tête ; il était calme mais la majesté royale était pour lui flétrie à jamais. La Reine conservait beaucoup de dignité.* » Celle-ci l'aurait alors chaleureusement remercié pour sa participation au groupe de députés qui avaient protégé la famille royale. Président de l'Assemblée législative jusqu'au 7 août 1792, c'est comme simple député qu'il va assister, contraint et forcé, à la déchéance du Roi et aux scènes d'émeutes aux Tuileries le 10 août 1792. Il observe : « *Cette journée fut horrible. Alors que la famille royale, enfermée dans la loge des logographes* (salle du Manège aux Tuileries), *fut forcée d'entendre toutes les injures des factieux, le jardin des Tuileries était un champ de carnage où on immolait les gardes suisses. La cour du Carrousel était couverte de morts.* »

Ladebat participera encore à quelques séances de l'assemblée moribonde et dépourvue de pouvoirs : « *Je me retrouvais quelquefois presque seul sur le banc de notre impuissante minorité.* » Lors des massacres des six premiers jours de septembre 1792 il note : « *Les assassins dégoûtant de sang venaient rendre compte à l'assemblée des victimes qu'ils prétendaient avoir sauvées. Les assassins n'étaient pas les plus crapuleux, c'étaient ceux qui les fanatisaient en les payant.* » En octobre 1792 il parvient à faire publier son ouvrage : *« Du mode d'élection le plus convenable à un peuple libre »* où l'on retrouve les mêmes principes qu'il avait défendus avant les États Généraux et dans sa Déclaration des Droits de l'Homme.

Le 7 décembre de cette même année il est arrêté par ordre du Comité de sûreté générale au motif qu'on aurait trouvé son nom sur la liste civile du Roi : « *On crut voir là le prix de mon dévouement pour le Roi.* » En fait il s'agissait de fonds qui avaient été avancés à son frère Philippe-Auguste à Saint Domingue pour faire des essais d'une « machine à feu » sur la plantation sucrière familiale. Il est relâché quelques jours plus tard sur intervention du Comité de salut public qui veut lui confier la direction de la Caisse d'escompte. Cet établissement créé par Turgot en 1776 avait reçu l'autorisation d'émettre des billets en contrepartie d'opérations d'escompte d'effets de commerce. Les difficultés financières de l'État avaient obligé cette banque à lui réserver l'essentiel de ses concours et, au moment où Ladebat en prend la direction, il est sommé de financer largement les approvisionnements de la marine. La prolifération des billets de cet établissement qui seront échangés contre des assignats va rapidement détruire tout son crédit.

En août 1793 la Convention décide la suppression de la Caisse d'escompte et Ladebat est désigné pour en assurer la liquidation. C'est à cette époque qu'il va créer en son nom propre une « maison particulière de banque ».

Le 18 avril 1794 il est à nouveau arrêté sur une dénonciation et il est emprisonné à la prison des Carmes, rue de Vaugirard. Il est libéré dix jours plus tard pour organiser, là encore, un montage d'opérations financières pour soutenir le Trésor public et pour fournir des subsistances à plusieurs départements.

Ladebat va désormais se tenir à l'écart des mouvements politiques, il note : « *Chaque jour de nouvelles convulsions, chaque jour de nouvelles menaces révolutionnaires, chaque jour de nouvelles victimes dont les têtes tombaient sur l'échafaud, plongeant la France entière dans une situation dont le souvenir m'épouvante encore. Il semble qu'on voulait nous précipiter sous le joug du despotisme en portant le crime de l'anarchie, et l'effroi qu'il inspirait, aux derniers excès.* » Il se consacre à la gestion de sa banque et poursuit la liquidation de la Caisse d'escompte. Après le 10 thermidor (24 juillet 1794) la Terreur a pris fin mais les problèmes financiers de l'État demeurent ; ses sollicitations sont cependant moins pressantes et la banque Ladebat peut développer ses opérations commerciales privées.

Coup d'État du 18 fructidor an V et déportation

En 1795 la nouvelle Constitution de l'an III organise un Directoire exécutif de cinq Directeurs, flanqué de deux assemblées parlementaires : le Conseil des Cinq-Cents et Le Conseil des Anciens. Le 21 octobre de cette même année, Laffon de Ladebat est élu député au Conseil des Anciens par les assemblées électorales de Paris et de Bordeaux. Il y siège parmi les modérés et en prendra la présidence peu de temps avant le coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797). Son destin rejoint un instant la « grande histoire » : éviction à l'aube du Conseil des Anciens qu'il préside, arrestation à son domicile, emprisonnement au Temple, transfert à Rochefort en cage de fer, puis à Cayenne à fond de cale, et enfin exil à Sinnamary pendant plus de deux ans.

Une description précise du personnage à son départ en déportation nous est fournie par un témoin de l'époque : « *Âgé de cinquante ans. Taille de cinq pieds six pouces* (un mètre soixante-dix-huit), *maintien de fer, tête élevée, ton haut et impérieux ; cheveux gris, sourcils noirs, front découvert, yeux bleus, nez long, bouche moyenne, menton ordinaire, visage long ; il avait à quelque chose près la même tournure que Dumouriez mais son œil est plus fin et son physique plus agréable.* »

On va trouver dans son journal de déportation les détails et péripéties de son voyage vers la Guyane et de son séjour forcé à Sinnamary où vont mourir la moitié de ses compagnons d'exil. Il note, à son arrivée : « Sinnamary où je me retrouve le 7 frimaire an VI ne sera vite peuplé que de fantômes. Nos figures pâles et livides, nos regards éteints et notre démarche chancelante semblaient marquer à chaque instant la fin de nos misérables carrières. La maladie étendit rapidement ses ravages sur six d'entre nous et Sinnamary semblait être le séjour de la mort »…

Le journal de déportation

C'est peu avant sa mort qu'André-Daniel Laffon de Ladebat va rassembler toutes les notes qu'il avait prises tout au long de sa déportation à Sinnamary. « *Je charge mes enfants, tous également chers à mon cœur, de justifier ma mémoire, soit en publiant les écrits que je laisse, soit en recueillant eux-mêmes tout ce qui prouve la pureté de ma conduite, et ma fidélité à la Patrie.* » écrit-il dans son testament.

Rédigées au jour le jour, mêlant les préoccupations les plus matérielles de survie aux réflexions politiques ou philosophiques, parsemées d'observations sur ses compagnons d'infortune et les autorités locales, ces notes constituent un témoignage historique sur des événements peu connus de cette période du Directoire en Guyane française. Ses nombreuses observations sur la population, la faune et la flore apportent aussi beaucoup de renseignements sur ce lointain département français à la fin du XVIIIe siècle.

Plusieurs compagnons de déportation de Laffon de Ladebat (Barbé-Marbois, Barthélémy, Dossonville, Pichegru, La Rue, La Villeurnois, Ramel, Tronson du Coudray) ont rédigé des journaux ou mémoires de ces premières déportations politiques en Guyane. L'historien Frédéric Masson notait à propos du journal de Laffon-Ladebat qu'il se devait de « *mettre au jour un document qui est assurément un des plus importants sur la Déportation de Fructidor* ».

L'historienne Anne Lebel observe pour sa part dans son étude : *Les déportés de fructidor an V à la Guyane. Mémoires et réalités historiques* « Les écrits de Laffon de Ladebat contrastent singulièrement avec ceux laissés par ses compagnons de déportation. Il écrivit au jour le jour, sans polémique, le récit des journées partagées entre sa découverte de la nature guyanaise, ses promenades à travers la forêt, les lettres écrites et reçues, la presse tant attendue, les bruits qui courent, ses contacts avec l'agent du Directoire, les tensions qui ont existé entre des hommes si différents. Seule la période pendant laquelle meurent plusieurs de ses compagnons semble

ébranler cette relative sérénité et lui inspire des visions de terreur difficile à vivre ».

Après la Guyane

Venant de Cayenne, après trente jours de traversée, la frégate la *Sirène* entre dans la rivière de Brest le 22 février 1800. André-Daniel Laffon de Ladebat est à bord après deux ans et demi de déportation à Sinnamary et à Cayenne. Il note dans son journal : « *Il faut avoir été longtemps arraché de sa Patrie pour sentir ce que ce nom sacré réveille d'idées chéries lorsque c'est sa terre natale qu'on revoit enfin.* »

Un an auparavant, le 17 janvier 1799, le Directoire avait pourtant ordonné son transfert sur l'île d'Oléron mais l'arrêté ne fut exécutoire que le 2 septembre suivant et le passeport correspondant n'était parvenu en Guyane que le 7 janvier 1800 ; entre-temps un arrêté des nouveaux Consuls du 26 décembre 1799 avait annulé sa proscription civile ainsi que sa condamnation sans jugement et le rappelait libre sur le territoire de la République.

Le temps de régler les formalités auprès des autorités locales représentées par l'amiral Bruix et de faire le voyage, Ladebat est à Paris dix jours plus tard au sein de sa famille. Son fils aîné le décrit « *Vieilli, le visage creusé de rides, le front barré de cheveux blancs mais avec toujours la même vigueur dans le regard : c'était le propre de son caractère de se grandir contre les événements et les malheurs de cette vie.* » Il a cinquante-trois ans.

En France, depuis son départ en exil, le vent a tourné : personnel et régime politiques sont en train de changer à nouveau après le 18 brumaire. Barras a pris une retraite forcée dans son château de Grosbois et, tandis que les royalistes attendaient qu'on leur offrît le pouvoir, Bonaparte, en réaliste, n'a pas hésité à le prendre par les armes. « *Dans la monarchie arbitraire, l'anarchie jacobine, la confusion directoriale et le despotisme militaire, je n'ai vu que le mépris du peuple* » observe Ladebat, qui va désormais se tenir à l'écart des mouvements politiques et ne plus rechercher ni accepter de fonctions publiques.

Le premier Consul n'avait pas oublié, dit-on, les critiques que notre homme, alors député au Conseil des Anciens avait portées contre les pillages du général Bonaparte en Italie et ses adresses enflammées au peuple et députés français ; alors que des amis de Ladebat proposèrent sa désignation au Sénat, le Consul raya son nom de toutes les listes et tandis que d'autres proscrits étaient appelés par le Consulat puis l'Empire à de hautes fonctions publiques, il demeura toujours suspect à l'Empereur. Une

correspondance de Napoléon Ier montre même que cette rancune soupçonneuse se poursuivit sur certains de ses fils.

Retour aux affaires

On le retrouve en revanche dans différentes commissions où se prépare la reconstruction du système bancaire et financier. Dès 1801 il est sollicité pour prendre la direction de la Banque territoriale qui venait d'être créée. Cet établissement émettait des billets remboursables à vue et gagés, non pas sur des effets de commerce, mais sur des terrains et des biens immobiliers. Il va diriger cette banque tout en reprenant la liquidation de la Caisse d'escompte en liaison avec ses anciens dirigeants qui avaient créé, en 1796, la Caisse des comptes courants, fusionnée en 1800 avec la toute nouvelle Banque de France.

On verra Ladebat appelé en consultation pour tous ces montages financiers. Il va contribuer alors, notamment, à la création et au développement de Caisses d'épargne puis d'institutions philanthropiques d'aide aux plus démunis. En 1802 il publie un ouvrage intitulé « *Observations sur le crédit territorial* » puis, en 1807, un « *Compte rendu des opérations de la Caisse d'escompte.* »

En même temps il faut remédier aux désastres financiers que son absence avait causés à ses affaires d'armement naval à Bordeaux. Il observe : « *Rappelé et mis en liberté par le génie qui a sauvé la France, je vis le désordre où, malgré les soins de mes amis les plus fidèles, de l'épouse la plus tendre et de mes enfants, le séquestre et les prétentions de la Trésorerie avaient plongé mes affaires* ». Ladebat va s'employer à récupérer quelques débris de l'ancienne fortune familiale mais sa déportation et, plus encore, la succession de gouvernements impécunieux et peu soucieux des dettes de leurs prédécesseurs, rendirent sa tâche difficile.

Il va renouveler mais en vain des procédures judiciaires de demande en réparation de l'État pour la réquisition et la perte du vaisseau le *Sartine*, propriété de l'armement familial. Parallèlement il tente de débrouiller des opérations de sa banque faites en assignats avec le Comité de Salut Public ainsi que des prêts au Directoire gagés sur les diamants de la couronne curieusement envolés. On va aussi le voir réclamer à la Banque d'Angleterre des fonds déposés qui lui avaient été confisqués au moment de la paix d'Amiens, récupérer des créances négligées pendant sa déportation et vendre le domaine familial de la ferme expérimentale de Pessac.

Protestant dans l'action

Au soir de sa vie Ladebat va aussi affirmer ses convictions sociales et religieuses dans toutes sortes d'actions philanthropiques. Dans une famille protestante depuis au moins trois générations et qui a subi les persécutions dans un pays catholique, on n'affichait pas sa religion. Aussi bien sa foi protestante est intériorisée et vécue sans démonstrations de signes extérieurs. Il ne faut pas s'étonner alors de ne pas trouver dans la vie politique de Ladebat – ni plus ni moins que chez d'autres hommes politiques protestants de la Révolution – de manifestations ou proclamations d'appartenance à une religion. On n'en trouvera pas non plus dans son journal de déportation où les considérations ou allusions religieuses sont très rares. Son protestantisme ne se manifeste pas dans le mysticisme mais dans ses règles de vie et dans son souci permanent d'agir sur le présent. La devise du blason familial ne proclamait-elle pas « *Soyez utile* » ?

La solidité des liens familiaux et la solidarité familiale qui pour lui doivent servir de modèle à la société entière, seront toujours ses préoccupations permanentes ; son mémorial en donne le reflet qui commence ainsi : « *J'ai toujours pensé qu'il serait nécessaire que chaque famille conservât un mémorial de ce qui la concerne ; ce mémorial donnerait des indications utiles et des règles de conduite. Je laisserai à mes enfants sur ma famille et sur moi-même toutes les notes que j'aurai recueillies.* »

À l'égard de sa communauté religieuse, André-Daniel, comme son père mort en 1797, va participer très activement à l'organisation de l'église réformée à Bordeaux puis à Paris. On l'avait vu s'indigner à Bordeaux contre l'interdiction faite à sa famille d'édifier un temple protestant sur sa propriété de Pessac. Dès 1802 il fait partie du Consistoire de l'église réformée de Paris et on le retrouve membre influent de la Société de la morale chrétienne, de la Société pour l'enseignement élémentaire et de la Société des méthodes. En 1818 il participe à la fondation de la Société biblique protestante française dont il devient vice-président. La même année il est nommé président de la Société protestante de prévoyance et de secours mutuels qui sera déclarée établissement d'utilité publique.

En tant que membre de la Société de la morale chrétienne il est, en 1821, au nombre des fondateurs avec Auguste de Staël et Charles de Rémusat du « Comité pour l'abolition de la traite des Noirs et de l'esclavage ».

L'éducation comme principe d'émancipation

Comme on l'a vu, aussi bien dans sa ferme expérimentale de Pessac où l'on formait des valets de ferme, que dans les différentes Académies bordelaises où il avait développé des enseignements ouverts à tous, notre homme avait voulu donner un rôle essentiel à la formation ; il avait aussi posé l'éducation comme préalable à l'émancipation des Noirs dans son fameux discours sur la suppression de l'esclavage.

En 1815 après un séjour en Angleterre où il va étudier les nouveaux systèmes d'organisation industrielle et communautaire mis en place par Robert Owen – Industriel philanthrope et visionnaire, précurseur du socialisme anglais moderne – dans sa filature de New-Lanark, il publie un « *Éloge de John Owen* » puis il traduit en français et préface un ouvrage d'Henry Grey Macnab intitulé « *Examen impartial des nouvelles vues de Robert Owen* » qui relate et analyse ses expériences pionnières communautaires pour le « *Soulagement et l'emploi le plus utile des classes ouvrières et des pauvres, et pour l'éducation de leurs enfants.* »

Dans sa longue préface de l'ouvrage de Macnab, Ladebat développe principalement les idées d'Owen sur l'éducation des enfants et la rééducation des indigents. Il va jusqu'à préconiser un véritable programme d'enseignement élémentaire très détaillé : apprentissages du français, de la lecture et de l'écriture, du calcul, de rudiments des sciences, de l'hygiène et de la gymnastique, le tout agrémenté de chants édifiants.

Deux ans avant sa disparition on le retrouve encore administrateur de l'Institution des jeunes aveugles où il suit des expérimentations sur l'apprentissage de la lecture des signes. De même, avec son ami l'abbé Sicard, qu'il avait sauvé des massacres de 1792 et qui vient de remplacer l'abbé de L'Épée à la direction de l'École des sourds-muets de Paris, il se passionne pour les recherches sur l'apprentissage de nouveaux systèmes de communication adaptés à cet handicap.

Cette préoccupation sa vie durant pour l'éducation comme principe d'émancipation et de responsabilisation de l'homme, paraît donner un fil directeur à la vie de Laffon de Ladebat en alliant dans l'action sociale ses grands principes protestants à ses convictions politiques libérales.

Une fin de vie studieuse

À propos de ses contributions à la Revue encyclopédique jusqu'à ses derniers jours, son fils aîné observe « *L'acharnement avec lequel mon père entretenait sa correspondance, participait aux réunions des nombreuses assemblées dont il était membre et continuait de rassembler ses notes et de lire beaucoup.* » Parmi ses écrits datant de cette époque on relève

notamment un gros ouvrage manuscrit de plus de cinq-cents feuillets, fruit de son séjour forcé à Sinnamary, intitulé « *État de la Guyane française et observations sur cette colonie* ». Cet ouvrage, non encore publié, traite de l'histoire et de la géographie de cette colonie, de son climat, de sa faune et de sa flore, de sa population et des développements possibles de son agriculture.

Pour ce qui concerne ses lectures, un inventaire de sa bibliothèque révèle alors près de mille deux cents livres. Un échantillon lacunaire sur une centaine de volumes seulement montre près de la moitié des ouvrages traitant des sciences – principalement de médecine et d'histoire naturelle – et des arts, et un quart des belles-lettres. Le reste concerne l'histoire, le droit et très peu la religion, sauf une Bible reliée de cuir qui trônait au milieu des rayonnages.

Dans son propre recensement des « *ouvrages lus ou étudiés pendant ma déportation* », on relève notamment les œuvres de Montaigne, Montesquieu, Bossuet, Virgile et Cicéron, plusieurs relations de voyages, des manuels et dictionnaires d'histoire naturelle – notamment les volumes de l'histoire naturelle de Buffon – ainsi que beaucoup de livres d'auteurs anglais.

Onze ans après la mort de sa femme, jour pour jour, André-Daniel Laffon de Ladebat meurt à Paris dans sa maison du 19 rue Godot-de-Mauroy, le 14 octobre 1829 ; il a quatre-vingt-trois ans. Son fils Émile note : « *Sa mort a été celle du juste ; il s'est éteint, le sourire sur les lèvres, dans les bras de ses enfants.* » Éloge funèbre de Guizot, nécrologie dans le Moniteur, discours officiels et médaille commémorative de la ville de Bordeaux, articles de presse et de revues rendent alors de vibrants mais tardifs hommages à un homme qui, sa vie durant, n'avait jamais recherché les honneurs mais seulement l'utilité à sa patrie. Le voilà mis en terre au cimetière parisien du Père Lachaise, auprès de sa femme et de certains de ses enfants, à quelques pas seulement de l'humble tombe de Paul Barras qui, trente ans plus tôt, l'avait fait déporter en Guyane après son coup d'état du 18 fructidor an V.

Philippe P. Laffon de Ladebat, février 2009.

JOURNAL DE DÉPORTATION EN GUYANE

DEPUIS L'ÉPOQUE DE MON ARRESTATION LE 18 FRUCTIDOR AN V

(4 septembre 1797)

PRÉAMBULE

Pendant mon exil j'ai recueilli tout ce qui pouvait me faire connaître cette colonie. J'aurais rassemblé un plus grand nombre d'observations si j'avais été moins persécuté. J'aurais depuis longtemps publié celles que je présente si j'avais trouvé quelque repos en rentrant dans ma patrie ; mais de nouvelles injustices m'ont condamné à me défendre. J'ai cruellement éprouvé la puissance de la calomnie et l'impuissance du souvenir.

On a imprimé plusieurs journaux de notre déportation, le mien aurait eu le caractère de la plus impartiale vérité, mais j'ai bien appris qu'on croyait presque toujours davantage les récits du malheur exagérés. J'ai vu aussi des hommes affaiblir, comme une idée importune, l'intérêt qu'on nous accordait et j'ai cru inutile de lutter contre leur égoïsme.

Au milieu des révolutions qui changent les empires, qui brisent les trônes et les relèvent, qui anéantissent d'anciennes constitutions pour en créer de nouvelles, il est une étude intéressante : c'est celle des forces que l'homme peut opposer au malheur.

L'antiquité nous a laissé des tableaux immortels, de même que nos temps malheureux, où des victimes respectables, traînées dans les cachots ou dans l'exil par la plus affreuse tyrannie, ont conservé leurs vertus et leur courage, honorant la Nation que leurs barbares ennemis avaient si cruellement souillée.

Dans les climats que je vais décrire sous le ciel brûlant de l'équateur, sous le despotisme des agents que le Directoire investissait de son pouvoir, je m'occupais à étudier et à rassembler nos forces, à recueillir nos pensées et nos espérances, et souvent cette étude m'offrait d'importantes leçons.

Nos vœux pour notre patrie soutenaient notre courage, la moindre lueur d'espoir était pour nous ce qu'est une voix secourable pour l'homme égaré dans l'immense désert. Une voile aperçue aux bords de l'horizon nous

donnait des instants de bonheur. Une lettre, un signe d'existence de nos femmes, de nos enfants, de nos amis, nous donnaient des jouissances inconnues dans le calme de la vie.

Mais lorsque l'anarchie et le crime semblaient triompher, lorsque tout espoir de retour nous semblait ôté, alors, comme sur les bords du tombeau, les songes de la vie, la gloire, la puissance, la fortune, le bonheur,… tous disparaissaient. Mais alors encore l'âme de ceux qu'aucun reproche ne troublait conservait son énergie. Détachés de tout ce qui nous avait détruits, la nature nous paraissait plus importante et le Dieu qui l'anime semblait avoir tracé pour nous en caractères consolateurs, l'idée de son éternelle puissance dans les immenses solitudes que nous parcourions.

Si nous nous rappelions notre patrie, c'était pour déplorer ses malheurs ; c'était pour désirer que du moins tant d'erreurs, tant de crimes, tant d'outrages faits à la liberté au nom même de la liberté, n'en détruisissent pas les caractères sacrés.

La France ne bornait pas nos vœux, l'Europe entière à cette distance semblait être notre patrie. Nous gémissions de la guerre qui la désolait, nous frémissions de voir l'édifice social crouler de toutes parts et anéantir sous ses ruines tout ce que le temps, le génie, l'étude, la gloire, les vertus, avaient élevé de beau et d'utile parmi les hommes.

Telles étaient mes pensées, j'en traçais chaque jour le tableau. Il paraîtra peut-être aujourd'hui déplacé : les pensées du désert ne sont pas celles qui plaisent à la multitude agitée…

(Notes de l'édition : les textes en italique marqués « A » correspondent à des notes de l'auteur du journal qui ont été intégrées au texte pour en faciliter la lecture ; les ajouts de la présente édition sont marqués (Éd.) ; les nombres en exposants renvoient à des commentaires en fin d'ouvrage où l'on trouvera aussi deux notes donnant des « Repères chronologiques et climatiques sur la Guyane » et des « Observations lexicales et juridiques sur la déportation ».)

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Élu membre du Conseil des Anciens par les départements de la Seine et de la Gironde, j'hésitai un instant si j'accepterais ma nomination. Ma famille s'en effrayait. Elle me rappelait les dangers que j'avais courus pendant le cours de ma première législature. J'étais moi-même épouvanté des crimes dont étaient couverts les membres de la Convention qui allaient encore former la majorité des deux Conseils ; mais ces crimes mêmes m'irritaient. J'avais été témoin de l'affreuse journée du 13 vendémiaire.

(A) J'ai développé dans ma réponse à Bailleul les causes de cette affreuse journée.

J'avais vu la faction qui régnait égarer le peuple pour le massacrer. J'étais indigné de l'opprobre jeté sur cette immense cité pour enchaîner tous les citoyens par la Terreur. Jamais enfin mon âme n'avait plus souffert des malheurs de ma patrie et n'avait plus ardemment désiré de les voir cesser. Je sentais que si tous les vrais amis de leur pays restaient dans le découragement, tout était perdu, et que le crime seul régnerait avec impunité. J'apprenais que plusieurs de mes amis étaient nommés et qu'ils acceptaient.

Je crus qu'il était de mon devoir de me sacrifier encore pour ma patrie ; je suivis leur exemple, j'acceptai mon élection.

César Faucher était à Paris. Je comptais sur son activité pour me tenir instruit de tout ce qui se passerait, et j'exigeai en quelque sorte qu'il restât auprès de moi.

Je peindrais difficilement les sentiments qui m'agitèrent lorsque, pour la première fois, je vins prendre place au Conseil. Je ne pouvais voir qu'avec horreur des lieux souillés par tant de forfaits, par tant de lois barbares. Je ne pouvais qu'avec effroi me voir assis à côté des hommes qui avaient commis ces forfaits et qui avaient rendu ces lois de sang et de destruction. Mais bientôt je me rassurai lorsque je vis une minorité d'hommes sages, doués de grands talents, résolus de défendre avec énergie les principes

sacrés de la justice et de l'ordre. J'espérais que l'opinion publique, que la Nation entière viendrait au secours de cette minorité.

On sait comment le Directoire fut formé.

(A) Il fut composé de :

– Rewbel, membre successivement de l'Assemblée constituante et de la Convention. Cet homme s'était montré avec chaleur dans le parti révolutionnaire. Ses talents se réduisaient à quelques connaissances du droit public d'Allemagne ; opiniâtre et ne comptant pour rien la fortune et le sang du peuple.

– Barras, autrefois vicomte ; très mauvais sujet, souteneur de mauvais lieux, ensuite membre de la Convention, proconsul dans le Midi, où il avait commis toute espèce de vexations et de brigandages.

– Carnot avait été, avec moi, membre de l'Assemblée législative ; il était dans le parti de la Gironde, très révolutionnaire et très entêté. Il avait été nommé à la Convention, et, devenu membre du Comité de salut public, il avait gouverné avec assez de sagesse la partie de la guerre et des relations extérieures ; mais il avait concouru aux mesures tyranniques de ce comité. Devenu membre du Directoire, il craignait les anarchistes et il était opposé à Rewbel et à Barras, mais il craignait aussi la minorité de l'Assemblée législative. Il s'était persuadé que notre arrière-pensée était de mettre en jugement tous les membres du parti de la Gironde et tous ceux qui avaient voté la mort du Roi. Sans cesse balancé entre ces deux partis, il n'a su prendre aucune mesure décisive et il a fui le 17 fructidor.

– Le Tourneur avait été aussi de l'Assemblée législative ; il était de la minorité, et c'est le seul de nous qui avait été nommé à la Convention. Là, la peur l'entraîna dans des mesures révolutionnaires et il en rougissait. Je me rappellerai toujours que je le rencontrai au Théâtre de la République, dans les derniers jours de la Convention. Il m'aborda avec l'air d'un homme qui demande grâce, qui craint d'avoir perdu votre estime et qui voudrait la conserver encore. La même chose m'est arrivée de la part de Grégoire, que je rencontrai un jour sur la terrasse des Feuillants. Le Tourneur s'est montré très faible au Directoire, et il paraît qu'il avait fait son marché pour en sortir.

– La Reveillère-Lepeaux, membre de la Convention. Il avait donné sa démission et était ensuite rentré sans nouveau décret. Hypocrite qui avait usurpé, je ne sais comment, je ne sais pourquoi, une réputation de sagesse qui le porta le premier à la présidence du Conseil des Anciens. Il s'est fait le patriarche des théophilanthropes et il est devenu un des plus ardents persécuteurs des prêtres. La peur l'a rendu atroce et barbare.

Voilà les hommes auxquels le pouvoir suprême fut remis.

Le Conseil des Cinq-Cents se laissa lâchement entraîner ; il composa une liste ridicule, dérisoire, qui ne laissait point de choix au Conseil des Anciens. C'est dans des mains souillées de crimes et dégoûtantes encore du sang versé en vendémiaire que fut remis le pouvoir exécutif. Nous dûmes frémir ; mais nous espérions que la Nation repousserait un pareil choix, ou que ces hommes, parvenus à la suprême puissance, mettraient quelque sagesse à la conserver. C'était une grande erreur, je l'ai dit souvent, et l'histoire de la Révolution aurait dû nous instruire.

Le Directoire ne pouvait se déguiser notre haine pour ses crimes. Il ne pouvait pas croire que nous voulussions sacrifier notre indignation et nos vengeances au désir d'affermir le gouvernement et d'éviter de nouvelles convulsions. Il nous supposait toujours l'arrière-pensée de mettre eu accusation les membres de la Convention, et cette crainte réunissait à son parti tous les instruments de ses crimes, tous les membres des comités révolutionnaires, tous les hommes coupables de pillage et de meurtre.

Cependant la majorité que la fraction du Directoire s'était assurée dans les deux conseils par les décrets des 5 et 13 fructidor, le rassurait, pour le moment actuel, contre l'exécution du projet qu'il nous supposait. D'ailleurs la grande impulsion donnée aux armées, leurs succès étonnants en Italie affermissaient la puissance Directoire. La minorité même, ou du moins une partie de la minorité des deux Conseils, craignait de se rendre impopulaire si elle s'opposait aux mesures que proposait le Directoire. C'est ainsi que passèrent les lois les plus désastreuses sur les finances. Je luttai presque seul contre plusieurs de ces lois. Cette résistance ne m'a jamais été pardonnée. Je croyais que la minorité devait conserver l'attitude la plus ferme, qu'elle devait courageusement défendre les principes de l'ordre et de la justice, afin que la Nation entière puisse se convaincre de ce que ferait cette minorité pour le salut de la patrie lorsque les nouvelles élections lui donneraient la majorité. Toutes les fois que le Conseil des Anciens a choisi cette marche, ses séances ont eu la plus grande influence sur l'opinion publique.

Les élections de l'an V devaient naturellement ranimer toutes les craintes du Directoire. Il fit quelques efforts pour se les rendre favorables.

Le ministre de la police envoya dans la Belgique les listes du Directoire. L'opinion publique s'éleva fortement contre cette violation des droits du peuple.

(A) Cochon était alors ministre de la Police ; il avait été un des membres assez insignifiants de la Convention. Dans les premières séances du Conseil des Anciens, il paraissait rechercher les amis de l'ordre, et il remplit son ministère avec assez de sagesse, avec humanité et avec économie, mais trop de faiblesse. Il avait des preuves évidentes de la

complicité de Barras dans l'affaire de Babeuf, et il n'osa pas les développer. Il en a été victime et il a été compris dans la déportation ordonnée par l'acte du 19 fructidor. On l'a accusé d'avoir fait faire, pour les accusés de la conspiration de Babeuf, les cages ferrées dans lesquelles on nous a traînés jusqu'à Rochefort.

Le Directoire suivit, dans quelques assemblées électorales, une autre marche bien plus machiavélique : il chargea ses créatures de faire porter les choix sur des hommes signalés par le royalisme le plus prononcé et leur conduite connue pour rétablir la royauté.

C'est ainsi qu'il se préparait les moyens d'attaquer les deux Conseils. Il hésita même s'il n'emploierait pas la force contre eux à l'instant du renouvellement du tiers du Corps législatif ; mais il crut prudent d'attendre, d'échauffer les armées contre les Conseils, de semer la division dans leur sein, d'y enflammer les têtes pour provoquer des mesures qui pussent lui fournir l'occasion de frapper ceux dont il craignait le caractère et les principes.

(A) On sait avec quelle lâcheté le Directoire désavoua la conduite de Hoche qu'il avait ordonnée. La Reveillère-Lepeaux conservait encore un reste de pudeur, et on ne put pas le déterminer alors à exécuter le projet qu'il a si bien secondé depuis. On m'a assuré que Faujas de Saint-Fons avait alors fait rougir La Reveillère de la marche du Directoire, qu'il lui avait peint sous les plus vives couleurs l'infamie dont il allait se couvrir et qu'alors La Reveillère s'était absolument refusé à l'exécution des plans que le Directoire avait adoptés et qu'il rêvait de réaliser.

Tel est le plan que Sieyès, Merlin et Treilhard ont tracé au Directoire, et tel est le plan qu'il a fidèlement suivi.

(A)

– Sieyès, ancien grand vicaire de l'évêque de Chartres, membre de l'Assemblée constituante, de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents. Cet homme a eu la plus grande influence sur la marche de la Révolution. Il s'était formé un système de gouvernement métaphysique, et il aurait sacrifié froidement l'espèce humaine entière à l'exécution de ses projets ; trop faible de caractère, trop impopulaire, il n'a jamais osé se montrer, mais il eut une grande influence sur le Comité de Salut public et sur le Directoire. Il a refusé le directorat parce qu'il en a redouté le danger. On dit qu'il était du parti d'Orléans et il a eu en effet beaucoup de rapports avec ce parti. Il vient d'accepter l'ambassade de Berlin, et, ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'il a Otto pour secrétaire de légation. Otto est un homme de mérite, très instruit, qui a été secrétaire de Marbois pendant longtemps, et il était, à sa recommandation, devenu chef de bureau pour la partie d'Allemagne sous Talleyrand, ministre des Relations extérieures.

– Merlin a été aussi constitutionnel et conventionnel, ensuite ministre de la Justice, d'où il a passé au Directoire après le 19 fructidor à la place de Barthélemy. C'est un des hommes les plus instruits de nos lois actuelles. Il a développé dans ses deux ministères le caractère le plus atroce. C'est la peur dont il est tourmenté qui l'a rendu cruel. C'était, je crois, un pauvre avocat de Douai avant la Révolution.

– Treilhard, avocat de Paris, très estimé avant la Révolution, membre successivement de l'Assemblée constituante, de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents. Il a développé dans la Convention et surtout au Conseil des Cinq-Cents les principes révolutionnaires les plus exagérés. Le Directoire l'avait nommé, depuis sa sortie du Conseil, ministre au congrès de Rastadt ; de là, il a été appelé au Directoire à la place de François de Neufchâteau, qui n'avait remplacé Carnot que pour la forme.

À partir du 13 vendémiaire, la faction qui voulait régner fit former une commission de cinq membres : Tallien, Dubois-Crancé, Florent-Guyot, Roux (de la Marne) et Pons (de Verdun).

Le Directoire jeta la division au milieu du Conseil. Il fit persuader à quelques esprits sages que le Conseil des Cinq-cents marchait ouvertement au rétablissement de la royauté. C'est ainsi qu'il écarta les rapports que devaient avoir naturellement les deux nouveaux tiers. Les membres qui arrivaient ne savaient comment diriger leur conduite ; ils trouvaient de la défiance et de la réserve où ils auraient dû trouver de la confiance et de sages directions. Le Directoire échauffa lui-même, par ses agents, par le parti royal qu'il laissait agir, quelques mauvaises têtes, qui, dans des réunions particulières, firent les propositions les plus inconvenantes et les plus absurdes.

Thibaudeau, qui s'était acquis une réputation de courage et un grand ascendant sur quelques esprits, entraîné à son tour par la peur, crut qu'on voulait non seulement attaquer le Directoire, mais tous les membres de la Convention, et il persuada ses amis que la Constitution était en danger et qu'on voulait renverser la République. Plusieurs membres du Conseil des Anciens furent entraînés dans cette idée. Plusieurs de mes amis la partagèrent, particulièrement Faucher, que je voyais tous les jours et avec lequel j'eus des scènes très violentes à cet égard. On ajoutait le mensonge à la perfidie, et on faisait circuler des faits faux pour mieux nous tromper. Je ne pouvais croire et je n'ai jamais cru à la pureté des intentions du Directoire ; mais j'étais souvent rassuré contre la crainte d'une explosion subite par les détails que me donnaient mes amis. Faucher, par exemple, peu de jours avant le 18 fructidor, me dit que Pichegru avait dîné avec Augereau et que celui-ci l'avait assuré qu'il ne se porterait jamais à aucune

mesure hostile. Ce fait-là, dont je croyais ne pouvoir pas douter, me donna une fausse tranquillité, au moment où je marchais sur les bords de l'abîme.

Ma présidence avait été marquée par des lois de justice et de bienfaisance, et j'espérais en faire passer plusieurs autres encore très importantes pour le rétablissement de l'ordre public.

JOURNAL

Première partie

ARRESTATION ET EMPRISONNEMENT AU TEMPLE

(Du 17 fructidor An V – 3 septembre 1797-, au 22 fructidor An V – 8 septembre 1797)

17 fructidor. – Tel était l'état des choses le 17 fructidor lorsque, pendant la séance, Rabaud-Pommier vint me prévenir qu'il convenait de la prolonger, parce que la Commission des Inspecteurs avait un rapport important à faire sur ce qui se passait. Je la prolongeai en effet autant qu'il me fut possible ; mais le Conseil s'impatientait. J'écrivis un mot à Dalphonse, un des Inspecteurs, que je vis dans la salle, pour lui demander s'il y avait quelque chose de nouveau ; il me répondit qu'il n'y avait rien.

(A)– Rabaud-Pommier : membre du Conseil des Anciens, frère du malheureux Rabaud Saint-Étienne, extrêmement malheureux lui-même, et par la persécution qu'il a éprouvée, et par le malheur qu'il a eu de perdre un de ses enfants qui a été brûlé par accident. Il a été membre de la Convention, ses malheurs l'ont rendu faible. Son dernier frère avait été aussi nommé au Conseil des Anciens par les élections de l'an V. Celui-ci, je ne sais pourquoi, paraissait s'être jeté dans le parti du Directoire. Il est mort à Nîmes, renversé par un cheval, le 16 septembre 1808.

– Dalphonse : membre du Conseil des Anciens, homme d'un excellent sens et de la plus grande droiture, mais qui ne pouvait croire aux complots tramés contre nous. Il paraît être resté au Conseil des Anciens, et cela m'étonne.

Un instant après, Rabaud vint me dire que la Commission ne ferait pas son rapport ce jour-là et que je pouvais lever la séance. Je la levai en effet. Je demandai en sortant aux Inspecteurs s'ils avaient reçu quelque information, ils me répondirent encore qu'il n'y avait rien. J'allai avec ma femme et mes enfants passer la soirée à Saint-Cloud ; au retour, je n'eus absolument aucun avis de ce qui se tramait.

J'ai lu que le Conseil des Cinq-Cents s'attendait que je mette le Conseil des Anciens en permanence ; mais, pour proposer la permanence, il me fallait un fait qui pût convaincre le Conseil des dangers qui nous menaçaient. Sans cela, la demande de la permanence devait être faite par le Conseil des Cinq-Cents, qui seul avait l'initiative. J'eus beaucoup à me plaindre de la Commission, qui devait m'instruire de la crainte et des

rapports qu'on lui avait faits. La lâcheté de Lacuée paralysait cette Commission.

(A) – Lacuée : autrefois « chevalier de Cesssac », connu par quelques opuscules académiques et quelques ouvrages sur l'art militaire avant l'époque de la Révolution. Membre du Corps Législatif, où il se montra faible, indécis et sans caractère. Sous la Convention, créature de Servan, de Carnot, du Comité de Salut public. Il fut, je crois, quelque temps arrêté malgré toutes ses bassesses ; nommé membre du Conseil des Anciens, il a été l'un des courtisans les plus fidèles du Directoire, et particulièrement de Carnot, avec lequel il travaillait souvent. Lorsque, Carnot a été proscrit, il l'a lâchement abandonné, et il a osé depuis parler avec éloge de la journée du 18 fructidor, et, le 17 au soir, il parlait lui-même de marcher contre le Directoire si le Conseil était attaqué. Voilà Lacuée.

Murinais était faible et il ne croyait pas aux mouvements qu'on annonçait. Dalphonse, avec plus de caractère, était également incrédule. Dumas, occupé de ses amis, ne donnait pas aux circonstances difficiles où nous étions l'attention nécessaire. Rovère était le mieux instruit ; mais on n'avait pas de confiance en lui ; il le savait et cela l'empêchait de parler. Ce jour-là, il avait un avis, donné par un des secrétaires d'Augereau, du mouvement qui se préparait. Mais il ne me le fit pas communiquer, et ce n'est qu'à bord de la *Vaillante* que j'en ai été instruit.

18 fructidor. – À cinq heures et demie j'ai entendu frapper à ma porte ; je me suis levé à l'instant et j'ai trouvé dans mon cabinet Girod de l'Ain et un autre membre du Conseil des Anciens.

(A) – Girod de l'Ain, homme honnête et sage et qui a montré de l'énergie.

Ils m'ont dit que les troupes s'étaient emparées des Tuileries, et qu'elles cernaient la salle du Conseil. Nous nous y sommes rendus aussitôt. Je suis allé d'abord à la Commission. La porte était gardée par cinq ou six hommes qui ont obstinément refusé de me laisser entrer. Paradis membre aussi du Conseil des Anciens et qui a toujours été fidèle aux bons principes, était dans l'antichambre et il ne pouvait pas entrer à la Commission, dont un détachement gardait aussi la porte. Je n'ai pu obtenir autre chose que de ramener Paradis avec moi. J'ai demandé en vain la garde du Corps législatif, il n'y en avait plus. Cinq ou six hommes seulement gardaient la salle, que j'ai fait ouvrir. Je suis allé avec trois ou quatre membres chez Baudin.

(A) – Baudin avait été membre, je crois, de l'Assemblée législative et ensuite de la Convention : c'est un pédant hypocrite, qui est devenu un des bas valets du Directoire.

Il paraît qu'il s'était caché, et on nous a dit qu'il n'y était pas. Nous sommes rentrés au Conseil. J'ai appris qu'il y avait ordre d'arrêter les inspecteurs, ils ont refusé de se rendre. On est allé demander les ordres du Directoire ; il est arrivé de nouvelles troupes et sept à huit voitures ; on a traîné de force les membres qui étaient à la Commission jusqu'à ces voitures, où on les a fait entrer sous mes yeux. J'avais passé un instant dans le couloir qui donne sur la cour, et c'est de là que j'ai vu arrêter Pichegru, Willot, Rovère, Bourdon, Delerue, Périn, Mirlemont et quelques autres.

J'ai vu Pichegru indignement traité par les soldats qu'il avait si souvent menés à la victoire. Notre garde avait abandonné tous ses postes par l'ordre d'Augereau. Un seul officier, dont j'ignore le nom, nous était resté fidèle et était venu me demander ce qu'il fallait faire. Il n'y avait plus de moyens alors. J'étais moi-même prisonnier dans la salle du Conseil. J'ai écrit au Directoire et j'ai taché de faire sortir les huissiers pour porter ma lettre et convoquer les membres absents ; mais cela a été impossible. Nous étions environ une vingtaine de membres réunis. Je n'avais au bureau que Chassiron. Camus y est venu un instant. Baudin y a paru. Le Paige y était, pour nous surveiller sans doute.

(A) – Le Paige était un des valets du Directoire, chargé d'examiner ce qui se passerait au Conseil. On l'a vu le matin distribuant lui-même de l'eau-de-vie aux troupes.

Un officier général et un adjudant sont entrés dans la salle et m'ont signifié un ordre du général en chef Augereau pour faire sortir de la salle du Conseil tous les citoyens qui s'y seraient introduits. Je leur ai dit que le Conseil ne pouvait connaître un pareil ordre. Il m'a répondu qu'il allait faire entrer sa troupe pour le faire exécuter. Il m'a remis une copie de l'ordre et il a fait entrer cinquante hommes dans la salle. Je lui ai répété que je ne sortirais que lorsque je serais arraché du fauteuil. Quatre hommes sont montés et sont venus m'en faire sortir ; le reste de la troupe est entré dans les bancs pour en faire sortir aussi les membres qui s'y trouvaient. Forcé alors, et n'ayant aucun moyen de résistance, j'ai dit que le Corps législatif était dissous et je me suis levé.

Nous avons été ainsi conduits tous, Chassiron et moi revêtus de nos écharpes, jusqu'à la porte de la cour du côté du Carrousel. Siméon, président du Conseil des Cinq-Cents, était venu pour concerter ce qu'il y avait à faire ; je lui avais dit que je ne quitterais le fauteuil que quand j'en serais arraché. Je suis allé chez moi ; plusieurs députés s'y sont successivement rendus. Tronchet et Marmontel sont venus me voir pendant que je déjeunais pour la dernière fois avec ma femme et mes enfants ; je les ai trouvés très vigoureusement disposés. On m'a dit qu'il y avait plusieurs membres du Conseil réunis chez Marbois, où l'on m'invitait de me rendre ;

j'ai pensé qu'il était beaucoup plus convenable de rester chez moi ; c'est là en effet, que devaient se porter tous les avis qu'on pourrait me donner. Faucher est venu un instant. Je lui ai dit : « Voila le travail de vos amis. » « Mon ami, m'a-t-il répondu, voulez-vous me chasser de chez vous ? » Ce n'était pas le moment d'avoir une explication.

Laussat est venu chez moi.

(A)– Laussat : membre du Conseil des Anciens du 2e tiers et qui paraissait s'être rangé sous la bannière des directoriaux, a cependant montré souvent de l'énergie et a développé de bons principes.

Comme il me paraissait s'être rangé sous la bannière des montagnards, j'en ai été étonné. Il m'a dit : « Quoique nous différions de principes, je m'opposerai toujours au renversement de la Constitution je vais m'informer de ce qui se passe et je ne m'unirai pas à des factieux. » L'abbé Sicard est venu aussi, je l'ai renvoyé et je lui ai dit : « Ne paraissez pas, vous vous feriez arrêter. » Car ses ennemis le poursuivent toutes les fois qu'il y a un mouvement.

(A) – Sicard (l'abbé), est instituteur des sourds-et-muets. Je suis depuis très longtemps lié avec lui. Nous avons été d'abord confrères à l'Académie de peinture de Bordeaux et au Musée. J'ai contribué à l'engager à se rendre auprès de l'abbé de l'Épée. Il a infiniment perfectionné l'Institution des sourds-et-muets et le mécanisme du langage ou de l'expression de la pensée. S'il avait pu rédiger ses observations, elles auraient été d'une extrême utilité pour l'éducation particulière et l'éducation publique. Nous étions aussi l'un et l'autre de l'Académie des Sciences de Bordeaux et du premier Musée de Paris fondé par Gébelin. Dans les désastreuses journées de septembre, sous l'Assemblée Législative, il était renfermé à l'Abbaye. Il écrivit à différentes personnes qu'il allait être immolé ; personne n'osa faire la moindre démarche pour lui. Il m'écrivit un billet qui doit se trouver encore dans mes papiers à Paris (dans mon écritoire) par lequel il réclamait mon service. Je n'aurais fait que hâter sa mort et me compromettre moi-même en allant à l'Abbaye. Je pris alors un parti que je n'aurais pas pris pour défendre ma vie. J'ai lu depuis ce passage de Cicéron qui peint bien ma situation alors : – Quam multa enim quae nostra causa nunquam faceremus, facimus causa amicorum ! Precari ab indigno, supplicare, tum acerbius in aliquem invehi, insectarique vehementius, quae in nostris rebus non satis honeste, in amicorum fiunt honestissime. (Ciceron, de Amicitia, ch. XVI.) (Que de choses en effet nous faisons pour nos amis que nous ne ferions pas pour nous-mêmes ! Prier, supplier un homme indigne d'estime, accuser quelqu'un sans aucun ménagement, l'attaquer avec une violence excessive, ce n'est pas agir d'une façon bien correcte quand nous sommes nous-mêmes en cause, cela

devient très légitime quand ce sont des amis) Cicéron, De l'amitié, chapitre XVI.

J'allais trouver Chabot, qui était dans le Club des Feuillants, et au nom de l'humanité, au nom de l'honneur du Corps législatif, je le pressai de sauver l'abbé Sicard ; cet hommage rendu à sa puissance révolutionnaire le flatta. Il courut à l'Abbaye, il arracha l'abbé Sicard des mains de ses assassins. Le lendemain, je fus invité à dîner chez Mme d'Entrecasteaux qui avait un petit appartement dans le cloître des Filles-Saint-Thomas, et là je trouvais Sicard, qui, pour la première fois depuis son arrestation, retrouva là Massieu, sourd-et-muet, son élève favori. Jamais je n'ai vu, sur aucune figure humaine, l'expression portée au degré où elle était sous les traits de Massieu lorsqu'il revit l'abbé Sicard. Je n'oublierai de ma vie cette scène intéressante.

On a écrit ici (Sinnamary) à La Villeheurnois que l'abbé Sicard ne s'était pas conduit avec énergie depuis le 18 fructidor. J'attends pour en juger des détails plus certains. Je regretterais bien qu'il ne fût pas resté lui-même.

Nous avons rédigé un procès-verbal de ce qui s'est passé le matin au Conseil, il est signé de Chassiron et de moi. Une quarantaine de membres se sont rassemblés dans mon cabinet. Siméon y était venu aussi et m'avait laissé son adresse pour que je pusse l'informer du parti que je prendrais. Nous nous sommes déterminés à aller au Conseil vers midi. Nous sommes sortis de chez moi trois à trois ; j'avais à côté de moi Marmontel et Tronchet.

(A) – Siméon, membre et président, le 18 fructidor, du Conseil des Cinq-Cents. Il est beau-frère de Portalis. Il est sage et il a un talent distingué ; mais il n'a peut-être pas montré toute l'énergie et tout le courage que les circonstances exigeaient.

Marmontel. Son mérite comme homme de lettres est connu. Il a montré beaucoup d'énergie le 18 Fructidor. Son élection a été cassée et, depuis, il a été arrêté.

Tronchet, connu d'abord comme excellent avocat, membre ensuite de l'Assemblée constituante, défenseur du roi avec Malesherbes et de Sèze, et enfin membre du Conseil des Anciens. Il montra aussi beaucoup d'énergie le 18 fructidor. C'est avec beaucoup de peine que j'ai vu qu'il était, depuis, rentré au Conseil.

Plusieurs députés se sont réunis à nous dans notre marche. Une morne stupeur, peinte sur tous les traits, est le seul sentiment que nous ayons pu observer ; notre courage étonnait, mais on en redoutait les effets. Nous sommes arrivés au palais des Tuileries par la porte du petit Carrousel ; on nous a laissé entrer ; les portes du Conseil étaient scellées et les clefs

avaient été remises aux agents du Directoire. Un seul huissier m'était resté fidèle. Nous sommes allés sur le péristyle pour entrer par la porte des galeries, elle était également scellée. Bientôt, une centaine d'hommes se sont avancés, et l'officier qui les commandait nous a dit de sortir. Je lui ai demandé par quel ordre, et je lui ai ordonné, au nom de la Constitution et de la Loi, de me remettre les clefs du Conseil. Il a commandé à sa troupe de mettre les baïonnettes en avant et de nous faire sortir.

Dans le même temps, la garde qui était placée sous le grand péristyle de l'escalier principal ne voulait pas nous laisser passer, et nous étions ainsi entourés de baïonnettes dirigées contre nous. J'ai avancé cependant ; alors la garde du grand péristyle s'est ouverte et nous a laissé passer. Nous sommes ressortis par la petite porte du Carrousel. Nous avions vu, sur les portes du Conseil, un écrit à la main portant que les membres du Conseil étaient invités à se réunir à l'Odéon. Nous sommes convenus d'y envoyer des députés. J'ai nommé Tronchet et Dupont de Nemours pour s'y rendre et venir ensuite nous rendre compte de ce qui se passait à cette réunion.

(A) – Dupont de Nemours, que j'aime, que je respecte, était très épouvanté depuis quelque temps. Il avait craint ma présidence. Il se rappelait combien elle avait été orageuse à l'Assemblée législative. Il voulait que je presse moins la discussion de quelques lois. Il a évité, au moyen de la théophilanthropie dont il est prosélyte d'être compris dans la loi 18 fructidor ; mais ses presses ont été brisées et il a dû perdre beaucoup. Il a montré de la faiblesse ; mais il faut la pardonner à son âge et aux circonstances.

Marbois, Tronson-Ducoudray, Goupil de Prefeln, Maillard, Barthélemy (le député), Piédoue d'Héritot, Larmoie, etc. Tous membres du Conseil des Anciens, se trouvaient chez moi, vers une heure après midi, lorsqu'on est venu m'annoncer que la cavalerie cernait ma rue, et, un moment après, qu'elle s'emparait des portes de ma maison. Un agent de police est venu et m'a dit qu'il avait ordre d'arrêter un rassemblement de quarante à cinquante personnes qui se trouveraient chez moi où elles délibéraient.

(A) Il y avait en effet, dans ma rue un rassemblement du Conseil des Cinq-Cents chez André de la Lozère. Mais quelques espions qui avaient vu entrer des députés chez moi indiquèrent ma porte. Ainsi, on verra que c'est par erreur que j'ai été arrêté, mais, pour couvrir cette erreur, on m'a déporté. J'ai vu dans les papiers publics que l'assemblée de chez André avait été présidée par Pastoret et, qu'on y avait rédigé une protestation.

J'ai demandé à l'agent de police l'ordre qu'il avait. Il m'a répondu qu'en révolution, « l'ordre, c'était le sabre. » Il m'a montré sa commission de police, et il m'a remis une signification par laquelle il nous invitait à nous rendre chez le ministre de la Police. Il a envoyé chercher un

commissaire de police pour mettre les scellés. On n'en a pas trouvé assez tôt pour son impatience ; il a laissé un garde dans la maison, et il nous a forcés de le suivre et d'entrer dans des voitures qu'il avait fait venir dans ma cour. On a conduit avec nous Faucher qui venait d'entrer, mon fils aîné, mon caissier, un ami de mon fils et son maître de violon qui était venu lui donner sa leçon. Ma malheureuse femme et mes autres enfants étaient au premier à se désespérer.

(A) – Mon fils Émile était plus occupé de son ami que de lui-même et que de moi. Cela m'a affecté un moment. Mais, en réfléchissant, je lui sais gré de ce courage et de ce sentiment pour son ami. Il sentait que je remplissais un devoir sacré.

On nous a conduits chez Sottin, nouveau ministre de la Police. Le peuple gardait un profond silence. Les cris de quelques satellites de la tyrannie se sont fait entendre, lorsque nous avons approché de l'hôtel de la Police. On nous a fait entrer chez le ministre. Je lui ai demandé en vertu de quel ordre nous étions arrêtés. Il m'a répondu que c'était en vertu d'un ordre général du Directoire. « C'est, m'a-t-il dit, en exécution de cet ordre que j'ai donné celui d'arrêter rue Neuve-du-Luxembourg, n° 132, quarante ou cinquante membres qui délibéraient. » Je lui ai observé que le numéro de ma porte était 142, et qu'il n'y avait chez moi que huit ou neuf députés. « Oh ! A-t-il répondu, tout cela est égal, un peu plus ou un peu moins de compromission, aux termes où nous en sommes, ne doit pas m'arrêter », et il a donné ordre de nous conduire au Temple. J'ai obtenu seulement le renvoi de mon fils, de son ami, du maître de violon, de Faucher et de mon caissier. On nous a fait entrer dans trois voitures ; Tronson, Marbois et moi étions dans la même.

Nous avons été accompagnés de quelques cris et de quelques huées ; car on avait partout répandu des gens pour nous insulter, afin d'en imposer sur l'opinion du peuple. Ces cris ont redoublé lorsque nous avons été sur le Pont au Change. Une troupe du faubourg, en armes, défilait alors. Lorsque nous avons été sur le quai, où nous allions lentement à cause de la foule, on nous a dit qu'on massacrait les personnes qui étaient dans une voiture derrière nous. Nous avons gardé le plus grand calme. Marbois, cependant, a dit aux agents de police qui étaient avec nous de presser la marche ; c'est ce qu'ils ont fait. Il y avait moins de foule sur la place de Grève, que nous avons traversée. Un homme, échauffé par le vin et l'eau-de-vie qu'on avait distribués, s'est attaché à notre voiture, nous menaçant sans cesse et nous disant : « Criez : vive la République, scélérats ! » Nous sommes enfin arrivés au Temple, où nous avons trouvé les inspecteurs de la salle et les autres membres arrêtés dans le lieu des séances de la Commission.

On nous a mis dans l'appartement qu'avait occupé la reine. Tronson-Ducoudray, Goupil de Prefeln et moi sommes dans la même chambre. C'est celle qu'occupait Madame Élisabeth dans l'appartement de la reine. On y serait assez bien, si les tyrans ne refusaient pas même la jouissance du jour. On a masqué la fenêtre par des abat-jour, comme si les doubles grilles ne suffisaient point !

Le concierge paraît honnête ; on ne nous a point fouillés ; nous avons même la liberté de nous promener dans la cour.

Les membres arrêtés à la Commission sont : Rovère, Bourdon, Pichegru, Willot, Delarue, Perrée (de la Manche), Dauchy, Mirlemont, Jarry-Desloges, de Rumare, Baillaud. Aubry avait été conduit ensuite ; il avait été arrêté au Conseil des Cinq-Cents. Ils nous ont rendu compte de la manière dont ils ont été arrêtés. Ils ont découvert leur poitrine et ils ont dit aux sicaires du Directoire qu'ils pouvaient les assassiner, mais qu'ils ne quitteraient pas leur poste. Huit ou dix hommes se sont alors emparés de chacun d'eux et les ont traînés aux voitures qui les attendaient dans la grande cour. Quelle journée ! Et comment le Directoire pourra-t-il se laver aux yeux de la Nation de tant d'attentats !

(A) – Marbois a consigné dans son journal des détails beaucoup plus circonstanciés de ce qui s'est passé dans la nuit du 17 au 18 ; mais il a eu ces détails de Ramel, commandant de la Garde du Corps législatif, et je n'ai aucune confiance dans la fidélité de ces détails. Ramel a prétendu par exemple avoir fait informer Siméon et moi de ce qui se passait ; ce qui est absolument faux. Siméon et moi n'avons reçu aucun avis de sa part ; si j'en avais eu, le Conseil aurait été rassemblé à l'instant. Il paraît évidemment que les troupes avaient un ordre d'aller manœuvrer à Montrouge. Si notre contenance avait fait suspendre le projet, on aurait supposé que le mouvement des troupes n'avait pas d'autre but que cette manœuvre, et on aurait attribué à une terreur panique les inquiétudes des membres des conseils. On avait pris tous les moyens pour nous désunir et nous tromper. Notre garde elle-même nous a trahis, et le commandant s'est conduit avec la plus grande imprévoyance et la plus grande faiblesse.

19 fructidor. – Après une journée aussi fatigante, j'ai assez mal dormi sur un mauvais grabat. J'ai eu de bonne heure des nouvelles de ma pauvre Julie, mon épouse ; elle est venue me voir à onze heures et elle m'a annoncé qu'elle viendrait dîner avec trois du mes enfants. J'exprimerais mal le plaisir que j'ai eu à la revoir et à embrasser Émile, Auguste et Édouard, lorsqu'ils sont venus ensemble dîner avec moi.

Ma femme m'a donné beaucoup d'espérances ; mais je n'en ai aucune dans ce moment. Ce ne sera que la somme des forfaits du Directoire qui pourra y mettre un terme.

Nous avons su qu'il y avait un message et une résolution passée aux Cinq-Cents pour nous déporter. J'espérais, pour l'honneur du Conseil des Anciens, qu'il ne pourrait pas se compléter ; mais nous avons appris qu'il l'était.

Le Conseil des Anciens avait eu la lâcheté de sanctionner la violation des droits les plus sacrés du peuple ! J'en frémis. Rien ne peut arrêter une faction couverte de crimes, qui redoute tous les pouvoirs et qui cherche à tout renverser.

20 fructidor. – On a mis en liberté plusieurs des députés arrêtés, mais nous restons. Si on conspirait chez moi, pourquoi une partie des membres du Conseil arrêtés avec moi sont-ils mis en liberté et ne reste-t-il que Marbois, Tronson, Goupil et moi ? La résolution pour notre déportation a été sanctionnée hier. Quelle indignité ! Ma femme, qu'on a bercée d'espérances, m'a dit que je ne devais pas m'effrayer de cette loi, que Tronson et moi serions tout au plus envoyés en Suisse. Je ne crois pas à tout cela.
On est venu aussi rendre la liberté à Goupil de Prefeln.

(A) membre du Conseil des Anciens. Il avait été membre de l'Assemblée constituante. Il m'a montré le plus vif intérêt et je ne croyais pas qu'il rentrât au Conseil.

Cette nouvelle exception m'a paru singulière ; mais j'ai su de lui-même que La Reveillère avait cru devoir s'intéresser à lui comme théophilanthrope. Goupil m'a particulièrement témoigné la plus grande sensibilité en me quittant, et il s'est chargé de quelques commissions pour ma femme.

Elle est venue deux fois, la première avec mes enfants. Elle emploie tous les moyens pour obtenir ma liberté ou mon exil à peu de distance. Mes créanciers se joignent à elle. Boyer-Fonfrède a fait des démarches très actives. Tout cela ne me donne aucun espoir.

J'ai donné des instructions pour mes affaires ; mais elles ne peuvent qu'être incomplètes. Je n'ai aucune note et ma situation est désespérante.

21 fructidor. – Ma Julie est encore venue me voir deux fois. Ce sont toujours les mêmes espérances et la même incertitude sur mon sort. Le Conseil des Anciens ayant eu la lâcheté de sanctionner l'acte de déportation, quel espoir peut-il rester ? D'ailleurs la marche du Directoire et des Conseils n'en laisse aucun ni pour la chose publique ni pour nous ; c'est un crime d'avoir voulu sauver la patrie aux yeux des tyrans qui voulaient l'asservir, nous en serons punis.

Nous avons vu au Temple Sidney Smith [1] qui y est toujours détenu.

(A) J'ai appris, depuis, que Smith fut sauvé du Temple. Il s'était particulièrement lié avec La Villeheurnois, qui ne doutait pas que Smith n'eût écrit en Angleterre pour faire croiser sur la Vaillante. Il paraît que, malgré toute l'inquisition du Directoire, Smith correspondait à Paris et à Londres avec la plus grande facilité.

Le soir, un grand nombre d'officiers sont venus au Temple ainsi que la femme de Rossignol, qui a dit hautement qu'elle voudrait poignarder elle-même Bourdon ; elle l'accuse d'avoir fait périr son mari.

Le commandant du Temple est venu nous visiter dans la nuit. Cela m'a paru extraordinaire.

22 fructidor. – On a continué à nous donner des espérances ; on en a donné beaucoup à Tronson et à Marbois. Ma pauvre Julie ne cesse de faire agir ; elle m'a assuré que dans tous les cas nous ne partirions pas avant huit ou dix jours. Pour moi, je n'ai pu la voir et la quitter sans verser des larmes.

(A) Je ne savais pas que c'étaient nos derniers adieux, des adieux éternels peut-être !... Julie s'étonnait de mes larmes, elle ne pressentait pas tout ce que j'allais souffrir.

22-23 fructidor. – J'ai préparé de nouvelles instructions. Vers dix heures du soir, on est venu nous avertir que nous allions partir. Nous avons fait nos paquets, ils n'étaient pas nombreux, car nous manquions de tout. J'ai laissé une lettre pour Julie. Combien, à son réveil, elle aura été cruellement détrompée ! À onze heures, on a conduit Barthélemy au Temple. C'est le ministre de la Police qui l'a accompagné. C'était nous annoncer que tous les déportés allaient partir ensemble. On a attendu assez longtemps l'ordre définitif de départ. On avait amené des voitures qu'on a renvoyées. Le général de brigade Dutertre est chargé de nous conduire ; le commissaire Hochereau de faire préparer nos subsistances. C'est lui qui a fait l'appel des déportés et il a paru prendre intérêt à notre situation. On a fait venir des chariots, les mêmes qui avaient servi aux accusés de Vendôme, et c'est dans ces chariots, garnis de barres de fer et de verrous, qu'on nous a fait entrer. Il paraît qu'Augereau a trouvé ces voitures les plus convenables pour nous. Les soldats qui gardaient les cours et les avenues du Temple nous ont insultés et l'escorte d'Augereau applaudissait à ces insultes. On l'a entendu lui-même regretter de n'avoir point reçu l'ordre de nous fusiller.

En sortant du Temple, j'ai pris une expédition de mon acte d'écrou.

ADDITIONS

Les résultats de ces journées doivent être affreux. L'acte du 18 fructidor frappe plus de deux cent mille individus. Il ébranle la Constitution ou la renverse, il avilit la représentation nationale et il sape la liberté jusque dans ses fondements. Quelque imparfaite que soit cette Constitution, si le pouvoir exécutif avait été confié à des hommes qui eussent eu quelque amour pour leur patrie, elle pouvait marcher et l'ordre pouvait renaître ; mais, aujourd'hui, quels seront les moyens de le rétablir ? L'injustice appelle l'injustice.

Voici quelques faits encore sur cette affreuse journée.

C'est à deux heures du matin que le canon donna le signal. Le Directoire était très incertain dans sa marche. Il espérait que le Corps législatif ferait quelques mouvements de défense, et c'est dans ce sens qu'étaient rédigées les proclamations avant même l'événement. On a eu l'impudeur d'y avancer que les avant-postes du Directoire avaient été attaqués ; cette assertion est de la plus indigne fausseté. À trois heures et demie, Poinçot, général de brigade, qu'on avait dit avoir été brigadier des Gardes du corps à Coblentz, écrit à Ramel l'ordre suivant : « Au nom du Directoire, le général Lemoyne somme le commandant des Grenadiers près le Corps législatif de lui faire ouvrir de suite les portes des Tuileries au Pont tournant, une colonne d'infanterie, artillerie et cavalerie ayant besoin de ce passage pour l'expédition dont il est chargé ; en cas de refus, il emploiera les forces à sa disposition. » Ramel dit qu'il refusa et qu'il remit sa réponse écrite.

À quatre heures, une colonne de quinze cents hommes se présenta devant la cour des Tuileries et les canonniers du Corps législatif livrèrent leurs canons. Augereau entra dans le jardin et s'empara de tous les postes que les grenadiers du Corps législatif cédaient sans résistance. Un seul officier refusa de céder son poste à la grille de la cour des Cinq-Cents ; cet officier répondit à la sommation qui lui fut faite : « Je suis chargé de la garde du Conseil et des archives ; je mourrai à mon poste avant qu'il soit forcé. » Le général Lemoyne menaça de faire tirer. « Faites tirer », répondit

Bruniaux – c'est le nom de cet officier –, et il mérite d'être conservé. Quelque temps après, les grenadiers du Corps législatif ouvrirent eux-mêmes. Deux mille hommes entrèrent par le Pont tournant. Lemoyne ordonna à Ramel de se rendre sur le quai d'Orsay. Ramel dit qu'il refusa. Il se rendit aux casernes, où Blanchard, officier de la même garde, mais dévoué au Directoire, et qui avait passé la nuit chez La Reveillère, faisait distribuer des cartouches. Bientôt après, Augereau se rendit aux casernes avec des officiers généraux tels que Rossignol, Bessière, Peyron, Tuncq, Dutertre, Santerre, Lemoyne, David Lakanal, etc. ; et là, en présence même de la garde du Corps législatif, il fit arrêter Ramel qui voulut partager notre détention et nous nous trouvâmes au Temple avec lui.

Ce fut à sept heures que les inspecteurs furent arrêtés, comme je l'ai dit ; Verdière, général, leur annonça qu'ils allaient être conduits au Temple. Ils parlèrent de lois, de Constitution, de garantie ; un officier allemand leur répondit avec dérision : « Moi pas entendre sté français-là ». Un des officiers dit à Bourdon : « Retirez-vous, citoyen représentant, nous n'avons point ordre de vous arrêter ». Bourdon répondit : « Je ne quitte pas mes collègues. Je vais au Temple avec eux et je repousse avec indignation la faveur par laquelle on veut me déshonorer ».

Carnot fut positivement instruit le 17 que le lendemain était fixé pour l'exécution du projet de la faction des triumvirs, Rewbel, Barras et La Reveillère. Carnot alla chez Willot avec son frère et Lacuée. Remarquer Lacuée. Ils s'informèrent s'il y avait des dispositions de défense ; voyant qu'il n'y en avait aucune, Carnot rentra chez lui. Il se ménagea des moyens d'évasion. À onze heures, on vint l'arrêter, il n'y était plus. On plaça, à la même heure, deux sentinelles à la porte de Barthélemy. Il m'a assuré qu'il pouvait se sauver, mais il ne le voulut pas.

Lorsqu'on conduisit au Temple Letellier, son domestique, qui s'est généreusement dévoué pour le suivre dans sa proscription, il resta assez longtemps parmi les officiers chargés de veiller à notre départ de Paris. Ces officiers se complimentaient sur l'éclat de leur conduite pendant « l'immortelle journée du 18 fructidor », ils tâchèrent de le détourner de sa résolution. Tous ces scélérats, lui dit-on, en lui parlant de nous, « sont destinés à périr, tu partageras leur sort ».

Nous avons trouvé au Temple La Villeheurnois et Brottier, mais nous n'avions eu aucune communication avec eux. Dunan et Duverne de Presle avaient été transférés ailleurs quelques jours auparavant. Nous n'avons connu Brottier et La Villeheurnois que dans notre trajet de Rochefort.

On doit remarquer que dans le nombre de seize, conduits de Paris à Rochefort, il n'y en avait aucun qu'on pût accuser d'avoir jamais été de la faction d'Orléans. Cette observation est essentielle.

Seconde partie

DU TEMPLE À ROCHEFORT ET NAVIGATION VERS CAYENNE

(Du 23 fructidor An V – 9 septembre 1797 – au 22 brumaire An VI – 12 novembre 1797)

23 fructidor. – Je n'ai pu supporter le cahot de ces infernales voitures qu'en changeant cent fois de place. J'ai cru périr avant d'être sorti de Paris. Nous avions pour escorte cent vingt-cinq hommes du 21e régiment de chasseurs, et une garde de gendarmerie. Il y avait à la suite un chariot de rechange et la voiture du général Dutertre, qui commandait, comme je l'ai dit, notre escorte.

Marbois, Murinais, Tronson, Barthélemy, Letellier (valet de chambre de Barthélemy) et moi, étions dans la troisième voiture.

En arrivant à Arpajon, on a fait descendre ceux de nos compagnons qui étaient dans la première voiture, dans un cachot pratiqué dans une espèce de caveau qui ne reçoit le jour que par un soupirail grillé et d'un pied carré au plus. Et nous, on a voulu nous faire entrer dans un autre cachot derrière celui-ci encore plus infect et ne recevant de l'air qu'à travers le premier. J'ai reculé d'horreur en voulant y entrer. On ne se fait pas d'idée du méphitisme de l'air de cette épouvantable demeure. Nous avons demandé qu'on nous mît ailleurs ; nous y aurions tous péri, et il eût été plus humain de nous fusiller. On nous a enfin fait monter dans un grenier ; on nous a donné de la paille fraîche. On nous a servi à manger. C'est là que nous avons passé la nuit, et nous nous félicitions, dans notre malheur d'avoir obtenu cette grâce. Que le gouvernement et ses vils agents sont cruels ! Dans les jouissances d'une vie paisible, on n'imagine pas que des hommes, même coupables, puissent être renfermés dans des cachots aussi horribles que celui où l'on voulait nous placer. Ah ! Si j'avais eu besoin encore de l'école du malheur, j'en ai reçu aujourd'hui une cruelle leçon.

Dans cette route, le peuple nous a témoigné de l'intérêt, malgré que ce sentiment fût contenu par notre garde.

(Éd.) Lettre d'André-Daniel Laffon-Ladebat à son épouse Julie :

D'Arpajon, 23 fructidor an V.

À la citoyenne Laffon-Ladebat, rue Neuve du Luxembourg, n° 141, à Paris.

Nous sommes partis, ma chère amie, ce matin du Temple sur trois chariots. Nous sommes arrivés vers deux heures ici. Nous sommes venus tout d'une traite.

D'abord, nous avons craint d'y être fort mal ; mais tout cela s'est arrangé et on nous a donné une chambre haute dans la prison qui est assez aérée, où nous avons de bonne paille et où nous dormirons, j'espère.

Nous allons décidément à Rochefort et à très petites journées. Voici notre ordre de route pour que tu puisses me donner des nouvelles de ta santé et de celle de mes enfants. Le 24, nous couchons à Étampes ; le 25 à Angerville, le 26 à Artenay, le 27 à Orléans, le 28 à Beaugency, le 29 à Blois, le 3o à Amboise, le 1er complémentaire à Tours, le 2 à Saint-Maure, le 3 à Châtellerault, le 4 à Lusignan, le 5 à Saint-Maixent ; le 1er vendémiaire à Niort, le 2 à Surgères, le 3 à Rochefort. D'après cela, tu peux juger des lieux où tu peux m'écrire.

D'après ce que tu m'avais dit, je ne m'attendais pas à partir cette nuit, et il m'a été impossible de rédiger une instruction que j'avais à donner encore pour mes malheureuses affaires. Je gémis pour toi, pour mes enfants, pour mes créanciers, des embarras où elles vont être plongées, et j'avais cru avoir encore quelques jours pour te donner des éclaircissements.

Nous sommes reconnaissants des soins qu'on a ici, notre escorte s'est conduite avec beaucoup d'égards et le général a donné des ordres très précis.

Je manque de tout ; il faut aviser aux moyens de m'envoyer ce qui est indispensable pour un voyage de long cours. Il faudrait tâcher de m'y faire avoir un crédit un peu fort dont je disposerais suivant les circonstances moi et mes amis. Notre destination est vraisemblablement pour Cayenne ou pour Madagascar, mais nous l'ignorons absolument encore. Tous nos amis doivent s'employer pour que nous y soyons logés le mieux possible et le plus sainement. C'est le temps des fièvres dans ce port, et il faut, s'il est possible, nous en préserver. Il faut ensuite faire presser le plus possible l'expédition du bateau qui doit nous emporter. J'avais eu d'autres espérances ; elles sont toutes évanouies. Je me livre à mon sort. J'emporte ton image, celle de mes enfants et mes vœux pour le bonheur de ma patrie. Je compte sur mes amis. Ce que mes enfants feront pour toi sera plus, beaucoup plus cher à mon cœur que tout ce qu'ils pourraient faire pour moi. Je les embrasse tous... J'embrasse mes enfants..., toi et mes enfants. Quelles images pour mon cœur... Adieu...

A.-D. Laffon.

24 fructidor. – Nous sommes partis vers cinq heures. Nous ne comptions aller qu'à Étampes, où nous sommes arrivés à 10 heures et demie ; mais on s'est borné à y faire rafraîchir les chevaux. On nous a laissés dans nos chariots au milieu de la place, entourés de tout le peuple d'Étampes. On nous a donné là du pain et quelques fruits. Barthélemy et Marbois sont extrêmement fatigués ; je crains qu'ils ne puissent pas soutenir la route. Pour moi, tant d'indignités m'irritent et j'ai repris toute ma force. Nous avons couché à Angerville, et, comme il n'y a pas de cachots qui puissent nous contenir, on nous a placés dans une auberge où nous étions assez bien. Le peuple paraît, comme hier, étonné et n'osant montrer aucun autre sentiment.

24 fructidor. – J'ai reçu un petit billet de Julie et un petit portemanteau contenant un peu de linge.

(Éd.) Lettre d'André-Daniel Laffon-Ladebat à son épouse Julie :

Angerville, 24 fructidor an V.

Je reçois ta lettre, ma bonne amie Julie, à sept heures du soir. Je suis fâché que tu l'aies déjà envoyée. J'aurais pu attendre à Rochefort ce que tu m'envoies ; mais cependant ce sont des lignes de toi et elles me consolent. Je t'ai écrit hier au soir une longue lettre. Nous sommes arrivés ici ce soir, nous y couchons et nous comptons aller demain à Orléans. Si nous n'étions pas brisés par les voitures, nous serions bien et nous ne pouvons que nous louer des soins qu'on a pour nous procurer toutes les commodités que notre situation permet.

Ma santé et mon courage se soutiennent parfaitement. Je ne veux pas que mes enfants viennent. Qu'ils s'occupent à te contenter, à te faire oublier tes malheurs, à soigner mes affaires ou plutôt les leurs. Qu'ils honorent mon nom et tes tendres soins pour eux par leurs vertus.

Si l'on pouvait éviter de suspendre longtemps les paiements et les remises à faire, ce serait pour moi une grande consolation que de l'apprendre.

J'ai, dans le même chariot où je suis, Marbois, Tronson, Murinais, Barthélemy.

La promesse que tu me fais d'avoir du courage m'en donne encore.

Adieu, ma chère et tendre amie ; adieu, mes chers enfants. J'emporte vos images dans mon cœur et tous mes vœux sont pour vous.

Je t'envoie d'Orléans de nouvelles instructions pour mes affaires. Il m'est impossible de les envoyer ce soir.

Il est important, je l'ai écrit hier, de nous procurer des fonds à Rochefort et des recommandations pour y être le mieux possible. Je crains ce séjour à cause des fièvres.

Adieu mille fois.

A.-D. Laffon

25 fructidor. – Nous sommes partis à huit heures d'Angerville. Nous avons assez bien dîné à Artenay ; j'y ai été particulièrement touché de l'intérêt que m'a témoigné une jeune fille qui nous servait. J'ai vu deux ou trois fois ses larmes couler. Vers la fin du dîner, le commissaire Hochereau a été arrêté par ordre du général Dutertre. Nous ignorons les motifs de cette arrestation. Il nous a demandé un certificat de sa conduite, nous le lui avons donné.

(A) Dutertre, que nous regardions avec le mépris qu'il méritait, aura desservi Hochereau. On aura trouvé qu'il nous témoignait trop d'égards et trop d'humanité. Les tyrans redoutent tout ce qui ne paraît pas partager leur fureur.

Nous sommes arrivés à Orléans vers six heures dans la maison de…

Rien n'égale l'empressement et les soins qu'on a eus ici pour nous ; nous y avons reçu les témoignages du plus vif intérêt. Quoiqu'il fît grand jour encore lorsque nous sommes arrivés, la foule ne s'est pas portée autour de nos voitures, et le peuple lui-même avait l'air consterné. On nous a dit qu'une femme de Nantes, déguisée sous les habits d'une femme de service, s'était rendue à notre prison pour nous donner tous les soins que notre situation pouvait exiger. On la reconnaissait facilement, il est impossible de porter plus loin l'expression et le zèle de la bienfaisance. Je craignais qu'elle ne se fût trahie. Les autorités constituées nous ont montré les plus grands égards et la plus touchante sensibilité, et je suis bien convaincu qu'elles auront été destituées. On nous a servi un excellent souper. J'ai écrit quelques lettres.

(A) Nous avons su qu'un citoyen s'était chargé d'aller lui-même porter nos lettres à Paris pour les soustraire à l'inquisition des espions qui nous surveillaient. Je ne puis sans attendrissement lire retracer l'accueil que nous avons reçu à Orléans.

Nous avons couché dans une vaste salle où l'on avait réuni les meilleurs matelas et les draps les plus blancs ; j'y aurais parfaitement dormi si mon âme pouvait être moins agitée.

(Éd.) Lettre d'André-Daniel Laffon-Ladebat à son épouse Julie :

Orléans, 25 fructidor an V, à 8 heures.

Nous sommes arrivés ici, ma chère Julie, un peu fatigués. Nous y passons la nuit et nous sommes assez bien logés. Nous continuerons demain notre route pour Rochefort. La journée a été fatigante, le temps était mauvais. Hier on m'a pressé de marcher un peu et cela m'a fait du bien.

Je comptais t'envoyer des instructions sur mes affaires ; mais il est difficile de les donner au milieu du bruit de trente personnes. Je voudrais qu'on m'envoyât une copie de l'état que j'avais dressé ; si j'en ai le temps, je le rectifierai. L'objet le plus embarrassant est mes inscriptions. J'en ai bien fait une note ; mais je ne sais si on l'a trouvée…

Je suis désespéré de ne pas laisser tout en ordre, mais depuis ma législature et la maladie de ma fille chérie, je n'ai pas eu un moment à moi. Au reste, ma correspondance qui est très exacte donnera les éclaircissements nécessaires. Enfin, je te laisse entièrement maîtresse de disposer de tout comme tu l'entendras ; prends les conseils de mes amis, fais tout ce que tu pourras pour que mon malheur ne frappe que moi. Ranime ton courage par ce que tu dois à mes enfants. Je ne puis plus que faire vœux pour vous, mais ces vœux seront tous les jours animés, tous les jours plus tendres. Que puis-je aimer que vous ! Ma santé se soutient assez bien. J'espère que nous aurons une bonne nuit. Adieu, ma chère et bien-aimée Julie, adieu. J'embrasse nos enfants, eux et toi serez toujours dans mon cœur… Adieu.

A.-D. Laffon

26 fructidor. – Nous sommes partis au commencement du jour pour Beaugency. Les témoignages d'intérêt, qui nous ont été prodigués à Orléans nous ont vivement émus. C'est lorsque l'injustice et le malheur vous accablent qu'on sent bien plus vivement le prix de la bienfaisance et de la sensibilité. Nous avons dîné à Beaugency et nous avons ensuite continué notre route pour Blois. À peine pouvions-nous, à travers les barreaux, voir le pays superbe que nous traversions et que la tyrannie va opprimer. Je les ai traversées souvent, ces mêmes routes, quelquefois dans l'ivresse du bonheur, surtout lorsque, pour la première fois, je menai Julie dans ma maison paternelle à Bordeaux.

Nous sommes arrivés à Blois un peu tard. On nous a mis dans un couvent qui est situé dans la rue qui mène au château. Nous avons été logés sur le sol de la chapelle ; quoique nous y fussions très serrés, j'y ai assez bien dormi. On est venu demander Marbois ; son absence pendant près d'une heure m'a inquiété ; mais il m'a rassuré lorsque je l'ai vu rentrer avec sa femme[2] qui était venue de Metz pour le voir au Temple. En arrivant à Paris, elle a appris notre départ ; elle ne s'est arrêtée que deux heures pour voir des amis de son mari, et ensuite, sans prendre aucun

repos, elle est venue jusqu'ici. Rien de plus touchant que de voir cette intéressante femme dans ce triste asile au milieu de nous. Sa douleur et les sentiments généreux que lui inspiraient notre conduite et notre courage se peignaient dans tous ses traits. Nous en avons été vivement émus. Elle a donné à Marbois beaucoup d'espérances. Je ne les partage pas ; presque toutes ces espérances sont données par Barras, qui les donne de la manière la plus perfide. C'est ainsi qu'on avait bercé mes amis de Paris. C'est ainsi que ma malheureuse femme a été indignement trompée. On n'avait permis à Madame Marbois que de nous voir sans nous parler. Elle est repartie. Marbois était vivement ému ; cependant son âme était plus tranquille parce qu'il avait plus d'espoir.

Barthélemy était très incommodé de nos infernales voitures. Dutertre lui a fait offrir un cabriolet ; il a été un instant incertain sur le parti qu'il prendrait. Il s'est décidé à l'accepter. Ce cabriolet était conduit par un officier de dragons, et un nommé Cordebar, secrétaire du général et jacobin, a été placé à côté de Barthélemy. Nous avons pensé verser en sortant de la rue du château. Rien ne serait plus dangereux dans ces cages ; il serait impossible que plusieurs de nous ne fussent pas fracassés.

Nous n'avons pas été insultés en sortant de Blois ; nous l'avions été en arrivant par quelques hommes payés. Barthélemy en avait été vivement affecté. Nous étions partis tard et nous ne sommes arrivés que vers le déclin du jour à Amboise. On nous a logés dans le faubourg sur la rive droite de la Loire ; quoiqu'à l'étroit nous y avons été assez bien. Nous n'avons pas été insultés. On nous a servi avec zèle un assez bon souper, et on nous a donné d'assez bons lits. Nous aurions assez bien dormi, si nos gardes étaient moins bruyants et se levaient moins souvent. Il semble qu'on ait donné des ordres pour ne nous laisser aucun repos.

(Éd.) Lettres d'André-Daniel Laffon-Ladebat à son épouse Julie :

Blois, 26 fructidor an V.

Nous sommes arrivés ici un peu tard, ma bien-aimée Julie. Ma santé se soutient, c'est tout ce que je te manderai aujourd'hui. J'aurais besoin de te donner beaucoup d'instructions pour la suite de mes affaires ; mais il est impossible d'écrire au milieu de trente personnes.

Je crains que nous ne séjournions ici un jour. Les chevaux paraissent fatigués. Je n'aurai sans doute de tes nouvelles qu'à Rochefort, si on nous permet d'en recevoir. Adieu, ma tendre et bonne amie, embrasse mes cinq enfants et dis-leur tous les jours que, dans quelque lieu que je sois, tous mes sentiments, tous mes vœux seront pour toi et pour eux.

A.-D. Laffon

27, à 8 heures

Nous ne séjournons pas.

Nous partons et nous coucherons sans doute à Amboise. J'ai assez bien dormi et ma santé se soutient parfaitement. Adieu, ma chère Julie. J'embrasse encore mes enfants.

A.-.D. Laffon

28 fructidor. – Nous sommes partis d'Amboise à cinq heures. Barthélemy, lassé du cabriolet, est rentré dans notre cage. Il craignait d'être insulté davantage, étant mieux vu. Le temps était magnifique aujourd'hui. Nous sommes arrivés à Tours vers onze heures et demie ; nous y avons trouvé un amas de peuple très considérable, une garde nombreuse nous attendait. En arrivant près des prisons, quelques gens égarés nous ont insultés. Les cris de « Vive la République » se sont fait entendre. La Villeheurnois, en descendant, leur dit en riant : « Oui, vous voilà bien gras avec votre République ! » On nous a placés dans une chambre bien mal éclairée et bien froide. Nous avons été obligés d'y faire du feu. Des anneaux placés dans les murs attestaient que c'était le séjour des plus vils criminels. Nous avons eu un assez mauvais dîner. Nous avons acheté quelques livres que nous avons jugés indispensables, quel que soit le lieu de notre exil. Un petit officier municipal jacobin donnait ici les ordres. Il nous a conduits devant plusieurs « frères et amis » qui venaient sans doute jouir de notre captivité. Notre calme les étonnait, ils savaient bien que ce n'est pas ainsi que sont des criminels. Nous avons écrit quelques lettres et M. l'officier municipal a demandé au geôlier : « Pourquoi t'est-ce qu'on nous avait donné de l'encre sans ses ordres ? »

Nous sommes parvenus cependant à nous procurer quelques journaux qui nous ont instruits des calomnies qu'on répandait contre nous. Ils nous ont instruits aussi des nouvelles mesures prises et des nominations faites par le Directoire, elles sont toutes dans le sens qui le dirige. On annonce la paix avec l'empereur, je la crois. Jamais il n'a eu une plus belle occasion de la conclure et de réparer ses pertes. Les journaux du 23 ne nous ont rien appris d'intéressant. Nous avons été très mal couchés.

(Éd.) Lettre d'André-Daniel Laffon-Ladebat à son épouse Julie :

Tours, 28 fructidor an V.

Nous sommes arrivés ici, ma bien-aimée, d'assez de bonne heure. Nous y couchons. Demain nous irons à Sainte-Maure. Après-demain à Châtellerault. Ainsi je pense que nous serons le 4e jour complémentaire au plus tard à Rochefort. Nous n'avons eu aucune nouvelle des familles depuis notre départ, excepté celles que tu m'as données le 2e jour et

celles que nous a données Mme Marbois ; tu l'auras vue sans doute. Ma santé se soutient toujours ; même malgré cela, il m'est impossible de t'envoyer les instructions dont je sens que tu as un extrême besoin pour maintenir l'ordre de mes affaires et pour éviter la ruine de mes malheureux créanciers. Voilà surtout ce qui m'afflige le plus après l'idée cruelle de quitter tout ce qui m'est cher ; mais mon courage et ma conscience me soutiennent. Adieu, ma chère Julie, embrasse tendrement pour moi mes enfants. Puissé-je apprendre un jour qu'ils sont heureux ! Adieu.

A.-D. Laffon.

29 fructidor. – Nous nous sommes levés à cinq heures. Il me tardait de quitter Tours. Les rues étaient garnies de troupes. Le général, craignant sans doute de n'avoir pas assez de forces, a pris ici un détachement d'infanterie pour nous accompagner. On nous a permis de descendre. Le temps était beau et nous avons pu jouir du superbe paysage qu'on découvrait sur le haut du chemin à l'entrée du bassin de Tours. Rien n'est plus beau au soleil levant. Pourquoi faut-il que d'aussi belles contrées soient courbées sous le joug de la tyrannie et du crime ?

Nous avons fait une petite halte à un village à moitié chemin de Sainte-Maure.

Nous sommes arrivés à Sainte-Maure à une heure et demie. Nous avons été placés dans la maison de détention. On nous a donné un appartement très aéré. Le maire a eu pour nous les plus grandes attentions et nous a témoigné le plus vif intérêt. Un nègre au service de M. de Chante nous a donné un très bon dîner. Il me disait : « Vous avez voulu faire le bien, on vous déporte. »

On aurait pu facilement se sauver ici. Mais où cela nous aurait-il conduits ? On a prétendu qu'on avait vu des brigands dans les bois. Le général a fait marcher vingt-cinq chasseurs pour fouiller ces bois.

Sainte-Maure est une ancienne petite ville presque entièrement ruinée. Malgré leur misère, les habitants se sont empressés de nous fournir des lits. Le maire, en apprenant nos noms, a été étonné d'entendre celui de Bourdon (de l'Oise).

(Éd.) Lettre d'André-Daniel Laffon-Ladebat à son épouse Julie :

Ste-Maure, 29 fructidor an V.

Nous couchons ici ce soir, ma chère Julie, nous avons eu une assez bonne journée. Nous sommes bien ici. Demain nous allons à Châtellerault. Je ne crois pas que nous puissions être à Rochefort avant le

1er vendémiaire. Ma santé continue à se soutenir. Celle de Marbois et de Barthélemy, qui menaçait, est bonne à présent.

Nous n'avons aucune nouvelle de Paris. J'attends avec impatience de savoir le parti que tu auras pris pour mes malheureuses affaires. Il faut surtout aider les maisons que la suspension de mes payements pourrait entraîner. Je crains par-dessus tout que mon arrestation ne cause des désagréments que je n'ai pu ni prévoir ni prévenir, mais qui m'affligent cruellement. J'espère que mes amis feront tout ce qui sera possible pour m'éviter ce malheur.

Adieu, ma chère amie, répète chaque jour à mes enfants combien je les aime, combien je fais de vœux pour leur bonheur ! Adieu mille fois.

A.-D. Laffon.

30 fructidor. – Nous sommes partis à cinq heures de Sainte-Maure, comblés d'attentions et de témoignages d'intérêt. Je n'oublierai ni l'officier municipal, ni le nègre qui nous a servis. Nous avons fait halte aux Ormes, où nous avons déjeuné. M. de Voyer y était, je crois, mais il n'a pas paru. Beaucoup de gens de sa maison sont venus auprès de nos voitures.

Nous sommes arrivés à Châtellerault vers deux heures. On nous a mis dans la maison de détention plus horrible encore que celle de Tours. Une grande chambre, une petite fenêtre triplement grillée, des chaînes, de la paille, quelques mauvais matelas, voilà notre gîte. Il faut le courage que nous donne notre conscience pour supporter tout cela. Marbois est malade, cela m'inquiète cruellement. Il serait déplorable qu'il fût hors d'état de continuer sa route. Grâce à nos chasseurs, nous n'avons pas été insultés. Depuis quatre jours ils nous témoignent beaucoup d'intérêt. Un gendarme nous parla de Tuncq, général de la Vendée. Bourdon lui a dit : « C'est un scélérat ! » Le gendarme lui a répondu : « Il était cependant avec vous dans la Vendée ».

(A) Ce Tuncq est un des généraux de la République. C'était un huissier de Lesparre, près de Bordeaux. Je l'ai beaucoup connu ; il avait été chargé de dessécher, je crois, quelques marais du côté de Talmont, appartenant à la comtesse de Châtenay. Il était sans le sou, et je lui avais fait quelques avances. On l'accusait, à ce que j'ai appris depuis, d'avoir épousé deux femmes. Je l'avais laissé très misérable à Paris. En y retournant au commencement de la première législature, je le rencontrai dans un café où je déjeunais par hasard et je le trouvai très brillant, m'offrant de me conduire chez moi dans sa voiture. Il me fit entendre qu'il s'était introduit dans la maison de M. de Condé. Malgré tout cet éclat, il ne me paya pas. Je l'ai encore perdu de vue pendant quelque temps et je l'ai revu par hasard en uniforme de général de brigade. J'ai su qu'il avait

servi dans la Vendée, où il avait commis de nouvelles horreurs. Il a été ensuite employé sur le Rhin. Le 18 fructidor, il était un des acolytes d'Augereau. Pour ajouter à la singularité de ma destinée, il est fâcheux qu'il n'ait pas été chargé de m'arrêter.

(Éd.) Lettre d'André-Daniel Laffon-Ladebat à son épouse Julie :

Châtellerault, 30 fructidor an V.

Nous sommes arrivés ici à deux heures après midi, ma chère Julie, et nous en partirons demain pour Poitiers. Nous n'avons eu des nouvelles de Paris que par les journaux. Je compte toujours que nous serons à Rochefort le dernier jour complémentaire ou le 1er vendémiaire au plus tard. Ma santé se soutient parfaitement, celle de Marbois chancelle et cela m'inquiète beaucoup. N'en parle pas à sa femme, cela aggraverait ses tourments. Adieu, ma chère et tendre amie, embrasse mille fois mes enfants pour moi.... Adieu.

1er complémentaire. – Marbois a été malade pendant la nuit ; il a couché avec Tronson dans une chambre où étaient détenus deux hommes condamnés pour vol. Je demandai à l'un d'eux pourquoi il était détenu. « Je crois, m'a-t-il dit, qu'il y a un peu de fer là-dedans. » J'ai su ensuite qu'il avait été pris sur le fait après avoir déferré les portes de plusieurs fermes et vendu les fers.

Nous avons quitté cet affreux gîte à six heures. Marbois continue à souffrir ; j'ai été moi-même un peu dérangé ; nous sommes arrivés vers deux heures à Poitiers. Les environs sont délicieux du côté de Tours. Un assez grand concours de peuple nous attendait sur la chaussée. Nous avons eu quelques cris de « Vive la République », mais, en général, toutes les physionomies exprimèrent plus l'étonnement que tout autre sentiment. Si le peuple eût été mieux instruit, c'eût été le sentiment de l'horreur. Nous avons été mis aux Visitandines, où nous étions parfaitement bien parce que les officiers municipaux et les administrateurs du département ont eu pour nous tous les soins possibles. Nous avons eu un très bon dîner et un très bon souper. Marbois souffrait beaucoup ; il a fait venir un médecin qui a été faire son rapport au général sur l'état où il l'avait trouvé, mais de trop graves objets occupaient sans doute le général, il n'a pas pu entendre ce rapport.

(Éd.) Lettre d'André-Daniel Laffon-Ladebat à son épouse Julie :

Poitiers, 1er complémentaire an V.

Nous sommes arrivés ici, ma chère Julie, à deux heures. Nous y couchons et demain matin nous partons pour Lusignan. Il est possible que

nous soyons le 5e jour complémentaire à Rochefort. Nous sommes toujours sans aucune nouvelle particulière de Paris. Ma santé se soutient assez bien. Marbois a une inflammation à la langue qui le fait extrêmement souffrir. J'espère cependant que ce ne sera rien. Tous mes autres compagnons d'infortune se soutiennent. J'espère que vous aurez obtenu que nous soyons placés à Rochefort d'une manière saine en attendant le moment de notre départ, cela est essentiel dans un séjour malsain par lui-même. Nous dormons assez bien ici, nous avons de l'air et c'est surtout ce qu'il nous faut. Adieu, ma chère amie, tu sais combien j'aimerai toujours toi et mes enfants.

A.-D. Laffon

2e complémentaire. – J'ai beaucoup mieux dormi que je n'ai fait encore. Marbois aussi a mieux passé la nuit que je ne l'espérais et il a été en état de partir. Nous nous sommes mis en route à six heures et demie ; la route est très belle jusqu'à Lusignan. Il est impossible de voir un site plus pittoresque et plus romantique que celui de Lusignan. Je crois y avoir passé autrefois, mais je ne m'en rappelais plus. On nous a placés dans une auberge où nous avions de l'air, et c'est surtout ce que je demande. Bourdon a été reconnu par quelques-uns de ses anciens amis. Il n'était pas à son aise.

Nous avons dîné et soupé à Lusignan. Pendant que nous soupions, il est arrivé un courrier. À peine nous étions-nous couchés, qu'on est venu nous annoncer la destitution du général Dutertre.

(A) Ce Dutertre, après avoir été détenu quelque temps, a obtenu de nouveau sa grâce du Directoire, et j'ai vu son nom parmi ceux des généraux qui ont été chargés de dévaster la Suisse.

Une demi-heure après, on a doublé notre garde. On a éclairé notre chambre et l'on a interdit la communication entre celle où j'étais et une autre où étaient placés une partie de nos compagnons d'infortune.

On a demandé Perron, l'homme chargé par le général du soin de nos paquets et sans doute de l'espionnage de notre conduite et de nos discours. Cela nous a pourtant fâchés, parce qu'il est actif et qu'il nous est utile. On l'a arrêté. Plusieurs hommes sont entrés dans la chambre de nos compagnons. J'ai cru qu'on visitait les papiers et les paquets et cela m'a inquiété davantage. Je l'ai été beaucoup plus encore lorsqu'on a défendu de se mettre aux fenêtres et qu'on a annoncé qu'on tirerait sur ceux qui y paraîtraient. Murinais s'est habillé. On pouvait d'autant plus craindre des projets sinistres que nous étions logés dans la maison d'un égorgeur de la Vendée. On a fait un bruit affreux presque toute la nuit. Un gendarme est entré et nous a comptés dans nos lits ou sur nos matelas.

(Éd.) Lettre d'André-Daniel Laffon-Ladebat à son épouse Julie :

Lusignan, 2e complémentaire an V.

Nous voilà à Lusignan, ma chère Julie, nous y couchons et nous y sommes assez bien. Marbois est mieux. Les fatigues de la route lui avaient causé une inflammation qui m'effrayait.

Ma santé et celle de mes autres compagnons se soutiennent assez bien. Nous ne serons à Rochefort que le 1er vendémiaire. Nous sommes toujours sans aucune nouvelle de tout ce qui nous est cher. Cela est bien long. J'espère que nous en trouverons enfin à Rochefort. J'écrirai de là de nouvelles instructions pour mes affaires. J'y travaille lorsque je puis avoir un coin pour écrire. Adieu ma chère et malheureuse amie. Tu sais combien j'aime tous mes enfants. Adieu.

A.-D. Laffon.

3e complémentaire. – Enfin, nous avons appris, lorsque le jour est venu, que deux courriers successifs avaient apporté l'ordre d'arrêter le général Dutertre et la commission de commandant de notre escorte pour l'adjudant Guillet.

(A) Ce Guillet vint au Conseil le 18 fructidor pour nous faire sortir de la salle, et il nous insultait. Les choix du Directoire pour l'exécution de cette journée suffisent pour démontrer l'infamie de ses projets.

Nous ignorons les motifs qui ont déterminé l'arrestation de Dutertre. On l'a trouvé ayant beaucoup d'or, de montres et de bijoux qu'il a achetés sur la route avec l'argent pris dans les caisses publiques et porté sans doute en dépense pour les frais de notre voyage. Il avait aussi acheté un cabriolet, un mulet et des chevaux. Chaque soir, avec des frères et amis, c'est-à-dire tous les scélérats des lieux où il passait, il recommençait de nouvelles orgies. À Poitiers, il avait passé la nuit à s'enivrer. Là, il avait pris un nouvel aide de camp, dont la femme était venue le joindre ici. À Blois, nous les avions entendus beugler des hymnes patriotiques ; ils étaient tous ivres lorsque les ordres sont arrivés. Ces ordres ont été exécutés avec sévérité. Dutertre a la fièvre ; on l'aurait à moins. Il a déjà une fois, dit-on, été condamné aux fers pour avoir volé la République. C'est une ancienne habitude. Je n'ai vu personne avoir la figure plus ignoble et plus basse.

C'est avilir les soldats français que de leur donner de pareils chefs, mais quel est l'homme honnête qui voudrait exécuter de pareils ordres ? Dutertre était sans le sou avant qu'Augereau l'eût chargé de cette brillante expédition. Il avait emprunté sept louis à Perron, qui a été mis en liberté. Toute la matinée s'est passée à recueillir les anecdotes que nos gardes mêmes nous apportaient sur cet illustre général. Quelle anarchie, grands dieux !

Nous sommes partis de Lusignan à huit heures et demie. Nous avons eu assez mauvais temps. Le pays est assez triste. Les terres sont rougeâtres en général dans toute cette partie. La beauté des arbres annonce une assez forte végétation. Nous sommes arrivés à une heure à Saint-Maixent. L'entrée en est belle : elle est ornée d'une belle promenade. Nous avons été mis dans une auberge ou nous avons été assez bien, le dîner a été bon. Nous nous sommes un peu reposés de la fatigante journée d'hier. Nous avons eu les journaux. La marche des choses m'effraye cruellement pour ma malheureuse patrie. On se perd dans la probabilité des résultats que doit amener le système qu'a adopté le gouvernement. Dupont a envoyé sa démission au Directoire, qui l'a fait passer aux Conseils par un message. Ce n'est là qu'une faiblesse qu'il a voulu couvrir par une épigramme contre les Conseils et le Directoire. Cet excellent homme est affaibli par l'âge et par les événements. Pendant ma présidence, il me tracassait sans cesse pour ne pas faire passer les lois qui pouvaient déplaire au Directoire.

(Éd.) Lettre d'André-Daniel Laffon-Ladebat à son épouse Julie :

Saint-Maixent, 3e complémentaire an V.

Je t'écris tous les soirs, ma chère Julie, c'est ma seule consolation. Nous avons fort mal dormi à Lusignan, quoique nous y fussions assez bien. Il y a eu beaucoup de mouvement dans la nuit mais qui ne nous concernait pas. Nous sommes arrivés ici pour dîner. Nous y sommes très bien. Demain nous couchons à Niort, après-demain à Surgères et le 3e jour à Rochefort. Marbois continue à aller mieux. Nous sommes toujours sans aucune lettre de Paris. En aurons-nous à Rochefort ? Je n'ose me livrer à cet espoir. Il faut que je m'arme de courage pour supporter la privation des jouissances les plus chères à mon cœur. Adieu, ma chère Julie, mes enfants et toi, vous occupez toutes mes pensées, vous êtes l'objet de tous mes vœux. Adieu mille fois.

A.-D. Laffon

4e complémentaire. – On nous a réveillés vingt fois pour changer la garde, et cela nous a empêchés encore de dormir. Nous sommes partis pour Niort à sept heures et demie. Le chemin est bien mauvais. Nous avons eu un abat d'eau épouvantable au moment où les « frères et amis » de Niort venaient au-devant de nous ; leur curiosité a été un peu calmée. On nous a mis dans le rez-de-chaussée du château ; c'est une grande salle voûtée, carrelée et très froide. Nous avons eu un bien mauvais dîner. On nous a prêté un journal patriote : le Surveillant. C'est là qu'on avait lu que Barthélemy était en Suède et moi à Hambourg... ; cela me paraît invraisemblable. Je ne sais même pas ce que je dois désirer. Le pays de

Saint-Maixent à Niort est assez beau. La récolte en grains n'a pas été bonne. Celle en vin est très mauvaise.

5e complémentaire, an V – J'ai fort mal dormi. Ces voûtes, ces cachots, ces verrous m'attristaient, et de cruelles pensées se succédaient et écartaient mon sommeil. Nous sommes partis à sept heures. La route de Niort à Surgères est assez mauvaise dans quelques endroits. Nous sommes arrivés à Surgères à deux heures. Le paysage des environs est beau. Le château de Surgères paraît vaste et entouré de belles promenades. Il appartient à la maison de la Rochefoucauld. On nous a logés dans une auberge dans laquelle nous avons eu de l'air, et c'est pour moi, je le répète encore, le plus grand des biens. Nous avons eu un assez mauvais dîner, mais je m'en contente aisément quand je respire un autre air que celui des prisons infecté par la tyrannie ou le crime.

AN VI

1er vendémiaire, an VI. – Nous sommes partis pour Rochefort à six heures et demie. Le chemin est détestable. On nous avait dit que nous nous embarquerions de suite. En effet, on nous a fait faire le tour entier des murs de Rochefort, et on nous a conduits directement au port. En y arrivant, on m'a remis un billet de la part d'Otard, qui m'offrait de l'argent. J'ai répondu avec un crayon et j'ai demandé cent louis. On avait placé quelques troupes de marins sur le port. On a vérifié nos signalements en arrivant. J'ai été le premier appelé et les cris de « Vive la République » m'ont accompagné quand je me suis embarqué dans un canot. Des soldats de marine y sont entrés ensuite successivement. Lorsque Barthélemy s'est embarqué, on a crié : « à bas les tyrans ! » On nous a conduits à bord du lougre le *Brillant*. Nous n'avions pas été insultés par le peuple de Rochefort, et quelques personnes placées sur le rivage n'exprimaient leurs sentiments que par un morne silence.

On nous a mis dans la cale du lougre les uns sur les autres, dans une situation plus affreuse que les esclaves qu'on transporte d'Afrique. On nous a donné des biscuits, du fromage et un bidon de vin, et le soir une soupe aux fèves. Nous avons appareillé aussitôt que nous avons été tous embarqués. Il a fallu, à cause du montant, mouiller dans la Charente. On a levé l'ancre à huit heures, et vers neuf heures, nous avons mouillé près de la corvette la *Vaillante*, nous avons été embarqués quatre à quatre dans de petits canots. Je suis parti le premier avec Barthélemy, Delarue et La Villeheurnois. Nous avons été assez bien reçus à bord ; nous avons été placés dans l'entrepont où nous avons au moins un peu plus d'air que dans le *Brillant* et du calme. Un officier m'a remis les cent louis que j'avais demandés à Otard. Je lui ai écrit et je lui ai envoyé une lettre adressée à ma femme.

(Éd.) Lettre d'André-Daniel Laffon-Ladebat au citoyen Otard :

1er vendémiaire an V.

Au citoyen Otard, à Rochefort.

J'ai reçu, mon cher monsieur, les cent louis que vous m'envoyez. Voici une lettre pour ma femme que je vous prie de lui envoyer. Je ne sais encore quelle est notre destination ; mais si vous l'appreniez et si nous sommes assez longtemps en rade pour m'envoyer quelques provisions, vous me ferez plaisir, si cela est possible, de m'en faire passer.

Recevez tous mes remerciements et tous mes vœux.

2 vendémiaire. – La *Vaillante* est une assez jolie corvette de vingt-deux canons. On a levé une ancre à deux heures ; aussi nous avons fort mal dormi. À huit heures, on a levé la deuxième ancre. Le temps est beau. On a mouillé dans une rade à La Rochelle. Une chaloupe est venue à bord, elle a porté l'ordre, lorsque nous étions déjà mouillés, de revenir au mouillage où nous étions hier au soir. Cet ordre a été exécuté ; nous avons laissé tomber l'ancre dans la rade de l'île d'Aix, entre le vaisseau la *Révolution* et une frégate. C'était le capitaine Julien qui commandait la *Vaillante*. On a changé ce capitaine, et on a donné le commandement au capitaine Laporte. C'est un Bayonnais, ancien capitaine marchand. Il m'a paru d'abord assez humain. Nous avons demandé la liberté de faire acheter des vivres frais ; on nous a répondu que les ordres les plus sévères étaient donnés pour éviter toute communication avec la terre. Nous ne pouvons sortir un instant de l'entrepont qu'un à un. Le panneau est gardé par deux sentinelles. Les vivres qu'on nous donne sont détestables ; des biscuits gâtés par les vers et de la viande salée très mauvaise, de grosses fèves gourganes, voilà notre régime. On a apporté deux malles à Barthélemy. Je n'ai pu écrire par le retour de cette chaloupe. Les officiers paraissaient gémir eux-mêmes de la sévérité des ordres qui ont été donnés.

3 vendémiaire. – À quatre heures du matin, nous avons appareillé de nouveau. La chaleur a été extrême durant toute la nuit. La respiration de seize hommes ainsi entassés échauffe et infecte l'air. J'ai assez bien dormi cependant ; j'étais accablé, je n'avais pu fermer l'œil les cinq ou six dernières nuits. On nous a donné un peu plus de liberté pour nous mettre sur le pont. Vers onze heures, nous avons mouillé dans la rade de La Rochelle. Nous n'y avons vu que deux petits bâtiments près de terre. Vers midi une chaloupe s'est présentée pour venir à bord. On lui a crié qu'elle ne pouvait pas aborder à moins que le patron n'ait un ordre du général. On a répondu qu'on n'avait pas d'ordre, mais qu'on avait de l'argent à remettre pour quelqu'un de nous. Le capitaine alors a permis d'aborder ; mais la mer était si grosse et le vent si violent que la chaloupe n'a jamais pu nous accoster.

Elle a été forcée de relâcher à la Rochelle. Outre les matelots, il paraissait y avoir deux personnes dans cette chaloupe. Cela m'a cruellement inquiété. Il serait possible qu'on nous eût porté des avis intéressants.

Du 4 au 14 vendémiaire. – Le 4, la chaloupe est revenue ; elle a porté quelques effets ; mais nous ne savons pas pour qui ils peuvent être. Nous avons appareillé avec un assez gros temps, mais avec un vent favorable. Nous avons bientôt sorti de la passe, et bientôt les côtes de notre malheureuse patrie ont disparu à nos yeux. Ainsi, notre supplice s'achève ; ainsi, l'on m'arrache à tout ce qui m'est cher.

Nous sommes presque tous malades du mal de mer. Je lutte cependant encore. Nous avons été battus par les vents et nous avons revu un instant la tour de Chalais. Nous avons été plusieurs jours avant de reconnaître les côtes d'Espagne.

Ce n'est que le 8 qu'on nous a remis nos effets. J'ai reçu une lettre d'Émile, une de Julie, et une d'Auguste. J'apprends par celle d'Émile que c'est lui qui était dans cette chaloupe qui m'avait si cruellement inquiété. On ne lui a pas permis de me voir. On ne m'a pas permis de l'embrasser, pour la dernière fois, peut-être. Quel exemple de barbarie !

Je crois peu aux pressentiments, mais il est impossible de peindre dans quelle situation était mon âme en voyant cette chaloupe.

Voici la lettre de mon fils :

La Rochelle, le 4 vendémiaire.

« Adieu, mon cher et malheureux père. J'étais venu pour vous voir, vous consoler ; je n'ai pu y réussir ; cependant, que le désespoir ne vous accable pas ! Je vous l'ai déjà dit, notre parti est pris, on ne peut nous faire plus de mal. Vos amis se chargent de vos affaires ; soyez sans inquiétude à cet égard. M. Pelletreau m'a fourni le peu de linge que je vous envoie en attendant ma malle, qui n'est pas arrivée. Je ne puis vous peindre l'intérêt qu'on prend à votre sort ; j'en ai été souvent bien ému, et vous l'auriez été vous-même. Ne regrettez pas ce pays-ci... Adieu ! Mille fois adieu. Puisse la Providence vous conserver ! Je l'espère, parce qu'elle est juste. Comptez sur l'engagement que prennent vos enfants de toujours se bien conduire et de faire honneur à votre nom, et croyez bien que, quoique éloignés, ils ne pensent qu'à adoucir votre malheureux sort ou à le partager.

Adieu, croyez que vos amis ne vous abandonnent pas. Je vous embrasse mille fois. Émile ».

Quelle lettre ! Que d'émotions et de déchirements elle m'a causés ! Combien elle m'a fait vivement sentir l'affreuse tyrannie dont je suis victime ! Il me fut impossible de relire deux fois cette lettre. J'écris cette

partie de mon Journal plus de six mois après l'avoir reçue, et elle me trouble encore. Pendant ces six mois entiers je n'ai osé la toucher ni la relire, et il en est de même de celles que j'ai reçues d'Auguste et de Julie. Ces deux dernières sont écrites de Paris, celle d'Auguste du 2e complémentaire, celle de Julie du 18 septembre qui répond au même jour. Auguste exprime les mêmes sentiments que son frère et me donne les détails les plus intéressants sur mes affaires.

Enfants chéris ! Puissent vos destinées être moins malheureuses que la mienne ! Les vertus qui vous animent, la touchante sensibilité que vous m'exprimez me consolent aujourd'hui, et les larmes que me fait verser l'émotion de mon cœur sont une jouissance que la tyrannie ne peut pas me ravir.

La lettre de Julie m'apportait des espérances. Combien tu as été trompée, chère et malheureuse épouse ! Je n'ai pas même pu te faire mes derniers adieux. Les barbares nous ont trompés pour ajouter à nos tourments.

Julie m'annonçait une lettre d'Édouard, on ne me l'a pas remise. Ce délicieux enfant, me dit-elle, a partagé toutes mes peines, comme s'il avait l'âge de la raison. Combien je regrette cette lettre !

Julie me parle de Faucher et de la peine que ma déportation lui cause. Puisse-t-il avoir été détrompé enfin et être resté fidèle à l'amitié !

Ces lettres et surtout cet excès de barbarie à l'égard de mon fils, dérangent absolument ma santé, et depuis, presque toujours couché sur mon cadre, ma traversée n'a été qu'une longue maladie. Bientôt je fus réduit à un tel état de faiblesse qu'il me fut impossible de me lever. Nous allâmes chercher les côtes d'Espagne. Le capitaine avait donné quelque espérance de relâcher à Santander. Nous rencontrâmes un bâtiment prussien chargé de morue qui allait dans ce port. Une fausse manœuvre pensa nous jeter sur la côte, et ce fut le prétexte dont on se servit pour nous persuader qu'on n'avait pas pu relâcher à Santander. Nous suivîmes de très près les côtes d'Espagne. Les vents nous contrarièrent longtemps ; ce ne fut que le 20 que nous parvînmes à doubler le cap Finistère.

Les côtes d'Espagne dans toute cette partie sont superbes ; dans d'autres circonstances, et si j'avais été moins malade, j'aurais joui de ce spectacle avec intérêt. Mais ces côtes sont presque désertes, et on ne se fait pas d'idée de la misère du petit nombre de leurs habitants. Quelques Basques vinrent à notre bord ; ils n'étaient couverts que de haillons, et ils n'avaient pour vivre que du mauvais pain de maïs et des poissons qu'ils pêchaient. Les sardines qu'on prend sur cette côte sont excellentes.

Le 13 vendémiaire nous rencontrâmes un bâtiment ; on se préparait au combat. On assura le pavillon anglais d'un coup de canon et on fit venir un

canot du bâtiment à bord avec ses expéditions. C'était un navire de Hambourg ; on le laissa continuer sa route pour Bilbao. Dans la nuit du 13 au 14, nous nous aperçûmes que nous étions dans les eaux d'un très gros bâtiment, mais la crainte fut réciproque. Quoique bord à bord, on ne se hélât pas, et, au petit jour, on était hors de vue.

14 vendémiaire. – J'ai repris mon journal aujourd'hui ; je me trouvais un peu mieux et j'étais monté sur le pont. Le temps était calme et nous faisions peu de route. Nous remplissions ces jours d'ennui par des conversations dans lesquelles chacun rappelait les anecdotes qu'il savait.

Rovère me disait ce matin qu'il ne doutait pas que l'unique motif de la révolution avait été de placer d'Orléans sur le trône. On peut compter parmi les principaux meneurs Sieyès, Laclos et Sefer.

(A) – Sieyès, grand vicaire de l'évêque de Chartres fut nommé à l'Assemblée constituante. Des études assez approfondies sur la science du gouvernement et une tournure métaphysique lui donnèrent de la réputation, et Mirabeau ajouta à cette réputation par un de ces mots qui en imposèrent à la multitude. Il dit un jour que le silence de l'abbé Sieyès était une calamité publique. Depuis ce temps-là, il eut une très grande influence. Il intrigua pendant le cours de l'Assemblée législative. à la Convention, il eut aussi un très grand crédit, mais il se tenait à l'écart toutes les fois qu'il y avait quelque grand mouvement. Il a refusé le directorat ; mais il a continué à influencer le Directoire. Enfin, il vient d'être nommé ambassadeur à Berlin, d'où il aura sans doute été obligé de se retirer. Jamais homme n'a calculé plus froidement les sacrifices d'hommes et de richesses que ses projets nécessitaient. Tremblant pour lui-même dès qu'il y avait quelque danger, jamais homme n'a vu avec plus d'indifférence les malheurs des autres. Sans n'avoir eu aucune popularité, il a toujours eu une grande influence, parce que les hommes qui gouvernaient lui ont toujours supposé une profonde capacité. Je suis loin d'en avoir conçu cette idée.

– Laclos était attaché à la maison d'Orléans, et il est certain qu'il a été un des premiers agents de la Révolution. Il est très connu par son roman des Liaisons dangereuses, qui est un code épouvantable d'immoralité. Il a eu le secret de se conserver dans l'ombre.

– Sefer, médecin allemand attaché auprès de la maison d'Orléans, homme de beaucoup d'esprit. Charlatan, mais ayant beaucoup de connaissances. Je l'appelai pour ma Cécile ; peut-être aurais-je dû l'appeler plus tôt. Personne ne me développa avec plus de clarté les causes de la maladie de cette enfant chérie et les erreurs des médecins qui l'ont traitée. Il me dit qu'il n'était plus temps, qu'elle était perdue. Elle expira quelques heures après... C'est lui qui me dit que Raynal n'était pas

l'auteur de l'Histoire philosophique et politique des deux Indes. C'est un abbé qu'il m'a nommé, et dont le nom m'est échappé, qui écrivit tous les mémoires que recueillit Raynal. Je ne sais quel degré de foi on peut donner à cette anecdote.

Ce sont eux qui s'agrégèrent successivement Mirabeau, la faction de la Gironde et la plupart de ceux qui ont joué quelque rôle en scélératesse révolutionnaire. Que d'infamies à peindre, si elles n'étaient pas si dégoûtantes, si affligeantes pour l'histoire des hommes !

Il m'a parlé d'un dîner que le Comité de salut public fit donner par Mme de Beauharnais, aujourd'hui Bonaparte. Ce dîner avait pour objet de prendre des mesures pour suspendre la mise en activité de la Constitution. Vers la fin du dîner, on fit remettre à Mme de Beauharnais une lettre de change de 300 000 francs, en lui disant que c'était une remise qui lui était faite de l'Amérique par sa mère.

Il nous parlait aussi d'un dîner donné par Mme Tallien à sept ou huit femmes de la même espèce ; elles finirent cette orgie par s'enivrer, se mettre nues et se battre.

Voilà quels sont presque toujours les êtres dont dépend la destinée des peuples…

Vers le soir nous avons eu un peu de vent.

Du 20 au 22, nous courûmes sur les Açores.

Le 22, nous prîmes la *Diane*, navire portugais venant de Para. Il ne fit aucune résistance. Il était chargé de cacao, d'indigo, de café, de salsepareille, de coton, etc. Nous perdîmes beaucoup de temps à l'amariner. On fit transporter à bord de la *Vaillante* les objets les plus précieux ; on en jeta à la mer, et, après avoir ainsi pillé le bâtiment et lui avoir causé beaucoup d'avaries, on le rendit au capitaine et on lui permit de continuer sa route. Nous avions passé entre les Açores, nous en étions à peu de distance, et je ne sais pas si ce malheureux capitaine aura pu y conduire son bâtiment.

Quelle affreuse barbarie que celle de dépouiller ainsi et de s'emparer des navires particuliers que l'on rencontre sur la surface des mers ! Voilà la guerre ! Elle brise tous les liens de l'ordre et de la justice.

Tous les soirs, toutes les nuits, notre triste sommeil était interrompu par les chants licencieux des canonniers qui venaient s'établir sur les bords de notre panneau. Nous nous en plaignions en vain. Tous les officiers entendaient ces chants et ne les interrompaient jamais. Nous en étions révoltés. De jeunes mousses peuvent prendre là des leçons de la plus affreuse débauche. Ces enfants sont perdus avant que d'exister. Voilà la pépinière de notre marine. Autrefois, il y avait quelque discipline,

aujourd'hui, il n'y en a plus. Autrefois, la prière se faisait régulièrement matin et soir ; rien n'a été substitué à cette règle utile. La corruption des mœurs infeste toutes les parties du corps politique, et ce spectacle est affreux, lorsqu'on est condamné à voir ces horreurs d'aussi près. Chaque fois qu'il y avait quelque apparence de combat, nous jugions combien ce défaut de discipline pouvait augmenter le danger. Tout le monde parlait à la fois et la voix du chef était celle qui était la moins entendue.

27 vendémiaire. – On prit un requin. Il fut ouvert et mis en quartiers ; une heure après, une partie du tronc s'agitait encore. Nous en mangeâmes avec plaisir, car toute espèce de vivres frais était pour nous un aliment précieux.

29 vendémiaire. – Nous aperçûmes un bâtiment, et, comme il ne parut pas d'une force imposante, on courut sur lui. Au premier coup de canon tiré il amena son pavillon anglais ; lorsque le canot fut presque à bord, on hissa les couleurs de la République. Cette perfidie me révolte. Ce bâtiment était la *Polly*, navire anglais parti de Londres, qui avait été séparé d'un convoi allant aux îles anglaises. Quelques passagers étaient à bord de ce bâtiment. On nous les conduisit. Un s'appelait Richard Condon, un autre Foster et un troisième Charles Tait. On leur donna quelques lettres et quelques notes à faire imprimer s'ils étaient renvoyés. Nous étions contrariés par les vents et par le calme. Si je n'avais pas été si faible, j'aurais fait quelques expériences sur la lumière de la mer dans la ligne du sillage. Marbois nous disait qu'en passant aux États-Unis, il avait jeté à la mer un boulet qui était descendu avec rapidité comme un globe de feu.

4 au 9 brumaire – Nous rencontrâmes un brick américain qui conduisait à l'Île-de-France un consul des États-Unis. Marbois eut le regret de ne pas pouvoir écrire à son frère par ce bâtiment.

La nuit du 4 au 5, nous passâmes le Tropique. On nous épargna la ridicule cérémonie du baptême.

Ma faiblesse ne m'avait permis depuis mon départ de France que de prendre quelques notes sur lesquelles j'ai rédigé ce qui précède depuis le 4 vendémiaire.

10 brumaire. – Depuis deux ou trois jours, l'officier de santé m'a envoyé de la soupe de la table du capitaine. Cela m'a donné un peu plus de forces. Ma faiblesse et ma maigreur sont extrêmes. Mes yeux sont aussi très faibles. Les courants nous portaient dans l'ouest. Ces courants, lorsque le temps est calme, sont très intéressants à observer ; il semble que ce sont des flammes qui coulent dans la mer. Quelle est leur cause ? Voilà une importante question sur laquelle des observations multiples peuvent seules éclairer. Ces courants seront-ils un jour des fleuves, lorsque la mer

abandonnera cette partie du globe ? Sont-ce ces courants qui creusent les vallées et qui élèvent de nouvelles chaînes de montagnes ?

11 brumaire. – La chaleur est cruelle. L'air est infect dans notre entrepont, et je n'ai pas la force de rester une heure sur le pont.

Je ne puis m'accoutumer à la négligence avec laquelle nos officiers naviguent. Quelques octants pour prendre la hauteur, voilà tous leurs instruments. Ils ne font aucune observation sur la lune et les planètes. Ils naviguent comme des caboteurs. Pas un thermomètre, pas un baromètre à bord ; point de montre marine, aucun de ces instruments enfin avec lesquels le jeune officier de marine devrait être obligé d'observer et de rendre compte de ses observations.

Brottier nous affirmait aujourd'hui que le projet de plusieurs royalistes était de porter un des fils d'Orléans sur le trône et de seconder à cet égard la faction royaliste, pour se défaire ensuite de ce prince et y porter l'héritier direct de la couronne ; qu'il avait les preuves que les Bretons avaient adopté ce système, qu'il l'avait dénoncé à Carnot, qu'il lui en avait indiqué les chefs que le Directoire aurait pu faire arrêter. Rovère, d'après les renseignements de ses agents de police, croit à ce projet. Brottier assure qu'un des fils d'Orléans était à Paris le 18 fructidor ; qu'on avait voulu le faire arrêter ; mais que les gens chargés de cette arrestation avaient été arrêtés eux-mêmes. Le temps éclaircira tout cela. Ce sont des allégations qu'il faut consigner et rapprocher ensuite des faits dont l'évidence sera démontrée.

Je suis monté sur le pont après souper, le temps était superbe, mais point de vent. Dès que je suis un quart d'heure à l'air, j'éprouve une soif dévorante et nous n'avons que du vin gâté et de l'eau corrompue.

12 brumaire. – La nuit a été moins chaude et j'ai mieux reposé.

Willot a pressé de questions Rovère, et sur lui-même, et sur Aubry. Il paraît que les gens de la glacière à Avignon étaient en partie des amis de Rovère, et que c'est lui qui a le plus vivement agi pour obtenir la fatale amnistie qu'accorda l'Assemblée législative ; mais il est certain aussi que Rovère était à Paris à l'époque où cet horrible attentat fut commis. Dans le même temps, Aubry commandait la garde nationale à Nîmes, et alors c'était un enragé révolutionnaire.

Le commerce continue sur notre bord. Pendant quelques jours le pont ressemblait à l'étalage des quais de Paris. J'ai acheté un pantalon dont j'avais grand besoin.

J'ai encore discuté avec Marbois le traité de paix avec le Portugal, qu'il était d'avis de ne pas accepter. Un de ses arguments relatifs aux limites de la Guyane est que l'Espagne n'a garanti au Portugal ses possessions que

jusqu'à la rive septentrionale de l'Amazone. Ce refus de garantie ne prouve pas que nous eussions le droit d'aller jusque-là, mais seulement que l'Espagne ne voulait pas entrer dans cette discussion.

Nous avons eu du vent pendant quelques instants, mais le calme a bientôt succédé. Les vivres frais commencent à manquer à nos officiers et ils seront bientôt réduits au même régime que nous.

13 brumaire. – Toujours calme. J'ai appris aujourd'hui que, le 18 fructidor, les troupes avaient un ordre ostensible d'aller manœuvrer à Montrouge. Si le parti que nous avions pris avait fait ce jour-là renoncer au plan d'attaque, on aurait dit que la peur créait pour nous des chimères et on aurait publié cet ordre. Tout en tout a été machiavélique dans cette infernale conspiration.

14 brumaire. – J'ai assez bien dormi. J'ai dîné avec un poisson volant qu'on a pris sur le pont et que Rovère m'a donné. Ce poisson est très léger, mais un peu sec.

C'est Aubry, l'ami de Rovère, ou qui affecte de l'être ici, qui nous apprenait aujourd'hui que la femme que ce dernier a épousée est la femme divorcée de M. d'Agoult [3] et que son zèle pour la République a pour cause ce mariage et les propriétés nationales qu'il a acquises.

Quels amis ! Aubry joue ici le rôle de royaliste et il s'est très lié avec Brottier.

15 brumaire. – Rien d'intéressant. Nous faisons peu de route et cela est inquiétant. J'ai eu encore un poisson volant qui est tombé par notre panneau. Pichegru l'a ramassé et me l'a donné.

16 brumaire. – J'ai éprouvé cette nuit des démangeaisons affreuses, les puces nous dévorent. Tronson et moi surtout en sommes cruellement tourmentés.

Nous avons fait une assez bonne route cette nuit. Nous voilà bientôt dans la latitude du cap Orange. On a couru à l'ouest-sud-ouest.

Dubourg, un des lieutenants, m'avait promis le journal de route. Le capitaine s'est opposé à ma demande et il a défendu de me le donner.

17 brumaire. – Nous continuons à avancer. Le roulis nous a fatigués cette nuit. Mon hamac frappe à chaque instant contre un bois debout qui est auprès, et cela me brise. À dix heures, on a signalé une goélette faisant notre route. On ne l'a pas chassée. Brottier m'a dit, après midi, que la hauteur prise était de 3°13' et qu'on estimait la longitude à 50°.

Voici la situation que la carte de la Nouvelle encyclopédie donne à Cayenne et au cap Nord. Ces cartes paraissent rédigées avec soin.

CAYENNE (GUYANE)

Longitude	54° 41' 2" ouest
Latitude	4° 56' 2" nord

CAP NORD (GUYANE)

Longitude	52° 24' 4" ouest
Latitude	1° 47' 8" nord

On m'a donné une pomme cuite que j'ai trouvée délicieuse. On n'imagine pas combien, dans la situation où nous sommes, le moindre fruit, le moindre rafraîchissement paraît délicieux. Cette sorte de jouissance est perdue dans l'abondance ! Mais c'est l'acheter à trop haut prix que de la payer par ce que nous souffrons.

18 brumaire. – Nous comptions bientôt voir la terre ; mais les calmes nous arrêtent encore ; cela est désespérant !

La dérive causée depuis hier par le courant nous a portés à 4°11' nord, cela est effrayant ! Nous pourrions manquer Cayenne.

19 brumaire. – La nuit a été assez favorable. On estime que nous ne sommes plus qu'à trente lieues de la terre.

Les observations réduites ont donné 4°44' nord ; mais heureusement nous gagnons dans l'ouest.

La chaleur est extrême et ma faiblesse devient inquiétante.

20 brumaire. – Nous avons été favorisés cette nuit. À la pointe du jour, on a reconnu le changement d'eau. Ce n'est plus le vert clair de l'immense océan ; les eaux blanchissent et sont troubles. à sept heures trois quarts, on a crié : « Terre ! Terre ! ». Mot sacré pour le navigateur fatigué, pour l'homme malheureux comme moi. À dix heures on a vu le Grand-Connétable, ce rocher au milieu de la mer, qui est, entre le cap Nord et Cayenne, le premier point de reconnaissance. De la mer, le spectacle qu'offre cette vue est magnifique ; on aperçoit la terre à l'horizon, et, entre elle et nous, la mer tranchée par des zones ou courants d'eau, les uns du plus beau vert, les autres d'eau grisâtre ou presque noirs. Le vent continue à nous servir.

À midi et demie, nous étions à une petite portée de pierrier du Grand-Connétable dans le Sud. Ce rocher s'élève à quatre-vingts ou quatre-vingt-dix pieds au-dessus du niveau de la mer. Des milliers de frégates et d'autres oiseaux de mer en sont les seuls habitants. On le salua de deux coups de canon, et des volées de ces oiseaux qui sortaient du creux du rocher obscurcissaient l'air. Les couches extérieures de ce rocher sont brunies ou noircies par l'action de l'air. On voit quelques mousses et des

traces de sel dans les parties que la mer découvre. On peut y descendre quand la mer est calme. J'aurais désiré avoir un échantillon de ce rocher.

À une demi-lieue dans l'ouest, est le Petit-Connétable, autre rocher de la même nature, mais qui s'élève beaucoup moins au-dessus de la surface des eaux. On passe entre ces deux rochers, et il paraît qu'il y a un banc de même nature aussi qui les réunit, mais sur lequel il y a assez d'eau pour passer sans danger. Nous avons traversé cette passe avec le plus beau temps. À une heure et demie, nous avons vu de petites îles près de la côte qu'on appelle la Mère et les Filles. Une de ces îles forme un point de vue très pittoresque par la beauté des arbres dont elle est ornée. Nous avons mouillé à environ trois lieues de Cayenne. Nous avons tiré un coup de canon et le fort nous a répondu. Le mouillage où nous sommes est assez mauvais. Il n'y a que quatre brasses d'eau et la mer y est très houleuse. On a expédié Dubourg, le lieutenant, avec un bateau pour Cayenne.

21 brumaire. – Nous avons éprouvé un épouvantable roulis toute la nuit. Nous n'avons pas pu dormir un instant. Combien il me tarde d'être à terre ! Hélas ! Pouvais-je penser que j'aurais jamais le besoin et le désir de descendre sur ces terres sauvages ! Nous avons aperçu notre canot et une petite goélette qui faisaient route vers nous. Une chaloupe était venue pendant la nuit porter les officiers de terre et un pilote. D'après les renseignements que nous avons eus, tout paraît s'annoncer favorablement pour nous. La goélette n'a pu venir à bord, elle a mouillé. Le canot nous a ramené Dubourg. Il nous a donné des renseignements très favorables sur l'accueil que nous recevrions à Cayenne et sur les dispositions de Jeannet, commissaire du Directoire. Il est très heureux que Dubourg soit descendu à terre. Il nous aura fait connaître.

22 brumaire. – Nous avons en vain attendu la goélette tout hier et toute la nuit. Les courants et les vents contraires ne lui ont pas permis de parvenir jusqu'à nous. Enfin, après beaucoup de difficultés, le capitaine s'est déterminé à nous faire embarquer dans la chaloupe et dans le canot, avec nos effets, pour nous porter à bord de la goélette. Les basses marées ne permettent pas à la *Vaillante* de s'approcher plus près de Cayenne. Nous avons enfin quitté ce malheureux bâtiment où nous avons tant souffert. Laporte m'a témoigné beaucoup d'égards aujourd'hui. Il m'a engagé à préférer le canot qui marche mieux que la chaloupe Il était neuf heures du matin, Tronson, Brottier et Aubry se sont embarqués avec moi. Hurtaud, commandant des canonniers, et trois hommes de sa troupe formaient notre escorte ; le reste était embarqué sur la chaloupe partie avant nous. Nous l'avons bientôt dépassée, et nous sommes arrivés à bord de la goélette. Elle appartient à un nommé Dupeyron qui était venu hier au soir à bord avec Dubourg. Ce Dupeyron avait demandé avec instance de mes nouvelles.

C'est un ami de Floret de Bordeaux que j'ai connu. Cette goélette est une pirogue dont le fond est creusé dans un seul arbre. C'est dans des bâtiments de cette espèce que se fait le cabotage sur cette côte, et ils vont ainsi, d'un côté, jusqu'aux Amazones, de l'autre, jusqu'aux Antilles.

Le vent et les calmes ont retardé notre route. Nous avons mis à la voile dès que la chaloupe a été déchargée. Je n'ai pu soutenir ce trajet de quelques heures jusqu'à Cayenne, qu'en me couchant sur le pont où le soleil me brûlait par moments. Je le répète, il me serait impossible de donner une idée de l'état de faiblesse auquel je suis réduit. Les os me percent la peau, mon corps est décharné comme le Voltaire de Pigalle. Heureusement malgré la diète austère à laquelle mon dégoût et les mauvais vivres m'ont condamné, mon estomac se soutient.

La vue de la terre en arrivant à Cayenne est magnifique ; quelques îlots détachés de l'île principale, couverts d'arbres du plus beau vert jusqu'au bord des eaux, les accidents de la lumière si brillante dans ce climat, tout contribue à ajouter à la beauté du spectacle. En approchant de la côte nous avons pensé donner sur une roche qui est à fleur d'eau, et, dans le changement de manœuvre qu'il a fallu faire pour l'éviter, Pichegru et Murinais ont failli tomber à la mer. Nous avons vu arriver sur la plage un grand nombre d'habitants. Le commandant nous a fait crier de mouiller avant d'entrer dans le port. Hurtaud et Dupeyron sont descendus prendre des ordres pour notre débarquement. On nous a ensuite envoyé de petites pirogues ou canots pour nous porter à terre.

Troisième partie

ARRIVÉE ET PREMIER SÉJOUR À CAYENNE
DÉPART POUR SINNAMARY

(Du 23 brumaire An VI – 11 novembre 1797 – au 6 frimaire An VI – 26 novembre 1797)

Nous voilà donc enfin sur la terre de notre exil ! Nous sommes descendus sur ces rivages brûlants de l'Amérique ; nous voilà à dix-huit-cents lieues de tout ce qui nous est cher ; mais nous arrivons ; notre long supplice va finir peut-être et l'espoir nous reste. Nous avons été accueillis avec les plus grands égards, mais avec le profond silence qu'impose la tyrannie qui domine. On nous a conduits au Gouvernement. On ne nous avait pas permis d'entrer dans le port, c'est sur les rochers du côté de l'hôpital que nous sommes descendus. J'avais la plus grande peine à me soutenir, et je n'ai pu marcher qu'appuyé sur le bras de Delarue. Le commissaire ou agent particulier du Directoire (nommé Jeannet et neveu du fameux Danton) nous a fait asseoir et nous a fait lire le procès-verbal de la remise qui lui était faite de nous par le commandant de la corvette.

Cette lecture faite, nous lui avons demandé des expéditions de ce procès-verbal et il nous les a promises. Il nous a fait rafraîchir. En sortant, je lui ai dit : « Vous voyez des citoyens malheureux qui comptent sur votre humanité » - « Vous pouvez compter, m'a-t-il répondu, sur tout ce qui pourra se concilier avec les ordres que j'ai reçus. » Voilà tout ce qu'il fallait. La Villeheurnois est venu gâter cela en demandant de petits objets de détail. Il est des hommes qui ne mesurent jamais la convenance de leur position.

On nous a ensuite conduits à l'hôpital. Autrefois, le nom seul d'hôpital m'aurait fait frémir. Hurtaud, qui nous y a conduits, n'a pas eu la liberté d'y entrer avec nous. Cet hôpital est encore servi par des sœurs hospitalières, qui ont conservé leur régime, leur costume et surtout leur touchante bienfaisance. Elles nous ont consolés, elles nous ont inspiré la plus entière confiance. On nous a placés dans deux chambres hautes, dans la plus agréable situation ; elles donnent sur deux galeries opposées qui entretiennent un courant d'air continuel, pour peu qu'il y ait de la brise. La chambre que j'occupe avec Barthélemy, Tronson, Murinais, Willot, Ramel et Letellier, a la vue sur la mer, et rien n'arrive dans le port ou n'en sort qui ne passe sous nos yeux. Souvent cette vue sera triste et mélancolique pour moi, souvent elle agitera mon cœur ; c'est là l'océan qui me sépare de ma

malheureuse patrie, de ma femme, de mes enfants, de mes amis, de tout mon bonheur, de toutes mes espérances.

On nous a servi un excellent dîner. Le premier que l'on fait à terre est toujours délicieux, lorsque surtout on n'a eu comme nous dès notre départ d'Europe que des vivres gâtés. Nous avons eu une très bonne soupe, du bœuf, du poisson, des melons d'eau, des oranges, des mangues ; tout nous a paru exquis et j'ai dû m'armer de prudence pour ne pas me livrer à mon appétit. À sept heures on nous a servi aussi un très bon souper.

Je me suis couché à huit heures ; j'étais accablé de fatigue ; mais j'avais un lit excellent, propre surtout et de l'air ! Il faut avoir souffert près de soixante-dix jours, comme j'ai fait, dans la malpropreté, dans l'air le plus infect, pour concevoir la jouissance de ce changement de situation. Elle calma un instant le sentiment de l'oppression, parce qu'elle ranima l'espérance d'en voir le terme.

23 brumaire. – J'ai mieux dormi jusqu'à sept heures, et c'est beaucoup plus que je n'avais fait depuis le 18 fructidor. Je ne sais comment j'ai pu résister à tout ce que j'ai souffert. Grâces en soient rendues à la Providence qui a daigné veiller sur moi ! Puisse-t-elle avoir comblé de ses bienfaits ma malheureuse famille ! L'image de ma femme, de mes enfants et même de ceux que la mort m'a ravis est sans cesse sous mes yeux. Que de pensées, que de sentiments se confondent à la fois !

Nous sommes traités avec le plus grand soin. Le médecin de la maison nous fait souvent deux visites par jour. On dîne à onze heures et on soupe à cinq heures et demie. Je m'arrange fort bien de ce régime. Nous avons la liberté de nous promener dans la cour, qui est très vaste.

Bourdon, toujours étourdi, a voulu savoir si nous étions consignés. Il a causé avec les sentinelles ; cela a déplu, et on nous a interdit de descendre. Bourdon jette feu et flammes, il se croit encore à la Convention.

24 brumaire. – Tronson a été dérangé cette nuit et cela nous a empêchés de dormir. Il est difficile d'avoir quelque repos lorsqu'on est six ou sept dans la même chambre.

J'ai pris un bain ; cela a été pour moi encore une jouissance bien agréable. On m'a servi ensuite une soupe aux herbes délicieuses.

Le commissaire de l'hôpital est venu nous demander de la part de l'agent quels étaient les objets qui pouvaient nous être nécessaires en linge et en habillements. Nous lui en avons donné la note.

Tronson a écrit à l'agent pour demander le changement de consigne de promenade donnée hier ; elle a été changée. On nous a permis de nous promener dans la savane qui est près de l'hôpital et qui est la promenade publique de Cayenne, le matin de six à huit heures et le soir, de six à sept,

mais accompagnés de gardes. Je suis trop faible pour en profiter, et d'ailleurs ces gardes sur mes pas me déplaisent. Quoique ma faiblesse soit bien grande encore, je sens que ma santé se rétablit.

25 brumaire. – J'ai bien dormi cette nuit, et c'est un grand réparateur que le sommeil.

Dossonville nous a fait goûter du chocolat qu'il a acheté, fait avec du cacao pur ; nous l'avons trouvé excellent.

La chaleur ne me paraît pas insupportable, et il me semble que si j'avais ma femme et mes enfants dans une habitation située comme l'est l'hôpital, je pourrais encore être heureux et tranquille.

Mes compagnons d'infortune font cent questions et on leur fait cent contes sur notre destination ultérieure.

Le général Desvieux est encore venu aujourd'hui s'informer lui-même si nous étions bien et si nous avions quelques réclamations à faire. On a lu hier la proclamation de l'agent aux troupes relativement à nous, elle a fait peu de sensation. Marbois et Aubry ont eu l'imprudence de parler aux gardes qui les accompagnaient à la promenade du matin. On a mis ces gardes aux arrêts. Voilà comment une indiscrète curiosité nous compromet à chaque instant. Malgré cet exemple, Marbois a encore multiplié ses questions aux infirmiers, qui sont du régiment d'Alsace, et sur ce régiment, et sur la composition des autorités constituées. Si cela est rapporté à l'agent, il en concevra de l'inquiétude et il nous éloignera d'ici le plus tôt possible.

Dupeyron est venu le soir ; il m'a dit que sa pirogue partait cette nuit avec des ouvriers et des matériaux pour préparer notre logement à Sinnamary, à vingt-cinq lieues d'ici. Ce canton de la colonie, voisin de Surinam, est excellent, dit-on, pour l'air et pour la vie ; mais toutes nos communications deviendront plus difficiles, plusieurs occasions nous échapperont. D'ailleurs, il est impossible que nous vivions réunis. Nous sommes composés d'éléments trop hétérogènes, cette réunion serait dangereuse pour nous, elle pourrait l'être pour la colonie. J'ai prié Dupeyron de mettre tout en usage pour empêcher et cette destination et cette réunion.

D'après le rapport d'un des infirmiers, il paraîtrait qu'on nous diviserait et qu'une partie de notre déportation serait placée à peu de distance de Cayenne.

La *Vaillante* est entrée ce soir dans le port ; c'était pour moi un spectacle d'autant plus intéressant de la voir manœuvrer que je n'étais plus à bord.

J'ai pris des informations sur la situation du Jardin des plantes. Il est presque abandonné. C'est chez l'officier de santé qu'on a recueilli

quelques plantes. Il ne reste plus que deux muscadiers ; le cannelier, le poivrier et le giroflier ont parfaitement réussi. Il y a des girofliers superbes et qui donnent déjà abondamment à la Gabrielle, habitation de l'État. L'arbre à pain est très multiplié. Le Pentarque (Éd. : allusion à la pentarchie du Directoire) et La Réveillère auraient dû s'en instruire. (Éd. : le Directeur La Reveillière-Lepeaux se piquait de botanique et rêvait d'implanter l'arbre à pain en Guyane. Il en avait fait transporter plusieurs plans en Guyane sur la *Vaillante*).

(A) Arbre à pain : j'avais toujours pensé que Thouin devait être instruit qu'il y avait déjà des individus de cette espèce dans la Guyane. J'ai su en effet depuis que celui que nous avons porté sur la Vaillante était une espèce particulière et meilleure que celle qui est déjà répandue dans la Guyane.

26 brumaire. – J'ai peu dormi cette nuit. J'avais pris du café, et c'est peut-être la cause de mon insomnie. Je le crois cependant bon dans les pays chauds et contre les affections scorbutiques. Les bains me font le plus grand bien. Cependant je les prends avec crainte, à cause des galeux qu'on traite ici et qui se baignent dans la même chambre. On nous sert des repas simples, mais excellents. J'ai mangé des confitures de goyave, elles sont parfaitement bonnes.

J'ai eu ce soir la visite de Nadeau de Bordeaux habitant ici. C'est le fils d'un fameux courtier de vins. Je l'ai connu dans ma jeunesse et j'ai appris à monter à cheval avec lui. J'ai été extrêmement sensible à son souvenir. Il m'a confirmé notre destination définitive pour Sinnamary. Il m'a fait toutes les offres de service possibles, et en son nom, et en celui de tous les habitants. J'en ai été bien vivement touché.

J'ai les jambes et les pieds enflés ; c'est sans doute une suite de l'état de faiblesse dans lequel j'ai si longtemps été.

27 brumaire. – Depuis que je suis à Cayenne, je me lave tous les matins en me levant dans de l'eau froide ; c'est une jouissance que je ne pouvais pas me procurer en Europe.

L'agent a autorisé le médecin de l'hôpital, Noyer, à nous prévenir que notre destination définitive était pour Sinnamary. Ainsi, voilà une communication officielle qui ne nous laisse plus de doute et qui nous permet de faire des observations.

J'ai écrit à l'agent pour lui demander la liberté de voir Beckmann, négociant danois, qui a désiré me parler, et Borie, commissaire de la marine, qui est de Bordeaux. Je lui ai écrit une seconde lettre pour lui demander de faire faire des recherches sur une concession que j'ai eue

autrefois entre les rivières d'Oyapock et d'Aprouargue. J'ai demandé à Nadeau quelques approvisionnements pour notre séjour à Sinnamary.

Nous avons eu à dîner des haricots, nommés pois de sept ans ici. C'est un très bon légume. Je ne sais si cette plante, septennale ici, deviendrait annuelle en France, car, vraisemblablement, elle ne résisterait pas à nos hivers.

On nous a remis des expéditions du procès-verbal de notre arrivée ici. Ces expéditions n'étant pas officielles m'ont paru insuffisantes pour poursuivre la levée du séquestre sur nos biens en France ; mais l'agent a promis d'en envoyer lui-même à la prochaine occasion. Il y a eu un malentendu, et il paraît qu'il n'avait pas autorisé Noyer à nous parler de notre destination. Il m'a accordé les permissions que je demandais et il m'a promis de faire faire les recherches que je désirais.

C'est un spectacle hideux que celui de voir les vieilles négresses nues jusqu'à la ceinture avec des mamelles pendantes qui tombent au-dessous. Parmi les jeunes, il y en a qui ont les formes très belles. Les enfants sont charmants à la couleur près, vifs, gais, sveltes. La plupart des femmes fument, ou mâchent le tabac comme les hommes, ce qui est encore une chose révoltante.

La brise a été très fraîche ce soir, nous en avions besoin ; la journée avait été d'une chaleur accablante.

C'est dans une des chambres que les autres occupent nommée chambre « Saint-Louis » (celle où j'étais se nommait « Saint-François-Xavier ») et qui ne donne pas sur la mer qu'ont habitée aussi Collot d'Herbois et Billaud-Varennes. Par un étrange contraste, c'est dans le lit où est mort Collot que couche La Villeheurnois. Ce monstre de Collot, mauvais comédien autrefois, fondateur de la République Française, depuis ordonnateur féroce des massacres de Lyon, est mort le 18 nivôse an IV. Il frémissait de l'idée que les remèdes qu'on lui administrait ne fussent empoisonnés. Il mourut dans un accès de rage, déchiré de remords et frémissant de l'effroi des vengeances que ses crimes devaient attirer sur lui. Il avait, dit-on, été bien accueilli par Cointet, alors agent du Gouvernement. On l'accuse d'avoir trempé dans le projet d'insurrection que les nègres tentèrent. Il a laissé un enfant d'une mulâtresse, et cet enfant est vu avec horreur dans la colonie. Billaud, dont la froide atrocité au Comité de salut public n'est que trop connue, est établi à Sinnamary. On aura trouvé piquant de nous réunir dans le même lieu et d'ajouter ainsi un degré de plus à l'horreur de notre proscription.

Je relis « L'esprit des Lois » avec le plus vif intérêt. Quelles pensées profondes ! Quels textes de méditation au milieu des orages de la Révolution et au sein de l'exil auquel la tyrannie nous condamne !

J'ai eu la visite de Beckmann négociant danois qui a été assez longtemps à Bordeaux ; il vient actuellement des États-Unis et compte s'expédier pour Bordeaux. Il m'a fait toutes les offres de service possibles. Je lui ai dit que j'acceptais cent louis, pour lesquels je lui donnerai ma traite sur Bordeaux.

Notre chambre s'est rassemblée ce soir avec Marbois, et Barthélemy a commencé à nous lire le voyage intéressant de La Condamine depuis les montagnes d'où sort la rivière des Amazones, jusqu'à son embouchure.

28 brumaire. – J'ai des démangeaisons qui me font craindre quelque maladie de peau et qui m'empêchent de dormir.

On a signalé ce matin un bâtiment. Nos cœurs tressaillent chaque fois qu'on en annonce, comme si tous devaient nous apporter des nouvelles heureuses de nos familles et de notre patrie. Nadeau, qui a rempli ma commission, m'a informé que rien ne pouvait faire changer la détermination de l'agent pour notre établissement à Sinnamary et qu'il ne pouvait faire aucune distinction entre nous.

On m'a porté un ancien almanach de Cayenne où j'ai trouvé une table d'observations météorologiques assez intéressantes. Je la joins à mon journal.

Mentelle donne pour limites à la Guyane le cap Nord, qu'il place à 1°51' latitude nord et 52°23' de longitude, et le Maroni, dont il place l'embouchure à 5°52' latitude nord et 56° 23' de longitude, ce qui donne à l'étendue des côtes de cette colonie : 120 à 130 lieues.

Il donne à l'île de Cayenne 4 lieues d'étendue dans sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, et 5 lieues dans sa plus grande longueur du nord au sud et 16 lieues de circonférence.

Il place Cayenne à 0°56' latitude nord et à 54° 36' de longitude.

Le bâtiment qu'on a signalé est la *Polly*, que nous avons prise pendant notre traversée. On ne peut pas être plus heureux que ne l'est l'équipage de notre corvette.

29 brumaire. – J'ai écrit ce matin à l'agent du Directoire une lettre très forte sur notre prochain exil à Sinnamary. Je l'ai envoyée vers trois heures, et j'ai su le soir que Jeannet l'avait lue avec attention et l'avait ensuite remise à son secrétaire. Je crains bien, malgré cela, qu'il ne changera pas ses dispositions. J'ai lu cette lettre à Tronson d'abord et ensuite à Barthélemy et à Murinais, qui l'ont extrêmement approuvée. Marbois y aurait voulu quelques changements que je n'aurais pas adoptés, et d'ailleurs elle était partie. Ce qui s'est passé à cet égard me prouve combien nous aurions eu de peine à nous entendre pour rédiger une protestation commune, si essentielle, si nos opinions et notre conduite avaient été uniformes.

(Éd.) Lettre à l'agent du Directoire :

Laffon-Ladebat, Représentant du peuple, déporté à Cayenne

Au Citoyen Jeannet, agent particulier du Directoire Exécutif

Citoyen agent,

Nous avons été informés que votre intention était de fixer notre séjour à Sinnamary. S'il ne s'agissait pour nous que d'exister, nous n'aurions que des remerciements à vous faire de ce choix ; mais je crois devoir, en mon particulier, vous faire quelques observations.

Le décret qui prononce notre déportation nous rend, comme je vous l'ai fait observer, la disposition de nos biens dès que nous serons rendus au lieu de notre destination. Cette disposition serait illusoire si nous étions placés de manière à ne pouvoir en profiter par le lieu même où nous serions exilés. J'ignore les ordres que vous pouvez avoir reçus mais j'ai lieu de croire que la Guyane a été généralement indiquée. Dès lors notre position particulière doit être déterminée par la nature des travaux auxquels nous désirons nous livrer.

Je n'examinerai pas le peu ou la nullité des rapports qui existaient entre la plupart de nous ; la contrariété de nos opinions a assez éclaté ; les papiers publiés ont dû vous en instruire en lecteur éclairé de la politique qui nous a confondus. Tous malheureux nous avons un droit égal à la liberté que nous assure la loi dès l'instant que nous sommes rendus au lieu de notre déportation. Mais rien ne peut motiver ici notre réunion que la nature des travaux auxquels nous désirerions nous associer.

Moi, par exemple, qui par mes relations commerciales peut être de quelque utilité à la colonie, il m'importe d'être à portée du seul port où le commerce peut aborder. C'est le plan que j'avais formé et les citoyens Marbois, Barthelemy, Tronson Ducoudray, Murinais et moi, avant même de partir de France, avions arrêté un projet d'association. Nous comptions y joindre la culture de quelque habitation dont nous aurions pu obtenir la concession ou le bail à ferme.

Tels étaient nos projets citoyen agent, et il est vraisemblable que nos amis qui en sont instruits m'auront déjà fait quelque expédition.

Notre exil à Sinnamary renverse toutes nos idées, nous condamne à une véritable détention, contraire aux dispositions de la loi et nous réduit au malheur d'exilés sans pouvoir rien faire d'utile.

J'avais d'abord entendu parler d'une habitation de l'état voisine de la ville ; elle nous paraissait parfaitement convenir à nos vœux. Je me serais chargé du bail à ferme et des réparations qu'elle peut exiger s'il l'eut fallu

et nous aurions souscrit avec empressement à toutes les formes que votre surveillance aurait cru devoir exiger.

Votre surveillance, il me semble, en serait plus facile et plus sûre. La nature de nos travaux vous aurait répondu de nous, quand même l'intérêt de nos familles et la jouissance de nos biens ne vous aurait pas apporté une garantie suffisante.

Il importe à l'état que les déportés ne soient pas pour la colonie un poids fatiguant et ruineux pour elle et qu'ils en augmentent au contraire la culture et le commerce par tous les moyens que leurs talents, leur industrie ou leur fortune réunissent.

J'observerai même que la position de Sinnamary n'est pas sans danger et pour votre responsabilité et pour votre sûreté personnelle, puisque des corsaires anglais peuvent y descendre et l'ont déjà tenté.

J'espère, citoyen agent, que vous voudrez bien peser ces observations. Je regarde mon exil à Sinnamary comme un nouveau malheur puisqu'il me condamnerait à l'inutilité la plus absolue et que d'ailleurs le délabrement de ma santé ne peut qu'extrêmement s'accroître par le moindre trajet sur mer.

Signé : Laffon Ladebat, de l'hôpital de Cayenne, 29 brumaire an VI

Nous avons vu entrer ce soir une prise faite par un des bâtiments de la République. C'est un négrier venant d'Angola avec 240 Noirs. Ces prises-là sont peu profitables aux capitaines, mais elles seraient d'une grande utilité pour la colonie.

30 brumaire. – J'ai été incommodé aujourd'hui et je n'ai pas pu m'occuper. J'espérais que quelques jours de diète m'exempteraient de nouvelles maladies.

L'agent m'a fait dire qu'il répondrait à ma lettre, je ne le crois pas.

1er frimaire. – J'ai été très malade cette nuit, j'ai eu des douleurs de coliques atroces ; je n'ai rien pris que le soir et je me suis trouvé beaucoup mieux. Je pourrais avoir un certificat de maladie pour rester à Cayenne, mais j'aime mieux suivre mes compagnons de malheur et tâcher de m'arranger le mieux que je pourrai dans le lieu de mon exil.

2 frimaire. – Je me suis astreint à un régime très sévère et j'espère que par ce moyen mon dérangement n'aura pas de suites.

Les habitants se sont empressés à demander les Noirs qui viennent d'arriver ; ils sont déjà tous distribués. On a fait ressortir le bâtiment pour essayer sa marche, afin de l'envoyer en croisière s'il paraît convenable. Nous l'avons vu courir quelques bordées, mais il faisait peu de vent ; d'ailleurs ce bâtiment était trop peu lesté pour lui donner les voilures nécessaires à un pareil essai.

3 frimaire. – Beckmann est venu me voir, et nous sommes convenus qu'avant de partir pour Sinnamary, je lui remettrais toutes mes lettres et quelques instructions.

Il y avait des livres anglais très précieux à bord de la prise que nous avons faite. On les a tous éparpillés ou gâtés. On nous les promet tels qu'ils sont.

Nous avons fait quelques achats de marchandises qu'on nous dit propres pour échanger à Sinnamary. On nous promet des domestiques, ils sont indispensables.

4 frimaire. – Notre départ approche ; c'est avec regret que je quitte Cayenne. J'avais pensé que nous pourrions nous occuper ici d'une manière utile. Tous mes projets s'anéantissent et je crains d'être réduit à une inaction cruelle pour moi, lorsque je serai à Sinnamary.

Beckmann me donne tous les jours de nouveaux témoignages d'estime et d'intérêt. J'ai vu M. Franconie, auquel Barthélemy avait été recommandé, c'est le négociant qui me paraît jouir ici du meilleur crédit et de l'estime la plus générale. J'en ai été très content. C'est un homme de cinquante et quelques années qui me paraît très sage et très prudent.

5 frimaire. – Nous préparons nos paquets ; j'ai fait mes malles. Nos achats augmentent nos bagages, et nous sommes un peu plus embarrassés qu'en partant du Temple. Nous ne voyagerons pas, heureusement, d'une manière aussi incommode. J'ai commencé mes dépêches et j'y ai travaillé jusqu'à onze heures du soir. Je ne sais comment j'achèverai demain matin tout ce que j'ai encore à écrire.

6 frimaire. – La fatigue a été pour moi un excellent somnifère, voilà la meilleure nuit que j'ai passée. Je me suis levé à trois heures, et à sept heures toutes mes dépêches étaient prêtes. J'ai donné une instruction détaillée à Beckmann et toutes mes dépêches. Il m'a promis de partir pour Paris en arrivant à Bordeaux ou à Rochefort. Daigne le ciel le conduire le plus rapidement possible !

Il a remis toutes mes dépêches avec soin en arrivant à Paris.

Nous avons eu un excellent déjeuner dînatoire ; j'avais grand'faim ; j'ai un peu oublié les leçons de sagesse que je m'étais prescrites et j'ai mangé beaucoup plus que je n'avais projeté.

J'ai demandé à Brottier, qui est très bien, en sa qualité d'abbé, avec les sœurs de l'hôpital, ce qu'on pourrait faire pour elles, pour leur donner un témoignage de notre reconnaissance. Il m'a dit qu'elles désiraient avec la plus extrême ardeur de faire venir de France quelques-unes de leurs bienfaisantes compagnes pour partager leurs soins et soutenir l'hôpital, qui

serait bientôt anéanti sans elles. Je leur ai donné l'adresse de Gramont et Cie et je leur ai promis d'écrire de la manière la plus forte pour qu'on mette tout en usage pour seconder leurs projets et faciliter le passage de leurs sœurs. Elles ont été extrêmement sensibles à mon empressement et à mes promesses, elles me l'ont témoigné par leurs larmes. Il est impossible d'avoir plus de soins et des attentions plus délicates qu'elles n'en ont eues pour nous pendant notre séjour à Cayenne.

(A) Les circonstances ont rendu mes soins inutiles. L'ordre de prendre tous les bâtiments neutres n'a pas permis qu'aucune de ces filles bienfaisantes qui sont encore en France osât s'exposer aux dangers de la mer et à ceux de la guerre.

Tous les administrateurs du département sont venus pendant que nous dînions, et ils nous ont donné les témoignages du plus vif intérêt.

Defaux, habitant du côté d'Aprouargue, était venu me voir hier ; il est revenu aujourd'hui et il m'a fait ses adieux en versant des larmes. Il m'a promis une collection d'échantillons de bois. Il y en a de toute espèce et de superbes dans son canton.

Nous avons quitté l'hôpital vers onze heures un quart ce matin. Nous y avons laissé La Villeheurnois. Les bénédictions des sœurs nous ont accompagnés et nous avons été conduits au rivage par un grand nombre d'habitants. J'avais encore de la peine à marcher et à me soutenir sur ces roches glissantes et presque en flammes par l'ardeur du soleil. Nous nous sommes embarqués dans le même endroit où nous avions débarqué, de sorte que je n'ai vu ni le port ni la ville de Cayenne.

Une chaloupe de la *Vaillante* nous a portés à bord de la goélette du capitaine Prachet, qui est chargé de nous conduire à Sinnamary. Prachet est de Bordeaux et il est beau-frère de Nadeau, ainsi j'étais parfaitement recommandé ; sa goélette, construite aux États-Unis, est charmante et elle marche supérieurement. Cependant, la quantité de personnes et d'effets embarqués sur ce bateau ne nous permettait pas d'y être bien à l'aise. Nous avons eu le plus beau temps et la mer la plus belle. Nous avons mis à la voile à onze heures et demie. à deux heures nous étions par le travers de la rivière de Kourou ; à trois heures, nous avons dépassé les îles du Salut, que nous avons longées d'assez près pour les bien voir ; elles paraissent fertiles quoiqu'abandonnées. C'est là qu'en 1764 on plaça d'abord de nombreuses colonies d'Allemands, qui presque tous trouvèrent là leurs tombeaux, non pas tant par l'insalubrité du climat que par les fautes et la cupidité des chefs.

Il y a un excellent port entre ces îles, et si la colonie acquérait un jour quelque importance, c'est là qu'il faudrait placer ses moyens de défense, et

peut-être même le centre de son commerce. Les plus gros bâtiments pourraient atterrir là en toute sûreté.

Plusieurs de mes compagnons ont éprouvé le mal de mer quand nous avons été entre la terre et les îles du Salut ; la mer est presque toujours houleuse dans cette partie, et elle est quelquefois très grosse. Je n'en ai pas été fatigué, et cela m'a fait plaisir.

À cinq heures, nous avons découvert la rivière de Sinnamary. À cinq heures et demie, nous avons dépassé l'île Verte, qui est une petite roche à peu de distance de la côte. En général, toute la vue de cette côte est basse et monotone. Les palétuviers bordent la mer et forment un rideau qui empêche la vue de l'intérieur, excepté de quelques petites montagnes dont on aperçoit la cime.

À six heures et demie, nous avons tâché d'entrer dans la rivière ; la mer était trop basse, nous avons échoué.

Les vases s'étendent ici à plus de trois ou quatre lieues de la côte. Nous avons fait un signal. On nous a répondu de la batterie qui est à la pointe avec un pierrier chargé à boulet. Nous l'avons entendu siffler près de nous. C'est sans doute une étourderie. On a envoyé de terre une petite pirogue qui est venue à notre bord ; il n'y a pas assez d'embarcations, et il est trop tard et trop nuit pour descendre. Heureusement, le temps est superbe. Sans ce petit contretemps, nous aurions été de Cayenne à Sinnamary en moins de huit heures.

Quatrième partie

PREMIER SÉJOUR À SINNAMARY

(Du 7 frimaire An VI – 27 novembre 1797 – au 26 nivôse An VII – 15 janvier 1799)

7 frimaire. – J'ai reposé sur un matelas placé à l'arrière du bateau, mais je n'ai pas pu dormir. Craignant le mal de mer, je n'avais que très peu mangé hier. J'ai mangé ce matin avec le plus grand plaisir un reste de chapon. Vers sept heures, ne pouvant pas entrer dans la rivière, nous avons commencé à descendre à terre en pirogue. Je n'ai pu y descendre que vers huit heures. Toute la nuit, nous avons entendu un bruit assez singulier.

J'ai vu que c'était le bruit des poissons appelés gros yeux [4] qui vont en troupes et qui sautent ou s'élancent sur la vase presque autant qu'ils nagent. Ils sont par milliers sur cette côte et ils se suivent par troupes de plusieurs centaines sur plusieurs lignes ; un seul est à la tête qui s'élance avec la plus grande célérité.

Je suis descendu sur la rive droite de la rivière de Sinnamary, où il y a un poste établi. J'ai pris un échantillon de vase endurcie en forme de galets, ainsi que des graviers qui se trouvent sur le rivage.

La côte est superbe. La rivière est belle, il y a beaucoup d'eau quand on y est entré. Il y a un navire mouillé d'environ deux cents tonneaux. Les palétuviers et les arbres toujours du plus beau vert descendent jusqu'au bord de la mer. J'ai vu pour la première fois les bois de la nature ; ils sont presque impénétrables. Des lianes de toute espèce les entrelacent et les courbent ou les accablent. La distance de la côte à Sinnamary est d'environ une demi-lieue. J'ai fait cette route à pied, quoique je n'eusse pas marché en quelque sorte depuis mon départ de Paris.

Avant d'arriver à Sinnamary, il faut traverser une savane assez aride où j'ai eu très chaud. Il est impossible de se peindre l'état de ruine de Sinnamary. Cela me rappelle exactement les landes de Bordeaux et les cabanes des bergers. La maison nationale est la mieux ; mais elle n'a qu'un rez-de-chaussée ; elle est d'ailleurs assez bien placée. La rivière serpente d'une manière très agréable en face de notre logement. Nous sommes très à l'étroit. Nous avons tiré les lits au sort ; j'ai dans ma chambre Barthélemy, Tronson, Rovère et Bourdon. Toujours d'étranges singularités ! J'ai proposé de donner à dîner aux autorités constituées. Nous avons invité le

commissaire, le maire, le commandant, le chirurgien, le garde-magasin, le commandant de notre garde, le capitaine Prachet.

8 frimaire. – Le commandant et l'officier de la garde ont refusé ; le premier est malade ; le deuxième est un terroriste, dit-on, qui a cru ne pas devoir dîner avec des déportés. Hier, en arrivant, j'ai vu la maison que j'avais louée, sa tristesse me repousse. Elle me rappelle trop mon séjour dans les Landes et les enfants que j'y avais et que je n'ai plus. Notre dîner, quoique beaucoup d'objets nous manquent, était assez bon. Le poisson est ici excellent et très abondant ; mais voilà tout.

Les habitants sont dans la plus affreuse misère. La culture est ruinée. L'air, très bon autrefois, est devenu d'une insalubrité effrayante. Je ne sais comment nous nous arrangerons. Il est impossible que nous demeurions entassés comme nous sommes. J'ai dans la jambe droite une douleur assez forte. C'est une suite de mes promenades de nuit. En allant chez le maire, nous avons vu Billaud-Varennes [5], que je ne connaissais pas. Il est seul dans une maison et il va dîner chez Bousquet, qui est vis-à-vis. J'ai annoncé à mes amis qu'il m'était impossible d'aller habiter la maison que j'avais louée. Nous avons eu à dîner de la tortue, que j'ai trouvée très bonne.

9 frimaire. – J'ai écrit plusieurs lettres que j'ai remises au capitaine Prachet. C'est un homme très actif. Il rendra compte à Jeannet et il fera connaître aux habitants de Cayenne l'horreur du lieu de notre détention.

(A) Cet homme nous avait promis beaucoup et n'a rien fait pour nous. Il a montré depuis qu'il craignait de déplaire aux agents du Directoire.

Tout semble aggraver notre situation. Nous ne pouvons plus nous entendre sur nos projets et nos arrangements ; et cela est facile à expliquer, puisque notre envoi ici ne nous est même annoncé que comme provisoire. On nous parle de concessions à Conanama, ou dans le haut de la rivière de Sinnamary. Avec quoi et comment les cultiverions-nous, pendant que les habitants ne peuvent plus soutenir la culture même des vivres qui leur sont nécessaires pour exister ? Ce spectacle de ruine et de désespoir est affreux.

10 frimaire. – J'ai vu plusieurs maisons pour savoir si j'en pourrais trouver une qui me convînt. Toutes sont humides et obscures. Chacun en cherche, et, s'il sortait assez de monde d'ici, je préférerais y rester. Marbois et Murinais se sont arrangés pour se mettre en pension. Barthélemy et Tronson veulent aussi faire un arrangement, de sorte que je resterai seul. Je m'en féliciterais, d'autant que cette séparation n'a pas été provoquée de ma part.

Je comptais rester à la table commune, mais Willot, ce matin, m'a déclaré que ces Messieurs, c'est-à-dire lui, Pichegru, Aubry, Delarue,

voulaient avoir leur table à part ; et dans le même instant il m'a fait la grossière impolitesse d'inviter Bourdon à se joindre à eux, parce que Rovère a aussi pris des arrangements pour se mettre en pension. Ils me rendent service. Enfin, le soir, Tronson et Barthélemy se sont décidés à faire table commune avec moi. Je ne conçois pas de caractère plus indécis que celui de Barthélemy. Tronson veut se mettre seul dans la maison que j'ai louée ; c'est une folie qui ne tiendra pas.

On m'a apporté une espèce de poule d'eau qu'on nomme bécasse des savanes.

11 frimaire. – J'ai commencé aujourd'hui ma table particulière. Me voilà constitué maître d'hôtel. C'est une occupation de plus. Nous avons été assez contents du dîner. Le cuisinier me paraît bon, mais il faut le diriger.

Les pluies ont commencé aujourd'hui. Nos promenades deviendront difficiles ou impossibles. Nous sommes arrivés à une époque intéressante pour la végétation ; elle était sur son déclin ; mais, du moment où le soleil s'approche du solstice d'hiver et que les pluies commencent, la végétation se ranime et les arbres, sans se dépouiller, repoussent de nouvelles feuilles et de nouvelles fleurs. La terre se ranime et on voit poindre partout de nouvelles herbes et de nouvelles plantes. On m'a apporté un oiseau appelé par les gens du pays : petit papay. On m'a apporté le paragua, la cigale, le kinkin, l'ani, appelé ici diable des savanes [6].

12 frimaire. – Je commence à dormir beaucoup mieux, et, malgré l'insalubrité de l'air ici, ma santé se fortifie chaque jour. C'est en m'occupant beaucoup de nos détails de ménage et de l'histoire naturelle. La Providence soutient mon courage et me donne des forces que j'étais loin d'espérer.

13 frimaire. – Les pluies commencent sérieusement. C'est un temps cruel ici. La chaleur diminue peu, mais l'humidité est affreuse, tout se moisit, le sucre se fond. Il faudrait avoir de la place et des armoires isolées pour pouvoir conserver mes approvisionnements de bouche et mes vêtements.

14 frimaire. – Je m'éveille toujours à deux heures. Je ne puis concevoir la cause de l'abondance de mes urines la nuit. Je bois très modérément et, que je boive l'après-midi ou que je ne boive pas, je n'éprouve pas de différence à cet égard.

J'ai planté deux cactus dans mon jardin. J'en avais trouvé les racines dans la savane. J'ai planté des boutures de camanise, je ne sais si elles réussiront.

Roucou. – On m'a apporté du Rocou ou Roucou [7]. J'en ai vérifié la description dans Bomare [8], elle est parfaitement exacte, excepté que la plante paraît ici plus vigoureuse qu'il ne l'a décrite ; les grandes feuilles ont plus de six pouces. Je crois qu'on pourrait en tirer un plus grand parti que celui qu'on en obtient.

Indiens. – Nous avons vu arriver le soir quatre Indiens pour la chasse et pour la pêche. Ils sont envoyés par Jaquet, habitant d'Yracoubo, d'après l'ordre de Jeannet. Ce sont des Galibis ; ils ne portent que leurs flèches, leurs arcs, leurs hamacs et quelques poissons secs. Ces Indiens nous rendirent très peu de services. Vogel, le maire, me disait qu'il avait fait un voyage de huit mois chez les différentes nations indiennes. Il prétend y avoir mangé de la chair humaine, qu'il ne reconnaissait pas ; mais, en ayant demandé de nouveau, on lui porta un bras. Je ne sais à quel point on peut le croire.

15 frimaire. – J'ai écrit quelques lettres à Cayenne, que j'ai remises à M. Prévôt, ingénieur ; je me trompe, elles sont parties par le messager du commandant. J'ai remis à Prévôt une note des objets qui me sont indispensables. Je me suis fait céder quelques piquets de clôture. J'ai demandé à Cayenne plusieurs objets qui nous manquent. L'humidité est extrême. À peine peut-on écrire, tant le papier est mouillé. J'ai fait quelques visites à Sinnamary. Je suis allé chez le commandant ; en revenant, je suis entré chez M. Fournier, qui est malade, et qui, s'il se remet, me sera très utile. Il connaît les bois et il pourra travailler à m'en faire une collection.

Je suis entré chez Bousquet qui m'a fait goûter du rhum de Sinnamary, qui m'a paru assez bon. J'ai voulu essayer si la patate donnait une fécule comme la pomme de terre. J'en ai obtenu une assez grande quantité. N'ayant pas de tamis, je n'ai pas pu la laver parfaitement ; mais je l'obtiendrai parfaitement belle en la lavant mieux. Nos Indiens, partis ce matin pour la pêche, sont revenus ce soir assez tard ; ils n'ont porté que trois machouaras [9], l'un très beau et deux moyens. Nous en avons mangé à la pimentade et grillés. Le grillé est parfaitement bon avec de l'huile et du vinaigre. Rozen ne parle pas de la patate, elle en valait la peine cependant.

16 frimaire. – Je reprends mon sommeil.

J'ai dessalé un peu de beurre pour déjeuner ; je l'ai trouvé excellent. Je ne pouvais pas depuis plusieurs jours prendre de chocolat. J'y ai mêlé du lait aujourd'hui, et je l'ai trouvé très bon. J'ai commencé les livres de la Chimie de Fourcroy [10], je les suivrai avec joie. Nos Indiens sont partis tard pour la pêche. Bosquet, habitant de Sinnamary, est venu me voir ; il arrive de Surinam ; il m'a dit que cette colonie regorgeait de denrées coloniales.

J'ai examiné le jardin ; la végétation se développe avec la plus grande force. J'ai nettoyé un pied de vigne et plusieurs pieds de haricots, qui sortaient de terre. Nous avons eu aujourd'hui un excellent dîner. Le machouara à la sauce au vin est parfaitement bon, ainsi qu'en hachis. J'ai examiné après le dîner le terrain de Suque dont j'ai pris la jouissance, il est susceptible d'une très bonne culture. Nos Indiens sont revenus de la pêche, et ils n'ont rien pêché que des machouaras blancs. Je leur ai fait faire deux harpons pour pêcher de très gros poissons.

Tronson et moi discutions à table aujourd'hui la question de savoir si une république commençante pouvait être heureuse et se soutenir. Je le pense, et il n'a pu m'opposer que des abstractions qu'il faut abandonner lorsque l'histoire et les faits déposent contre les résultats de ces abstractions.

On dit qu'il est arrivé un aviso à Cayenne. Qu'il est cruel d'attendre huit ou dix jours des nouvelles que nous aurions à l'instant si nous étions à Cayenne !

17 frimaire. – J'ai transpiré très fortement cette nuit. J'ai été obligé de changer de chemise en me levant. Les Indiens sont partis en pirogue pour la pêche et la chasse. Je leur ai fait donner de la cassave et des poissons. Pichegru et Willot sont partis pour la chasse. J'ai cru ensuite entendre un coup de canon à la pointe. J'espérais que nous aurions des nouvelles, mais nous n'avons rien appris. On m'a apporté deux oiseaux, le bouvreuil noir du Mexique et le cocot-zin[11]. Ils sont indiqués dans ma collection d'oiseaux. Nous avons donné à dîner au commissaire, nous avons eu un très bon dîner. Le commissaire Boucher a beaucoup voyagé dans l'Inde et en Amérique, et sa conversation est très intéressante.

La conversation retombe sans cesse sur la politique. Tronson raisonne toujours en principe, et il oublie que cela ne suffit pas en politique, car le plus souvent c'est contradictoirement aux principes que les gouvernants se conduisent. On a parlé de Thibaudeau, et j'ai franchement exprimé mon opinion à son égard. C'est Thibaudeau qui a entraîné dans les idées les plus exagérées sur les projets du Conseil des Cinq-Cents et Faucher et Tronchet lui-même. Il n'a ainsi que trop influé sur la perfide sécurité qui nous a perdus.

J'ai fait sécher la fécule de patate ; il aurait fallu un tamis pour l'obtenir parfaitement belle.

Les Indiens sont revenus ; ils n'ont presque rien rapporté.

Toujours sans nouvelles, je ne puis dire à quel point cela me tourmente.

18 frimaire. – J'ai eu une suée encore plus abondante ; cela me fatigue. Je voudrais pouvoir me faire faire des bouillons rafraîchissants ; mais cela est impossible, il n'y a rien pour en faire.

Tronson hier soir est venu me prévenir qu'on supposait que j'avais écrit à l'agent du Directoire pour dénoncer des projets de fuite et pour protester contre ces projets. D'après cela Willot se proposait d'avoir ce matin une explication très chaude avec moi, et, pour commencer à échauffer les têtes, ils ont fait beaucoup de bruit dans la chambre voisine de la nôtre. On disait que l'on était instruit par Ramel, qui avait lu ma lettre. Tronson a vu Ramel ce matin, qui l'a assuré qu'il n'avait rien dit de semblable. J'ai moi-même eu une explication avec Willot ; je lui ai fait voir la lettre que j'ai écrite le 29 brumaire à l'agent, dans laquelle je lui disais : « J'observerai encore que le poste de Sinnamary n'est pas sans danger et pour votre responsabilité et pour notre sûreté personnelle, puisque des corsaires anglais peuvent y descendre et l'ont déjà tenté. »

J'ai cru très politique de faire cette déclaration, et Willot en a convenu. Je leur ai demandé une fois pour toutes d'avoir une explication franche toutes les fois qu'il y aurait des rapports sur mon compte. Peut-être cette scène sera-t-elle utile, elle met à nu toutes les petites manœuvres employées pour nous diviser.

J'ai acheté à Bosquet du tafia et du quack.

J'ai examiné une chauve-souris, tuée hier soir. C'est la chauve-souris fer de lance. Ce n'est pas, comme on le prétendait, la chauve-souris vampire, dont Barthélemy était déjà effrayé.

J'ai fait une visite à Marbois. Sa chambre est très humide, et il renonce à y coucher ; ce sera pour lui un cabinet de travail, et il en faut absolument un, si l'on veut s'occuper.

La pluie continue, et bientôt les chemins seront impraticables.

Mon sucre fondait ; je me suis déterminé à en faire du sirop.

On m'a apporté des guirlandes de fleurs d'une plante que je crois une liane. On me l'a donnée sous le nom de sombo. Le chirurgien croit que c'est le « pareine brava ». Rien n'est beau comme cette guirlande ; elle pourrait servir de modèle pour les plus beaux ornements.

Les Indiens nous ont rapporté une pêche assez abondante. Nous avons eu pour la première fois un poisson à écaille qui est assez bon.

J'ai acheté du quack pour nos nègres et nos Indiens. C'est de la farine de manioc séchée. On la préfère dans cette saison à la cassave qu'on a de la peine à sécher à cause de la pluie.

19 frimaire. – J'ai dormi si profondément que je n'ai pas entendu le tapage qu'a fait hier au soir le tailleur nègre en rossant sa femme, dont il est jaloux. Murinais, dit-on, a voulu apaiser cette querelle, et il est tombé et a reçu quelques coups.

La pluie n'a pas cessé cette nuit.

J'ai beaucoup de peine à avoir une pirogue pour envoyer mes Indiens à la pêche. Le temps a été à la pluie tout aujourd'hui.

J'ai acheté de moitié avec Delarue un mouton ou plutôt un bélier qui nous a coûté 26 francs.

Les Indiens ont rapporté une très belle pêche ; mais toute en machouara, c'est le poisson le plus connu. C'est presque le seul qu'on nous apporte.

Je ne crois pas que la liane que je décrivais hier, et dont j'ai fait un dessin assez irrégulier, mais qui cependant en peut donner une idée, soit la « pareine brava ». Ce serait très heureux. Je tâcherai d'avoir la racine.

Nous avons un nouveau commandant pour le poste. Il est venu par terre, mais il n'a porté aucune lettre. Cela est inconcevable, et cette difficulté de communication est vraiment désespérante. On dit que ce nouveau commandant est un peu terroriste. Cela est fâcheux ; mais au reste nous avons peu de choses à démêler avec lui.

20 frimaire. – Je me suis levé de bonne heure pour écrire à Paris et à Cayenne. Le commissaire Boucher partira ce matin, et il portera mes lettres. J'ai écrit à ma femme et à mes enfants, à Jeannet, à Franconie, à Nadeau, à Ménard.

On avait dit qu'il y aurait une embarcation à bord, mais il n'y a rien paru.

J'ai fait travailler mon jardin. J'ai distribué quelques graines que j'avais apportées de Cayenne, afin d'avoir des plants si les miens manquaient.

Les Indiens n'ont ni chassé, ni pêché ; il paraît qu'ils fêtent le dimanche.

J'ai voulu l'après-midi aller voir le bois le plus près d'ici mais une quantité de mouches ou de fourmis ailées qui m'ont assailli dans la savane m'ont forcé à revenir.

J'ai acheté deux coqs et six poules pour faire le fond de mon poulailler. Ils m'ont coûté 40 francs pièce.

J'ai fait du punch au rhum très léger. Je crois cette boisson très bonne ici, mais il faut y ménager extrêmement le rhum.

(A) J'étais dans l'erreur. J'ai éprouvé ensuite par expérience que le régime le plus sage était de s'abstenir de rhum, de tafia et de liqueurs, et de ne faire qu'un usage très modéré du vin. Au milieu de l'épidémie qui a régné dans presque toute la Guyane dans l'été de l'an VI, je crois m'être préservé par cette conduite des rechutes auxquelles je devais m'attendre après une longue et cruelle maladie.

Je lis tous les jours Montesquieu avec un nouvel intérêt. Je suis bien fâché de n'avoir pas toutes ses œuvres.

Le commissaire Boucher est parti ce matin à midi. C'est un homme qui a beaucoup servi et qui n'est pas savant. Il paraît, en blâmant la conduite de Jeannet, le craindre beaucoup, et cela le rend d'une extrême timidité.

Le nouveau commandant est venu à onze heures. C'est un bon officier parvenu ; nous verrons quelle sera sa conduite.

(Éd.) Lettre du 20 frimaire an VI :

De Laffon Ladebat Représentant du peuple au Citoyen Jeannet agent particulier du Directoire exécutif

Citoyen agent,

Lorsque je vous ai adressé des observations sur notre exil à Sinnamary, auxquelles vous n'avez pas répondu, j'étais loin d'imaginer encore l'état de ruine où en est cet établissement.

Tous les habitants sont au désespoir et ne peuvent pas même cultiver les vivres nécessaires pour ne pas mourir de faim. Les habitations sont abandonnées. Les ménageries sont presque détruites et l'insalubrité de l'air devient de jour en jour plus effrayante.

Nous ne pouvons avoir aucun travailleur, je ne sais même comment nous pourront conserver nos domestiques. Nous ne pouvons nous livrer à aucun travail et je regarde comme impossible que nous puissions exister longtemps ici.

Notre situation devient plus désespérante encore par la difficulté de nos communications avec Cayenne. Voilà treize jours que nous sommes ici et nous ne recevons aucune réponse aux demandes que nous avons faites ; nous ne recevons ici ni les approvisionnements ni les vêtements que nous avions demandés et qui devaient nous être remis en partant.

Si le gouvernement a ordonné que nous fussions placés ici, nous attendons de la justice le jugement qui nous en donnera les motifs.

Si, ce que je suis loin de savoir, vous avez vous-même fixé ce séjour, je ne crains pas de vous le dire, Citoyen agent, nos familles vous accuseront de la mort de ceux d'entre nous qui succomberont infailliblement.

Quant aux concessions que vous nous proposez, elles sont illusoires puisque, vous le savez, il n'y a pas de travailleurs ici, puisque vous avez jugé l'établissement ruiné au point que vous ne lui avez pas même accordé de nouveaux Noirs.

D'ailleurs je persiste à croire que la loi de notre déportation et la jouissance de nos propres droits nous garantissent la liberté de nous placer suivant notre convenance et la liberté des occupations auxquelles

nous pouvons nous livrer et que nous serions ainsi beaucoup plus utiles à notre patrie qu'abandonnés sur un sol en friches.

J'ai cru devoir vous adresser ces observations pour mes malheureux compagnons, pour moi, pour vous-même Citoyen agent, car il me paraît impossible que vous ne jugiez pas d'après le compte qui vous sera rendu de notre situation ici, qu'il est absolument indispensable de changer le lieu de notre séjour.

Si vos ordres ne vous le permettent pas, voici une note d'objets que je vous prie de me faire fournir pour mon compte particulier et que je vous prie de m'envoyer le plus tôt possible.

Signé : Laffon Ladebat, 20 frimaire an 6e.

21 frimaire. – Je continue à dormir beaucoup ici, ce que je n'avais pas fait depuis longtemps ; mais je sue abondamment toutes les nuits. Je me lève à cinq heures, et, en me levant, je me lave, et la tète et les pieds. Je crois qu'ici la plus grande propreté est indispensable pour conserver la santé.

J'ai planté un oignon de France pour savoir s'il me donnerait de la graine.

J'ai fait partir deux Indiens pour la chasse et deux pour la pêche.

On m'a apporté une plante dont on ne sait pas le nom et qui porte des fleurs odorantes. La feuille ressemble à celle du jasmin, la fleur à celle du myrte.

On m'a apporté cette partie de la liane qui se porte vers l'eau ou la terre pour y prendre racine.

La structure de cette partie doit être intéressante à examiner, mais je n'ai ni loupe, ni microscope.

Les Indiens n'ont rien tué à la chasse.

Les pêcheurs ont été plus heureux ; ils ont porté plusieurs machouaras, dont quelques-uns très beaux et quelques crabes.

Le temps est assez beau depuis hier après-midi. J'ai fait une visite au nouveau commandant.

Il a été question de partager les livres que nous avions achetés à Tronson. Je demandai qu'ils restassent en commun ; Tronson plus que personne s'est élevé contre cette proposition en m'accusant indirectement d'avoir cherché à rompre le projet de société que nous avions eu. Je n'ai rien répondu, ce n'était pas le moment de discuter cet objet, mais j'y ai été extrêmement sensible. Je lui en parlerai demain.

J'ai mangé des crabes à souper ; je les ai trouvés assez bons.

22 frimaire. – J'ai mal dormi et je me suis levé de très bonne heure. Pichegru et Willot sont allés à l'habitation du maire à trois lieues d'ici.

J'ai fait sentir, je crois, à Tronson combien son accusation d'hier dirigée contre moi relativement à la rupture de notre société était peu fondée ; malheureusement on est venu nous interrompre. N'y aurait-il donc aucun moyen de conserver et la confiance et l'amitié dans une situation aussi pénible que la nôtre, et nos intérêts particuliers nous isoleront-ils toujours ?

– Cailloux : Dossonville m'a donné des cailloux transparents, connus sous le nom de cailloux de Cayenne.

– Talc : Du talc ramassé sur le bord de la mer, qu'on me dit abondant.

– Indiennes : Nous avons vu deux femmes indiennes traverser le chemin de la savane très lentement. Je suis allé les voir. Elles ont les cheveux longs ; elles sont peintes de roucou très vif ; elles ont pour ornements de la cassave, des dents de poissons entières pendant au cou et à la ceinture ; cette dernière parure est recouverte d'un petit tablier orné, qu'on nomme couyou (Ou Kouyou : pagne). Elles portent aussi des pièces de différentes monnaies enfilées. En marchant, ces pièces de monnaie font le bruit de grelots ou sonnettes. Par-dessus le roucou elles ont d'ailleurs des dessins noirs très bizarres, sur le visage, sur les bras, sur les cuisses et sur les jambes. Les enfants en sont également ornés.

Ces femmes, venues à pied, devançaient quatre pirogues qui n'ont pas tardé à arriver. Elles portaient l'équipage indien de la pirogue de Bousquet, et des femmes et des enfants. On m'a dit que c'était tout le village. Leurs pirogues sont d'une incroyable légèreté ; ils portent avec eux tous leurs ustensiles, leurs hamacs, leurs vases de terre, quelques patates, quelques petites tortues, des paniers artistement faits et leurs instruments de musique. C'est un spectacle très singulier ; mais, ce qui l'est davantage, c'est l'opposition de notre curiosité avec leur froide indifférence pour nous et pour presque tous les objets dont nous nous servons.

Les Indiens ne nous ont rapporté que peu de poissons et quelques crabes. Je parle de nos pêcheurs. Un d'eux a la fièvre et ne quitte pas son hamac.

(A) Les Indiens supportent leurs maladies avec calme et patience. J'ai vu ce pêcheur une journée entière dans son hamac sans rien prendre absolument. Ils ne se tourmentent pas comme nous de boissons, de lavements, de remèdes, ils laissent agir la nature. Ils ont quelques plantes dont ils font usage quand le mal est bien connu ; un petit chirurgien arrivant de France fait ici la médecine et dédaigne les remèdes indiens, dont plusieurs sont consacrés par des siècles d'expérience. Nos botanistes se bornent à des collections pour obtenir en France des places et ils n'étudient pas les usages des plantes qu'ils recueillent.

Goudron ou brai : En me promenant, j'ai vu fondre une espèce de goudron ou de brai pour raccommoder des pirogues. J'ai examiné et j'ai vu une écorce d'un arbre qu'on m'a dit s'appeler le masig, qui se dépouille chaque année d'une écorce épaisse qui contient abondamment un bitume noir, qui fond à la chaleur dans des chaudières comme notre brai. On peut en faire un pain solide en écumant les parties terreuses ou ligneuses de l'écorce. Ce brai est excellent et peut parfaitement remplacer le brai et le goudron d'Europe ; je ferai quelques expériences sur cette matière, si j'en puis avoir une certaine quantité. Il semble que la nature ait prodigué toute sa richesse et ses moyens à ces climats, mais les bras nous manquent. Ce bitume a une odeur qui tient un peu de celle de l'encens. Que d'expériences il y aurait à faire ici mais tous les instruments nous font défaut !

Avant l'arrivée des Indiens, nous avons eu une discussion assez vive sur la Constitution. Je voulais assurer les droits du peuple en ôtant au Directoire le pouvoir arbitraire de destituer les magistrats élus par le peuple lui-même. Tronson soutint avec Bourdon que sans cela le pouvoir exécutif serait paralysé. Je n'en crois rien et je soutiens que ce pouvoir est le despotisme organisé par la Constitution elle-même. Nous en avons vu les résultats. C'est ainsi que la liberté s'est annoncée ; c'est ainsi que l'esprit public qui, bien dirigé dès le commencement de la Révolution, aurait fait des prodiges, s'est entièrement détruit.

Tandis que Bourdon et Tronson soutenaient une opinion contraire à la mienne, ils soutenaient aussi, d'après le plan de Pichegru, qu'il fallait ôter au Directoire le pouvoir de destituer les officiers de l'armée.

Je ne le crois pas ; c'est bien alors qu'on eût paralysé ce pouvoir exécutif. C'est bien alors qu'il eût été nul. Ce qu'il faut, c'est stipuler avec sagesse les cas dans lesquels le Directoire peut provisoirement destituer, mais en assurant une garantie contre l'injustice ou l'arbitraire du « destituteur ». Tout autre système renverserait le gouvernement ou anéantirait la liberté.

23 frimaire. – Quelques Indiennes sont venues successivement me voir. La plupart sont baptisées. Elles paraissent tenir aux idées religieuses que leur nation a reçues des missionnaires. J'examine les ligatures de leurs jambes, elles mettent ces ligatures aux petites filles dès leur plus jeune âge. Elles ont la lèvre inférieure percée ; elles y placent par l'intérieur cinq ou six épingles dont la pointe reste en dehors. Elles aiment autant le tafia que leurs maris, et elles deviennent un peu incommodes parce qu'on leur en donne chaque fois qu'elles se présentent.

Pichegru et Willot sont revenus de leur course sur l'habitation du maire. Willot m'a dit qu'elle est dans la plus agréable situation. La terre y est

excellente et les vivres de toute espèce y sont extrêmement abondants. Si ce n'était pas une terre d'émigré, j'en traiterais avec plaisir. J'ai planté quelques citrouilles. J'ai semé le reste de la planche en melons d'eau. En voulant travailler, j'ai donné un coup de houe sur une fourmilière ; un essaim de petites fourmis a monté le long du manche sur mes mains, et elles m'ont causé une démangeaison des plus vives. Je l'ai calmée facilement en me frottant avec un citron, mais je n'ai pas pu parvenir à me servir de ma houe.

Enfin, l'embarcation qui apporte les affaires de notre nouveau commandant est arrivée. On m'assure qu'elle nous apporte des lettres.

J'ai des échauffements entre les cuisses et sur le dos qui m'inquiètent un peu, et d'autant plus qu'il paraît que la nourriture de poisson contribue singulièrement aux maladies de peau.

Nos Indiens n'ont presque rien rapporté de la pêche.

24 frimaire. – J'ai été réveillé vers dix heures par une discussion très animée entre Pichegru, Willot et Bourdon, sur le droit de destitution attribué au Directoire ; c'est la même question que nous traitions avant-hier. Willot et Pichegru soutenaient la même opinion que je défendais et ils l'appuyaient des plus fortes raisons. Cela m'a conduit à penser que la définition d'un gouvernement vraiment républicain, ou plutôt de tout bon gouvernement, serait celle-ci ; un gouvernement où l'existence, la sûreté, la propriété et l'honneur de tout citoyen sont toujours sous la garantie des formes constitutionnelles et des lois. Cette définition qu'on ne peut contester suffit pour prouver combien le droit de destitution arbitraire donné au Directoire est subversif de la vraie liberté.

J'ai écrit à Nadeau, à Beckmann, et à Franconie par Bousquet qui part à une heure.

Monnier, qui commande la pirogue dans laquelle sont venus les effets du commandant, m'a remis plusieurs lettres écrites du 13 et du 14 ; il est resté neuf jours en route. On nous confirme de Cayenne, car on l'avait déjà dite ici, la mort du roi de Prusse. On ajoute que le nouveau roi nous a déjà déclaré la guerre, que la paix avec l'empereur est rompue et qu'une nouvelle alliance unit contre nous les cours de Londres, de Berlin et de Vienne. Dans l'épuisement où est la France, quels seront les moyens du Directoire ? Avec quelle impatience, j'attends des nouvelles de ma patrie !

J'ai invité Monnier, un jeune homme qui était avec lui, Cabrol, le chirurgien, et le garde-magasin à dîner avec nous. Je n'avais presque rien et je suis parvenu à avoir un excellent dîner, plus même qu'il ne fallait.

Ce Monnier était établi à Démérary quand les Anglais l'ont pris ; il a été obligé de fuir, ainsi que plusieurs Français qui y étaient établis. Quelques-

uns sont encore dans les bois, où ils vivent parmi les Indiens. Cette colonie fut prise le 21 avril 1796, ou plutôt elle s'est livrée. Elle est extrêmement riche. Surinam était aussi dans l'état le plus florissant. Cette colonie regorge actuellement de denrées coloniales et particulièrement de colons. Les Américains y font un commerce immense quoique les cargaisons qu'ils y apportent y soient de peu de valeur, ils font sur leur vente et sur leur retour des bénéfices très considérables.

Leurs nègres marron s'élèvent à environ dix mille. On a fait la paix avec les principaux et ceux-ci contiennent les autres, de sorte que la tranquillité paraît parfaitement assurée. Ces nègres marron étaient autrefois près de nos frontières. Ils se sont portés dans l'intérieur et ils font avec Surinam un actif commerce de vivres, comme les Indiens.

Dès qu'il fait beau ici, les vivres abondent ; mais, si la pluie continuait plusieurs jours, on courrait le risque d'y mourir de faim, si l'on était sans provisions.

Murinais a une très forte fièvre ; j'en suis d'autant plus inquiet que le chirurgien lui-même en est alarmé. Il couche chez le maire.

J'ai cru un instant au conte que m'a fait Willot, en m'apportant une peau de caïman qu'il prétendait avoir coupée à la pêche. Le fait est qu'elle avait été coupée par les Indiens.

Je me suis baigné dans la rivière pour la première fois. J'ai éprouvé d'abord une sensation de froid qui m'a étonné, mais ensuite j'ai trouvé le bain délicieux.

25 frimaire. – Murinais a mal passé la nuit, mes craintes pour lui redoublent. J'ai passé toute ma matinée à écrire. J'ai demandé à Jeannet la liberté du retour de Murinais à Cayenne. Je crains bien que l'ordre, si je l'obtiens, n'arrive trop tard.

Malgré les pluies, la chaleur est extrême. Chaque nuit, je transpire abondamment. Cela me fatigue. J'ai d'ailleurs toujours des boutons et des espèces d'échauboulures[12] contre lesquelles je ne crois devoir prendre d'autre précaution qu'une extrême propreté.

Nos Indiens ne nous ont porté que du machouara, mais il était très bon.

Murinais est plus mal. On tentera demain de lui donner de l'émétique.

26 frimaire. – Murinais a mal passé la nuit. On lui a donné ce matin quelques grammes d'émétique en lavage. Ce remède a eu son effet ; mais le malade n'en est pas mieux. Je ne puis voir maintenant le lit d'un malade sans me retracer tout ce que j'ai souffert pendant si longtemps auprès de ma chère Cécile ! Fille adorée, ton image ne sort pas de mon cœur.

Nous avons partagé les livres anglais. Barthélemy a eu le bonheur d'avoir le Dictionnaire de Chambers, que j'aurais payé bien cher. Je n'ai rien d'important qui ne soit incomplet ; malgré cela, j'ai de quoi lire pendant quelques mois.

J'ai pris le parti de faire transporter Murinais dans la chambre auprès de nous. Il est impossible que le maire et sa femme, qui sont sans domestiques, puissent le soigner. Je l'ai fait porter avec ses perches dans un hamac. Deux nègres portèrent les perches, et je l'ai accompagné avec le chirurgien. À peine a-t-il senti ce transport. Il ne parle presque plus. Le soir, on lui a appliqué des vésicatoires sur les deux jambes. Les emplâtres ne pouvant se garder, on les fait ici avec du levain qu'on pétrit de mouches cantharides et qu'on saupoudre ensuite. Ces vésicatoires doivent être d'une grande force.

J'ai renvoyé nos Indiens. Leur pêche ne valait pas ce que leur nourriture nous coûtait. Je leur ai acheté un petit casse-tête qu'ils nomment bouton et une flûte. Un Indien, Dominique, qui est venu me voir et qui parle assez bien français, m'a servi d'interprète. Il pourra me fournir un Indien pêcheur et chasseur.

Rovère et Bourdon sont allés dans la maison que je leur ai sous-louée. Il ne reste plus dans ma chambre que Tronson et Barthélemy. Tronson, depuis quelque temps, me montre beaucoup d'humeur, et je lui ai dit aujourd'hui ma façon de penser à cet égard. Il m'en a beaucoup voulu aujourd'hui de ce que j'avais plaisanté sur l'empressement qu'il avait eu de se faire céder quelques pains de sucre anglais.

J'ai eu tort de plaisanter, car les plaisanteries irritent toujours ; mais je lui ai rappelé que lui-même sans aucun motif m'avait accusé avec beaucoup d'humeur de m'occuper de mes intérêts particuliers.

27 frimaire. – Murinais est fort mal cette nuit. Les vésicatoires n'ont rien fait. Je le crois sans aucune ressource.

Je suis convenu avec un pêcheur qu'il me fournira tous les jours le poisson à 4 francs.

J'ai encore plus transpiré cette nuit que la précédente je ne trouve pas cependant que cela m'affaiblisse au point que je devrais le craindre.

Mort de Murinais. – À 7 heures, je lisais l'ouvrage de Priestley sur l'histoire. Je me suis levé presque machinalement pour aller voir ce malheureux Murinais. C'était son dernier moment. Il respirait encore, mais à l'instant même, il a expiré sous mes yeux.

28 frimaire. – J'ai eu de la peine à avoir les quatre planches qu'il a fallues pour la dernière demeure de notre malheureux ami.

J'ai fait faire en ma présence l'inventaire de ses effets, qui ne sont de presque aucune valeur ; mais on a trouvé dans sa malle environ 110 louis et une vingtaine de francs. Tout cela a été laissé sous les scellés dans sa chambre. Nous l'avons conduit au cimetière à 11 heures ce matin. Nous l'avons tous accompagné. Ce cimetière est situé vers le bord de la rivière au nord-ouest de Sinnamary près de la maison du maire.

Son éloge funèbre :

« C'est là que reposent les restes de Antoine-Augustin-Victor d'Auberjon Murinais, né à Murinais, département de l'Isère, ancien chevalier de Malte, lieutenant général, inspecteur de la cavalerie sous la monarchie, député en germinal de l'an V au Conseil des Anciens par le département de la Seine, déporté à la Guyane par la loi du 18 fructidor an V, et exilé à Sinnamary à trente lieues de Cayenne par arrêté de Jeannet, agent particulier du Directoire exécutif ; mort le 27 frimaire an VI (décembre 1797). Âgé de soixante-sept ans. »

Cet événement a fait ici une grande sensation sur les habitants. Il en fera une bien plus grande à Cayenne.

(A) La mort de Murinais fit beaucoup moins de sensation à Cayenne que je ne croyais. La volonté des dépositaires du pouvoir semblait enchaîner toutes les pensées. J'avais cru qu'en France elle produirait quelque effet sur l'opinion publique, et il paraît qu'elle n'en a produit aucun.

Je ne puis me faire à la froide indifférence avec laquelle quelques-uns de nous ont pris cet événement.

J'ai écrit plusieurs lettres par le capitaine Le Monnier, qui part demain pour Surinam. J'ai annoncé à la famille Murinais la perte qu'elle vient de faire.

29 frimaire. – J'ai remis à Le Monnier toutes mes dépêches. Il m'a promis de les remettre très exactement. Je les ai mises pour la France, sous couvert de Couderc Brun et Compagnie.

Tronson du Coudray est parti hier le soir pour aller à deux lieues d'ici.

Avant son départ, on nous avait annoncé une goélette qui nous porte plusieurs effets, qui nous amène ici La Villeheurnois et qui vient chercher Barthélemy. Le capitaine m'a remis plusieurs lettres. On dit à Cayenne que plusieurs départements sont en insurrection à cause de la loi du 18 fructidor.

On dit que les Noirs de Saint-Domingue ont fait un massacre presque général des Blancs, ont réduit en servitude ceux qui restaient, et que Santhonax s'est réfugié aux États-Unis. Je ne sais quel degré de confiance on peut donner à toutes ces nouvelles.

Rémy, chirurgien de l'hôpital de Cayenne, m'adresse la lettre la plus touchante, la plus remplie d'expressions d'intérêt et de sensibilité pour notre position et pour moi-même.

Barthélemy, après avoir désiré d'aller à Cayenne, craint la mer et l'isolement où il se trouverait là-bas. Il s'est déterminé à rester. Il en a prévenu le commandant. On reste très étonné à Cayenne de ce changement de solution après tant d'insistance. Il est fâcheux que La Villeheurnois ait été déplacé. Il serait, bien sûrement, resté à Cayenne, si Barthélemy n'avait pas demandé à y aller. La Villeheurnois était celui qui pouvait seul s'occuper tout entier de nos intérêts à Cayenne et nous tenir informés de ce qui s'y passait.

Tronson persiste toujours dans son idée de retour à Cayenne. Son humeur et sa conduite sont entièrement changées. Il est revenu ce soir et m'a annoncé qu'à compter de demain il ne mangerait plus à ma table. Je ne sais quel arrangement il a fait. Il garde le secret sur tout cela. Je suis affligé de ce peu de confiance. C'est l'homme sur la société duquel je comptais le plus. Vingt fois, il m'avait promis que nous ne nous séparerions pas, et, depuis que nous sommes ici, il a toujours opposé une opiniâtre contradiction à tous les arrangements qui pourraient me convenir. Je désire qu'il en soit plus heureux, mais je m'aperçois avec peine qu'il ne l'est pas.

Marbois est déterminé à rester ici. Pour moi, j'attendrai les événements.

Ma table n'est donc plus composée que de Barthélemy, son valet de chambre et moi.

J'ai reçu plusieurs approvisionnements qui me deviennent à charge. Je tâcherai de me défaire ici de quelques objets.

Roux m'a envoyé une excellente petite boussole avec laquelle je puis aisément lever des plans. Il m'invite à lever celui de Sinnamary, et je m'en occuperai si j'ai quelques instants.

J'ai donné à dîner au capitaine de la goélette qui a transporté La Villeheurnois. C'est un officier de marine, très grossier, comme ils le sont, mais excellent homme. Il m'a fait les offres de service les plus touchantes de la part de ses armateurs, MM. Power et Le Bertolon, de Cayenne. Il vient d'Oyapock. Ce quartier, m'a-t-il dit, est ruiné comme tous les autres, mais il serait susceptible de la plus riche culture et des plus beaux établissements, ainsi que le quartier d'Aprouargue. La goélette qu'il monte est d'environ 20 tonnes ; elle a été construite par un menuisier à Oyapock, le fond est d'un creux d'arbre et les dunes en bois du pays ; elle est pontée et elle navigue supérieurement.

J'ai répondu aux lettres que j'ai reçues de Cayenne ; je les enverrai par ce capitaine qui part demain.

Nos nègres ont eu aujourd'hui la fureur de danser. Leur musique est la plus monotone possible, et les danses des femmes sont les plus lubriques qu'on puisse imaginer. Que de choses à faire ici pour animer le travail et donner des mœurs ! Sans travail, la colonie est perdue. Sans mœurs, elle est perdue encore et la population est détruite.

30 frimaire. – Je me suis levé à quatre heures. J'ai achevé mes dépêches et je les ai remises sous couvert de M. Power au capitaine de la goélette. Il est parti vers sept heures. J'étais un peu fatigué ; je me suis reposé en lisant. Barthélemy est allé à Cayenne. J'ai fait une visite à Rovère et à Bourdon. Ils sont tous les deux seuls dans une vaste maison.

J'ai acheté une tortue de terre, elle n'est que de huit ou dix livres ; on m'en a donné une très petite que je garde. La première m'a coûté 3 francs ; cela est cher.

Mes melons d'eau sont parfaitement sortis.

J'ai perdu les citrouilles.

Barthélemy s'est trouvé un peu incommodé ; il craignait la fièvre, il n'a pris que du thé.

Tronson est resté à la vente.

1er nivôse. – Je n'ai pas autant transpiré cette nuit et j'ai mieux dormi. Cependant j'ai un peu de mal de tête ; je l'attribue à ce que j'ai peut-être un peu trop lu hier pendant le cours de la journée.

J'ai planté aujourd'hui des patates dans mon jardin. On m'a envoyé des oignons de Cayenne qui sont parfaitement conservés.

Rovère et Bourdon m'ont demandé à dîner. Heureusement, j'étais assez bien pourvu. Il y a des jours où deux personnes m'embarrasseraient fort.

Les poules des environs viennent quelquefois pondre dans ma chambre ; cela me donne de temps en temps des œufs frais.

Nous avons mangé des pois chèques, c'est le meilleur légume qu'on ait ici. Je les aime mieux que des pois de sept ans. Nous avons mangé aussi de la tortue de terre ; c'est un mets excellent.

Le soir, nous avons mangé un morceau de mulet ; c'est le meilleur poisson que nous ayons eu encore. Je ne sais si c'est vraiment du mulet ; il ne me paraît pas conforme à la description donnée par Bomare.

Marbois est revenu de la vente. Tronson n'en reviendra que demain.

Je me suis baigné vers dix heures ; l'eau était excellente. Il est fâcheux de n'avoir pas une plage plus commode pour se baigner.

2 nivôse. – J'ai transpiré beaucoup cette nuit. En me levant, j'ai planté sur la troisième planche de mon jardin des pommes de terre venues

d'Angleterre. Les trois premières à compter du Nord sont bleutées, les trois autres rouges, les dernières blanches.

(A) Ces pommes de terre n'ont produit que des tiges et pas de tubercules. Si j'avais eu un jardin et un nègre pour le cultiver, j'aurais fait d'autres essais sur cette plante.

J'ai planté sur les bordures de cette planche des pois chèques que m'avait donnés Rovère.

Barthélemy est toujours occupé de quelque cloque qu'il a sur les jambes. Cabrol prétend que ce sont des piqûres de poux d'agouty [13]. Je crois que le mieux serait de n'y rien faire.

Le temps serait superbe aujourd'hui, si à chaque instant des averses de pluie ne menaçaient.

J'ai profité d'une occasion pour écrire à Roux ; je crois que nos lettres du 30 n'arriveront pas à Cayenne avant sept à huit jours.

Je ne savais avec quoi souper ce soir ; il n'y a ni poisson, ni gibier. Voilà l'inconvénient de n'avoir pas de provisions. Il y a des jours où tout abonde, d'aucuns où il n'y a rien. D'un autre côté, on ne peut presque rien garder. Il faudrait une basse-cour bien fournie.

3 nivôse. – En me levant, j'ai travaillé à mon jardin. J'ai semé dans les plates-bandes quelques pépins de raisin et de pomme. J'ai aperçu que l'oignon que j'ai planté il y a quelques jours a vigoureusement poussé. Je voulais semer des melons de France. J'ai mis les grains dans l'eau ; à peine quelques grains sont-ils tombés au fond du verre après trois ou quatre heures d'immersion. Je crois toute cette graine mauvaise. Mes melons d'eau au contraire sont superbes.

Mes démangeaisons augmentent, cependant elles ne m'inquiètent pas.

J'ai achevé hier au soir la lecture du pamphlet de Thomas Erskine, membre de l'opposition. Cet ouvrage intitulé : « *A view of the cause and consequence of the present war with France, London, 1797* ». (Vues sur les causes et les conséquences de la guerre actuelle avec la France.)

Cet ouvrage est une diatribe violente contre M. Pitt ; mais il renferme de grandes vérités. Il cherche à pallier la décadence de la France et les dangers qui pourraient résulter d'une révolution en Angleterre ; mais il dit d'excellentes choses sur les avantages qu'il y aurait pour l'Europe entière à ne pas se coaliser contre la France, et à ne pas la réduire à user de tous ses moyens pour conserver son indépendance.

Delarue m'a apporté un oiseau qui me parut être du genre du pic ou de l'épeiche, mais je n'ai vu aucune espèce décrite par Bomare qui lui ressemble exactement pour le plumage ; celui-ci est tacheté par des bandes variées de blanc et de noir ; il est de la grosseur d'un geai ou d'un petit

merle. Il n'a d'autre couleur que le blanc et le noir. Il a une houppe blanche avec quelques plumes noires.

J'ai mangé hier et aujourd'hui d'un fruit qu'on nomme ague. Ce fruit est de la grosseur d'une belle prune ; il vient par grappes. Il est enveloppé d'une peau épaisse d'un brun rouge, implantée sur le calice de la fleur ; cette peau recouvre une enveloppe blanchâtre un peu filasseuse qui renferme une pulpe grisâtre d'un excellent goût, approchant de celui du raisin ; malheureusement cette pulpe est très peu abondante à cause de la grosseur du noyau. Je ne connais pas encore la plante ; mais je crois que si elle était cultivée on pourrait peut-être obtenir un très beau et bon fruit.

On m'a apporté un champignon d'une structure singulière. C'est un véritable réseau semblable au marly, d'une extrême délicatesse.

Ce tissu retombe sur la tige comme une dentelle. Malheureusement, il est impossible de conserver une pareille production. Ce champignon est d'une extrême blancheur.

Nous avons mangé du saumon salé qu'on m'a envoyé de Cayenne. Il est bon, mais il faut le dessaler beaucoup.

Je continue à lire Montesquieu ; quelques erreurs ont échappé à ce grand homme ; par exemple, celle de croire que l'usage des machines est souvent défavorable à la population et à l'industrie.

Ses observations sur le commerce, sur la monnaie, sur les changes, sont du plus grand intérêt et renferment des vérités qui devraient toujours être présentes aux hommes qui veulent gouverner avec sagesse et avec justice. Il examine la question importante de savoir s'il convient à une nation d'avoir une dette publique. Cette question n'en est plus une pour moi. Si la dette publique est contractée pour des dépenses inutiles, pour des guerres qu'on aurait pu éviter, elle est un grand mal ; car elle écrase alors le revenu public ; elle détourne les fonds particuliers de leur véritable destination qui est le maintien et l'affermissement de la prospérité publique ; mais, si la dette est contractée pour le maintien de l'indépendance et de la liberté, elle est indispensable. L'intérêt de la dette est un impôt devenu nécessaire, qu'il faut réduire par la voie de l'amortissement le plus rapidement possible. Si enfin la dette publique est contractée pour animer les reproductions et le travail, pour faciliter les communications, pour assainir et féconder le sol, elle n'est plus alors qu'une avance demandée à la Nation pour accroître ses richesses. L'impôt qui en résulte n'est plus une charge, puisqu'alors on crée des moyens nouveaux qui surpassent la masse de l'impôt. Telle doit être à cet égard la théorie des hommes qui gouvernent, lorsque le bonheur du peuple est l'objet sacré de leurs déterminations et de leurs vœux.

Nous avons presque toutes les nuits de la pluie jusqu'à dix heures ou onze heures du matin, mais le soir le temps est magnifique.

Tronson s'est arrangé pour son dîner avec Ramel et Dossonville. D'après ce qu'il m'en a dit souvent, cet arrangement est plus qu'extraordinaire.

4 nivôse. – Je n'ai pas beaucoup transpiré cette nuit. En me levant, j'ai semé une planche de mon jardin ; après m'être lavé le visage, la tête entière et les pieds, je travaille le matin pendant une demi-heure à la terre, et je m'en trouve bien. J'ai semé aujourd'hui des melons de France ; je crains bien que la graine ne soit pas bonne. J'ai semé à côté deux rangées de petits haricots. Les melons d'eau que j'ai semés il y a peu de jours sont déjà très beaux. Je n'ai conservé qu'un seul pied de giraumon, mais il est très beau. J'ai partagé l'après-midi plusieurs des objets qui nous ont été envoyés de Cayenne. Tronson est d'une humeur incroyable, tout en m'accusant d'en avoir. Au reste, il serait difficile que je n'en eusse pas moi-même, lorsque je vois qu'on se divise pour des objets que je sacrifierais cent fois avant d'avoir la moindre difficulté.

Marbois m'a dit que Rodrigues, neveu de Mme Tryon, chez laquelle il mange, avait vu en mer une très grande chaloupe qui s'était approchée de la rivière et qui paraissait armée de plusieurs hommes ; il en a vu deux, un à l'avant, et l'autre à l'arrière, qui se sont tenus debout quelque temps examinant la côte. Ils se sont baissés ensuite, et la chaloupe s'est éloignée à force de rames. Ce fait est très extraordinaire. Est-ce la chaloupe d'un corsaire ? Mais il ne paraît pas qu'on n'ait aperçu aucun bateau au large.

Nous avons eu à souper une petite raie assez bonne.

Le temps a été magnifique aujourd'hui. J'ai été me promener le long de la lisière du bois. J'en ai rapporté quelques feuilles d'arbres qui m'ont paru intéressantes, mais dont je n'ai pu encore reconnaître les espèces dans Bomare.

5 nivôse. – Nous espérions avoir des nouvelles de Cayenne. Mais cet espoir s'est détruit. Voilà près de cent jours que nous avons perdu de vue les côtes de France, et nous n'en avons aucune nouvelle. Mon impatience redouble à chaque instant, et il faut que j'écarte cette idée pour conserver mon courage.

J'ai écrit quelques lettres par l'exprès du commandant.

C'est aujourd'hui Noël ! Nous ne nous attendions pas avant le 18 fructidor à éprouver à cette époque une chaleur brûlante et à voir la terre couverte de verdure et de fleurs. Ainsi le sort se joue de nos projets, et l'instant où nous espérions quelque repos est souvent celui qui nous en éloigne plus que jamais. Nous en sommes un terrible exemple.

J'ai achevé aujourd'hui la lecture d'un ancien livre intitulé : « *Voyage de la France équinoxiale en l'île de Cayenne, entrepris par des Français*

en l'an MDCLII. » Divisé en trois livres : le premier contient l'établissement de la colonie, son embarquement et sa route jusqu'à son arrivée en l'île de Cayenne. Le second, ce qui s'est passé pendant quinze mois qu'on est demeuré dans la paix. Le troisième traite du tempérament du pays, de la fertilité de la terre et des mœurs et façons de faire des sauvages de cette contrée.

(Par M. Antoine Biet, prêtre, curé de Saint-Germain de Senlis, supérieur des prêtres qui ont passé dans le pays. À Paris, chez François Clouzier, dans la cour du Palais, proche l'hostel du premier président. MDCLXIV - avec privilège du Roy).

Le titre fait assez connaître l'objet de l'ouvrage. Quoique très mal écrit, il renferme des choses très intéressantes et des détails exacts sur la colonie.

Cette expédition, qui eut le plus mauvais succès, fut conçue par un M. de Royville, gentilhomme normand. Avant lui, M. Poncet de Brétigny avait formé à Cayenne un établissement. Royville communiqua son projet à M. l'abbé de la Boulaye, Conseiller du Roy en ses Conseils, et intendant général de la marine sous le duc de Vendôme. L'abbé de l'île Marivault, animé du désir d'étendre la connaissance du christianisme chez les sauvages, se joignit à eux. L'expédition partit de l'Arsenal de Paris pour se rendre au Havre et s'y embarquer. En passant au Pont-Rouge, l'abbé de Marivault tomba d'un des bateaux de l'expédition dans la Seine, où il se noya. Cet événement fut regardé comme de très mauvais augure, et en effet cette expédition éprouva tous les contretemps et tous les désastres possibles.

Ce livre nous a été prêté par Mentelle. Je tâcherai de le trouver si je retourne en France.

J'ai commencé la traduction d'une histoire d'Angleterre en trois volumes, par Goldsmith. Il ne me paraît pas vraisemblable que je puisse l'achever ; mais c'est une occupation, et je me multiplie autant qu'il m'est possible.

Il paraît que Brottier a des conférences particulières avec Billaud-Varennes. Qu'est-ce que tout cela signifie ? Ce Brottier développe tous les jours un caractère d'intrigue et de mauvais vouloir plus inquiétant. Au moyen d'une dévotion hypocrite, il s'est emparé déjà de l'esprit de la plupart des femmes du canton et même de quelques habitants. C'est par le même moyen, et par des cajoleries continuelles qu'il s'est également emparé de l'esprit des Noirs et de celui des Indiens. Il profite de son caractère d'ancien élève des jésuites pour obtenir encore plus de crédit sur les Indiens qui se souviennent encore d'avoir été élevés par ces Pères. Lorsqu'ils viennent ici, c'est toujours « leurs Pères » qu'ils demandent.

C'est avec la plus grande adresse qu'il profite de toutes ces circonstances. Quel en sera le résultat ?

6 nivôse. – Je n'ai pas très bien dormi cette nuit. Bousquet est arrivé de Cayenne ; il m'a apporté quelques lettres ; mais aucune nouvelle de France, cela est désespérant.

Jeannet avait refusé avec humeur de faire revenir Murinais et on faisait un reproche à Cabrol, chirurgien du poste de Sinnamary, de m'avoir donné un certificat pour constater la maladie de cet infortuné vieillard. Ce refus a été public. La mort de Murinais causa à Cayenne une émotion d'autant plus vive.

On m'a apporté ce soir pour me les faire voir un jeune tatou et un pack. On nous a montré ensuite un morceau de pack dont nous mangerons demain.

J'ai planté quelques oignons qui avaient germé.

Willot m'a donné des détails sur l'affaire du 18 fructidor que j'ignorais encore.

On m'a renvoyé de Cayenne plusieurs lettres que j'y avais envoyées… Je les renvoie.

7 nivôse. – J'ai écrit plusieurs lettres hier au soir et ce matin. Je les ai envoyées par les nègres de Marie-Rose qui arriveront le décadi à Cayenne.

Le temps continue à être beau ; cependant le ciel paraît se charger un peu, et je ne serais pas étonné que nous eussions de la pluie ce soir ou demain.

Jamais je n'ai vu autant d'insectes que ce matin. Il y a des nuées de moucherons qui désolent lorsqu'on écrit ou lorsqu'on lit. Je n'ai pu dormir cette nuit ; les chiens ont fait un effroyable tapage et il en est venu un dans notre chambre qui a dévoré le pain de Tronson.

Une couleuvre s'est faufilée dans les jambes de ma négresse pendant qu'elle lavait mon linge à la rivière. Heureusement elle n'a pas été piquée.

Le soir, la même couleuvre s'est glissée dans les jambes de Delarue qui se baignait ; il a eu peur, et il s'est précipité sur les rochers ; il s'est légèrement blessé.

Je suis allé faire une visite à Rovère, qui est malade ; je l'ai trouvé mieux.

Tous mes moments sont remplis par mes lectures et par mon travail, et en vérité je dois m'estimer heureux de pouvoir ainsi écarter les tristes pensées qui m'accableraient.

8 nivôse. – J'ai mieux dormi cette nuit que la nuit précédente. Je me suis senti l'estomac un peu dérangé, mais je ne crois pas que cela ait aucune suite.

Je travaille à la traduction de Goldsmith avec plus d'ardeur depuis que j'ai appris qu'il n'est pas encore traduit.

On a annoncé ce matin une goélette. On dit que c'est celle de Prachet. Que vient-elle faire ? Un habitant de la pointe l'a vue entrer. À midi et demie, je suis allé à l'embarcadère, et, au même instant, j'ai vu arriver cette goélette ; c'est bien celle de Prachet, mais il ne la monte pas ; c'est un nommé Jean qui la commande. Nous avons appris qu'elle ne portait presque rien, ni pour le magasin ni pour nous, et nous avons été longtemps incertains et inquiets sur le véritable objet de son envoi. Enfin une lettre que j'ai reçue de Franconie m'a éclairci ce grand mystère. Il m'annonce que cette embarcation n'est venue que pour prendre les effets de Murinais. En effet, vers trois heures, le commandant est venu nous lire l'arrêté pris par Jeannet, qui ordonne la vente de tous les objets qui peuvent péricliter et l'envoi à Cayenne de ceux qui peuvent y être transportés.

Il est incroyable qu'on envoie une goélette pour un pareil objet, tandis qu'on l'a refusée pour venir chercher un malheureux qui demandait par grâce de retourner à Cayenne, pour éviter la mort qui le menaçait ici. Afin d'excuser son refus, Jeannet a écrit aussi une lettre en date du 1er, qui rappelait Murinais ; c'est par trop maladroit. Le commandant nous a lu quelques fragments qui nous concernent, et entre autres celui-ci pour moi ; « Dites au déporté Laffon Ladebat que j'ai reçu sa lettre du… avec le certificat de Cabrol et celle du… (Par laquelle je lui annonçais la mort de Murinais). Dites-lui aussi que s'il continue dans les lettres qu'il m'écrit à prendre la qualité de Représentant du Peuple, je ne pourrai plus lui répondre. » Il faut noter qu'il ne m'a jamais répondu. J'ai dit au commandant que la loi même ne m'ôtait pas mon caractère et qu'aucune puissance humaine, excepté les assemblées primaires, ne pouvait me l'ôter.

J'ai eu des lettres de François, de Power et de Noyer. La goélette n'a d'ailleurs rien porté d'autre pour moi.

Je suis allé voir Marbois et Bourdon, qui sont indisposés. Je crains que la maladie de Bourdon ne lui soit funeste. La violence de son caractère augmente son mal.

9 nivôse. – J'ai transpiré beaucoup cette nuit. J'ai commencé à boire de l'eau de rivière en me levant, et je m'en suis bien trouvé.

Barthélemy s'est décidé à aller à Cayenne ; il avait dit qu'il s'y déterminerait s'il souffrait cette nuit, et il a souffert.

Je lui avais demandé de me laisser Chambers ; il l'emporte et je suis convaincu qu'il ne l'ouvrira pas un seul jour à Cayenne.

On a fait la vente des effets de Murinais, elle s'est montée à... Le commandant faisait d'abord quelques difficultés pour me rembourser les frais que j'ai payés ; cependant je lui ai rappelé l'arrêté, et il a consenti à me rembourser.

Je suis allé voir Marbois qui me parut mieux, puis Bourdon qui se dit mieux et que je ne crois pas bien.

Le temps a été superbe tout aujourd'hui.

Nous avons mangé de petites loubines ; c'est un excellent poisson.

10 nivôse. – La nuit a été assez mauvaise. Il y a eu un grain et un coup de vent assez violent. Voilà la pluie revenue. Nous avons eu plusieurs jours du très beau temps, quoique bien chaud. Les plantations souffrent.

Barthélemy, qui devait partir aujourd'hui, ne partira que demain. La goélette reviendra pour charger quelques objets au bas de la rivière, et demain à 3 heures elle se mettra en mer.

J'ai donné à dîner aujourd'hui à Tronson, au capitaine de la goélette, au garde-magasin et au chirurgien.

J'ai eu hier au soir une explication avec Barthélemy au sujet de propos tenus ici et je suis convaincu, quoi qu'on en ait dit, qu'il n'a eu aucune liaison avec Brottier.

Il s'agissait de projets d'évasion. Il paraît que Brottier avait pris quelques mesures et avait entamé quelques correspondances à cet égard, mais je n'ai pu rien savoir de positif. La manière dont je m'étais prononcé à ce sujet écartait de moi toute confidence.

11 nivôse. – J'ai écrit plusieurs lettres en me levant, pour les donner à Barthélemy. Tous ses bagages ont été embarqués hier au soir. Tronson et Marbois sont venus à midi pour me présenter un projet d'accord à signer relatif aux demandes que j'ai faites en France. J'ai souscrit cet acte, et il se trouve dans mes papiers, ainsi qu'une déclaration particulière qu'ils m'ont donnée. Quoique j'eusse seulement à dîner pour Barthélemy et pour moi, j'ai retenu à dîner avec nous Marbois et Tronson. À une heure, nous nous sommes embarqués, excepté Marbois, dans la pirogue du garde-magasin. Le commandant et le chirurgien nous ont accompagnés. Je n'avais pas encore vu cette rivière depuis son embouchure jusqu'ici. Elle présente le spectacle sauvage de tous les cantons de l'Amérique qui ne sont pas encore défrichés. Partout, les palétuviers et les lianes qui les enlacent viennent prendre racine jusque dans la rivière et en cachent les bords. Cette végétation animée et toujours verte présente dans plusieurs endroits des

accidents variés qu'il faudrait pouvoir peindre, car il est impossible de les décrire.

On distingue deux sortes de palétuviers ; le noir et le blanc. Le noir s'élève à une assez grande hauteur ; le blanc s'élève moins, mais il a un plus beau fruit. Les lianes sont très variées. L'arbre qui pousse ici, celui qui acquiert le plus de volume est le fromager ; je le décrirai lorsque je pourrai examiner un individu de cette espèce. Nous sommes arrivés vers trois heures à la goélette qui était au bas de la rivière. C'était l'instant de la pleine mer. Barthélemy s'est embarqué avec son valet de chambre et une Indienne qui les sert. Nous lui avons fait nos adieux. La goélette a appareillé au même instant.

Nous sommes descendus à terre, et nous nous sommes arrêtés sur l'habitation d'un nommé Kornmann, qui est de Bordeaux. C'est une petite habitation placée sur le bord de la mer, derrière le poste ou la batterie qui est à l'entrée de la rivière. Nous sommes allés au bord de la mer. J'y ai ramassé quelques coquilles, quelques cailloux et quelques grenats. Les cailloux sont beaucoup moins abondants depuis que les vases ont augmenté sur cette côte ; il paraît que, tous les trois ou quatre ans, il y a une révolution à cet égard. Les raz-de-marée emportent les vases, et alors, dans les grandes marées, les cailloux transparents sont beaucoup plus abondants, et on trouve même quelquefois des grenats qu'on dit assez beaux.

Le vent étant assez contraire, la goélette qui porte Barthélemy a échoué deux fois ; mais le capitaine a manœuvré habilement et il s'est tiré du sable. Il nous a paru ensuite faire assez bien sa route. On m'a dit cependant qu'on croyait que la goélette avait mouillé à l'île Verte.

Je suis revenu à Sinnamary avec le chirurgien et le garde-magasin. Ce chemin, que j'avais déjà fait en arrivant, m'a paru encore très intéressant. C'est un sentier coupé dans les palétuviers et qui traverse ensuite quelques abatis. J'ai ramassé quelques plantes chemin faisant. Je suis passé chez Rovère et Bourdon en arrivant. Bourdon m'a paru mieux. Rovère se purge demain. On m'a dit que Rovère avait demandé au commandant que Bourdon pût se rendre à Cayenne et que le commandant avait écrit.

Je suis rentré chez moi avant la fin du jour. Tronson est venu d'assez bonne heure. Il assiste ordinairement à mon souper et je crois qu'il regrette quelquefois d'avoir renoncé à souper et de s'être aussi ridiculement séparé de moi pour la table.

Brottier et La Villeheurnois ont eu encore une discussion assez violente. C'est une chose bien singulière que tout cela.

1798

12 nivôse (1er janvier 1798). – Voilà une année bien cruelle écoulée. En verrai-je de plus heureuses ? Ou suis-je condamné à passer le reste de mes jours loin de ma femme, loin de mes enfants, ou plutôt loin de tout ce qui tient le plus à mon cœur ? J'aime à concevoir de plus douces espérances, et leur charme soutient mon courage et me donne des forces sur lesquelles j'étais bien loin de compter ; mais une plaie cruelle déchire toujours mon cœur et celle-là ne peut se fermer ; c'est la perte de ma fille, son image est sur mon cœur. Rien ne peut l'en ôter. Aussi ma déportation, quelque injuste et cruelle qu'elle soit, m'affecte bien moins que le souvenir cruel des derniers moments de ma Cécile… Enfant chérie, tes cendres reposent auprès d'Élisabeth. Que ne puis-je, un jour, t'élever un monument simple, image de tes vertus et de ta candeur ! J'irais tous les jours y verser des larmes, et ces larmes me seraient douces, parce qu'elles me rappelleraient l'idée de la félicité dont tu dois être comblée. Et vous qui me restez, femme chérie, enfants tous également chers à mon cœur, objets de toutes mes espérances, c'est pour vous que mes vœux s'élèvent au Trône de l'Éternel. Puissent vos inquiétudes se calmer ! Puissiez-vous n'avoir point éprouvé de nouveaux malheurs ! Puissent votre courage et vos vertus être toujours la preuve la plus éclatante de la pureté de mes principes et de ma conduite !

J'ai assez bien dormi cette nuit. Il m'a fallu donner quelques étrennes. J'ai fait quelques partages, et je suis bouleversé de ma solitude. Rien ne me dérange de mon travail.

Le temps est très beau tout ce matin. Il y a eu quelques grains de pluie, mais très passagers.

13 nivôse. – J'ai mal dormi cette nuit. J'ai beaucoup transpiré et j'ai eu des démangeaisons assez violentes. J'ai trouvé l'eau plus chaude que le soir, mais un peu vaseuse.

La tête de Bourdon est entièrement dérangée, je crois. Il se met dans des accès de colère épouvantables ; si sa fièvre augmentait, cela pourrait le tuer.

Ma solitude me laisse beaucoup plus de temps pour le travail et j'en profite.

Voici l'objet actuel de mes travaux et de mes lectures particulières :

Étude de la chimie dans Fourcroy ;

Traduction de *l'Histoire d'Angleterre* par Goldsmith ;

Étude de l'*Histoire Naturelle*, dans toutes ses parties, et examen de tous les objets qui se présentent à moi ;

Lecture de *L'esprit des Lois* ; de l'ouvrage de Priestley, intitulé : *Lecture on History and General Policy.*

Cela suffit avec les détails de mon ménage et ma correspondance pour remplir tous mes moments.

Je suis allé avec Tronson chez Bourdon et Rovère. Je les ai trouvés mieux.

14 nivôse. – J'ai eu cette nuit une transpiration plus abondante que jamais et j'ai assez mal dormi. Je comptais me baigner, mais la pluie m'en a empêché. Elle a été assez abondante ce matin, les vents étaient au sud et on entendait la pluie tomber dans le bois quelques minutes avant qu'elle fût parvenue jusqu'à nous.

Le départ de Barthélemy me laisse plus de place dans ma chambre ; j'en ai profité pour quelques arrangements qui me donnent plus d'aisance. Je m'arrangerais mieux encore, si j'avais quelque certitude de rester ici plusieurs mois encore.

Le giraumon[14] est le meilleur légume qu'on puisse manger ici ; j'en ai eu à dîner une espèce de purée qui était délicieuse.

J'ai eu une lettre du département qui m'envoie l'extrait mortuaire de Murinais.

J'ai demandé au maire les états de population de naissances et de morts du canton de Sinnamary. Il m'a fait espérer de m'en donner quelques-uns. Je voudrais pouvoir réunir tous ceux de la Guyane française depuis dix ans.

On prétend avoir entendu à la pleine mer plusieurs coups de canon. On dit qu'on peut les entendre de Cayenne ; cela me paraît bien faux. Quelques anciens habitants m'assurent cependant que le jour de la Fête-Dieu, lorsque le vent portait, on les entendait très distinctement.

Bourdon n'a pas eu de fièvre, et je crois à présent que sa maladie n'aura pas de suites. Il est très faible. Il se plaint de quelques personnes, qu'il croyait, dit-il, être de ses amis.

15 nivôse. – On prétend encore avoir entendu du canon ; mais il me paraît que ce sont des chasseurs aux poissons gros yeux qui seraient à la pointe, et le canon d'hier pourrait bien n'être pas autre chose.

J'ai répondu au département, j'ai écrit à ma femme, à Mme de Murinais et à Barthélemy.

Le maire, auquel j'avais remis la lettre du département, l'a envoyée au commandant pour lui faire voir que cette administration ne croyait pas comme l'agent devoir me refuser le titre de citoyen. Le commandant lui a dit que le département pourrait bien s'en repentir.

J'ai un peu moins transpiré cette nuit ; j'ai fait hier remplir davantage ma paillasse, et je suis mieux couché. Je me suis baigné en me levant, et j'ai pensé me faire grand mal à la tête en la plongeant sous l'eau ; j'ai frappé entre mes deux yeux contre un rocher. Heureusement l'eau a amorti le coup, mais cela me rendra plus prudent. Nous sommes ici comme des enfants ; nous avons besoin des leçons de la nature.

Je suis allé voir Bourdon et Rovère ; en revenant, je me suis arrêté chez Cabrol. Pendant que nous y étions, Tronson et moi, une négresse est arrivée de Cayenne ; elle avait des lettres pour nous, elle m'en a remis une de Franconie et une de Roux. Franconie m'écrit du 13 au matin que Barthélemy vient d'arriver. Il a fait une traversée très heureuse. Franconie me mande que la *Victoire*, qui a escorté la *Vaillante*, est rentrée. On estime le 13 que la *Vaillante* était alors aux Bermudes ; ainsi on doit espérer que ce bâtiment sera arrivé en France vers la fin de janvier. La *Vaillante* n'a rencontré que deux bâtiments neutres, dont on a dit ou donné la nouvelle qu'il y avait eu un combat entre les Hollandais et les Anglais, dans lequel neuf vaillants Anglais auraient été pris et six mille hommes tués. Cela paraît plus qu'apocryphe.

Un bâtiment venu de Philadelphie en vingt-sept jours n'apporte aucune autre nouvelle que notre déportation à Madagascar. Ce bruit avait couru en France.

La *Chevrette* est partie le 12 sans qu'on en ait été informé ; il est désespérant qu'on n'ait pas pu écrire par ce bâtiment. On croyait cette corvette destinée pour les États-Unis et, tout d'un coup, elle a eu ordre de partir pour la France ; cela me paraît bien extraordinaire.

Beckmann est enfin parti le 10.

Un malheureux bâtiment royaliste, qui d'abord avait relâché à Cayenne, qui était sorti et que le mauvais temps avait forcé de rentrer, a été définitivement condamné, parce qu'on avait besoin de quelques objets de sa cargaison. Tout cela crie vengeance !

Nous n'avons pas eu de lettres de Barthélemy ; il n'a sans doute pas été informé du départ de la négresse qui nous a porté ces nouvelles.

Boucher a donné un mémoire très fort et très bien fait pour prouver l'insalubrité et le danger du séjour qu'on nous a assigné.

Pichegru, Willot et Delarue étaient assis à la pointe pour chasser les gros yeux aux flambeaux. On dit que le commandant a cru qu'ils fuyaient et qu'il s'est lui-même rendu à la pointe. On l'y a vu en effet avec un ancien habitant de Sinnamary.

16 nivôse. – J'ai plus transpiré que jamais la nuit dernière ; cela m'affaiblit cependant peu, mais cela m'empêche de dormir et je voudrais que cela diminuât un peu.

Un habitant nommé Boutereau, qui demeure à sept lieues d'ici, du côté de Conanama, où l'on voulait nous placer définitivement, est venu me voir. C'est un ancien Acadien, sa famille était établie à Halifax et en fut déportée en France ; de là il est venu à Cayenne, il y a trente ans, et, à force de travaux et de constance, il s'était fait environ 12 000 francs de rentes, qui ont été anéanties par la perte de ses esclaves et la nécessité où il s'est trouvé par conséquent de donner pour rien une ménagerie considérable. Cet homme, quoiqu'âgé, conserve encore de la vigueur, et il paraît très intelligent pour l'éducation des bestiaux. Il a deux filles mariées à Iracoubo, l'une avec Fouquet, l'autre avec le chirurgien du poste. Je lui ai donné à dîner et j'ai eu avec lui le garde-magasin.

Marbois est venu me voir l'après-midi ; il m'apporte des graines de différentes espèces, et particulièrement de l'arbre à pain. Il m'a lu une lettre de Franconie, qui lui mande qu'un nommé Gérard avait dîné avec mon fils, la veille de son départ de Philadelphie. C'est mon frère qu'il a cru être mon fils, mais je ne sais si c'est Philippe ou Daniel. Il était possible que ce fût Philippe qui se serait sauvé de Saint-Domingue ; mais cela est incertain. Il paraît qu'à cette époque on ne savait pas encore à Philadelphie ma déportation, et qu'on y avait seulement appris notre déportation en masse, qu'on disait être à Madagascar.

M. Couturier, député particulier des habitants de la Guyane à Paris, et qu'ils espéraient députer cette année au Corps Législatif, est de retour à Philadelphie. A-t-il été chassé ? Ou a-t-il cru qu'il n'y avait pas de sûreté pour lui ? Voilà ce que nous ignorons encore et ce qu'il serait bien important de savoir. C'est dans ces circonstances qu'il est bien fâcheux pour moi de ne pas être à Cayenne.

17 nivôse. – J'ai un peu mieux dormi cette nuit et j'aurais très bien dormi sans un enfant couché au-dessus de moi qui n'a cessé de crier. Je me suis baigné en me levant. L'eau était bonne pour la température ; mais elle

est vaseuse et cela est désagréable. Cabrol est venu me voir et il m'a dit beaucoup de bien de Couturier.

Je continue à étudier la chimie de Fourcroy. J'ai trouvé ici des granitelles, des pierres volcaniques, des poudingues, du quartz ; mais en morceaux détachés sur la terre ; il faudrait les trouver dans les rochers même, pour mieux s'assurer de leur origine. On m'a assuré cependant qu'il se trouve des rochers de granit et même des couches d'ardoise, ces dernières entre Yracoubo et Sinnamary.

Marbois m'a prêté le plan qu'il a levé de Sinnamary. Je le copie ici. Ce plan, quoique levé irrégulièrement, est assez exact pour nous conserver le souvenir du lieu de notre exil.

J'ai fait quelques visites l'après-midi. J'ai revu le plantage de Vogel, il est très intéressant. On y voit presque toutes les plantes qu'on peut cultiver ici.

18 nivôse. – J'ai planté ce matin une planche de mon jardin ; au nord à côté d'un ruisseau, quatre ou cinq fruits d'arbres à pain. De grosses fèves le long de ses bords ; à l'est des pois ; à l'ouest des radis ; au milieu encore des navets et enfin de la moutarde. J'ai mis quelques graines de palma christi au sud.

Je me suis baigné ce matin, mais, soit qu'une omelette que j'ai mangée hier au soir m'ait fatigué l'estomac, soit par quelque autre cause, je me suis trouvé l'estomac fatigué ce matin, et j'ai été obligé de travailler moins qu'à mon ordinaire.

J'ai planté le soir une plante de tayova, dont le commandant m'a donné le plant.

Cabrol m'a informé d'une occasion pour Cayenne ; j'en ai profité et j'ai écrit à Barthélemy, à Franconie et à Roux.

On m'a porté une belle tortue de chez Mme Tryon. Je ne sais pourquoi, et si c'est elle ou Marbois qui m'en a fait présent.

Tronson a trouvé chez le juge de paix un volume des *Oraisons funèbres* de Bossuet, il m'en lisait ce soir quelques morceaux. Il est impossible de concevoir rien de plus éloquent, et jamais on n'a donné autant de force, autant d'harmonie à la langue française.

19 nivôse. – J'ai assez bien dormi cette nuit et je me trouve mieux. Quoiqu'il n'ait pas plu, les plants de tayova que j'ai mis en terre hier au soir sont assez beaux. Les patates que j'ai plantées il y a plusieurs jours dans la première planche n'ont commencé à paraître qu'aujourd'hui. On m'a porté une fleur de grenadille purpurine ; c'est une superbe fleur et elle me semble ici plus belle et plus odorante qu'en Europe.

Mon cuisinier avait voulu tuer hier au soir une tortue ; ce matin, ma négresse a trouvé la tortue qui montait, quoiqu'elle eût perdu beaucoup de sang. C'est une chose singulière que l'adresse avec laquelle, quoique tournées sur le dos, elles parviennent peu à peu à se retourner.

J'ai proposé à Aubry et Willot d'aller dans un parc connu pour en contenir, et ils y ont consenti. C'est une ressource quand nous n'avons pas autre chose que d'avoir quelques tortues en réserve.

Bousquet est venu me voir ; il m'a proposé de monter la rivière avec lui, et d'y passer cinq ou six jours. Cela ne peut pas me convenir. Je veux attendre les nouvelles que nous pouvons recevoir à chaque instant ; mais je suis convenu, si le temps le permet, que je monterai avec lui après-demain jusqu'au premier village indien.

Nous avons mis les tortues dans le parc. Celle qui a été saignée me paraît malade, et je suis fâché de ne l'avoir pas mangée aujourd'hui ; des deux autres que Bottereau m'a envoyées, l'une paraît faible aussi.

On répandait le conte ridicule qu'on était informé à Cayenne qu'on s'occupait au Corps Législatif d'une loi pour faire juger toutes les prétendues conspirations et que ceux qui, comme nous, ont subi une déportation seront jugés par une Commission nommée par l'agent du Directoire. C'est trop absurde pour y croire. Je ne sais quel avantage ou quel plaisir on peut retirer de rumeurs aussi ridicules.

20 nivôse. – Le temps a été très mauvais cette nuit, et la pluie tombe ce matin avec abondance. Le temps est pris de tous les côtés. J'ai entendu le tonnerre pour la première fois depuis que je suis à l'Amérique.

Ma tortue est morte ; les autres vont bien.

Le commandant, auquel on attribuait les bruits répandus hier sur notre jugement, les a niés lorsque Marbois lui en a parlé, et il les a démentis aussi lorsque je lui en ai reparlé ce matin.

Faute de baromètre et de thermomètre, je n'ai fait aucune observation sur la température. J'en suis fâché. De simples observations sur les vents et sur l'état de l'atmosphère n'auraient pas été sans intérêt.

Je continue avec assez d'activité ma traduction de Goldsmith, cependant ce travail m'effraie. J'en ai traduit environ quarante pages. Ce n'est guère que la trentième partie de l'ouvrage, et il faudrait plus de sept à huit mois pour l'achever. Si j'avais un secrétaire, ma traduction serait plus rapide et meilleure ; car je n'aurais pas la peine d'écrire.

Le procureur général syndic est arrivé vers midi. Il m'a apporté plusieurs lettres de Cayenne. Toutes m'annoncent les plus grands troubles en France et s'en réfèrent à ce que me dira le procureur général.

Vers les trois heures, il est venu me voir ; il se nomme Grimard, il est créole de Cayenne ; il a été élevé en France au collège de Pontlevoix ; c'est un homme intéressant et qui paraît jouir d'une fortune honnête ; il a une maison à Aprouargue, où il conserve soixante travailleurs et une autre à Tonnai-grande, où il en a une vingtaine. Il est beau-frère de M. Rémy, chirurgien de l'hôpital de Cayenne, qui nous a témoigné le plus touchant intérêt.

Voici le résultat des nouvelles qui se sont répandues à Cayenne.

On confirme la mort du roi de Prusse et la déclaration de guerre à la France par le roi actuel ;

La rupture des conférences à Lille, les plénipotentiaires de retour à Paris ;

La paix avec le Portugal conclue ;

La paix avec l'Empereur rompue entièrement, et ce prince se renforçant par les secours puissants qu'il a reçus de la Hongrie et de la Bohême ;

Les malheurs de Saint-Domingue confirmés. Santhonax fuyant à la Havane a rencontré une frégate française qui l'a forcé à faire route pour la France.

Aucun papier public de France, aucune lettre particulière ; mais voici les nouvelles qui transpirent ; presque tous les départements en insurrection contre le Directoire et nous redemandant à grands cris.

Les Comités ayant voulu remédier à quelques mesures proposées par le Directoire, celui-ci aurait de nouveau voulu faire armer le Corps Législatif, et tous les Comités auraient mis ce Directoire hors la loi et il se serait dissous. Les villes de Lyon, Marseille, Toulon, et Bordeaux, s'étant mises en insurrection ont été incendiées. Tout cela me paraît exagéré, mais très alarmant. Il n'est pas douteux d'après de tels bruits qu'il n'y ait de graves troubles dans notre malheureuse patrie, et cela m'inquiète au dernier point.

Le Directoire n'aura pu soutenir son pouvoir à Paris même, que par de nouvelles violences. Que sera devenue la France au milieu de tant de convulsions ? Que sera devenue ma famille ? Je ne puis m'arrêter à ces effrayantes pensées, elles me laisseraient sans force et sans courage. Daigne le ciel mettre un terme aux malheurs de mon pays !

Les uns disent que Bonaparte s'est déclaré contre le Directoire. D'autres que la situation de l'Italie ne lui permet pas de l'abandonner.

Le procureur général m'a apporté le graphomètre, dont je me servirai pour lever le plan de Sinnamary, si le temps me le permet.

Tronson et Marbois sont venus me voir et nous avons eu ensemble une assez longue conférence avec le procureur général, qui nous a dit encore que Jeannet lui-même lui avait assuré que Marseille était incendiée, et

Desvieux, le commandant, que tout était perdu en France. Couturier, député par les habitants, est attendu à chaque instant à Cayenne ; il paraît qu'il est parti de France quinze jours après notre déportation. Pacaud-Sablon, neveu de Pacaud et pupille de Fleurieu, qui devait aller du continent de l'Amérique en France, écrit qu'il ne s'y rendra point et qu'il va retourner à Cayenne, et qu'on se doutera bien des motifs qui lui font prendre ce parti. Il paraît que Fleurieu, convaincu qu'on ne pouvait plus être en sûreté en France, lui a mandé de n'y pas venir.

J'ai vu Bousquet ce soir, il ne montera point en rivière encore comme nous étions convenus. J'en suis bien aise ; car je n'aurais pas pu monter avec lui, comme j'en avais formé le projet pendant que le procureur général sera ici.

21 nivôse. – J'ai déjeuné chez Marbois. J'y ai mangé une excellente banane ; il m'a dit qu'il y en a une espèce qu'on appelle banane musquée, qui est délicieuse. Nous sommes allés ensuite, Tronson, Marbois et moi, chez le commandant, pour voir le procureur général qui y est logé. Nous l'avons trouvé. Il nous a dit qu'un des motifs de la confiscation du *Ragusien* était que Beckmann avait mis à bord sept barils de sous marqués faux qu'il avait voulu, mais qu'il n'avait pas pu parvenir à introduire à Cayenne. On ne conçoit pas trop pourquoi Beckmann aurait mis cette monnaie à bord du *Ragusien*. Quoi qu'il en soit, cela m'inquiète. Je n'aime pas à avoir des rapports avec des hommes qui poursuivent la fortune par de pareils moyens. C'est un de ceux qu'un autre homme m'avait proposés en France.

J'ai donné à dîner aujourd'hui au procureur général, au maire, au garde-magasin, au chirurgien, et j'ai invité avec eux Pichegru, Willot, Marbois, Tronson ; Commars, habitant de la pointe, est aussi venu dîner avec moi. J'avais invité le commandant, qui m'a refusé sous prétexte qu'il avait quelqu'un à dîner chez lui.

Quoique j'aie été assez embarrassé pour mon dîner, je suis parvenu à en donner un assez bon.

Le procureur général nous a encore beaucoup parlé des nouvelles qu'il m'a données hier. L'après-midi La Villeheurnois et Bourdon sont venus aussi pour causer avec lui.

J'ai lu ce soir pour la première fois les pièces qui ont été proclamées ici relativement à notre déportation ; elles consistent en une proclamation du Directoire exécutif du 18 fructidor an V. Extrait du Rédacteur, n° 630. Cette proclamation annonce des pièces relatives à la conspiration. Ces pièces ne sont que de prétendues déclarations de Duverne de Presle ou Dunan annexées au registre du Directoire exécutif du 11 ventôse an V.

Cette déclaration se trouve dans les n° 630, 631, 632 et 633 du Rédacteur. L'imprimé porte que le n° 634 manque. Il porte ensuite une deuxième déclaration extraite, y est-il dit, du n° 636.

Ces pièces ne dénoncent que Pichegru, Persan, Lemonier, la réunion de Clichy. Il est inconcevable qu'on ait l'audace de produire de pareilles déclarations comme des preuves authentiques d'une conspiration tellement démontrée qu'il n'a pas même fallu de jugement pour condamner les prétendus conspirateurs à être déportés. Un pareil acte de tyrannie ne peut se concevoir.

Je n'avais point vu la plupart des pièces. La déclaration de Dunan parle d'un Institut Philanthropique, dont je n'avais jamais entendu parler en France. La seconde pièce est une seconde proclamation du Directoire du 23 fructidor an V, extraite du Rédacteur n° 636. Elle paraît être de la composition de M. François de Neufchâteau. C'est le comble de l'infamie que d'emprunter un pareil langage lorsqu'on se rend coupable de telles atrocités.

La troisième pièce enfin est la loi du 19 fructidor an V. J'ai vu pour la première fois que c'est sur la motion de Creuzé-Latouche que cette loi a été adoptée par le Conseil des Anciens. C'est une triste célébrité que Creuzé-Latouche s'est assurée là.

J'ai achevé de lire aujourd'hui l'ouvrage de Priestley sur l'étude de l'histoire. Je l'ai lu avec le plus vif intérêt, quoique cependant je n'aie pas trouvé partout la profondeur de vues que m'annonçaient quelques chapitres de cet ouvrage. Je crois même qu'aujourd'hui Priestley changerait plusieurs passages de ses derniers chapitres. Notre cruelle révolution a ouvert un nouveau champ de méditations à ceux qui s'occupent des tristes annales du monde.

On nous a annoncé ce soir qu'il y avait en bas une chaloupe, qu'on croit venir de Cayenne. On dit qu'il y a beaucoup de monde à bord.

22 nivôse. – L'embarcation qu'on avait annoncée hier est la pirogue d'un habitant de la côte ; ainsi point de nouvelles.

J'ai dîné chez Pichegru et Willot avec le procureur général et le maire ; le commandant, qui m'avait refusé hier, s'est déterminé à venir dîner aujourd'hui avec nous.

À la fin du dîner, M. Suque, habitant de Cayenne, chargé des affaires de la maison Vidal, est arrivé de Cayenne. Il m'avait fait beaucoup de promesses ; il m'avait offert un logement et son terrain à cultiver.

Après le dîner, on s'est réuni chez moi. M. Suque m'a confirmé les nouvelles que nous a données le procureur général, et il me paraît qu'il pourra me donner quelques renseignements utiles.

Pichegru a accompagné le procureur général à la pointe. J'ai fait quelques visites l'après-midi, j'ai été voir M. Suque, qui est logé dans la maison qu'occupe Morgenstern.

23 nivôse. – Je continue à transpirer abondamment toutes les nuits ; malgré cela je n'en suis pas affaibli et j'engraisse d'une manière sensible. Je ne crois pas avoir été jamais aussi gras en Europe.

J'ai commencé à copier le plan de Sinnamary qu'a tracé Marbois. J'y ai joint quelques notes d'observation.

M. Suque est venu me voir ; il m'a remis un projet d'éducation nationale qu'il a présenté en ventôse de l'an dernier au Corps Législatif. Il était alors commissaire de la marine et chargé du magasin et de l'hôpital ; il profita de cette occasion pour demander des objets indispensables à l'hôpital ; plusieurs de ces objets ont été détournés de cette destination sacrée et vendus à Cayenne. Il m'a remis un tableau des procès faits et conduits à Cayenne ; il n'est pas complet. Des observations sur la formation des assemblées primaires et électorales de la Guyane ; d'autres observations sur les proclamations de l'agent relativement à la liberté des Noirs et à la police des travailleurs ; ces observations me paraissent mériter attention.

Le procureur général est venu nous voir l'après-midi et nous a invités tous treize à dîner demain.

24 nivôse. – J'ai assez mal dormi cette nuit et j'ai moins transpiré qu'à l'ordinaire ; je me sens des douleurs dans tous les membres. J'ai un peu trop travaillé à mon jardin hier, et je m'en ressens aujourd'hui. Il faut ici une surveillance minutieuse sur sa santé. Vers dix heures, j'ai senti mon malaise augmenter ; mes doigts ont pâli et mes ongles ont pris une teinte violette ; j'ai bien craint que ce ne fût un symptôme de fièvre. On s'est réuni chez moi pour le dîner. J'ai cru un moment que mon malaise qui croissait venait du retard du dîner, mais Cabrol ne pensait pas de même, et il me trouvait extrêmement changé. J'avais froid et des douleurs dans les reins et dans les cuisses. Je me suis cependant mis à table ; j'ai mangé de la soupe et une aile de volaille ; mais bientôt la chaleur a succédé au froid, et j'ai été forcé de me retirer dans ma chambre. L'accès s'est prolongé jusque vers six heures dans sa force ; ainsi il a duré environ neuf heures. Je crains bien que ce ne soit le premier accès d'une fièvre tierce.

Tous les convives sont venus successivement me voir. La conversation, m'a-t-on dit, a été assez froide pendant tout le dîner. Je n'ai point soupé. J'ai bu seulement de la limonade légère.

25 nivôse. – J'ai beaucoup transpiré cette nuit et je me sentis bien faible en me levant. J'avais plusieurs lettres à répondre et je n'ai pu écrire que

quelques lignes à Barthélemy. Le procureur général est parti ce matin pour aller faire l'inspection de quelques troupeaux de bétail, qu'on appelle ici ménagerie. J'ai pris du chocolat à mon déjeuner, il m'a un peu fatigué. J'ai dîné légèrement et j'ai soupé plus légèrement encore.

Je me suis occupé à lire dans l'*Histoire d'Angleterre* que je traduis, la vie de Charles 1er, celle du Lord Protecteur (Cromwell) et celle de Charles II. Chaque ligne offre des objets de comparaison avec notre Révolution. Si je recouvre ma santé, je traduirai de suite cette partie et j'y joindrai un parallèle raisonné des deux révolutions.

Le temps m'a paru bien long. Je n'ai pu me livrer aujourd'hui à aucun travail suivi.

J'ai bu ce matin du capillaire, que j'ai trouvé parfaitement bon.

26 nivôse. – J'ai transpiré au commencement de la nuit, mais ensuite la sécheresse de ma peau m'a annoncé que je n'avais que trop bien deviné et que mon second accès ne manquerait pas. Il m'a pris vers huit heures ; ainsi il a avancé d'environ deux heures. J'ai eu peu de frissons, mais le froid a été assez fort. Cabrol m'a conseillé de me coucher. Mon accès a été, il me semble, et plus fort et un peu plus long. J'ai mouillé deux chemises et mes draps. Je me suis relevé vers quatre heures pour faire sécher mon matelas, car nous n'en avons qu'un et pas un seul de rechange. J'ai la tête fatiguée. J'ai mangé le soir un peu de soupe et mes bananes. Je n'ai pu rien faire de toute la journée que penser, et penser dans notre situation est souvent un grand mal.

27 nivôse. – La transpiration m'a repris cette nuit avec abondance. J'ai peu dormi, mais, quoique Cabrol me trouve encore de la fièvre, je me sens la tête moins fatiguée et je me trouve mieux. Willot, qui a la fièvre aussi, a pris de l'émétique ce matin. Deux grains n'ont pas opéré ; on lui en a donné deux de plus et il a vomi, mais peu. Je crains que cet émétique ne soit mauvais. J'ai déjeuné avec une légère soupe maigre, et je m'en suis bien trouvé.

J'ai lu ce matin des observations de Suque sur une proclamation de l'agent, de messidor de l'an V. Ces observations, à quelques faits près, ne sont que des phrases. Ce qu'il y a de plus essentiel est un tableau comparatif des productions avant et depuis la loi de liberté. La proclamation est d'une impudence difficile à croire. Elle est fondée sur de prétendus bruits répandus dans la colonie qu'on allait rétablir en France l'ancien régime et par conséquent l'esclavage dans nos possessions des deux Indes.

J'ai été assez bien toute la journée ; j'ai dîné avec de la soupe maigre, du riz, un peu de poisson et mes bananes. Je n'ai pris le soir que de la soupe et mes bananes.

28 nivôse. – J'ai bu pendant la nuit un grand bol de limonade aux tamaris. J'ai commencé par suer, mais cette transpiration s'est arrêtée, et, avant six heures du matin, j'ai senti les avant-coureurs de la fièvre. Je me suis déterminé à la laisser passer au lit. Le froid a été peu sensible, et la chaleur n'a pas tardé à se développer. Elle a été sèche longtemps, et cela m'inquiétait ; mais vers onze heures la transpiration s'est à son tour développée, et en une heure, j'ai trempé six chemises, mes draps et mon matelas. Si j'étais plus longtemps resté au lit, j'aurais, je crois, trempé une douzaine de chemises. Cela m'a extrêmement affaibli. J'ai encore mouillé une chemise étant levé.

Willot a eu la fièvre aussi et il a encore vomi. Il est d'une extrême faiblesse.

J'ai eu beaucoup de monde l'après-midi ; Bourdon et Rovère sont venus. Bourdon a été saisi de la fièvre étant chez moi.

Le procureur général est venu me voir ; il part demain.

J'ai eu une lettre de Barthélemy qui ne m'annonce rien de nouveau ; elle ne m'est parvenue qu'aujourd'hui, quoiqu'écrite le 19. Rien n'est arrivé d'Europe, ni du nord de l'Amérique ; plusieurs nègres se sont échappés de la maison de correction. On craint leurs intrigues.

29 nivôse. – J'ai bu cette nuit du punch léger un peu nitré. Il s'y était glissé plusieurs petites fourmis. Je ne m'en suis aperçu que ce matin. J'ai assez bien passé la nuit. J'ai dormi, mais j'ai encore abondamment transpiré. J'ai mouillé trois chemises. Ma sueur est extrêmement visqueuse, surtout au cou. Je me suis levé de bonne heure et j'ai répondu à la dernière lettre de Barthélemy. Le procureur général, qui est parti à huit heures, s'en est chargé. Je lui ai demandé de me servir de lui pour ma correspondance, il me l'a promis, mais, pendant que je lui faisais cette demande, Victoire, mulâtresse de Pichegru, nous écoutait. C'est ainsi que toujours nous sommes espionnés.

La Villeheurnois a eu la fièvre cette nuit et il a une colique, qui le fatigue cruellement. Delarue est malade, dit-on.

J'ai parlé au garde-magasin de notre pain qui depuis quelques jours est très mauvais, et c'est ce qui m'a fait mal, je crois, parce que j'en mangeais beaucoup. On m'a dit que celui du commandant était bien meilleur. Il m'a promis de prendre des informations et de me donner des éclaircissements là-dessus.

J'ai eu du monde aujourd'hui. Rovère m'a promis de rédiger ses *Mémoires sur la Révolution* : personne ne peut fournir un plus grand nombre d'anecdotes sur ces temps exécrables. Aubry pourrait aussi en donner d'importantes.

J'ai soupé avec du riz et un peu de poisson, et j'ai fait préparer pour la nuit une boisson de tamaris.

30 nivôse. – Je me suis couché avec la presque certitude d'avoir la fièvre pendant la nuit. Je me suis réveillé un moment à minuit et j'ai bu un verre de tamaris. J'ai été fort étonné de ne me réveiller qu'à quatre heures et de me sentir dans une douce moiteur qui n'annonçait aucun symptôme de fièvre. J'ai encore pris deux verres de tamaris et je me suis rendormi. Je suis resté au lit jusqu'à huit heures et je n'ai eu aucun sentiment de fièvre. J'ai continué à transpirer et j'ai un peu activé cette transpiration par une tasse de capillaire. Ces suées m'ont affaibli, mais je crois qu'elles ont enlevé l'humeur qui me causait la fièvre. Je me suis trouvé assez bien tout le matin.

Willot a eu un accès de fièvre terrible accompagné de vomissements et de faiblesses alarmantes. Il s'est trouvé mieux le soir et il a pu se lever.

Ma journée s'est très bien passée. J'ai écrit à Barthélemy.

1er pluviôse. – J'ai reçu ce matin des lettres de Barthélemy du 24, du 26 et du 28. J'y ai répondu de suite, ainsi qu'à toutes les lettres que j'avais en arrière. J'ai écrit aussi à ma femme et à mes enfants. J'aime mieux avoir des lettres déjà d'ancienne date de Cayenne que de manquer des occasions qui pourraient se présenter. J'aurais pu écrire par un nommé Girard qui est parti le 28. Heureusement Barthélemy a eu la complaisance d'écrire quelques lignes à mon frère. Chaque fois que j'écris à ma famille, j'éprouve une émotion qui me laisse quelques moments de trouble. J'ai parlé à mes enfants de leur éducation, et cet objet de mes plus tendres soins était aussi celui de mes plus douces jouissances. La tyrannie m'a arraché à tout cela. Quand finira-t-elle ? Les jours s'écoulent et je ne reçois aucune nouvelle. J'ai bien passé la journée, quoique j'aie assez travaillé. Willot est mieux.

2 pluviôse. – Je n'ai éprouvé aucun sentiment de fièvre cette nuit. Willot a son accès, mais beaucoup moins violemment et cela me donne les plus grandes espérances. J'ai encore transpiré avec abondance cette nuit. J'ai pris ce matin du petit-lait au tamaris. Cette boisson légèrement purgative est recommandée contre les fièvres et je crois que c'est ce qui me convient le mieux. Bourdon a eu encore la fièvre.

L'insubordination des Noirs paraît se propager et elle devient alarmante.

Le temps est assez beau depuis quelques jours ; si ma santé n'avait pas été altérée et que la marée eût été convenable, c'était un moment à saisir pour remonter la rivière.

On s'est rassemblé chez moi l'après-midi. Si nous avions su nous entendre, nous aurions pu rendre notre séjour moins désagréable ; mais il

était difficile que des éléments aussi contraires pussent se rapprocher sans fermentation.

Tronson m'a apporté une feuille de tay [15] que j'ai dessinée. C'est une grosse espèce de tayove, à ce qu'il me paraît.

3 pluviôse. – J'ai assez bien dormi la nuit. J'ai pris ce matin encore du petit-lait au tamaris. Il passe par les urines et il ne me fatigue pas ; mais il ne me purge pas comme je l'aurais désiré.

Tronson a arrangé hier une partie pour aller voir l'habitation de Conrad. Il était d'abord un peu incertain si j'irais à cause de mon petit-lait ; cependant je m'y suis décidé. Le temps est beau et le changement d'air ne peut pas me faire de mal.

Marbois est venu me proposer d'aller après-demain voir les Indiens. Je me sens bien faible encore pour cette course, cependant c'est une occasion précieuse que je ne veux pas manquer et demain nous prendrons un parti définitif à cet égard.

Nous sommes partis à huit heures pour aller chez Conrad. Morgenstern, le garde-magasin, et Cabrol sont venus avec nous. On arrive chez Conrad par une petite crique ou canal qu'on trouve à gauche en descendant la rivière à un quart de lieue de Sinnamary. Cette crique s'avance dans les terres basses sous de vieux palétuviers. Rien de plus pittoresque que cet abord ; à droite et à gauche, de vieux arbres entrelacés de lianes de toute espèce et formant un berceau jusqu'au lieu du débarquement. À la pleine mer, l'abord est des plus agréables. À basse mer, les vases sont à découvert, et leur aspect est d'autant moins flatteur qu'il en sort des exhalaisons qui ne doivent pas être saines.

On aborde dans un défriché où il y a quelques plantations de vivres. J'ai remarqué en descendant une roche à découvert dont j'ai pris un échantillon ; c'est du granit mêlé de schorl [16], qui fait feu avec le briquet. Ainsi c'est une pierre à feu pour les Indiens. Dans ce premier défriché, nous avons vu travailler sur une grande pirogue creusée dans le fond d'un seul arbre ; c'est ainsi qu'elles sont presque toutes construites. Sur ce fond il y a de petites varangues, un étambot et une étrave, sur lesquels on élève un bordage au-dessus du fond, pour élever les bords de la pirogue et lui donner plus de fond. Ces embarcations sont très légères et tirent peu d'eau ; mais aussi elles ne sont pas susceptibles d'une grande charge. Le bois le plus employé pour ces pirogues est l'angélique. On en fait aussi de cedrinho [17]. Celle que nous avons vu construire là avait à peu près cinq pieds de long.

Nous sommes montés ensuite vers la côte principale par une allée ou espèce de chemin anglais assez large et bien sablé. Nous serions heureux à Sinnamary si nous avions seulement cette allée pour promenade. À droite

et à gauche sont des défrichés et des vivres. La côte principale est très bien située et très bien bâtie pour le pays. Sur le devant, sont les différentes cases à nègres avec leurs jardins ; sur le derrière le potager, la cuisine, le poulailler ; sur un des côtés, un enclos avec un grand ajoupa[18] de parc au bétail. Tout cela est bien espacé et a l'air animé. Devant la maison, qui est assez élevée au-dessus de la rivière, j'ai retrouvé la même roche que j'avais déjà remarquée en débarquant. Il y en a plusieurs petites masses détachées et une grosse masse qui s'élève peu au-dessus du terrain. J'y ai remarqué deux fentes parallèles qui m'ont paru aller du N.-N.-E. au S.-S.-O. Elles sont remplies par une espèce de poudingue dans lequel on remarque du quartz assez cristallin ; j'en ai pris des échantillons. Ces fentes ont 4 à 5 pouces et sont à environ 4 pieds et demi ou 5 pieds de distance.

Il y a auprès de la maison des plantations de bananiers et de vivres ; elles sont de la plus grande beauté. J'y ai vu plusieurs espèces de palmiers, et particulièrement de superbes aouara [19], dont le fruit en grappes est de la grosseur d'un œuf de pigeon de couleur rouge ; on fait de la première pulpe de ce fruit une huile qui est assez bonne ; le noyau renferme une espèce de beurre qu'on dit assez bon. Les autres espèces de palmiers qu'on voit là sont ; le pataoua, l'aguenite, le moukaya, le paripa, le pinot, dont l'abondance signale les bonnes terres basses appelées pinotières[20], le bach, etc. Cette espèce d'arbres est très variée et, si je le puis, je m'occuperai à en dire les variétés.

Nous avons vu aussi auprès de la maison de jeunes caféiers qui n'ont que trois ans et qui sont chargés de fruits. Nous avons ensuite parcouru les plantations de coton et de manioc, ces dernières sont superbes. Le coton est ici, comme dans tout ce quartier, de la plus belle qualité. J'étais attristé de me trouver accablé par le climat et de ne pas pouvoir comme en Europe me promener deux ou trois heures pour voir ce qui est fait et ce qu'on pourrait faire. Cette habitation a près de 300 carrés de terre (Éd. : soit 11 hectares) ; elle s'étend tout le long de la rive gauche de la rivière, au-dessus et au-dessous de Sinnamary. Cette position est précieuse et unique dans le canton. Il ne faut que traverser la rivière pour être au chef-lieu ; on est à une petite lieue de la mer. On pourrait facilement installer des moulins à eau, et toutes les terres basses pourraient être desséchées et arrosées avec la plus grande facilité. Cette habitation serait susceptible de l'établissement d'une sucrerie, d'une caféière, d'une cotonnerie ; on pourrait y planter du rocou, des épiceries, et y élever une grande quantité de bétail et de volailles. On pourrait aussi y cultiver des viornes en abondance. Cependant ce terrain dans le haut me paraît extrêmement léger, et je ne sais pas si la culture y serait durable. Il est vrai que la ménagerie fournirait des engrais en abondance.

3 pluviôse. – Nous avons assez mal dîné. Il y a eu du riz au lait, ce qui était mauvais pour moi. J'en ai cependant mangé avec plaisir. Cabrol nous disait qu'à Surinam on mangeait les bananes presque vertes, qu'on les croyait fiévreuses et malsaines lorsqu'elles sont mûres. J'ai peine à le croire et j'en serais fâché, car c'est à mon goût le meilleur fruit du pays.

Nous n'avons pu nous rembarquer qu'à cinq heures, à cause de la marée.

Cabrol nous a raconté la cure qu'il avait faite il y a quelque temps d'un bubon de la plus mauvaise espèce. Nous l'avons engagé à rédiger un mémoire sur ce traitement.

En abordant à Sinnamary, nous avons aperçu la goélette de Le Monnier, attendue de Surinam. C'était elle en effet. Le cœur me palpitait de l'espoir d'avoir des nouvelles ; nous n'en avons point. Il dit qu'un corsaire nantais arrivé à Paramaribo, capitale de la colonie de Surinam, n'a apporté aucune nouvelle, que le capitaine a dit seulement que tout était tranquille en France.

Ce corsaire est arrivé il y a environ trois semaines, après une traversée de quarante-neuf jours. Est-il possible qu'il n'y eût aucune nouvelle à cette époque ? Cette idée m'accable.

Ce corsaire avait fait quelques prises, qui ont été enlevées. Il a soutenu un combat contre un négrier. Dans le combat, le feu a pris à ce malheureux bateau ; sur 400 Noirs qu'il portait, on n'a pu en sauver que 7, et 9 Blancs de l'équipage. Le feu a pris aussi au corsaire ; heureusement l'équipage est parvenu à l'éteindre. Voilà les affreux résultats de la guerre. L'esclavage est aboli, la traite est défendue, et des Français vont attendre des bâtiments qui portent des esclaves anglais pour les vendre aux Hollandais ! Quels sont les principes qui peuvent justifier cette course ? Comment peut-on vendre des hommes quand l'esclavage est aboli ?

Le Monnier parti d'ici pour Surinam a été pris ; il s'est sauvé en abandonnant ses pirogues à des corsaires anglais.

Dupeyron est attendu sous deux ou trois jours, il porte des paquets.

J'oubliais de dire que Conrad demande 12 000 francs de son habitation ; je crois qu'il la donnerait à moins. Si j'avais quelque espoir que le travail se rétablît un jour, j'en traiterais à l'instant ; car, dans le cas où mon séjour ici serait prolongé, je pourrais facilement vivre sur cette habitation ; dans le cas où je serais rappelé, ce sera toujours une ressource pour quelqu'un de mes enfants.

4 pluviôse. – J'ai mal dormi. J'ai été cruellement affecté ne n'avoir reçu hier aucune nouvelle. Ce matin on m'a dit que le capitaine qui est arrivé est un patriote très chaud ; ainsi, il n'est pas étonnant qu'il ferme la bouche sur

toutes les nouvelles qui ne seraient pas favorables au Directoire. J'ai vu une lettre où l'on annonce qu'il y a des troubles en France, et on dit même qu'on y demande un roi. Tout cela me paraît exagéré. Nous ne pourrons nous former quelques idées de la situation de notre malheureuse patrie que lorsque nous aurons des avis directs ou des papiers publics.

Nous nous sommes occupés de nos arrangements pour notre voyage de demain chez les Indiens. Si le temps est aussi beau qu'aujourd'hui, ce sera une promenade très agréable.

J'ai écrit ce soir à Barthélemy pour l'express de demain ; je lui ai rendu compte des nouvelles que nous avons reçues de Surinam.

5 pluviôse. – J'ai assez mal dormi cette nuit ; je me suis réveillé dans la nuit et je n'ai entendu que trois coups de l'horloge qui sonnait, de sorte que j'ai cru qu'il était trois heures. Lorsque je dois partir de bonne heure, je suis presque toujours sûr de ne pas dormir.

Je me suis levé à quatre heures et demie, mais avant que tout ait été prêt pour notre départ, il était six heures. J'ai pris un verre de limonade avant de partir.

Nous nous sommes embarqués dans une pirogue, Marbois, Tronson, Pichegru, Willot, Rodrigues, neveu de Mme Tryon, deux nègres de Mme Tryon et mon cuisinier. Un autre nègre et un Indien sont partis avant nous dans une petite pirogue. Nous avons craint d'avoir de la pluie, et c'est ce qui nous a un peu retardés. Nous n'avons éprouvé que quelques grains très légers pendant la route. Le temps a été superbe. Nous avons presque toujours remonté à l'ombre des palétuviers, qui partout bordent la rivière. L'épaisseur de ces bois, leur variété, l'odeur des fleurs dans quelques endroits rendent cette rivière délicieuse à parcourir. J'avais pris une boussole pour relever les sinuosités qu'elle fait ; mais j'ai remis cette opération au retour, pour en avoir d'abord une idée générale, et pour mieux diriger mon travail.

La variété des arbres et des plantes étonne, et on voudrait s'arrêter à chaque pas pour les examiner. Les coques de cacao sauvage, la forme variée des siliques, de quelques lianes suspendues de différentes manières, les guirlandes de fleurs entrelacées jusqu'au haut des arbres, le silence de ces bois antiques et de ces rives inhabitées, qui n'est troublé que par la voix de quelques oiseaux, ajoute à l'intérêt de cette scène, nouvelle pour des hommes qui habitent comme nous des lieux où l'on retrouve partout les traces de l'industrie humaine, qui quelquefois seconde la nature, mais plus souvent la déforme et l'enchaîne.

Cette promenade serait délicieuse si l'on avait ici des embarcations plus commodes ; mais on est assis sur des bancs très étroits où l'on peut à peine

faire le moindre mouvement. Il est impossible dans cette gène de prendre aucune note ou aucun dessin des accidents divers que présentent les bords de la rivière. Si j'étais condamné à demeurer ici, je me ferais faire un canot léger dans lequel j'aurais une petite chambre et les commodités nécessaires pour pouvoir écrire et dessiner.

Nous avons mis cinq heures et demie pour arriver au premier village des Indiens, qui se trouve sur la rive droite de la rivière de Sinnamary. Nous y avons été reçus en descendant par le vieux Simapo, capitaine de ce village. Il s'était, pour nous faire honneur, revêtu d'une chemise européenne très sale, et il avait à la main son bâton de capitaine, qui est un jonc à pomme d'argent, qui leur est donné par le gouvernement de Cayenne.

Les autres Indiens portaient leurs plus beaux ornements ; ils se drapaient à la romaine avec des étoffes de coton. Les femmes étaient dans le costume que j'ai déjà décrit.

On descend par de petits embarcadères pratiqués dans les palétuviers qui bordent le rivage. Les terres sont élevées de 7 à 8 pieds au-dessus du niveau de la rivière. On nous a conduits au tapoï, grande case ouverte au nord et au sud, où ils enterrent leurs morts et où ils se tiennent pendant le jour. Leurs casbahs ou cases particulières sont disposées autour du tapoï, sans aucun ordre ; quelques plantes potagères sont plantées çà et là sans ordre et presque sans culture, autour de leurs habitations. Ils ont quelques bananiers, quelques poules, et, dans des abatis qu'ils ont plus loin, ils cultivent un peu de manioc. Ils font avec assez d'adresse quelques vases de terre, quelques hamacs de coton ou d'écorce de palmier, quelques ouvrages en paille, leurs arcs et leurs flèches, leurs cases, voilà à peu près toute leur industrie et tous leurs arts.

Tous les habitants de ce village, au nombre de 20 ou 25 au plus, en comptant les femmes et les enfants, sont venus nous voir ; mais, avec cette indifférence qui caractérise le sauvage, ils paraissaient plus occupés des présents que nous aurions à leur faire que de tout autre objet. Au reste, comme ils viennent souvent dans nos établissements, la vue d'un Européen n'est plus pour eux un spectacle nouveau ; mais ils n'ont pas même la curiosité et l'intérêt que nous montrons lorsque nous voyons un homme d'une autre nation qui nous est présenté pour la première fois.

Nous sommes arrivés un mauvais jour pour être bien reçus. Ils étaient « en boisson ». Il faut avoir vu cette dégoûtante orgie pour s'en faire une idée. Tous les quinze jours au moins, et plus souvent quand il y a des occasions particulières, un des Indiens du village « donne la boisson ». À cet effet, ils remplissent trois canaris[21] au moins et souvent beaucoup plus, suivant l'importance de la cérémonie, d'une liqueur fermentée faite avec du manioc, qui ressemble assez à un bouillon très clair. Hommes,

femmes, enfants, ils boivent tous, et ils commencent le matin au premier chant du coq ; ils continuent à boire le jour, la nuit, jusqu'à ce que les canaris soient entièrement vides. Chacun de ces canaris m'a paru contenir au moins 15 à 20 seaux de boisson. Ils ne mangent point pendant toute cette cérémonie. Ils vomissent et ils continuent à boire.

Ils se peignent ce jour-là de nouveau avec le roucou, ils se coupent avec le plus grand soin leurs cheveux et leurs sourcils avec des rasoirs, ils s'ornent la figure avec une liqueur noire, ils se parent de leurs plus beaux ornements. J'ai vu un de ces Indiens faire sa toilette, sa femme lui appliquait une espèce de pâte de roucou, et ensuite avec une espèce d'huile de palmier elle étendait cette huile sur toutes les parties du corps de son mari ; d'autres dans le même temps peignaient leurs cheveux et leurs sourcils en noir. Ils sont incapables de rien faire pendant cette cérémonie. Ce n'est que par grâce que nous avons pu obtenir que deux hommes partissent à la chasse et à la pêche pour pourvoir à notre souper.

Pour notre dîner nous n'avons pu avoir qu'un coq et une poule, mais nous avons envoyé abattre un chou à coups de hache. Ce qui paraît fort extraordinaire. C'est le chou-palmiste qu'on cueille ainsi ; il faut abattre l'arbre pour avoir le fruit. La tige supérieure de plusieurs palmiers dépouillée de ses enveloppes donne une espèce de fruit, semblable, ou meilleur pour la saveur, au plus excellent navet. On peut le manger cru ou bouilli avec la soupe, avec toute espèce de viande ou de salade. Lorsque Montesquieu a dit que les sauvages, pour cueillir le fruit, abattent l'arbre, il a dit un fait très vrai ; mais il attribuait à l'imprévoyance du sauvage ce qui est commandé par la nature elle-même. Si l'on coupait la tige dans le haut, elle ne se reproduirait pas et l'arbre serait également perdu. Cependant l'image, quoiqu'elle ne soit pas tout à fait juste, n'en est pas moins belle et n'en peint pas moins bien le caractère du despotisme.

Nous avons eu un excellent souper et nous avons eu un très bon dîner que nous avons mangé de très bon appétit. On respire ici avec plus de facilité.

L'après-midi, Pichegru, Marbois, Tronson et moi, nous sommes allés voir Dominique, Indien qui est établi avec sa famille à une petite demi-lieue de Simaporou sur la rive gauche de la rivière de Sinnamary. Les terres sont assez hautes dans cette partie et son carbet est situé d'une manière très pittoresque. Il vit là, sans être sous la dépendance d'aucun capitaine, avec sa femme qui est âgée, sa fille qui peut avoir quinze à dix-huit ans et deux jeunes garçons de douze à quatorze ans. Il parle assez bien français.

Il paraît industrieux et travailleur. Nous sommes allés avec lui voir son abatis. Nous sommes enfin entrés là dans les grands bois, où nous avons

marché par un petit sentier environ un gros quart de lieue avant d'arriver à cet abatis. Ce bois frappait d'étonnement ; on y trouve des arbres d'une hauteur et d'une grosseur extraordinaires. Leurs troncs s'élèvent sur des racines de la forme la plus singulière ; elles présentent des faces plates et perpendiculaires comme des murs antiques garnis de mousse. Nous avons remarqué cependant que les vieux arbres sont assez rares, et que les plus grandes masses sont composées de jeunes arbres. Ces bois sont très épais, et il faudrait monter plus haut pour bien connaître ce qu'on appelle les grands bois. L'abatis de Dominique nous a paru bien tenu, et très grand pour être le travail d'un seul homme et de ses jeunes enfants. Il faut d'ailleurs remarquer qu'il est souvent détourné par la chasse, par la pêche ou par les voyages que lui font faire divers particuliers. Il est d'ailleurs adonné à la boisson comme tous les Indiens. Cependant, ce que j'ai vu là me prouve, qu'avec des règlements sages, on parviendrait à civiliser ces peuplades, et à les arracher à la destruction qui les menace.

La fille et la femme de Dominique m'ont donné deux espèces de grandes terrines qu'elles avaient faites pour moi, et que je leur avais demandées il y a un mois environ, lorsqu'elles vinrent à Sinnamary avec Dominique que je connaissais déjà.

Les Indiennes font ces vases avec une espèce d'argile gris de fer, qui est assez abondante dans le pays. Elles les font à la main ; elles les peignent ensuite avec du roucou, ou avec d'autres couleurs que leur fournissent quelques plantes ou quelques arbres, et, pour rendre ces couleurs solides, elles les mêlent avec de la gomme de chimiri qu'elles extraient d'un arbre appelé kroubari [22]. Elles appellent la terre dont elles se servent pour faire ces vases : orinan.

Nous sommes revenus à Simaporou vers le soir ; nous avons eu le plus beau temps du monde pour cette promenade.

Nous avons soupé avec un excellent poisson que les Indiens nous ont apporté et qui est appelé coumarou[23]. C'est un poisson plat extrêmement fin. La tête surtout, que j'ai mangée, est délicieuse. Marbois, qui y voit assez mal, et qui avait quelques arêtes, croyait aussi avoir mangé la tête, de sorte que nous nous disputions assez plaisamment à cet égard. Nous avons mangé aussi un Muruye (C'est le muruil yawa, faisan verdâtre de Cayenne ; voyez Bomare).

Nous nous sommes couchés de bonne heure. Mon hamac était tendu sur la tombe d'une femme de Simaporou enterrée depuis cinq ou six jours. Je l'ai changé de place et je l'ai mis un peu plus loin, car je craignais un peu les exhalaisons de cette fosse.

Nous nous sommes trouvés très bien couchés dans les hamacs. Willot a eu un peu de fièvre. Les insectes nous ont tourmentés. Les Indiens ont

continué à boire toute la nuit ; aucun n'est resté dans le tapouï [24] où nous avons passé la nuit. De temps en temps, nous entendions leurs chants et leurs instruments monotones ; malgré cela, j'ai assez bien dormi.

6 pluviôse. – Nous avons déjeuné avec des bananes. Nous n'avons pas pu nous promener, la rosée était trop abondante. Nous n'avons pu avoir pour notre dîner qu'une poule, un coq et un chou-maripa[25] que nous avons encore envoyé abattre par nos Noirs.

J'ai acheté pour trois livres un arc indien et quelques flèches.

Nous avons conversé avec les Indiens autant qu'il nous a été possible de les entendre et de nous en faire entendre.

L'un d'eux, nommé Toussaint, me demandait hier si c'était nous qui avions tué le Roi. Je lui ai dit que ce n'était point nous, que nous n'avions tué personne. Si Rovère et Bourdon avaient été avec nous, Bourdon aurait cru que nous avions dicté cette question. Un de ces Indiens me disait un instant après : « Il faut toujours un maître ». Il serait difficile en effet de leur faire entendre ce que c'est qu'une République. Ils ne connaissent que l'obéissance à leur capitaine, et celle de leur capitaine aux volontés de l'agent. Je leur ai demandé s'ils avaient été contents que le Roi eût été tué. Cette question les a embarrassés et ils m'ont répondu très vaguement. J'ai bien vu qu'on avait cherché à leur persuader qu'ils devaient en être contents ; mais qu'on ne les avait pas convaincus. Pendant que nous étions à l'abatis de Dominique, Toussaint, dont j'ai déjà parlé, a demandé à Pichegru que nous avions laissé avec lui dans le carbet, s'il était vrai que maintenant, en France, nous buvions du sang. Cette terrible question devrait être adressée aux monstres qui ont souillé de leurs crimes notre malheureuse patrie.

Ce matin, pendant qu'assis sur mon hamac je dessinais une masse d'arbres qui est au nord du tapouï, j'ai vu un long serpent qui entrait dans le tapouï, et qui n'était plus qu'à quelques pas de Marbois qui dessinait aussi sur son hamac. Je lui ai crié de se lever. Le serpent voyant ce mouvement s'est détourné. Pichegru a pris son fusil et l'a tué sur la place. La charge a porté sur le milieu du corps. La tête et la queue ont été longtemps agitées encore ; mais le milieu du corps était comme cloué sur la terre. Les nègres l'appellent serpent chasseur ; il est très dangereux. C'est, je crois, le serpent caréné de Bomare.

Il paraît, d'après ce que nous disent les Indiens, qu'il y a eu sur leur nation une terrible maladie épidémique, qui s'est propagée depuis les bords de l'Orénoque ; c'est, disent-ils, cette maladie qui a ainsi affaibli leur population. Mais leurs absurdes « fêtes de boisson » suffiraient pour les détruire. Il y en avait trois ou quatre de malades, et, comme je l'ai dit,

celle-ci n'était cependant qu'une « boisson de famille ». Dans les grandes fêtes, il est rare qu'il n'y ait pas des querelles et que le poison ne devienne pas l'instrument de leur vengeance.

Ce matin, nous avons été témoins d'un fait assez singulier. On avait tué à coups de flèches, comme c'est l'usage des Indiens, une poule pour notre dîner ; elle respirait encore étendue à terre à l'entrée du tapouï. Un coq est venu ; a tâché de la faire lever, a tourné autour d'elle, et, voyant qu'il ne réussissait pas, il l'a couverte. Voyant qu'elle ne se relevait pas, il a encore longtemps tourné, il nous regardait comme pour nous demander ce qu'elle avait, et il l'a enfin couverte une seconde fois, quoi qu'elle fût expirée.

Nous sommes repartis vers une heure et demie, par le plus beau temps du monde. En partant, nous avons fait sentir au capitaine Simapo que nous n'étions pas contents de l'accueil qu'il nous avait fait ; qu'on nous avait dit qu'il remplirait nos pirogues de poisson et de gibier, et qu'il ne nous en avait pas même donné pour dîner. Il s'est excusé sur la circonstance de leur « boisson » et sur la maladie de quelques-uns des Indiens de son village. Il nous a dit que si nous revenions, il nous traiterait mieux.

Voici quelques mots que j'ai recueillis :

Sinarnarita (rivière).

Yavabo (en bas de la rivière).

Houssa (en haut).

Ylieuta (l'âme).

Potana (la mer).

Ouay (les feuilles dont ils couvrent leur tapouï et leurs casbahs).

Nous nous sommes arrêtés en descendant à l'habitation que Morgenstern a abandonnée ; elle est sur la rive droite, à deux petites lieues de chez les Indiens, près d'un morne où le père de Rodrigues avait une habitation. La situation de l'habitation de Morgenstern est très belle, et la terre paraît d'excellente qualité. Nous y avons vu des mangliers et des citronniers chargés de fruits. Il y a à peu de distance de la côte un gros rocher dont j'ai pris des échantillons. C'est la même espèce de granit que j'ai déjà vue sur l'autre rive chez Conrad. C'est un véritable granit mêlé de schiste.

6 pluviôse. – Nous sommes arrivés à six heures à Sinnamary. Nous avons mis trois heures et demie pour venir de chez les Indiens, en déduisant le temps que nous avons passé chez Morgenstern.

Tout a concouru à rendre cette promenade délicieuse, et je sens qu'elle m'a fait le plus grand bien. Il faut ainsi voir l'espèce humaine dans les conditions extrêmes pour en juger.

En arrivant à Sinnamary, j'ai trouvé chez moi une lettre de Franconie déjà ancienne ; elle est du 26 nivôse. Nous avons appris que la goélette qui porte des approvisionnements est allée à Yracoubo et qu'elle est attendue ici ce soir ou demain.

7 pluviôse. – Mon sommeil m'a prouvé combien notre promenade avait influé sur ma santé ; depuis que je suis à Sinnamary je n'avais pas encore aussi bien dormi.

Bourdon a encore la fièvre et il en perd la tête.

J'ai reçu plusieurs lettres de Cayenne. Un bâtiment venu de New-York y est arrivé en 30 jours. On n'y savait pas encore le lieu de notre déportation. Moreau a été destitué. Voilà le prix de sa perfidie. Hoche est mort empoisonné. Les comités ne siègent plus aux Tuileries. Ce changement ne peut pas avoir été fait sans quelques motifs puissants. On a envoyé un message à Londres pour traiter de la paix ; nos propositions ont été refusées. Tout se prépare à une nouvelle campagne. Où en seront les moyens ? On dit enfin que tout est tranquille en France. Ces détails n'annoncent pas une telle tranquillité.

Une conspiration a, dit-on, été découverte et prévenue à Cayenne. Un officier du régiment d'Alsace était à sa tête. Ils devaient, dit-on aussi, arrêter l'agent, le commandant et le colonel, ainsi que le trésorier du régiment. Cet officier a été arrêté et embarqué pour Philadelphie avec l'abbé Le Breton, qui s'était imprudemment rendu de Surinam à Cayenne. Nous l'avions vu ici et je lui avais fait conseiller de s'en retourner.

Point de nouvelles directes de Guimard. Tout cela nous laisse dans un vague désespérant.

Ces lettres nous ont été remises par la goélette qui porte les approvisionnements des magasins de vivres ; elle ne nous a rien apporté d'ailleurs, quoique nous eussions demandé plusieurs objets.

J'ai eu du monde l'après-midi. La journée a été très belle. Il est cruel de n'avoir ici aucune promenade.

8 pluviôse. – J'ai écrit ce matin plusieurs lettres que j'ai remises à David, capitaine du port de Cayenne, venu ici sur la goélette et qui s'en retourne avec elle. Cette goélette sortira ce soir ou demain matin.

J'ai eu encore beaucoup de monde tout l'après-midi et je n'ai pu rien faire.

Rovère qui est venu me voir prétend que Billaud a fait ici son marché avec Brottier, que l'insurrection était contre Hugues qui commande à la Guadeloupe, et qu'il ne s'agissait de rien moins que de faire déclarer la colonie indépendante. Tout cela me paraît fort extraordinaire et je suis bien tenté de croire que ce sont des rêves faits ici.

Nos nouvelles d'hier confirment le combat de mer qui a eu lieu entre les Anglais et les Hollandais ; ces derniers, si les détails sont vrais, ont perdu onze vaisseaux.

On dit que les Américains ont pu arranger leur différend avec le Directoire.

On dit que les Anglais, ne sachant que faire des vaisseaux qu'ils ont pris, en offrent quarante aux Américains s'ils veulent se déclarer. Je retrace ici tout ce que j'apprends et je ne sais moi-même ce qu'on peut croire.

La chaleur a été extrême aujourd'hui. Heureusement la brise du soir a été assez fraîche.

9 pluviôse. – J'ai encore assez bien dormi cette nuit. J'ai fait faire du sirop avec 19 morceaux de sucre. Cela m'a rendu trois flacons de sirop dont un assez petit.

Les pluies recommencent ; nous avions eu plusieurs jours très beaux et les plantations souffraient déjà de la sécheresse.

Après dîner, Willot est entré chez moi, je l'ai trouvé extrêmement changé. Le froid de la fièvre n'a pas tardé à le prendre et il est rentré chez lui. Vers cinq heures, Cabrol étant seul avec lui, il a eu une espèce de convulsion épouvantable. Il délirait ; il parlait avec fureur du commandant. Cette convulsion a été assez longue et difficile à calmer. J'y suis allé et ce n'est qu'alors qu'il a repris ses sens ; il m'a reconnu ; sa fièvre a été assez violente. Il a été plus calme le soir.

Je suis allé chez Bourdon. Je l'ai trouvé dans un accès de fureur, sa tête est absolument perdue. Cabrol en est rebuté. La patience de Rovère est admirable.

Quel spectacle que tout cela ! Que de leçons à recueillir ! Qu'il nous faut de philosophie et de courage !

10 pluviôse. – J'ai beaucoup transpiré cette nuit et j'ai assez bien dormi. J'ai écrit quelques lettres. Le commandant est venu. Il m'a confirmé la réponse barbare qui lui avait été faite sur les demandes de Bourdon, Willot et Delarue d'aller à Cayenne. On lui a répondu froidement qu'il n'y avait pas lieu à délibérer.

Il m'a dit que l'affaire qui avait été arrêtée à Cayenne lui était extrêmement connue et qu'il ne comprenait rien à l'accusation portée contre lui. Il m'a parlé avec regret de Cointet. Il m'a parlé de dilapidations qui se font à Cayenne.

Willot a assez bien passé la nuit. Bourdon était mieux ; mais il s'est mis en fureur pendant que le commandant y était parce que Rovère l'avertissait qu'il parlait trop et que cela pourrait lui faire du mal.

La pluie continue par grains assez violents.

Je suis allé voir Bourdon ; sa tête est perdue ; la crainte de la mort le tourmente au dernier degré. Quelle opposition que cette situation avec le calme des derniers jours de Murinais !

J'ai eu des douleurs aujourd'hui dans tous les membres. C'est l'effet que l'humidité produit presque toujours sur moi.

11 pluviôse. – Mon sommeil a été très souvent interrompu, tantôt par les chiens, tantôt par les enfants qui crient, et enfin par des soldats qui se battent presque à notre porte.

Un soldat du régiment d'Alsace est mort ce matin à l'hôpital ; le chirurgien paraît soupçonner du poison. Ce régiment se détruit entièrement.

La pluie continue et elle a été plus abondante aujourd'hui.

On a annoncé Dupeyron. On a dit ensuite qu'il avait envoyé les dépêches dont il était porteur d'Yracoubo, mais enfin nous avons su que l'exprès arrivé d'Yracoubo est porteur d'une lettre de Prachet qui se trouve dans la plus grande détresse sur la côte. On ne sait ici ni comment, ni pourquoi. Il est vraisemblable que c'est lui qui a tiré le coup de canon qu'on a entendu ce matin.

Bourdon paraît plus mal. Cabrol est rebuté de ses folies. Willot a eu un accès de fièvre, mais moins fort. Tronson a eu un frisson et il croit aussi avoir la fièvre.

Mes douleurs ont été moins fortes aujourd'hui.

J'ai reçu le soir une lettre du procureur général du 7 de ce mois ; il me confirme les nouvelles que nous savions déjà ; mais il m'annonce qu'il y a à Cayenne des papiers publics qu'il m'enverra. Il me mande que ces papiers font l'éloge de Barthélemy, de Marbois, de Tronson, d'Aubry et de moi, mais qu'ils inculpent Pichegru et Willot. Je n'ai communiqué cette lettre qu'à Tronson. Il me mande aussi (le procureur général) qu'il a rendu compte à l'agent de la cruelle situation où nous sommes ici, et que l'agent ne lui a rien répondu.

12 pluviôse. – Je me suis servi cette nuit de ma moustiquaire pour la première fois, et je m'en suis bien trouvé. Le bruit qu'on a fait autour de nous m'a encore empêché de dormir.

On a entendu du canon en mer hier au soir à 8 heures et demie et cette nuit vers deux heures. Il est vraisemblable que c'est Prachet.

J'ai lu à Marbois la lettre du procureur général. Bourdon et Willot vont mieux. Tronson continue à se plaindre.

Il devient tous les jours plus difficile d'avoir des vivres. Je n'aurais su avec quoi dîner, si je n'avais pas eu une tortue dans mon petit parc.

Le temps a été moins mauvais aujourd'hui. Nous n'avons eu que quelques petits grains de pluie. On nous a annoncé ce soir que la goélette de Le Monnier était entrée dans la rivière.

13 pluviôse. – J'ai assez bien dormi. Le temps est beau ce matin et nous n'avons presque pas de pluie.

Le Monnier est venu me voir. Il part ce soir pour Cayenne et j'en profiterai pour écrire. Il m'a dit que Prachet était obligé de relâcher à cause d'une voie d'eau qui s'était manifestée par suite de la négligence avec laquelle son bâtiment a été réparé. Une pièce principale avait été mise en place et on avait seulement oublié de la cheviller.

Willot a encore eu la fièvre, malgré qu'il ait pris ce matin du quinquina. Bourdon va mieux.

Une chenille qu'on m'avait apportée sur des feuilles d'oranger s'était changée dès le lendemain en chrysalide brunâtre, ayant une espèce de petite queue et deux espèces de cornes. Aujourd'hui j'ai entendu du bruit sur l'étagère ou était placé le bocal, et j'y ai vu un très beau papillon que je tenterai de conserver.

J'ai écrit à ma femme, à mes enfants, à Barthélemy et au procureur général, et j'ai remis mes lettres à Le Monnier qui est parti ce soir.

14 pluviôse. – Je n'ai pas très bien dormi cette nuit. Je prends tous les matins deux verres de limonade pour tâcher d'évacuer la bile et les humeurs qui ont pu causer ma fièvre. C'est une chose cruelle que notre situation ; il faut sans cesse s'occuper de sa santé et des moyens de conserver une vie pénible à soutenir.

J'ai trouvé en promenade une espèce d'azédarach[26] très agréable pour l'odeur.

J'ai quelques notes intéressantes sur la Guyane que j'ai extraites du journal de Marbois. Je les ai placées dans mon adversaria[27], ou recueil encyclopédique.

J'ai commencé à rédiger la première partie de mon journal depuis l'époque de ma déportation. Je n'avais pris que des notes.

Je suis allé voir Bourdon ; il est impossible de voir un malade plus insupportable. Si sa maladie continue, Cabrol, le chirurgien, sera forcé de l'abandonner.

15 pluviôse. – On nous a annoncé ce matin une goélette ; nous espérons que ce sera celle de Dupeyron.

Le commandant est venu me faire la visite. Il m'a dit que l'agent qui lui avait d'abord écrit qu'il n'y avait pas à délibérer sur la demande des déportés malades de se rendre à Cayenne, lui écrit aujourd'hui que jusqu'à

présent il avait cru pouvoir accorder cette permission sur un certificat de l'officier de santé de Sinnamary, vérifié par les officiers de santé de Cayenne ; mais qu'aujourd'hui, voyant qu'il ne pouvait pas même accorder cette faveur aux officiers en activité de service, il ne pourrait plus accorder de pareilles permissions aux déportés. Je lui ai fait observer qu'une pareille résolution était un arrêt de mort contre tous ceux qui auraient des maladies qu'il était impossible de traiter ici, puisque la plupart des remèdes manquaient, puisqu'à l'hôpital toute espèce de services manquait aussi ; il n'y avait pas même une seule baignoire. Je ne sais ce que signifient tous ces nouveaux actes de barbarie, mais ils sont désespérants pour tous ceux de nous qui sont malades. Tronson en est vivement affecté. Willot a encore eu la fièvre aujourd'hui. Il l'a eue assez violente, malgré le quinquina dont il a commencé à faire usage.

Ce n'est pas Dupeyron qui est à la pointe. C'est la goélette de Prachet qui est à 3 lieues sous le vent et qui attend les ordres de l'agent.

Cela est désolant ; nous comptions avoir ce soir des nouvelles fraîches ; c'est ainsi que nos espérances sont toujours déçues.

Nous avons eu depuis hier au soir jusque vers 9 heures un orage assez fort pour le pays. Ce matin, le ciel était tout en flammes ; mais cela s'est dissipé. La chaleur a été accablante aujourd'hui, et des insectes de toute espèce d'une incommodité désespérante nous ont tourmentés.

Le Sieur Lavau, officier de la *Vaillante*, embarqué actuellement sur la goélette la *Friponne*, qui sert de mouche à Prachet, est venu nous voir. Il paraît que Prachet a demandé la permission d'aller se radouber à Surinam, et qu'il en attend l'ordre. Ce bâtiment est dans l'état le plus pitoyable.

16 pluviôse. – Aujourd'hui, anniversaire de la liberté des Noirs, la fête a été annoncée par le canon du port. Il s'en faut de beaucoup que ce soit une fête pour les habitants. Il n'y a point de milieu pour eux. L'esclavage ou la perte des colonies, voilà ce qu'on leur entend sans cesse répéter. Je suis loin de partager cette opinion ; malheureusement, ce n'est pas ainsi que la liberté devait être donnée. Lorsqu'en 1788, j'ai fait imprimer un discours sur la nécessité de s'occuper des moyens de détruire l'esclavage, j'ai dit expressément que si on donnait la liberté tout d'un coup, on ferait une grande injustice, on perdrait les colonies et les Noirs eux-mêmes.

Les événements n'ont que trop cruellement justifié mes principes. Il est en politique, comme dans la nature, des mouvements que toutes les puissances humaines ne peuvent pas empêcher, tous les efforts humains doivent se diriger vers les moyens de rendre ces mouvements moins désastreux. Il était impossible que les progrès de la philosophie et des lumières, que les erreurs même de tous les gouvernements ne préparassent

en Europe de grandes révolutions ; il était impossible que le mot de liberté ne retentît dans les colonies, il fallait la préparer et prévenir tous les dangers qui menaçaient à la fois et les colons et leurs esclaves. L'orgueil et les préjugés ont résisté à tout changement, la résistance a produit des effets contraires, et les scélérats, qui ne voyaient que le bouleversement de tout ordre public, pour assurer l'impunité de leurs pillages et de leurs crimes, ont tout renversé, tout souillé de sang et de forfaits.

Aujourd'hui, les colonies sont-elles perdues ? Et si un gouvernement sage et humain succédait enfin à la tyrannie, n'y aurait-il plus ici et dans nos îles des moyens de culture, des moyens de population ? Voilà les grandes questions qu'il faut courageusement aborder ; mais, en les examinant, il faut également se tenir en garde contre les préjugés des habitants et contre les systèmes hasardés que crée l'ignorance, sans connaître les objets sur lesquels elle prononce.

L'orage a continué toute la nuit depuis hier au soir. J'ai assez mal dormi.

On m'a apporté une très belle chenille verte d'une espèce différente de celle que j'ai déjà eue, quoiqu'également posée sur une branche d'oranger ; je l'ai mise dans un bocal avec quelques feuilles de cet arbre ; elle s'est presque aussitôt enveloppée. Elle avait environ 2 pouces 1/2, elle était grosse et garnie de belles houppes vertes. J'ai reçu une lettre de Granier du 14. Il ne m'annonce rien de nouveau.

Cette lettre a été portée par un grenadier noir. Le commandant a voulu le faire passer par terre et il s'y est refusé. Le commandant alors a ordonné de le conduire en prison, alors ce grenadier a couru se précipiter dans la rivière ; mais quand il a été au milieu, il a dit ; « Je me noie cependant comme un c… » Et il est revenu à terre. Le commandant l'a fait conduire à Cayenne par des hommes.

Je n'ai point de lettres de Barthélemy. Cela m'inquiète et m'étonne. Je suis allé vers trois heures avec Marbois me promener jusqu'à la pointe. Nous avons eu le plus beau temps du monde ; mais nous sommes si peu accoutumés à marcher que nous étions un peu fatigués.

Quand je suis sur les bords de la mer, quand je contemple cet océan immense qui me sépare de tout ce qui m'est cher, je ne puis m'empêcher de tomber dans une rêverie profonde, mon âme parcourt la longue chaîne de mes malheurs, et toujours la perte de mes filles est le plus cruel de tous… Il n'y a plus d'espérance…

J'ai ramassé quelques cailloux et quelques graviers ; quoique la mer ait monté très haut. Je n'ai rien trouvé d'intéressant sur le sable.

Nous avons vu la goélette mouillée à l'entrée de la rivière, et le bâtiment de Prachet, *La Diane*, mouillé à deux ou trois lieues dans le S.-O.

Nous avons vu Bourdon en revenant ; il va mieux.

Il y a eu une querelle au poste entre les soldats blancs et les soldats noirs. Un blanc a donné un coup de baïonnette à un noir. La baïonnette a heureusement plié sur les côtes sans entrer.

17 pluviôse. – La goélette de Power est montée ce matin venant de Cayenne ; elle m'a apporté plusieurs lettres et quelques objets. On m'a aussi remis des lettres du 11 qui avaient été données à une femme de chez Vogel.

Point de gazettes encore ; mais d'après tout ce qu'on nous mande, il paraîtrait qu'il y a une grande agitation en Europe, que les puissances coalisées réunissent des forces immenses, que le Directoire est forcé de faire une réquisition, que trois personnes ont été guillotinées à Paris, parmi lesquelles le prince de Carency et le vicomte de Praslin. Il paraît aussi qu'au mois d'octobre on savait en France d'une manière positive le lieu de notre déportation. On dit aussi, mais cela me paraît plus vague et moins certain, que Barras a été tué, que Merlin est en fuite, qu'on redemande les députés proscrits, que Bonaparte s'est arrangé avec l'Empereur.

Jeannet se fait remettre toutes les gazettes ; on m'en promet cependant par la première occasion.

Toutes les nouvelles qu'on répand m'inquiètent cruellement. Je crains la réquisition pour mes fils. Ce serait pour moi l'événement le plus accablant.

Les banqueroutes se multiplient au continent américain. Tronson y perd, dit-on, 50 000 francs.

Le temps a été très lourd aujourd'hui. Il me paraît toujours orageux ; hier au soir encore, nous avions beaucoup d'éclairs dans le S.-O.

J'ai négligé aujourd'hui de prendre mes bottes et je m'en suis repenti ; j'ai des démangeaisons aux jambes. J'espère cependant qu'en me lavant avec soin, comme je le fais tous les matins, cela se dissipera.

18 pluviôse. – J'ai assez bien dormi cette nuit. On m'a apporté une lettre de Barthélemy du 14, qu'on avait oublié de me remettre hier. Le temps continue à être pesant et orageux. Les petits moucherons nous désespèrent ; quand on travaille ils volent dans les yeux et on ne sait comment s'en garantir.

On m'a envoyé de Cayenne des oignons qui sont presque tous germés.

La goélette de Power charge du coton. Je suis fâché de n'avoir pas arrêté tout ce qu'on avait récolté ici. Notre cruelle situation ici m'a presque entièrement forcé d'abandonner tous les projets que j'avais formés pour faire quelques opérations utiles.

On ne m'a remis que ce matin une lettre de Barthélemy du 8 de ce mois ; elle me donne quelques détails que je n'avais pas eus encore.

Je craignais hier d'être incommodé de nouveau ; j'avais des douleurs par tout le corps ; mais aujourd'hui je me suis très bien trouvé. J'ai mangé hier et aujourd'hui moins de végétaux, et il me semble que mon estomac s'en trouve mieux.

J'ai été le soir me promener dans la savane. C'est une détestable promenade, mais nous n'en avons aucune, et je sens qu'il me faudrait de l'exercice. Je suis allé chez Rovère et Bourdon en terminant ma promenade. La Villeheurnois y avait dîné et je l'ai trouvé mieux.

Rien n'est extraordinaire comme les rapports de La Villeheurnois et de Brottier avec Bourdon et Rovère. Les premiers se croient encore dans tout l'exercice de leur pouvoir, et il paraît qu'ils offrent de traiter pour le roi avec ceux-là mêmes qui ont voté la mort de Louis XVI. Rovère m'assurait que Billaud Varennes avait traité avec Brottier, et, hier au soir, Bourdon, dans un de ses accès de folie, disait à Mme Cousin, son hôtesse : « Prenez un fusil, et tuez-moi. On veut rétablir la royauté en France. On va confisquer toutes mes propriétés. Je ne puis pas y retourner. Je ne puis pas survivre à la République. » Rovère alors lui avait dit : « Tranquillise-toi, mon ami, de quelque manière que les choses tournent, j'aurai une grande influence et tu peux compter sur moi. » Quelle est donc cette influence ? A-t-il fait aussi son marché avec La Villeheurnois ? Tout cela est extrêmement plaisant. D'un autre côté, Rovère, quand il me parle, m'assure qu'il ne voit Brottier et La Villeheurnois que pour s'instruire. La Villeheurnois m'assure qu'il ne va chez Rovère que parce que c'est une promenade agréable, et qu'il est bien fâché que Rovère et Bourdon ne soient pas des hommes avec lesquels on puisse faire une société plus intime.

Prachet a fait dire à Morgenstern de baliser la passe, parce qu'il entrerait dans la rivière s'il ne pouvait pas se rendre à Cayenne. Le vent est favorable, et il est inconcevable qu'il n'ait pas appareillé.

19 pluviôse. – J'ai assez mal dormi. Un chat qui est entré dans ma chambre m'a obligé de me lever deux fois, et je crains de m'être un peu refroidi. J'ai des douleurs dans les cuisses et dans les jambes.

On a vu passer ce matin un lamantin mort qui flottait sur la rivière. Rodrigues et son nègre sont allés le chercher. J'ai été le voir. C'est une jeune femelle d'environ 8 pieds de long (elle avait exactement 7 pieds, 8 pouces.). Il paraît qu'elle a été tuée à coups de fusil, il y a plusieurs jours. Elle est gâtée ; on en retirera cependant de l'huile.

Willot a toujours la fièvre.

J'ai achevé hier de lire un roman très intéressant : *The Vicar of Wakefield*, a tale by Oliver Goldsmith. Ce roman porte pour épigraphe : « *Sperate miseri ; cavete felices* » (Espérez, malheureux ; heureux, prenez garde.). Ce roman est rempli de sensibilité et de morale ; plusieurs situations, qui ont quelques rapports avec la mienne, et particulièrement les alarmes du docteur sur la santé de sa fille, m'ont vivement ému… Il y a dans ce roman un excellent chapitre sur les formes de gouvernement et un autre sur les lois pénales.

Je me croyais exempt de chiques. La propreté avec laquelle je lave mes jambes et mes pieds me le faisait espérer. En examinant mes doigts, j'ai vu une petite dartre au bout du troisième doigt du pied droit ; j'ai voulu la sortir et j'ai crevé le sac ; alors j'ai appelé une Indienne, qui m'a dit que c'était une chique, et qui a retenu les lambeaux du sac, cela n'a pu se faire sans entamer un peu les chairs qui ont saigné. Elle m'en a retiré une autre au même doigt sans rien entamer que la peau. Ce sac, et l'insecte lui-même qui est renfermé dedans, sont gros tout au plus comme la tête d'une épingle moyenne. L'endroit que j'ai crevé me fait mal ; cela jeta quelques sérosités.

20 pluviôse. – J'ai assez bien dormi ; j'ai écrit plusieurs lettres ce matin que j'ai fait partir par l'exprès du commandant.

Tronson souffre beaucoup de ses jambes, elles sont très enflées. Il demande à aller à Cayenne, et il a envoyé un certificat de Cabrol pour appuyer sa demande.

Willot a eu une faiblesse chez Marbois. Je le trouve extrêmement changé.

On m'a parlé du fruit de Balata (Voyez aux notes dans mon *Recueil sur la Guyane*). (Éd. : recueil encore inédit).

21 pluviôse. – Ce matin, on nous annonce que Le Monnier qui avait été pris, Vautrin qui était avec Dupeyron et un autre jeune homme, étaient sur l'habitation de Dupeyron, venant de Surinam et qu'ils seraient ici ce soir ; peut-être enfin aurons-nous des nouvelles !

Je suis assez bien aujourd'hui ; mais le doigt auquel j'ai fait tirer des chiques, suppure et cela me gêne pour marcher.

Ces messieurs sont arrivés le soir. Ils sont partis de Surinam le 19 janvier. Ils sont venus à pied par des chemins impraticables dans quelques endroits, marchant ou dans la vase ou sur des dunes de palétuviers dans lesquels ils étaient obligés de s'ouvrir une route. Ils ont laissé Dupeyron partir avant eux de Surinam sur les côtes, ne pouvant pas gagner au vent.

Le Monnier a remis à Marbois des gazettes hollandaises qui vont jusqu'au 13 janvier.

Vautier m'a rapporté la réponse au sujet de quelques objets que j'avais fait demander à Surinam. Il paraît que la maison Couderc n'a plus d'établissement dans la colonie de Surinam. Il m'a donné une autre adresse pour correspondre à Paramaribo.

22 pluviôse. – Voici ce qui ressort des papiers publics que Marbois et moi avons eus.

Après une reprise d'armes, la paix aurait été signée avec l'Empereur le 19 octobre. La nouvelle en serait arrivée à Hambourg le 30 et à Berlin le 23.

Boulay aurait proposé au Conseil des Cinq-Cents de nouvelles mesures contre les nobles, ou titrés, ou ayant possédé de grandes charges sous l'ancien régime. Ils seraient tous obligés de s'expatrier. On leur paierait la moitié de la valeur de leurs biens mobiliers en marchandises et on confisquerait l'autre moitié au profit de la République. Tous les nobles seraient obligés de souscrire une déclaration de fidélité à la République et de combat contre la monarchie, ou de s'expatrier aussi et de recevoir la moitié de leurs biens en marchandises, en abandonnant l'autre à la République.

Chenal a annoncé qu'on avait découvert une correspondance qui jetait le plus grand jour sur la conspiration. On a arrêté le consul anglais à Calais, qui, dit-on, favorisait cette conspiration. On a trouvé sur les bords de la mer près de Calais, je crois, une correspondance relative à cette conspiration. Dans tout cela, qu'aura-t-on pu trouver contre moi, à moins qu'on n'ait fabriqué des pièces ?

Schérer est ministre de la Guerre. Le Tourneur, de l'Intérieur. Talleyrand, des Relations extérieures, a eu le prix de son infamie. Lambrechts, de la Justice. Augereau a le commandement de l'armée de Germanie. Lemoine commande à Paris. Bernadotte dans le sud.

Bonaparte a fait une proclamation à son armée, où il parle de la conspiration comme d'un fait constant. On craint une diète de vins en Angleterre.

C'est le 12 octobre que le combat a eu lieu entre les flottes hollandaise et anglaise sur les côtes de Hollande ; la première a perdu 9 vaisseaux, au nombre desquels l'amiral et le contre-amiral.

On a imprimé que nous avions corrompu Dutertre pour nous échapper. Le corrompre, c'eût été difficile, il y a longtemps qu'il l'était, et la marque en était, dit-on, sur son épaule. Nous échapper ? Nous l'aurions pu cent fois si nous ne nous étions pas reposés sur la nature entière du soin de nous venger.

M. Ponthier a dit que nous étions arrivés à Rochefort sans qu'on nous eût témoigné aucun intérêt. Ponthier a fait son métier ; il a menti.

Camille Jourdan a été arrêté à Middelbourg.

Carnot, Suard, Portalis sont en Suisse.

On a répandu le faux bruit qu'il y avait eu des troubles dans le midi.

Hoche est mort dans les premiers jours de Vendémiaire. Il a eu une agonie affreuse. On l'a ouvert. Daunou a fait son éloge. Cérémonie magnifique à Paris en son honneur.

Fête superbe le 1er vendémiaire ; le Directoire applaudi. Adresses de félicitations de plusieurs municipalités sur la punition des conspirateurs.

On dit l'Espagne prête à rompre avec les États-Unis. Ordre de fermer les théâtres de France qui ne sont pas républicains.

La Fayette est en liberté.

Voici comment une gazette anglaise, ou américaine, correspondant du Moniteur, rend compte de notre départ :

« L'escorte des députés condamnés sans jugement à la déportation, est arrivée à Rochefort le 21 septembre. Ils furent embarqués le matin du même jour, et, le vent étant favorable, on espérait que dans peu d'heures ils seraient hors de vue. Ainsi l'exécrable sentence du Directoire rendue contre eux sans jugement est exécutée. Les lâches imitateurs de cette tyrannie dans toutes les contrées du monde doivent prendre note de cet exemple d'injustice, pour persécuter ceux dont ils redoutent les opinions. Il n'est pas question de savoir si ces hommes sont innocents ou coupables. Il n'y a que leur jugement qui puisse satisfaire la justice. »

Voici l'extrait d'une lettre de La Haye du 18 septembre, que j'ai extraite de mes feuilles, et qu'il me paraît essentiel de conserver :

« Trois des directeurs, Rewbel, La Réveillère et Barras, au moyen des armées auxquelles ils ont persuadé qu'il y avait un complot dans le Corps Législatif pour rétablir la royauté, ont fait arrêter un de leurs membres, Barthélemy. Carnot aurait été arrêté aussi, s'il n'avait pas échappé. Cinquante-quatre membres du Corps Législatif ont été arrêtés aussi. Le grand général Pichegru est parmi ces derniers *The great general Pichegru*. En effectuant cette Révolution, on n'a pas eu le moindre égard à la Constitution. Le Directoire, assuré d'être soutenu par les armées, a suivi une autre marche, et il a eu l'adresse de persuader aux troupes que c'était le seul moyen de sauver la Constitution.

Si vous voulez lire le 59ème article de cette Constitution, qui défend de faire approcher les troupes plus près de 12 lieues des séances du Corps Législatif, vous verrez combien cette Constitution a été violée.

Après l'arrestation de ces hommes, on a porté une accusation contre eux au reste du Corps Législatif assemblé à la hâte et de la manière la plus inconstitutionnelle, sans leur permettre de paraître eux-mêmes pour leur propre défense. Ils ont été condamnés au bannissement, où il plairait au Directoire, tandis que la Constitution défend au Corps Législatif de prononcer contre ses membres aucune peine plus forte que la censure, les arrêts pendant trois jours ou la détention pendant huit.

Pourquoi ne pas les envoyer devant la cour créée par la Constitution pour les juger ? N'est-ce pas parce que cette cour n'aurait peut-être pas pu être assez influencée pour prononcer suivant la volonté du Directoire ? Mais qui est-ce qui aurait osé faire entendre une pareille raison devant le Corps Législatif, cette législature, elle-même tout entière assez avilie pour remercier le Directoire de son humiliation ?

Le fait est que cette accusation a été portée par des hommes qui auraient été épouvantés de la seule apparence de ceux qu'ils voulaient perdre. Il ne paraît pas qu'on ait allégué des faits décisifs contre aucun, excepté contre Pichegru ».

Le reste est relatif à l'accusation portée contre Pichegru.

Vauthier et ses compagnons de voyage ont dîné chez moi avec Tronson, Morgenstern et Cabrol. L'après-midi, j'ai eu Marbois, Rovère et Bourdon. On a beaucoup disserté sur les nouvelles parvenues, elles n'embellissent pas notre situation.

J'ai remis à Vauthier une lettre pour Barthélemy, auquel j'ai rendu compte de ce que nous avons appris.

23 pluviôse. – J'ai assez bien dormi, quoique j'eusse la tête inquiète et fatiguée. J'ai écrit plusieurs lettres ce matin. Je les ai remises au capitaine de la goélette de Power.

Bourdon, qui est venu l'après-midi, s'est avisé de se plaindre de la préférence donnée à Barthélemy pour séjourner à Cayenne. Je me suis vivement élevé contre de pareilles plaintes. C'est un grand malheur que nous soyons confondus avec un pareil homme. Il est l'unique cause de tous les désagréments que nous éprouvons depuis que nous sommes dans la colonie. Qu'y a-t-il de commun entre lui et moi ?

Rodrigues a pêché une Vielle. Ce poisson est une espèce de mérou. C'était un jeune qui pouvait peser une cinquantaine de livres. J'en ai mangé et je le trouvai très bon.

Je souffre du doigt de pied où j'avais des chiques, je crains d'y avoir un abcès.

24 pluviôse. – En examinant ce matin une caisse, je me suis aperçu que Beckmann, au lieu de 2 400 francs, argent de France, que je croyais en

avoir reçu, ne m'a donné que 2 400 francs, argent de la colonie. Je lui ai cependant donné une traite de 2 400 francs, argent de France. Comment ne s'en est-il pas aperçu ? Je lui écris pour qu'il redresse cette erreur. S'il s'y refusait, j'aurais bien à décompter de l'idée que j'avais de lui. On se plaint hautement de sa conduite à Cayenne.

J'ai beaucoup souffert de mon pied aujourd'hui. Tout le doigt est enflammé, et je crains, si cela continue, de ne pas pouvoir marcher.

J'ai reçu une lettre de Barthélemy, qui m'annonce qu'il faut renoncer à l'espoir d'obtenir pour Tronson la permission d'aller à Cayenne.

25 pluviôse. – En me couchant, j'ai lavé mon pied avec de l'eau tiède, et j'en ai beaucoup moins souffert cette nuit. Souvent les remèdes les plus simples sont ceux qui produisent le meilleur effet. Je l'ai presque toujours éprouvé.

Nous avons eu une pluie très abondante toute la journée. Il faisait frais, et c'est la première fois que j'ai été obligé de prendre un vêtement de drap.

Je lis avec le plus grand intérêt un petit roman anglais intitulé : *The History of Ned Evanse*.

Prachet, qui est à terre, m'a dit qu'il comptait que son navire entrerait demain dans la rivière.

J'ai planté dans mon jardin une articulation de cactus. La pluie a cessé ; il fait chaud ce matin.

J'ai continué à mettre en ordre tous mes comptes.

Le commandant est venu l'après-midi nous communiquer une lettre de l'agent, qui refuse à Tronson de se rendre à Cayenne. Cela est barbare. Il envoie un chirurgien pour examiner sa situation. Que fera ce chirurgien contre le mauvais air et le manque de tout ?

Ce refus, les tracasseries qui se multiplient, fatiguent mon ami, et, si je ne rappelais tout mon courage, tous les motifs que j'ai de conserver mon existence, je succomberais.

27 pluviôse. – J'ai très mal dormi cette nuit, et je ne suis pas sans crainte d'avoir quelque retour de fièvre. J'ai bu deux tasses de capillaire.

Une embarcation est arrivée ce matin de Cayenne. Je n'ai pas de lettres. On dit que Couturier est arrivé à Cayenne, qu'il apporte la confirmation de la paix avec l'empereur. L'agent a donné ordre de condamner le navire de Prachet, et on attend quelques goélettes qui viennent sans doute pour chercher les vivres et le gréement de ce bâtiment.

Un ancien habitant de la côte est venu me voir. D'après ce qu'il me dit, un des commandants qui a fait le plus de bien dans la colonie est M. de Piedmont. Il encourageait la culture, le travail et l'éducation des bestiaux

par tous les moyens, et il a fondé plusieurs établissements de bienfaisance. Ce n'est pas ainsi que se distingue le gouverneur de nos jours.

Nous avons eu encore une pluie très abondante aujourd'hui par moments.

Prachet a fait entrer son navire et il est venu le soir ici.

28 pluviôse. – J'ai fort mal dormi. Une partie de l'équipage de Prachet s'était saoulée. Il a passé lui-même une partie de la nuit dans la chambre voisine de la mienne, avec Pichegru, Ramel et Dossonville. Je n'ai pu dormir que quelques moments ce matin. Toutes ces orgies me déplaisent ; je voudrais être tranquille.

J'ai vu ce matin une case que Le Monnier a vendue avec quelques marchandises. L'incertitude où je suis sur ce que nous deviendrons m'empêche de prendre aucun parti, sans cela cette case pourrait me convenir, j'y serais plus tranquille.

Vogel est arrivé ce soir, et m'a envoyé plusieurs lettres dans lesquelles j'ai trouvé plusieurs gazettes américaines de New-York, depuis le 27 décembre jusqu'au 9 janvier. J'ai passé une partie de la soirée à les examiner.

J'ai eu à souper un poisson nommé loubine, qui est d'une excellente qualité.

29 pluviôse. – L'objet le plus important que j'ai trouvé dans ces gazettes est le traité de paix avec l'empereur, signé à Campo-Formio, près d'Udine, le 17 octobre. Ce traité donne à l'empereur une puissance plus grande que celle qu'il avait avant la guerre. La cession de Venise et de presque tout le Golfe Adriatique lui donne une position maritime des plus avantageuses, et lui ouvre l'exportation de tous les produits de la Hongrie et de l'Autriche. J'ai donné la traduction de ce traité à La Villeheurnois.

J'y ai vu le discours du roi d'Angleterre à la séance du Parlement, la déclaration relativement à la rupture des négociations de paix ; j'ai trouvé cette pièce faible.

J'y ai lu aussi le projet de paix de Lord Malmesbury. Les articles de compensation étaient en blanc ; on ne peut qu'imparfaitement en juger.

L'arrêté du Directoire qui rompt la paix avec le Portugal.

Les détails du combat des Anglais et des Hollandais. C'est l'affaire la plus désastreuse pour les Hollandais qu'ils aient éprouvée pendant la guerre.

La note d'une déclaration du roi d'Espagne relativement au Prince de la Paix (Éd. : surnom de Manuel Godoy après la paix de Bâle) qui se trouve inculpé dans la déclaration de Dunan. Le roi d'Espagne désavoue cette

accusation comme calomnieuse, et le gazetier demande ce que devient notre accusation si elle ne porte pas sur d'autres bases. Cette réclamation du roi d'Espagne est très importante pour nous ; elle dénonce à l'Europe comme fausse et calomnieuse la seule pièce sur laquelle le Directoire nous a accusés.

On est encore incertain si la guerre n'éclatera pas entre la France et les États-Unis.

L'armée qui se rassemble pour descendre en Angleterre sous le nom d'armée d'Angleterre sera aux ordres de Bonaparte. Desaix la commande provisoirement. C'est un jeune général dont on dit du bien.

La députation de la Guyane est rejetée. Le frère de Rovère est arrêté. Les nouvelles de France vont jusqu'au 7 novembre.

Bottereau, habitant de Conanama, est venu me voir. Il avait déjà bu. Il est allé voir Pichegru, et il a achevé de se lester.

J'ai commencé ce soir à écrire en France et à Cayenne.

30 pluviôse. – J'ai assez bien dormi cette nuit. J'ai achevé mes lettres ce matin. J'ai écrit en France, à Surinam et à Cayenne. J'ai remis une lettre à David qui commande la chaloupe de l'*Importune* et qui est parti ce matin avec Jacquet d'Yracoubo.

Bosquet est venu me voir. Il m'a encore parlé du bois qu'on pourrait exploiter dans le haut de la rivière. Ce serait une excellente opération, mais elle ne peut se faire qu'au mois d'août et à environ 25 lieues d'ici.

Dans les lettres que j'ai reçues avant-hier de Cayenne, on prétend qu'on écrit de France que Barthélemy, Marbois et moi nous étions rappelés. Cela me paraît absurde et je n'y crois pas.

Rien de nouveau ce soir. Rovère continue à bouder depuis la gazette de Surinam et il ne vient plus me voir.

J'ai des boutons qui me font mal lorsque je m'assieds. J'ai toujours mal à un pied, ce qui m'empêche de marcher, de sorte que je suis dans une situation très gênante.

1er ventôse. – J'ai assez bien dormi, quoiqu'on ait fait beaucoup de tapage toute la nuit. Depuis qu'une partie de l'équipage de *La Diane* est ici, nous n'avons plus de repos, ni le jour, ni la nuit. J'ai achevé de lire le roman anglais *History of Ned Evanse*. Je l'ai lu avec le plus grand intérêt.

On prétend que 150 députés viennent de France. On ne me l'a pas mandé de Cayenne, et cela me paraît un conte fait à plaisir.

Carré, chirurgien du régiment d'Alsace, est arrivé ce soir pour examiner l'état de Tronson. J'augure assez mal du résultat de cet examen.

Il m'a remis des lettres de Barthélemy de plusieurs dates. Il m'annonce qu'une goélette nommée *La Volante* était en armement pour porter des députés. Cela est annoncé par une lettre de Bordeaux du 5 novembre ; cette lettre annonce aussi que cette goélette doit porter des ordres plus sévères contre nous. Comment est-il possible qu'il y ait des lettres de Bordeaux du 5 novembre et que je n'en reçoive aucune ? Qu'est-ce donc que ce silence ? Qu'il est accablant ! On parle d'ordres plus sévères. Que peut-il donc y avoir de plus cruel, de plus désespérant que notre position ?

Il m'envoie le discours de Berthier au Directoire le 10 brumaire, en lui apportant le traité de paix. Ce discours m'a fait bouillonner le sang. Se peut-il qu'en présence de la Nation entière, au milieu de la capitale, un homme auquel nous avons donné quelque estime, que Dumont nous vantait comme fidèle aux bons principes, ait pu répéter d'aussi infâmes calomnies ?

Monge a invité le Directoire à renverser le gouvernement anglais, mais à épargner la nation anglaise, qu'il a beaucoup vantée.

Rien d'important d'ailleurs.

2 ventôse. – J'avais écrit par Saint-Thomas à ma femme et à mes enfants, et par Hambourg à Bellamy. Je devais les donner au maître d'équipage de *La Victoire*, vaisseau parlementaire qui va à Antigua et sur lequel est venu le chirurgien ; mais il est parti sans m'en prévenir.

J'ai du mal à l'oreille qui me fatigue beaucoup. Mon pied est encore malade, et j'ai plusieurs boutons qui m'empêchent de m'asseoir. Tout cela me tient dans une situation très désagréable.

J'ai commencé un mémoire que je suis bien fâché de n'avoir pas envoyé depuis un mois.

3 ventôse. – J'ai écrit ce matin à ma femme et à mes enfants ; je leur ai annoncé mon mémoire.

J'ai écrit à D… à Philadelphie. Je n'avais pas osé lui écrire de France depuis bien longtemps.

J'ai écrit à deux maisons à Philadelphie et à New-York pour leur demander des nouvelles.

Barthélemy, consulté par les électeurs, nous a demandé de lui indiquer l'homme que nous jugerions le plus convenable pour député de la Guyane au Conseil des Anciens. L'Assemblée électorale est indiquée pour le 20 germinal. J'avais d'abord pensé à Fleurieu, et Tronson et Marbois avaient été de mon avis ; mais j'ai réfléchi que sa nomination serait un acte d'adhésion au décret qui casse son élection, qui est le même que celui qui ordonne notre déportation.

Cela serait donc très impolitique et très dangereux. Marbois nous a proposé alors Bougainville, et ce choix nous a paru excellent. Je l'ai indiqué à Barthélemy, ainsi que Granet de l'Assemblée Législative et chef des bureaux de la marine, pour suppléant,

Vers quatre heures, le canon et le rappel des troupes nous ont annoncé l'arrivée du commandant de Cayenne, M. Desvieux. Il est venu vers sept heures pour nous voir. Il nous a dit qu'il avait ordre de rappeler M. Carré pour traiter ici Tronson. Carré était parti à deux heures avec Duquesne ; on a envoyé un exprès pour le chercher. Ce M. Carré a une jolie femme, et c'est pour l'avoir loin d'elle qu'on veut le tenir ici. M. Desvieux ne nous a rien appris de nouveau. Il n'est pas arrivé de bâtiment à Cayenne. Barthélemy m'écrit, je le trouve affecté ; ses jambes sont assez malades.

4 ventôse. – J'ai travaillé ce matin au mémoire que je rédige pour l'envoyer en France, il deviendra plus long que je ne voudrais.

M. Carré est venu ce matin voir Tronson. Celui-ci a déclaré qu'il ne voulait pas d'autre médecin, si on se refusait à le laisser aller à Cayenne, que M. Cabrol. Cela sert bien M. Carré, qui a eu la bonhomie de dire qu'il y avait une arrière-pensée dans l'ordre qu'il venait de recevoir. Cependant, il se trouve fort embarrassé ; il voudrait maintenant changer son premier rapport qui n'était pas décisif, pour déclarer que Tronson ne peut pas être traité à Sinnamary.

Hier, deux matelots passant de bonne heure sous les fenêtres de Marbois lui ont demandé quelle heure il était. Marbois leur a répondu : 5 heures et demie. « Je vous remercie ! A dit l'un d'eux. Puissiez-vous bientôt être rendu à votre pays et à votre famille ! » Marbois les a remerciés à son tour. Nous pensons tous comme cela, ont-ils dit.

Je suis allé avec Aubry pour inviter Desvieux à dîner demain avec nous. Nous avions pensé qu'ayant donné à dîner au procureur général, il y aurait une distinction choquante en ne l'invitant pas. Il n'était pas chez lui, mais il est venu chez le maire, où nous étions allés. Il a accepté. Nous avons invité avec lui un ingénieur de la Guadeloupe nommé Sage, qui m'a paru intéressant. Je lui ai demandé des nouvelles de la famille Poyen ; elle est émigrée. Nous avons invité aussi Malvin, commandant de *L'Importune*, Prachet, le commandant de poste.

Rentré chez nous, le commandant a écrit à Aubry pour lui faire savoir qu'il lui était impossible à cause de sa position d'accepter. Cela est ridicule et misérable.

Marbois nous a lu son mémoire ; nous l'avons trouvé faible et comme reconnaissant les autorités actuelles, ce qui ne nous parut pas convenable. Il est d'ailleurs sentimental, et, sous ce rapport, il fait de l'effet.

Tronson m'a dit que Carnot avait publié un mémoire très fort sur la conspiration prétendue du 18 fructidor. On dit que dans ce mémoire Carnot accuse Barthélemy de faiblesse. Il attaque ouvertement les triumvirs. Cette pièce, si elle existe, est très intéressante pour nous et il est bien à désirer que nous puissions nous la procurer.

5 ventôse. – J'ai assez bien dormi cette nuit, malgré que j'aie des boutons au pied, au bras, au derrière, aux oreilles et à la tête ; ce qui quelquefois ne me laisse presque pas de situation confortable.

J'ai achevé le premier jet de mon mémoire, peut-être est-il trop fort ; mais comment écrire sur cela, sans dresser un acte d'accusation contre la tyrannie qui nous opprime ?

La nouvelle du mémoire du commandant dont on m'avait parlé comme d'un secret est déjà connue de tout le monde ici. On dit *le mémoire* à Cayenne.

Les pêcheurs de Bosquet ont pris une vieille qui pesait environ 7 livres.

6 ventôse. – Mon mal à la tête était le prélude d'une ophtalmie qui a attaqué mon œil gauche. J'en souffre beaucoup et je ne puis ni lire ni écrire. Le temps a été affreux à la mer. Un canot parti d'ici le 30 et par lequel j'avais écrit plusieurs lettres a relâché.

Desvieux est venu nous voir le soir et il nous a annoncé son départ pour demain matin.

Je lave mes yeux avec une infusion à froid de feuilles de tamaris.

7 ventôse. – Desvieux est parti ce matin. Je lui ai donné une lettre pour Barthélemy, et une autre pour Roux.

Je souffre beaucoup de mon œil gauche, je crains que le droit ne soit attaqué. Je ne puis rien faire et cela me tue. Cela retardera de quelques jours l'envoi de mon mémoire.

8 ventôse. – La pluie tombe avec abondance depuis hier, et les vents soufflent par rafales de l'est.

Mes deux yeux sont pris et je suis condamné à l'inactivité la plus absolue et la plus désespérante.

9 ventôse. – J'ai bien dormi, quoiqu'en me courbant je souffrisse beaucoup de mes yeux. Cela m'a un peu rafraîchi. Je souffre moins, mais à peine puis-je y voir. Rien de nouveau. La pluie et le vent continuent.

10 ventôse. – J'ai mal dormi, et mes yeux me font encore extrêmement souffrir. J'y mets une eau que m'a donnée Cabrol et que les habitants d'ici vantent beaucoup. Je crois que les meilleurs remèdes sont des bains de pied et des lotions rafraîchissantes sur les yeux, relâchantes au commencement

de l'inflammation, et donnant un peu de ton quand elle cesse. J'ai écrit quelques lignes à Barthélemy. Je pouvais à peine voir ce que j'écrivais.

La pluie, le vent et l'ennui continuent.

11 ventôse. – J'ai mal dormi et des rêves fatigants m'ont tracassé. Je ne voyais que des gens qu'on conduisait à la guillotine. On m'avait beaucoup parlé de ces scènes affreuses hier au soir et j'en avais l'âme accablée.

Mes yeux vont mieux. Je puis lire sans souffrir. Même temps et même situation qu'hier.

Pendant les tristes méditations auxquelles je suis réduit depuis quelques jours, j'ai pensé que la meilleure manière d'écrire ici sur différents objets que nous ne pouvons traiter à fond, puisque tout nous manque, était d'écrire des observations détachées à mesure qu'elles se présentent. Ces observations nous seront très utiles, si nous ne terminons pas nos jours ici, et elles pourront servir à nos enfants, si notre destinée est d'y finir.

J'ai lu avec intérêt un ouvrage de Payne intitulé : *An Epitome of History or a Concise view of the Most important Révolutions and Events* etc. by John Payne, in two volume. London, 1795.

Ce ne sont que des notices, mais ici elles nous sont très utiles, et un ouvrage parfaitement fait sur ce plan serait d'une utilité générale.

Nous observions aujourd'hui qu'on semblait désirer et nous inviter en quelque sorte à fuir. Jeannet, dit-on, a dit publiquement : « Que ne s'en vont-ils ? ». Desvieux a dit à Sinnamary : « Que ne f… ils le camp ! ».

Carré, créature de Jeannet, me disait avant-hier : « Si j'étais déporté, je me serais bientôt sauvé. Rien n'est plus facile ».

J'ai reçu des lettres de Cayenne du 8 et du 9. Rien de nouveau absolument. Point de lettres de Barthélemy ; cela m'inquiète.

Mes yeux ont été beaucoup mieux aujourd'hui.

12 ventôse. – J'ai assez bien dormi. J'ai mouillé deux chemises. Mes yeux vont mieux ; les paupières ne se sont pas prises cette nuit ou du moins très peu. Nous avons eu toute la nuit des grains de pluie très violents, accompagnés de coups de vent très forts. Grimaud nous a envoyé les discours imprimés de Monge et de Berthier au Directoire, imprimés dans une gazette française, imprimée à New-York, du 3 et du 6 janvier 1798. La première renferme aussi quelques pièces relatives au dernier partage de la Pologne. Elles sont singulières.

13 ventôse. – J'ai passé la nuit la plus affreuse. Mon œil gauche, du côté de l'angle externe, m'a causé les douleurs les plus atroces. Je n'ai pu dormir un seul instant. J'avais d'ailleurs mal à un bras et à un pied. Je

n'avais pas de situation confortable. Cela ne s'est un peu calmé que le matin, après m'être baigné les pieds et les jambes.

Nous avons entendu plusieurs coups de canon toute la matinée. Nous avons appris qu'une frégate et une goélette anglaise, en venant reconnaître la terre, avaient aperçu le bâtiment de Malvina, qui alors s'est échoué près de terre. La goélette anglaise s'est approchée et a canonné l'*Importune* ; mais, craignant de s'échouer, elle a pris le large avec la frégate. Malvina avait été forcé de relâcher, parce que son mât de misaine avait craqué de près de 7 pieds. Il a appareillé le soir pour remonter à Cayenne.

Je n'ai pu rien faire aujourd'hui. Le moindre travail fatigue mes yeux et renouvelle les douleurs.

Le temps a été affreux. Nous n'avions pas eu encore de pluies aussi abondantes.

J'ai écrit quelques lignes à Barthélemy, et j'ai fait partir les lettres que j'ai écrites hier à Rémy et à Guimard.

14 ventôse. – J'ai dormi cette nuit et mes yeux sont un peu mieux ; mais il faut que je les ménage, ou pour mieux dire que je n'en fasse aucun usage.

Le commandant est venu nous communiquer la réponse de l'agent, qui se refuse absolument à la demande de Tronson.

Il nous a dit que Malvina avait visité un bâtiment danois qui allait à Surinam, où il portait la nouvelle de la mort du roi de Prusse. Un bâtiment venant de Philadelphie allait à Cayenne, où il doit être entré.

Malvina a été forcé de venir mouiller encore à l'entrée de la rivière ; il n'a pas pu remonter.

15 ventôse. – J'ai assez bien dormi ; mais mes yeux coulent beaucoup encore et sont très faibles.

Brottier a soupé hier au soir avec Billaud et Carré chez le commandant. Qu'est-ce que cet assemblage ? Ces gens-là trament encore quelque scélératesse !

Depuis qu'on sait le Directoire triomphant, les gens du gouverneur font ici la cour à Billaud, à Billaud qu'ils traitaient de scélérat et qu'ils auraient voulu voir périr ; quelle lâcheté ! Qu'il est cruel de voir s'anéantir tous les rêves de bonheur qu'on formait pour sa patrie ! Mais, avec de pareils hommes, que peut-on faire pour le bonheur public ?

J'ai écrit quelques lettres par l'exprès.

J'en ai reçu ensuite plusieurs du 6, du 7, du 8, et du 10. Aucune nouvelle encore ! Cela me désespère !

Le commandant est venu lire à Tronson la décision de l'agent ; il lui refuse absolument de le laisser venir à Cayenne. D'ailleurs, il lui fait faire tous les offres de service possibles. Qu'est-ce que cela signifie ? Quels ordres nouveaux peut-il avoir ? Je crois que la crainte de notre influence pendant les élections est l'unique cause de cc refus opiniâtre et barbare.

Il ne paraît pas qu'il y ait de mémoire de Carnot.

L'arrêté du Directoire qui ordonne aux déportés de se rendre à Rochefort dans deux mois sous peine de confiscation de leurs biens, prononce aussi la confiscation des biens des déportés qui fuiraient le lieu de leur déportation. Ainsi donc, le Directoire fait des lois !

Mes yeux ont été mieux cet après-midi.

Carré a eu ordre de s'en revenir à Cayenne, si Tronson refusait ses soins. Il est parti après dîner. Je lui ai donné une lettre pour Barthélemy.

16 ventôse. – Mon œil droit a beaucoup coulé cette nuit, et j'ai eu de la peine à l'ouvrir ce matin.

Corman est venu nous voir ce matin ; il nous a dit que la mer était affreuse du côté des bâtiments de Malnoury, à 6 lieues d'ici. Toute cette partie de la côte, en face des îles du Salut, est extrêmement mauvaise. La mer en entraîne les vases et les jette sur notre côte. Je suis fâché que mes yeux ne me permettent pas d'aller examiner la côte dans ce moment.

Une chenille, que j'avais mise sous un verre, m'avait donné peu de jours après une espèce de cocon, qui tenait aux parois du verre. Le verre ayant été cassé par accident, je fus obligé de mettre le cocon dans un flacon où il se trouvait un peu gêné. Le papillon est sorti aujourd'hui, mais la gêne où il se trouvait avait dérangé les articulations des ailes, de manière qu'elles n'ont pu se développer. C'est une perte pour ma collection ; car il était très beau.

Nous avons mangé aujourd'hui un excellent poisson qu'on appelle ici : machouara.

Nous avons du pain détestable depuis quelques jours ; il était excellent quand le commandant était ici.

Mes yeux vont mieux le soir.

Je termine le texte de mon mémoire « À la Nation française ».

17 ventôse. – J'ai assez mal dormi cette nuit. Cependant mes yeux vont mieux et ils ont été moins fermés cette nuit.

Le temps est magnifique et j'ai enfin pu me promener un moment ce matin.

J'ai une lettre de New-York du 3 février. C'est le premier signe de vie que j'aie reçu du dehors de la colonie.

On m'annonce que les paquets que j'avais envoyés pour la France sont partis par la voie de Bordeaux.

Barthélemy m'écrit, du 13. Ce qu'il a vu dans les gazettes et qui a pu donner lieu au bruit qu'on a répandu que Carnot avait publié un mémoire est « que Carnot écrit de Suisse qu'il avait été d'avis de prévenir les triumvirs, et qu'il lui aurait été très facile de les faire arrêter si j'avais voulu y donner la main, mais que je m'y étais constamment refusé ».

« Barthélemy, ajoute le gazetier, était plus fait pour les procédés de bienséance de la diplomatie que pour des actes énergiques de Révolution. »

On envoie du monde pour raccommoder le bâtiment de Prachet. Rien n'est plus mobile que les décisions de l'administration de Cayenne.

On avait dit que les Anglais étaient revenus ; mais on a su depuis que c'était un brick français qu'on croit venir de la Guadeloupe ; il a fait route avec l'*Importune*. Le vent vire au nord, ainsi il pourra être demain à Cayenne.

18 ventôse. – J'ai très mal dormi cette nuit, et mes yeux en ont souffert ; ils sont moins bien qu'hier.

On dit qu'on a entendu quelques coups de canon du côté des îles du Salut. On craint que les bâtiments partis hier n'aient été attaqués. Les vents soufflent du N.-E. depuis hier.

19 ventôse. – Mes yeux vont mieux enfin et les boutons que j'avais à la tête paraissent se sécher.

On confirme le combat de Malvin, mais on n'en sait pas le résultat.

On dit que le bâtiment de New-York a apporté la nouvelle que les ambassadeurs des États-Unis allaient être renvoyés de France, et qu'on craignait la guerre. Quelle peut être au Directoire l'utilité de cette guerre-là ?

J'ai écrit plusieurs lettres aujourd'hui.

20 ventôse. – Mes yeux ont beaucoup coulé cette nuit ; ils sont moins bien qu'hier. J'ai écrit en France. Nous avons eu un peu de pluie aujourd'hui, et les vents se sont un peu rapprochés de l'est.

Marbois, d'après l'idée que je lui en avais donnée, a calculé que le soleil devait passer dans le cercle de notre latitude le 9 avril à 21 h50, en supposant que Sinnamary soit à 5°22'50". Nous tâcherons de le vérifier, si le temps le permet.

Rien de nouveau aujourd'hui.

Je n'ai pu rien faire l'après-midi.

21 ventôse. – Mes yeux ont encore beaucoup coulé et ils sont tout rouges. Cela m'empêche d'avancer la copie de mon mémoire et de lui donner tous les soins que je voudrais.

Le temps est très beau ; mais le vent et l'état de mes yeux ne me permettent pas d'en profiter.

Depuis que les vents ont passé du côté du nord, les plaies des malades à l'hôpital vont moins bien. Ce serait une chose très utile que l'état comparé de la situation de l'atmosphère avec l'intensité des maladies dans les hôpitaux.

J'ai reçu deux lettres de Grimard. Il m'envoie le journal d'un voyage minéralogique fait dans le fleuve de Sinnamary en 1788 par M. Chapelle, ingénieur, avec la carte d'une grande partie du cours du Sinnamary. Cela est très précieux pour moi.

On apprend que le bâtiment de la Guadeloupe, qui était venu joindre Malvin au bas de la rivière, a pris en remontant un négrier. On me mande de Cayenne que ce négrier est danois. Comment l'a-t-on pris ?

22 ventôse. – Je n'ai pas dormi et j'ai encore beaucoup souffert de mes yeux. J'ai été obligé de suspendre toute espèce de travail et de rester tout entier livré à mes tristes pensées. Rien de nouveau.

23 ventôse. – Quoique j'aie mieux dormi, mes yeux sont toujours très malades, et je suis toujours condamné à la plus désespérante oisiveté.

J'avais chargé le nègre de Mme Tryon, qui allait à Yracoubo, de m'acheter de la volaille ; il m'en a rapporté aujourd'hui cinq têtes, coqs et poulardes, à 40 et un mouton à 24. C'est le même prix ici. À la vérité, on ne trouve plus de volaille.

Tronson a les yeux attaqués. Cela sera plus cruel encore pour lui dans l'état où il est d'ailleurs.

Depuis deux jours le temps est calme. Nous avons eu ce soir un peu de pluie.

24 ventôse. – Mes yeux sont toujours à peu près dans le même état. J'y éprouve cependant moins de chaleur.

Tronson a beaucoup souffert des siens cette nuit.

Le temps continue à être calme et lourd, sans être cependant très chaud.

J'ai des boutons à la tête qui m'incommodent beaucoup. La grande lumière du soleil a cruellement fatigué mes yeux aujourd'hui. Ils sont moins bien que hier.

Aucune nouvelle, nous comptons les minutes et elles nous semblent des siècles !

Pour m'occuper un peu, j'ai commencé un jeu d'échecs. Si je pouvais me persuader que je suis ici pour longtemps encore, je ferais monter un tour.

La brise a été assez forte aujourd'hui, et, quoique le soleil fût brûlant, la chaleur n'était pas insupportable.

25 ventôse. – Les jours se passent avec la lenteur des siècles et aucune nouvelle ne nous arrive ; jamais notre position ne fut, plus cruelle ! Mes yeux sont toujours malades ; je ne puis lire ni écrire, ni travailler de mes mains. J'ai achevé mon mémoire ; je l'ai lu à Tronson et à Marbois ; ils en ont été très contents ; mais Marbois aurait désiré qu'il fût fait dans le sens du sien ; il demande à être jugé. Je crois que nous ne pouvons pas faire cette demande à un gouvernement usurpateur ; nous ne pouvons demander à être jugés qu'autant que, rappelés au Conseil, nous serions régulièrement accusés. Tronson croit qu'il n'est pas temps de rien publier encore ; pour moi, je crois qu'il faut enfin se faire entendre, qu'il faut laisser des preuves éclatantes de la pureté de notre conduite et de l'oppression sous laquelle nous sommes ; c'est ce que j'ai fait ; au reste, comme je ne veux pas compromettre ma famille, je soumettrai la publication de ce mémoire aux circonstances.

Texte du mémoire :

À LA NATION FRANÇAISES

Député au Corps Législatif par les départements de la Seine et de la Gironde, j'ai été enlevé chez moi par la force armée le 18 fructidor dernier, sans qu'aucun ordre légal ne m'ait été signifié. J'ai été conduit avec le plus grand appareil ainsi que quelques membres du Conseil des Anciens, quelques-uns de mes amis et mon fils qui étaient dans mon cabinet, chez le ministre de la police. Ce ministre à qui je demandais les ordres de mon arrestation, ne m'en communiqua aucun ; il ordonna de me conduire au Temple avec les membres du Conseil des Anciens trouvés chez moi.

On mit en liberté mon fils et les autres personnes arrêtées avec nous. Nous fûmes conduits au Temple au milieu d'une foule immense où plus d'une fois quelques hommes égarés nous ont menacés de nous massacrer, tandis que la masse du peuple restait morne et calme.

Là nous trouvâmes les membres arrêtés des commissions des deux Conseils. Le vingt-trois dans la nuit, on vint nous porter l'ordre verbal de partir, et aucun ordre légal ne nous fut signifié.

On nous plaça dans trois chariots garnis de barres de fer et de verrous, au milieu d'une force armée très nombreuse qui remplissait les cours et les avenues du Temple. Une partie de ces troupes nous servit d'escorte.

Augereau présidait à notre départ et il se plaignait hautement de n'avoir pas reçu l'ordre de nous fusiller.

Je ne connaissais particulièrement parmi les seize citoyens traînés ainsi avec moi que Marbois, Tronson du Coudray et Murinais. Je connaissais à peine Aubry, Rovere et Bourdon. Je ne connaissais que de nom Pichegru, Willot, Delarue, Barthelemy, Ramel, Dossonville, Lavilleheurnois et Brottier ; et j'atteste que jamais je n'avais parlé à aucun d'eux. On nous traitait cependant tous comme coupables d'avoir conspiré ensemble contre la liberté et contre l'état.

C'est dans le plus affreux, le plus infect des cachots qu'on nous fit entrer à Arpajon. Nous y eussions tous péri cette nuit-là même si enfin le Commissaire chargé de nos logements n'avait cédé à nos instances et ne nous avait fait placer dans un grenier sur de la paille. Partout nous avons été ainsi traités comme des criminels et placés parmi ceux qui étaient déjà condamnés aux fers, excepté dans les lieux où les cachots étaient trop resserrés pour nous contenir.

Le jour nous étions brisés par les cahots de nos cages de fer ; la nuit, installés les uns sur les autres et réveillés par nos gardes qu'on relevait souvent avec fracas pour ne nous laisser aucun repos. C'est ainsi que nous avons été conduits à Rochefort. Pendant le voyage de treize jours, nous avons partout rencontré des gens placés pour nous insulter mais contenus par la multitude qui nous plaignait et qui dans plusieurs endroits nous a donné les marques touchantes de l'intérêt du au malheur.

Nous n'oublierons jamais les témoignages particuliers de sensibilité qui malgré nos cachots, nos verrous et nos gardes sont parvenus jusqu'à nous.

Le troisième jour le Commissaire chargé de nous fut arrêté ; est-ce pour avoir cédé à nos instances à Arpajon de ne nous pas laisser périr dans le cachot où l'on nous avait d'abord placés ? Le dixième jour, le général Dutertre qui commandait notre escorte fut également arrêté et on trouva sur lui l'argent qu'il avait pris dans les caisses publiques. Nous avons vu qu'on avait saisi cette circonstance pour nous accuser d'avoir voulu le séduire.

Tous ces faits peuvent être vérifiés.

Arrivés sous les murs de Rochefort, démunis de tout, on ne nous accorda pas un seul moment pour faire quelques provisions ; on nous embarqua à l'instant sur le cutter le Brillant ; on nous y entassa à fond de cale contre les fourneaux de la cuisine dont la fumée nous empêchait de respirer. Là on nous donna du biscuit gâté, des fèves et de l'eau. Brisés comme nous l'étions par la route que nous venions de faire, ce nouveau

supplice nous fit regretter un instant que les vœux cruels d'Augereau n'eussent pas été remplis. On nous conduisit en rade et on nous embarqua la nuit dans la corvette la Vaillante.

On nous entassa encore dans l'entrepont avec ordre de ne nous laisser monter sur le pont que les uns après les autres et deux heures par jour seulement. Notre nourriture ordinaire consistait en biscuits en partie dévorés par les vers, en fèves à moitié crues et en viande salée, le plus souvent déjà pourrie. Dès le matin on mit à la voile pour aller dans les rades de La Rochelle. Là le commandant reçu l'ordre de revenir à l'Ile d'Aix où l'on changea de commandant avant de retourner dans les rades de La Rochelle.

Mon fils, parti de Paris pour m'apporter quelques secours tenta de venir me joindre ; un très gros temps l'empêcha d'aborder et le força de relâcher à La Rochelle. Il revint le lendemain, on lui refusa de me voir et de monter à bord où on me tint prisonnier dans l'entrepont.

Nous mîmes à la voile et bientôt nous perdîmes de vue les côtes de notre misérable patrie.

Quelques jours après on me remit quelques lignes de mon fils ; elles m'apprirent le barbare refus qu'on lui avait fait et l'excès de sa douleur. Mon âme en fut accablée, et depuis, ma traversée n'a été qu'une longue maladie.

Nous arrivâmes enfin à Cayenne après cinquante et un jours de navigation. Mes forces physiques étaient presque entièrement détruites et ce n'est qu'appuyé sur un de mes compagnons de malheur que j'ai pu soutenir mes premiers pas dans les rues brûlantes de la Guyane.

L'intérêt que les habitants témoignèrent à notre abord malgré la crainte qui en enchaînait l'expression, nous rassura. Nous fûmes conduits à l'hôpital ; les sœurs de la charité furent pour nous des anges tutélaires ; elles nous prodiguèrent tous leurs soins. Nous éprouvâmes bien alors combien sont précieuses pour le malheur les consolations de la bienfaisance et de la sensibilité.

Ma santé, malgré le poids de l'injustice dont mon âme était accablée, se rétablit rapidement. Mais bientôt on nous signifia que nous ne pouvions pas rester à Cayenne et que nous allions être envoyés à Sinnamary, vingt-cinq lieues plus loin dans le nord-ouest.

Nous observâmes en vain que nous étions déportés dans la Guyane et que, dès que nous y étions, nous devions être maîtres de choisir et notre habitation et nos travaux. Nous avions reçu des témoignages d'intérêt et ce motif fut suffisant pour nous éloigner. On nous conduisit à Sinnamary.

Le canton de Sinnamary est ruiné, les habitations sont toutes abandonnées. Le poste ne contrôle que quelques cabanes éparses et la plupart en ruines. Le défaut de curetage et d'écoulement a contaminé l'eau.

Les malheureux habitants qui y existent encore sont presque tous malades ou mourants. L'humidité sur le sol brûlant multiplie les insectes d'une manière effrayante. Toutes les causes de destruction sont réunies. C'est là qu'on nous a placés.

En vain le vénérable Murinais dont les cheveux avaient blanchi au service de la patrie allégua son âge, sa santé qui chancelait. Il fut pourtant conduit avec nous ; à peine y était-il arrivé qu'il éprouva la première influence de l'air destructeur de Sinnamary.

Je me hâte de demander son rappel à Cayenne et tandis qu'on hésite à le prononcer, il meurt !

Nous sommes ensuite presque tous plus ou moins attaqués par des maladies du pays. Un seul, Barthelemy, obtient de retourner à l'hôpital de Cayenne, sinon il aurait péri aussi à Sinnamary. Tronson du Coudray atteint ensuite d'une maladie compliquée qui ne peut être traitée à Sinnamary, demande en vain son rappel ; on le lui refuse. Telle est notre situation ou plutôt tel est le long supplice auquel nous avons été condamnés ! Ces faits sont connus de la colonie entière et ils seraient au besoin certifiés par les habitants.

J'ai été enlevé à ma femme, mère vertueuse de huit enfants qu'elle a nourris et dont cinq élevés pour la patrie nous restent encore. J'ai été enlevé à ces enfants qui étaient l'objet de mes plus tendres affections. J'ai été enlevé à ma famille, à mes amis, à tout ce qui m'est cher. J'ai été enlevé à ma maison de banque considérable, ayant de très forts engagements, ayant dans mes mains la fortune de plusieurs familles.

On m'arrête, on me transporte à 1800 lieues sans me laisser un seul instant pour mettre de l'ordre à mes affaires. Sans égard aux réclamations de mes créanciers et au discrédit qui doit en résulter pour toutes les maisons de commerce de France. On ajoute à mon supplice le tourment d'avoir peut-être causé le malheur des maisons qui m'accordaient leur confiance.

Voilà plus de dix mois que je suis arrêté, et pas de signes de ma famille, de mes amis, ne me sont parvenus ; ma correspondance est sans doute interceptée et toutes mes relations sont rompues !

Quels sont donc mes crimes ? Pourquoi la Déclaration des droits, la Constitution, toutes les lois de la justice éternelle ont-elles été violées à mon égard ?

Électeurs qui m'avez choisi, je vous dois compte de ma conduite, je le dois à la Nation entière. Mes preuves sont dans tous mes écrits publiés, en particulier dans les procès verbaux du département de la Gironde et dans ceux de la première assemblée Législative et du Conseil des Anciens. Le caractère dont vous m'avez revêtu a été violé. La représentation nationale a été indignement outragée. La Nation entière doit connaître toute l'étendue de cet attentat contre les droits les plus sacrés, contre la Liberté et la mienne.

Je vivais avant la révolution dans un domaine privé près de Bordeaux occupé d'étude et d'agriculture et surtout de l'éducation de mes enfants. Appelé aux premières assemblées du peuple, j'ai reçu des témoignages de confiance et d'estime qui me firent un devoir d'accepter la place que m'offrit la majorité des suffrages. En 1790 je fus nommé membre du Directoire du département de la Gironde et je fus chargé de tout ce qui avait rapport aux finances. Pendant mon administration j'eus encore les preuves les plus honorables d'estime et de confiance de toutes les parties de ce beau département ; ce furent les jours les plus heureux de ma vie.

Alors, l'amour de la patrie, de l'ordre, de la justice, de la vraie liberté animaient tous les esprits, exceptés les factieux qui déjà au nom de la liberté voulaient envahir le pouvoir. Malgré leurs efforts je fus nommé membre de la première assemblée législative.

C'est avec regrets que je quittai l'administration du département, mais mes amis me pressèrent d'accepter ; on redoutait la faction désorganisatrice qui ne cachait plus ses projets.

Arrivé à la législative, je fus nommé membre et ensuite président du comité des finances. Je m'occupai pendant tout le cours de cette session des travaux immenses dont était chargé ce comité. Je combattis toutes les opérations désastreuses qui furent proposées et qui préparèrent la ruine des finances si horriblement consommée depuis. Fidèle à mon serment, je combattis jusqu'au dernier instant au milieu des poignards dont j'étais menacé. Mon travail fut imprimé à la fin de la cession sous le titre de : « Rapport sur les dépenses et les moyens de l'an 1792 ». Tels furent ma conduite et mes travaux.

La constitution que s'était donnée la France fut renversée. La faction que j'avais combattue triompha. L'histoire trouva les hommes qui ont suivi ce triomphe. Je fus arrêté peu de jours après l'ouverture de la Convention. On m'accusait d'être inscrit sur la liste civile. Je démontrai la fausseté de cette accusation. J'avais été fidèle à mon serment, mais ce n'était ni le prix de l'intrigue, ni celui de la bassesse. On me rendit la liberté.

J'étais encore détenu lorsque les actionnaires de la Caisse d'Escompte me nommèrent directeur de leur établissement. Toutes les fois qu'en cette qualité j'ai pu servir mon pays, j'ai concouru avec zèle aux opérations utiles au maintien du crédit public.

La Caisse d'Escompte fut supprimée et je m'occupai à former une maison de banque qui me permit de continuer à assurer l'existence de ma famille et de mes enfants.

En floréal de l'an trois, je fus encore arrêté et conduit aux Carmes. Ma conduite et ma correspondance furent sévèrement examinées sans fournir aucun doute et pas même un prétexte pour me conduire à l'échafaud au milieu des proscriptions sanglantes de ce lieu d'horreur. Ma femme obtint ma liberté dans les premiers jours de prairial.

Après tant de persécutions j'étais loin de désirer de rentrer dans la carrière des affaires publiques, mais la section de la place Vendôme où je résidais me nomma électeur. On sait que c'est dans l'assemblée électorale de Paris, au milieu des foudres sanglantes qui venaient d'éclater et dont elle était entourée, que je fus le premier nommé membre de ce nouveau tiers. Un témoignage d'une aussi grande confiance donné par les suffrages d'une immense cité qu'on traitait en rebelle après avoir égaré quelques citoyens, après les avoir sacrifiés pour en imposer à la Nation entière et pour affermir le pouvoir que la tyrannie craignait de perdre, ne me laissait pas le choix entre ma tranquillité et mon devoir. J'acceptai. Sans me dissimuler les dangers qui allaient m'entourer.

Dans le même temps, le département de la Gironde me nommait aussi son député au corps législatif. C'était approuver encore ma conduite et conforter mon choix de servir à nouveau ma patrie.

La composition forcée du corps législatif me plaçait dans la minorité mais cette minorité pendant la première session défendit avec énergie et courage les principes de l'ordre et de la justice. Souvent la majorité elle-même fut entraînée par l'ascendance de ces principes sacrés. Le Conseil des Anciens prit insensiblement le caractère honorable que devaient lui donner l'importance et la dignité de sa fonction.

Je combattis dans cette session toutes les lois désastreuses qui furent rendues sur les finances. Nous ne pouvions que marquer notre opposition et donner ainsi à la Nation l'espérance de voir cesser l'anarchie dès que ses choix ne seraient plus l'ouvrage des factions qui l'avaient déchirée.

Telle fut ma conduite dans cette première session. Mes opinions, mes rapports ont été publiés, et il n'y a pas même une ligne que j'aie à rétracter, pas une qui ne dépose de ma fidélité à ma patrie et à la Constitution de l'an III.

Après avoir travaillé en vain à influencer la majorité des secondes élections, on chercha dès le commencement de la seconde session à répandre la défiance et le soupçon dans les deux conseils. On attribua à la nouvelle majorité des Cinq-Cents les projets insensés que pouvaient avoir quelques individus. On supposa que cette majorité voulait renverser le gouvernement et commencer l'exécution de ses projets par mettre en jugement le Directoire et les membres de l'ancienne Convention.

Le gouvernement favorisa lui-même les amis de la royauté pour donner quelques consistances aux projets qu'on voulait faire exécuter, afin d'avoir un prétexte pour détruire la majorité des deux Conseils et s'emparer de tous les pouvoirs. C'est ainsi qu'on trompa les armées, c'est ainsi qu'on excita des troubles particuliers dans divers départements au lieu de punir les crimes quels que fussent les coupables.

Au milieu de ces circonstances différentes, j'ai été fidèle à mes principes et à la Constitution. Je n'ai eu d'autre objet que le rétablissement de l'ordre et le salut de mon pays. J'ai appuyé avec force toutes les lois conformes à ces principes et à la Constitution. J'ai combattu ceux qui leur étaient contraires. J'ai demandé la paix, je l'ai invoquée au nom de l'humanité gémissante sur les ruines dont la terre a été couverte, sur les crimes et le sang dont elle a été souillée. Étranger à toutes les factions, à toutes les intrigues, aucune de mes actions, aucune de mes correspondances ne peuvent être déposées contre moi.

Informé le 17 fructidor qu'on craignait les projets du Directoire, je m'adressai pendant la séance à l'un de mes Inspecteurs de la salle qui me fit répondre qu'il n'y avait rien à craindre. Un des membres du Conseil qui m'avait demandé d'abord de continuer la séance vint me dire que je pouvais la lever.

Pendant la nuit, des sentinelles postées dans ma rue empêchèrent qu'on me donne avis des mouvements qui se préparaient. À six heures enfin deux membres des Conseils pénétrèrent chez moi et m'apprirent que les troupes s'étaient emparées du jardin et du palais des Tuileries, que la garde du corps législatif était aux ordres du Directoire.

Je me rendis avec eux au Conseil. Il était investi de troupes mais on nous laissa entrer. J'allai d'abord à la Commission des Inspecteurs, j'y trouvai une garde placée aux portes qui m'en défendit l'entrée et je demandai en vain la garde du corps législatif. Quelques grenadiers seulement gardaient les portes de la salle du Conseil. Je la fis ouvrir, j'écrivis au Directoire pour lui demander les motifs d'une telle violation aussi manifeste de l'acte constitutionnel. Je donnai des ordres pour convoquer tous les membres du Conseil des Anciens, on ne permit à aucun huissier de sortir et il fut impossible de faire parvenir ma lettre ni de

rassembler le Conseil. Une vingtaine de membres se rendirent cependant auprès de moi ; j'appris bientôt qu'on avait arrêté les Inspecteurs de la salle et je les vis conduire avec la plus grande violence dans les voitures qui les attendaient dans la cour du palais. On s'empara ensuite de nos portes et au nom du général Augereau, un officier à la tête d'un corps de troupes vint nous ordonner de sortir de la salle du Conseil. Je protestai en vain contre l'illégalité d'un pareil ordre et contre la violation de la Constitution. Quatre fusiliers montèrent au fauteuil que j'occupai, d'autres entrèrent dans les bancs et nous forcèrent à sortir ; on nous conduisit ainsi de force jusqu'à la grande entrée de la cour du côté du Carrousel.

Je me retirai chez moi. Plusieurs membres du Conseil s'y rendirent. À l'heure ordinaire des séances nous aillâmes à nouveau au Conseil. Nous en trouvâmes les portes scellées. Nous en demandons l'ouverture au nom de la Constitution et de la loi ; cinquante hommes la baïonnette en avant nous forcent à sortir de ce palais et des cours.

Je rentrai chez moi où bientôt après je fus arrêté.

Voilà ma conduite et telle est l'exacte vérité. J'invoque contre moi le jugement le plus rigoureux et je démontrerai la fausseté de toute accusation contraire aux principes que je viens d'exposer.

C'est sur la déclaration de Dunan, dit-on, que notre accusation est fondée, si l'on peut donner au suffrage du Directoire sur lequel a été rendu l'acte du 19 fructidor.

Mais qu'ai-je de commun avec Dunan, avec Lavilleheurnois, avec Brottier que je n'avais jamais vus ni connus ? Qu'est-ce que la déclaration qu'on dicte à un homme pour prix de la vie qu'on lui laisse ? Déjà cette déclaration a été démentie par la cour d'Espagne et donnée à l'Europe comme fausse et calomnieuse. Où est mon nom d'ailleurs dans cette déclaration ?

Je réclame la présence de la Nation entière contre l'acte qui a ordonné ma déportation comme violant les articles 8.11.14. de la Déclaration des droits.

L'article 111. de la Constitution défend au Conseil des Anciens de délibérer s'il n'est pas composé de cent vingt six membres ; il me paraît impossible qu'il y eut cent vingt-six membres réunis lorsque l'acte du 19 fructidor a été adopté.

L'article trois de la Constitution porte que les membres du corps législatif depuis le moment de leur nomination jusqu'au trentième jour après l'expiration de leurs fonctions, ne peuvent être mis en jugement que dans les formes prescrites par les articles qui suivent…

(Éd. : Suivent les références à dix autres articles de la Constitution de l'an III ou de la Déclaration des droits, commentés et présentés comme arguments juridiques de l'illégalité de l'arrestation et de la déportation).

… Je proteste comme français et comme représentant du peuple contre ces violations.

Ainsi donc l'existence, l'honneur, la propriété des citoyens, le repos et le bonheur des familles, l'existence des représentants de la Nation peuvent être à la disposition de la force armée, sans qu'ils soient entendus, sans aucun jugement, sans la signification d'aucun ordre ? On peut donc les enlever comme à des malheureux esclaves, sans d'autres titres que la force dont on ose les envelopper, que les fers dont on les charge ?

Pourquoi donc s'il y avait des coupables, violer ainsi les lignes les plus sacrées de la Déclaration des droits et de la Constitution ? Certes il fallait bien moins de formes pour faire punir rigoureusement quelques coupables, que pour violer avec tant d'audace le pacte social.

Sans doute, si les assemblées électorales sont libres, elles ne sanctionneront pas la violation des droits du peuple ; l'acte du 19 fructidor sera anéanti et alors le corps législatif rendu libre, en nous rappelant, fera juger ceux contre lesquels on lui aura soumis des preuves et il vengera l'honneur de ceux qu'on n'aura pas même pu accuser.

Voilà ce que j'attends de la justice de la Nation française.

En m'arrachant à ma patrie, à ma famille, à mes amis, à mes engagements, on a accumulé sur moi tous les maux qui peuvent à la fois déchirer mon cœur. On les a aggravés par les traitements les plus barbares et je reste exilé sur une terre qui dévore ses habitants ! La tombe de Murinais est sous mes yeux ; les maladies m'ont atteint et elles frappent tous ceux qui m'entourent, tous mes compagnons d'infortune. Cependant je conserve mon courage, aucun remord ne vient troubler ma conscience et mon repos.

Ma confiance dans l'éternelle justice ne m'abandonnera pas ; je lève vers elle des mains pures du sang et des crimes dont ma malheureuse patrie a été souillée. Je peux succomber ici, je peux ne plus revoir ma femme, mes enfants, mes amis, mais du moins je ne laisserai pas un nom flétri.

Lorsque la Nation française sera rendue à la liberté, elle jugera entre moi et mes persécuteurs.

Grâce au ciel ! Les tyrans ne sont pas immortels ! L'opprobre attaché à leurs noms venge les victimes malheureuses qu'ils ont opprimées.

Quel que soit mon sort, quels que soient les événements, mes vœux les plus ardents sont ici comme ils l'ont toujours été pour la vraie liberté de mon pays, pour le bonheur de ma patrie.

Sinnamary dans la Guyane française

Le 30 ventôse An VI.

30 ventôse. – J'ai eu communication ce soir d'une proclamation de l'agent du Directoire, par laquelle il menace les habitants du séquestre de leurs habitations, s'ils ne font pas travailler ; toutes les bases du système social sont donc renversées ? Un agent du pouvoir exécutif se permet de disposer des propriétés, de prescrire les conditions auxquelles on peut les conserver !

On parle aussi du 18 fructidor dans cette proclamation, tous les satellites du gouvernement doivent en effet célébrer cette journée !

1er germinal. – C'est aujourd'hui que se rassemble l'assemblée primaire ; je crois qu'il y aura très peu de monde, et je crains bien qu'il n'en soit de même en France. Alors tout sera perdu ! Tandis que, si tous les citoyens avaient le courage de s'y rendre, je ne désespérerais pas du salut de la Patrie ! Que ne puis-je voir d'un coup d'œil tout ce qui s'est passé aujourd'hui dans ces assemblées !

Il y a eu ici 67 votants ; la moitié à peu près de la race noire ; Suque a réuni 45 voix ; c'est un assez bon choix ; c'est la seule nomination à faire que celle d'un électeur ; les autres nominations appartiennent à l'agent du Directoire ; quel gouvernement !

3 germinal. – La pirogue de Morgenstern qu'on attendait est enfin arrivée ; j'ai des lettres de Cayenne, mais elles ne m'annoncent rien de nouveau ; il n'est arrivé aucun bâtiment ; c'est ainsi que nous attendons toujours avec une nouvelle impatience les lettres qui nous sont adressées et que jamais elles ne remplissent mes espérances.

Le négrier conduit à Cayenne a été condamné ; c'est une véritable piraterie. Ce bâtiment a été expédié à Boston, et ses papiers sont en règle ; mais ces nègres sont bons pour la Colonie, on a besoin du navire pour en faire un corsaire, voilà des motifs suffisants pour le condamner.

5 germinal. – Pourquoi, lorsqu'on est malheureux, se plaît-on à nourrir son âme de ses malheurs ? Aujourd'hui la mort de ma fille s'est retracée à moi avec toutes ses circonstances, je les ai consacrées dans une élégie qu'on trouvera dans un petit ouvrage intitulé : *Mes peines et mes vœux.*

7 germinal. – J'ai eu enfin le courage de relire aujourd'hui les lettres que ma femme et mes enfants m'ont écrites.

8 germinal. – Mes poules m'occupent un moment le matin ; j'en ai deux couvées ; leurs querelles m'amusent. Plus j'étudie les animaux et plus je suis persuadé que notre orgueil a beaucoup trop resserré les limites de leur intelligence.

11 germinal. – Morgenstern est venu me dire qu'un soldat qui venait de Cayenne lui avait appris qu'un corsaire de Brest venait d'arriver. Je pense qu'on n'aura attendu que les paquets et les détails pour m'envoyer un exprès. La Villeheurnois m'avait assuré que nous aurions des nouvelles le 3 au plus tard, et qu'il ne serait pas étonné lui-même d'être libre avant le 8 avril ; il me vante l'exactitude de la première partie de sa prophétie, Tronson, des pressentiments qu'il nous a manifestés il y a quelques jours, Ramel, de ses rêves ! Chacun de nous bâtit maintenant son roman ; il faut bien laisser cette consolation aux malheureux !

12 germinal. – Rien de nouveau encore !

Je lis avec beaucoup d'intérêt la traduction anglaise de Virgile par Dryden, particulièrement la préface dédicatoire qu'il a mise à la tête de sa traduction ; il y a tracé un tableau rapide des circonstances dans lesquelles Virgile écrivait ; il peint les forfaits de Marius et de Sylla, détruisant dans deux sens opposés les fondements de la république, et le despotisme ne trouvant plus d'opposition pour s'élever. Quelques vers pourraient servir d'épigraphe à mon journal.

13 germinal. – On nous a annoncé qu'il était arrivé des lettres ; je n'en ai reçu qu'une de Power et une de Remy ; Delarue en a reçu une de sa femme ; comment se peut-il que je n'en reçoive aucune de ma famille ou de mes amis ?

Le soir, j'ai reçu deux lettres de Barthélemy, qui me donne des détails intéressants, mais il m'annonce que nous n'avons point de nouvelles particulières de France.

Voici les plus importantes de celles qu'il me donne :

Hughes s'est refusé à envoyer les 100 000 francs que Jeannet lui demandait ; mais il lui a envoyé des lettres de change sur l'Amérique très difficiles à placer.

On est fatigué à la Guadeloupe du despotisme de Hughes.

Tous les Français massacrés à Rome avec le général qui les commandait ; le frère de Bonaparte s'est sauvé.

Le séquestre est levé sur les biens des déportés.

Plus d'électeurs ecclésiastiques. République sur la rive du Rhin. On bouleverse la Constitution de la Suisse.

Nous avons reçu le procès-verbal de la séance du Directoire pour la réception de Bonaparte à la fin de frimaire ; le discours de Bonaparte est simple et modeste ; ceux de Barras peignent l'insolence, la fourberie et la peur. Bonaparte n'a pas dû en être content ; ces discours annoncent qu'ils ont des inquiétudes sur les menées et les vues du parti de Babeuf. On voit dans le discours de Bonaparte son projet de rétablir une république grecque, et d'influer peut-être sur notre organisation intérieure. Ce dernier projet semble dévoilé par ce qu'il dit de la nécessité de lois organiques.

12 germinal. – Je ne puis me lasser d'admirer l'ordre qui règne dans la nature ; le soleil est sur nos têtes ; sa chaleur devrait brûler le climat que nous habitons ; or des vents réglés, des pluies en tempèrent l'ardeur. La terre conserve sa fraîcheur et sa parure, et nous ne sommes pas plus accablés de chaleur que lorsque le soleil était au tropique du Sud ! Pourquoi le même ordre ne règne-t-il pas dans le monde moral ? Pourquoi le crime en trouble-t-il l'harmonie ?

Je pensais aujourd'hui qu'un excellent ouvrage à faire ici serait des *Observations sur la Constitution* ; j'en ai parlé à Tronson, qui m'a répondu qu'il s'occupait à jeter quelques idées sur le papier relativement à cet objet ; je m'en occuperai aussi, si j'ai quelques moments.

Le capitaine Valentin, Indien, est venu me voir ; il m'a promis un hamac et des bois de couleur. Tous ces gens-là sont abrutis par la boisson.

17 germinal. – Bourdon a eu la fièvre, et, quand il l'a, il perd la tête ; il voulait encore se tuer aujourd'hui.

18 germinal. – Nous attendions, comme nous les attendons toujours, les lettres d'aujourd'hui avec la plus grande impatience ; nous n'en avons eu aucune, et cela est désespérant. On croit que Barthélemy viendra sur une petite goélette de l'État ; j'en serais très fâché ; il est très utile que quelqu'un de nous soit à Cayenne.

19 germinal. – J'ai achevé aujourd'hui un échiquier et des pièces d'échecs que je me suis amusé à faire. J'ai senti plus d'une fois combien on est maladroit quand on n'est pas accoutumé à un travail manuel ; Rousseau a bien raison de vouloir qu'on donne à chaque enfant un métier.

21 germinal. – J'ai commencé l'extrait du *Voyage météorologique* de Chapelle dans le fleuve de Sinnamary ; je l'ai inséré dans mon recueil encyclopédique, à l'article : Guyane.

22 germinal. – Rien de nouveau ! Le temps s'écoule et notre situation devient chaque jour plus triste ; j'ai commencé à rédiger quelques idées sur

les moyens de rétablir la culture et la population dans la colonie ; c'est un problème difficile à résoudre.

23 germinal. – L'exprès de Rouvou est arrivé hier au soir, et nous n'avons pas encore de lettres de Cayenne ; cela est effrayant. Nous éprouvons tous les jours de nouveaux embarras pour notre nourriture ; je n'ai pu avoir hier et aujourd'hui que quelques légumes.

24 germinal. – À onze heures et demie, le garde-magasin est venu m'avertir que Barthélemy arrivait ; il est, en effet, venu chez moi vers midi ; il est parti le 21, le pilote a manqué l'île Verte et est allé la chercher à plus de quinze lieues sous le vent de la rivière ; ils ont eu très gros temps et Barthélemy est très fatigué. D'après le compte qu'il nous a rendu, et d'après des gazettes des États-Unis d'Amérique qu'il nous a remises, il paraît bien que le Directoire éprouve des embarras ; mais cependant rien ne peut encore nous faire conjecturer l'issue de la lutte qu'il a à soutenir. On en impose à la Nation et à l'armée de la manière la plus impudente ; la terreur semble anéantir tous les moyens de résistance et d'opposition. J'ai lu la proclamation du Directoire relative à la guerre contre l'Angleterre ; il est impossible d'imaginer plus de fureur, plus d'orgueil et plus d'absurdité.

Le ministre des Finances a cru être sublime en imaginant de placer les primes de sa loterie sur les dépouilles de l'Angleterre ! Il était beau de voir un Romain vendre le champ de son père lorsque ce champ était envahi ; mais vendre les dépouilles d'un peuple qu'on va attaquer, c'est le comble de l'insolence et de la barbarie !

Monge a été nommé à Cayenne député au Conseil des Anciens ; ce choix a été dicté par Jeannet.

27 germinal. – J'ai écrit en France et à Cayenne, voilà ma vingt-sixième lettre pour ma femme et mes enfants, et je n'en ai encore reçu aucune nouvelle ; j'en suis désespéré. Ce n'est plus que par l'étude que je puis me distraire de l'inquiétude et des tourments de toute espèce qui pèsent sur mon cœur.

29 germinal. – À peine étions-nous endormis hier que nous avons été réveillés par un tapage épouvantable que faisaient les nègres et les négresses qui nous servent et qui couchent au-dessus de nos têtes. Le nègre de Tronson a tenu les propos les plus insolents, et le bruit n'a pas cessé, quoique son maître lui eût crié plusieurs fois de se taire ; Willot, impatienté, l'a fait conduire au corps de garde ; le commandant s'est fait rendre compte ce matin de cette dispute et il le renverra demain à Cayenne avec les menottes. Les querelles de ces gens-là sont encore ici un de nos tourments ; j'ai heureusement une excellente négresse qui ne se mêle pas

de toutes ces disputes, mais je ne suis pas moins tracassé par le bruit des autres, et par les scènes qui en résultent.

30 germinal. – On a annoncé à la pointe du jour une goélette ; on croyait que c'était celle de Power ; on a su un instant après que c'était un corsaire armé par Bertholon de Cayenne qui a ordre de courir sur les Américains ; voilà donc la guerre déclarée encore aux États-Unis ! Ainsi tous nos moyens de correspondance sont fermés ! Comment subsistera cette colonie ? Comment écoulera-t-elle ses produits ?

Il y avait aujourd'hui un mariage de nègres à Sinnamary, qui a attiré beaucoup de monde ; ils avaient deux tambours pour danser, on a eu la méchanceté de les leur crever, et ils n'ont pas pu danser, j'ai été étonné du calme avec lequel ils ont supporté cette mauvaise plaisanterie ; il y a bien eu quelques plaintes, mais elles ont été bientôt calmées.

2 floréal. – Malgré la pluie, nous nous sommes déterminés à aller chez Conrad, où depuis longtemps nous avions pris le parti d'aller dîner, Marbois, Tronson, Willot, Barthélemy et moi. La situation de cette habitation est extrêmement heureuse, elle serait susceptible d'un très grand produit, si on avait des travailleurs.

Pendant la pluie, nous avons agité quelques questions politiques, et particulièrement celle de la liberté de la presse.

Tronson y voulait des limites, Marbois et moi regardions toute espèce de limites comme dangereuses ; il est résulté de cette discussion ce qui arrive toujours dans celles de ce genre, c'est que chacun de nous est resté dans son opinion.

Morgenstern a proposé à Conrad de nous vendre son habitation ; mais il a répondu qu'il voulait attendre la paix. Ainsi quelques projets que nous avions conçus à cet égard se trouvent détruits. J'y tenais peu, et d'ailleurs il me semblait difficile de nous entendre sur les travaux à faire sur cette habitation.

5 floréal. – Marbois, Aubry et moi, nous avons tracé une petite route pour la promenade devant le port.

7 floréal. – Power est parti ce matin vers huit heures ; je suis très content de ce jeune homme ; il paraît rempli d'honneur et d'intelligence ; il est Irlandais ; il y a dix ans qu'il est dans les colonies, et dans cet intervalle il a fait plusieurs voyages aux États-Unis.

11 floréal. – Willot m'a prêté aujourd'hui un ouvrage intitulé : *Journal pendant mon séjour en France depuis le commencement d'août jusqu'à la mi-décembre 1792* etc. traduit de l'anglais de John Moore par J. É. M. G. de La Grange, etc. 2 vol. Philadelphie.

Ce journal est écrit avec la plus grande exactitude et la plus grande impartialité ; c'est un ouvrage précieux.

12 floréal. – On persiste à prétendre que Barthélemy songe à s'évader. Marbois m'en a parlé ce matin et il pense comme moi sur tous ces projets d'évasion.

13 floréal au 14 prairial. – Une légère indisposition que j'ai ressentie dans la soirée du 12 floréal a dégénéré en une maladie dangereuse ; ce n'est que dans les premiers jours de prairial que j'ai pu prendre un peu de nourriture, mais sans pouvoir me lever ni m'occuper d'aucun objet que de moi-même et de mes tristes pensées.

Tronson, dans le même temps, et dans la même chambre que moi, était attaqué d'une maladie plus violente encore, c'était une fièvre putride et l'air infect de cette maladie, quelques précautions que j'aie prises, a cruellement aggravé la mienne.

Cabrol a eu pour nous les soins les plus assidus. Vers le 5 ou 6 prairial, j'ai pu commencer à me lever, et je comptais l'augmentation de mes forces par le nombre de tours que je faisais le matin dans la galerie. Aubry avait offert sa chambre à Tronson, il a été impossible, quoi que j'aie pu faire, de le déterminer à ce changement ; il semblait qu'il ne sentit pas le danger mutuel que nous courions à être dans la même chambre, et je craignais de l'affecter en le lui disant d'une manière trop claire.

Willot m'a offert de prendre Ramel dans sa chambre et m'a engagé de venir dans celle d'Aubry ; Dossonville, qui l'habitait aussi, m'a pressé d'y venir ; Marbois me pressait aussi ; ils m'ont dit que tout était arrangé ; on y avait déjà transporté mon lit, lorsque Ramel, changeant d'idée et comptant pour rien de me voir périr s'est opposé à ce changement, auquel je me serais prêté pour mon plus grand ennemi ; quoique je fusse de la plus grande faiblesse, ce trait d'inhumanité m'a fait retrouver toutes mes forces ; j'ai fait reporter mon lit, quoique Ramel, ébranlé par le scandale qu'il avait donné à tout le monde, commençât à vouloir le changement, je me suis déterminé à me résigner à mon sort, et je suis resté dans ma chambre avec Tronson.

Pendant ma maladie, un corsaire armé à Cayenne par Power et Bertholon a pris un navire danois parti d'Altona. Ce bâtiment, nommé *Apollon*, était expédié pour Surinam ; mais il a relâché à Plymouth ; il a à bord des souliers anglais, et d'après le nouveau droit des gens il sera confisqué.

Marbois a causé avec le capitaine, qui paraît avoir des dépêches importantes pour Surinam ; il en a obtenu une collection de gazettes allemandes dont il a fait des extraits ; elles nous donnent les nouvelles les

plus importantes sur la situation de l'Europe ; tout est en France dans la plus grande agitation.

Un bâtiment américain est venu en quelque sorte se faire prendre par le danois pris par Power. Ce bâtiment a pour subrécargue[30] un nommé Tilly, qui est descendu à terre, et qui a eu des conférences avec Barthélemy. On l'envoie à Cayenne avec son bâtiment ; sa cargaison paraît être peu importante, ses papiers sont en règle, mais il sera confisqué. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ce Tilly est l'ami intime de Power.

15 prairial. – Barthélemy a pris congé de Tronson et de moi, en nous disant qu'à son retour il espérait nous trouver beaucoup mieux ; je ne me doutais de rien, lorsque, vers six heures du soir, Marbois est venu me confier que Barthélemy, Letellier, Pichegru, Willot, Aubry, Dossonville, Delarue, Ramel étaient partis pour se sauver ; que tout était prêt, et que ce soir, à sept ou huit heures, ils auraient quitté le sol de la Guyane ; ils étaient tous partis ce matin de dix à onze heures, ils avaient voulu engager Marbois à fuir avec eux, il s'y est refusé. Tronson est désespéré de n'avoir pas été en état de partir ; pour moi, rien ne pourrait m'y décider, je ne voudrais pas perdre ma famille.

16 prairial. – Rien n'a transpiré aujourd'hui, il y a eu beaucoup de chuchotements entre les domestiques, mais le commandant n'a paru se douter de rien. Nous avons su que les fugitifs s'étaient embarqués vers neuf heures ; tout a semblé les favoriser ; le commandant avait fait le matin son inspection ordinaire et il était ensuite allé dîner à bord de la *Brise* ; on dirait que tout était arrangé pour faciliter leur évasion.

Tronson est désolé, et je crains que cela ne lui fasse grand mal. Bourdon ne sait rien encore, Rovère est instruit ; il m'en avait parlé il y a quelques jours, mais je ne pouvais pas croire à cet arrangement.

17 prairial. – Le commandant est venu ce matin constater que nos huit compagnons n'étaient plus ici ; il a fait mettre les scellés sur leurs chambres, car, dès que le bruit de l'évasion a éclaté, elles ont été mises au pillage, et je ne doute pas qu'on ne se soit emparé d'objets précieux ; le commandant a l'air très soucieux et très inquiet, quoiqu'on ait prétendu que l'agent désirât cette évasion, je crois qu'il en sera irrité, et qu'elle ne plaira pas au Directoire.

18 prairial. – J'ai donné quelques mouchoirs à mes gardes-malades ; Madeleine Cabrol les a refusés ; c'est une fille remplie de mérite, d'une intelligence et d'une délicatesse rares.

19 prairial. – Le commandant a ordonné une information sur l'évasion ; Tronson continue à n'être pas bien.

20 prairial. – La fièvre m'a repris, et je crains une rechute décidée ; l'état de Tronson empire !

21 au 27 prairial – Ma santé s'est dérangée tout à fait ; j'ai été forcé encore de discontinuer à écrire mon journal.

Le commandant a été rappelé et il en est furieux ; Freytag, officier parvenu, mais sage et très estimé ici, est venu le remplacer.

Le général Desvieux est venu lui-même ; il a continué les informations et a fait entendre des témoins ; quelques habitants sur lesquels il s'est élevé des soupçons ont été mandés à Cayenne ; je serais désespéré qu'il y eût des victimes de cette évasion ; cependant les informations me paraissent prises bien légèrement.

Après neuf mois d'attente, un exprès est venu m'apporter enfin des lettres de ma famille ! De nouveaux malheurs ne l'ont pas frappée ; voilà ce qu'il m'importait essentiellement de savoir. Je ne puis rendre l'émotion que ces lettres m'ont causée ; je suis resté accablé sous le poids de mes sensations et de mes pensées ; je n'aurais pu soutenir cette épreuve pendant que j'étais si faible !

Ces lettres ont été apportées par la frégate la *Décade* qui a mené dans la Guyane 193 déportés ! On dit que Gibert Desmolières et un autre député sont du nombre ; presque tous les autres sont des prêtres.

Tronson est si mal que nous avons jugé ne pas devoir lui parler de l'arrivée de cette frégate, ni lui remettre les lettres qui lui sont destinées.

César Faucher m'écrit, et il écrit aussi à Tronson ; le parallèle de ces deux lettres est choquant pour moi ; j'ai fait pour lui les plus grands sacrifices, il devait tout faire pour moi et il ne fait rien !

28 prairial. – Le commandant Aimé est de retour depuis hier au soir ; c'est à Conanama, un des lieux les plus malsains de la colonie, que l'on va placer les déportés arrivés par la *Décade* ; toutes les pirogues sont en réquisition pour y porter des bois destinés à faire des carbets.

Tronson est on ne peut plus mal. Cabrol croit qu'il n'en a pas pour deux jours ; le chirurgien hollandais espère encore.

29 prairial. – Tronson continue à être très mal, et moi-même je ne suis pas bien, l'air que je respire m'empoisonne !

30 prairial. – On a enfin transporté Tronson dans la chambre de Willot à côté de la mienne ; dès sa première maladie il a fait un testament, par lequel il charge Marbois d'être son exécuteur testamentaire ; il a encore donné quelques notes ces jours derniers et il a mis le plus grand calme à faire toutes ses dispositions.

1er messidor. – J'ai encore reçu beaucoup de lettres aujourd'hui et une collection de journaux très étendue et complète à quelques petites lacunes près ; il m'a été impossible, tant je me trouve faible, de lire aujourd'hui toutes les lettres que j'ai reçues ; elles m'ont vivement ému, et j'en suis plus faible et plus abattu encore. Quoique Tronson ne soit plus dans ma chambre, l'air n'en est pas plus pur, nous ne sommes séparés que par une mince cloison et une mauvaise porte. Cabrol continue à désespérer de lui.

2 messidor. – J'ai encore reçu quelques lettres de France ; la lecture de ces lettres, les impressions de toute espèce qu'elles ont portées dans mon âme, la lecture des journaux, tout augmente mon trouble et jamais je ne me suis trouvé dans une pareille situation !

3 messidor. – Tronson est toujours dans le même état ; Marbois voudrait me persuader qu'il ne faut pas en désespérer, or il touche aux derniers instants de sa vie ; ce triste spectacle, cette fin déplorable, jointe à toutes les pensées qui remplissent mon âme, me plongent dans une situation impossible à décrire ; c'est bien au plus cruel supplice que les barbares nous ont condamnés !

4 messidor. – Cabrol ne croit pas que Tronson passe la journée ; il est mort en effet vers 4 heures et demie du soir, après une maladie de près de soixante jours !

Une heure après, on est venu nous dire que Bourdon, après avoir dîné, avait été pris d'un accès de fièvre des plus violents et qu'il venait d'expirer.

Quelles scènes affreuses et quel courage il faut pour les supporter !

5 messidor. – On a enterré Tronson vers midi et Bourdon vers deux heures, voilà déjà trois victimes innocentes sur ces rives sauvages ! Je dois consigner ici tout ce que je sais de la vie de Tronson.

La famille est de Reims ; un de ses frères, officier d'artillerie, avait servi avec la plus grande distinction dans la guerre d'Amérique, il se noya en passant le Potomack ; c'était un homme d'un grand mérite et qui aurait obtenu une brillante réputation.

Tronson fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, il y renonça et il voulut se livrer au commerce, il voyagea et pour ses affaires et pour sa santé, qui était extrêmement dérangée ; il alla en Portugal, en Allemagne, en Pologne et en Hongrie. Il eut à son retour un procès avec son associé, il plaida lui-même sa cause, et il la plaida avec tant de succès que tous ses amis lui conseillèrent de se consacrer au barreau ; il y parut avec distinction ; pendant les jours de terreur, il plaida comme défenseur officieux devant le tribunal révolutionnaire ; il défendit les Nantais, les Girondins, et enfin la

reine Marie-Antoinette. Il eut dans plusieurs occasions les plus brillants succès ; il écrivit une lettre très forte sur les décrets annexés à la Constitution des 12 et 13 fructidor ; cette lettre fixa l'attention des assemblées électorales, et il fut élu par le département de Versailles au Corps législatif ; il fut placé au Conseil des Anciens ; il ne se hâta pas de monter à la tribune, mais, lorsqu'il y parut pour la première fois, il fit la plus grande sensation ; sa diction était extrêmement pure, il avait infiniment de sensibilité et souvent de la chaleur ; mais, ce qui le distinguait surtout, c'était la beauté de son organe et les grâces de son débit ; peut-être aurait-on pu lui reprocher un peu trop d'affectation ; il avait joué la comédie avec succès sur des théâtres de société, et peut-être n'avait-il pas encore assez senti combien le débit à la tribune doit être noble et simple !

Plusieurs orateurs des Anciens voulurent l'imiter et devinrent ridicules. Il lui manquait encore de l'instruction sur plusieurs parties de l'économie politique, il le sentait et s'occupait à l'acquérir. Il était d'une sévère justice, pénétré d'un vif amour pour son pays et parfaitement convaincu que le maintien de la Constitution était le seul moyen d'assurer à la France le repos dont elle avait tant de besoin.

Lorsqu'en l'an V le nouveau tiers vint nous débarrasser d'une partie les membres de la Convention, il changea de marche, entraîné par Thibeaudau, il se persuada que le nouveau tiers voulait la contre-révolution et il le disait partout ; la défection d'un homme qui marquait par ses talents fit le plus mauvais effet sur le nouveau tiers et détruisit tout l'ensemble du parti des hommes sages au Conseil des Anciens.

Tronson fut arrêté chez moi le 18 fructidor, il a paru quelquefois sentir son erreur. Il a laissé une instruction pour ses enfants, je ne l'ai pas lue, on la dit faible ; il a laissé aussi quelques feuilles incomplètes sur la journée du 18 fructidor.

Je dirai peu de chose de Bourdon : procureur au Parlement, il se montra au siège de la Bastille, il arrêta d'Espréménil aux Tuileries ; appelé à la Convention, il s'y distingua par des motions à l'ordre du jour ; proconsul dans la Vendée, on dit qu'il s'y signala. Il est mort de rage d'avoir été laissé ici par nos compagnons fugitifs.

10 messidor. – Le commandant nous a signifié la consigne de ne pas passer la rivière ; pendant qu'on dit à nos amis que nous avons un rayon de vingt lieues ; on nous enferme ici dans un marais d'un quart de lieue, sur quelques toises de large ; on cherche à nous tracasser par tous les moyens, on veut nous faire fuir ou nous faire périr !

11 messidor. – J'ai déterminé Marbois à faire opposition à la vente qu'on voulait faire des effets laissés par Tronson. Le juge de paix y a sursis

jusqu'à la décision des autorités compétentes ; c'est tout ce que je désirais ; le commandant a paru un peu étonné de cet acte d'énergie.

12 messidor. – J'ai appris avec plaisir que la *Décade,* qui retourne en France, viendrait mouiller dans nos parages. Je me suis hâté de terminer les lettres que j'avais commencées hier pour ma femme et pour mes enfants.

Marbois vient à présent passer l'après-midi avec moi ; nous causons, nous jouons aux échecs et cela nous distrait un peu.

13 messidor. – Le maire est venu passer une heure avec moi ; c'est un homme simple, mais de bon sens ; il me parlait de la conduite que l'on tient avec les Indiens ; on vient de les requérir pour travailler aux carbets que l'on destine aux déportés qu'on va placer à Conanama ; on ne les paye pas ou on les paye mal ; ces vexations les éloignent. Déjà ceux qui étaient à Yracoubo se sont établis sur le Maroni ; ceux qui sont sur le Sinnamary se porteront dans le haut de la rivière ; on perdra ainsi successivement une population précieuse, la plus propre de toutes au travail du pays.

L'abbé Brottier m'a donné aujourd'hui des anecdotes très intéressantes ; il a eu pour système depuis le commencement de la Révolution de s'approcher des chefs du parti contraire au sien ; il logeait, lorsque le malheureux Louis XVI a été sacrifié, avec Léonard Bourdon ; le jour que Louis parut pour la première fois à la Convention, la manière dont il se montra ébranla une partie de l'Assemblée. Bourdon rentra furieux, et il assura à Brottier qu'il fallait que le roi pérît, mais que, s'il y avait quelque résistance dans l'Assemblée, le peuple sacrifierait avec lui les députés s'opposant à son supplice. Il alla au faubourg Saint-Antoine et il revint enchanté des dispositions de la populace.

14 messidor. – Le nouveau détachement est arrivé, on relève ainsi notre fameux commandant ; le nouveau veut s'établir ici, ce qui va me gêner excessivement.

Rovère n'est pas bien ; Cabrol paraît craindre pour lui.

13 messidor. – Je suis assez content du nouveau commandant ; il se nomme Dardé, il est de Paris. C'est lui qui repoussa la première insurrection des Noirs dans la Guyane.

Aimé, ancien commandant, est parti aujourd'hui ; j'ai appris pour la première fois que Delarue avant de partir avait écrit une lettre très forte à l'agent dans laquelle il lui disait beaucoup d'injures.

19 messidor. – Marbois m'a remis le rapport de Bailleul sur le 18 fructidor ; on pourrait le faire réimprimer en l'intitulant : *Justification des Représentants du peuple pour les déportations à la Guyane.*

20 messidor. – David, qui revient de Surinam, est venu me voir ; nos fuyards y étaient encore à ce qu'il paraît il y a quinze jours, je trouve qu'ils y restent longtemps ; il m'a dit que la colonie était tranquille.

21 messidor. – Le commandant est venu m'annoncer que la consigne qui ne nous permettait pas de passer la rivière avait été levée sur sa demande ; il a mis le plus grand empressement à solliciter cette justice, et je lui en sais bon gré ; il se conduit parfaitement avec nous.

23 messidor. – J'ai lu avec étonnement ce matin dans les journaux que je relis lentement les lettres de Bonaparte aux républiques Ligurienne et Cisalpine, au moment de son départ d'Italie ; elles sont de la plus grande force ; et j'avoue qu'elles m'ont donné une plus haute idée de Bonaparte que tout ce que j'ai vu.

27 messidor. – Je suis allé avec Brottier chez Dryer, qui a ici une petite case sur les bords de la Savanna ; cette case est tenue avec une propreté rare ; ce Dryer a été autrefois à Louisbourg et il me vantait le Canada ; il y a trente ans qu'il est dans la Guyane ; il a conservé tous ses travailleurs.

28 messidor. – J'ai commencé à répondre au rapport de Bailleul sur le 18 fructidor ; je ne puis retenir l'indignation qui me presse, et malgré moi je ferai un travail qui ne pourra être publié encore.

J'ai eu le courage d'aller à la pointe, il était très tard, et je n'ai pu rester que quelques minutes sur les bords de la mer. C'est toujours pour moi un spectacle imposant et nouveau ; il me semble que je me rapproche de ma patrie, quand je ne vois que la mer entre elle et moi.

29 messidor. – Les variations du thermomètre sont si petites qu'il serait absolument nécessaire d'avoir ici une échelle très divisée et un très long tube pour pouvoir bien observer.

La goélette, l'*Émilie*, capitaine George, nous est arrivée hier ; elle apporte des vivres, dont nous avions grand besoin, le pain est détestable ; ce soir j'ai eu de la fièvre.

1er thermidor. – Plus je lis attentivement les journaux, plus je vois les craintes que paraît avoir le Directoire du parti terroriste ; après avoir rouvert les clubs, il est forcé de les faire fermer partout et de sévir contre les ex-Conventionnels, entre autres, à Périgueux, contre Roux-Fatillac, Peyssard et Pinet.

4 thermidor. – La Villeheurnois a une violente fièvre depuis hier.

J'ai bien reçu une lettre de Franconie, qui, découragé, me conseille de ne songer à aucun établissement dont j'avais eu quelque idée.

5 thermidor. – Nous avons eu un orage terrible, ce qui est très rare ici ; j'ai rarement vu l'air aussi enflammé ; la pluie tombait avec la plus grande abondance, l'orage a passé du sud-ouest au nord-ouest.

Je continue à avoir la fièvre.

6 thermidor. – Brisson, qui a été à Surinam, a passé ici, mais il n'a donné aucune nouvelle ; tous ceux qui vont dans cette colonie observent sur nos fuyards un silence mystérieux qui m'inquiète.

J'ai éprouvé aujourd'hui des douleurs atroces et j'ai été dans la situation la plus cruelle pendant une heure. Je ne conçois pas quelle peut être la cause d'une pareille crise.

7 thermidor. – J'étais avec Marbois, lorsqu'on est venu nous dire que Conrad était arrivé de Surinam ; il est venu chez moi avec Morgenstern, ils nous ont appris que Barthélemy était encore à Paramaribo, que les autres en étaient partis sur un bâtiment au commencement de juillet.

Conrad m'a porté les premières lettres que m'ont écrites ma femme et trois de mes fils, il y a plus de dix mois ! Elles m'ont causé des sensations cruelles et délicieuses à la fois ; il est impossible de peindre avec plus de chaleur l'attachement le plus tendre, l'estime, le respect, le dévouement le plus absolu. La lettre de ma femme contient cette phrase remarquable :

« *Si nous sommes malheureux, ayons toujours le sentiment consolant de n'avoir rien fait que de juste. Nous combattrons ainsi la haine des méchants, car l'existence d'un homme de bien est un supplice pour eux.* »

10 thermidor. – Je suis allé chez Rovère, la fièvre l'a repris ; en allant et en revenant, je suis passé chez La Villeheurnois, qui avait une très forte fièvre.

11 thermidor. – Ce matin, ma négresse m'a annoncé que La Villeheurnois était mort hier au soir, à huit heures ; je n'ai pu comprendre d'abord ce qu'elle voulait dire ; j'avais vu hier au soir Brottier, qui ne m'en avait pas parlé ; j'ai su ensuite que cela avait été convenu avec Marbois pour ne pas troubler ma nuit ; cet événement est un coup de foudre que rien n'annonçait, et Cabrol ne croyait pas que la maladie fût aussi grave. Dès le commencement, il a été frappé, mais on attribuait cela à la faiblesse de son caractère, on s'est bien trompé ; cet événement va frapper de terreur nos familles. Sur seize déportés, il n'en reste plus que quatre ; sur sept restés sur ses plages dévorantes, trois ont péri dans l'espace de cinq semaines.

Nous avions quelques craintes pour ses papiers ; car il n'a fait aucune disposition ; heureusement j'ai su ce matin qu'ils étaient en sûreté. Rien n'égale les soins, le tendre intérêt, le dévouement que la famille de Morgenstern lui a donnés jusqu'au dernier moment.

Vers dix heures, je suis allé avec Brottier et Marbois accompagner dans la tombe le corps de la Villeheurnois. J'ai vu là celles de Tronson et de Bourdon, quel spectacle ! Voilà où aboutissent les rêves de la vie ! Là se confondent et les rangs et les talents et les opinions ! La conscience d'avoir bien vécu, l'espoir d'une vie plus heureuse, voilà les seules consolations à opposer à ces tristes idées.

Je n'ai pas vécu assez intimement avec La Villeheurnois pour pouvoir le juger ; il était sous plusieurs rapports comme un enfant dans la société ; cependant il paraissait instruit sur quelques objets ; il avait fait l'étude la plus particulière de la langue anglaise, il avait comparé tous les dictionnaires, et il est difficile de mieux connaître qu'il ne faisait les diverses acceptions des mots.

Il avait beaucoup de gaîtés, et il se forgeait toujours l'idée d'un avenir heureux ; les dernières nouvelles l'avaient cependant extrêmement inquiété. Il laisse un fils et une fille : Mlle de La Villeheurnois a reçu la plus excellente éducation, et elle y joint une âme forte et courageuse ; elle s'est distinguée dans le procès de son père par son activité, ses sollicitations et son dévouement filial.

La mort de La Villeheurnois est un véritable assassinat : il était jugé et condamné, pour crime d'embauchage pour les royalistes, à un an de prison. Malgré cela le Directoire le fait déporter et le condamne ainsi à la mort !

Le commandant a une fièvre qui paraît sérieuse, la mort semble nous entourer ! J'entends les cris d'un malheureux qui est à l'hôpital ; je lis *Anacharsis* et l'ordre de ma lecture me faisait lire aujourd'hui *La mort de Socrate*. Voilà les leçons qu'il faut méditer ici !

13 thermidor. – Vogel est venu me voir ; je cherche à l'engager à monter la rivière avec Marbois et moi à la fin d'août ou au commencement de septembre ; il connaît le pays, et il est bon d'ailleurs d'être plusieurs pour faire un pareil voyage.

Je suis allé le soir voir Rovère, il est assez bien ; on l'a instruit ce matin de la mort de La Villeheurnois, il en a été moins affecté que je ne le craignais, mais, lorsqu'on est malade soi-même, les affections s'affaiblissent. La Villeheurnois avait une véritable amitié pour Rovère.

15 thermidor. – On a entendu des coups de canon du côté de Cayenne ; Dieu veuille que ce ne soit pas encore des déportés qui arriveraient !

16 thermidor. – Mes poules m'occupent en me levant ; j'ai deux couvées de poulets dans ce moment, une par une jeune poule que j'ai élevée moi-même, et qui est superbe ; elle se met souvent à mes pieds en rassemblant ses poussins ; cette touchante image de la sensibilité maternelle a pour moi des charmes inexprimables.

18 thermidor. – Nous apprenons qu'un lougre venant de France, parti, dit-on, le 10 messidor, a mouillé à Cayenne ; on parle de trois ou quatre autres bâtiments ; on parle de déportés ; mais l'arrivée du lougre est tout ce que nous savons de positif.

19 thermidor. – Je suis allé seul à la pointe, et je suis parti à cinq heures ce matin, au coup de canon. J'ai eu assez beau temps sur le bord de la mer ; je me suis promené le long du rivage sans rien trouver d'intéressant ; la mer, sur la plage droite du Sinnamary, ne jette que du sable, des graviers, et quelques cailloux qui forment des bandes sur la grève ; cette laisse de sable est très étroite ; on voit ensuite à basse mer une plaine immense de vase qui s'étend à trois ou quatre lieues ; elle est couverte d'une quantité immense d'oiseaux qui se nourrissent de petits poissons ou de frai de poissons. On y voit des milliers d'alouettes de mer, des aigrettes plus blanches que la neige, des flamants, etc. Voilà les bords de l'abîme immense qui me sépare de tout ce qui m'est cher !

20 thermidor. – Nous attendions des nouvelles de Cayenne depuis plusieurs jours avec la dernière impatience ; enfin la boîte est arrivée ; j'ai reçu des lettres de ma femme et de mes trois fils, de floréal et de prairial ; Radelet, commandant le lougre le *Brillant*, les a portées à Franconie en sortant de chez l'agent. Je n'espérais pas avoir des nouvelles aussi fraîches et des détails aussi particuliers. On me donne des espérances, mais je ne m'y livre pas. Les journaux qu'on m'a envoyés me peignent la France dans la plus horrible anarchie ; on ne la réprime, ou on ne tâche de la réprimer, qu'en violant sans cesse la Constitution.

21 thermidor. – Je crains que le lougre le *Brillant* ne parte très rapidement ; il y a eu à Cayenne une espèce d'insurrection ; la troupe a saisi le colonel, lui a arraché ses épaulettes, et elle a exigé le paiement de l'arriéré ; l'agent a été obligé de céder ; il a fait payer les troupes et il a fait embarquer le colonel sur ce lougre pour être conduit en France.

Avec mes lettres, j'ai reçu un ouvrage que m'a envoyé Dussauly, il est intitulé : *De mes rapports avec J.-J. Rousseau* ; je l'ai lu avec avidité, il y peint son âme et celle de Jean-Jacques. Je reviendrai sur cet ouvrage.

Des nuées d'insectes remplissent ma chambre, et ce n'est qu'avec la plus grande peine que je puis lire ou écrire.

25 thermidor. – Le bâtiment qui a porté les déportés à Conanama a mouillé à l'entrée de la rivière ; huit de ces déportés restent ici, ils sont dans la situation la plus déplorable.

C'est Burnel qui vient remplacer Jeannet, l'agent du Directoire ; c'est ce Burnel qui avait été envoyé à l'île de France et qui en avait été chassé. Je ne le connais point, mais tout changement m'inquiète dans ce moment.

Les malheureux déportés dernièrement arrivés sont dans un état de misère affreuse ; ils sont huit dans une maison où à peine deux personnes pourraient loger ; on leur a refusé leurs rations. Il semble qu'on leur dise : « Soit placez-vous à Conanama où l'infection de l'air vous aura bientôt détruits ; soit placez-vous ailleurs, et, si vous n'avez aucun moyen à vous, vous mourrez de faim. »

Quelle barbare persécution ! J'en ai l'âme déchirée !

29 thermidor. – On apprend qu'un de ces malheureux déportés de Conanama est tombé dans la rivière et s'est noyé ; c'est le premier de la longue liste de ceux qui périront là.

1er fructidor. – Boucker, un des nouveaux déportés établis ici, est venu me voir ; il paraît honnête et d'une société douce ; il était curé dans les environs de Metz ; il m'a dit que la France entière à son départ était dans un état de stupeur et d'abattement impossible à dépeindre ; que l'opinion générale était qu'il y aurait un changement. Les malheureux placés à Conanama y sont dans un état affreux ; ils sont quatorze dans une chambre étroite, sans fenêtres, où le soleil les brûle, où les insectes les dévorent ; ils sont obligés de faire leur cuisine dans la chambre où ils vivent ; il est impossible qu'ils résistent aux supplices qu'ils éprouvent.

Billaud Varennes va se trouver dans la plus cruelle position ; il n'a rien de sa famille, qui est dans la plus affreuse misère, le Directoire l'abandonne, et le 18 brumaire ses rations cesseront, comme les nôtres. C'est encore une horreur du Directoire ; c'est une nouvelle preuve que maintenant il frappe le parti terroriste ; je demandais à Brottier ce qu'il pensait de Billaud Varennes, voici ce qu'il m'a répondu :

« Billaud conserve son système d'égalité ; il veut la république, il croit que pour y parvenir il faut équilibrer toutes les fortunes ; cet homme est d'autant plus important à connaître qu'il a souvent dirigé le Comité de salut public ; il fut un de ceux qui conspirèrent avec le plus de chaleur pour renverser Robespierre ; le plus difficile, lorsqu'il fut question de l'abattre, fut de déterminer Collot d'Herbois, qui lui restait attaché. On y parvint, et on sait avec quelle obstination Collot lui refusa la parole. Robespierre vit bien qu'il était perdu. Billaud a de l'instruction, il possède parfaitement les principes du droit public ; mais c'est par ailleurs l'âme la plus faible ; un enfant qui le menacerait lui ferait peur. »

C'est ainsi que presque toutes les âmes faibles que le hasard a jetées en avant dans la Révolution sont devenues atroces et cruelles ; cette terrible fermentation politique a fait éclore tous les germes de désordres, de perfidie et de crimes !

Il paraît certain, par un fait très singulier, que Bonaparte va en Égypte ; l'abbé Brottier, oncle de celui-ci, avait reçu un *Voyage en Égypte* par le Père Tachard, jésuite ; cet ouvrage manuscrit est accompagné d'une carte d'Égypte très exacte, avec toutes les sondes de l'entrée du Nil et du port d'Alexandrie ; c'est d'après cet ouvrage que la position du Caire, qui était incertaine, a été déterminée ; l'abbé Brottier, neveu, avait souvent parlé à Lalande de ce manuscrit. Lalande en a sans doute informé le gouvernement, et, quoique les scellés de Brottier ne fussent point encore levés, on est allé fouiller dans sa bibliothèque pour chercher ce manuscrit ; on ne l'a pas trouvé, parce qu'il est dans un grand bambou, ainsi qu'il a été envoyé de la Chine, où le père Tachard s'était rendu après son voyage d'Égypte.

7 fructidor. – Prachet est enfin arrivé ; il vient d'Yracoubo par terre. Barthélemy est toujours à Surinam, les autres fugitifs ont passé sur un parlementaire à Démérary ; là on les a consignés comme prisonniers d'État ; on les a ensuite fait partir sur une frégate pour la Martinique, d'où ils doivent être maintenant en route pour l'Angleterre. Ils ont d'ailleurs été traités avec les plus grands égards.

Adel vient sur une des embarcations de Prachet.

8 fructidor. – J'espère être enfin au terme des maladies et des accidents que j'ai éprouvés depuis une année entière ; je ne puis concevoir comment j'ai eu la force d'y résister. Depuis quatre mois surtout mon existence a été un tourment continuel, et les travaux que j'ai commencés ont été presque tous interrompus.

9 fructidor. – On va expédier un aviso pour la France ; c'est Le Danseur, qui a été ici commandant d'un corsaire, qui le commandera ; il est venu me voir ; il part demain pour Cayenne, et m'a paru enchanté de partir ; il me disait qu'accoutumé à vivre de ses appointements, il ne pouvait pas se prêter au pillage qui a lieu ici ; cet officier était de l'expédition de M. d'Entrecasteaux, qui avait été à la recherche de La Peyrouse ; il fut renvoyé de Java lorsque M. d'Entrecasteaux y arbora le pavillon blanc ; les journaux de cette expédition sont en partie perdus.

10 fructidor. – Il y a eu beaucoup de tapage à Conanama ; quelques scélérats, et peut-être quelques hommes au désespoir, ont voulu mettre le feu aux carbets ; on en a arrêté quatre, qu'on a conduits ici et qui vont être envoyés à Cayenne ; le commandant se rend demain à Conanama, je crains qu'il n'y ait quelques scènes épouvantables. Il y a partout des germes de fermentation ; le maire a eu ordre de ne laisser sortir du canton aucun homme noir ou de couleur.

11 fructidor. – Le capitaine du bâtiment danois qui a été pillé ici a racheté son navire, et il part pour Surinam, d'où il compte se rendre à Altona. Je lui donnerai des lettres.

12 fructidor. – Des huit nouveaux déportés placés ici, il n'y a pas quinze jours, six sont déjà malades ; leur situation déchire l'âme.

13 fructidor. – La chaleur de la nuit a été étouffante ; c'est bien moins le véritable degré de chaleur qui accable que le manque de ressort de l'air ; il semble quelquefois qu'il n'est pas respirable ; je suis persuadé que l'air ici est dans une proportion différente dans sa composition que dans nos climats, et que cette différence est plus considérable dans l'été, qu'on peut compter à la Guyane du 15 juillet au 15 octobre.

Vers huit heures ce matin, Rovère a envoyé chercher Brottier, cela m'a étonné ; Brottier n'est rentré que vers une heure, et il m'a dit qu'il avait trouvé Rovère au plus mal ; il en désespère presque, quoiqu'il fût beaucoup mieux lorsqu'il l'a quitté.

Le commandant est revenu vers quatre heures ; il a trouvé la situation de Conanama plus paisible qu'on ne la lui avait dépeinte ; les gens tranquilles et honnêtes se sont séparés des scélérats, qui sont encore au nombre de quatorze ou quinze ; il y a déjà quatorze malades, point d'hôpital, point de chirurgien, celui d'Yracoubo y vient trois ou quatre fois par mois seulement, on meurt en attendant.

14 fructidor. – Rovère, qui en a obtenu l'autorisation, veut se faire porter à Cayenne, cela me paraît bien difficile ; il est on ne peut plus mal avec les gens qui l'entourent ; son hôtesse est la femme la plus corrompue, je crois, de ce canton ; elle n'a eu soin de ce malheureux pendant quelque temps qu'à cause de l'argent qu'elle en tirait, et dans l'espoir de voler ses dépouilles s'il mourait ; Rovère sait tout cela et sa situation le tue ; sa tête même m'en paraît affaiblie.

15 fructidor. – Le commandant nous a communiqué aujourd'hui l'extrait d'une lettre de l'agent du 9 fructidor qui arrête que si d'ici au 25 fructidor nous ne sommes pas en mesure de nous établir colons ou commerçants, nous serons conduits par la force armée à Conanama ; est-il rien de plus étrange ? On change en obligation ce qui n'est qu'une faculté qui nous est accordée. On nous menace d'une peine qui est un véritable supplice aujourd'hui ; comme si on n'en avait pas assez accumulé sur nos têtes !

Marbois a écrit à l'agent ; moi j'ai écrit au commandant du poste qui nous a communiqué les pièces, j'ai voulu rendre ainsi ma réponse plus authentique ; il l'a transmise de suite au commandant en chef.

Rovère étant mieux ce matin a voulu absolument partir, il s'est embarqué sur une goélette commandée par un nègre ; il a fallu le porter dans un hamac à bord de la goélette, il est dans un état de faiblesse affreux ; je ne sais s'il pourra soutenir la mer, quel spectacle ! Que de maux réunis à la fois ! Heureusement l'indignation qu'excitent tant d'horreurs, soutient et anime le courage !

16 fructidor. – Le commandant nous a communiqué la réponse qu'il a reçue de l'agent relativement à la demande d'aller passer un mois chez les Indiens avec Marbois ; il nous refuse parce que nous devons être transférés le 25 de ce mois à Conanama, si nous n'avons pas justifié être en mesure de nous établir particulièrement ; c'est une nouvelle indignité, mais nous nous y attendions, et nous voulions faire constater ce refus.

17 fructidor. – Vers sept heures, le commandant est venu m'annoncer que la goélette qui portait Rovère avait relâché, qu'elle remontait et que cet infortuné compagnon de nos peines était à la dernière extrémité ; on l'a débarqué presque sans connaissance ; Morgenstern l'a reçu chez lui ; cet homme respectable s'est conduit à notre égard avec une humanité qui n'a pas d'exemple : c'est à lui que nous devons les seules consolations que nous ayons reçues dans cet affreux séjour. Les maladies ravagent toute la colonie ; il y en a beaucoup à Cayenne, dit-on ; il y a vingt malades à Conanama, sans aucun secours !

Nous avons aujourd'hui une nouvelle espèce de moucherons très petits qui paraissent noirs à la vue simple, et d'un rouge cuivré à la loupe. Il ne paraît pas qu'ils cherchent à piquer, leur nombre seul est incommode.

18 fructidor. – Voilà une année révolue depuis que la tyrannie m'a arraché à tout ce qui m'est cher ; les souffrances, les maladies, m'ont accablé ; mais mon cœur a bien plus souffert encore ! Je n'ai pu déposer dans ce journal qu'un bien faible tableau des maux qui ont déchiré mon âme ! J'ai vu expirer mes compagnons, mes amis ; j'ai vu les portes du tombeau ; et cependant mon courage s'est soutenu et l'espoir ne m'a jamais abandonné.

Tandis que les tyrans sont déchirés de remords, tandis qu'ils n'ont que l'infamie à attendre, j'ai dans mon exil le consolant espoir que les larmes de mon épouse et de mes enfants honoreront ma tombe ; j'ai l'espoir que mes enfants, animés par mon exemple et mes malheurs, seront fidèles à la vertu et chériront jusqu'à leur dernière heure leur père qui en grava les principes dans leurs cœurs !

J'ai formé ma demande pour être colon et je l'ai remise au commandant.

Rovère est mieux ce matin, il a repris sa connaissance ; s'il revient de cette maladie, ce sera un miracle.

Brottier a eu une fièvre très forte.

19 fructidor. – Rovère a perdu connaissance dans l'après-midi, Cabrol en désespère plus que jamais.

J'ai écrit à Gibert Desmolières et je lui ai peint notre situation.

20 fructidor. – Deux des nouveaux déportés, Havelange, recteur de l'Université de Louvain ; Müller, prêtre belge, sont morts dans la journée.

Je commençais à peine à m'endormir, lorsque j'ai été réveillé par les coups de marteau qu'on frappait pour clouer le cercueil d'un de ces prêtres ; ainsi, la nuit même, les images de la mort frappent nos sens et nous entourent.

Les tyrans, dit Montaigne, pour faire tous les deux ensemble, et tuer, et faire sentir leur colère, ont employé toute leur suffisance à trouver moyen d'allonger la mort.

21 fructidor. – L'agent me laisse la disposition de mon appartement pendant six semaines ; cette faveur est accordée sur la lettre vigoureuse que j'avais écrite au commandant du poste et qu'il a transmise à l'agent.

Les prêtres qui sont ici ont été fanatisés par la persécution qu'ils éprouvent ; Marbois, relativement à quelques mesures qu'ils veulent prendre, leur disait : « Mais, si on vous appelle au serment ? – Oh ! Nous pourrons le prêter sans scrupule, M. l'archevêque nous a écrit que « les serments prêtés à ces gens-là ne nous obligeaient point ».

Voilà à quel excès de fanatisme et d'immoralité conduit toujours la persécution. Croirait-on qu'ici-même les prêtres réfractaires cherchent à faire rétracter les prêtres assermentés ?

22 fructidor. – Le soleil est aujourd'hui perpendiculaire sur nos têtes à midi ; mais l'excès de chaleur que nous devrions avoir est tempéré par les nuages qui voilent les rayons du soleil presque toute la journée, et par la brise violente quelquefois, qui dure depuis huit ou neuf heures du matin jusqu'à dix heures du soir. C'est ainsi que la sagesse éternelle rend habitables des climats qui semblaient devoir repousser l'espèce humaine. L'insalubrité de celui-ci n'est due qu'au défaut de culture, aux faux travaux, et souvent au mauvais régime.

Rovère paraît mieux, mais il ne prend rien et ses forces diminuent ; Cabrol n'a pas d'espoir.

23 fructidor. – Vers onze heures j'ai vu entrer chez moi un jeune homme avec un Indien : c'était Adel, ce jeune naturaliste dont ma femme m'avait parlé ; il vient d'Yracoubo, où il a été malade trois semaines ; il m'a remis des lettres de ma famille dont il était chargé ; elles sont très anciennes, puisqu'elles sont du commencement de brumaire, mais elles

m'ont fait le plus grand plaisir, elles m'expriment les premiers sentiments qu'ont excités mes malheurs chez tous les êtres qui nie chérissent ou m'estiment ; j'ai une autre lettre de Faucher plus expressive que celle que j'ai déjà reçue et dont j'ai parlé.

Adel m'a donné d'ailleurs des nouvelles particulières de ma famille qu'il a vue souvent avant son départ de Paris. Ces détails ont été pour moi bien délicieux et bien amers. Il m'a parlé de Barthélemy, dont la santé à Surinam paraît se soutenir ; il y est toujours incertain du parti qu'il prendra.

Tous les malades sont très mal ; Brottier est dans un état alarmant. Les malades de l'hôpital sont en danger aussi.

24 fructidor. – Rovère est plus mal, et Cabrol ne croit pas qu'il puisse passer la journée de demain ; lui-même est extrêmement changé, et je crains qu'il ne finisse par ne pouvoir plus voir les malades ; toute la colonie est attaquée de maladies ; Adel m'a dit qu'à Yracoubo tout le monde avait la fièvre, le chirurgien lui-même.

J'ai eu une conversation particulière avec Adel ; ce jeune homme, abandonné par ses parents, passa à Cayenne il y a quelques années en qualité de secrétaire de La Genetière, qui y commandait ; il fit une collection de meubles indiens qui augmenta beaucoup dans un voyage qu'il fit à Surinam ; en retournant en France, il fut pris et conduit en Angleterre, on lui rendit cependant sa collection ; il me fut recommandé, et il me sollicitait de lui procurer une place ; il m'intéressait et j'aurais tâché de l'employer, lorsque mes projets et ma fortune furent renversés par ma déportation ; depuis, il a obtenu du gouvernement une mission pour faire des recherches sur les mœurs des Indiens et sur l'histoire naturelle dans le continent de l'Amérique ; il a passé de Paris à Amsterdam et d'Amsterdam à Boston ; il est très fâcheux que ce jeune homme n'ait pas reçu une éducation soignée ; mais il n'a que vingt et un ans et la plus grande ardeur pour s'instruire. Il paraît bon observateur et exact ; il s'occupe d'un vocabulaire indien qu'il forme successivement en vivant avec eux ; si je pouvais faire quelque dépense, je l'emploierais à me recueillir quelques collections.

C'est avec la plus vive émotion et couvert de larmes qu'il me parlait des reproches qu'il avait à faire à ses parents ; quand j'ai vu vos enfants, dit-il, pressés autour de leur mère, répandant des larmes sur votre sort et trouvant encore les jouissances de la tendresse la plus pure au sein de leur infortune, j'ai plus vivement senti mon malheur.

Le commandant est rappelé à Cayenne, à cause de sa santé.

Rovère est plus mal ce soir, il n'y a plus aucune lueur d'espoir.

25 fructidor. – Rovère a cessé de vivre à trois heures ce matin. Combien il a dû souffrir ! Que va devenir sa malheureuse femme en arrivant avec ses enfants dans ce champ de douleur et de mort ?

De cinq membres du Conseil des Anciens, il n'y a plus sur cette terre dévorante que Marbois et moi ; ce volume de mon journal est bien un registre de mort, elle semble nous poursuivre et nous menacer de toutes parts.

Brottier est on ne peut plus mal, et Cabrol en désespère.

Quatorze des nouveaux déportés sont déjà morts.

26 fructidor. – Ce malheureux Brottier, après une agonie très longue et très violente, a cessé de vivre à dix heures. Quel spectacle ! Dans les lieux même que la peste ravage, il est impossible que la destruction soit plus rapide et plus douloureuse !

J'ai fait mon testament ce matin ; je vois que ce dernier acte échappe à presque tous ceux que la maladie frappe, et il faut être tranquille à cet égard. Je nomme Marbois mon exécuteur testamentaire ; je suis plus tranquille sur l'avenir depuis que j'ai fait cet acte.

28 fructidor. – Vogel est venu me voir, il me promet d'aller chez les Indiens avec nous le 1er octobre au plus tard.

29 fructidor. – Adel a la fièvre et il m'inquiète ; il est frappé ; la mort de Brottier dont il a été témoin l'a cruellement affecté. J'aurais bien désiré qu'il n'eût pas fait ce voyage dans une circonstance aussi fâcheuse.

Marbois s'est retiré de chez moi avec la fièvre ; quoique rien ne paraisse devoir alarmer, il m'inquiète.

1er complémentaire. – Le commandant m'a apporté une lettre de l'administration, datée du 25 fructidor, contenant l'arrêté de l'agent qui autorise mon établissement à Sinnamary.

J'ai vu deux fois Adel dans la soirée ; la première fois je l'ai trouvé très souffrant et la tête prise ; le soir il était un peu mieux, c'est une chose désespérante que de voir tout ce qui devrait nous donner des consolations augmenter nos inquiétudes ; ce jeune homme me portait des nouvelles de ma famille, de ma patrie, tout me le rendait intéressant, et il faut aujourd'hui que j'aie les plus vives inquiétudes sur sa santé, sans pouvoir presque lui donner aucun secours ; il est assez loin de moi et je puis à peine marcher. Il n'a personne pour le servir.

5ème complémentaire. – J'ai vu mes malades ce matin ; ils sont mieux l'un et l'autre.

Billaud, qui, comme les tigres, sort rarement de sa tanière, est venu chez le commandant, sans doute pour les arrangements de son départ ; les

matelots de l'*Espérance*, sur laquelle il va à Cayenne, ont refusé de porter ses bagages. Pendant qu'il était chez le commandant, Aymé y est venu, et un instant après j'ai entendu des exclamations de joie ; Aymé disait à Billaud : « Nous allons partir pour la France. » Il paraît que Billaud ne doute pas du triomphe de son parti. On n'a cessé de boire, de manger, de chanter et de se quereller chez le commandant pendant toute la journée. Tout cela me fatigue cruellement.

J'ai peine à m'accoutumer à l'extrême solitude dans laquelle je vis depuis quelques jours ; je puis répéter et m'appliquer ce passage que je lis aujourd'hui dans *L'Italien*, roman anglais de Mistress Radcliffe :

« Alas ! I have no longer a home ; a circle to smile welcome upon me ! I have no longer even one friend to support, to retain me ! I, a miserable wanderer on a distant shore ! »

« Hélas ! Je n'ai plus de chez moi ! Ni de compagnons dont le sourire m'accueille ; je n'ai même plus un ami pour me consoler et me soutenir dans l'adversité ! Moi, misérable vagabond sur un rivage éloigné ! » (*L'Italien, ou le Confessionnal des pénitents noirs*, de Mistress Radcliffe).

AN VII

1er vendémiaire An VII. (22 septembre 1798) – Voilà donc une année entière révolue depuis qu'on m'a enlevé à ma terre natale, depuis qu'on m'a entièrement arraché à tout ce qui m'était cher ! C'est un long siècle de malheurs !

Excepté Marbois, j'ai vu périr tous mes compagnons d'infortune restés ici avec moi. Les maladies ont absorbé les trois quarts de mon existence et ne m'ont pas permis de me livrer aux travaux que j'avais entrepris pour rendre mon exil utile encore à mes enfants et à ma patrie. J'ai vu la mort sous tous ses aspects, je me suis, en quelque sorte, familiarisé avec elle, elle ne m'effraye plus.

5 vendémiaire. – Cabrol a toujours la fièvre ; il me disait ce matin que ces malheureux de Conanama sont dans l'état le plus déplorable ; il n'y en a que cinq ou six qui ont conservé leur santé ; tout le reste est malade ou mourant.

8 vendémiaire. – J'ai achevé de lire la *Nouvelle relation de la France équinoxiale* par Pierre Barrère, Paris 1743. Cet ouvrage, pitoyablement écrit, est un des plus exacts que j'aie encore lus sur la Guyane.

9 vendémiaire. – La solitude dans laquelle je me suis trouvé plongé tout d'un coup m'attriste cruellement. Je varie mes occupations, mais souvent elles me pèsent et me fatiguent, et je suis réduit au farniente des Italiens, qui n'est doux quelquefois que lorsque l'âme et le cœur sont paisibles.

Le maire, qui arrive d'Yracoubo, m'a dit qu'il y avait quinze morts et soixante malades à Conanama ; il est impossible de se faire une idée d'un tableau aussi cruel ; un malheureux père a enterré deux de ses enfants le même jour ; je frissonne toutes les fois que j'entends parler de pareils malheurs !

10 vendémiaire. – Trois coups de pierrier ont annoncé le départ du commandant pour Conanama ; on ne laisse ici que cinq hommes, nous n'entendons plus le canon le matin et le soir ; c'est Conanama qui sera maintenant le chef-lieu ; ce poste-ci va être presque abandonné, c'est une extravagance, car cette rivière est beaucoup plus convenable pour la relâche des bâtiments ; on pourra nous enlever quand on voudra.

À neuf heures du soir, on m'a apporté une lettre de Cayenne qui m'annonce l'arrivée du bâtiment de Beckmann, venant de La Rochelle en quarante-trois jours ; on m'annonce que deux corvettes étaient parties huit jours plus tôt avec 160 déportés et l'épouse infortunée de Rovère.

Deux Indiens Arouakou, d'Adel, sont venus me voir ; ils ont les formes, la physionomie et le langage très différents des Galibis, ils ont l'air bon et franc, et paraissent plus actifs que ces derniers.

11 vendémiaire. – Mon mémoire sur la situation des déportés dans la Guyane, auquel j'ai travaillé avec beaucoup de soin, est parti hier.

12 vendémiaire. – Adel est parti aujourd'hui ; il est de la plus extrême faiblesse. Il faisait nuit quand il s'est embarqué, et j'ai souffert de le voir partir ainsi, mais il est si mal ici, il y a si peu de ressources et l'air est si dangereux, que j'aurais craint de le retenir.

13 vendémiaire. – J'éprouve toutes les vicissitudes possibles ; après avoir été longtemps fatigué par le tumulte et le bruit continuels des personnes qui habitaient ici avec moi, je me trouve absolument seul ; l'attente des nouvelles me rend incapable de m'occuper avec quelque suite ; ma tête est toujours où voudrait être mon cœur.

14 vendémiaire. – Morgenstern m'a enfin porté chez Marbois les lettres que j'attendais ; j'en ai de ma femme et de mes trois fils, elles sont toutes désespérantes ; rien n'annonce de changement qui puisse m'être favorable, je ne compte sur aucun ; Marbois n'est pas plus heureux, on lui donne moins de détails et aussi peu d'espérance.

Mon mémoire, expédié au commencement de germinal, est arrivé le 18 ou 19 messidor ; on l'a jugé inutile à publier ; on ne doute pas au Directoire de mon innocence, m'écrit-on ; je le sais bien. Mais rien ne proclame cette innocence, mais mon supplice continue, mais mon silence et celui de mes amis semblent justifier la punition cruelle que j'éprouve ; c'est pour cela qu'il faut proclamer hautement ma conduite. Les membres du Corps législatif qui ne sont pas mes bourreaux, sentent que cette publication dévoilerait la lâcheté avec laquelle ils nous ont abandonnés, et leurs conseils effrayent ou découragent mes amis.

On s'étonne que je n'aie pas quitté la Guyane, on oublie mes principes et les circonstances.

J'avais rempli tous mes devoirs le 18 fructidor ; je pouvais fuir avant d'être arrêté, je n'en ai pas même eu la pensée ; revêtu d'un caractère public, placé à la tête du Conseil des Anciens, je devais rester fidèle à mon poste et à mes devoirs, je l'ai fait. Qu'aurait produit ma fuite ? Une preuve apparente de plus de la conspiration dont on avait la perfidie de m'accuser ; c'est ce que nos ennemis voulaient, et on a mis des lenteurs dans notre arrestation de manière à nous faciliter les moyens de nous y soustraire ; je les ai contraints par cette conduite à violer la Constitution d'une manière plus éclatante. Quant à mes intérêts particuliers, et à celui de ma famille, j'aurais à la fois perdu l'honneur et le repos, et j'aurais traîné, dans des retraites ignorées, la vie la plus insupportable ; je n'avais donc pas à balancer, et je ne balançai pas.

Les mêmes motifs subsistent ; c'est ici, c'est sur l'échafaud du supplice auquel je suis condamné, que je puis réclamer avec le plus de force, et, si le supplice s'achève, je laisse à mes enfants un nom honoré et les titres les plus sacrés pour demander une justification éclatante.

Je sais qu'on favoriserait mon évasion ; je sais qu'on insinue qu'elle ne peut être dangereuse pour mes intérêts ; l'éclat de l'innocence épouvante le crime ; mais du moment où j'aurais fui, cet éclat s'évanouirait ; ma position et celle de Marbois sont particulières aujourd'hui ; nous n'avons pas fui l'arrestation, nous n'avons pas fui le lieu de notre exil, nous sommes les seuls qui ayons donné ce grand exemple de confiance dans la justice de notre Patrie ; c'est sur cette considération que doivent surtout porter les réclamations de nos familles et de nos amis.

16 vendémiaire. – J'ai achevé aujourd'hui la lecture de l'*Histoire de la révolution américaine* de David Ramsay ; cette histoire est écrite avec beaucoup de sagesse et de moralité ; je l'ai lue avec le plus grand intérêt. J'ai depuis longtemps le projet de comparer les révolutions anglaise, américaine et française. Ce travail demande des matériaux que je n'ai pas, et il faudrait que notre Révolution fût achevée ; malheureusement, rien n'en indique le terme.

19 vendémiaire. – C'est une chose extraordinaire que de voir des raz-de-marée dans cette saison ; ils ont cependant été très fréquents depuis quelques mois ; ils n'ont lieu ordinairement que de novembre en février, lorsque le soleil est au sud de la ligne ; ils cessent lorsqu'il en approche ou lorsqu'il est au nord. Il semble qu'il y ait eu cette année quelque cause extraordinaire qui a influé sur les vents et les courants, combien il serait important de multiplier les observations !

Tant qu'on n'observera pas avec exactitude dans toutes les parties de la terre où l'on peut observer, on n'aura que de vaines théories, ou des systèmes arbitraires sur les causes et les directions des vents et des courants, et sur les révolutions successives du globe.

Ne pouvant ici que rarement étudier les hommes, j'étudie mes poules, et cette étude est bien moins affligeante ; j'avais aujourd'hui jeté quelques morceaux d'igname à ma porte ; mes petits poulets déjà forts sont venus les becqueter ; il semblait qu'ils osaient à peine y toucher ; les mères sont venues, elles en ont mangé et elles ont appelé leurs petits qui, alors, ont dévoré bien vite ces morceaux d'igname ; ce n'est donc pas toujours un simple instinct qui dirige l'animal dans le choix des aliments, c'est aussi l'instruction et l'exemple, l'instruction maternelle.

20 vendémiaire. – On apprend aujourd'hui l'arrivée à Cayenne de la corvette la *Bayonnaise*[27] : elle a à bord 111 nouveaux déportés !

23 vendémiaire. – Le commandant général que nous attendions de Conanama arrive dans l'instant par terre de Cayenne ; il m'a parlé d'Adel, il m'a dit qu'il était étonné que ce jeune homme n'eût pas de lettres du ministre de la Marine ; il était très malade quand il est arrivé à Cayenne.

L'envoi des déportés est fait de la manière la plus irrégulière ; les signalements sont de la plus grande inexactitude, les motifs sont aussi vagues que ridicules ; insoumis, suspect, voilà les motifs assignés pour la plupart. Les déportés venus par la *Bayonnaise* sont presque tous des Belges ou des Savoyards. Deux mille à déporter ainsi sont à l'île de Ré, et, lorsque quelque bâtiment est sans emploi, on l'envoie là chercher une cargaison, comme dans les comptoirs d'Afrique la cargaison d'esclaves noirs. Ces hommes, qui s'attendrissent sur le sort des Africains, condamnent effrontément les Blancs au plus affreux esclavage.

Desvieux, à son départ, comptait déjà 53 morts des déportés venus par la *Décade* !

M. Chapelle, ingénieur, auteur d'un voyage minéralogique dont j'ai parlé, est venu chez moi ce matin avec le général Le Boucher ; je ne le connaissais pas ; je l'ai revu cet après-midi, et nous avons un peu parlé de minéralogie, science qui fournirait matière à un voyage très intéressant dans cette colonie.

26 vendémiaire. – J'ai reçu hier une lettre de Victor Bernard, fils de Bernard Saint-Afrique, il nous demande un rendez-vous de Cayenne, comme on le demanderait d'un quartier de Paris à un autre.

Marbois imagine qu'il a des choses fort importantes à nous communiquer ; pour moi je n'en crois rien.

J'ai reçu des lettres de mes sœurs ; il est impossible de donner de plus vifs témoignages d'affection, d'intérêt et de zèle ; l'une d'elles (Jeanne, épouse de Descloux) me mande que les condamnés à la déportation qui se sont cachés sont aujourd'hui tranquilles au sein de leur famille. Tranquilles, lorsque la Patrie est déchirée, lorsque les droits les plus sacrés sont violés, et que, pour obtenir quelques jours de vie de plus, ils se taisent et ont recours à la tolérance des tyrans ! Je ne veux pas, lui ai-je répondu, de cette tranquillité. Mais c'est un fait important que de savoir qu'ils ne poursuivent pas leur vengeance ; c'est un rayon d'espérance de plus pour obtenir mon rappel ; cela explique pourquoi tout semblerait favoriser notre évasion ; on m'en prierait presque, mais c'est pour moi un motif de plus pour attendre un rappel public.

J'ai vu Marbois ; je lui ai fait part de ce fait important, je l'ai trouvé faible ; il a la fièvre et cela m'inquiète.

27 vendémiaire. – Le commandant général et Dardé sont arrivés de Conanama et sont venus me voir ils m'ont fait la peinture la plus affreuse de la situation des déportés ; il n'y a plus que quatre de ces malheureux qui se soutiennent encore ; sur ceux qui viennent d'arriver, six sont déjà à l'hôpital. Ceux des malades que la nature guérirait sont empoisonnés de nouveau par le mauvais régime, ils n'ont que de la viande salée, l'eau est trouble et infecte. On a voulu les forcer à travailler, en menaçant ceux qui s'y refusaient de supprimer leurs rations au bout de six mois, et de les prolonger au contraire au-delà d'un an pour ceux qui travailleraient ; ils ont répondu que cela était impossible, et qu'on pouvait les fusiller pour en finir.

Desvieux m'a dit qu'ils supportaient leur sort avec un incroyable courage et qu'à peine entendait-on la moindre plainte au milieu de tant de souffrances et de malheurs !

28 vendémiaire. – Je me suis traîné chez Marbois ; il a été mal la nuit dernière, à peine pouvait-il parler ; heureusement aujourd'hui la fièvre a cessé.

29 vendémiaire. – Quelquefois la nature présente des scènes intéressantes qu'on voudrait pouvoir peindre à l'instant ; au pied d'un calebassier, arbre touffu qui donne une ombre délicieuse pour les animaux de basse-cour, je voyais dans l'instant une brebis couchée avec son petit agneau auprès d'elle ; à leurs côtés était une de mes poules avec ses cinq petits ; elle grattait la terre pour leur procurer des insectes ou des vers ; un des petits s'était perché sur la brebis, où il attendait que sa mère eût fait quelque découverte ; tout cela vivait du meilleur accord ; la brebis et l'agneau semblaient s'amuser paisiblement de la pétulance et des jeux de

mes petits poulets ; c'était l'image de l'harmonie et de la paix. Hélas, pourquoi l'homme, qui en devrait donner l'exemple, est-il presque partout armé des torches de la guerre et entraîné par les fureurs des passions et des crimes !

À quatre heures, Mme Tryon m'a fait dire que Marbois était très mal ; quoique marchant avec beaucoup de peine, je m'y suis rendu à l'instant ; je l'ai trouvé dans un état d'abattement extrême, mais conservant sa connaissance ; Cabrol, pris de la fièvre la plus violente, n'a pu s'y transporter. Il est impossible d'imaginer les soins et le zèle qu'a Mme Tryon ! Une sœur, une mère, ne serait pas plus surveillante ; c'est un grand bonheur dans l'état où est Marbois ; cette respectable femme pleurait en me témoignant ses alarmes. Pour moi, je n'ose me livrer à mes pensées et à mes craintes ; ce dernier coup serait trop affreux.

30 vendémiaire. – L'inquiétude que me cause Marbois ne m'a pas permis de prendre de repos ; j'y suis allé en me levant ; la fièvre est moins forte, il reconnaît et répond bien ; mais il a demandé ce matin ce qui lui était arrivé hier au soir.

4 brumaire. – J'ai achevé de lire aujourd'hui les *Essais* de Montaigne ; au commencement Tronson me les lisait le soir, lorsque nous étions seuls, et personne ne lisait avec plus d'agrément et d'intérêt que lui. Depuis que je l'ai perdu, lorsque j'ai eu quelques moments de repos, j'ai continué cette lecture. C'est un vrai manuel de philosophie ; c'est le meilleur livre qu'on puisse avoir quand on est déporté. Je n'aime pas cependant l'extrême égoïsme sous lequel Montaigne se peint lui-même ; pour paraître plus vrai, il a chargé son portrait. Mais à chaque pas on trouve un nouveau texte de méditations et de pensées. Il apprend, pour me servir de ses expressions, à faire bien l'homme et dûment. C'est un livre consolateur. Je l'avais lu dans le tumulte des occupations et du monde, et il m'avait moins intéressé que dans ce moment ; ses formes diverses et toujours originales sont singulièrement attachantes ; cependant il y a quelques chapitres faibles qu'il serait heureux qu'il eût supprimés ; mais ces chapitres montrent l'esprit et les mœurs du temps où il écrivait, et sous ce rapport ils peuvent intéresser encore.

7 brumaire. – C'est la première fois, depuis trois mois, que j'ai pu mettre les pieds à terre sans souffrir.

Lavaur, prêtre déporté qui m'a été recommandé par M. de Lamillière, est venu me voir cet après-midi ; je me suis si fort accoutumé à vivre seul que les visites m'étonnent presque.

8 brumaire. – Lavaur a la fièvre, il est frappé, il m'a remis son testament et un dépôt de quarante-cinq pièces d'or ; j'ai cacheté tout cela ; il semble que je doive craindre pour les jours de tous ceux qui me sont adressés. L'âme souffre de n'avoir que des scènes de destruction et de mort sous les yeux.

9 brumaire. – À neuf heures et demie, j'ai vu arriver le commandant de Conanama dévoré par la fièvre, il a été obligé de se faire porter. Il est dans un état pitoyable.

12 brumaire. – On a brûlé ce matin la savane au vent de ma chambre, quoique ce feu fût à près d'une demi-lieue, l'air en était embrasé. La fumée obscurcissait le soleil et formait une zone assez large, qui s'étendait jusqu'au couchant ; de sorte que toute la journée le soleil a eu pour nous la même apparence que lorsqu'on le voit au travers d'un verre fumé.

Cabrol m'a dit que Lavaur était presque à l'agonie.

13 brumaire. – À cinq heures, Lavaur vient d'expirer ! Cette nouvelle victime de la tyrannie paraissait jouir de la meilleure santé lorsqu'il est venu me voir pour la première fois. Lorsqu'il est revenu de Conanama, je le trouvai tout changé.

Je suis allé chez le juge de paix, pour faire procéder à l'ouverture de son testament. Le commandant proteste contre sa validité par des raisons absurdes. J'ai été obligé d'écrire au département et à l'agent. Un arrêté de ce dernier n'alloue que douze francs pour les frais funéraires et interdit de faire des cercueils pour les déportés !

J'ai accompagné les tristes restes de Lavaur au cimetière où ils ont été déposés ; voilà les scènes de destruction qui se renouvellent ici presque chaque jour, et qui sont d'autant plus horribles qu'elles sont toujours accompagnées de quelques nouveaux traits de barbarie.

17 brumaire. – Marbois m'a envoyé, dès qu'il les a reçus, une suite de numéros de la *Feuille du Jour,* depuis le 19 prairial jusqu'au 10 thermidor ; j'aurais voulu lire toutes ces feuilles à la fois ; je les ai à peu près parcourues. Quel tableau que celui que présente la situation politique de presque tout le globe ! Quel état que celui de notre malheureuse patrie ! Tous les moyens de tyrannie y sont employés, et la Nation courbée sous les chaînes reste asservie à un Directoire qui viole et la Constitution et les droits les plus sacrés.

Le Directoire, pour maintenir la dépendance des Conseils, place de toutes parts les membres les plus incapables du Corps législatif : ambassades, consulats, places de Finance, tout leur est accordé. La France

entière et les nations soumises sont livrées à leurs déprédations et à leur pillage.

Au milieu de tout cela l'anarchie menace encore et le Directoire et les Conseils. Les finances sont épuisées. Les mesures les plus oppressives et les plus arbitraires sont transformées en lois ; cependant le Directoire semble aujourd'hui chercher la paix. Les Commissaires parlent avec moins de hauteur à Rastadt ; le ministre des Relations extérieures sollicite la paix avec l'Amérique.

La Suisse est opprimée, mais le feu de la vengeance semble prêt à y éclater. L'Italie est dans un état affreux ; la famine est à Rome ; la cour de Naples et ses États sont dans la plus grande agitation. L'Irlande est en insurrection, mais il paraît que Cornwallis, qui en est le vice-roi, a déjà remporté de grands avantages sur les rebelles. Le Directoire s'est pleinement arrogé le droit, non seulement de faire la guerre, mais encore d'envahir, sans aucun décret des Conseils. On a fait partout en France des visites domiciliaires, et elles ont causé l'arrestation d'un grand nombre d'émigrés et de prêtres ; M. d'Ambert a été fusillé ; sa fille avait présenté une pétition dans laquelle elle offrait de prouver qu'il y avait confusion d'individu ; le Conseil des Cinq-Cents a passé de la manière la plus barbare à l'ordre du jour !

Un gendarme arrive et nous annonce que le nouvel agent et un nouveau commandant sont arrivés avec 125 hommes de troupes sur deux frégates, qui portent aussi des troupes et un commandant pour la Guadeloupe ; il y a ordre de mettre embargo sur toutes les embarcations, tant ici qu'à Conanama et à Yracoubo. Nous n'avons pas de lettres, il est facile d'imaginer avec quelle impatience j'en attends.

J'ai achevé de lire le traité d'Adam Smith intitulé : *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations,* traduction du malheureux Roucher. Je l'avais lu autrefois, mais je l'ai relu avec la plus grande attention, et j'en ai fait des extraits qu'on trouvera dans mon recueil.

J'y ai joint quelques observations particulières. Ces recherches doivent être méditées toutes les fois qu'il s'agit de lois relatives à l'industrie, au commerce, aux finances, à la prospérité nationale.

19 brumaire. – J'étais avec Marbois lorsque Morgenstern m'a apporté deux paquets de France, un à mon adresse, l'autre à celle de La Villeheurnois ; j'ai une lettre de ma femme du 30 thermidor et de mes enfants du 12 et du 13 ; elles sont désespérantes et ne me donnent aucun détail.

Dans les lettres adressées à La Villeheurnois, j'ai trouvé quelques faits importants ; on paraît compter sur la paix continentale ; il n'y a presque

plus de numéraire en circulation dans les départements, les denrées sont à vil prix.

20 brumaire. – Ma raison écarte en vain mes espérances ; mon cœur s'y livre toujours, et les lettres que j'ai reçues hier sont vraiment décourageantes ; malgré cela mon courage se soutiendra ; je vois avec peine qu'on n'ose faire aucune démarche publique, et ce sont des démarches publiques qu'il faudrait faire et que je demande dans les lettres que j'écris.

21 brumaire. – Billaud se vantait ici d'avoir le premier ouvert la carrière de la fortune à Burnel, le nouvel agent ; malheur à la colonie si Billaud avait quelque influence sur lui ! Le frère de Marbois était, je crois, intendant à l'Île-de-France quand Burnel en a été chassé ; puisse-t-il ne pas chercher à se venger ici de son expulsion !

22 brumaire. – Je pensais ce matin qu'un ouvrage bien important dans les circonstances actuelles serait une *Histoire de la Tyrannie*. Dans l'introduction, je voudrais en tracer le caractère et les causes, ensuite en décrire l'histoire rapide dans les gouvernements anciens et dans les gouvernements modernes jusqu'à l'époque malheureuse où nous vivons, et enfin indiquer dans la conclusion les moyens de la prévenir ; mais ce travail demanderait au moins une collection de l'histoire générale que je n'ai pas ; quelles horreurs à tracer ! Quelles leçons à donner aux législateurs et aux peuples !

Un soldat noir vient d'apporter ce soir des dépêches de Cayenne adressées au maire. On lui envoie l'arrêté du Directoire qui nomme Burnel agent dans la Guyane, et l'administration départementale ordonne au maire de me faire remettre les effets de Lavaur, dont le testament est reconnu légal. Un ordre du nouveau commandant général prescrit au commandant du poste de Conanama de me faire cette remise. Le département a mis la plus grande célérité dans cette affaire. J'ai écrit aux héritiers de Lavaur à Conanama ; ils seront d'autant plus contents que tout le monde croyait que ce testament ne serait pas maintenu.

24 brumaire. – Je lisais avec indignation aujourd'hui dans la *Feuille du jour* du 17 messidor, que Garat, s'adressant à la cour de Naples, lui proposait l'exemple de la République Française, qui, au lieu de fusiller, se contente de déporter ceux qu'elle regarde comme les ennemis de la Constitution ; comme si la déportation dans un climat dévorant n'était pas la plus cruelle des condamnations, comme si déporter sans jugement des citoyens, les arracher à leur patrie, à leur famille, à leurs amis, n'était pas la plus affreuse des tyrannies ! Et l'apologiste de cette violation de tous les droits ose se placer lui-même à côté de Socrate et de Platon !

J'écrivais ceci lorsque Adel est arrivé ; je l'ai trouvé parfaitement remis ; ce qu'il avait à me dire, c'est que ma femme comptait être en mesure de sortir de France au mois de juin prochain. Mais qu'est-ce qu'un projet et une assurance aussi vague ? Puis-je prendre un parti d'après cela, et m'exposer à réduire ma famille au dernier excès de misère ? Mon devoir est tracé, je n'ai cessé de l'écrire. Rien de plus vague que les nouvelles qu'il m'apporte ; il paraîtrait que la flotte de Bonaparte a été brûlée à Alexandrie, mais que l'armée est descendue et est restée en Égypte ; qu'un débarquement en Irlande avait réussi. Quant à Cayenne, il paraît que l'agent y développe tout l'appareil du despotisme, on y paraît très inquiet ; les nègres s'agitent, dit-on, le gouverneur est sans argent ; on envoie en chercher à La Guadeloupe, d'où il est vraisemblable qu'on n'en aura pas ! Quelle affreuse situation de choses ! J'apprends par Adel qu'un jeune homme chargé de lettres pour moi les a déchirées de peur d'être compromis !

Adel m'a présenté De Mist, jeune Hollandais de la province d'Over Yssel, qui va à Surinam chargé de dépêches ; il était comme secrétaire sur l'escadre de l'amiral de Winter. Il était au combat contre l'amiral Dunkan ; il m'a dit que de Winter n'avait pas les lumières nécessaires pour commander ; mais qu'il était de la plus grande tranquillité au milieu du combat ; je lui ai demandé des détails sur la dernière révolution ; elle est dans le sens des modérés et des amis de l'ordre, et sous ce rapport elle a été généralement approuvée en Hollande ; l'approbation que le Directoire français lui a donnée est une preuve qu'il sent lui-même que le désordre est un abîme ouvert sous ses pas ; il m'a dit que la Hollande était dans un état affreux.

Le général Daendels, qui a fait la révolution du 24 prairial, d'accord avec Joubert, a servi avec Pichegru, et lui est encore très dévoué ; le Directoire l'a cependant employé ; ce jeune Hollandais m'a parlé de la situation de la France ; il m'a dit que la plus grande stupeur régnait dans tous les départements ; que le mécontentement perçait de toutes parts, qu'il avait assisté à la fête du 10 août, qui était ridicule et où il y avait très peu de monde ; ce jeune homme était sur la frégate qui a porté Burnel ; il m'a dit que c'était un homme très impétueux, mais qui revenait facilement ; qu'il paraissait lié par des instructions très détaillées, et qu'il y en avait de très douces relativement aux déportés. Cela m'est confirmé par Franconie, qui paraît croire qu'on obtiendra facilement de s'établir à Cayenne.

Mme Marbois a écrit à son mari que, s'il envoyait un certificat de maladie, elle obtiendrait un changement de lieu d'exil ; il m'a envoyé cette lettre tout de suite, et il m'invite à envoyer un pareil certificat pour moi-même. Je ne veux pas fonder une demande sur un certificat faux ; si la

perte que nous avons faite de six sur huit de nous ne détermine pas notre rappel, que ferait un certificat ? Je demande justice et non pas grâce.

26 brumaire. – Adel et De Mist sont partis vers neuf heures et demie pour Conanama, j'ai remis mes lettres à Adel et quelques notes ; ce jeune homme avec un cœur excellent a été gâté par les femmes ; il lui sera très difficile de s'habituer au travail, il est souvent oublieux et négligent ; il a de l'esprit, de la facilité à s'instruire, mais il n'a pas l'activité qu'il faudrait. Son voyage, je le crains, sera très inutile pour lui et il a été très dangereux ; quant à moi, il ne peut m'être utile d'aucune manière. Je suis désespéré de n'être pas en mesure de lui assurer un sort. Le jeune De Mist a tout le calme hollandais, mais ce jeune homme est instruit, il paraît avoir un excellent sens ; ce serait un secrétaire précieux.

J'ai eu la visite, cet après-midi, d'un déporté par la *Bayonnaise*, nommé David, qui est chez Conrad ; il est du côté d'Angoulême ; il m'a dit que l'épidémie devenait affreuse à Conanama, qu'il y mourait cinq à six déportés chaque jour ; il y en a déjà vingt-et-un de la *Bayonnaise* sous la terre, et cinq ou six agonisants. Ce David paraît un de ces prêtres bons vivants, mais ignorants, comme ils sont presque tous.

Les feuilles américaines *Daily Advertiser* que je viens de lire sont remplies d'adresses contre les pirateries et l'inhumanité du gouvernement français ; c'est ainsi que, profanant le nom sacré de la liberté, les factieux ont souillé partout le nom de la Nation ; il paraît que Washington a pris le commandement de l'armée, et ce dévouement généreux a donné une nouvelle énergie à l'esprit public.

28 brumaire. – Hussenet, habitant, chargé par le nouvel agent de la construction des logements nécessaires ici pour les déportés de Conanama, est arrivé ce matin ; il m'a porté des lettres de France ; j'ai cru d'abord que c'étaient des lettres venues par les frégates ; mais elles sont des 26 et 28 ventôse ; le paquet a été visiblement ouvert ; quoique ces lettres soient très anciennes, elles m'ont fait le plus grand plaisir ; elles ont été écrites à la réception de mes premières lettres par Beckmann ; elles me donnaient bien plus d'espérance que les dernières que j'ai reçues ; tout cela s'est évanoui !

29 brumaire. – Le commandant, qui est arrivé de Conanama ce matin, m'a donné les plus affreux détails sur la situation des déportés ; sur cent-cinquante-huit, il n'en reste plus que cent ; voilà jusqu'à ce moment l'état le plus exact de la mortalité de ces malheureux à Conanama dans moins de trois mois, quel épouvantable sacrifice de victimes humaines !

Il est midi ; 18 de ces malheureux malades arrivent ; quel spectacle ! Rien n'est prêt ; ils n'ont rien pris depuis hier ; je leur ai fait distribuer du

vin et du pain ; ils ne peuvent pas se soutenir. On ne leur a rien donné, pas même de l'eau pour leur traversée de Conanama ici ! Je n'ai pas vu de tableau plus affreux. J'en ai l'âme cruellement troublée. Horace disait avec raison :

Audax omnia perpeti
Gens humana ruit per vetitum nefas, etc.

(La race humaine a toutes les audaces ; elle se rue sur ce que lui interdit la divinité, etc.)

30 brumaire. – Hussenet, qui est venu me voir, me disait que Patris, médecin, avait fait un voyage très intéressant dans l'intérieur ; il avait monté par l'Oyapock, et était descendu par le Maroni. Son journal n'a pas paru mais il doit se trouver dans les archives de la marine ; c'est du temps de Turgot et de Chanvalon que ce voyage a été entrepris.

Power et Ménard fils, qui viennent de Surinam, ont rencontré Adel près d'Orgonabo, sous le vent d'Yracoubo, avec une troisième personne qu'ils supposent être un déporté de Conanama, c'est une extrême imprudence de sa part.

1er frimaire. – J'ai reçu Power ce matin ; il m'a confirmé qu'Aubry était mort à Démérary, et que Barthélemy était parti de Surinam pour cette colonie. Ménard est venu aussi, il m'a confirmé ce que m'avait dit Power ; il me disait que la colonie de Surinam était un des plus beaux établissements possible ; mais le travail y est forcé, et les esclaves y périssent rapidement.

4 frimaire. – J'ai été longtemps arrêté dans mon travail sur les colonies au chapitre des institutions morales ; en renversant la religion, et en voulant couvrir ses ministres d'opprobre, on a renversé la morale elle-même et on ne sait plus sur quelle base appuyer le gouvernement intérieur du corps politique. Que proposer dans ce chaos de destruction ? Voilà ce qui m'arrêtait, et ce qui, plus d'une fois, m'a empêché de continuer mon travail ; aujourd'hui je pensais que, pour ne donner à aucune religion une prééminence dangereuse, on pourrait tracer un code de morale simple, qui, par cela même, serait d'accord avec la morale de toutes les religions ; ce code servirait de base à toutes nos institutions civiles. Je me suis borné à indiquer cette idée dans mon travail sur les colonies, mais je sens qu'elle exige les plus grands développements ; je m'en occuperai.

5 frimaire. – Le commandant a reçu hier la proclamation de l'agent, et j'en ai entendu faire la lecture aux Noirs du poste par le maire, qui leur traduisait et paraphrasait chaque phrase en langue créole le résumé de cette proclamation est le travail ou la mort.

Boucher, un des déportés de la *Décade*, établi ici dès le commencement, est venu me voir ; il a été très malade, et pendant quatre mois entiers à l'hôpital ; plus je vois tous ces hommes-là, et celui-ci est le plus instruit et le plus sociable que j'aie vu encore, plus je m'étonne de leur fanatisme et de la faiblesse de leur caractère ; il me disait en me montrant des boutons de manches en argent : « Voilà des boutons que j'ai achetés à un homme qui les avait volés à un de mes compagnons morts. » Je lui ai dit : « Vous avez volé ces boutons, je vous les paye, je dirai deux messes pour le défunt et pour vous ; ainsi j'aurai rempli ses intentions, qui devaient être de laisser à ses confrères ce qu'il avait, et votre péché sera effacé ».

Quels accommodements avec le ciel ! La persécution accroît la superstition et la rend plus grossière. Tous ces hommes-là sont sans doute victimes de la plus affreuse tyrannie, mais ils se croient encore des martyrs de la foi.

6 frimaire. – J'ai fait une assez longue promenade dans la savane ; elle est aride, triste et brûlée ; mais c'est la seule promenade, avec le chemin jusqu'à la mer, où l'on puisse faire une course un peu longue.

J'ai remarqué des fourmilières très singulières dans les endroits bas de la savane inondés dans l'hiver. Ces fourmilières sont placées sur des touffes d'herbes dont les racines s'élèvent au-dessus du sol ; elles sont hémisphériques et élevées de cinq à six pouces au-dessus de ces touffes de racines ; mais, ce qu'il y a de remarquable, ce sont des boyaux, aussi construits en terre, et formant des espèces de chemins couverts qui aboutissent à la fourmilière ; ces chemins serpentent autour de la touffe d'herbes ; ils sont plus ou moins nombreux et ils paraissent quelquefois se joindre dans la terre. Les fourmilières paraissent ainsi placées pour s'élever comme de petites îles dans les parties marécageuses, et les chemins couverts paraissent pratiqués pour conduire les fourmis hors de leurs îles, au-dessous des eaux dont elles sont entourées dans l'hiver.

7 frimaire. – C'est aujourd'hui l'anniversaire de notre arrivée à Sinnamary ! Hélas, je n'en ai plus que de tristes à célébrer. Quelle année ! Combien de victimes innocentes j'ai vu périr ! Combien j'en vois encore que la mort menace ! Que de barbarie, d'atroce rapacité de la part des bourreaux et de leurs agents ! Que d'angoisses et souvent que de faiblesse et d'abandon de la part des victimes ! Laissons ces tristes tableaux, ils déchirent mon âme ! Une année entière ! Et à peine ai-je pu faire encore quelques pas autour de ma cabane ! Si j'avais pu agir, j'aurais étudié la nature dans ces climats brûlants ; partout elle peut encore consoler l'homme malheureux !

Je suis parti vers quatre heures pour aller à la pointe me promener le long de la mer ; j'ai passé deux heures et demie dans cette promenade solitaire ; l'immense océan, le sable sur lequel viennent se perdre ses vagues mugissantes, un rideau de palétuviers, pas une voile dans le moment, pas un canot de pêcheur sur l'immense surface de la mer, le soleil se couchant du côté de la terre ; telle était la scène mélancolique qui s'offrait à mes pensées. Mes regards se tournent toujours vers ma patrie comme si ma faible vue pouvait s'étendre sur l'immense espace qui nous sépare ; comme si je pouvais revoir tout ce qui m'est cher ! La raison dissipe toutes ces illusions trompeuses et l'âme reste accablée de regrets.

J'appelle l'étude de la nature à mon secours ; mon imagination pénètre dans les vastes abîmes que l'océan recouvre. Là, je vois des chaînes de montagnes qui s'élèvent, des vallons et des plaines qui se créent et qui sortiront du sein des eaux, lorsque nos anciens continents s'écrouleront peut-être dans les cavités immenses du globe. Qu'est-ce que l'homme au milieu de ces grands mouvements de la nature ? Et qu'est-ce que les mouvements de la surface de ce globe comparés à ceux de ces corps immenses qui roulent dans l'espace ? Cette vue de la nature et des temps accable l'âme par son immensité Je recueille quelques galets, quelques cailloux sur les bords de ces vagues qui viennent mourir à mes pieds, et là je vois encore le travail du temps ; ce caillou est le débris du rocher que les fleuves ont détaché des montagnes et traîné dans l'océan ! Voilà les médailles de l'antiquité du monde. Voilà les pensées qui m'ont occupé dans cette promenade ; j'en indique les objets, mais il me serait impossible d'en exprimer les détails ; la nuit m'a rappelé à Sinnamary.

8 frimaire. – Marbois, que j'ai été voir, m'a communiqué une réponse en vers à une épître qu'il a reçue de Marmontel. Il y a de la sensibilité et des passages intéressants dans cette réponse ; il était malade lorsqu'il reçut l'épître et il l'a brûlée, je le regrette.

10 frimaire. – Un des jeunes chirurgiens de Conanama est mort ici cette nuit ; il y a environ trois semaines qu'il passa à Sinnamary, venant de Cayenne ; il était dans toute la vigueur de rage, et il se vantait de braver la maladie du pays ! à peine a-t-il été huit jours à Conanama qu'il en a été atteint ; son confrère est venu ce matin au point du jour demander au commandant de le faire héritier du défunt ; le commandant lui a demandé s'il avait un testament, s'il était parent ? « Non, a-t-il répondu, mais il m'avait promis de me laisser tout ce qu'il avait. » Le commandant lui a dit que tout cela ne signifiait rien ; il a été très choqué de ce refus et pendant que le commandant, Cabrol et moi, étions sur la place, il est venu se plaindre encore de ce refus. On peut juger, par ce fait seul, de la grossière ignorance des gens auxquels on confie le sort des malheureux déportés !

11 frimaire. – Hier, Hussenet nous a fait voir, à Marbois et à moi, la manière de tirer la cannelle ; je crois que ce serait, dans ce canton surtout, la meilleure des cultures ; on peut la planter comme nos osiers ; tous les dix-huit mois on peut couper les jets et récolter la cannelle.

J'ai employé toute mon après-midi à l'inventaire et à l'acte de partage de la succession Lavaur ; on craint pour la vie d'un des héritiers, et j'ai voulu en finir pour n'avoir rien à démêler avec le gouvernement ; il m'a fallu dresser moi-même les actes, quoique j'eusse appelé l'officier municipal et le juge de paix.

J'ai remis à la fille de Morgenstern la montre que Lavaur lui a léguée ; cette jeune fille est très intéressante, ce sera une excellente mère de famille.

12 frimaire. – Ce soir un chirurgien, nommé Martin, qui était sur la *Vaillante*, est arrivé de Surinam ; il m'a porté des lettres que Rougier lui a données à Yracoubo, il y en a une de mon fils Émile du 30 germinal an VI, dont l'enveloppe m'était adressée par une main étrangère ; au haut de la lettre, il y a ces mots qui paraissent écrits par la main qui a mis l'adresse :

« *Vos biens et parents sont en sûreté.* » P. E.

Cette lettre avait été remise à Mme Rovère, et c'est elle qui me l'a sans doute envoyée, mais que signifient ces lettres : P. E. ?

Ce chirurgien m'a dit qu'il avait été pris avec la *Vaillante* dans le golfe de Gascogne et conduit à Plymouth ; que Mme Rovère avait été envoyée à la Barbade d'où elle se proposait de passer à Surinam et ensuite ici ; que lui-même était allé à la Barbade, où il l'avait vue ; elle ignorait encore la mort de son mari ; mais M. Friderici l'en a informée, et il est vraisemblable qu'elle retournera en Europe.

Depuis la fin du mois dernier, il y a eu plusieurs combats entre les nouvelles troupes arrivées à Cayenne et les anciennes ; il paraît que les nègres et les mulâtres se sont réunis avec les nouveaux soldats qui ont porté de France les principes de désorganisation, de désordre et de pillage ; tout cela est très dangereux ; nous sommes très heureux dans les circonstances actuelles d'avoir ici Freytag pour commandant. Si nous avions eu Dardé, ce poste serait tombé dans la plus affreuse confusion. Depuis quelques jours, les soldats nègres étaient de la plus extrême insolence ; il a donné des ordres de surveillance. L'agent, auquel on avait peint cette colonie comme extrêmement tranquille, doit être étonné de tous ces mouvements, et la réunion tout à fait extraordinaire des mulâtres et des Noirs est particulièrement inquiétante.

15 frimaire. – Veaury, un des héritiers de Lavaur, est mort cette nuit ; voilà le sixième de ces malheureux morts ici ; leur situation est effroyable et impossible à décrire ! Ils sont dévorés avant que la mort les ait frappés !

Je suis allé voir le terrain où l'on va placer les carbets pour les déportés ; j'ai trouvé dans une case qui est sur ce terrain, un prêtre déporté du département de l'Yonne. L'unique motif de la déportation de ce prêtre est, m'a-t-il dit, la réserve qu'il a faite, ainsi que tous les prêtres de son diocèse, en promettant de dire la messe le Décadi, de célébrer également le service divin les dimanches et les fêtes ; voilà quelle est la liberté de conscience qu'on accorde ; jamais on n'exerça de tyrannie plus impolitique et plus absurde.

16 frimaire. – J'ai vu ce matin un morceau du pain qu'on donne à ces malheureux déportés ; il a une espèce de moisissure rouge dont je ne puis indiquer la cause ; c'est un véritable poison pour ceux qui sont malades.

18 frimaire. – Nous avons eu hier soir l'exprès de Cayenne ; le commandant a reçu quelques détails sur la conspiration qui a été découverte ; tous les mulâtres sont arrêtés et on les interroge ; un très mauvais sujet, envoyé de Cayenne en France et renvoyé ici avec les nouvelles troupes, était un des agents les plus actifs du complot. L'agent a fait une proclamation très forte, il a fait réarmer l'ancienne troupe, ce qui prouve combien il est mécontent de la nouvelle. Le parti terroriste de France, qui veut tout anéantir, a envoyé ici des scélérats pour y porter le désordre.

Il n'est pas d'horreurs que le garde-magasin de Conanama ne se soit permises ; il avait pris le linge d'un de ces malheureux déportés, et, par grâce, il lui donna deux ou trois chemises de ce même linge en lui disant : « Vous êtes mort, en voilà assez ! ».

La plume se refuse à retracer toutes ces horreurs, et peut-être faudrait-il en avoir le courage pour vouer à l'opprobre, dans tous les siècles, l'acte qui a causé de pareils excès de barbarie et de crimes.

22 frimaire. – On m'a fait remarquer, comme un fait très singulier et qui l'est en effet, qu'on trouve souvent dans la bouche du machouara, du passanis et de quelques autres poissons sans écailles, appelés ici poissons à limon, une grande quantité de petits poissons de même espèce. J'ai fait examiner les entrailles de ces poissons, et on n'y trouve aucun indice qu'ils aient avalé aucun des petits poissons qui sont en abondance dans leur mâchoire. Souvent les gros poissons mâles rejettent les petits dès qu'ils se sentent blessés. J'ai vu un très grand nombre de ces petits poissons qu'on avait retirés de la gueule du passani.

Husenet me parlait de là grosseur des couleuvres ; il en a rencontré une dans une savane qui avait avalé une biche entière. Lorsqu'elles rencontrent une proie, elles l'enveloppent de leurs replis et l'étouffent ensuite ; elles la couvrent d'une espèce de bave qu'elles jettent en abondance et elles

l'avalent, quoique souvent l'animal soit plus gros qu'elles-mêmes ; elles sont assez communes dans les savanes marécageuses de la Guyane.

23 frimaire. – J'ai fait ce matin quelques changements essentiels à mon *Mémoire sur la situation des déportés* ; chaque jour, j'apprends de nouveaux faits qui rendent ce tableau plus affreux ; au moment où j'y travaillais, le garde-magasin de Conanama est venu chez le commandant, qui lui a assez vivement reproché l'horreur de sa conduite à l'égard des déportés ; j'ai entendu ce scélérat qui se contentait de répondre froidement : « Que leur a-t-il manqué ? ».

Après toutes les horreurs qu'il a commises et qu'il a laissé commettre, il a l'audace de demander : que leur a-t-il manqué ? Le sang me bouillonnait et je suis sorti de ma chambre pour ne plus l'entendre.

24 frimaire. – On m'avait annoncé que les pêcheurs avaient vu une embarcation sur la côte ; vers onze heures, j'ai vu entrer chez moi un jeune officier de marine, c'était le fils de Bernard Saint-Affrique ; il est commissaire aux vivres sur la goélette la *Victoire,* qui revient de Surinam, où elle avait été chercher des farines ; Saint-Affrique n'a pu me donner aucune nouvelle d'Europe ; il a vu Adel sans le connaître de nom, et il m'a dit que le gouverneur lui avait fait donner quelque argent ; Saint-Affrique m'a appris que son père était sorti du Corps législatif et qu'il était retiré à Saint-Affrique où il vit sur un très petit bien. Ce jeune homme m'a paru plus intelligent que sa lettre ne me l'avait fait imaginer, mais n'ayant pas reçu beaucoup d'instruction ; on pourrait en tirer parti s'il était bien dirigé, mais au milieu d'êtres qui n'ont d'autre science que celle de piller, que pourra-t-il devenir ? Il est affligeant de voir des jeunes gens ainsi abandonnés. Je lui ai donné, indirectement, quelques conseils qu'il a reçus avec reconnaissance.

25 frimaire. – Une de mes poules, qui a couvé sept œufs, n'en a ce matin que six dont les petits soient éclos. Mes négresses disent que c'est parce que la lune et les marées sont faibles dans ce moment. Cette observation est-elle fondée ? Quelques faits pourront m'éclaircir à cet égard ; on a peut-être attribué de fausses influences à la lune ; mais ensuite, on en a peut-être nié beaucoup qui sont très réelles ; nos paysans en Europe, les peuples d'Asie, d'Afrique, les Indiens des deux Amériques croient tous à ces influences et souvent sur les mêmes objets. Comment ces idées se seraient-elles répandues sur la terre entière, si l'observation des mêmes faits ne les avait pas fait naitre ? M. Arago a eu plus tard les mêmes idées.

26 frimaire. – J'ai lu ce matin et j'ai entendu lire la proclamation et le règlement qu'a faits l'agent. La proclamation est relative à la conspiration,

et le règlement relatif au travail des Noirs. J'ai été étonné de l'art qu'ont déjà les gens de couleur de cacher les impressions de leur âme ; tous ceux qui étaient là, et il y avait des mulâtres, ont écouté ces deux pièces avec le calme le plus froid et sans qu'on pût apercevoir le moindre mouvement sur aucun de leurs traits.

La proclamation est extrêmement faible ; elle n'est appuyée que de la lettre que l'agent a écrite lui-même au département pour lui annoncer cette conspiration ; il fallait du moins la signaler d'une manière plus marquée et qui ne laissât aucun doute sur sa réalité ; il fallait parler avec plus de fermeté, il ne fallait pas avoir l'inconséquence de parler de la colonisation dont le gouvernement s'occupe pour la Guyane, dans les lieux mêmes où périssent les malheureux qu'on veut coloniser !

Le règlement est pitoyable : c'est l'esclavage qu'on rétablit ; on met en réquisition tous les Noirs ! Qu'importe qu'on les appelle *requis ou esclaves,* si on exige des requis les mêmes obligations que des esclaves ? Est-ce uniquement par des mots qu'on croit gouverner les hommes ? C'est par de pareilles lois, car ici les règlements sont des lois, qu'on échauffe les germes de l'insurrection qu'on veut éteindre. Les habitants accueillent ces règlements, parce qu'ils espèrent reprendre leur empire ; ils ne voient pas qu'il est dérisoire de dire à des hommes : « Vous êtes libres », et de leur imposer toutes les obligations de l'esclavage.

27 frimaire. – Hussenet m'a porté une fleur de cacaoyer sauvage ; cette fleur est superbe ! C'est une magnifique aigrette ; je la décrirai dans mon recueil.

2 nivôse. – Marbois m'a raconté une anecdote très remarquable ; il a été dirigé dans la carrière diplomatique par le comte de Buat, élève lui-même du chevalier Folard. Le comte de Buat était un des hommes les plus forts dans l'histoire et dans la politique ; il a donné des ouvrages étonnants par l'étendue des connaissances qu'ils supposent ; il disait à Marbois en 1761 que Louis XVI, alors dauphin, serait l'Augustule de sa race. (Flavius Romulus Augustulus, dernier empereur romain).

3 nivôse. – La verdure a repris toute sa fraîcheur et tout son éclat ; la terre a été moins desséchée cette année que l'année dernière et le bétail s'est soutenu ; dans les derniers jours de la saison sèche, les arbres cependant avaient beaucoup souffert, les haies de citronniers étaient brûlées ; elles ont repris toute leur verdure ; on ne se fait pas une idée en Europe de la rapidité avec laquelle la végétation se renouvelle ici au commencement de la saison des pluies.

4 nivôse. – Je me promenais avec le commandant et le chirurgien, lorsque nous avons vu arriver un habitant de Cayenne, envoyé par Power ;

il nous dit que la Commission avait condamné à mort trois des chefs de la conspiration, et les autres à un plus ou moins grand nombre d'années de détention à la maison de correction, mais que l'agent avait pris sur lui de commuer les peines, qu'il avait ordonné la déportation des trois condamnés à mort, et abrégé de beaucoup la détention des autres. Comment un agent peut-il s'attribuer le droit de commuer des peines ? Le Directoire n'a pas ce droit. Quant au fond de l'affaire, il faut attendre les détails pour en juger ; mais dans les circonstances actuelles la moindre faiblesse peut perdre la colonie.

Ce même habitant nous a dit qu'il était arrivé de France deux bâtiments, un de Nantes et un de Bordeaux ; ils n'ont, dit-on, répandu aucune nouvelle, mais M. Friderici, le gouverneur de Surinam, a écrit que la France était en guerre avec toutes les nations, même avec les Turcs ; on ajoute que Friderici a fait déporter un nommé Malenfant, que Burnel avait envoyé à Surinam pour régler les affaires de la République.

Je suis dans la plus grande impatience d'avoir des détails plus certains ; dans quelle situation doit être notre malheureuse patrie ! Comment espérer quelque sûreté, quelque repos ici ?

5 nivôse. – J'attendais aujourd'hui avec la plus grande impatience l'arrivée de la boite de Cayenne ; elle n'arrivait pas, et j'ai été vers six heures faire une promenade solitaire dans la savane ; en revenant je suis passé chez Marbois, il avait reçu une lettre qui lui annonce qu'il est autorisé à aller à Cayenne ; ainsi je vais être absolument le seul ici de tous mes compagnons de malheur.

Je n'ai point trouvé de lettres chez moi en rentrant ; mais à sept heures et demie enfin le commandant est entré et m'a remis deux paquets, dont l'un renfermait une lettre de ma femme du 14 brumaire (4 novembre). Elle m'annonce des événements dont je bénis le ciel ; ils rendent à mon âme presque toute sa tranquillité ; elle m'apprend que mon fils Émile est à Hambourg et d'autres informations sur ma famille. Elle ne me donne aucun détail relatif à notre rappel, il semble qu'il faille renoncer à l'obtenir. Elle me peint la France dans la plus affreuse situation. Un arrêté du Directoire du 15 vendémiaire ordonne l'inscription sur la liste des émigrés de Pichegru, Willot, Delarue, Barthélemy, Ramel et Dossonville, et le séquestre de leurs biens. Aubry n'est pas compris dans cette liste ; je ne puis concevoir pourquoi.

7 brumaire. – D'après la date des lettres que j'ai reçues, s'il y a quelque changement, ce ne sera qu'après l'hiver ; ainsi il s'écoulera cinq ou six mois avant que nous n'en soyons instruits ; ce ne sera qu'à la fin de prairial ou au commencement de messidor. Que ce temps est long ! Et alors

même y aura-t-il quelques changements pour nous ? Rien n'est plus incertain. Je crois bien qu'il est impossible que les choses subsistent en France dans l'état où elles sont ; mais combien de révolutions pourraient s'opérer sans que nous fussions rappelés ! Ma femme paraît toujours croire que j'ai pu et que j'ai dû fuir ; mais elle m'envoie elle-même l'arrêté relatif à nos compagnons évadés, elle y voit le séquestre prononcé, comment peut-elle imaginer que j'expose volontairement elle et mes enfants à la ruine qui résulterait d'un pareil séquestre ?

En relisant toutes les lettres qui m'ont été écrites, je vois clairement que toute ma famille s'attendait que j'aurais quitté la Guyane, et cette persuasion me paraît inconcevable ; mais elle m'explique le peu de détails qu'on me donne et la crainte où l'on a été de faire la moindre démarche publique.

Marbois est venu me voir ; il est un peu mieux ; nous avons parlé longtemps de notre malheureuse patrie ; il nous est impossible d'imaginer quel sera le résultat de son affreuse situation. Lorsqu'une nation est déchirée par l'anarchie et les factions, si elle a une constitution essentiellement bonne, ou des chefs dignes d'elle, l'ordre peut se rétablir et l'anarchie cesser, sans que le corps politique soit détruit ; mais ici pas un chef digne de commander, et une Constitution essentiellement mauvaise semble détruire tout motif d'espérance.

Marbois me parlait d'une secte de fanatiques qui se sont établis dans l'Amérique du Nord, auprès de Philadelphie. Cela m'a conduit à lui demander s'il avait pu pénétrer quel était l'objet politique des Illuminés en Allemagne dont le nombre s'est extrêmement multiplié et s'étend même en France ; il n'a pu rien apprendre de positif à cet égard. On a cru que c'étaient les jésuites qui cherchaient à rétablir ainsi leur puissance, mais comment ? Serait-ce alors le clergé protestant et luthérien qui serait le plus initié dans les mystères de l'illuminisme ? Marbois a vu à Dresde un nommé Bischoffwerder qui a eu une secte assez répandue ; le duc de Courlande, oncle de l'électeur, s'était laissé mystifier par cet homme, qui, disait-il, lui avait dit des choses étonnantes et lui avait fait voir le feu roi, père du duc. Cet illuminé se disait colonel au service de la France et fils du prince de Conti ; le duc de Courlande voulait que Marbois le présentât à l'électeur en ces qualités ; Marbois s'y refusa, à moins qu'on ne lui apportât des lettres de M. de Vergennes.

On expédia un courrier pour demander ces lettres, mais elles n'arrivèrent pas, et Bischoffwerder à peu près démasqué finit par se brûler la cervelle, après avoir recommandé à ses sectaires de l'invoquer toujours dans les cas de nécessité ; ses partisans, et particulièrement le duc de

Courlande, dirent hautement que Marbois avait causé la mort de cet homme si étonnant pour eux. Qu'est-ce donc que cette faiblesse de l'esprit humain pour le merveilleux le plus absurde et le plus extravagant ? C'est par les armes du ridicule et par celles de la vérité et de la raison qu'il faut combattre de pareilles folies ; l'imagination s'attache à tout ce qui peut distraire l'âme des malheurs qu'elle souffre. Qui pourrait calculer les maux que la tyrannie a répandus sur la terre ?

On m'a dit hier que les déportés qui s'étaient établis à Approuague avaient éprouvé une mortalité plus effrayante encore que celle de Conanama ; sur vingt-quatre ou vingt-cinq, on dit qu'il en est mort vingt.

11 nivôse. – Le commandant me disait ce soir : « Le soleil luira pour vous encore. » Je ne voudrais pas que les malheurs de ma patrie fussent le motif de mon retour.

1799

14 nivôse (3 janvier 1799). – Un Belge déporté est mort hier ; c'est le quinzième sur seize venus par la *Décade ;* il avait depuis quelque temps perdu la tète ; un prêtre que j'estimais et que je croyais honnête a profité de cette circonstance pour obséder cet homme, lui dicter un testament en sa faveur et s'emparer de tout ce qu'il avait ; il prive ainsi les compagnons de ce Belge de ce qui devait naturellement leur revenir ; c'est un vol à mes yeux. Je m'étonne tous les jours davantage du peu de moralité, de l'inconduite et de l'ignorance de la plupart de ces prêtres ; ils semblent croire que tous leurs devoirs consistent, à marmotter quelques pages de leur bréviaire.

15 nivôse. – Bousquet, qui est venu me voir aujourd'hui, a fait naufrage et perdu sa pirogue à onze lieues d'Yracoubo. Il a mis à terre les effets qu'il a pu sauver ; il les a laissés sous la garde de deux de ses Indiens, et il est venu par terre avec le troisième par des chemins affreux jusqu'à Yracoubo. De là il a envoyé une pirogue pour chercher sa petite cargaison ; les Indiens n'ont rien détourné ; ces sauvages-là ont plus de probité que nos républicains policés.

16 nivôse. – Marbois est venu le soir, il va mieux. Notre patrie et les événements qui doivent s'y passer sont toujours les objets sur lesquels retombent toutes nos conversations, et ils nous intéressent trop vivement pour qu'elles soient jamais monotones. Dans la crise où se trouve la France, il est bien fâcheux que les Conseils ne renferment pas une masse d'hommes, amis vrais de leur pays et jouissant de l'estime publique, qui pussent modérer la violence des mouvements que doit causer la chute du gouvernement, et conserver la liberté et l'indépendance nationales. Voilà ce que nous aurions pu faire, et voilà notre crime.

19 nivôse. – Un prêtre déporté, nommé Chabassol, du département de l'Yonne, a été volé aujourd'hui de tout ce qu'il possédait et de quelques louis qu'il avait en dépôt, appartenant à un autre malheureux prêtre à

l'hôpital ; il est malade et cet événement doit nécessairement l'affecter beaucoup ; il serait sans aucune ressource si Grimard ne s'était décidé à le prendre pour régisseur de son habitation à Approuague.

20 nivôse. – Il y a eu aujourd'hui une grande danse de nègres dans les nouveaux carbets ; on pourrait tirer parti de l'extrême passion que les nègres et les mulâtres ont pour la danse. Je suis allé les voir danser quelques instants ; leur musique consistait en trois tambours nègres ; ceux qui en jouent sont assis à côté les uns des autres, et ils frappent leurs tambours avec leurs mains. Un nègre et une négresse seulement dansent à la fois et on les relève tour à tour ; leurs pas sont très pressés et les femmes ne parcourent que très peu d'espace, tandis que leurs danseurs tournent autour d'elles ; il n'y avait rien d'indécent dans les danses que j'ai vues, je n'ai vu rien que de simple et de gracieux dans la danse des femmes ; les hommes ont des mouvements de bras ridicules, mais leurs pas ne manquent d'ailleurs ni de précision, ni d'agrément.

21 nivôse. – Malvin, qui commande la goélette qui porte le détachement, est arrivé à six heures ; je me promenais sur la place lorsque son bâtiment a paru, il y avait avec lui sur le pont une femme vêtue de noir ; j'ai frémi que ce ne fût Mme Rovère ; nous avons su bientôt après que cette femme était Mme Adam, habitante de ce canton. Malvin m'a remis une lettre de Franconie et des lettres pour Marbois que je lui ai portées ; elles lui annoncent la mort de Gibert Desmolières ; cet affreux événement a été pour nous un coup de foudre, et je crains que la santé de Marbois, déjà si mauvaise, n'en souffre encore. La dernière lettre de Gibert était assez gaie, mais par post-scriptum, et d'une main tremblante, il écrivait qu'il s'était trouvé très mal la nuit ; c'est encore un homme de bien, un véritable ami de la patrie, un des membres les plus distingués et les plus estimables du Conseil des Cinq-Cents que la tyrannie a condamné à périr sur cette terre barbare !

Nous avions été tous les deux nommés dans la même élection par le département de Paris ; voilà cinq membres du Corps Législatif qui sont morts dans la Guyane dans moins d'une année de séjour ! Quel coup affreux pour la mère de Gibert ! Je n'ai point connu de mère plus tendre, de fils plus attaché à sa mère !

Malvin conduit ici sept à huit déportés et l'abbé Hochard que l'agent déporte de Cayenne à Sinnamary. L'agent se croit investi de la plénitude de l'autorité arbitraire, c'est à Vincent Pinçon qu'il déporte les mulâtres de Cayenne condamnés par lui à cette peine. L'agent principal de cette conspiration est à l'hôpital pour cause, ou sous prétexte, de maladie.

Marie-Rose, négresse très riche, qui nous avait montré beaucoup de zèle à notre arrivée à Cayenne, vient de mourir.

22 nivôse. – Un nommé Magnier, que l'agent faisait déporter à Surinam, ancien soldat dans les troupes de Cayenne, renvoyé en France, où il est devenu président du tribunal révolutionnaire de Rennes, et ramené ensuite à Cayenne, m'a porté une lettre de ma femme, du 6 fructidor, qu'il s'est procurée je ne sais comment, car l'histoire qu'il m'a débitée à cet égard est absurde.

On m'a apporté le soir une lettre de Couturier, qui me donne les détails les plus tristes et les plus intéressants sur les derniers moments de Gibert Desmolières ; voici la dernière phrase de son journal adressé à sa mère : « Les douleurs sont si vives, le désespoir si grand, que je ne puis continuer. »

Couturier a eu pour lui tous les soins de l'ami le plus tendre ; la lettre qu'il m'écrit m'a vivement ému. Quoi que puissent faire les tyrans, ils ne détruiront jamais le vif intérêt qu'inspirent les victimes qu'ils sacrifient.

23 nivôse. – Rien n'est plus étrange que les motifs de déportation de quelques-uns des prêtres qui sont ici ; le 8 frimaire an VI, le Directoire a pris un arrêté pour déporter les prêtres Pierre Aubert, ex-curé de Rouelle, et le Bas, prêtre de la commune d'Octaville, parce que, quoiqu'ils n'aient pas fait une rétractation publique, elle n'en paraît pas moins constante, et parce qu'ils ont cessé leurs fonctions au moment de la descente des Anglais à Quiberon, et enfin parce que tous ces prêtres sont signalés pour avoir fait plus de mal que tous les satellites de l'Angleterre. Cet arrêté n'a pas besoin de commentaire !

24 nivôse. – Après avoir travaillé l'après-midi, je suis allé voir les nouveaux carbets. Pendant que j'y étais, le commandant est venu me joindre et m'a dit : « J'ai ordre de vous faire partir. » J'ai cru que c'était une plaisanterie, mais il m'a montré une lettre de Desvieux, venue par un exprès, qui lui porte l'ordre de nous faire partir, Marbois et moi, sous l'escorte d'un caporal et quatre fusiliers, pour nous conduire à l'hôpital de Cayenne ; j'avoue que cette nouvelle m'a affecté ; cependant je me suis bientôt remis, et je n'ai vu dans cet ordre qu'une crainte ridicule des démarches que nous pourrions faire si les Anglais s'approchaient. Mais c'est Marbois qui m'inquiète ; comment pourra-t-il faire cette route ? À peine peut-il venir jusque chez moi. Le commandant voulait nous faire partir dès demain ; j'ai obtenu qu'il nous laissât la journée de demain pour nos arrangements ; nous sommes allés chez Marbois, je l'ai prévenu de manière à affaiblir l'impression de cet ordre ; mais je crains bien qu'il n'en soit affecté.

25 nivôse. – Cette journée s'est passée à faire mes arrangements de départ Marbois avait demandé un jour de plus et il en avait besoin ; Cabrol avait certifié le mauvais état de sa santé ; le commandant a répondu que ses ordres ne lui permettaient pas d'accorder aucun délai. Je laisse plusieurs objets que je ferai vendre, si je ne retourne pas à Sinnamary.

26 nivôse. – Marbois a mal passé la nuit ; cela m'inquiète cruellement ; j'ai demandé au commandant la copie de l'ordre qu'on lui a donné relativement à nous ; il me l'a refusée, en m'assurant qu'il lui était enjoint de ne donner aucune copie des ordres qu'il reçoit ; telle doit être en effet la marche de l'autorité arbitraire qui nous régit ; je lui ai représenté combien tout cela était illégal et injuste ; j'avais fait cette demande en présence de Malvin et de Hussenet, j'étais bien aise d'en avoir des témoins.

J'ai remis à Morgenstern mon testament et l'inventaire des effets que je laisse à Sinnamary.

J'avais fait quelques provisions pour passer ici cinq ou six mois encore ; j'avais vaincu l'insalubrité du climat et je ne le redoutais plus ; j'étais tranquille ; je vivais solitairement, mais mes études, mes poules, mon chien, un petit acouchi, m'amusaient et remplissaient mes journées ; mes poules surtout m'étaient singulièrement attachées, elles étaient extrêmement privées, une jeune poule blanche de la plus grande beauté que j'avais aussi élevée venait tous les jours se coucher à mes pieds. Depuis que ma santé était rétablie, ma vie était régulière et paisible ; je n'avais rien à démêler avec le gouvernement, et si de tristes souvenirs et le spectacle des maux que souffraient les déportés, n'avaient trop souvent déchiré mon âme, ma vie n'aurait pas été malheureuse. Mon logement était le plus sain du poste ; tous les habitants me témoignaient de l'estime, de l'amitié et le plus vif intérêt ; je ne songeais plus à quitter Sinnamary.

Cinquième partie

ROUTE DE SINNAMARY À CAYENNE ET SECOND SÉJOUR À CAYENNE

(Du 27 nivôse An VII – 16 janvier 1798 – au 15 ventôse An VII – 5 mars 1799)

27 nivôse. – Il est six heures du matin, nous partons ; nous laissons ici les cendres de six de nos compagnons de malheur, et nous ignorons nous-mêmes notre destinée. Des larmes touchantes et honorables nous ont témoigné le vif intérêt qu'on prend à nous ; nous avons pour escorte un caporal, un soldat blanc et trois soldats noirs.

Morgenstern a prêté une jument à Marbois, et quatre nègres portent le bagage indispensable pour la route et notre séjour à Cayenne, jusqu'à ce que nos effets y arrivent ; un mulâtre, enfant de Madeleine, nous accompagne. Ainsi nous voilà une vraie caravane de douze personnes. Nous sommes allés à la pointe pour suivre les bords de la mer ; la route des savanes est plus courte, mais elle est impraticable dans cette saison à cause des eaux qui remplissent les bas-fonds.

Nous sommes arrivés à huit heures sur l'habitation de Saint-Jean ; c'est un de ces anciens et bons Allemands établis depuis trente ans dans la colonie, lui et sa femme ont survécu, et ils avaient quelque aisance, lorsque le décret de la liberté des esclaves leur a enlevé tout le fruit de leurs travaux. Ils ont trois garçons ; l'aîné est établi dans la savane ; ils vivent de la pêche, d'un peu de bétail qu'ils élèvent, et de quelque petite culture de vivres et de coton.

J'ai vu là sans avoir eu le temps de les examiner, parce qu'il pleuvait à verse, des roches d'un granit bleuâtre.

Quelques-unes de ces roches sont singulières, elles ont une apparence basaltique et volcanisée. La plage, le long de la mer, est un banc de vase qui s'étend assez loin. La pêche se fait en pratiquant des trous dans la vase, où la mer laisse le poisson en se retirant ; le pêcheur va les chercher avec une planche qu'il fait glisser sur la vase ; cette pêche n'est pas sans danger, il y a des vases molles, ou des trous profonds, qu'il faut savoir éviter. Un des soldats noirs de notre escorte avait été l'esclave de Saint-Jean, qui l'avait acheté très cher quelques mois avant que la liberté ne fût proclamée ; j'étais trempé de sueur et de pluie lorsque je suis arrivé, mais j'ai pu me sécher, et cela m'a fait grand bien.

Nous sommes repartis à huit heures et demie ; le temps était beau. Des milliers de flamants, d'aigrettes, de corbeaux étaient sur les vases et ressemblaient de loin à une armée rangée en bataille ; le contraste du rouge brillant des flamants, du blanc éclatant des aigrettes, du noir des corbeaux, produisait le plus bel effet.

La rive droite de la crique de Paracou s'avance dans la mer et est terminée par un superbe rocher entouré de pierres ; les unes blanches et rongées par la mer, les autres noircies par le temps, le beau vert des arbres qui les couronnent, les aigrettes qui voltigeaient sur ces rocs, quelques groupes de flamants placés au pied, faisaient en ce moment de l'aspect de ce rocher une des scènes les plus romantiques que j'aie vues ; les bords de la crique sont très agréables ; on remonte quelques pas pour parvenir au front, qui est en assez mauvais état. J'y ai trouvé Marbois, qui n'avait pas pu y faire passer sa jument ; le soldat qui était avec lui était allé chez Pierry, pour le prier d'envoyer quelques nègres pour les aider à faire passer la jument. J'ai continué ma route et j'ai trouvé Pierry qui se rendait au pont. Je suis arrivé encore mouillé à la case de Pierry, qui est à un quart de lieue de la crique ; Marbois y est arrivé un quart d'heure après moi ; nous nous sommes reposés là quelques instants ; Pierry est le gendre de Morgenstern ; il vit là avec sa femme et deux jeunes enfants.

Nous nous sommes remis en route à neuf heures et demie ; le chemin, jusqu'à la maison de santé, est dans des palétuviers ; nous y avons été accablés de chaleur et dévorés d'insectes ; nous avons passé la crique des vases à une petite demi-lieue de chez Pierry, sur un pont meilleur que celui de Paracou. Après la maison de santé, nous avons repris le bord de la mer, où le sable est ferme et le chemin excellent ; la maison de santé est un établissement qui est abandonné ; nous sommes arrivés à midi et demie chez Mme Adam ; Marbois avait été tracassé par des chevaux qui ont poursuivi sa jument. Je suis arrivé chez Mme Adam trempé de sueur et un peu fatigué, mais, dès que j'ai eu changé de linge, je n'ai plus senti la moindre lassitude. Nous avions fait ainsi cinq lieues assez fortes. Mme Adam est aussi une ancienne Allemande ; elle a perdu son mari et toute sa famille, et elle vit là avec un jeune orphelin qu'elle a adopté et quelques cultivateurs ; sa case est de la plus grande propreté, son habitation est parfaitement située, et le séjour doit y être extrêmement sain.

Nous en sommes repartis vers quatre heures ; à moitié chemin de chez Réveillaud nous avons passé la crique de Malnoury, où j'ai rencontré Mme Harmand, habitante de cette côte. On passe la crique en canot et les chevaux à la nage. Le chemin le long de la mer est très bon depuis chez Mme Adam jusque chez Réveillaud, où nous sommes arrivés vers cinq heures et demie. Les habitations Duchesne, Harmand, Réveillaud sont à la

suite et près les unes des autres. La mer, devant chez Réveillaud et depuis la crique de Malnoury jusqu'à Kourou, forme une espèce de baie embarrassée de roches, où elle est souvent très mauvaise ; c'est ce qu'on appelle ; la bature[29] de Malnoury ; lorsque le temps est mauvais, on entend les brisants à Sinnamary ; devant l'habitation de Réveillaud il y a une roche assez élevée au milieu de la mer ; elle est couverte d'arbres, et elle a quelques aspects assez pittoresques ; on voit la pointe de Kourou dès qu'on a passé la crique de Malnoury, et au large les îles du Salut. J'étais en avant, je suis entré chez Réveillaud vers cinq heures et demie, j'ai trouvé sa femme et une petite fille charmante, que j'ai vue avec intérêt, quoiqu'elle m'ait rappelé de tristes souvenirs.

Marbois n'a pas tardé à arriver avec nos gens ; Réveillaud est aussi revenu de son abatis. La nuit précédente, sa pirogue, qui revenait de Surinam et que nous avions vue à Sinnamary, avait fait côte ; heureusement on a sauvé sa petite cargaison. La mer gagne dans toute cette partie, je ne serais pas étonné qu'avant peu elle ne submergeât la savane. Nous avons été reçus avec la plus grande honnêteté, nous avons eu un excellent souper ; mais les maringouins nous ont désolés la nuit. La jument de Marbois a cassé son licol et elle est retournée à Sinnamary, il a fallu que Marbois fît la route à pied jusque chez Terrasson.

Nous sommes repartis à cinq heures et demie ; j'étais en avant, je suis arrivé à la crique de Karouabo à six heures un quart ; j'y ai attendu Marbois un quart d'heure ; j'ai réveillé le passeur ; nous avons traversé à six heures demie. On a très peu de coquillages sur les bords de la mer depuis Sinnamary jusqu'à cette crique ; mais, après l'avoir traversée, le sable est couvert de coquilles bivalves, de coquilles d'huîtres, de porcelaines et de quelques univalves. Nous nous sommes arrêtés à l'habitation de Terrasson, qui est très vaste ; mais l'air dévorant de la mer paraît brûler la culture qui a cependant recueilli plus de coton que l'année dernière.

Marbois est arrivé excessivement fatigué. Nous avons dîné là, et nous sommes partis vers trois heures et demie pour Kourou. Une partie de la route est dans des palétuviers où les insectes désolent ; nous avons été obligés de nous arrêter à trois quarts de lieue, chez une mulâtresse nommée Thérèse, où nos nègres étaient allés. Il pleuvait à verse. Nous avons ensuite continué notre route ; j'étais en avant avec un des soldats, nous nous sommes égarés dans des palétuviers ; heureusement j'ai aperçu une habitation, c'est celle du juge de paix de Kourou, qui était là avec un déporté, nommé Margarita, curé de Saint-Laurent de Paris ; ils m'ont indiqué la route, et enfin nous avons repris les bords de la mer, où le chemin est excellent ; on quitte l'anse avant d'arriver à Kourou pour

prendre un chemin tracé dans les bois ; j'y suis entré seul, tout notre monde était derrière et j'étais inquiet sur la route, car la nuit approchait. Ce chemin, au sable près, est très agréable, l'odeur des fleurs le parfumait. J'ai aperçu une maison et j'ai de nouveau demandé ma route. Il était nuit et j'étais horriblement fatigué, lorsque je suis arrivé enfin chez M. Gourgue, maire de Kourou. Je lui ai remis une lettre que le curé Hochard nous avait donnée à Sinnamary.

J'ai été accueilli avec le plus grand zèle ; M. Gourgue est de la famille de ce nom qui s'est distinguée de la manière la plus honorable dans les parlements de Paris et de Bordeaux. Le maire de Kourou m'a paru un excellent homme, mais excessivement malheureux ; il a perdu sa femme, ses enfants et toute sa fortune ; il vit là sur une habitation qui est dans la plus agréable position ; la maison tombe absolument en ruines, la case principale est sur une hauteur, entourée à quelque distance des bâtiments utiles, des cases à nègres et des plantations ; si cette habitation était soignée, elle ferait un superbe jardin anglais. Il y avait au moment où nous sommes arrivés une quantité immense de pervenches en fleurs ; au pied des cocotiers, des orangers, et des aouara autour de la maison, l'éclat de ces fleurs et la disposition des masses d'arbres et des bâtiments rendent la situation de cette habitation une des plus intéressantes et des plus gaies que j'aie vues encore.

28 nivôse. – Nous avons passé la matinée et dîné chez le maire de Kourou ; un prêtre déporté, nommé Rubline, a soupé et dîné avec nous ; il y a à Kourou trois ou quatre déportés et entre autres M. de Givry, déporté comme noble et émigré ; il a épousé la fille d'un habitant ; c'est chez le maire de Kourou que logeait un prêtre nommé Noiron, que l'agent a fait enlever et conduire à Approuague, parce qu'il avait dit la messe au mariage de M. de Givry. Après dîner, nous sommes partis pour continuer notre route. Nos gardes étaient restés au poste à un quart de lieue de l'habitation du maire ; ils n'ont aucune inquiétude sur nous.

Le poste de Kourou est très peu peuplé, mais les promenades sont très agréables, et la végétation est beaucoup plus forte et plus animée que celle de Sinnamary.

Nous avons passé la rivière de Kourou à trois heures ; elle est beaucoup plus large que celle de Sinnamary, mais beaucoup moins profonde. On voit à peu de distance de Kourou, sur la rive gauche, la sucrerie de Paricarbo, où il y a encore, m'a-t-on dit, cent et quelques travailleurs. Il y a à la pointe du Kourou des rochers qui me paraissent intéressants, si j'en juge par quelques morceaux que j'en ai vus à Kourou.

Nous sommes entrés dans l'habitation de Guatimala, qui est très vaste ; c'est la première grande habitation que je vois ; les cases à nègres forment

un village assez considérable ; on y recueille du coton ; nous ne nous sommes pas arrêtés ; nous avons continué notre route pour l'habitation Saint-Philippe, où nous comptions coucher. C'est une roucouerie ; j'ai vu les bâtiments et les ustensiles nécessaires à cette fabrication. On y travaillait ; l'odeur qui s'exhale des cuves est détestable, mais je ne la crois pas malsaine. Nous comptions trouver là un déporté, régisseur de cette habitation ; il était allé à Guatimala ; nous comptions aussi trouver un cheval pour Marbois, il n'y en avait pas. Il était de bonne heure, nous avons continué notre route ; on nous a dit qu'il n'y avait que deux petites lieues jusqu'à l'habitation de Favart, maire de Makouria. J'ai cru que Marbois n'y arriverait jamais ; il était six heures et demie quand j'y suis arrivé très fatigué moi-même ; cette habitation est très vaste et paraît en bon état ; nous avons trouvé là un déporté, c'est un musicien ! Marbois est arrivé excédé ; après le souper nous sommes montés dans un vaste grenier, où mon hamac était tendu et où l'on avait placé un matelas pour Marbois ; les insectes et les chauves-souris nous ont tourmentés et empêchés de dormir. J'ai vu là un cerf des palétuviers, à cornes velues ; il est très prisé.

Marbois a eu une jument, mais sans selle ; nous sommes partis à six heures, le temps à la pluie ; je suis allé en avant, un soldat noir me suivait ; j'ai cru qu'il m'avertirait lorsque nous serions chez Mme d'Alleman, où nous allions. Je n'ai pas fait attention à une maison qui était sur ma droite, j'ai fait une demi-lieue de plus jusqu'à la crique, où le passeur m'a informé de mon erreur, et m'a indiqué une route un peu plus courte pour revenir chez Mme d'Alleman. La pluie tombait à verse, et dans quelques endroits j'ai eu de l'eau jusqu'aux genoux. Je suis enfin arrivé vers huit heures et demie, Marbois y était déjà.

Mme d'Alleman était dans son habitation avec Mme Montagu, sa fille ; elles nous ont reçus avec infiniment de grâce et d'intérêt. J'étais mouillé comme si j'avais été trempé dans la mer. On s'est empressé de me faire changer, et je ne me suis plus ressenti de ma fatigue et de ce bain forcé. L'habitation de Mme d'Alleman est très vaste ; c'est une sucrerie, mais tout le sucre qu'on y recueille est employé à faire du tafia, qui se vend très bien, et plus couramment que toute autre denrée. Mme d'Alleman fait maintenant de vastes plantations en coton. J'ai parcouru avec Mme Montagu la sucrerie et le moulin. Tout cela ne m'était connu que par des descriptions. Mme d'Alleman est une femme très active ; elle a passé quatorze fois la mer, d'ici en France ; elle est revenue avec sa fille et son gendre depuis environ quatorze ou quinze mois ; elle a été obligée de passer par Hambourg et par les États-Unis. Elle ne désespère pas de sa culture, elle a conservé presque tous ses travailleurs ; elle a pour économe, sous sa direction, un mulâtre qui paraît très intelligent.

J'aimerais infiniment cette vie d'habitant. La jeune Mme Montagu, qui est très aimable, était entourée de jeunes négresses qu'elle fait travailler et filer autour d'elle. Mme d'Allernan a trouvé le moyen de donner de l'émulation à ses Noirs ; en général, et c'est un sentiment très moral qu'il faudrait cultiver, ils sont extrêmement touchés des soins qu'on a pour leurs pères, leurs mères ou pour leurs enfants, et c'est le moyen de les attacher aux habitations qu'ils cultivent.

J'ai passé là quelques heures agréables. Mme d'Alleman n'a pas voulu que je continuasse ma route à pied ; elle nous a donné des chevaux. Nous sommes partis après dîner ; à une demi-lieue de chez Mme d'Alleman, nous avons passé en canot la crique de Makouria, où je m'étais arrêté le matin.

De chez Mme d'Alleman chez M. Terrasson, où nous avons été coucher, on trouve plusieurs habitations. Nous y sommes arrivés à six heures et demie ; M. Terrasson y était, avec sa femme et un déporté moine, nommé le père Thomas, qui venait d'y arriver. Nous y avons été reçus avec la plus grande honnêteté, et on nous a donné un excellent souper.

Mesnard fils y est venu ; il arrivait de Cayenne, il ne nous a rien appris de bien intéressant.

J'ai renvoyé le cheval de Mme d'Alleman, et on m'a promis une excellente jument de M. Mettereau, dont l'habitation est sur notre route.

30 nivôse. – Nous sommes partis à 5 heures et demie, avec le père Thomas qui allait aussi à Cayenne ; notre garde était allée en avant nous attendre au passage. Le chemin, depuis Kourou, est toujours dans l'intérieur, et la mer est cachée par un rideau de palétuviers. Nous avons vu de très beaux abatis, avant et après l'habitation Terrasson.

Nous sommes arrivés à 7 heures et demie au passage ; lorsque la mer est basse, on fait un petit quart de lieue sur les vases, mais il faut laisser les chevaux, parce qu'il y a des vases molles où ils pourraient s'enfoncer ; on voit sur cette partie du rivage quelques vases dures et quelques rochers. Nos nègres nous ont fait un peu attendre. Il était près de 8 heures quand nous nous sommes embarqués ; nous sommes arrivés à 8 heures et demie au quai en bois de l'île de Cayenne où l'on débarque. J'ai vu, en arrivant sur le port quelques mulâtres et mulâtresses ou négresses qui nous avaient servis à Sinnamary ; j'y ai rencontré Prachet.

Nous avons traversé la ville au milieu de notre garde et ensuite la savane, pour nous rendre à l'hôpital. Il n'y avait pas de chambre à nous donner. On nous a placés dans un vaste grenier au-dessus du magasin. D'un côté, nous avons la vue sur la savane et la ville, de l'autre sur la cour de l'hôpital et la mer. Ce grenier est assez noir et ressemble pas mal à une

prison. J'ai demandé quelle était la consigne, on m'a dit que nous ne pouvions pas sortir de l'hôpital.

Ma négresse Manon est venue me voir ; le major de place Dardé et un officier d'artillerie sont venus aussi, ils m'ont confirmé la consigne qui a été donnée. L'officier d'artillerie, que je ne connais pas, m'a témoigné un grand intérêt. Le soir, un officier nommé Lafond, de Bayonne, est venu me voir et m'a donné des nouvelles de Bordeaux. On ne nous fait d'ailleurs rien dire sur la cause de notre détention. En arrivant, j'ai vu dans le port 15 ou 16 bâtiments grands ou petits ; quelques-uns sont échoués et périssent. Les sœurs se plaignent du peu de moyens qu'on leur fournit pour l'entretien de l'hôpital ; elles nous ont accueillis avec le plus grand intérêt ; la supérieure était malade, nous ne l'avons vue que le soir. Le jeune Saint-Afrique est à l'hôpital, et il est venu nous prévenir qu'il comptait incessamment partir pour la France.

Noyer est venu nous voir avec un chirurgien nominé De Réti, qui a été à l'Île de France, où il a connu Warnet, subrécargue[30] du navire le *Sartine,* armé par mon père.

1er pluviôse. – Vers 10 heures, on a signalé quatre frégates ; on a cru que c'étaient les Anglais ; on a battu la générale ; on a mis le fort sous la garde des citoyens de la ville, et presque toutes les troupes sont parties pour Remire et les batteries de la côte. J'avais deux lunettes d'approche, et j'ai cru reconnaître le pavillon espagnol ; vers quatre heures, il est arrivé un bateau portant en effet ce pavillon, et un officier espagnol.

Ces frégates sont parties de Cadix il y a un mois ; elles portent 600 hommes de troupes, gardes wallonnes, pour Surinam ; elles ont ordre d'attendre ici la réponse aux dépêches dont le commandant est chargé pour Friderici ; tout était en alarme ce matin ; ces nouvelles m'ont tranquillisé.

On ne nous a rien fait dire ; nous avons su seulement que l'agent permettait de nous voir, mais qu'il se réservait d'en donner la permission lui-même ; personne n'en demandera, car on craindra de se compromettre.

2 pluviôse. – J'ai passé ma journée à écrire à Paris, à Hambourg et à Surinam. Je lis avec intérêt quelques gazettes qu'on nous a communiquées. On ne nous fait rien dire et nous restons dans la même incertitude ; le bateau espagnol est retourné à bord des frégates ; on dit que la *Vestale,* frégate française, est partie de Cadix en même temps que les frégates espagnoles ; elle ne paraît pas ; ces frégates sont très fortes, l'une d'elles est l'*Iphigénie,* que les Espagnols nous ont prise dans les guerres de la coalition.

3 pluviôse. – Le général, le commandant en second, et l'état-major sont venus visiter l'hôpital ; je m'attendais qu'ils viendraient nous voir, personne n'a paru ; l'agent veut nous mettre dans la nécessité de nous adresser à lui, et on nous laisserait ici en détention, sans nous informer des motifs d'une mesure aussi extraordinaire et aussi illégale. Personne presque n'ose nous voir, tout le monde tremble ici.

4 pluviôse. – Ma captivité me fatigue ; la tristesse de notre grenier me déplaît, et voilà assez de temps écoulé pour constater l'illégalité des mesures prises par l'agent ; je me suis déterminé à lui écrire pour mon compte particulier, Marbois persiste à ne pas lui écrire ; le séjour de l'hôpital lui convient pour sa santé, et d'ailleurs il est fondé à croire que l'agent dans tout ceci exerce une vengeance particulière contre lui, dans laquelle je suis enveloppé, parce qu'il eût été difficile de nous séparer.

Je rappelle rapidement dans cette lettre tout ce qu'il y a eu d'illégal et d'injuste dans la conduite des agents à notre égard, et je demande si enfin nous sommes libres de nous établir à Cayenne, dans la ville, dans la savane, ou ailleurs. Cette lettre, que j'ai remise au commissaire Boucher, a produit quelque effet.

Boucher est venu à midi ; il m'a appris que l'agent l'avait chargé de me dire : « Que sans doute nous ne nous attendions pas à recevoir une réponse par écrit, que ce n'était pas l'usage de son prédécesseur, et que ce ne serait pas le sien. Mais que nous pouvions être certains que c'est parce qu'il attachait une grande importance à nous empêcher d'être enlevés par les Anglais qu'il nous avait fait venir ici. Que les Anglais pouvaient enlever tous les autres déportés, les mener au diable s'ils voulaient, que cela lui était égal. Que dès qu'on serait informé que Surinam ne serait pas attaqué, nous serions libres de nous établir dans quelque habitation ou de retourner à Sinnamary, mais qu'il ne pourrait pas nous permettre de rester dans la ville, dans la savane, ni même dans l'île. »

J'ai fait quelques observations à Boucler sur cette réponse vraiment étrange ; Desvieux est venu le soir, il a prétendu qu'il ignorait la maladie de Marbois, lorsqu'il a donné l'ordre de nous conduire ici, il nous a répété ce que l'agent avait dit à Boucher, que d'ailleurs nous pouvions voir qui nous voudrions, pourvu qu'on demandât à l'agent lui-même la permission de nous voir ; que, hier, lui et le général avaient eu l'ordre de ne pas nous voir, nouvelle preuve que l'agent voulait nous forcer à nous adresser à lui.

6 pluviôse. – Le pavillon est hissé au fort ; j'ai vu entrer un bateau que je crois être une prise faite sur les Portugais.

Le commissaire Boucher est venu nous voir l'après-dîner, et il ne nous a rien dit de nouveau. Je me suis plaint de notre détention ; il faut encore

attendre, m'a-t-il dit. L'agent voudrait sans doute qu'on le suppliât, et quoique ma santé commence à souffrir, je ne m'avilirai pas. On n'a pas permis ce soir aux enfants de Madeleine de monter ; il semble que la consigne devienne plus sévère.

Le bateau portugais, qui est entré, est une prise des goélettes qui ont été croiser sur les côtes d'Afrique. Ce bateau manquait de vivres, le capitaine a déposé cent nègres sur les côtes du Brésil et il n'a à bord que trois ou quatre négresses.

7 pluviôse. – Le régime de l'hôpital est détestable ; mon sang s'échauffe ; cette détention m'indigne ; c'est un attentat punissable.

Marbois a eu la fièvre ce matin, et l'accès a été très violent.

Le temps continue à être affreux ; une goélette, qui allait à Approuague, s'est perdue ; heureusement quelques bateaux de pêcheurs ont sauvé l'équipage.

J'ai vu Bousquet un instant en entrant chez les sœurs ; il est parti de Sinnamary le 28, il y avait encore un déporté qui était mort depuis notre départ.

8 pluviôse. – J'ai été réveillé cette nuit par la force du vent ou plutôt de la tempête. Marbois a mieux passé la nuit ; mais il est très faible et très changé.

J'ai relu l'ouvrage de Condorcet, intitulé *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain.* Je ne crois pas qu'il ait fait cet ouvrage pendant la proscription, comme on l'a annoncé. C'est un essai très imparfait qu'on aura trouvé dans ses manuscrits, et on a cru ajouter un plus grand intérêt à cet ouvrage en le présentant comme les dernières pensées de Condorcet ; quoi qu'il en soit, cette esquisse présente de grandes pensées et des vues très intéressantes, mais le fanatisme antireligieux et antiroyal y est porté à l'excès.

Ceux qui ont vu, comme moi, Condorcet faire bassement sa cour aux ministres sous l'ancien régime, et rechercher alors les places et les distinctions, jugeront combien sa conduite était peu en accord avec les principes qu'il développe dans cet ouvrage.

J'ai connu Condorcet à l'Assemblée Législative, on ne peut lui refuser de vastes connaissances, mais il était d'une extrême faiblesse, et lancé, par ses rapports, dans le parti révolutionnaire, il tremblait à chaque mouvement de la Révolution.

9 pluviôse. – La destruction de la religion, quoi qu'en ait dit Condorcet, ne détruit pas les préjugés. Un capitaine de navire est mort cette nuit ; il revenait d'une croisière sur les côtes d'Afrique. J'ai vu mettre le corps

dans la bière, les nègres se formalisaient de ce qu'on lui avait placé la tête du côté de la sortie de la galerie, et ils ont fait retourner le cercueil de manière que les pieds fussent en avant.

Le Commissaire Boucher est venu nous voir ; il ne m'a rien dit de la part de l'agent ; il ne faut attendre aucun changement avant qu'on ait des nouvelles de Surinam.

Je serais tenté de me faire teindre en noir pour obtenir les faveurs de l'agent. J'ai vu une lettre par laquelle il fait recommander trois jeunes Africains à l'hôpital ; il est impossible d'exprimer un plus grand intérêt ; je ne blâmerai jamais celui qu'on prendra à des êtres souffrants, quelle que soit leur couleur, mais il ne faudrait pas que cet intérêt fût exclusif pour la caste noire, et que les persécutions fussent réservées à la caste blanche. Jamais on n'a rampé plus bassement devant le pouvoir arbitraire, que je vois ramper ici.

10 pluviôse. – Mme Burnel est venue le soir à l'hôpital avec Desvieux, commandant en second, et M. Beauregard. Un nègre, qui l'avait aperçue dans la savane, m'a fait rire ; il a appelé une petite négresse des sœurs, et il lui a dit : « di à ma so que mame l'agent est là qui veni. »

L'ordonnateur est venu un moment après avec Ninet, son secrétaire ; ils sont montés nous voir ; l'ordonnateur a eu la sottise de me dire que « nous étions bien » – « Oui, lui ai-je répondu, comme on est dans un grenier. » Cette réponse l'a étonné : « Vous savez, m'a-t-il dit, qu'on n'a pas dans la colonie des appartements comme en France. » Je lui ai répliqué que nous avions déjà été ici et que nous y avions été mieux ; d'ailleurs il a mis de l'honnêteté dans sa visite. Il m'a dit que l'on n'avait pas encore de nouvelles de Surinam.

La chaleur a été extrême aujourd'hui ; jamais je n'ai eu autant d'impatience d'être ainsi renfermé ; jamais je n'ai été plus indigné d'être ainsi le jouet d'un plat despotisme.

11 pluviôse. – Noyer, le médecin de l'hôpital, est venu voir Marbois ; il est resté très longtemps, et à peine a-t-il dit deux mots de la maladie de Marbois, mais il a parlé beaucoup de la colonisation entreprise par le chevalier Turgot et Chanvallon. On dépensa vingt-cinq millions pour cette colonisation, et à peine a-t-elle produit pour la valeur d'un million d'établissements utiles. à peine reste-t-il vingt familles des nombreux colons qu'on avait appelés ; il paraît que Turgot avait une mauvaise tête, mais qu'il n'a été coupable que d'ignorance et d'étourderie ; la conduite de Chanvallon, au contraire, fut vraiment criminelle ; voilà l'opinion qui subsiste dans la colonie, et le temps doit lui avoir donné le caractère de la vérité.

12 pluviôse. – Desvieux, que nous avions prié hier de demander à l'agent quelles étaient ses intentions pour notre séjour, lorsqu'il lui plairait de faire cesser notre détention, est revenu ce matin me prévenir que l'agent permettait que je sortisse une heure le matin et une heure le soir pour me promener dans la savane, ou le long de la mer, à condition que je donnerais ma parole d'honneur de rentrer ; il était temps pour ma santé que cette clôture absolue cessât !

Je me suis promené le soir de cinq à six heures, d'abord dans la savane. C'est une assez vaste pelouse au pied des remparts de la ville, dans l'est de laquelle on a tracé un faubourg sur un plan assez large. Je me suis promené ensuite le long de la mer ; c'est la promenade la plus saine et la plus intéressante ; j'ai vu là d'assez grandes masses de rochers que j'examinerai.

Couturier me mande que, plus il examine les papiers de Gibert Desmolières, et plus il sent combien la chose publique a perdu.

13 pluviôse. – J'ai suivi ce matin la grande rue la plus au sud de la savane ; elle conduit par un très beau chemin à l'habitation de l'État ; je suis allé jusqu'à la porte de cette habitation ; tout le terrain dans cette partie est plat et marécageux ; la plupart des fossés d'écoulement sont négligés ; voilà le sort de presque tous les travaux d'utilité publique.

14 pluviôse. – Je me suis promené ce matin sur la levée qui est au sud de la ville, le long de la crique ; cette levée est assez belle, et elle conduit depuis la savane jusqu'au port. J'ai rencontré en revenant le capitaine d'un navire de Bordeaux ; il m'a reconnu et m'a abordé avec beaucoup d'honnêteté ; il m'a donné des détails sur la situation de Bordeaux ; il m'en a donné sur les infamies qui se commettent ici. Ce capitaine me disait, et je le crois bien, qu'on n'a aucune idée en France du pouvoir qu'exercent les agents dans les colonies.

On trouve dans le *Moniteur* du 11 messidor an VI une diatribe très violente contre l'ouvrage que Dussauly a fait paraître sur ses rapports avec J.-J. Rousseau. Il mérite sans doute des reproches d'avoir aussi longtemps attendu pour publier cet ouvrage ; mais je ne crois pas que son but ait été de diffamer Rousseau, comme on l'en accuse ; il a voulu ne pas rester lui-même inculpé dans l'opinion publique. Rousseau n'est pas diffamé par cet ouvrage, qui n'a rien changé à mon jugement sur ce grand homme. J'admire, comme j'ai fait toujours, le philosophe sensible, l'ami de la vertu et de l'humanité, mais je plains sa faiblesse et l'égarement dans lequel le plongea son extrême sensibilité.

Ses ouvrages ont influé sur ma vie entière ; il m'a fait aimer davantage et la vertu et ma patrie ; mais ce serait en faire une idole mensongère, ce

serait lui consacrer un culte fanatique, que de vouloir taire les détails de sa vie privée.

En dînant, j'ai entendu deux coups de canon tirés à la mer, à trois heures on a hissé le pavillon et j'ai aperçu un bâtiment à deux mâts portant pavillon carré ; il m'a paru mouillé très au large ; on y a envoyé un canot que j'ai suivi des yeux pendant longtemps de dessus les roches du bord de la mer où je me promène tous les soirs. On pense, je ne sais sur quels indices, que c'est un bâtiment de Nantes.

15 pluviôse. – Un petit nègre, nommé Maquer, est chargé du service de notre chambre ; hier il avait des souliers de femme avec lesquels il faisait beaucoup de bruit en marchant. Vers onze heures de la nuit, Marbois a entendu marcher et il a cru que c'était Maquer ; il lui a demandé ce qu'il faisait là. Point de réponse, mais toujours le même bruit et celui de quelques assiettes qu'on remuait. Marbois s'est levé, et il est allé du côté de l'escalier, d'où partait le bruit : « Veux-tu bien répondre, disait-il, – pas un mot, – je te ferai donner les étrivières ! » Aucune réponse. Marbois descend et va fermer la porte du bas de l'escalier et remonte en disant : « Je te tiens, il faudra bien que tu parles. »

J'entendais ce dialogue étant à moitié endormi, et je lui ai dit : « Vous auriez bien mieux fait de prendre de la lumière, nous verrions du moins ce que c'est ! », car je ne pouvais comprendre que Maquer ne répondit pas et que nous entendissions toujours le même bruit avec un sifflement qui me paraissait fort singulier ; enfin, on nous crie de la chambre voisine que c'est le may-pourri[31]. Marbois est allé chercher de la lumière, et en effet nous avons trouvé le may-pourri, qui n'avait été aucunement ému des menaces de Marbois. Nous avons eu assez de peine à faire descendre ce paisible animal. Un grave législateur dialoguant avec un may-pourri, et le prenant pour un nègre, m'a paru une chose fort plaisante et j'en ai ri de bon cœur. Nous ignorions, Marbois et moi, que cet animal eût l'habitude de monter dans les chambres de l'hôpital et nous ne connaissions pas son cri. Ce jeune may-pourri a été élevé par Jeannet, et il est extrêmement familier.

Le bâtiment qu'on a signalé est de Nantes, en effet ; il était destiné pour Saint-Domingue, et il était à Bordeaux lorsqu'on a appris que cette île s'était déclarée indépendante ; alors on l'a expédié pour Cayenne ; la traversée n'a été que de trente-trois jours. Je n'ai pas de lettres jusqu'à présent.

La fête de la liberté des Noirs, qui a lieu demain, a été annoncée ce soir par vingt-et-un coups de canon. Vers huit heures, le major de place est venu me prier de la part de l'agent de ne pas sortir demain ; il craint, ou feint, de craindre que les Noirs ne m'insultent ; j'ai répondu au major de

place que je m'attendais à cette défense. Ce n'est pas la première fois, en effet, qu'on cherche ainsi à nous signaler.

16 pluviôse. – Nous avons appris par le navire venu de Bordeaux que la *Bayonnaise* [28] était arrivée ; elle aura porté plusieurs de mes lettres, si elles n'ont pas été jetées à la mer. J'avais envoyé par elle mon premier mémoire sur la situation des déportés. Elle a livré combat à une frégate anglaise de quarante canons, et elle l'a prise. Bonaparte était toujours au Caire.

Toute la journée s'est passée en chants et en danses et le palais de l'agent a été illuminé le soir.

Nous nous épuisons en conjectures sur la déclaration d'indépendance de Saint-Domingue. Leur pavillon est, dit-on, à trois bandes, noire, blanche, jaune, par allusion sans doute aux castes blanche, noire et mixte.

Il paraît un autre bâtiment ; c'est un senau assez gros ; son pavillon me paraît français.

17 pluviôse. – Je suis allé me promener le long de la mer ; le navire que j'ai vu hier paraît très loin, il n'entrera pas ce matin. Puisse-t-il m'apporter des nouvelles ! Je me suis assis sur ces blocs de granit qui bordent l'océan au nord de Cayenne ; combien de pensées remplissaient mon âme et agitaient mon cœur ! Ah ! Si du moins je pouvais voir enfin la voile heureuse qui m'apporterait la nouvelle du changement de mon sort et la liberté de rejoindre ma femme et mes enfants ! Hélas ! Tout semble éloigner cet espoir, tout semble menacer ma patrie de nouveaux malheurs. Dans quel affreux chaos elle est plongée ! Toutes les sources de sa prospérité semblent s'anéantir !

J'ai examiné les roches de granit, elles ne me paraissent pas de même nature que celles que j'ai vues aux environs de Sinnamary.

J'ai cueilli une branche d'un arbrisseau appelé ici acacia, dont la fleur est odorante et balsamique ; cet arbrisseau, m'a-t-on dit, produit une gomme qui sert à raccommoder la faïence et la porcelaine. Je n'ai pas vu cet arbrisseau dans les bois de Sinnamary.

Desvieux est venu le soir, et il m'a dit que la discrétion avec laquelle j'avais usé de la permission qui m'avait été accordée, avait déterminé l'agent à me donner deux heures le matin et deux heures le soir, avec la liberté d'aller en ville chez les personnes que je voudrais voir ; la même permission est accordée à Marbois. Nous sommes ainsi réduits à obtenir comme des grâces le peu de liberté qu'on nous rend, ou qu'on ne nous ôte pas.

Le bâtiment que nous avons vu hier est de Brême ; ne sachant pas les motifs des coups de canon qu'il entendait, le capitaine n'a pas osé entrer et

il a mouillé au large. Il a perdu deux ancres et son gouvernail, et il a été obligé de s'échouer.

18 pluviôse. – Je suis allé me promener le long de la mer ; c'est la promenade qui me plaît le plus ; la mer était à sa plus grande hauteur, et le temps était superbe. Je crois que c'est le meilleur air qu'on puisse respirer ici. Trois goélettes sont sorties ce matin pour aller, je crois, à Surinam, sous l'escorte des frégates espagnoles.

J'ai fait le soir quelques visites dans la ville et dans la savane. J'ai appris que l'agent avait accordé une amnistie aux mulâtres qui avaient été condamnés pour l'affaire de la conspiration. On m'a beaucoup parlé de l'indépendance de Saint-Domingue proclamée par Toussaint Louverture, général noir, et on croit que cet acte a été concerté entre les Noirs, les colons et les Anglais.

24 pluviôse. – Pendant ma promenade, Noyer a dit à Marbois que l'agent avait eu hier au soir des nouvelles de Surinam ; les Anglais n'ont ni attaqué ni menacé cette colonie ; le gouverneur attend avec impatience les troupes espagnoles.

à dix heures et demie, j'ai vu sortir le corsaire de Prachet ; à peine était-il à deux encablures du port, que je l'ai vu échouer et venir en travers ; il faut qu'il soit en danger ; j'ai vu amener ses perroquets.

Le soir, je suis allé dans l'ouest de l'hôpital pour voir ce bâtiment ; il a coulé bas, et il paraît entièrement perdu ; il a échoué sur un banc de sable qui longe le continent et qui s'étend assez loin au-delà de l'entrée du port.

J'ai examiné les rochers qui forment de ce côté la pointe de l'île de Cayenne. Ce sont de gros blocs de granit gris foncé ; les interstices de ces blocs sont remplis d'une espèce de pierre plus ou moins tendre ; quelques morceaux semblent n'être que de l'argile durcie ; d'autres sont un mélange de silex et de mica qui semble être de nouvelle formation.

25 pluviôse. – Germain, fils du maire, est venu nous voir de la part de J.-J. Aymé, qui demeure sur son habitation. C'est le premier signe de vie qu'il nous donne ; il n'a pas été malade, et il paraît qu'il mène une vie aisée, paisible et assez agréable dans le quartier où il est.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les *Mémoires de Dumouriez* ; on y trouve des détails importants sur la guerre et sur la politique, particulièrement sur la Corse, l'Espagne, le Portugal, les travaux de Cherbourg, etc. Il me paraît avoir jugé avec assez de justice et d'impartialité la plupart des hommes qui ont figuré dans l'administration, dans les négociations ou dans les armées, à la fin du règne de Louis XVI. Ces Mémoires sont écrits sans prétention, mais avec chaleur et facilité, et ils doivent être consultés comme de très bons mémoires historiques. J'ai

connu Dumouriez, mais j'ai eu l'occasion de le voir dans quelques-unes des réunions des comités de l'Assemblée Législative, et je l'estimais peu parce qu'il affichait cette immoralité qu'on décorait du nom de philosophie, qui a beaucoup trop contribué à renverser les principes de l'ordre social.

J'ai revu le soir le navire qui s'est perdu, il est entièrement couché, et avant peu la mer l'aura mis en pièces.

26 pluviôse. – Je m'impatiente de ne rien savoir sur notre situation à venir ; mes travaux remplissaient mon temps à Sinnamary et le remplissaient utilement ; j'avais mis de l'ordre dans mes lectures ; ici je suis réduit à lire les livres que je peux me procurer par hasard, et il est révoltant d'être aussi longtemps le jouet des caprices de la tyrannie.

Les frégates espagnoles sont parties le 22 des îles du Salut ; elles doivent être à Surinam.

Marbois est sorti pour la première fois ; à peine étions-nous dans la savane que j'ai vu le pavillon hissé au fort, nous avons bientôt aperçu un bâtiment à trois mâts dont je n'ai pu distinguer le pavillon ; il a tiré un coup de canon pour demander sans doute un pilote ; mon cœur palpite dès que je vois une voile sur l'océan ; je n'ose cependant me livrer à aucun espoir.

28 pluviôse. – Germain, écrivain de l'hôpital, m'a prié de la part de Perlet d'aller le voir.

Le bâtiment que nous avons vu hier est entré ; il porte 360 Noirs et des habitants de l'Île de France, que les colons faisaient déporter en France. Dans le nombre sont un oncle et un neveu de l'agent ; ces déportés avaient été pris par un négrier anglais, ils se sont révoltés, se sont emparés du bâtiment et l'ont conduit ici ; l'agent est dans la joie.

29 pluviôse. – J.-J. Aymé est malade ; il est arrivé à Cayenne hier au soir. J'ai vu Perlet ; il a une plaie à la jambe qui le retiendra longtemps couché ; je croyais qu'il avait quelque objet particulier à me communiquer, mais il paraît que le désir de me voir était le seul motif qui l'avait engagé à me faire prier de passer chez lui. Il a écrit contre Burnel dans le journal dont il était l'éditeur ; Burnel n'a pas oublié ce tort et il se venge.

30 pluviôse. – Vers dix heures, j'ai entendu un coup de canon à la mer, et j'ai bientôt aperçu un assez gros navire à trois mâts dans le nord-est. J'ai cru que nous allions avoir des nouvelles de France, mais j'ai bientôt appris que c'est le bâtiment que commande Radelet qui revient de la Guadeloupe. C'est ainsi que, bercé d'espérances, elles se détruisent toujours !

à quatre heures et demie, je suis sorti pour aller voir Aymé. La sentinelle m'a appelé et m'a dit que je ne pouvais sortir qu'à cinq heures ;

cela m'a paru fort extraordinaire ; mais j'ai su bientôt le mot de l'énigme, j'ai vu sortir le navire bordelais commandé par le capitaine du nom dont j'ai parlé ; l'agent a craint sans doute que je pusse m'embarquer sur ce bâtiment.

Après cinq heures, je suis sorti et j'ai été accosté par un jeune homme de Paris, chirurgien à bord du navire de Radelet, dont les parents étaient mes voisins ; il avait été témoin de la journée du 18 fructidor, et son émotion et la manière dont il l'a exprimée, ont excité toute la mienne. C'est un des témoignages d'estime et de reconnaissance publique qui m'a le plus touché. Ce jeune homme, nommé l'Herminier, était venu ici avec les frégates qui ont porté les agents de la Guadeloupe et de Cayenne. Il avait des lettres pour moi, dont Adel m'avait parlé, et qu'il a jetées à la mer dans la crainte d'être compromis.

J'ai vu Aymé pour la première fois ; j'en ai été content, il m'a paru calme et sage et avoir le caractère qui convient à nos malheurs ; il m'a dit que plusieurs des membres des Conseils compris dans la loi sont restés à Paris, et que Mathieu Dumas était allé à Hambourg.

On a distribué les nègres apportés par le navire conduit ici par les déportés de l'île de France ; il y en a trois cent vingt, tous jeunes et bien portants ; on en avait demandé plus de seize cents, et c'est une preuve que, malgré les plaintes des habitants, l'on peut encore cultiver la colonie.

2 ventôse – L'agent a fait demander à quelques habitants par l'organe du département de recevoir à leur table les déportés de l'Île de France ; quelques hommes du conseil de l'agent, fâchés des égards et de l'humanité que les colons ont montrés aux déportés de France, ont trouvé plaisant de les forcer à recevoir à leur table des déportés jacobins.

Beauregard a promis à Marbois de demander à l'agent qu'il nous soit permis de demeurer dans la savane.

3 ventôse. – Je suis allé me promener le long de la mer ; nous sommes dans les plus hautes marées ; c'est pour moi un beau spectacle que de voir les vagues de l'océan venir se briser sur les rochers où je suis assis. Aujourd'hui le temps était superbe ; quelques enfants se baignaient sur le sable et se roulaient dans les vagues ; des vols d'alouettes, étourdies par le bruit de la mer, venaient se placer en quelque sorte au bout du fusil de quelques chasseurs qui étaient sur la côte ; des enfants et des chiens couraient jusque dans la mer ramasser celles que le plomb avait atteintes ; tout cela me présentait à chaque instant des scènes différentes et m'arrachait à mes tristes pensées.

4 ventôse. – Hoguard, le plus achalandé des aubergistes de Cayenne, que j'ai rencontré, m'a dit que jamais il n'avait eu autant de peine pour se procurer ce qui lui était nécessaire. Cet Hoguard était le très bon ami de Rovère, de La Villeheurnois, de Barthélemy, et c'est celui de Cabrol ; il est Provençal comme eux, et j'observe que les Provençaux ont beaucoup plus de zèle et d'attachement pour leurs compatriotes, lorsqu'ils se rencontrent, hors de leur patrie, que les autres Français.

Nous avons vu Hussenet ; il a achevé les carbets de Sinnamary ; les auteurs des vols qui ont été faits à ces malheureux prêtres ont été découverts et arrêtés.

On ressent les approches du soleil ; nous sommes déjà à l'époque qu'on appelle ici l'été de mars.

On ôte au capitaine qui est venu de la Guadeloupe le commandement de son navire pour le donner à Prachet ; chargé par Desfournaux du commandement de ce navire et ayant reçu de lui l'ordre de retourner immédiatement, il réclame en vain.

Chaque agent ayant dans sa colonie un pouvoir arbitraire et suprême ne connaît d'autre loi que sa volonté, je ne serais pas étonné de les voir se déclarer la guerre entre eux ; il est impossible d'être témoin sans frémir d'une pareille anarchie ; tous les liens de l'ordre social se brisent, et ces colonies où l'on voulait abolir l'esclavage sont aujourd'hui assujetties au despotisme le plus extravagant et le plus absolu.

7 ventôse. – Le commandant Desvieux part aujourd'hui pour Sinnamary ; il faut qu'il y ait du mouvement.

Nous nous sommes promenés l'après-midi, Marbois, Aymé et moi, dans un chemin qui conduit à Montabo ; c'est la promenade la plus agréable des environs de Cayenne. Aymé nous racontait les persécutions dont il a été victime ; elles sont affreuses.

8 ventôse. – Nous sommes partis tous les trois à cinq heures du matin pour aller voir le Jardin des Plantes, qui est situé à une heure de chemin dans l'est de Cayenne, au pied d'une petite montagne, dans une habitation ou ménagerie appelée Baluel. Ce jardin est dans l'état le plus misérable, il n'y a pas un demi-carré de culture ; on n'y trouve que quelques arbres et quelques arbrisseaux ; voici les seuls que j'y ai distingués :

L'arbre à pain, le cannelier, le giroflier, le poivrier, le sagou, le carambolier, la cerise carrée, le bois de singe, le rotin, le batalou des Indes, le palmiste des Indes, le citron d'Inde et l'ipécacuanah. Je rapporte les noms tels qu'ils nous ont été indiqués.

Ce misérable jardin est le résultat de quatre à cinq cent mille francs de dépenses ; il est sous la direction de Martin, neveu de Thouin ; ce jardin devrait être le berceau de toutes les plantes utiles qu'on pourrait répandre un jour dans ce vaste continent, mais les botanistes et les naturalistes qu'on envoie ici croient avoir rempli leur mission quand ils ont envoyé quelques collections au Jardin des Plantes ou au Cabinet botanique de Paris, et quelques présents à leurs protecteurs !

On a arrêté et conduit à la Franchise un mulâtre qui était allé, dit-on, à Sinnamary y prêcher l'insurrection ; on remarque partout beaucoup d'agitation.

9 ventôse. – Nous sommes allés chez M. Vernier, dont l'habitation est à environ vingt-cinq minutes de chemin dans le sud-est de Cayenne. C'est la plus jolie situation que j'aie vue encore dans la colonie ; la maison est très agréablement disposée sur un morne de rochers qui domine les cultures et les bois environnants, et d'on l'on découvre Cayenne ; elle est entourée d'une terrasse ornée d'arbustes et particulièrement de roses de Chine, qui font un très bel effet ; cet arbrisseau a l'avantage de ne pas être attaqué par les fourmis ; j'étais bien aise de voir cette habitation et de remercier M. Vernier, qui avait eu l'honnêteté de m'offrir sa maison de la ville, s'il nous était permis de rester à Cayenne.

Hier, Beauregard avait informé Marbois que l'agent ne se croyait pas autorisé à nous laisser ni à Cayenne, ni dans l'île. Il est des hommes qui ne doutent de leur puissance que quand on leur demande d'être humains et justes.

Aymé m'a appris le soir qu'il y avait ordre d'arrêter Desvieux, parti avant-hier pour Sinnamary. On l'accuse, entre autres choses, de travailler les troupes pour les insurger contre le commandant Davisard. Marbois, qui avait dîné chez Beauregard, m'a confirmé cette nouvelle.

10 ventôse. – Ce matin, à la tête des troupes, on a proclamé la destitution et la déportation de Desvieux ; s'il est coupable, il fallait le faire juger par une commission militaire ; les habitants, même ceux portés sur une liste de déportation qu'il a, dit-on, proposée à l'agent, ne peuvent croire qu'il soit coupable des atrocités dont on l'accuse. On poursuit d'un autre côté presque tous les employés du magasin, où l'on a découvert beaucoup de dilapidations.

Je suis allé le soir avec Aymé jusqu'à Montabo, habitation sur le bord de la mer, dans l'est-nord-est de la ville, où il y a une batterie. Cette habitation est à une lieue de la ville, la case principale est bâtie ; à mi-côte, on aperçoit les îlots appelés le Père, la Mère, le Fils et les Filles, et, en montant au sommet de la montagne, on découvre le Connétable ; c'était

autrefois une sucrerie, on en a fait quelques plantations de coton. La situation en est très pittoresque et très romantique. On découvre plusieurs montagnes couvertes de bois, entrecoupées de petits vallons parés de la plus riche verdure.

Aymé, dont la conversation est très intéressante, me racontait avec quelle barbarie il avait été traîné, du temps de Robespierre, de son département à la Conciergerie ; on lui avait mis des fers pendant la route, et il est resté plusieurs jours à la Conciergerie, attendant à chaque minute l'arrêt de sa mort.

Aujourd'hui la tyrannie a pris des formes plus douces en apparence, pour pouvoir avec plus d'impunité prolonger le supplice de ses victimes.

11 ventôse. – Nous avons été informés indirectement que l'agent nous permettait d'aller passer trois mois à l'Armorique, jolie petite habitation à trois lieues d'ici dans l'île, moyennant qu'on répondrait de nous. Cette responsabilité me déplaît ; Beauregard est venu le soir et il nous a confirmé que l'agent était disposé à nous accorder cette permission et qu'il la renouvellerait à l'expiration des trois mois.

Franconie a généreusement offert de répondre, mais je souffre de l'idée que cela pourra lui causer de l'inquiétude, et, sans Marbois, je demanderais à retourner à Sinnamary. Beauregard nous a donné des détails sur Desvieux, qui n'annoncent pas la noirceur de caractère que suppose le projet de déportation dont on le menace.

12 ventôse. – J'ai écrit à Sinnamary pour demander tous mes effets, après avoir prié Franconie de s'expliquer franchement avec moi, aimant mieux renoncer à aller à l'Armorique que de lui causer la moindre inquiétude ; il m'a répondu qu'il n'en aurait aucune et que sa confiance en moi était entière.

Marbois m'a lu un projet de pétition à présenter à l'agent pour que nous puissions nous établir à l'Armorique ; je n'ai pas trouvé qu'elle remplit mon objet, qui est toujours de constater l'oppression dans laquelle nous sommes ; je lui ai proposé une autre rédaction qu'il a adoptée, plutôt, je crois, par complaisance que par conviction.

14 ventôse. – Nous avons envoyé ce matin à l'agent par Beauregard la pétition que j'ai rédigée ; Desvieux a été arrêté et embarqué, aussitôt, à Sinnamary ; mais la goélette attend des vivres qui lui sont indispensables.

Marbois me traduisait ce matin quelques passages de l'ouvrage de Zimmermann sur l'orgueil national, imprimé il y a plus de trente ans à Zurich ; il semblait prévoir une partie des événements dont nous sommes les malheureux témoins, mais on voit bien qu'il était bien éloigné cependant de prévoir ceux qui affligent aujourd'hui sa malheureuse patrie.

J'ai achevé de lire un ouvrage de Lescallier intitulé : *Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guyane.* Ce livre renferme des détails assez exacts sur la colonie, des vues utiles sur les Indiens, sur l'emploi des forçats, sur les moyens de peupler et de cultiver cette colonie, et sur l'exploitation des bois pour la marine. J'ai trouvé dans cet exposé quelques extraits intéressants de l'histoire de la Jamaïque par Long, d'un voyage sur le fleuve Oyapok par l'ingénieur Foncin et du *Projecto Economico* de Bernard Ward, Irlandais, que ses talents avaient élevé au ministère d'Espagne.

Vers onze heures, Ménard fils, substitut du Commissaire Beauregard, est venu nous rapporter notre pétition pour y faire quelques changements ; quelques-uns de ces changements proposés m'ont paru, comme ils le sont, misérables et ridicules ; mais le second, qui consistait à ne pas dire que nous étions informés des dispositions de l'agent à faire cesser notre détention, m'a donné de l'humeur, et je l'ai peut-être trop vivement témoignée à Ménard. Il est affligeant de voir des administrateurs être ainsi les bas valets du despotisme des agents, tandis que, s'ils n'étaient pas ses créatures, ils devraient être les premiers à s'élever contre lui ; voilà deux mois que nous sommes en détention sans savoir encore d'une manière officielle quels en sont les motifs. Nous ne pourrons raisonnablement former une demande de résidence que lorsque nous serons informés de faire cesser cette détention ; mais Beauregard craint de se compromettre, et tout son zèle pour Marbois se réduit à obtenir moins que n'obtiennent tous les autres déportés.

J'ai refait ma pétition au « sultan », je l'ai adressée au « citoyen-agent » au lieu de mettre à l'agent tout court, et au lieu de dire que nous étions informés, j'ai mis : « Si votre intention est de faire cesser la détention dans laquelle nous sommes depuis le 25 nivôse ». Cela ne compromet personne, cela est plus direct et cela constate, comme je le veux, l'oppression dont nous sommes victimes. J'ai l'âme indignée de tant d'outrages faits à nos droits et à notre liberté !

Nous sommes allés le soir nous promener avec J.-J. Aymé à l'habitation de l'État ; nous y avons vu un superbe moulin à manioc qui avait été construit par Guisan, sous l'administration de Malouet ; c'était une superbe machine d'une parfaite exécution, mais qui tombe en ruines ; Guisan était un Suisse extrêmement habile dans l'art des machines ; c'est lui qui avait dirigé et conduit avec Couturier tous les travaux de l'habitation du Collège à Approuague, qui sont de la plus grande beauté.

Lescallier abandonna tout cela, et Guisan s'est retiré en Suisse.

Il avait aussi arrangé l'habitation de l'État, où l'on cultivait beaucoup de vivres et où l'on élevait du bétail et des chevaux ; tout cela est abandonné ; les bâtiments tombent en ruines. Voilà l'état de presque tous les établissements publics et dans les colonies et dans la métropole ; il semble que nous ne marchons plus que sur des ruines et sur les cadavres des victimes de l'anarchie et du crime. Ce spectacle de destruction est affreux et désespérant !

15 ventôse. – Vers quatre heures, j'ai vu entrer un officier de l'état-major qui est allé au bureau d'entrée, et ensuite j'ai vu qu'on lui indiquait notre logement ; j'ai pensé que nous allions recevoir une réponse à notre pétition ; en effet, M. de Morcy, faisant fonction de major de place, je crois, est venu nous dire de la part de l'agent que nous étions consignés à l'hôpital et qu'il fallait nous préparer à partir pour Sinnamary. Je lui ai demandé quand et comment ? Il m'a dit qu'il l'ignorait encore ; un instant après, il est revenu et il nous a dit que l'embarcation était prête, et qu'il ne pouvait nous donner qu'une demi-heure pour arranger nos paquets.

Beauregard est venu un instant après nous témoigner, disait-il, tous ses regrets, et il m'aurait dévoilé la cause de cet ordre précipité, si je ne l'avais pas déjà imaginée ; il a eu la sottise de me dire que j'aurais dû éviter de parler de *détention,* que l'agent avait donné ordre de nous traiter le mieux possible, que nous avions pu nous promener, etc., que l'agent ne considérait pas cela comme une *détention.*

« Comment, Monsieur, lui ai-je dit, est-ce que ce n'est pas une détention que d'être arraché de son lit, comme l'a été Marbois ? D'être conduits par un caporal et quatre fusiliers, comme nous l'avons été de Sinnamary à Cayenne ? D'avoir été consignés en arrivant à l'hôpital ? De n'avoir obtenu quelques heures de promenade que sur notre parole d'honneur de rentrer exactement ? D'avoir encore pour défense de passer sur la place d'Armes, etc. ? On ne pouvait nous arrêter que pour un délit, et on devait nous interroger vingt-quatre heures après notre arrestation. Au reste, Monsieur, nous sommes prêts à partir et nous ne demandons rien. »

Aymé est venu nous voir, il a été plus étonné que nous-mêmes de cet ordre aussi incroyable qu'imprévu. Après avoir arrangé mes paquets, je suis descendu pour voir les sœurs et pour donner aux gens de service ; pendant ce temps, le commissaire Boucher a présenté à Marbois la note de nos journées d'hôpital à raison de 6 francs par jour. Marbois s'est hâté de payer et pour lui, et pour moi. Aymé, avec raison, a exigé que Boucher donnât une quittance motivée ; les sœurs de la charité m'ont témoigné tous leurs regrets et le plus vif intérêt.

Nous sommes partis avant six heures, Morcy nous a conduits au port par la porte de Remire ; nous avons rencontré Beauregard et sa femme dans la savane ; Marbois a salué Mme Beauregard et n'a rien dit à Morcy ; j'ai rencontré Power et Nadeau, tout le monde avait l'air abasourdi de ce nouvel acte de tyrannie ; nous nous sommes embarqués dans une pirogue non pontée que j'avais vu construire sur le canal ; on avait oublié de prendre de l'eau, et il a fallu attendre une heure avant d'en avoir.

J'ai l'âme révoltée de tant d'oppression ! L'agent nous avait fait assurer cinq ou six fois par Beauregard que dans aucun cas nous ne serions forcés de retourner à Sinnamary, et, parce que notre pétition n'est pas dans le style qui lui convient, il ordonne brutalement notre départ immédiat, dans une chétive embarcation, sans aucun égard pour notre santé, ni pour nos arrangements ! Il aurait voulu une pétition bien humble, dans laquelle nous lui aurions rendu grâces de notre séjour à Cayenne, et il l'aurait envoyée en France pour prouver la sagesse de son administration ! Je n'ai pas la lâcheté de m'avilir ainsi.

Je regrette quelques ouvrages que j'avais commencé à lire.

Sixième partie

ROUTE DE CAYENNE À SINNAMARY ET SECOND SÉJOUR À SINNAMARY

(Du 15 ventôse An VII – 5 mars 1799 – au 14 thermidor An VII – 1er août 1799)

15 ventôse. – Il était près de sept heures et demie quand nous avons appareillé ; la Gothelerie, gendre de Desvieux, était dans la pirogue avec des effets pour son beau-père ; c'est Le Monnier, à qui appartient la pirogue, qui la commandait ; il avait quatre nègres pour manœuvrer, dont pas un seul ne savait gouverner ; il ventait assez frais. à huit heures, nous avons vu la lumière du canon de retraite de Cayenne, et du navire que commande Prachet, qui est allé en rade aujourd'hui ; mais nous étions déjà assez éloignés pour ne pas entendre les coups ; la mer étant très houleuse, et notre pirogue mal chargée roulant beaucoup, nous avons tous, Blancs et Noirs, excepté le capitaine et un soldat, été extrêmement fatigués du mal de mer.

Nous étions à onze heures aux îles du Salut, nous avons passé entre elles et la terre.

16 ventôse. – L'étambot du grand mat a cassé, et nous avons fait route sous la misaine.

À deux heures, nous étions par le travers de l'île Verte ; nous sommes restés là sans faire voile, jusqu'au jour ; dès qu'il a paru, nous avons continué notre route, et à six heures et demie nous sommes entrés dans la rivière de Sinnamary ; nous sommes descendus à la pointe à sept heures. Je suis allé en avant, Cabrol est la première personne que j'aie rencontrée ; il ne pouvait pas croire que ce fût moi. Nous avons été reçus avec le plus vif intérêt par tous les habitants du canton.

Desvieux a été embarqué le surlendemain de son arrestation à bord de la goélette suédoise ; j'ai heureusement trouvé mes effets ici, mais je manque de plusieurs objets que j'avais vendus, ne comptant plus revenir.

Marbois a retrouvé son appartement libre, ainsi nous voilà replacés comme nous l'étions après avoir perdu près de deux mois, après deux voyages très fatigants et beaucoup de dépenses inutiles. Nous voilà encore près des tombeaux de nos compagnons de malheur, victimes continuelles de l'oppression la plus arbitraire.

Je me suis jeté sur mon lit, et, après avoir un peu sommeillé, j'ai vu sortir de dessous ma baignoire en bois un serpent très long qui s'en allait tranquillement du côté de la porte. Je n'ai pas eu le temps de l'atteindre ; dès qu'on n'a pas ici un soin continuel de bien nettoyer, les insectes et les reptiles les plus dangereux s'emparent bientôt des habitations. J'ai trouvé ensuite un nid de souris dans la malle qui renfermait mes livres, quelques jours de plus, je les aurais presque tous perdus.

17 ventôse. – Je trouve d'une manière sensible que l'air est moins bon et moins frais ici qu'à Cayenne ; la sécheresse est d'ailleurs extrême cette année.

18 ventôse. – Le gendre de Desvieux m'a demandé des lettres de recommandation pour son beau-père. Je les lui donnerai demain, quoique je sache que l'agent ait recommandé de nous empêcher de communiquer avec Desvieux.

Ces ordres ont été donnés pour persuader ici que sa déportation a pour cause ses rapports avec nous.

20 ventôse. – Frey et Lagothelerie sont partis ce matin par la savane pour se rendre à Cayenne ; nous voilà maintenant tranquilles ici. J'ai repris aujourd'hui mes études et le calme de ma retraite ; il me semble que mon âme est plus tranquille.

21 ventôse. – Marbois me paraît extrêmement affecté ; je le suis aussi, mais c'est d'indignation ; il a eu un accès de fièvre assez violent. Je suis la cause, bien innocente sans doute, de notre retour ici ; cette idée me peine, mais je dois à Marbois la justice de dire qu'il n'en a témoigné aucune humeur.

23 ventôse. – J'ai passé la nuit la plus agitée ; je crains d'avoir eu de la fièvre ; je rassemble en vain mes forces, le poids de mes malheurs s'aggrave tous les jours davantage !

24 ventôse. – Je ne me sens pas bien ; l'horreur de la situation où nous sommes me poursuit. Ce Frey, aide de camp de l'agent, que j'ai trouvé ici, a dit en voyant mes malles : « Diable, il laissera une bonne succession ! » Il la convoitait déjà, et il aurait été bien surpris, s'il avait pu la piller, de trouver des caisses remplies d'échantillons de pierres !

25 au 28 ventôse. – Je m'occupe de quelques additions à mon mémoire sur la situation des déportés dans la Guyane française ; chaque jour, je l'ai déjà dit, rend ce tableau plus affreux !

30 ventôse. – Quoique le soleil soit demain à l'équateur, et bientôt perpendiculaire sur nos têtes, la chaleur est tempérée par des nuages presque continuels.

J'ai fait copier les fragments qu'a laissés Tronson sur la journée du 18 fructidor ; j'y ajouterai quelques notes.

Je suis allé assez tard me promener jusqu'à la pointe ; quelques mélancoliques que soient les pensées qui m'agitent à la vue de l'océan, il a sur moi un attrait puissant et toujours nouveau. Rien ne paraissait à l'horizon ; j'ai vu sortir de la rivière une pirogue qui retournait à Cayenne. Les marées ont été extrêmement fortes ; la mer a couvert dans plusieurs endroits le chemin de la pointe.

1er germinal. – Aujourd'hui, toutes les assemblées primaires doivent se réunir ; combien on a limité l'exercice de leurs droits ! Au lieu d'assurer la liberté, tout semble s'être réuni pour la souiller et l'enchaîner.

Nous nous demandions, Marbois et moi, si nous nous réunirions à l'assemblée de ce canton ; il n'a pas été de cet avis, et je lui ai cédé.

L'assemblée a été un peu plus nombreuse que l'année dernière ; elle a nommé Maury, habitant de ce canton, actuellement à Cayenne, pour électeur ; toutes les assemblées primaires n'auront pas été aussi paisibles que celle-ci.

4 germinal. – La moindre lueur d'espoir, alors même qu'elle est presque sans fondement, ranime le courage du malheureux et lui laisse quelques instants de repos. Quelques bruits répandus hier m'ont fait rêver à mon retour.

Malgré toutes les lois, les habitants de ce canton ont célébré Pâques avec régularité, mais en exigeant cependant que leurs travailleurs allassent à leurs abatis.

5 germinal. – J'ai travaillé ce matin à rédiger dans un seul tableau l'état de situation des déportés ; il m'a fallu beaucoup de temps pour raccorder les listes. Ce tableau est effrayant ; c'est un véritable tableau d'assassinats tyranniques. Je l'ai communiqué à Marbois, qui croit comme moi que c'est ce qu'on peut envoyer de plus fort contre le système homicide de la déportation ; je n'ai mis dans le cadre de ce tableau que les observations les plus frappantes. Je voudrais pouvoir le faire afficher sur les murs de Paris et dans les principales villes de la République ; il serait bien temps que la Nation fût éclairée.

8 germinal. – Enfin ! On annonce des bâtiments venant de Surinam ; Malvin, Mornach et un autre officier sont arrivés à midi ; mais nous n'avons rien pu savoir par eux, si ce n'est la prise de la frégate l'*Insurgente* par les Américains ; pour les marins, la prise d'une frégate est un objet plus important que la perte de quelques départements.

Je suis allé le soir faire une promenade solitaire et mélancolique à la pointe ; j'ai vu là quatre bâtiments : l'*Impatient,* la *Friponne,* un corsaire de Nantes et un bateau américain pris par l'*Impatient* et la *Friponne.*

11 germinal. – À midi et demie, le commandant est entré avec un sergent et un fusilier, et il m'a lu un ordre du général, qui lui ordonne de s'emparer de mes papiers ; j'ai demandé une copie de l'ordre, il m'a été refusé. J'ai demandé qu'il fût fait inventaire de mes papiers, pareil refus ; j'ai déclaré au commandant que je ne cédais que par la force à cette violation de la propriété la plus sacrée.

J'ai su un instant après que Freytag était allé aussi chez Marbois, et à bord d'une goélette qui arrive à l'instant de Surinam ; je suis certain qu'il y avait des paquets pour moi à bord de cette goélette sous couvert de Franconie ; je ne les verrai jamais ; cette tyrannie me révolte ; jamais je n'ai eu l'âme plus accablée !

12 germinal. – J'ai passé la nuit la plus agitée, je suis tourmenté par la crainte qu'on inquiète les amis sous le couvert desquels on m'écrit ; j'ai su d'une manière positive qu'il avait été question de nous envoyer à Vincent Pinson ; on s'irrite de nous voir résister au supplice auquel on nous condamne.

14 germinal. – Le soleil est aujourd'hui perpendiculaire ; la chaleur n'est pas sensiblement plus forte. J'admirais la pétulance et la beauté de quelques oiseaux-mouches qui becquettent des fleurs devant ma chambre.

15 germinal. – J'étais à souper lorsque Freytag m'a rapporté mes papiers cachetés avec cette simple suscription : *Papiers pour Laffon-Ladebat.* Je les ai examinés et pas une feuille ne paraît en avoir été soustraite. J'ai trouvé en ouvrant le paquet un commencement d'imprécations contre la tyrannie que j'avais composé je ne sais quand ; il semble que ce morceau était destiné pour cette circonstance ; il y avait encore la copie d'une lettre à la supérieure de l'hôpital qui semblait être là aussi pour instruire l'agent de mon opinion sur les formes de respect qu'il exige.

Marbois a aussi reçu ses papiers, il est venu m'en prévenir. On n'a point brisé le cachet des feuilles cachetées du journal de Tronson qui s'y trouvait. Cette discrétion et la promptitude du renvoi me persuadent qu'on n'a pas tardé à sentir tout l'odieux de l'ordre qui avait été donné.

16 germinal. – Les prêtres déportés disent encore que les Anglais ont paru ; ils s'imaginent que la cour de Londres s'occupe beaucoup de leur sort !

19 germinal. – En voulant prendre un livre, j'ai été vivement piqué par un scorpion ; la douleur est cruelle et j'avais le doigt tout engourdi ; j'y ai

mis du jus de citron en abondance, et la douleur s'est dissipée peu après ; elle est plus aiguë que celle que cause l'aiguillon de la mouche à drague.

20 germinal. – C'est aujourd'hui que les assemblées électorales doivent être réunies en France ; plus de la moitié du Corps Législatif doit être remplacée ; le Directoire aura-t-il conservé sa tyrannique influence ? Ou bien la Nation aura-t-elle enfin repris quelque énergie ? Le temps seul peut nous en instruire, puissions-nous voir des jours plus heureux !

J'ai eu la visite de Pitou, chanteur sur la place de Saint-Germain-l'Auxerrois, déporté comme conspirateur, pour avoir fait et chanté quelques chansons contre le Directoire.

25 germinal. – Rougier, chirurgien d'Yracoubo, arrive ; il m'a remis des lettres d'Aymé et de Franconie, avec un gros paquet venu de Surinam, dans lequel je n'ai trouvé aucune lettre, mais seulement les mois d'avril, juin et juillet du *Spectateur du Nord.*

C'est Jeannet que l'agent a fait nommer député pour la Guyane au Conseil des Cinq-Cents ; il avait pour concurrent Couturier.

26 germinal. – Je me suis occupé à lire les journaux que j'ai reçus ; quoiqu'anciens, ils m'intéressent beaucoup, et je voudrais pouvoir les parcourir tous à la fois.

J'ai lu avec la plus vive émotion l'extrait du journal de Cléry, valet de chambre de Louis XVI, où il donne les derniers moments de ce malheureux prince dans la prison du Temple.

27 germinal. – Le commandant a reçu les ordres les plus sévères pour la surveillance de la correspondance des déportés.

29 germinal. – Simapo et les Indiens de son village partent pour Surinam, d'où l'on dit qu'ils ne reviendront pas ; c'est une perte de quinze ou seize individus sur une soixantaine d'Indiens qui restaient dans cette rivière.

1er floréal. – J'ai huit petits de ma poule blanche. Je ne connais pas de jeune animal dont l'instinct se soit plus rapidement développé ; ils jugent déjà des distances, ils mangent seuls, ils connaissent le cri de leur mère, et, dès les premiers jours, ils font la guerre aux insectes ; l'intelligence des mères, la première fois qu'elles couvent et qu'elles conduisent leurs petits, est encore plus admirable. Il me semble qu'on n'a pas été aussi frappé qu'on devrait l'être des merveilles que présente l'instinct constant des animaux dans leurs races successives ; l'étendue et les limites de cet instinct me paraissent également admirables ; quelques faits semblent sortir des bornes de l'instinct. J'ai deux pintades, reste d'une couvée que la mère a abandonnée ; une de ces jeunes, pintades est malade ; l'autre en a soin, se

couche auprès d'elle et lui donne tous les témoignages de l'intérêt et de la compassion.

3 floréal. – On a observé, il y a longtemps, que les grandes convulsions physiques ou sociales replongent presque toujours les hommes dans les plus absurdes crédulités. Les Belges qui sont ici ont une grande foi dans les prophéties de saint Cézaire, évêque d'Arles. Martin me racontait hier soir toutes ces prophéties comme des oracles sacrés.

7 floréal. – Malgré le peu de confiance qu'on doit donner aux nouvelles rapportées par Mézières, qui est arrivé de Surinam aujourd'hui, il paraît certain que la France est dans la plus grande agitation et qu'il y aura quelques changements importants dans le cours de cette année ; s'il ramenait la royauté avec tous ses abus, ce serait bien la faute des scélérats qui ont renversé le trône et flétri ensuite par tous les crimes l'idée d'un gouvernement républicain, en n'exerçant sous ce nom que l'oligarchie la plus tyrannique et la plus criminelle.

8 floréal. – Mézières est si persuadé d'un changement, que ce matin il maltraitait fort sa négresse, et il lui disait qu'elle verrait bientôt ce que c'était que la liberté ! Ces propos sont très imprudents et très fâcheux ; mais, il faut en convenir, la plupart des habitants ne désirent le rétablissement de la royauté que parce qu'ils espèrent qu'on leur rendra alors leurs esclaves. Voilà comment l'intérêt particulier est toujours l'idole à laquelle les hommes sacrifient, sous le nom d'intérêt public !

11 floréal. – Quoique le temps fût assez incertain, je me suis déterminé à aller chez Duquesne, après en avoir demandé la permission au commandant, ce qui prouve la liberté dont nous jouissons. J'étais accompagné de Désanaude et de Rodrigues. Nous avons eu un temps superbe, la mer était basse et le sable découvert assez ferme pour marcher sans peur. Nous sommes arrivés à neuf heures, la mer commençait à monter, et cela m'a décidé à aller tout de suite aux roches de Brigantin, que je voulais voir découvertes ; elles sont à une petite demi-lieue de chez Duquesne ; il y a trois masses de rochers, dont quelques-uns s'étendent un peu au large. La côte, depuis l'embouchure du Sinnamary jusqu'au Brigantin, est un sable anguleux assez ferme ; dans quelques parties, on trouve beaucoup de fragments de grenats. L'espèce de ces roches du Brigantin est un granit composé de quartz, de feldspath, de mica et de schorl. Les blocs de ces roches sont très irrégulièrement disposés. Il est impossible, quand on examine les substances déposées dans les enfractures des rochers, de ne pas reconnaître une matière liquide qui a coulé et qui s'est cristallisée dans les interstices que laissaient les autres substances précipitées dans les fractures des grandes masses de granit.

L'habitation de Duquesne, isolée sur les bords de l'immense océan, me plaisait, et elle conviendrait à mes goûts. Nous sommes partis vers trois heures et demie pour revenir à Sinnamary ; on passe la rivière dans de très petits canots creusés d'un seul arbre que l'on appelle couyarats ; ils sont d'une légèreté qui épouvante quand on y entre pour la première fois ; Désanaude avait grand-peur, et j'avais peur de sa peur, parce que le moindre effroi qui le ferait se jeter de côté, ferait chavirer ces frêles embarcations.

En rentrant, j'ai appris qu'il était arrivé deux proclamations de l'agent ; l'une adressée aux cultivateurs où l'on insulte les cultivateurs, les habitants et les déportés, que l'on dit être cause de tous les dangers qui ont menacé la colonie ; l'agent leur dit enfin qu'il ne doit pas y avoir de tranquillité pour eux. Ainsi, fort de sa puissance, il insulte lâchement au malheur ; j'ai l'âme indignée de tant de lâcheté et de tant d'insolence.

Un corsaire de Bayonne est entré avec une prise ; pas une lettre, pas une nouvelle ! (Éd. : *Le Hussard,* capitaine Marie-Étienne Peltier de Nantes) .

15 floréal. – Rodrigues est arrivé cette nuit d'Yracoubo ; il a eu beaucoup de peine à remonter ; les courants sont terribles dans cette saison ; tous les fleuves jettent des torrents d'eau dans la mer, et presque toutes les embouchures versent dans la direction des courants ; ce serait un travail utile que de déterminer sur toutes les côtes la direction de ceux qui sortent des fleuves.

17 floréal. – Il est des jours affreux où le courage peut à peine supporter le malheur ! Le poids de la tyrannie qui m'opprime me lasse. Je ne puis m'accoutumer à ne recevoir aucune nouvelle de ma femme et de mes enfants ; les idées les plus sinistres me tourmentent. Je voudrais les écarter par le travail et je ne peux m'y livrer ; partout il me semble sentir les chaînes qui m'accablent.

18 floréal. – Je lisais aujourd'hui dans la physique de Brisson l'article des vents ; j'ai trouvé cet article bien faible ; j'ai jeté quelques idées sur la théorie des vents dans mon recueil.

20 floréal. – Un des déportés, Perez, m'a offert de me vendre des outils de tour et de menuiserie ; il m'a confié son départ avec les Belges ; Conrad m'en a fait part aussi. Tout cela s'ébruite beaucoup trop, et je crains pour eux quelque étourderie.

23 floréal. – On annonce que les Belges se sont sauvés ; rien ne transpirait hier au soir ; ils ont eu la nuit la plus favorable.

À midi et demie, Mme Bousquet a écrit au commandant que ses pensionnaires Belges ne s'étaient pas rendus à dîner ; qu'elle avait trouvé

tout fermé. Le commandant a fait l'appel des déportés ; il en manque douze.

Un nommé Maquelin, soldat, qui était à l'hôpital et qui avait son congé, manque aussi ; il paraît qu'il leur sert de pilote ; tout cela a été dirigé avec assez de secret. Le commandant a envoyé un détachement sur la côte et un autre à Yracoubo.

Si la mer n'était pas belle comme elle l'est aujourd'hui, et si la route jusqu'à Surinam et Démérary n'était pas aussi facile, ces malheureux s'exposeraient beaucoup.

25 floréal. – Le capitaine indien d'Yracoubo m'a dit avoir vu la pirogue de nos émigrants.

26 floréal. – J'ai achevé de lire aujourd'hui *Tom Jones* en anglais ; je n'ai jamais lu de production plus remplie de cette gaieté que les Anglais appellent *humour*. La morale est excellente, les caractères sont tracés avec infiniment d'art et de vérité ; celui de Jones est pris dans la nature, et il retrace de grandes vertus et de grandes faiblesses ; celui d'Alwosthy est un modèle de sagesse, de raison et de bienfaisance ; celui de Sophie est rempli de délicatesse, de sensibilité, de courage et de vertu. Ceux de Western, de mistress Western, de Partridge sont très originaux. Je voudrais savoir comment ce roman fut accueilli en Angleterre, lorsqu'il y parut. On y trouve quelques traits violents de satire qui durent faire des ennemis à l'auteur ; l'accueil fait à certains ouvrages remarquables serait essentiel pour l'histoire des mœurs, des opinions et des goûts.

Fielding observe que de toutes les passions l'envie est celle qui est la plus générale sur la scène du monde ; il fait voir par l'exemple de Blifil à quels crimes elle peut entraîner ; il a voulu montrer aussi que, malgré quelques faiblesses qui tachent la vie d'un homme dans sa jeunesse, il peut, lorsqu'il a l'âme sensible et bienfaisante, obtenir grâce et mériter l'estime publique.

À quatre heures, j'ai entendu deux coups de canon tirés au large.

28 floréal. – Il paraît à la pointe un bâtiment venant du large ; une embarcation de ce bâtiment arrive ; c'est un corsaire nantais, capitaine Drouilhard. Ce n'est pas lui qui a tiré les coups de canon que nous avons entendus ; ils partaient sans doute des îles du Salut, où l'on vient d'envoyer 58 hommes et de l'artillerie ; nous ignorons quel est le motif de cette mesure, il y a longtemps qu'on avait renoncé à tout établissement sur ces îlots. Je suis allé à la pointe ; j'ai vu un corsaire mouillé très au large ; j'ai appris qu'il allait en France et je vais en profiter pour écrire quelques lignes. Les jeunes gens qui sont descendus disent que l'agent part incessamment. Le capitaine Rivière, qui était sorti, est rentré à cause d'une

voie d'eau ; cela m'afflige ; j'avais dans son navire des lettres très détaillées, un mémoire et le tableau de la situation des déportés.

29 floréal. – Deux charmants rossignols nichent dans ma chambre ; ils m'amusent par le travail de leur nid et par leurs chants.

J'ai envoyé mon courrier par le corsaire sous couvert de Barré, officier de santé à Nantes ; un jeune Provençal s'est chargé de ce paquet.

La boite de Cayenne arrive ; c'est Stephens, commandant, qui écrit ; les lettres sont menaçantes ; elles ordonnent d'arrêter Conrad et Bousquet. Tout cela m'est étranger, mais jamais on n'a ainsi violé toutes les formes et tous les droits.

30 floréal. – Il y a eu aujourd'hui un grand bal de nègres ; je suis sorti, le poste semblait entièrement désert ; on dansait à l'extrémité du hameau.

1er prairial. – J'ai vu ce matin un nouvel arrêté de l'agent encore plus extravagant que les autres ; il ordonne le séquestre de toutes les denrées coloniales qu'on trouvera dans des embarcations venant à Cayenne. Le recueil des arrêts et des proclamations de ce gouverneur sera un chef-d'œuvre de despotisme ridicule, de déraison et d'injustice à conserver.

Je suis allé me promener le long de la mer, où j'ai été bien mouillé ; je voulais savoir à quel point la mer s'était élevée dans cette forte marée ; la précédente a été plus haute ; nous avons entendu en revenant, et à quelque temps de distance, quatre coups de canon ; le second coup nous a paru assez près ; cependant nous n'avons rien vu à la mer. En arrivant, nous avons appris que le commandant des îles du Salut avait écrit à Freytag pour le prévenir que des matelots américains avaient enlevé une chaloupe et s'étaient sauvés ; ils ont fait un mât avec un aviron et une voile avec un hamac.

4 prairial. – De nouvelles lettres arrivent de Cayenne ; l'agent est satisfait de la conduite de Freytag, il lui a ordonné de mettre Conrad en liberté et de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter de nouvelles évasions, comme d'infliger une punition exemplaire à tout habitant qui les faciliterait, ou même qui serait soupçonné de les avoir favorisées.

5 prairial. – On entend la mer se briser avec violence sur les batures de Malnoury.

Conrad est venu me voir ; il est enchanté d'en être quitte à aussi bon compte. L'agent ne part plus. Chaque jour on annonce une révolution nouvelle ; les dernières troupes arrivées lui ont rappelé la promesse qu'il leur avait faite de les ramener avec lui et lui ont déclaré qu'elles ne le laisseraient pas partir sans elles ; il leur a dit qu'il aimait mieux mourir que de partir.

5 prairial. – Vers cinq heures, on a annoncé une goélette venant de dessous le vent.

6 prairial. – C'est la pirogue de Jacquet, qui vient de Surinam, qu'on a vue hier. On ne m'apporte rien.

Les Indiens qui la montent sont venus me voir ; un d'eux était avec Adel ; il l'a vu à Surinam, il me fait faire des compliments, il se portait bien, m'a dit cet Indien ; ses lettres n'étaient pas prêtes quand Jacquet est parti, et il les aura données à Bousquet.

Je voudrais ne plus me bercer d'aucune attente ; je souffre trop cruellement quand je suis ainsi détrompé. Il paraît que Jacquet n'a voulu se charger de rien.

7 prairial. – Ce matin, Martin m'a dit qu'il y avait de mauvaises nouvelles. J'ai cru qu'il plaisantait ; mais ce n'est malheureusement que trop vrai, Bousquet a péri à deux lieues au large d'Ycompati, au-dessous d'Arganabo ; Canalere et les Indiens qui étaient avec lui se sont sauvés. On ne sait pas si Canalere en réchappera, il est abîmé ; les Indiens l'ont porté en hamac à Yracoubo. Je regrette ce malheureux Bousquet ; depuis longtemps je frémissais pour lui ; les malheurs nous poursuivent ; j'attendais par lui des lettres de ma famille, des nouvelles de notre malheureuse patrie ; tout cela est perdu, et je n'ai plus d'espérance de rien recevoir de longtemps.

9 prairial. – Les Indiens de Bousquet sont ici ; il n'est pas vrai qu'ils l'aient abandonné, comme on l'avait dit ; ils ont au contraire replacé deux ou trois fois ce malheureux sur sa pirogue renversée, mais les vagues l'ont entraîné et il a péri.

Il est remarquable que ce matin, vers huit heures, le thermomètre était au-dessous de vingt degrés, quoique le soleil donnât dans ma chambre ; je ne puis attribuer cette fraîcheur momentanée, qui était sensible, qu'à l'effet de l'évaporation très forte qu'excitent les rayons du soleil sur une atmosphère extrêmement humide. Malgré le mauvais temps, je suis allé à la pointe ; la savane est inondée, mais, quand on est sur le bord de la mer, la promenade est délicieuse ; personne n'a eu le courage de m'accompagner ; j'ai fait une récolte de sable presque entièrement composé de grenats brisés et de coquilles ; un faible nuage qui réfléchissait quelques couleurs prismatiques était encore à l'horizon quand je suis arrivé sur le bord de la mer ; dans moins d'un quart d'heure, quoiqu'il n'y eût que très peu de vent sur la surface de la terre, ce nuage a été sur ma tête et est tombé en pluie assez forte ; j'ai entendu quelques coups de tonnerre dans le Sud-ouest.

10 prairial. – Le temps est affreux à la mer, Brisson, qui vient d'arriver de Cayenne et qui m'a porté une lettre d'Aymé, a manqué périr. D'après

les détails que l'on me donne sur le malheureux événement de Bousquet, il paraît que les Indiens ont tout fait pour le sauver ; mais, malade, faible, désespéré, il a voulu finir.

11 prairial. – Nous avons eu quelques numéros du *London Chronicle* du 24 au 29 janvier 1799 ; le discours de Lork Aukland sur le revenu public est remarquable ; il répond avec énergie à ce qui avait été dit, au Parlement, que l'Angleterre avait inutilement dépensé 200 millions sterling. Voici ce passage qui peut servir de leçon pour l'avenir :

« *Cette assertion, Mylords, m'oblige à fixer un instant votre attention sur l'étonnant contraste que présente par rapport à nous la situation de l'ennemi. Banqueroutier dans ses finances, ruiné dans ses manufactures, privé de tout commerce, déjoué dans tous ses projets d'invasion, déconcerté et défait dans tous ses efforts pour nuire à ce pays, ce qui a toujours été le but essentiel de ses hostilités, rugissant de la perte de ses flottes et de ses armées, combattant contre la haine, l'horreur et le désespoir des nations qu'il a réduites à l'esclavage, exposé aux hostilités de tous les États qui seront enfin sensibles au danger général ; le peuple français, cependant, continuant à suivre ses affreux et barbares projets, trompant un de ses alliés, exigeant de l'argent d'un second, pillant un troisième, afin de réunir les moyens d'en envahir un quatrième, sans provocation ni prétexte, fomentant et allumant partout la rébellion et les révolutions, portant la dévastation ou menaçant de dévaster indifféremment et les républiques et les monarchies, continue toujours à fouler aux pieds tous les principes, tous les devoirs de la religion, toutes les lois de la nature et des nations, et cet excès de fureur et de dépravation s'est joint à une présomptueuse audace, et à une cruauté froide et calculée qui n'a pas d'exemple dans les annales des époques les plus affreuses de la dépravation humaine.* »

15 prairial. – J'ai éprouvé depuis quelques jours quelques accès de fièvre ; les heures sont des siècles quand on a le moindre dérangement ; le travail, la lecture même fatiguent, et il faut tout laisser ; les tristes pensées s'emparent de l'âme et on n'a pas la force de les écarter. Les inquiétudes cruelles qui m'agitent, la privation de nouvelles de ma famille, ont déterminé la crise que je viens d'éprouver.

17 prairial. – On a annoncé une embarcation, et aussitôt l'espoir d'avoir des nouvelles nous animait ; nous avons été bientôt détrompés, c'est une pirogue de la côte qui apporte du coton ; mille fois trompés dans nos espérances, nous espérons encore !

Je n'ai jamais vu le coucher du soleil plus beau que ce soir ; toute la partie de l'horizon à 4 ou 5° d'élévation, depuis le nord-est jusqu'au sud-

ouest, était en feu, plus foncé dans le lieu du soleil, et se dégradait moins rapidement du côté du nord que du côté du sud ; au-dessus, et sur un fond clair et verdâtre, était une bande de nuages, dont quelques-uns détachés, du plus bel incarnat ; de fortes masses de nuages répandues çà et là, et particulièrement du côté du sud, réfléchissaient le pourpre et le violet des nuages plus éclairés ; le fleuve réfléchissait aussi les feux du ciel dans une partie de son cours, et la sombre verdure des palétuviers faisaient un contraste frappant par la plus profonde obscurité. Le temps était calme, la température de l'air était délicieuse. Il est impossible avec des mots de peindre ces brillantes scènes ; il faudrait pouvoir saisir le pinceau de Claude Lorrain, et peindre à l'instant ces beaux moments de la nature.

Ma fièvre ne cesse pas.

19 prairial. – Le Monnier, arrivé de Surinam, a raconté un événement survenu à Adel qui m'indigne et m'inquiète cruellement.

Burnel avait donné l'ordre de l'enlever à Paramaribo et de le mettre aux fers ; il avait rendu, dit-on, les officiers du bâtiment dans lequel il devait être mis, responsables sur leurs têtes de l'exécution de cet ordre, qui a été exécuté avec la plus traîtresse perfidie ; on l'a persuadé qu'il y avait à bord des objets qu'on ne pouvait remettre qu'à lui ; et on l'a engagé ainsi à s'y rendre. On l'a saisi à l'instant et mis aux fers ; des recherches ont été faites ; on savait qu'il avait été à bord et on ne le voyait plus ; les Français ses amis le redemandaient ; on a dit qu'il s'était sauvé et qu'en se sauvant il s'était noyé. On a mis deux matelots aux fers pour avoir favorisé son évasion ; aura-t-on eu la barbarie de le faire périr, ou s'est-il réellement sauvé.

Voilà l'incertitude cruelle dans laquelle je serai longtemps sans doute ; peut-être Friderici[32], pour ne pas faire une affaire officielle de tout cela, l'a-t-il fait sauver et a-t-il fait répandre le bruit de sa mort ; je n'avais pas besoin de ce surcroît de tourments.

Les déportés fugitifs ont touché à Maroni, excédés de fatigue et de faim ; le commandant leur a procuré des vivres, mais ne leur a pas permis de rester dans la colonie ; on les a forcés de continuer leur route.

21 prairial. – J'ai déjà noté que deux rossignols travaillaient à leur nid dans ma chambre ; la femelle couve maintenant ; il est intéressant de voir avec quel soin le mâle va et vient sans cesse, pour lui porter quelque nourriture, pour la voir, et pour charmer ses ennuis par des chants variés ; c'est bien là l'image la plus touchante de la tendresse conjugale, et cette tendresse, lorsqu'elle est heureuse, est sans doute la plus pure et la plus douce jouissance que le ciel ait accordée à l'homme.

22 prairial. – J'ai fait les fonctions de secrétaire d'un mulâtre qui est venu me prier de lui faire une lettre pour sa mère ; il n'y a pas de service auquel les nègres et les gens de couleur soient plus sensibles, et je m'y prête avec d'autant plus de plaisir que cela m'apprend à les mieux connaître, et ils y perdent moins que beaucoup de blancs qui me chargeraient d'écrire pour eux.

24 prairial. – J'ai vu Canalere ; cet habitant m'a confirmé que Bousquet avait des lettres pour moi et deux gros paquets de gazettes ; je ne doute pas qu'il y ait des lettres de ma famille, c'est ce que je puis perdre ici de plus précieux. Au milieu des nouvelles contradictoires qu'on répand, rien ne nous présage encore le moment de notre rappel ; cette idée est désespérante.

25 prairial. – Marbois est parti ce matin pour Yracoubo. J'ai été me promener jusqu'à la pointe ; j'ai rapporté quelques filets de liane, et, en les examinant avec plus de soin, je crois que ces filets sont de véritables graines très singulières.

26 prairial. – Montagu, gendre de Mme d'Alleman, est descendu cette nuit du bord de la *Friponne*, venant de Surinam ; il y a avec lui un jeune homme chargé de paquets pour l'agent ; ce jeune homme avait ordre de remettre ces paquets lui-même, mais le commandant a ordre aussi de retenir tous les paquets à l'adresse de l'agent et de les lui envoyer par un exprès ; on les a retirés et on les a expédiés ; le jeune homme m'a dit que si on les expédiait sans lui, l'agent n'en serait pas plus avancé.

Montagu est venu me voir, il a une note pour moi qu'il me fera remettre ; il n'a pas voulu se charger de lettres, il tremblait en me parlant ; ce n'est pas ainsi qu'on sert les heureux, mais c'est ainsi qu'on sert les tyrans ! Montagu croit qu'Adel s'est noyé.

On m'apporte la note dont Montagu m'a parlé, et elle jette sur mon âme si longtemps malheureuse un rayon d'espoir ; il paraît que tous les déportés condamnés par l'acte du 18 fructidor ont la liberté de se rendre à Oléron ; que déjà Boissy-d'Anglas, Doumerc, Muraire, Pastoret, Villaret-Joyeuse, Perez, Frairi, Mailhe, Cochon, s'y sont rendus. Accorderait-on plus de faveur à ceux qui ne se sont pas soumis à la loi qu'à ceux qu'elle a atteints ? Qu'à ceux qui ont éprouvé toutes les horreurs de la plus affreuse persécution ? Mais comment de cent lettres qui doivent m'avoir été écrites pour m'annoncer ce changement, aucune ne m'est-elle parvenue ? Le malheureux Burnel a-t-il donc tout soustrait ? Il y a lieu de croire qu'un cutter qui a été pris portait des ordres relatifs à cet arrêté ; grâces soient rendues au ciel ! L'espoir seul de revoir ma famille rend à mon âme une tranquillité qu'elle avait perdue depuis longtemps.

29 prairial. – J'ai passé la meilleure nuit que j'aie eue encore dans la Guyane ; ma fièvre paraît entièrement détruite. Voilà maintenant ma tête occupée des moyens et des arrangements de départ ; je voudrais passer à Surinam ; j'ai un grand désir de voir cette colonie et de connaître des hommes qui m'ont donné les plus touchants témoignages d'estime et d'intérêt.

Montagu m'avait demandé le secret le plus absolu sur la note qu'il m'a remise, et aujourd'hui Martin m'en a parlé ; il m'a dit que Cabrol, Morgenstern et lui, en avaient eu connaissance avant qu'elle me fût remise ; voilà comment on garde le secret. Je ne connais pas d'hommes plus imprudents que les Français.

28 prairial. – Freytag, qui nous quitte, est venu me voir ; il m'a dit beaucoup de bien de son successeur Bardinet ; mais malheureusement celui-ci ne connaîtra ni les localités, ni le degré de confiance qu'il peut accorder ; rien ne prouve mieux combien le gouvernement est abhorré que quand on voit les hommes mêmes qui le servent faire des vœux contre lui, et n'obéir que par la crainte de se perdre !

29 prairial. – J'ai écrit quelques mots à Marbois pour l'engager à hâter son retour. Toute la matinée a été affreuse ; Freytag est cependant parti ; je le regrette beaucoup ; il m'a donné des preuves d'un véritable dévouement ; il est de Strasbourg ; il était bas-officier et instructeur des recrues dans le régiment d'Alsace ; il est parvenu par sa bonne conduite au grade de capitaine de la 2e compagnie ; c'est un homme ferme et sage ; et il conviendrait beaucoup mieux pour chef militaire de la colonie que ceux qu'on a placés.

Deux caporaux du détachement qui s'étaient enivrés se sont noyés en allant à la pêche. Je crois que dans aucun lieu la passion de boire n'est portée à un plus grand excès ; voilà quels en sont les funestes résultats. Ces deux hommes étaient d'excellents militaires ; ils avaient surmonté tous les dangers du climat ; ils étaient pleins de force et de santé ce matin ; ils s'enivrent, et déjà ils ne sont plus ! J'ai été indigné de voir avec quelle insouciance barbare leurs compagnons ont appris cet événement ; ce n'est pas tout, dans un instant les coffres de ces malheureux ont été pillés par leurs camarades ; jamais la démoralisation n'a été portée à un pareil degré. Voilà l'effet cruel qu'a sur les peuples un gouvernement qui a violé lui-même tous les principes et tous les droits !

2 messidor. – Marbois est arrivé à midi ; je lui ai fait part des nouvelles que j'ai reçues, et comme moi il a jugé qu'elles sont décisives, et qu'il ne faut plus attendre que quelques semaines pour avoir l'ordre de notre rappel.

Une chaloupe de Prachet, venant de Kourou, avec quinze hommes et un commissaire aux vivres, a chaviré ; tous les hommes savaient nager, excepté le commissaire et deux d'entre eux ; ces derniers ont, été sauvés par un enseigne de Bordeaux, nommé Géraud, qui a plongé avec un courage étonnant pour parvenir à sauver le commissaire aux vivres ; c'était un jeune homme de seize à dix-sept ans, d'une grande espérance ; j'ai été vivement ému du courage de ce brave Géraud.

On a trouvé sur la côte le corps d'un des caporaux qui se sont noyés, on a été le reconnaître et l'enterrer ; c'est près de l'habitation de Duquesne qu'on l'a trouvé ; c'est de ce côté que la mer jette tout ce que le fleuve entraîne.

L'agent ne se lasse pas de nous persécuter ; les instructions envoyées il y a quelques jours au commandant lui enjoignent de nous assujettir à l'appel, à l'heure et au moment où il voudra, et même deux fois par jour, s'il le juge convenable !

Mes petits rossignols m'amusent et m'intéressent ; les petits deviennent assez forts, et le père depuis le commencement du jour ne cesse pas de leur chercher de la nourriture ; ils sont si familiers qu'ils traversent ma chambre en tous sens, et quelquefois ils me touchent presque la tête de leurs ailes. Lorsque quelqu'un d'étranger se promène dans ma chambre du côté de leur nid, ils se fâchent comme s'ils étaient les maîtres et ne voulaient pas qu'on trouble leur repos !

Du 3 au 13 messidor. – Rien d'intéressant à retracer ; les jours s'écoulent et s'accumulent tristement et sans qu'aucune nouvelle nous parvienne ; quelle est donc la cause de ce silence ? Quand nous sera-t-elle connue ?

16 messidor. – On apprend que l'agent est très mal.

Vers cinq heures, nous avons entendu plusieurs coups de canon du côté de Cayenne ; il paraît deux bâtiments sur nos côtes ; un fort bateau et un bâtiment plus gros à trois ou quatre lieues au large.

Malgré que la chaleur ait été très forte, je suis allé à la pointe avec Désanaude et nous avons fait une assez longue promenade sur l'anse ; le temps était magnifique le soir ; nous nous sommes arrêtés dans une partie de la côte où les arbres ont l'aspect le plus sauvage. Ils sont entrelacés de cactus triangulaires très déliés, il semblait de loin que c'était un groupe de serpents qui gardaient l'antre de Tisiphone[33].

21 messidor. – Vers minuit j'ai entendu appeler le commandant ; j'ai cru que c'étaient des nouvelles importantes ; c'est le capitaine d'une des prises faites par Malvin qui est à deux lieues sous le vent et qui ne peut pas

remonter à Cayenne ; il demande des ordres ; il y avait des lettres et des gazettes à bord de ce bâtiment, Malvin a tout enlevé ; tout semble conjuré pour nous empêcher de recevoir des nouvelles.

22 messidor. – J'ai reçu des lettres d'Aymé et de Franconie : Aymé n'a connu que par moi l'arrêté du Directoire.

25 messidor. – Hier, j'observai, vers cinq heures, un effet singulier de la lumière à la mer. Tous les objets à l'approche du soleil couchant paraissaient élevés sur l'horizon. Un rocher isolé semblait suspendu ; les aigrettes, les flamants qui étaient sur les bancs de vase du même côté ressemblaient à des troupes sur un terrain élevé en uniformes blancs ou rouges. Les objets qui étaient au contraire du côté du soleil paraissaient abaissés ; de sorte qu'on ne voyait pas le corps d'un bâtiment mouillé sous le vent de la rivière, cette illusion n'a duré que pendant que le soleil était à une certaine hauteur, et au moment de son coucher les objets ont repris leur apparence naturelle. Il y aurait des expériences intéressantes à faire à cet égard en mesurant la hauteur apparente des objets à l'horizon et en les comparant à la hauteur du soleil, lorsque surtout on pourrait avoir les distances et les hauteurs réelles des objets.

Le commandant est venu chez moi, et il m'a dit : « Comme vous êtes à peu près déporté, voilà un article qui vous concerne. »

Je lui ai répondu que j'étais très complètement déporté et non pas à peu près. Ce qu'il avait à me communiquer était l'autorisation que promettait de donner l'agent aux déportés de venir à Cayenne lorsqu'ils le lui demanderaient pour leurs affaires, ou le rétablissement de leur santé.

Voilà donc cet homme, qui ne respirait que persécution contre les déportés qui est forcé de venir au-devant d'eux ; c'est l'arrêté du Directoire, ce sont les nouvelles de France qui forcent l'agent Burnel à nous inviter à la confiance, et à nous parler de liberté. Ceci détermine Marbois, qui craint de passer l'été ici, à demander à aller à Cayenne, et je désire l'y accompagner ; nous avons écrit chacun notre demande particulière et nous nous les sommes communiquées ; nous observons l'un et l'autre que si la permission n'est pas illimitée et si nous sommes exposés à être renvoyés ici, nous n'en voulons pas.

30 messidor. – Le commandant m'a fait part de l'autorisation de l'agent pour aller passer trois mois à Cayenne, il témoigne ses regrets de ne pouvoir accorder une permission illimitée à cause des instructions qu'il a reçues ; il ignore, ajoute-t-il, l'arrêté du Directoire, et il en a fait demander une copie.

3 thermidor. – Jaquet a envoyé au commandant un paquet pour l'agent de la part de Friderici, et il annonce qu'il contient les dépêches les plus

importantes ; aurons-nous enfin des lettres ? C'est un singulier état que celui de l'âme lorsqu'à chaque minute on attend un changement de sort ; si c'est un changement favorable, on voudrait précipiter la marche du temps même aux dépens de la durée de son existence.

9 thermidor. – Je suis allé à la pointe ; le temps était très beau ; nous avons vu le bâtiment de Malvin et des prises qui remontaient ; ils étaient couverts de voiles, la mer était superbe, et, dans ces lieux sauvages et déserts, c'était un spectacle magnifique ; quand je fais cette promenade avec quelque déporté, elle me distrait ; quand je la fais seul, mes pensées sont plus mélancoliques, et cependant cette course me plaît toujours.

11 thermidor. – Malenfant, qui est arrivé ici hier, a assuré à Bardinet que le malheureux Adel s'était noyé ; cela est si contraire aux rapports qui m'ont été faits que je ne peux le penser.

14 thermidor. – Le commandant souffre horriblement, c'est un spectacle affreux, c'est une scène vraiment déchirante pour moi ; je crains que ce jeune homme ne périsse et il m'intéresse vivement.

Marbois s'est déterminé à partir ce soir, il m'attendra chez Réveillaud, ce sera plus commode et pour lui et pour moi. J'ai achevé mes préparatifs, j'ai planté un arbre à pain, comme offrande à mes successeurs sur cette plage sauvage ; j'ai fait toutes mes visites et j'ai reçu les témoignages les plus touchants de l'amitié et de l'intérêt de tous les habitants.

Je vais quitter une seconde fois Sinnamary, et, j'espère, pour n'y plus revenir ! Depuis mon retour mon supplice le plus cruel a été d'être, pendant plusieurs mois, privé de tout rapport avec les êtres qui me sont si chers ; cependant au milieu de mes peines j'ai passé des jours calmes et tranquilles ; je me suis bien trouvé de m'entourer d'animaux ; ils donnaient de la vie à ma solitude ; rien ne m'a autant distrait ; les soins maternels de mes poules m'ont souvent rappelé les sensations les plus délicieuses de ma vie ; quelquefois j'étais entièrement absorbé par les rêveries qu'elles me causaient ; elles m'ont plus d'une fois retracé les passions cruelles des hommes, la jalousie, l'envie, elles se disputaient le droit d'être mes favorites, de coucher près de mon lit, de couver sous mes yeux ; dans la journée elles dormaient souvent à mes pieds, et à côté de mon chien.

J'ai constamment habité la chambre dans la « maison du gouvernement », où Barthélemy, Tronson, Bourdon, Rovère, Letellier et moi fûmes d'abord placés ; j'y suis resté seul ensuite ; elle était située est et ouest, et deux fenêtres de chaque côté me donnaient la vue du levant et du couchant ; au nord la savane et quelques cases éloignées me dominaient un peu ; quelques mangliers animaient le paysage. La brise régulière de la

mer traversait ma chambre et la rafraîchissait. Au couchant j'avais en face les casernes et une échappée de vue sur la rivière du côté de l'hôpital et les carbets des déportés dans le sud-ouest.

Une case que j'avais achetée et que je comptais habiter était encore mieux située ; elle était isolée, au haut de la place, en face de la rivière et de la batterie ; la rivière fait le plus bel effet dans cette partie du port ; c'est un croissant très vaste qui paraît descendre du sein d'une vaste forêt et va se perdre dans une forêt semblable qui semble s'avancer comme une île vers le port ; la projection toujours différente des ombres aux heures successives du jour varie sans cesse cette brillante scène ; j'ai regretté de ne pouvoir dessiner que des ébauches imparfaites de ce beau paysage.

Septième partie

ROUTE DE SINNAMARY À CAYENNE ET DERNIER SÉJOUR À CAYENNE

(Du 15 thermidor An VII – 2 août 1799 – au 3 pluviôse An VIII – 23 janvier 1800)

15 thermidor. – Je suis parti à 5 heures 3/4 ; à 6 heures 1/4 j'étais à la pointe ; me voilà, armé de mon fusil à deux coups, allant faire vingt-cinq lieues à pied dans les sables brûlants de la Guyane, comme on fait une partie de chasse ; le temps était magnifique.

Je suis arrivé chez Saint-Jean à 7 heures 1/2. Je suis entré chez ces braves gens, qui vivent là de la chasse et de la pêche de leurs enfants et d'une petite culture. En sortant de leur case, un de leurs chiens s'est jeté sur moi et il m'aurait déchiré la jambe, si la largeur de mon pantalon ne m'avait préservé. En arrivant à la crique de Paracou, j'ai trouvé un homme conduit par un soldat noir ; il allait du côté de Sinnamary, il semblait vouloir me parler, mais il a paru ne pas oser s'arrêter. J'ai rencontré ensuite le fils de Saint-Jean, qui avec sa femme revenait de chez son père pour se rendre à une habitation qu'il régit ; j'ai continué ma route avec eux jusque chez Pierry ; la femme, jeune et jolie, chassait les maringouins qui me fatiguaient, et j'aurais voulu ainsi continuer ma route. J'ai pris congé d'eux pour entrer chez Pierry à 8 heures, je m'y suis reposé une demi-heure et je me suis servi de mes provisions, car dans cette partie de la route il faut tout porter.

Le chemin, en sortant de chez Pierry, jusqu'à la maison de santé est extrêmement fatigant, le sable est mouvant, la chaleur est insupportable ; l'air de la mer est intercepté par une lisière de palétuviers, et il est rempli d'insectes comme tous les chemins intérieurs ; l'anse, ou plutôt le rivage de la mer, est ensuite superbe jusqu'à la crique de Malnoury ; on voit, en sortant des palétuviers, la côte remplie de rochers plus ou moins élevés sur la surface de la mer ; plus loin, des rochers plus élevés couverts de cactus ; ce sont les batures de Malnoury dont j'ai déjà parlé ; je comptais m'arrêter à l'habitation Adam, mais, me sentant peu fatigué, j'ai continué ma route jusqu'à la crique de Malnoury, où je savais que Marbois devait dîner, et je suis arrivé à onze heures chez Joubert, passeur ; Marbois y était en effet, et il a été surpris de me voir arriver d'aussi bonne heure. Joubert est un ancien habitant de la colonie ; il tient auberge, ce qui est moins gênant que d'être chez les habitants, qui ont eux-mêmes de la peine à exister. Il y a à

Malnoury deux criques qui se réunissent et qui rendent le paysage très intéressant ; le poisson y abonde. Partis à 5 heures, nous sommes arrivés chez Réveillaud à 6 heures ¼ ; le chemin est superbe. Réveillaud vit dans les bois avec ses enfants, ils font là des pirogues, ils couchent dans un petit carbet et vivent de poisson sec et de chasse. Leur travail est très pénible ; ils sont quelquefois obligés de faire glisser à bras les pirogues pendant une lieue, avant de trouver une crique pour se rendre à la mer.

16 thermidor. – Nous avons dormi dans nos hamacs, et nous sommes partis à cinq heures, vingt minutes trop tôt ; la haute mer empêchait de passer sur la plage, et dans le haut les chemins étaient presque impraticables.

Nous sommes arrivés vers huit heures à l'habitation Terrasson, dont Bridan, le déporté, est maintenant régisseur. Langeois, maire de Kourou, y est venu et a dîné avec nous.

Nous sommes repartis vers 4 heures de l'après-midi ; l'anse est superbe dans cette partie, on trouve sur la plage quelques petits coquillages ; nous sommes arrivés chez Langeois vers la fin du jour et nous y avons couché.

17 thermidor. – Nous sommes partis vers 6 heures 1/2 ; nous avons été obligés de passer dans les palétuviers et dans quelques endroits où l'herbe était très haute et quelquefois impénétrable ; il fallait se détourner pour trouver un passage plus facile ; j'ai voulu voir les roches de Kourou avant d'entrer au poste ; elles sont belles et elles présentent des accidents très variés ; elles s'étendent assez avant dans la mer sur la rive gauche du Kourou ; j'en ai pris quelques échantillons.

Nous avons dîné à Pariacabo, habitation dont Gourgues est le régisseur ; cet excellent homme nous a reçus avec les témoignages les plus touchants de sensibilité et d'intérêt ; la maison a été très belle et le serait encore avec peu de réparations ; elle est située sur un morne assez élevé au pied duquel passe le Kourou, on voit de là son cours pendant plus de trois lieues, bordé par d'antiques forêts ; les mornes s'élèvent graduellement et présentent une vue qui serait magnifique si le pays était animé par des habitations. Le sol de Pariacabo paraît bon jusqu'au haut des mornes ; j'y ai vu des cannes à sucre de la plus belle végétation.

Nous avons fait là le dîner le plus gai que j'aie fait dans la Guyane ; j'aurais passé volontiers quelques jours sur cette habitation.

Nous sommes repartis à cinq heures et demie, et, après avoir descendu le Kourou, plus large mais moins profond que le Sinnamary, nous sommes arrivés à l'habitation Saint-Philippe, où nous avons soupé et couché ; elle m'a paru mieux tenue qu'à mon premier voyage.

18 thermidor. – Nous sommes partis à la pointe du jour ; nous avons déjeuné chez Favar, maire du canton de Makouria ; son habitation est belle et paraît parfaitement tenue ; Favar ne paraît pas découragé par la liberté des Noirs ; il croit qu'il peut encore tirer un grand parti de leur travail.

Nous nous sommes rendus ensuite chez Viguier, et après dîner chez Mme d'Alleman ; nous n'y avons trouvé que son régisseur mulâtre et Romelot, déporté ; nous y avons couché.

19 thermidor. – On nous a donné des chevaux jusqu'à la crique à peu de distance de chez Terrasson, à environ trois lieues de chez Mme d'Alleman. Nous avons trouvé chez Terrasson, Michonnet et Achard, habitants, qui ne nous ont rien appris de nouveau. J'ai donné à Michonnet le tableau de la situation des déportés au premier germinal ; Terrasson venait d'éprouver un accident très malheureux ; sa manufacture de coton s'est écroulée et les moulins sont brisés !

Nous sommes repartis après dîner pour aller coucher chez Mettereau, à une lieue et demie ; le chemin est très fatigant ; nous n'avons trouvé chez Mettereau qu'un déporté breton, nommé Kautern. Cette habitation est dans le plus grand désordre, nous y avons été assez mal. Toute la côte depuis Kourou offre une lisière d'excellentes terres d'une grande valeur, et où l'on avait préparé de grands travaux.

20 thermidor. – Nous sommes partis à 4 heures et demie avec les chevaux de Viguier et de Mettereau, qu'on envoyait à Montagu et à sa femme ; ils sont arrivés à la pointe peu après nous ; Mme Montagu est très intéressante, et je regrette bien qu'elle ne soit plus à Cayenne.

Nous sommes arrivés chez Franconie à sept heures ; il nous a accueillis avec le plus vif intérêt ; il a loué pour nous une petite maison dans la savane ; nous nous sommes rendus tout de suite chez Frey, commandant de la place, qui nous a reçus avec beaucoup d'égards. Nous lui avons fait viser nos permissions et, après avoir déjeuné chez Franconie, nous nous sommes rendus à notre petite maison, vue de la côte, nous n'avons qu'un pas à faire pour aller sur l'anse.

Aymé, que nous avons trouvé sur le port en arrivant, a été malade. Il ne sait rien de plus que nous. Deux bâtiments paraissent, un au vent, un sous le vent.

21 thermidor. – Le bâtiment au vent vient de Hambourg ; il n'a que cinquante-neuf jours de traversée, il doit porter des nouvelles très intéressantes. Nadeau m'a dit que le subrécargue, qui est Français, avait demandé si j'étais encore dans la colonie ; on s'est maladroitement informé s'il avait des lettres pour moi ; il a dit que non ; cela ne m'étonne pas ; il a

paru désirer me voir et Beauregard lui a dit qu'il le conduirait chez moi ; j'ai attendu toute la journée et je n'ai rien vu ; mon impatience est extrême.

22 thermidor. – Les gazettes anglaises imprimées à Hambourg annoncent un changement total dans la situation de l'Europe ; les armées combinées impériales se sont emparées d'une grande partie de l'Italie et du Piémont ; rien sur la situation intérieure de la France, si ce n'est que Sieyès a été nommé directeur à la place de Rewbel.

23 thermidor. – Nadeau m'a dit que le subrécargue de Hambourg avait eu des affaires qui ne lui avaient pas permis de venir ; je serais allé chez lui, mais je suis forcé à beaucoup de circonspection ; les lettres qu'il doit avoir pour moi ne me seront pas remises sans doute ; cela est désespérant.

Nous avons fait quelques visites ; les excellentes sœurs de l'hôpital nous ont reçus avec le plus vif intérêt.

24 thermidor. – La chaleur est accablante, je la trouve moins supportable ici qu'à Sinnamary.

25 thermidor. – D..., déporté, nous a dit que l'agent assurait que le décret ne concernait que les déportés qui se sont soustraits à la déportation ; il en résulterait que ceux qui se sont sauvés seraient dans une situation plus favorable que nous ; il est affreux de vivre ainsi dans la plus désespérante incertitude.

26 thermidor. – Le pavillon est au fort ; c'est un signal qui ranime toutes mes espérances. Un bâtiment paraît, mais c'est sous le vent ; n'importe, je suis si impatient que je retourne vingt fois sur les rochers pour examiner tout ce qui se dirige vers le port.

J'ai lu l'ouvrage de La Harpe : *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire* ; cette brochure avait paru avant fructidor ; il y a quelques morceaux bien faits, d'autres faibles ; c'est outrager la philosophie que de lui imputer les crimes de la Révolution.

C'est un bâtiment suédois qui vient de mouiller dans le port.

28 thermidor. – Nous avons eu hier soir la visite de Beauregard, déporté par la *Bayonnaise* ; c'est le seul ecclésiastique déporté chez lequel j'aie trouvé de l'instruction ; il ne s'est occupé que de botanique, et il avait formé dans l'île de Wight une très belle collection de mousses que le prince de Galles lui demanda pour la reine ; il m'a fait le plus grand éloge du jardin de Kew.

3 fructidor. – J'ai été éveillé cette nuit par une guitare et des chants espagnols, la musique était mauvaise, mais elle eût été délicieuse, si, en me réveillant, je n'avais pas vu que j'étais à Cayenne ; je suis moins à mon

aise pour mon travail journalier qu'à Sinnamary, mais cela est compensé par les informations que je recueille.

10 fructidor. – J'ai ramassé ce matin sur le bord de la mer un assez beau groupe d'astroïtes[34] ; je ne vais pas m'y promener, surtout à basse mer, que je ne trouve quelque chose d'intéressant à recueillir.

11 fructidor. – J'ai vu ce matin une voile venant du vent, mon cœur palpitait, mais j'ai bientôt reconnu que ce n'était qu'une goélette venant d'Oyapock, ou d'Approuague.

14 fructidor. – Kautern, frappé d'un coup de soleil, est mort hier au soir ; il était il y a six ou sept jours plein de vie et de santé ; c'était un ancien gentilhomme breton ; il était sur la liste des émigrés et il poursuivait sa radiation, lorsque la loi du 18 fructidor l'a obligé de s'embarquer pour Hambourg ; les vents ont retenu le bâtiment, et, comme si la direction des vents était sa faute, on l'a débarqué et déporté ! C'est ainsi que dans sa fureur la tyrannie immole froidement ses victimes. Kautern, comme moi, avait cinq enfants !

18 fructidor. – Voilà donc deux ans entiers que je suis sous le joug de mes tyrans et je vis encore ! Mes forces et mon courage ne sont point abattus. Arraché à tout ce qui faisait le bonheur de mon existence, l'espoir brille encore au fond de mon cœur ; il est une justice éternelle contre laquelle toutes les persécutions viennent se briser ! Elle mettra un terme à mes malheurs.

20 fructidor. – Je suis parti seul à 3 h 3/4, à pied, pour me rendre à l'habitation Molère. Lemoine et Marbois sont partis à cheval trois quarts d'heure après ; Lemoine m'avait dit que le chemin était tout droit ; cependant je me suis égaré complètement ; heureusement j'ai trouvé un nègre qui m'a indiqué l'habitation de Vernier ; en partant j'avais rencontré une biche privée à laquelle j'ai donné un quartier d'orange ; elle m'a suivi, elle a monté l'escalier et elle est entrée avec moi dans le salon de Vernier. Ces animaux sont charmants quand ils sont privés ; elle m'amusait singulièrement dans les bois ; on m'a donné un petit nègre pour guide, mais, ayant pris une fausse direction, il m'a fallu retourner sur mes pas, après avoir fait deux lieues dans la savane ; il était dix heures quand je suis arrivé et j'aurais dû arriver avant huit heures ; on était inquiet et on m'avait envoyé deux nègres.

L'habitation Molère est arrosée par une petite rivière qui descend d'un morne voisin sur lequel les Hollandais avaient établi autrefois une sucrerie ; nous avons été en voir les ruines ; la petite rivière, de l'eau la plus belle, tombe en petite cascade et se répand ensuite dans toute

l'habitation, où elle rafraîchit les terres basses. Nous avons vu de très belles plantations de roucou ; ces mornes font partie de la chaîne indiquée sur la carte de Belin comme montagnes de Mahury. Le sol est bon ; j'ai vu là de jolies fougères et diverses espèces de mousses.

Nous avons fait un dîner très gai ; Lemoine, qui a la voix agréable, nous a chanté des couplets sur notre retour ; j'en ai été bien vivement ému. Qu'on se peigne des proscrits écoutant, des chants de retour !

Ce soir, Molère m'a proposé de retourner en canot à Cayenne, lui et son fils m'ont conduit à la pointe de Taingui, dont ils tiennent l'habitation à ferme ; nous avons suivi pour nous y rendre un sentier très agréable ; en sortant du bois on est tout étonné de découvrir le fort et la ville de Cayenne, la côte opposée à l'île, la rivière et la mer. Cette habitation avait autrefois d'excellentes terres basses ; mais un bâtiment qui vint échouer contre la digue la creva, et une plantation superbe en coton fut perdue ; il y a vingt ans déjà, et des palétuviers sauvages remplacent aujourd'hui cette riche culture ; seulement ils sont moins embarrassés de lignes et d'arbres renversés par le temps.

La soirée était superbe ; la rivière paisible comme un lac tranquille, un mulâtre pêcheur, nommé Maxime, que j'avais vu à Sinnamary, et un nègre, m'ont conduit à Cayenne, où je suis arrivé à huit heures.

24 fructidor. – Je me suis promené dans le bois au nord-est de la savane ; cette partie est singulièrement sauvage sur le bord de la mer ; il y a là des masses de rochers détachés, entrelacés, et comme retenus par des racines de palétuviers ; j'y ai trouvé une belle fougère, quelques mousses, et une touffe superbe de sensitives. J'ai ramassé en revenant un échantillon de rocher intéressant, parce qu'il est en partie composé de roc et de cette matière homogène qui remplit souvent les scissures des grandes masses ; je suis revenu chargé.

J'ai examiné la marche de mon thermomètre de Réaumur à l'ombre et au soleil, de midi 3/4 à une heure ; à l'ombre, il marquait 23° ; sa plus grande élévation au soleil a été de 39° fixe. Remis à l'ombre, il a descendu de 10° en 10 minutes.

Aujourd'hui, l'observation a justifié le calcul que j'avais fait précédemment du jour où le soleil serait perpendiculaire ; à midi, le rayon avait déjà dépassé, dans le nord du fil à plomb, mais un peu moins qu'il ne l'était dans le sud, hier à la même heure. Cette précision de calcul est une jouissance, même quand on ne peut la constater que grossièrement.

26 fructidor. – Marbois, Désarnaude, Missonnier et moi sommes allés passer la journée sur l'habitation Conflans, qui est à une lieue et demie est-sud-est de Cayenne, sur une petite montagne appelée le Mont-Saint-

Martin ; sa situation est unique, il y a un point de vue magnifique on découvre d'un côté, sur la mer, un petit îlot de la forme la plus agréable, très boisé, qui semble flotter sur l'océan ; cette habitation est en coton et en café ; nous avons vu dans les abatis un fromager très pittoresque ; Conflans nous a parlé avec enthousiasme de l'attachement de tous les habitants pour nous ; il m'a vivement ému j'ai senti qu'il y avait une justice publique qui vengeait tôt ou tard de l'injustice et de la cruauté des tyrans.

30 fructidor. – Les Anglais se sont présentés le 27 devant les îlots, et le 29 ils ont brûlé les établissements ; un canonnier qui s'est sauvé a rapporté que deux vaisseaux de 74 ont canonné le poste, qui s'est rendu après trois heures d'attaque ; cette nouvelle est le sujet de toutes les conversations du jour.

1er complémentaire. – Nous avons eu ce matin, Marbois et moi, une longue conversation avec l'abbé Beauregard sur les vues du clergé, si le culte est rétabli ; il pense qu'il faut renoncer au rétablissement des moines, que le clergé étant insuffisant pour les églises, il faudrait des missionnaires qui desservissent alternativement les paroisses ; que les évêques seuls doivent recevoir leur salaire de l'État, que le peuple doit salarier les curés ou missionnaires, il pense qu'il convient qu'il y ait des congrégations sans vœux, et des maisons d'expiation qui puissent servir d'asile aux criminels que la société repousse et qui ont abjuré leurs crimes. Je crois que ces institutions seraient bonnes, mais il faudrait empêcher que ces maisons ne devinssent le foyer du fanatisme.

L'abbé Beauregard a convenu avec nous que les dix-neuf vingtièmes des prêtres sont d'une ignorance et d'une incapacité déplorables, mais il nous a assuré que la majorité des évêques avait les vues les plus droites et les projets les plus sages. L'abbé Beauregard a un excellent esprit ; plus je l'étudie et plus je me félicite de le connaître ; il me parlait avec un enthousiasme qui convient à mon cœur, de l'éducation de toutes les classes et de l'influence salutaire qu'elle pouvait avoir sur le génie et les mœurs d'une nation.

2e complémentaire. – On m'a annoncé ce matin qu'on avait signalé hier au soir un bâtiment du côté de Montabo ; je l'ai découvert à six heures ; c'est un bâtiment à deux mâts très au large. Que d'espérances, ou plutôt que de désirs ! Mais ce bâtiment dépasse l'Enfant Perdu, il ne vient pas à Cayenne, il fait route pour les îlets. J'ai cru voir une chaloupe qui sondait ; tout cela est inquiétant pour la colonie et pour nous ; l'épouvante est très grande.

Baudry, envoyé à la découverte, s'est approché des îlets, il y a vu deux frégates mouillées, et cinq ou six chaloupes allant et venant ; nos établissements lui ont paru détruits.

La confusion est ici au dernier excès ; Bardinet mande que quatre bâtiments paraissent du côté de Sinnamary ; on fait si peu de préparatifs de défense qui prouvent qu'on ne se défendra pas si on est attaqué ; on fait partir le commandant pour Sinnamary avec quarante hommes.

An VIII

1er vendémiaire. – Les années se succèdent et mon sort ne change pas ; voilà deux ans depuis le jour où je fus arraché à ma malheureuse patrie, que d'événements ont pu se passer ! Quel est le sort de ma femme, de mes enfants, de tout ce qui m'est cher ces questions cruelles que je me fais sans cesse troublent mon cœur et rendent quelquefois mon supplice affreux !

Garadier, habitant de cette colonie, est venu me voir et me porter une lettre de Morgenstern, du 8 fructidor ; il m'a dit que l'esprit d'insurrection des Noirs était effrayant, et qu'il avait entendu des propos très séditieux ; il m'a répété, ce que j'avais déjà entendu dire, que La Fayette avait acheté une habitation, celle de Régis, pour faire l'essai du travail des nègres libres ; il leur faisait donner 24 francs par mois, il les faisait habiller, il leur avait envoyé de la farine de seigle, il leur avait fait annoncer que le produit de leur travail serait pour eux ; ils ne firent rien, ils renfermèrent dans un grenier Guiton, qui régissait cet établissement, et il a fallu envoyer un détachement pour l'ôter de leurs mains.

On a organisé la garde nationale, qui est composée de cinq compagnies de soixante hommes chacune.

2 vendémiaire. – La biche de Kerkove est venue me voir, et se promener avec moi sur l'anse ; elle vient ainsi tous les huit ou dix jours ; les taons l'ont chassée ; je n'en avais point vu encore une aussi grande quantité sur le bord de la mer.

J'ai été vers huit heures faire une course dans les bois et sur les rochers qui bordent la mer du côté du nord de l'île ; j'ai trouvé dans une petite anse dont le fond est de vase bleuâtre une grande quantité de coquilles bleuâtres aussi ; la couleur et la nature du fond de la mer ne contribueraient-elles pas à la variété de la couleur des coquilles ?

Avant-hier, à six heures du matin, quatre chaloupes anglaises se sont dirigées vers la rivière de Sinnamary ; on s'est canonné de part et d'autre pendant une heure et demie, et les chaloupes se sont retirées.

J'ai vu une petite négresse sauvée des îlets ; cette enfant a sauvé sa marraine avec qui elle était ; celle-ci voulait porter son pagara[35] qui l'aurait fait découvrir ; la petite lui a dit : « Marraine, laissez la pagara ; ça pas camisar qui fait monde, ça monde qui fait camisar » ; elles se sont cachées jusqu'à ce que les Anglais eussent abandonné les îlets. On assure qu'il y a eu six ou sept personnes de tuées.

5 vendémiaire. – Ma négresse est arrivée de Sinnamary, elle en est partie le jour du combat ; elle est si fatiguée et si malade que je n'ai pu avoir d'elle aucun détail. J'ai seulement appris que les déportés étaient restés dans les carbets.

7 vendémiaire. – La mer a été extrêmement basse et a encore plus découvert que ces jours passés ; j'ai examiné les rochers les plus avancés ; leur désordre paraît encore plus sensible quand l'océan découvre leurs bases, et c'est toujours pour moi un spectacle nouveau et un sujet de méditations profondes. J'ai ramassé quelques plantes marines et un morceau de rocher sur lequel il y a quelques coralines implantées ; vu à la loupe, on dirait une petite forêt dont les arbres secs et brisés s'élèvent sur son sol.

On a signalé vers dix heures un gros bâtiment venant du vent. Mais il a continué sa route ; à midi il ne paraissait déjà plus ; encore une lueur d'espoir qui s'est évanouie comme tant d'autres.

8 vendémiaire. – Nous allions nous promener avec Perlet qui nous a joints, lorsque nous avons vu trois gendarmes arrêter l'abbé Beauregard à quelques pas de nous ; toutes ces vexations sont fatigantes, et je ne puis voir arrêter quelqu'un sans être plus troublé que si l'on m'arrêtait moi-même ; ce trouble est involontaire depuis qu'on a arrêté à Paris, à côté de moi, en 1793, Bézard, ancien administrateur de la Compagnie des Indes, qui fut conduit à l'échafaud quelques jours après. Les gendarmes ont demandé à l'abbé Beauregard sa permission, et, après quelques tracasseries, ils l'ont relâché. Tout notre quartier était alarmé de cette aventure on disait qu'on avait aussi arrêté Marbois et moi.

11 vendémiaire. – On a visité deux fois ce matin les papiers de l'abbé Beauregard, on m'a prévenu qu'on pourrait bien venir aussi visiter mes papiers ; il faut s'attendre à tout ; cette inquisition m'indigne bien plus qu'elle ne m'effraye.

À cinq heures, j'ai vu le pavillon au fort ; j'ai couru sur les roches et je n'ai d'abord rien découvert ; j'ai eu bientôt plusieurs nègres autour de moi, qui m'ont indiqué un point blanc à l'horizon du côté du vent ; toutes mes espérances se sont ranimées ; mais, lorsque ce bâtiment s'est approché du côté de l'Enfant Perdu, j'ai reconnu que ce n'était qu'une goélette ; on pense qu'elle vient de Saint-Thomas.

L'abbé Beauregard a pris le parti d'aller chez l'agent, pour avoir une explication, et il lui a rendu compte de la correspondance qu'il a eue avec Surinam, pour les fonds destinés aux déportés ; l'agent lui a parlé avec confiance et intérêt ; cet agent est un homme fort étrange : « Je suis républicain, a-t-il dit à l'abbé Beauregard, mais j'abhorre les jacobins ; ils sont ennemis de tout ordre ; le Directoire vient de les comprimer, et il remporte victoire sur victoire contre ce parti. Nous retournerons en France, a-t-il ajouté, ayez de l'espoir ; voilà trois bâtiments destinés pour ici qui ont été pris, il en arrivera quelqu'un enfin ! ».

Cette conversation est remarquable, et elle nous permet de croire qu'il y a un arrêté favorable pour nous, dont il ne faut que l'envoi officiel pour que nous puissions retourner dans notre patrie.

12 vendémiaire. – Le bâtiment aperçu hier est resté mouillé ; la peur a fait croire ici qu'il faisait des signaux ; on a su bientôt que c'était une goélette danoise, venant de Sainte-Croix ; lorsque le subrécargue danois est venu à terre, on l'a conduit chez l'agent, et les matelots ont été tenus en arrestation pour qu'ils ne communiquassent avec personne.

Le détachement qui était allé à Sinnamary est revenu ce matin ; on avait fait partir du poste tous les déportés, et on les avait conduits à environ six lieues dans la savane ; quelques-uns pouvaient à peine se traîner, et on les faisait marcher avec la plus cruelle barbarie ; il y a eu ensuite contre-ordre, et on les a ramenés à Sinnamary ; quelques-uns sont restés malades en route.

13 vendémiaire. – Ce soir, Tonnat, arrivé hier de Surinam, m'a remis, derrière le jardin de Nadeau, deux paquets que lui ont donnés MM. Lemmers ; ils l'ont chargé de me dire combien ils désiraient de me voir auprès d'eux ; ils m'ont fait informer des détails qu'on avait reçus d'Europe par un paquebot arrivé dans vingt-cinq jours à Démérary ; il paraît qu'il y a eu une révolution dans le Directoire, et que Merlin, Treilhard et La Réveillère ont été remplacés par Roger Ducos, Gohier, et Moulin ; j'écoutais avec le plus grand intérêt ces nouvelles, mais j'étais bien plus impatient encore de lire mes lettres. Ma surprise et ma peine ont été extrêmes quand j'ai vu que celles de France étaient datées du 17 fructidor an VI ; j'en ai eu en nivôse dernier de bien plus fraîches, puisqu'elles étaient du 4 brumaire an VII. Qu'il est affreux d'éprouver de pareils retards ! Ainsi me voilà toujours dans la même incertitude sur l'arrêté du 17 janvier relatif aux déportés de fructidor. L'agent a été informé de toutes les nouvelles ; elles sont en partie confirmées par un bâtiment danois, et Burnel est aussi dans une agitation extrême.

15 vendémiaire. – Tout hier, Marbois et moi nous nous sommes occupés à lire des gazettes anglaises et américaines qu'on nous a prêtées ;

elles nous ont donné beaucoup de détails sur les opérations d'Italie, de Suisse et du Rhin ; les Directoires romain, cisalpin et helvétique sont en fuite, leur règne n'a pas été long !

Le père de l'agent, que j'ai rencontré dans un groupe où étaient Franconie, Prachet et Jonnat, m'a offert de se charger de mes commissions ; je l'ai remercié de manière à lui faire comprendre que ce n'est pas lui que j'en chargerais.

17 vendémiaire. – Les officiers sont allés hier en grand nombre chez l'agent, ils ont demandé que le nouveau bataillon de Noirs ne fût pas formé ; l'agent leur a répondu que son intention n'était pas de les garder rassemblés, mais seulement d'organiser les compagnies pour les réunir au besoin ; on lui a reproché les dilapidations, le massacre des îlets, ses projets sur Surinam, qui ont forcé Friderici à se livrer aux Anglais ; il a reçu tous ces reproches avec beaucoup de douceur ; mais, après que les officiers se soient retirés, il a fait donner ordre à Freitag de se rendre à Sinnamary ; Freytag a d'abord refusé ; ses camarades l'ont engagé à partir et lui ont promis de veiller sur ce qui pourrait lui arriver ; il se rappelle l'exemple de Desvieux, et il craint qu'on ne le fasse embarquer sur le bâtiment de Baudry, qu'on expédie en navire parlementaire[36] pour la Martinique. Les officiers ont fait promettre aux quatre hommes qui accompagnent Freitag de ne pas le laisser enlever et de le ramener ; ils l'ont juré. Le projet était, dit-on, si l'agent avait refusé de licencier la troupe noire, de battre la générale et d'arrêter Burnel, Frey et Malenfant, et de les faire embarquer. Les officiers du bataillon continuent leurs réunions, et une partie de ceux de la marine, ceux de l'artillerie et du génie, s'assemblent avec eux.

19 vendémiaire. – Les habitants se sont réunis et, Franconie président du département à leur tête, sont allés déclarer à l'agent les griefs qu'ils avaient contre Malenfant, et ils lui ont demandé de le faire embarquer à l'instant, sans quoi ils ne répondaient pas de lui, s'il osait se montrer. L'agent leur a répondu sans l'excuser, qu'il était impossible de l'embarquer sur le parlementaire sans compromettre ce bâtiment, dont les expéditions étaient prêtes, mais qu'il le garderait aux arrêts chez lui et qu'il en répondait.

On a agité, m'a-t-on dit, la question de l'indépendance ; je crois que cette mesure serait très fausse et très impolitique. Le parlementaire est parti vers deux heures ; on y a embarqué Lefèvre, garde-magasin, en qualité de matelot ; on a aussi embarqué Frey ; les soldats voulaient visiter les malles de ces proscrits, les officiers s'y sont opposés.

20 vendémiaire. – On n'a pas permis aujourd'hui que les nègres des habitations entrassent à Cayenne ; ce n'est pas pour maintenir l'ordre que

cette mesure a été prise, mais pour mécontenter les Noirs et les échauffer ; tous les officiers se promenaient ce soir sur l'anse, et on dit qu'ils ont de nouveaux projets pour cette nuit.

Trois déportés sont ici en prison ; Jardin, pour une chanson incivique, Trollé, pour avoir donné des modèles d'écriture inciviques, et Michel Capon, charpentier, pour avoir refusé d'obéir à la réquisition du régisseur de l'habitation du Collège.

23 vendémiaire. – Aymé a reçu l'ordre de l'agent de se rendre sous 48 heures sur une habitation ; on l'avait mis d'abord sous la garde de deux gendarmes que l'on a retirés ensuite. Il s'était trouvé assez imprudemment chez Franconie, tandis que les habitants concertaient la dernière démarche qui a été faite ; peut-être a-t-il trop publiquement énoncé sa façon de penser ; cela a suffi ; je voyais avec peine qu'il se permit de parler sur tout cela.

25 vendémiaire. – L'agent a convoqué ce matin tous les fonctionnaires publics pour leur dire et ils le savaient bien, que son autorité avait été ébranlée par tout ce qui s'était passé ; qu'il les rassemblait pour leur demander s'il ne conviendrait pas qu'il cessât ses fonctions ; ils lui ont dit qu'ils ne pouvaient pas lui répondre à l'instant, qu'il était nécessaire qu'ils conférassent ensemble avant d'énoncer leur opinion ; il les a autorisés à se rassembler à trois heures cet après-midi. Je crois qu'on nous a indirectement fait demander quelques conseils à cet égard ; nous avons répondu avec la Constitution qu'il n'y avait pas lieu à délibérer, et tel a été en effet le résultat de l'opinion de l'assemblée, qui, demain, sera notifié à l'agent. Cette singulière démarche de sa part annonce qu'il a des amis qui l'instruisent que la durée de ses fonctions ne sera pas longue.

Je me suis promené le soir seul, et j'ai fait le tour du faubourg qu'on appelle ici la Savane ; il est parfaitement percé, et si cette colonie avait prospéré, cette partie aurait pu devenir une ville superbe ; elle est divisée par carrés réguliers, les rues, dirigées perpendiculairement vers la mer, ou vers la ville, sont très larges et ornées dans quelques endroits de très beaux arbres.

J'ai fait en même temps une visite aux sœurs de l'hôpital, je les revois toujours avec autant d'intérêt que de reconnaissance.

26 vendémiaire. – On a porté à l'agent le résultat du vote de l'assemblée d'hier, mais un des déportés a ajouté lâchement que tous les habitants désiraient qu'il restât pour maintenir l'ordre dans la colonie. Burnel a pris la balle au bond et il leur a dit qu'il cédait aux désirs des habitants, et qu'il ne les abandonnerait pas.

31 vendémiaire. – Pitou, qui m'avait adressé une chanson contre l'agent, il y a quelques jours, l'a envoyée aussi à un officier du régiment, qui l'a dénoncé à l'agent ; celui-ci l'a fait arrêter et comparaître devant lui, et l'a interrogé en présence de plusieurs personnes :

« Connaissez-vous cette lettre ?

– Oui, citoyen agent, c'est moi qui l'ai écrite.

– Qu'est-ce que je vous ai fait ?

– Je suis réduit à la plus affreuse misère, je vous ai présenté une pétition, vous n'y avez pas répondu ; mon imagination s'est montée et j'ai adressé cet écrit à des hommes que je croyais être mes amis.

– Savez-vous que vous avez encouru la peine capitale ?

– Citoyen agent, je ne crains pas la mort, mais je suis bien étonné que, n'étant pas juge, vous préjugiez mon jugement. Ce ne sont pas des publications que j'ai faites, ce sont des lettres remises sous le sceau du secret et la confiance de l'amitié.

– Voyez le calme de ce misérable » a dit l'agent, et il l'a renvoyé en lui disant qu'il allait le faire juger. On n'a trouvé chez lui aucun papier ; mais le malheureux est dans la plus affreuse indigence.

3 brumaire. – Malgré que l'on eût annoncé quelques troubles dans les troupes irritées contre l'agent, la nuit a été très paisible. L'*Ursule*, sur laquelle la femme de l'agent, son père, Malenfant, sont embarqués, est enfin sortie du port vers deux heures. À cinq heures et demie, on a tiré un coup de canon, et on a fait signal à ce bâtiment de mouiller. Je suis allé sur les rochers voir la manœuvre, ne comprenant pas les motifs d'un ordre aussi singulier ; on a tiré encore deux autres coups de canon ; l'ordonnateur qui était avec moi m'a expliqué cette énigme ; il m'a dit que le capitaine du bâtiment avait oublié son passeport chez l'agent ; nous avons vu partir un canot qui va le lui porter. Le bâtiment nous paraissait alors en panne, assez près de la côte, et manœuvrant pour mouiller. On en était incertain sans doute, car, lorsque la nuit est venue, on a fait tirer trois coups de canon, lancé des fusées, et allumé un feu au fort, ce qui aura répandu l'alarme dans toutes les habitations voisines.

4 brumaire. – J'ai vu ce matin le bâtiment qui appareillait ; je ne pensais pas qu'on pût mouiller aussi près de terre du côté des îlets de Remire ; il aura passé très au large de l'Enfant Perdu.

J'ai lu dans une gazette anglaise une lettre du père de l'amiral Nelson, adressée à ce dernier, écrite avec une sensibilité qui m'a vivement ému. Je ne connais rien de beau dans la nature comme les expressions de tendresse et d'admiration d'un père respectable pour un fils digne de lui et de sa

patrie. On partage à la fois la jouissance du père qui applaudit son fils, et du fils qui est applaudi par son père !

5 brumaire. – Nous avons quelques soupçons qu'Aymé et Perlet sont à bord d'un bâtiment suédois prêt à partir et mouillé à l'entrée du port. J'ai été étonné de voir ce matin ce bâtiment encore mouillé, mais ses voiles déferlées ; il faut que le capitaine soit retenu.

Il a cependant appareillé vers trois heures ; le vent quoique faible lui est favorable ; ce mouvement dans la rade me distrait, parce qu'il entretient mes espérances. Vers six heures, j'ai été fort étonné de voir le bâtiment suédois plus près que je ne pensais, et ayant le cap sur Cayenne. On m'a dit qu'il venait de tirer deux coups de canon. À sept heures j'ai entendu un autre coup à la mer ; j'ai peine à concevoir quel peut être l'objet de la manœuvre de ce bâtiment.

6 brumaire. – Il ne paraît plus ce matin.

Mes soupçons sont confirmés, Aymé nous écrit, à Marbois et à moi, en date du 3, et il nous informe que, lorsque cette lettre nous sera remise, il aura quitté cette terre homicide ; il se sera embarqué sur le bâtiment suédois. Et je crois, quoiqu'il n'en parle pas, que Perlet et Parisot sont partis avec lui. Il savait notre façon de penser sur toute espèce de projet d'évasion, et il a très bien fait de ne pas nous en informer ; il est possible que l'agent l'ignore pendant plusieurs jours.

L'évasion est publique ; Aymé a écrit à l'agent pour l'informer de son départ, et pour éviter que son hôte en fût tracassé. Les deux coups de canon étaient le signal convenu pour qu'ils se rendissent, à bord, et le capitaine avait dit à Beauregard que, s'il n'apercevait rien à la mer, il tirerait deux coups de canon, pour lui annoncer qu'il allait continuer sa route. Ce soir ou cette nuit, il a renvoyé à terre un nègre, une négresse et un soldat blanc, que l'agent l'avait chargé de déporter en Suède. On les a arrêtés et on les a conduits dans la prison.

7 brumaire. – Vers onze heures, un gendarme nous a rapporté les pétitions que nous avions adressées à l'agent, appointées d'une permission de résider à Cayenne jusqu'au 1er pluviôse. Puissions-nous en partir avant cette époque ! Nous les avions fait remettre par Franconie il y a deux jours, et dans la forme que nous avions adoptée la première fois. Le secrétaire pensait que l'agent nous les renverrait, je savais bien que, dans les circonstances actuelles, il ne l'oserait pas.

Il dit lui-même maintenant qu'il est remplacé et qu'un de ses amis qu'il attend à chaque instant a été nommé à sa place ; puisse-t-il arriver incessamment ! Tout doit nous faire espérer qu'il apportera enfin l'ordre de

notre rappel ; il serait singulier que nous fussions obligés de retourner en France avec M. Burnel.

8 brumaire. – Le temps est superbe ; nos fugitifs doivent être bien loin à présent. L'impatience des nouvelles me poursuit et me distrait de toute autre pensée. Je travaille avec peine.

9 brumaire. – Vers trois heures, on a aperçu du fort un gros bâtiment qu'on a jugé être une frégate ; on le voyait très loin entre les montagnes de Montabo et de Remontabo. Vers cinq heures et demie, on l'a vu appareiller et on a remis le pavillon ; mais il a été impossible de voir ce bâtiment du bord de la mer ; on croit qu'il aura mouillé plus au large. Toutes nos espérances se raniment dès qu'un bâtiment paraît.

10 brumaire. – J'ai attendu le jour avec impatience, et le jour a encore dissipé mes espérances comme un rêve trompeur, le bâtiment signalé ne paraît plus ; c'est sans doute la frégate anglaise qui croise dans nos parages.

La dévotion se ranime ici, surtout chez les femmes de couleur, quoiqu'il n'y ait qu'une masse de prêtres constitutionnels ; presque toutes les mulâtresses et les négresses de la ville se sont rendues le soir au cimetière pour prier pour les morts. C'est dans ces assemblées religieuses qu'elles portent leurs plus riches parures, et c'est un grand motif pour s'y réunir ; j'ai vu quelques mulâtresses habillées en mousseline superbe et avec des dentelles.

11 brumaire. – On dit qu'on a vu ce matin la même frégate très au large. L'abbé Beauregard m'a envoyé une petite collection de plantes très intéressantes et le fruit d'un arbre qu'il ne connaît pas et avec lequel il a été presque empoisonné, ainsi qu'un de ses compagnons ; sa lettre est très détaillée, et elle renferme des observations intéressantes. Il a une manière particulière de dessécher les plantes et de les coller sur le papier, qui rend ses collections plus précieuses.

On s'est assemblé pour délibérer sur un emprunt que demande l'agent ; mais on a demandé d'avoir un trésorier particulier ; cette demande a rendu l'agent furieux, et il ne veut pas y consentir ; il témoigne le plus grand regret de n'être pas parti avec sa femme.

On dit que le compte des dépenses depuis qu'il est ici s'élève à 3 500 000 francs ; j'ai de la peine à le croire.

12 brumaire. – On voyait encore la frégate ce matin et on l'a signalée ; mais vers sept heures elle a couru au large. On ne la voit plus ; je crains qu'elle n'enlève tous les bâtiments qui pourraient nous être destinés ; cela me désespère. J'ai l'âme accablée ; j'ai écrit quelques lettres par la voie de

Hambourg, mais je suis si cruellement découragé que j'ai à peine la force décrire ; il est des moments où il me semble que tout ce qui m'était cher, m'a abandonné, alors je cherche en vain à me distraire, mes efforts semblent ajouter à mon malheur !

13 brumaire. – J'ai travaillé ce matin à classer toutes les plantes cryptogames que l'abbé Beauregard m'a envoyées ; plusieurs de ces plantes sont extrêmement intéressantes ; la nature semble multiplier ses richesses dans des êtres organisés qui échappent à la vue ; la variété des organes de la fructification dans ces plantes est admirable, et leur étude, qui semble d'abord minutieuse et vaine, offre à chaque instant des faits qui pourront peut-être répandre un jour de nouvelles lumières sur la théorie de l'organisation.

Magnier, que l'agent renvoie sur un bâtiment qui part demain pour Saint-Thomas, est venu nous voir avant son départ ; je dois lui rendre justice en observant qu'il s'est très bien conduit envers les déportés ; je lui ai fait quelques questions qui m'ont confirmé dans l'opinion que j'ai de cet homme ; c'est un fanatique du système de l'égalité, qui croit que tout est légitime pour parvenir à cette égalité ; il ne rougit point des crimes politiques dont il a été l'instrument et dont il supporte la punition et l'infamie avec courage, parce qu'il en croit la cause sacrée. il nous disait qu'il avait été à Rennes président de la Commission militaire (mais non pas du tribunal révolutionnaire, comme on l'a dit) instituée pour faire exécuter la loi contre les brigands. Il nous a dit froidement, et j'en frissonnais, que c'était lui qui avait fait guillotiner le prince de Talmont, qui s'était extrêmement loué de son humanité et des soins qu'il avait ordonnés qu'on eût pour lui, avant le moment de son exécution. Il était d'ailleurs lié avec Babeuf, et il m'a dit que, quoiqu'on eût déclaré que la conspiration n'était pas constante, il était bien sûr qu'il y avait eu une conspiration alors.

Le bâtiment danois est sorti vers trois heures et demie ; à cinq heures on a aperçu la frégate anglaise qui le chassait ; on ne l'avait pas vue depuis deux jours ; elle portait aujourd'hui le pavillon de la République à son mât de misaine. Le bâtiment aura continué sa route pendant la nuit.

On dit ce matin que l'agent doit partir dans dix jours ; il a demandé aux médecins de certifier que sa santé exigeait qu'il quittât la colonie ; il veut absolument partir, et ce sera fort heureux pour la colonie qu'il parte. On pourra alors l'administrer avec beaucoup plus d'économie.

17 brumaire. – Les maringouins[37] obscurcissent l'air ; je n'en ai jamais tant vu sur les bords de la mer ; ils désolent aussi dans l'intérieur, on ne peut lire ni travailler. On m'a porté ce matin une gousse de vanille préparée ; elle

a un parfum délicieux ; c'est la bonne espèce, et il paraît qu'elle croit naturellement dans la Guyane, sans qu'on ait songé à la cultiver.

19 brumaire. – Hier, les insectes nous avaient un peu moins fatigués, ils recommencent avec une nouvelle fureur ; on distingue ici trois espèces d'insectes ailés, les macs, les maringouins et les moustiques ou brulots.

Les macs sont une espèce de cousins plus longs et plus gros que les maringouins, ces derniers sont de véritables cousins ; ce sont ceux qui se sont maintenant multipliés à l'excès ; les moustiques sont plus petits.

Vers onze heures ma négresse est venue me dire qu'il y avait du tumulte en ville ; les Noirs, m'a-t-elle dit, parlent de massacrer tous les Blancs, parce qu'on leur a dit qu'on payait les soldats blancs pour les désarmer et rétablir l'esclavage ; tout était dans l'agitation dans la savane ; on ignorait ce qui se passait en ville ; cependant, comme on n'avait pas battu la générale, et qu'on n'entendait aucun bruit, je n'étais pas très alarmé. On est venu ensuite nous informer que l'agent s'était rendu aux casernes, qu'il avait dit aux soldats blancs qui étaient assemblés, que la loi ne permettait pas de délibérer aux Noirs, qu'on ne voulait pas attenter à leur liberté, et qu'il la défendrait lui-même au péril de sa vie ; cela n'a pas empêché que la fermentation ne continuât, et une troupe de Noirs, parmi lesquels étaient plusieurs gendarmes, ont voulu s'emparer des pièces de campagne ; Frison, capitaine de grenadiers, s'y est rendu avec une partie de sa compagnie, et a ordonné à ce rassemblement de se dissiper ; les Noirs n'obéissaient pas, il a fait charger les armes et enfin mettre en joue ; alors les Noirs se sont dispersés. On en a arrêté quelques-uns. Tout annonce que les propos répandus et qui ont circulé dans toutes les habitations, comme quoi les Blancs voulaient désarmer les soldats noirs, et qu'on voulait rétablir l'esclavage, sont partis de chez l'agent lui-même ; son cuisinier a été l'un des agents les plus actifs de toute cette trame.

J'ai vu le soir chez Franconie une lettre, écrite depuis hier d'une habitation de la côte, où l'on annonce les projets qui ont éclaté aujourd'hui ; ces alarmes continuelles mettent les habitants dans la plus cruelle situation ; personne n'a assez de fermeté ni un plan assez suivi pour exiger qu'enfin les auteurs de toutes ces trames soient recherchés et punis ; j'ai la ferme conviction que les Noirs ne remuent que parce qu'ils y sont excités. Je ne vois de leur part ni esprit d'insurrection, ni haine ; mais, lorsqu'on les menace de les remettre aux fers, il est impossible qu'ils ne s'agitent pas. Tout cela est une suite des intrigues ourdies par Malenfant, et que l'agent réchauffe lui-même pour se venger du mépris dont il est couvert, ou pour trouver un prétexte pour son départ. J'ai ri quelquefois de ses petites fureurs de tyran, mais ceci est atroce et j'en suis indigné.

20 brumaire. – Vers midi, on m'a annoncé qu'il paraissait deux bâtiments ; je suis allé sur les roches une demi-heure après, et j'ai vu deux vaisseaux à trois mâts qui m'ont paru être des frégates, elles étaient par le travers l'une de l'autre, et j'ai cru d'abord qu'il y avait trois ou quatre bâtiments ensemble. Celle qui était le plus près de la terre a ensuite dépassé l'autre, et je les ai vues distinctement ; elles paraissaient courir vers le mouillage de l'Enfant-Perdu. Je les ai revues vers une heure un quart, elles semblaient s'approcher du mouillage ; à trois heures elles avaient reviré au large et elles étaient déjà loin ; ainsi il n'y avait pas de doute que ce ne fussent des bâtiments anglais.

21 brumaire. – On dit qu'une grande partie de la nuit on a vu beaucoup de feux tombants[38] ; je suis fâché de n'avoir pas vu ce phénomène. Voici ce qui en a été rapporté par un témoin oculaire :

« *Dans la nuit du 20 au 21 brumaire, 11 au 12 novembre 1799, vers deux heures du matin, le ciel a paru éclairé des feux les plus brillants ; quelques personnes assurent même que ce phénomène a commencé vers minuit. Ces feux avaient l'apparence de ce qu'on appelle étoiles tombantes, mais ils laissaient une trace plus vive ; ils se croisaient dans tous les sens ; il s'en élevait de l'horizon, surtout dans la partie du nord et, de l'ouest. Lorsque, par instants, la lune, qui éclairait alors, était voilée par quelques nuages, la scène devenait plus magnifique et plus imposante. Elle n'a cessé que lorsque le jour a commencé à paraître ; c'est un des plus beaux phénomènes qu'on ait observés, et il est à désirer qu'on puisse constater quelles sont les parties du globe où il a paru. L'imagination ardente des Noirs leur a fait voir les choses les plus étranges, et quelques-uns en sont très alarmés.* »

L'agent a fait publier avec beaucoup de solennité une proclamation dans laquelle il annonce son départ, exigé, dit-il, par les officiers de santé ; il invite maladroitement à oublier ce qui vient de se passer, et il assure que la liberté des Noirs durera autant que la République.

Je suis entré ce soir à sept heures et demie dans le jardin et je me suis trouvé sans m'en apercevoir sur le passage de fourmis manioques[39] ; en rentrant j'en étais couvert elles étaient cramponnées sur mes habits, et même sur ma tête ; j'ai eu beaucoup de peine à m'en débarrasser. On dit qu'elles piquent vivement ; je n'en ai cependant rien éprouvé. En les examinant, j'ai trouvé que c'était la fourmi céphalote de Linné.

22 brumaire. – J'ai examiné ce matin l'endroit du jardin où ces fourmis ont passé ; leur route est marquée par des feuilles de manguier découpées, mais je n'en ai pas vu une seule ; elles ne sortent et ne travaillent, dit-on, que la nuit.

On a continué à interroger à la municipalité tous les prévenus dans l'affaire du 19. Les dépositions se dirigent contre l'agent lui-même ; l'accord des habitants et de la troupe sauve la colonie, sans cela l'agent et ses créatures la plongeaient dans les plus affreuses convulsions.

23 brumaire. – Le conseil militaire a commencé à juger ce matin ; il a condamné à mort Augustin, gendarme, convaincu d'avoir crié : « Aux armes ! » le 19, et d'avoir attroupé les séditieux ; il fera appel comme d'usage. L'agent continue à être dans la plus affreuse situation, il cherche à gagner ses créatures par tous les moyens possibles. Hier, on agita parmi les grenadiers si l'on ne conduirait pas l'agent au fort ; il fut ensuite proposé de lui donner une garde d'honneur !

24 brumaire. – Prachet et Tonnat sont venus le soir nous demander de rédiger un mémoire qu'ils se proposent d'envoyer pour développer la conduite de l'agent. Nous leur avons répondu que, quoique entièrement dévoués à la colonie, nous ne pourrions nous charger d'un pareil travail qu'autant que nous aurions une connaissance certaine des projets ultérieurs qu'on pourrait avoir, de la manière dont on entendait organiser le gouvernement de la colonie, que nous ne pouvions avant cela prendre aucun engagement, mais que nous en conférerions ensemble ; en effet, nous en avons parlé ; Marbois me paraît désirer plus que moi de s'occuper de ce travail.

25 brumaire. – L'arrière-pensée de quelques personnes dans le dénuement et l'abandon où l'on se trouve, pourrait être de livrer la colonie aux Anglais, et dans ce cas nous ne devons, ni je ne veux, m'en mêler sous aucun rapport ; on parle aussi d'indépendance, elle me paraît aussi impossible que dangereuse et imprudente.

À trois heures, on m'annonce que le tribunal de révision a confirmé la sentence de mort contre Augustin ; il sera fusillé cet après-midi. J'espérais que ce jugement ne serait pas aussi précipité, et il me semble qu'il eût été plus sage de renvoyer en France toutes les personnes compromises, avec l'agent, que toutes les dépositions inculpent. Il est quatre heures, j'entends les coups mortels qui frappent cette victime ; son corps jeté sur un brancard couvert d'un drap ensanglanté, passe sous mes yeux pour aller au cimetière, une foule de Noirs, l'air morne et épouvanté, le suivent ; sa mère jette des cris déchirants. Voilà les scènes épouvantables qu'amènent l'anarchie et le despotisme. Des malheureux égarés sont les instruments du pouvoir, et il les sacrifie avec autant de lâcheté que de barbarie ! Cet homme était coupable, je le crois, mais ceux qui l'ont séduit le sont bien davantage !

J'ai l'âme déchirée toutes les fois que de pareils événements frappent ma pensée ; est-ce donc là le résultat du progrès de nos lumières ?

26 brumaire. – L'organisation de la colonie est faite comme je le désirais et comme j'en avais donné l'idée ; Franconie est Commissaire du pouvoir exécutif auprès du département, et ainsi il remplira provisoirement les fonctions d'agent.

27 brumaire. – On a proclamé ce soir la nouvelle organisation du département ; elle est très applaudie.

Marbois et moi avons consenti à travailler au mémoire qu'on nous a demandé de rédiger.

30 brumaire. – Il semble que la mer soit absolument déserte, je vais toujours la contempler chaque matin, et j'ai le cœur serré quand je ne vois rien qui puisse me donner une lueur d'espoir. L'agent a eu hier soir une crise si violente qu'on l'a cru mort. Noyer, le chirurgien, n'en répond pas ; il a conseillé à son secrétaire de lui faire faire son testament.

1er frimaire. – Le découragement des habitants augmente tous les jours ; les nègres, sous prétexte de maladie, abandonnent le travail, et les journées d'hôpital seront bientôt plus nombreuses que celles de travaux.

Nous avons eu aujourd'hui la déclaration des officiers du bataillon sur la proposition qui leur fut faite le 15 brumaire de désarmer ce bataillon ; cette pièce est la plus forte de toutes celles que nous avons vues contre l'agent. C'est le 15 qu'il voulait désarmer la garde nationale, et c'est le 19 qu'il voulait insurger les Noirs.

2 frimaire. – Quand le temps est sombre, les maringouins nous dévorent ; on dirait que ces insectes veulent dominer sur l'Amérique entière ; je voyais dans les lettres édifiantes que je lis depuis quelques jours, qu'on en est extrêmement tourmenté chez les Indiens du nord. Les Natchez, Indiens du Mississipi, mettaient les piqûres et le tourment que causent les maringouins au nombre des peines de l'enfer. Dans une lettre assez gaie d'un jésuite missionnaire chez les Indiens du Mississipi, il dit que sans doute les maringouins étaient une des plaies dont Dieu frappa l'Égypte en lui envoyant *omne genus muscarum*[40].

3 frimaire. – On a appris ce matin, par un bâtiment qui vient de la Guadeloupe, que le général Desfournaux avait été embarqué par les autorités constituées ; l'exemple de la Guadeloupe a échauffé les esprits, et l'on a arrêté qu'on embarquerait l'agent demain matin. Marbois et moi avons combattu cette idée, mais on nous a répondu que les troupes le voulaient absolument, et que pour la sûreté même de Burnel il fallait l'embarquer.

Nous avons eu quelques gazettes par ce bâtiment ; elles annoncent que notre malheureuse patrie est dans la plus affreuse situation ; elle est

déchirée par deux factions jacobines qui se disputent le pouvoir, ou plutôt le droit d'achever la ruine entière de la République, par des royalistes altérés de la soif de la vengeance, et elle est menacée de l'invasion des troupes ennemies ; au milieu de tous ces troubles les amis de la patrie se taisent, ou plutôt il n'y en a plus !

4 frimaire. – À huit heures, on a signifié à Burnel qu'on était décidé à l'embarquer dès aujourd'hui ; il était sans doute prévenu, et il a répondu qu'il était prêt. On lui a dit qu'il ne serait embarqué qu'à dix heures. La compagnie de grenadiers l'a escorté jusqu'au port, et le Commissaire du Directoire, avec le maire, l'a accompagné à bord du brick la *Bonne-Aventure* ; on en a ôté les voiles, la poudre et les armes ; on a changé de projet, on veut l'embarquer sur le bâtiment de Prince, et garder ici la *Bonne-Aventure*. Nous devons observer qu'il a paru lui-même étonné de la douceur avec laquelle on le traitait, et il en a remercié Franconie ; il l'a même embrassé en répandant quelques larmes, et en lui disant : « Je fais mes adieux à la colonie entière en embrassant son doyen ». Tout est calme.

6 frimaire. – J'ai rédigé une proclamation que je crois convenable que les autorités constituées fassent publier, pour rendre compte de ce qui s'est passé ; il a été convenu qu'on se rassemblerait demain pour la discuter.

7 frimaire. – Nous avons lu la proclamation, elle a été adoptée, et elle sera publiée demain ; Marbois a lu aussi la partie du mémoire qu'il a achevée ; on ne nous fournit que lentement les pièces dont nous avons besoin, et mon travail sur les finances et les approvisionnements de la colonie est absolument arrêté.

8 frimaire. – J'entends publier la proclamation que j'ai rédigée ; c'est une des singularités de ma destinée de me voir déporter ici et d'y dicter des actes de gouvernement ; les habitants ont appris à nous connaître, et ils savent bien qu'aucun autre intérêt que l'intérêt public ne dirige nos conseils ; la confiance qu'ils nous accordent est un sentiment honorable qui calme le sentiment de nos malheurs.

Leblond est venu me voir ; il m'a dit que dans le long voyage qu'il a fait en suivant la chaîne des Cordilières depuis Sainte-Marthe jusqu'à Lima, il n'a vu presque nulle part aucune roche calcaire.

10 frimaire. – On prépare tout pour faire partir Burnel ; j'ai rédigé ce matin les adresses du département au Conseil des Anciens et à celui des Cinq-Cents ; j'ai rédigé aussi la lettre que Franconie doit écrire au ministre de la Marine, dans laquelle je donne un tableau très rapide, mais très exact, de la situation actuelle de la colonie.

12 frimaire. – On a envoyé un canot à bord du bâtiment où est l'agent. Il a eu beaucoup de peine à l'accoster. On est allé lui signifier la dénonciation il a écrit une lettre aux autorités constituées ; il répond par des insultes à des faits ; il les traite de rebelles ; mais, trop généreux, trop républicain pour ne pas pardonner, il promet, si on défend la colonie contre l'Anglais, le pardon à la paix générale. Il dit qu'après avoir délibéré de l'assassiner physiquement, on veut l'assassiner moralement ; il rappelle les lettres que les autorités constituées lui envoyaient, et dans lesquelles elles applaudissaient à la sagesse de son administration.

À midi et demi, le bâtiment a appareillé ; à cinq heures on ne le voyait presque plus.

15 frimaire. – On nous a remis quelques gazettes de la Guadeloupe, elles sont antérieures au renvoi de Desfournaux, elles donnent seulement des détails sur ce qui s'est passé à la fin de juin entre le Directoire et le Corps Législatif ; on y voit le jeu des deux factions qui se heurtent ; on voit le Directoire et les Conseils proclamer qu'il-ne sera porté aucune atteinte à la Constitution, comme s'ils pensaient qu'on oubliera avec quelle audace ils l'ont violée le 18 fructidor ; on se tait cependant, et personne ne paraît songer au supplice auquel nous sommes condamnés depuis cette époque !

Lemoine m'a prié de travailler à la défense de Blot, capitaine de la gendarmerie, et d'Hortense, ménagère de Burnel, impliqués dans l'affaire du 19. Je m'en suis chargé avec d'autant plus de plaisir que ni l'un ni l'autre ne me paraissent coupables.

18 frimaire. – J'ai achevé ce matin la défense d'Hortense ; je l'ai remise à Lemoine ; l'acte d'accusation est ridiculement rédigé ; cette femme n'a fait que répéter quelques propos, et je crois avoir prouvé jusqu'à l'évidence qu'elle n'est vraiment coupable d'aucun délit.

Tormat est venu me dire que tout le monde, officiers, citoyens et soldats, demandait que Franconie remplît les fonctions d'agent, et prêtât demain serment en cette qualité. J'ai rédigé un arrêté pour cet objet ; cet arrêté a été proclamé dans l'après midi avec éclat.

J'ai rédigé un discours que Franconie doit prononcer demain en prêtant son serment, et j'ai achevé la défense de Blot. L'acte d'accusation est aussi très mal rédigé, mais les chefs d'accusation sont si légers que cette défense n'a pas été plus difficile que celle d'Hortense. La discussion des faits est seulement plus étendue.

19 frimaire. – Franconie a été installé ce matin à sept heures ; tout le monde a applaudi à cette cérémonie ; on l'a conduit à la maison du gouvernement, et on me disait que depuis longtemps on n'y avait éprouvé plus de liberté et plus de confiance. Il est beau de voir un vieillard

respectable, simple, modeste, être porté malgré lui-même à la tête du gouvernement par le vœu de tous les citoyens. Que ne puis-je voir la France entière rendre ainsi hommage à la vertu et cesser d'être courbée sous le joug de ses tyrans ! Il a prononcé le discours que je lui ai envoyé.

Fontaine, négociant de New-York, qui est ici pour une réclamation, est venu me voir. C'est le même qui monta avec Montgolfier et Pilâtre de Rozier dans le premier ballon qui s'éleva de Lyon ; c'est une des entreprises les plus audacieuses qui aient été faites.

Ce matin, j'ai vu sur le bord de la mer le chien de Metzinger embarqué avec Burnel ; la pauvre bête regardait l'océan, elle pleurait. Combien d'amis sont moins sensibles et moins fidèles !

20 frimaire. – Le pavillon est au fort depuis huit heures ; à neuf heures je ne découvre rien encore. Puissé-je recevoir enfin des nouvelles de tout ce qui m'est cher ! C'est en vain que je cherche à me distraire en travaillant à être utile ici ; je ne puis écarter les tristes pensées qui agitent si souvent mon cœur.

On a lu les pièces et entendu la défense de dix des accusés ; on entendra les autres demain. Lemoine a défendu Hortense et Blot, et il paraît qu'il a fait impression.

23 frimaire. – Hier au soir j'ai appris avec le plus grand étonnement que le jury avait déclaré plusieurs accusés coupables, et que Blot particulièrement l'avait été à l'unanimité du jury ; cela me paraît inconcevable ; je crains que l'esprit de parti n'ait beaucoup trop influencé ; j'entends dire, il faut un exemple, il faut dégoûter les Blancs de se mêler avec les Noirs ; que signifient toutes ces considérations quand il s'agit de la vie et du sort des hommes ? Il faut consulter la justice ; c'est elle seule qui doit prononcer. Je vois avec peine que les femmes elles-mêmes partagent cette fureur, cet esprit de parti ; il semble qu'on cherche des victimes et qu'on veut voir couler du sang.

Mentelle, que j'ai vu hier, m'a dit que presque tout le travail de la Condamine avait été perdu dans les bureaux ; on ignore même dans quel endroit il a mesuré la base qui lui a servi pour les triangles qu'il a relevés étant à Cayenne.

Le jugement des accusés a été rendu ce matin ; Hortense a été condamnée à un mois de détention et Blot à un an ; les conclusions du commissaire exécutif relativement à ce dernier étaient la mort ; heureusement, d'après ce que nous étions convenus, Lemoine a parlé avec force et il a préservé le tribunal d'une grande injustice.

24 frimaire. – Nous avons dîné chez Prachet, qui est actuellement maire ; après dîner nous avons passé à l'agence ; j'y ai parcouru le registre

de la correspondance de Burnel avec le ministre ; chaque lettre est un tissu de mensonges, et j'ai pu me convaincre que j'avais été particulièrement l'objet direct de ses calomnies ; la cause de sa haine est un mémoire de moi dans lequel je peignais notre situation et sa conduite, et qu'il mande lui-même avoir trouvé dans le portefeuille d'Adel à qui je l'avais confié ; il parle d'Adel dans plusieurs de ses lettres comme d'une créature de Friderici, et cependant il a l'impudence d'écrire que ce dernier avait autorisé l'arrestation d'Adel, mais qu'ensuite on l'avait fait sauver et qu'on avait répandu le bruit qu'il s'était noyé.

Le projet qu'avait Burnel sur Surinam n'est pas douteux ; il mande au ministre : « Je vous l'ai dit, Surinam doit être le comptoir dont Cayenne doit être le poste avancé. » Et cela était écrit, lorsque cette colonie appartenait à une république alliée ! Le représentant du Directoire travaillait à dépouiller cette république de sa plus belle possession en y fomentant des insurrections !

On a proclamé l'arrêté que j'ai rédigé sur les prises.

26 frimaire. – On murmure sourdement que quelques soldats blancs ont formé le dessein d'enlever les prisonniers qui ont été jugés, pour les conduire dans la savane et les fusiller. Qu'est-ce donc que cette horrible fureur de destruction et de mort ? J'espère que sans aucun éclat on apaisera ces insensés et qu'on préviendra d'aussi coupables desseins.

On vient de m'envoyer les numéros 23 et 24 du *Journal Britannique* de Mallet du Pan ; j'en ai dévoré la lecture. Ces deux journaux achèvent de fixer mon opinion sur la situation déplorable de ma malheureuse patrie. Ils confirment l'idée où j'étais déjà que la révolution du mois de juin est une révolution jacobine que les circonstances ont déterminée, sans autre plan que celui de conserver le pouvoir à tout prix. Le Conseil des Cinq-Cents a pris l'attitude de la Convention ; celui des Anciens cherche encore à défendre la Constitution, mais ses moyens sont impuissants. Sieyès lutte en vain contre le torrent et contre son impopularité ; tous les ministres sont changés ; Reinhard a les Affaires étrangères et cela me paraît inconcevable ; c'est un des hommes les plus intègres et les plus sages que j'aie connus. Comment se trouve-t-il porté dans cette galère ? Et il n'a pu y entrer qu'avec des vues utiles.

Les mesures que prend le Conseil des Cinq-Cents doivent répandre partout le désespoir et l'effroi ; la loi des otages est la loi la plus barbare qu'on ait encore imaginée ; daigne le Ciel mettre bientôt un terme à tant de malheurs !

30 frimaire. – Après m'être promené assez longtemps sur le bord de la mer, je suis allé chez Lemoine qui a quitté notre quartier et qui demeure en

ville maintenant ; j'y ai appris avec le plus grand étonnement et la plus grande peine la mort de Mentelle ; depuis quelques jours, il se plaignait d'une indisposition ; je l'avais rencontré le soir du 27, et j'avais assez longtemps causé avec lui ; il me paraissait mieux ; ce matin il se promenait encore sur sa galerie, mais vers trois heures, les douleurs ont redoublé et il a expiré à quatre heures. Il est regretté de la colonie entière ; c'était un homme instruit et de la plus sévère probité ; il était venu en 1763, lors de l'établissement de la colonie de Kourou, en qualité d'ingénieur géographe, et il n'a cessé pendant trente-sept ans d'en exercer les fonctions ; il a fait quelques voyages dans l'intérieur, et il a levé la carte de plusieurs parties de la colonie, il doit laisser des notes précieuses.

1er nivôse. – Vers huit heures et demie, nous avons vu passer les restes de Mentelle ; il a été enterré avec tous les honneurs militaires, et tous ses amis étaient du convoi. Franconie, au retour, est venu nous voir un instant ; c'était son ami, et il est cruellement affecté de l'avoir perdu ; c'est ainsi que tout passe sur la scène de la vie ; heureux ceux qui laissent un nom cher et respecté !

2 nivôse. – Je vois avec peine l'esprit de découragement et d'inquiétude qui s'empare des habitants, et d'un autre côté l'indiscipline des soldats et des matelots ; on a mis beaucoup trop de lenteur dans les mesures qu'il y avait à prendre pour assurer le service public de la colonie.

Ce soir, j'ai entendu déclamer beaucoup contre la liberté des Noirs ; le plus grand nombre des anciens habitants, les femmes surtout, ne peuvent se faire à ce nouveau régime ; on assurait que, depuis la liberté, la population avait extrêmement diminué ; que le dernier recensement n'avait donné que 3 400 Noirs travailleurs, que les enfants venaient mal et ne feraient jamais des hommes propres au travail.

3 nivôse. – J'ai fait aujourd'hui le recensement de la situation des déportés. En voici l'état :

	Vivants	Morts	Évadés
Vaillante	2	6	8
Décade	83	105	5
Bayonnaise	45	62	12
	130	**173**	**25**

Depuis mon tableau de germinal, la mortalité n'a presque été qu'une mortalité ordinaire ; et cela est étonnant si l'on considère qu'il s'agit d'hommes accablés de chagrin et dont quelques-uns sont dans la plus grande indigence.

9 nivôse. – J'ai vu les sœurs de l'hôpital, elles m'ont parlé de quelques prêtres déportés qui sont dans la plus affreuse misère. Je ne connais pas de tyrannie plus épouvantable que celle du gouvernement qui déporte ainsi les malheureux sans leur assurer aucun moyen de subsistance, et qui pousse la barbarie au point d'interrompre ou d'empêcher toute communication de ces malheureux avec leur famille. J'en ai vu un qui n'a pas même de quoi se procurer de la cassave ; les tigres sont moins féroces ; ils dévorent et ne prolongent pas les angoisses de la mort aux victimes qu'ils saisissent.

1800

11 nivôse (1er janvier 1800). – Voilà donc la dernière année du siècle que je vois commencer dans mon affreux exil ! S'écoulera-t-elle entière sans que je voie le terme de mes malheurs ? Il faut, pour conserver mon existence, que j'écarte de mon cœur tout ce qui peut émouvoir sa sensibilité ; cet effort continuel est un supplice que mes forces quelquefois peuvent à peine soutenir.

12 nivôse. – J'ai rédigé un arrêté pour l'emprunt du sixième de l'an VIII. On est forcé de recourir à cette mesure extrême et je crains bien qu'elle ne soit insuffisante ; il faudrait s'occuper sans relâche à réduire les dépenses ; la colonie ne peut pas supporter celles dont elle est surchargée.

13 nivôse. – On a publié une proclamation que Marbois a rédigée pour inviter les habitants à indiquer des moyens de pourvoir aux dépenses, elle paraît causer de l'inquiétude.

J'ai fait un extrait assez étendu de la correspondance de Burnel avec le ministre de la Marine ; cet extrait suffit pour faire connaître les impostures et la perfidie de cet agent du Directoire, et ses vues sur Surinam.

Je viens de lire le manuscrit d'un voyage qui paraît avoir été fait en 1769 chez les Indiens par un mulâtre libre qui accompagnait Patris ; ce voyage, écrit avec simplicité, est intéressant et fait regretter davantage que les papiers de Patris aient été perdus. Ce voyageur assure qu'ils furent sauvés du naufrage qu'ils firent dans la rivière d'Occahoni.

14 nivôse. – Hier, j'ai eu la visite de Denise, ancienne négresse libre, qui fournit ici les approvisionnements pour les bâtiments qui s'expédient ; elle a été élevée par les jésuites, et elle a de très belles filles ; elle en a mené deux avec elle pour me souhaiter la bonne année ; elles étaient de la plus grande élégance, une surtout ; celle-ci était habillée en linon à petites fleurs brodées ; elle avait un très beau mouchoir sur la tête ; un autre noir au cou, des souliers plats et des bas de soie blancs, des bracelets, une chaîne d'or ; elle avait le maintien et les grâces d'une des femmes les plus élégantes de Paris, et il n'y a peut-être pas une femme blanche dans la

colonie qui ait une aussi bonne tournure. Ces femmes portent le luxe à un point étonnant. Quelques-unes seraient des modèles parfaits pour nos sculpteurs.

Je jouais aux échecs avec Marbois quand nous avons entendu un coup de canon ; je suis allé sur le bord de la mer et j'ai vu un bâtiment à trois mâts portant pavillon national ; il a tiré plusieurs coups à distance ; la mer recule, et il ne pourra pas entrer ce soir.

Nous avons su bientôt après que c'était un négrier anglais pris par la division qui croise sur la côte d'Afrique ; j'étais dans une agitation extrême, lorsque je pouvais espérer que c'était un bâtiment de France.

15 nivôse. – J'ai pensé que, dans la distribution des Noirs qu'apporte ce bâtiment, Franconie devait mettre la plus parfaite égalité entre ses colons ; j'ai pensé aussi qu'il convenait de fixer pour sept ans ces nouveaux Noirs sur les habitations, et j'ai rédigé deux projets d'arrêté que je lui ai remis et qu'il a adoptés.

Le bâtiment qui est en rade est parti de la Côte d'Or le 29 brumaire avec 399 Noirs, il ne lui en reste que 350. Le commandant de la division écrit à l'agent que ce bâtiment et les nègres sont à sa disposition ; il n'était adressé à Cayenne qu'autant qu'il ne pourrait pas pousser sa route jusqu'à la Guadeloupe ; il faisait eau et il avait beaucoup de malades.

16 nivôse. – Ce matin, j'ai entendu le bâtiment tirer coup sur coup ; je suis allé sur les rochers et j'ai vu une forte frégate venant à toutes voiles sur la prise et tirant quelques coups de canon, quoique très loin encore. La prise a appareillé pour entrer dans le port, croyant, comme je le pensais moi-même, que c'était une frégate anglaise, quoiqu'elle eût les couleurs nationales. Le bâtiment est entré et la frégate a mouillé ; elle porte un guidon au grand mât ; elle a détaché un canot qui est arrivé vers une heure ; nous avons bientôt su qu'elle venait de Rochefort en 30 ou 31 jours, qu'elle porte Victor Hughes pour agent, et Desvieux pour commandant ; et pour employés quelques hommes renvoyés par Burnel. Ces nouvelles bien étranges ont été suivies de nouvelles plus étranges encore. Le Directoire est renversé, ou plutôt le gouvernement entier ; Bonaparte, Sieyès, Roger Ducos, formeraient le gouvernement provisoire sous le titre de consuls ; on s'occuperait d'une nouvelle Constitution. On dit que quelques déportés sont rappelés ; d'autres disent qu'ils le sont tous ; on dit que nous le sommes ; à chaque instant on nous apporte de nouveaux rapports ; mon cœur est cruellement agité.

17 nivôse. – Marbois est allé en ville, et en revenant il m'a assuré que nous étions positivement rappelés ; non pas par un décret, mais par un ordre du gouvernement. Avec quelle impatience j'attends les lettres !

Malheureusement l'embarcation qui devait aller à bord n'a pu sortir qu'à onze heures, et Hughes aura de la peine à être ici ce soir.

Les habitants sont abasourdis de la nomination de Hughes, et ne savent que penser ou que craindre. Jeannet est parti huit ou quinze jours avant Hughes pour la Guadeloupe ; une seconde frégate, ou corvette, paraît, et elle a mouillé à côté de l'autre vers onze heures.

Les embarcations de Prince sont parties pour aller à bord des frégates ; mais elles y arriveront trop tard pour revenir ce soir ; vers quatre heures, j'ai vu un petit bateau qui venait du vent ; on lui a tiré un coup de canon pour venir parler à la frégate et il a mouillé auprès d'elle. Il y a longtemps qu'on n'avait vu dans la rade de Cayenne une division de marine aussi nombreuse.

Hier au soir, Fontaine m'a dit que l'aide de camp de Hughes niait qu'il eût dit que Marbois et moi fussions rappelés ; il a parlé de manière à faire croire à Fontaine que je pourrais bien être rappelé, mais non pas Marbois ; cela m'a causé la plus cruelle inquiétude ; je me garde bien de la témoigner ; cependant j'ai peine à croire à cette injuste distinction.

18 nivôse. – Vers onze heures, Victor Hughes a débarqué et il a été salué par 21 coups de canon ; à 11 heures 3/4, il nous a fait prier de passer chez lui le plus tôt possible. Nous nous y sommes rendus, et tout le monde nous a félicités sur notre rappel. Il nous a fait entrer dans son ancien cabinet, et là il nous a dit qu'il avait une lettre du ministre qui lui adressait des passeports pour que nous puissions nous rendre à Oléron ; mais que le ministre, sous prétexte que nos familles avaient pris des expéditions de ces passeports, ne les avait pas joints à sa lettre, que malgré cela il nous en délivrerait dès que nous voudrions partir ; et il nous a dit que la France était dans un extrême désordre et chouannée partout, au point qu'il n'y avait aucun chemin sûr. Nous sommes allés ensuite chez Desvieux, qui m'a dit avoir vu ma femme et mes enfants. J'ai trouvé là le corps d'officiers, et Freytag, qui avait été chargé d'arrêter Desvieux à Sinnamary. Desvieux m'a remercié des recommandations que je lui avais données ; il m'a dit que les lettres qu'il avait pour moi étaient à bord, qu'il me les enverrait dès que ses malles seraient à terre. Nous avons trouvé là beaucoup de monde et nous avons reçu encore beaucoup de félicitations.

Nous sommes rentrés ; quelques instants après un gendarme est venu nous dire de la part de l'agent que nos passeports étaient chez l'ordonnateur. En effet un moment après j'ai reçu un mot de Franconie, qui m'envoyait une lettre de ma femme du 18 octobre, et une de mon fils Auguste du 13 vendémiaire ; il m'adresse nos passeports, et il m'exprime de la manière la plus touchante ses vœux pour mon retour. Ma femme me

peint ses anxiétés, son désespoir, l'inutilité de ses efforts auprès de l'ancien Directoire ; le passeport qu'elle a obtenu est du Directoire intermédiaire ; elle m'adresse en même temps les passeports de Perlet, d'Aymé, et celui de Marbois. Ces passeports sont délivrés en exécution de l'arrêté du Directoire du 28 nivôse an VII ; celui dont j'avais été instruit à la fin de messidor par la voie de Surinam, arrêté rédigé avec la plus atroce perfidie, pour nous exclure et nous empêcher d'être jamais rappelés de la Guyane !

Ce n'est, je le vois, qu'à force de sollicitations que je suis rappelé, et si le désir extrême de revoir ma femme et mes enfants ne me commandait, j'attendrais encore. Car ce n'est que changer d'exil que d'aller à Oléron, et c'est encore avoir perdu sa liberté. Quoique ce rappel change infiniment notre position, je suis trop accoutumé au malheur pour me féliciter encore ; je ne sais quel parti nous pourrons prendre pour notre retour. Hughes nous a dit ce matin qu'il ne renvoyait pas la frégate, et qu'il ne comptait pas expédier encore de bâtiment pour la France.

Le soir, Tonnat m'a remis une autre lettre de ma femme du 12 octobre ; elle commence par ces mots si touchants : « Reviens, mon ami, viens tâcher d'oublier auprès de nous tes longues et cruelles souffrances… ».

19 nivôse. – Ce matin, le commissaire et l'officier de santé de la frégate la *Syrène* sont venus me porter une lettre de ma femme du 17 brumaire et une autre de mes compagnons de malheur déportés à Oléron ; ma femme me donne beaucoup plus de détails dans cette nouvelle lettre ; elle a éprouvé les angoisses les plus affreuses ; on m'assure qu'elle a porté le deuil six semaines, ma mort ayant été publiquement annoncée dans les papiers américains ; ce qu'elle me dit des tourments que lui ont causés les journaux, me le persuade ! Les malheureux ! Que de maux ils ont causés à tout ce qui m'est cher !

La lettre d'Oléron m'a bien vivement ému ; elle est datée du 7 brumaire ; elle est adressée à ceux de nous qui survivront, elle est signée de Muraire, Gaux, Villaret-Joyeuse, Siméon, Dumolard, Lemarchant Gomicourt, Boissy-d'Anglas, Paradis, Doumerc, Noailles, Lomont, Duprat.

Je suis allé au département, où j'ai lu les proclamations de Bonaparte et le rapport des événements des journées des 18 et 19 brumaire. La Constitution, si longtemps impuissante et toujours violée, n'existe plus ; un gouvernement provisoire régit l'État ; ma tète et mon cœur sont bien occupés par tout ce que je reçois et tout ce que j'apprends. L'agent nous a envoyé hier au soir une collection des feuilles d'un journal, intitulé *Le Bien Informé* ; ces feuilles nous montrent les armées coalisées battues sur tous les points ; une confiance non équivoque dans le nouveau gouvernement de

France, et de grandes apparences de paix. Tout cela ajoute bien au désir extrême que j'ai de hâter mon retour.

20 nivôse. – On m'a apporté encore un grand nombre de lettres de ma famille, parmi lesquelles il y en avait une de mon fils Émile du 1er avril ; c'est la seule que j'aie eue de lui de Hambourg, elle m'a fait le plus grand plaisir, car j'ai été bien cruellement inquiet sur son sort. Ces lettres ont fait cesser mes inquiétudes sur le compte de tous mes enfants. Cette jouissance efface bien des jours de malheur. Mais combien de souvenirs douloureux ces lettres me retracent ! Combien ma malheureuse femme a souffert !

21 nivôse. – Les nombreux journaux qu'on nous a remis commencent à répandre quelque jour sur la situation de notre malheureuse patrie ; ma femme, cependant, me donne des espérances, et elle presse mon retour. Je me livre à mon sort et je compte les moments.

Nous sommes allés chez Hughes pour savoir si décidément la frégate ne retournerait pas en France ; il nous a dit qu'il comptait expédier un parlementaire pour la Martinique dont nous pourrions profiter. Mais j'y vois le danger d'être arrêtés par les Anglais, et peut-être retenus longtemps encore !

Nous avons eu une assez longue conversation avec Hughes ; il nous a dit que la dernière révolution avait fait beaucoup de mécontents, il croit qu'elle n'est pas bien assise.

J'ai lu avec plaisir quelques numéros de *La Décade Philosophique*. Ce journal est bien rédigé, et je vois avec plaisir qu'au milieu de nos barbares convulsions, les arts et les sciences font encore des progrès.

23 nivôse. – Marbois est venu m'annoncer que l'agent se déterminait à renvoyer en France la frégate la *Syrène* et que nous passerions sur ce bâtiment. Je balançais depuis plusieurs jours de passer à Saint-Domingue, mais l'incertitude de pouvoir y aborder avec sûreté, les objets si puissants qui me rappellent, ne me permettent plus d'hésiter à profiter de l'occasion que le Ciel offre à mes vœux.

24 nivôse. – Je prépare mes collections pour être embarquées.

J'ai vu chez Noyer le muscadier ; il a deux individus mâles et une femelle en rapport, et une pépinière assez nombreuse. J'ai vu l'arbre à pain que nous avons porté sur la *Vaillante* ; il s'élève et paraît vigoureux ; on en a fait une bouture à Baduel qui a bien réussi. J'y ai vu aussi le letti, qui porte, dit-on, un fruit délicieux ; j'y ai vu aussi de très beaux poivriers.

26 nivôse. – L'abbé Beauregard est arrivé ; je ne l'ai vu qu'un moment ; c'est un des hommes que je regrette le plus. Desvieux a consenti à ce que Freytag partit avec nous.

27, 28, 29, 30 nivôse. – J'ai continué mes préparatifs, et j'ai commencé à faire mes adieux ; je reçois partout les témoignages du plus touchant intérêt.

1er pluviôse. – L'agent, pour célébrer l'assassinat du 21 janvier[41], donne aujourd'hui une superbe fête.

Marbois est parti ce matin pour se rendre à bord de la frégate ; il a craint que quelque événement ne la forçât de mettre à la voile. J'ai plus de confiance, et je trouve inutile d'aller passer sur la mer trois ou quatre jours.

2 pluviôse. J'ai achevé mes arrangements de départ ; je suis chargé de plus de trois cents lettres à remettre, et accablé de commissions. J'ai vu tous mes amis ; j'ai trouvé l'abbé Beauregard, je lui ai serré la main ; il m'eût été impossible de partir sans prendre congé de lui ; c'est un des hommes les plus intéressants que j'aie connus.

3 pluviôse. – Hughes m'a fait prévenir qu'on partirait à onze heures au lieu de deux ; il m'a fallu précipiter tous mes arrangements ; j'ai pris congé des excellentes sœurs de l'hôpital ; elles m'ont exprimé leurs vœux pour le succès de mon voyage avec la plus touchante sensibilité ; tous les habitants m'ont donné à l'envi des témoignages d'affection, d'estime, de confiance que je n'oublierai jamais ; vers midi je me suis rendu au port, Franconie, Prachet et plusieurs autres habitants m'y ont accompagné. J'y ai trouvé Hughes et Desvieux qui pressaient l'embarquement ; je ne pouvais regretter le lieu de ma déportation, mais je quittais d'excellents amis, et mon âme était bien vivement émue !

Huitième partie

DE CAYENNE À LA FRANCE
ET RETOUR À PARIS

(Du 4 pluviôse An VIII – 24 janvier 1800 – au 13 ventôse An VIII – 4 mars 1800)

4 pluviôse. – Nous sommes placés aussi commodément qu'on peut l'être à bord. Le capitaine Renaud me paraît un excellent homme, et il nous a reçus avec la plus grande honnêteté.

Nous avons appareillé le soir à trois heures ; nous avons couru au sud-est. Nous voyons dans la nuit le fort de Cayenne ; la brise du nord nous est favorable pour nous éloigner un peu de la côte.

Vers neuf heures, nous visitons un bâtiment américain, l'*Horizon,* de Portland ; il est en règle et on lui laisse continuer sa route.

Les vents sont faibles ; nous ne faisons qu'une route ordinaire.

7 pluviôse. – Nous sommes à 10°40' de latitude.

8 pluviôse. – Aujourd'hui, à 13°9'.

9 pluviôse. – Notre latitude est de 13°30'.

10 pluviôse. – Aujourd'hui, nous chassons un Américain ; il met en travers pour nous attendre ; il a à bord une lettre de marque, on l'a arrêté ; on a déchargé ce qu'il avait, on a mis à bord tous les hommes de l'équipage, on a ensuite abandonné le bâtiment ; nous étions par 17°21'.

Nous coupons le tropique ; nous voyons un bâtiment sans le chasser.

14 pluviôse. – Nous sommes à 23°54'. Nous voyons encore un bâtiment ; nous apercevons depuis hier beaucoup de raisins de mer ; l'océan, dans ces parages, semble quelquefois en être couvert.

J'ai parcouru un ouvrage anglais qui m'a paru bien fait ; c'est *A Treatise on naval Architecture,* by Watson Hutchinson.

15 pluviôse. – Calme, le temps est couvert.

16 pluviôse. – Au jour, nous avons aperçu derrière nous un bâtiment. On a reviré dessus, il a continué sa route, mais avant neuf heures nous étions à sa portée. On a envoyé un canot à bord ; c'est l'*Amphion,* d'Oldenbourg, chargé de sucre. Il vient de Surinam, d'où il est parti le 17 janvier ; son point, assez d'accord avec le nôtre, nous place par 53°40' de longitude, 29° de latitude nord. Ses papiers étaient en règle, on ne l'a pas arrêté.

On continue à voir des raisins de mer.

17 pluviôse. – Mes forces se rétablissent, nous avons eu un peu de vent cette nuit. Un nègre de l'équipage du bâtiment américain que nous avons pris est mort ; il était dans un état affreux et il voulait mourir. Nous ne filons que quatre à cinq nœuds ; on croit que nous ne tarderons pas à avoir du vent.

Le Bozec, notre second capitaine, me parle toujours avec enthousiasme de l'ordre qui règne à bord des bâtiments anglais et de la sévérité de leur discipline ; les Anglais ont porté l'art du voilier à une grande perfection.

La température ici est délicieuse ; les terres situées sous cette latitude doivent être le séjour le plus agréable du globe.

Toujours des raisins de mer.

Nous courons vers l'est-nord-est.

Le lieutenant Thomas, qui a conduit un bâtiment négrier pris par la division de Landolphe sur la côte d'Afrique, me faisait frissonner en me décrivant la manière dont les nègres étaient enchaînés à bord ; c'est ainsi que l'on conduit encore des citoyens libres.

18 pluviôse. – Nous avons filé cette nuit 7 à 8 nœuds en courant à l'est-nord-est. On signale un bâtiment vers huit heures ; il est dans notre route ; il se couvre de voiles pour nous éviter. Nous l'atteignons vers une heure ; c'est un bâtiment expédié de Sainte-Croix pour la côte d'Afrique et appartenant à Donlup, que nous avons vu à Cayenne. Le capitaine est anglais ; c'est une expédition visiblement masquée que celle-ci ; cependant le capitaine, pour ne pas se dégarnir de monde, l'a renvoyé. Le capitaine anglais s'attendait à être pris ; il affectait cependant un grand calme ; lorsqu'on lui a annoncé qu'il pouvait continuer sa route, sa physionomie a entièrement changé. On a exigé de lui des rafraîchissements.

Toujours des raisins de mer.

Le froid commence à se faire sentir.

19 pluviôse. – La nuit a été froide ; nous avons de la pluie, et le soleil paraît à peine ; cette température me paraît extraordinaire à présent ; cependant le thermomètre est encore à 15° ; il y a une grande différence en longitude entre notre point et celui des bâtiments que nous avons visités hier ; je voudrais qu'on fît quelques observations pour la déterminer ; mais nos officiers, quoique bons marins, sont peu exercés aux observations astronomiques.

20 pluviôse. – La mer est grosse. Je suis malade et faible ; les vents nous servent ; on a vu un bâtiment. On ne le chasse pas et nous nous en félicitons.

21 pluviôse. – La nuit a été fatigante. À sept heures, on crie : navire devant nous ! Nous le joignons vers dix heures ; la mer est trop grosse pour aller à bord. C'est un Américain ; nous parlons au capitaine ; il vient de Saint-Sébastien et il va à Boston, il est parti le 21 janvier ; nous filons 7 à 8 nœuds ; le temps est plus froid ; nous courons vers l'est pour chercher les Açores.

On voit encore des raisins de mer.

22 pluviôse. – Nous devons approcher des Açores. Les grosses mers, le temps sombre semblent nous annoncer leur voisinage.

23 pluviôse. – Nous prenons notre route plus au nord, pour doubler au large les Açores.

24 pluviôse. – Nous sommes par 41°55' de latitude ; les vents, quoique variables, nous servent toujours. Un homme est mort cette nuit ; on le jette à la mer ; tel est le sort d'un grand nombre de navigateurs ; c'est dans les abîmes des mers qu'ils ont leur tombeau.

23 pluviôse. – Nous sommes cruellement ballottés, il n'y pas d'instant que quelqu'un ne roule d'un bord à l'autre.

26 pluviôse. – La frégate a été plus agitée cette nuit que jamais, je ne peux me faire à ce roulis-là. À mesure que nous approchons, mon impatience redouble.

27 pluviôse. – La frégate a moins roulé cette nuit ; les vents prennent du nord ; la pluie n'a pas cessé, nous avons filé cette nuit 7 à 8 nœuds, et ce matin 10 nœuds. Le froid augmente et j'en souffre. Un des hommes embarqués à Cayenne est mort cette nuit ; on en avait embarqué plusieurs dans le plus triste état, plutôt pour s'en débarrasser que pour les sauver. Les malades augmentent ; nous avons quelques scorbutiques ; tout manque pour les malades ; on ne donne plus ni oseille confite, ni saurkraut[42] ; les équipages sont mal vêtus, il semble qu'on ait tout fait pour détruire la Marine !

28 pluviôse. – Nous avons eu cette nuit des vents d'ouest-nord-ouest et ouest, qui nous ont extrêmement ballottés. Je m'en console, parce que nous approchons. Nous avons fait plus de 80 lieues, d'un midi à l'autre.

29 pluviôse. – Nous avons fait beaucoup de chemin depuis hier. À dix heures, on voit des oiseaux qui annoncent la terre ! Heureux augure du terme de nos malheurs ! On frémit, en approchant des côtes de France, des dangers dont elles sont hérissées et de la mauvaise situation de la plupart de nos ports. Le capitaine Renaud me disait ce matin que la baie de Quiberon aurait été l'un des plus beaux lieux pour faire un magnifique

port. Elle est à l'abri de tous les mauvais vents ; une escadre pourrait y faire des évolutions ; vers dix heures on voit un brick au vent à nous ; on ne manœuvre ni pour le chasser, ni pour l'attendre ; nous pouvons à chaque instant trouver des forces ennemies ; on sonde à huit heures et demie du soir, point de fonds, nous comptions qu'on nous l'annoncerait ce soir.

30 pluviôse. – à minuit, j'ai entendu appeler le capitaine ; j'ai cru qu'on lui disait que la terre était devant nous ; j'ai eu de l'inquiétude. Thomas crie beaucoup quand il commande, il semblait que nous fussions déjà sur les brisants. C'est le feu d'un bâtiment que l'on a vu, et près duquel on passe sans pouvoir le distinguer. Le vent a changé et il souffle violemment du sud-est. Vers onze heures on a découvert successivement trois bâtiments ; on n'a pas changé de route. Nous filons à peine deux ou trois nœuds, on voit cependant quelques indices de terre, des oiseaux, l'haleine visible ; lorsqu'on voit le peu de soin qu'on a mis à indiquer les dangers, on croit aborder les côtes inhospitalières et sauvages du peuple le plus barbare. Jamais, chez aucun gouvernement, on n'a négligé à un pareil point la conservation des hommes. Il semble qu'on ne sait et qu'on ne veut dépenser que pour détruire ; les vents continuent à souffler du sud-est, nous avons viré de bord à cinq heures et couru au large, pour nous éloigner de la côte pendant la nuit ; cette précaution est nécessaire dans l'incertitude où nous sommes de notre distance de la terre.

1er ventôse. – Les vents ont continué à souffler du sud-est avec violence jusqu'à minuit ; alors ils sont retombés au sud-ouest faibles, et nous avons repris notre route vers la terre ; nous ne filons que 4 à 5 nœuds ; si nous étions plus au vent, nous aurions peut-être pu mouiller ce soir sur Belle-Isle.

Le temps est très clair et magnifique aujourd'hui ; il serait superbe si nous étions à vue de terre. Hier il semblait que nous en étions repoussés ; après avoir été si longtemps malheureux, cette idée était cruelle.

Plus on entre dans les détails de notre marine, et plus on est convaincu de l'insuffisance de nos lois et des désordres épouvantables de l'administration.

Nous sommes à 41° 31' ; on gouverne est-sud-est-1/4 est.

2 ventôse. – Les vents continuent à nous contrarier de la manière la plus cruelle ; vers midi, on a crié « Terre ! » Ah ! il faut avoir été aussi longtemps arraché de sa patrie, pour sentir tout ce que ce nom sacré réveille d'idées chéries, lorsque c'est sa terre natale qu'on revoit enfin ; mais la scène a bientôt changé, quelques officiers et quelques matelots assuraient que c'était la pointe de l'île de Groix. Le Bozec est monté dans les hauts et il a vu que c'étaient les brisants des Saints ; nous nous sommes

trouvés un moment dans la plus cruelle situation, nous étions presque sur les dangers, et le capitaine paraissait craindre que nous ne puissions pas virer. Thomas, qui commandait alors, a montré beaucoup de fermeté, la frégate a bientôt viré et nous avons couru dans le sud-ouest pour nous élever un peu, et doubler demain matin Penmarck, si le temps le permet ; ces contretemps nous fatiguent et nous désespèrent.

3 ventôse. – Ce matin, en voulant encore doubler Penmarck, nous avons aperçu un lougre devant nous, il a manœuvré comme s'il venait de nous reconnaître ; nous l'avons bientôt joint, et nous lui avons tiré un coup de canon pour le faire amener ; c'est un corsaire de Jersey, qui, hier, s'est emparé d'un transport chargé de vin et d'eau-de-vie. Le capitaine du transport était à bord du corsaire ; Le Bozec a amariné ce petit lougre en cinq ou six minutes, et cette célérité nous a sauvés. Voyant que les vents nous refusaient pour aller à Lorient, le capitaine s'est déterminé à se rendre à Brest ; à peine avions-nous doublé le Raz, que nous avons successivement aperçu quatre voiles ennemies ; une frégate cherchait à nous couper le passage, elle était presque sur la terre ; la seconde serrait le vent pour nous approcher, les autres nous coupaient tout moyen de retraite. Heureusement les vents et les courants nous portaient rapidement dans le passage du Tourlinguet. Les bâtiments et les courants nous signalaient déjà ; quoique la seconde frégate eût beaucoup gagné sur nous, nous étions encore à deux portées de canon, lorsque nous sommes entrés dans le Tourlinguet ; elle nous a tiré quelques coups de canon, dont nous avons vu tomber les boulets à la mer.

Les roches du Tourlinguet et l'arche qu'elles forment sont très pittoresques ; ce sont des blocs de granit ; toute la côte en est hérissée, et le passage, entre les rochers et la côte, est très étroit, mais il y a beaucoup d'eau. Nous avons été hélés ; les premières voix que j'ai entendues de terre m'ont fait tressaillir.

Nous avons vu en entrant dans la rade de Brest l'armée combinée espagnole et française ; c'est un spectacle magnifique que celui de ces superbes machines flottantes. Mais il est cruel de voir que, malgré ces forces imposantes, les Anglais viennent nous braver jusqu'à l'entrée du port. Nous avons mouillé à trois heures et demie ; ainsi, après tant d'angoisses et de malheurs, échappant aux tyrans, aux écueils et aux ennemis, nous voilà après vingt-neuf jours de traversée rendus à notre patrie !

À peine avions-nous diné que Lafon, capitaine de vaisseau, adjudant de l'amiral Bruix, avec le secrétaire de l'amiral, sont venus de sa part nous engager à descendre et à nous rendre chez lui. L'ordonnateur a aussi

envoyé un canot et nous a fait offrir un logement ; j'étais si ému que j'avais peine à me soutenir lorsque j'ai enfin touché de mes pieds ma terre natale. Déjà, on nous avait appris qu'une nouvelle Constitution était organisée ; que plusieurs de nos amis étaient de retour à Paris. Il faut, je le redis encore, avoir été longtemps proscrit de sa patrie, il faut avoir éprouvé toutes les horreurs de ce supplice, avoir été arraché à toutes les jouissances du cœur, avoir vu la mort moissonner presque tous ses compagnons d'infortune, pour juger de tous les sentiments qui nous agitaient, de toutes les pensées qui nous occupaient ; mes idées quelquefois semblaient se confondre. Je doutais de la réalité de mon bonheur, et je me demandais souvent si tout cela n'était pas un rêve de mon imagination troublée par le malheur !

L'amiral nous a accueillis avec le plus touchant intérêt ; il avait connu Marbois à Saint-Domingue ; tous les détails qu'il nous a donnés ajoutent à notre étonnement et à notre bonheur ; il voulait nous garder chez lui, nous nous y sommes refusés.

4 ventôse. – Je n'ai pas pu dormir, j'étais trop vivement agité, trop de pensées m'occupaient ; le sommeil me semblait inutile. Quand l'existence est heureuse après tant de malheurs, c'est un bonheur encore que de ne pas suspendre le sentiment de la vie.

Nous avons dîné chez l'amiral avec Dumanoir, contre-amiral, qui est venu d'Égypte avec Bonaparte, Gravina[44], amiral espagnol, d'Oraison, commandant de la place, Renaud, notre capitaine. Nous avons encore appris les détails les plus intéressants ; il paraît que presque tous les déportés de l'île d'Oléron sont rappelés.

Trouille, ingénieur, et Bergeoin, qui ont été membres du Conseil des Cinq-Cents, sont venus nous voir ; Trouille était chargé par la Société du Cercle de nous inviter à assister ce soir à un spectacle d'amateurs. Nous nous y sommes rendus avec lui, et nous avons été reçus avec un intérêt et des applaudissements qui m'ont bien vivement ému. On a chanté des couplets sur notre retour qui ont été extrêmement applaudis, on les a fait répéter. Marbois a répondu en notre nom avec beaucoup d'émotion. Ces témoignages d'affection, ce prix décerné à notre conduite par l'estime publique effacent tous les maux que la tyrannie nous a fait souffrir.

L'amiral nous a dit qu'il avait fait annoncer notre arrivée à Paris par le télégraphe.

5 ventôse. – Les membres de la Commune nous ont reçus avec beaucoup d'égards, et n'ont fait aucune difficulté pour nous délivrer des passeports pour Paris.

Nous avons dîné chez l'ordonnateur Najac avec l'amiral Bruix, Gravina et plusieurs officiers de marine. Najac paraît être très aimé et très estimé ici ; il a des manières très aimables ; ce ne sont plus ici les formes barbares du jacobinisme, et il me semble que la France est changée.

Bruix est un homme très intéressant ; il paraît avoir la plus grande activité malgré un physique et une santé très faibles.

6 ventôse. – Nous avons dîné chez l'amiral Gravina, qui nous a comblés de prévenances. J'ai causé avec plusieurs officiers espagnols, ils paraissent beaucoup plus instruits que la plupart de nos marins ; j'ai vu avec un extrême plaisir l'union qui règne entre les officiers français et les officiers espagnols.

7 ventôse. – Quoique l'accueil que nous recevons eût dû nous rassurer, quoique nous eussions nos passeports, il me restait encore de l'inquiétude ; je craignais même que la municipalité de Brest ne se fût compromise en nous les donnant, mais, en parcourant le *Moniteur*, j'ai vu l'arrêté du 5 nivôse qui rappelle Marbois et moi à Paris.

8 ventôse. – Nous avons employé cette journée à voir le port, que nous avons examiné dans le plus grand détail ; nous avons parcouru le bagne, et je l'ai trouvé mieux tenu qu'il ne l'était autrefois ; les forçats m'ont paru jouir d'une bonne santé, et les salles sont très propres. Quel spectacle cependant ! S'il est là d'innocentes victimes, combien ne doivent-elles pas souffrir !

Nous avons dîné chez Bergevin, qui est président de la cour martiale. Parmi les convives, était un membre du tribunal, dont le fils tout jeune a été guillotiné pendant que Victor Hughes exerçait ici ses fureurs révolutionnaires ; j'ai été vivement ému des détails que me donnait ce malheureux père. Il semble quelquefois qu'on marche sur les pas sanglants des victimes de la Révolution. Mais tout s'efface, et les bourreaux disparaissent après les victimes !

9 ventôse. – Nous avons achevé ce matin de voir le port ; je suis allé voir le jardin de botanique ; il est petit, mais très bien tenu ; j'y ai vu les deux caisses que nous avons apportées ; les aouaras[43] sont morts, et je le regrette ; les cannes à sucre paraissent végéter, ainsi que quelques canneliers ; il y a un petit muséum d'histoire naturelle, mais où il y a peu d'objets importants provenant de la Bretagne et de la côte. C'est là ce qu'on devrait particulièrement rassembler dans le cabinet de Brest.

10 ventôse. – à dix heures, l'amiral nous a envoyés chercher par Bruilhat, capitaine de vaisseau, et l'amiral Gravina est venu lui-même nous prendre pour aller en rade ; nous sommes d'abord allés dans son canot à

bord de l'*Océan* ; c'est un vaisseau magnifique ; nous en avons parcouru toutes les parties avec Bruilhat, qui est capitaine de pavillon de Bruix ; nous sommes allés ensuite à bord du *Prince des Asturies*[44], vaisseau espagnol que monte l'amiral Gravina ; l'aménagement intérieur des vaisseaux espagnols est beaucoup mieux entendu que le nôtre ; on voit d'un bout à l'autre toute l'étendue des batteries ; la *Santa Conception*, qui était mouillée en avant, est le plus fort vaisseau qu'il y ait en Europe ; il est de 120 canons. Ces immenses machines flottantes étonnent l'imagination ; ce sont des chefs-d'œuvre du génie et de l'expérience.

Nous avons dîné chez l'amiral, qui nous comble toujours de prévenances et d'amitié.

11, 12 ventôse. – Nous avons employé ces deux journées à nos préparatifs de départ, et à faire nos visites de congé. Nous n'oublierons jamais l'accueil que nous avons reçu à Brest et le touchant intérêt dont on nous a donné tant de témoignages. Il semblait qu'on était heureux de nous voir.

13 ventôse. – Nous partons enfin à six heures du matin, et, après un heureux voyage je me trouve dans les bras de ma famille le 19 ventôse (10 mars 1800), à huit heures du matin.

ICONOGRAPHIE



Planche 1
Portrait d'André-Daniel Laffon de Ladebat



Planche 2

Les soldats envahissent les Tuileries le 18 fructidor à l'aube



Planche 3

Arrestation des députés dans le palais des Tuileries



Planche 4

Carte de la Guyane française (1800)



Planche 5

Plan de Sinnamary en 1797
(par André-Daniel Laffon de Ladebat)

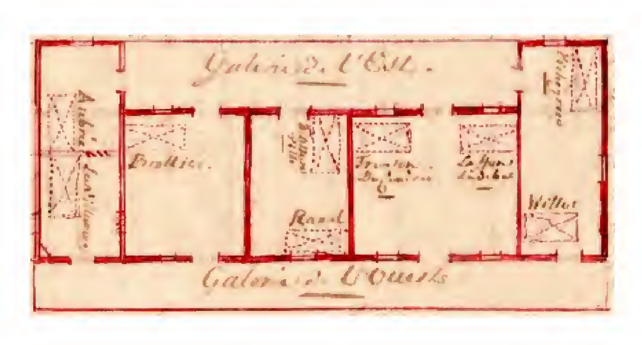
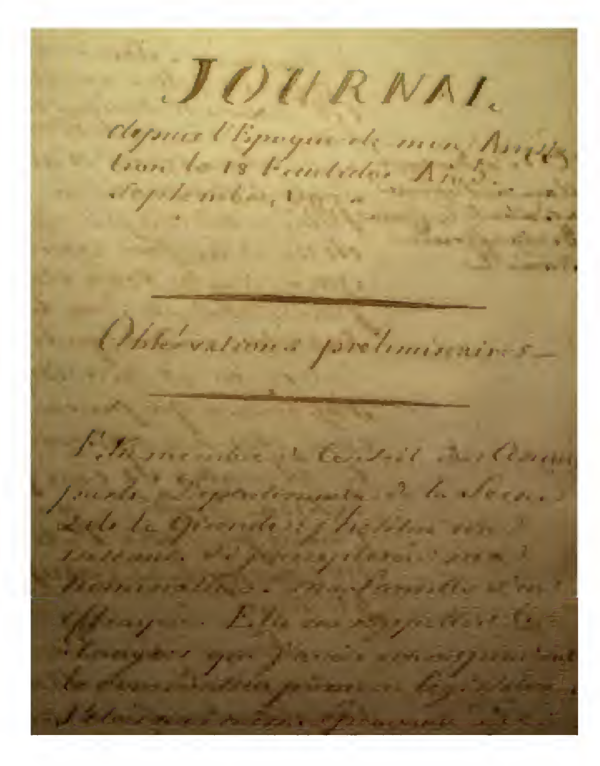


Planche 6

Plan du local dit « Gouvernement »



Planche 7
La maladie d'un déporté à Sinnamary



JOURNAL

depuis l'Epoque de mon Arresta-
tion le 18 Fructidor An 5.

Observations préliminaires

Planche 8

Première page du journal manuscrit
d'André-Daniel Laffon de Ladebat

DISCOURS SUR LA NÉCESSITÉ ET LES MOYENS DE DÉTRUIRE L'ESCLAVAGE DANS LES COLONIES

(26 août 1788)

Un précurseur méconnu

Comme on le sait l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises fut votée une première fois par la Convention Nationale le 4 février 1794 (16 pluviôse an II). Après son rétablissement en 1802 par Napoléon Bonaparte, l'abolition définitive ne sera votée et mise en œuvre que le 27 avril 1848.

À l'instar de la Société des Amis des Noirs fondée le 19 février 1788, André-Daniel Laffon de Ladebat présente dans son discours des arguments moraux mais aussi économiques. Il réclame pour les Noirs, non pas une liberté soudaine, mais un affranchissement graduel, combiné avec la prise en compte des droits des colons. On retrouve là les attitudes ambiguës de certains philosophes des Lumières, tel Montesquieu, ou des physiocrates, tels Turgot ou Dupont de Nemours, qui tentent de faire la part des choses entre leur condamnation morale de l'esclavage et le constat de son utilité coloniale. Pour autant, comme les physiocrates, Laffon de Ladebat démontre la plus grande rentabilité économique du travail libre par rapport au travail asservi et prône une politique coloniale visant l'affranchissement graduel et progressif des Noirs.

Ce discours d'abord prononcé et publié à Bordeaux le 26 août 1788 sera lu et discuté à l'assemblée générale de la Société des Amis des Noirs du 2 décembre 1788.

Le compte rendu de cette assemblée note : « Ce discours où l'on propose de convertir en serfs de glèbe les esclaves des colonies, avant de leur donner entièrement la liberté a fait d'autant plus plaisir à l'assemblée, qu'il a été écrit dans un des ports de France, où l'on arme le plus pour la traite, et qu'il prouve en même temps combien nous pourrions former de correspondances intéressantes dans les provinces. M. le Secrétaire a été chargé de le déposer dans les archives de la Société, et d'écrire de la part de la Société à l'auteur, une lettre de remerciements signée de M. le Président. Cette lettre a été envoyée avec prière à M. de Ladebat de nous

envoyer quelques exemplaires de son ouvrage pour le faire passer aux Sociétés de Londres et d'Amérique. » Rappelons qu'on trouvait notamment au nombre des antiesclavagistes militants des Amis des Noirs Brissot, Condorcet, Grégoire, La Fayette, Petion, Mirabeau, Sieyès, etc.

Dans leur ouvrage sur « La Société des Amis des Noirs » les historiens Dorigny et Gainot observent sur le texte de Ladebat : « Il est très rare de trouver ainsi formulée, de façon aussi abrupte, cette idée selon laquelle le passage de la servitude à la liberté ne pourra se faire que par paliers et que la forme juridique de ce statut nouveau destiné aux esclaves en voie d'affranchissement correspondra presque exactement à celui du servage réel, celui de la mainmorte des régions rurales les plus reculées de la France d'alors. Libre de sa personne, le serf était en fait attaché à la terre qui le faisait vivre et qu'il ne pouvait abandonner sans autorisation du maître. »

Ce même texte sera présenté à l'Assemblée Constituante le 13 août 1789. À ce moment de la Révolution l'abolition de l'esclavage proprement dite n'est cependant guère évoquée dans les assemblées parlementaires ; peu de députés connaissent bien le problème et ils paraissent surtout préoccupés de protéger le commerce atlantique pour pouvoir mener avec succès la Révolution à son terme. Malgré la Déclaration des Droits de l'Homme, l'Assemblée accepte alors de mettre en sourdine le problème de l'égalité juridique dans les colonies afin de maintenir la prospérité du pays.

Le Discours de Laffon de Ladebat est encore peu commenté dans les nombreux livres sur l'esclavage des Noirs ; sans doute son auteur, prônant la suppression de l'esclavage bien que fils d'armateur de traite et frère de colon de Saint-Domingue, dissuade les jugements dichotomiques des amateurs de polémiques entre les militants antiesclavagistes et le lobby colonial.

Pourtant, sans renier sa famille, il se sort honorablement d'une situation inconfortable en notant à sa décharge : « *C'est un crime public que j'attaque et on ne doit pas s'attendre à trouver dans ces feuilles des déclamations contre les colons ni contre les négociants qui font le commerce d'Afrique… Les lois doivent être l'expression de la justice ; si elles s'en écartent, et si elles conservent encore leur empire, l'homme le plus juste peut être entraîné lui-même par le vice de la législation.* »

On remarquera que dans ce discours de 1788 il se propose d'expérimenter un système d'affranchissement graduel des esclaves précisément en Guyane, où il va être déporté neuf ans plus tard. Rappelons aussi qu'à son retour de déportation, il fut membre fondateur en 1822 du Comité pour l'abolition de la traite et de l'esclavage de la Société de la morale chrétienne.

Discours sur la nécessité et les moyens de détruire l'esclavage dans les colonies

Lu à la séance publique de l'Académie royale des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux, le 26 août 1788

Par M. Laffon de Ladebat, Membre de cette Académie, directeur de celle des arts, correspondant de la société royale d'agriculture de Paris, etc.

A BORDEAUX, de l'Imprimerie de Michel Racle, 1788.

Le cri pour l'esclavage est le cri du luxe et de la volupté, et non pas celui de la félicité publique. Montesquieu.

AVANT-PROPOS

Montesquieu a consacré un livre entier de l'Esprit des Lois à traiter des esclaves et des affranchis. Il a prouvé combien l'esclavage est contraire aux principes de la morale naturelle. Plusieurs auteurs ont peint avec énergie les horreurs de l'esclavage et les détails affreux du commerce des Nègres. Une société nombreuse s'est formée pour anéantir ce commerce et cet esclavage. Des habitants éclairés et sensibles désirent un changement. L'opinion publique s'unit enfin aux vœux de l'humanité et de la justice ; mais l'intérêt particulier s'agite, et les combat encore. Le parlement d'Angleterre n'a pas même osé prononcer sur cette importante question.

Six millions de Nègres portent, des nos jours, les chaînes des nations de l'Europe. Il faut donc de nouveaux efforts pour affranchir ces infortunés. L'intérêt particulier m'a paru se concilier avec les droits sacrés que la raison réclame. J'avais pensé, il y a longtemps, que dans l'état même des colonies, on pourrait trouver des moyens d'affranchissement ; et ce sont ces moyens que je publie aujourd'hui. J'ai cru inutile de donner à présent tous les détails du plan que je propose. On trouvera dans les notes les calculs dont j'ai employé les résultats.

C'est un crime public que j'attaque ; et on ne doit pas s'attendre à trouver dans ces feuilles des déclamations contre les colons ni contre les négociants qui font le commerce d'Afrique. Les hommes les plus respectables, dont l'antiquité nous a conservé le souvenir, ont eu des esclaves, et en ont vendu et acheté. Les lois doivent être l'expression de la justice ; si elles s'en écartent, et si elles conservent encore leur empire, l'homme le plus juste peut être entraîné lui-même par le vice de la législation. Ceux qui s'occupent de gouverner les nations, ou de réformer les lois, doivent frémir de l'influence désastreuse que peuvent avoir leurs erreurs.

DE LA NÉCESSITÉ ET DES MOYENS DE DÉTRUIRE L'ESCLAVAGE DANS LES COLONIES

Les crimes que la cupidité entraîne présentent à l'homme sensible le plus affreux tableau. C'est en vain qu'on a voulu les déguiser par les illusions de la fortune et de la gloire ; ils ont ravagé la terre ; ils ont fait gémir l'humanité sous le poids du malheur. De toutes les parties du monde, l'Europe est celle qui s'en est rendue la plus coupable. Ailleurs on a été égaré par la vengeance et par la fureur des armes ; c'est de sang froid que nous avons commis les plus cruels attentats. Nos connaissances et nos arts semblent n'avoir servi qu'à détruire le repos de toutes les nations. Au dedans, que de divisions et de troubles ! Au dehors, que d'oppressions et d'horreurs !

L'Asie, l'Afrique et l'Amérique ont été à la fois le théâtre de nos excès. L'Asie nous a vus calculer la fortune sur la famine et la mort [1]. Nous avons dépeuplé et avili l'Afrique. L'Amérique dévastée a plié sous le joug de notre tyrannie. Nous y avons établi l'esclavage, que la religion proscrivait dans nos climats [2]. Nos colonies sont encore fondées sur cet abus criminel. Des terres ou la nature réunit toutes les richesses de la fécondité, sont sillonnées par des esclaves qu'on arrache à leur patrie, et qu'on charge de chaînes pour augmenter nos richesses. Il est consolant de voir une nation commerçante dénoncer elle-même à son sénat assemblé ce long outrage fait à l'humanité. Ce sénat souillera sa gloire, s'il ne change pas le sort de tant d'infortunés. La raison et la justice doivent enfin rétablir leurs droits et briser leurs fers.

L'Amérique fut dévastée par ses avides conquérants ; ils crurent que les mines précieuses que le sol leur offrait, suffiraient à leur ambition ; et pour en jouir sans partage, ils portèrent avec eux la destruction et l'effroi. Les habitants de ces contrées nouvelles, frappés de terreur, s'imaginèrent que leurs Dieux mêmes avaient décidé leur perte. Plusieurs étouffèrent leurs

races ; et ce continent, à cette époque, semble être l'affreux séjour du crime et du malheur. Des peuples entiers ont disparu, et leurs noms sont oubliés. Leur existence n'est plus attestée que par la solitude de leurs demeures et l'horreur de leurs tombeaux. Bientôt ces mines funestes au bonheur du monde demandèrent des bras mercenaires, et on n'en trouvait plus. On acheta des esclaves en Afrique, et on les traîna sur les plages de l'Amérique [3] ; ils aggravèrent encore le sort des malheureux Indiens.

C'est ainsi que quelques tyrans croyaient avoir le droit de soumettre la terre entière à leurs jouissances. Tant de désordres avaient confondu toutes les idées. Les titres clairs et sacrés de la justice, de la propriété et de la liberté, paraissaient effacés ; on ne connaissait que les excès de l'ambition et de l'audace. Las-Casas lui-même, cet évêque si vertueux au milieu de tant de crimes, demandait de nouveaux esclaves ; trompé par son cœur, il croyait diminuer le travail excessif et meurtrier auquel on condamnait les Américains échappés à la mort. Les fiers oppresseurs du nouveau monde dédaignaient des travaux utiles, et leurs barbares mains ne savaient donner que des fers.

Le commerce des hommes fut favorisé par toutes les nations commerçantes, comme une nouvelle source de richesses publiques. Près de six millions d'esclaves Africains peuplent aujourd'hui les champs de l'Amérique ; plus de cent mille infortunés sont enlevés chaque année à l'Afrique, pour soutenir cette population [4]. Qui osera calculer ce qu'elle a coûté [5] ? Pour ravir des esclaves, on a massacré des millions d'hommes qui défendaient leur liberté. Peignez-vous tous les liens de la nature brisés, tous les sentiments outragés, toutes les cruautés réunies ; et vous aurez quelque idée des horreurs que je ne puis tracer. La guerre, les injustices et tous les crimes ont désolé les peuples que ce trafic a séduits. Les côtes Occidentales de l'Afrique sont dépeuplées, et c'est de l'intérieur des terres, ou des côtes Orientales, qu'on traîne des esclaves aux marchés Européens. Cette diminution de traite effraie déjà ceux qui calculent froidement la prospérité des colonies.

Quand les lois sacrées de l'ordre social sont violées, il n'y a plus de mesure aux excès que l'homme coupable ose commettre. Ici le cri de la nature semble implorer le ciel, et lui demander vengeance. Je parcours les feuilles de l'histoire, et je ne vois pas, dans ses tristes récits, de plus grand crime public. Il y a bientôt trois siècles qu'il se perpétue, et voilà l'ouvrage des nations qui se placent au rang des plus éclairées.

Je ne parlerai pas de la rigueur de l'esclavage dans nos colonies. L'humanité frémirait encore des tableaux que je pourrais rappeler. Le sceptre de l'oppression est toujours pesant ; et si des mœurs plus douces, si

l'humanité, si l'intérêt même des colons ont tempéré les traitements barbares que leurs esclaves éprouvaient, cet esclavage est-il plus légitime ?

On a dit que la victoire légitimait l'esclavage. Oui sans doute, comme la force légitime tout ; mais alors le pacte social est détruit pour l'homme qu'on enchaîne. Si les Ilotes avaient vaincu Sparte, leur nom effacerait peut-être dans l'histoire celui de leurs cruels oppresseurs. Rappelons-nous la honte des Romains pendant la guerre servile, le sang qu'ils firent couler pour étouffer des révoltes toujours renaissantes, et leur effroi, lorsque le Thrace Spartacus marchait à Rome, et renversait leurs préteurs et leurs légions [6].

On a dit que l'intérêt des colons rendait le sort de nos esclaves plus doux que celui des journaliers que la misère accable. Un sort plus doux ! Quelle est donc cette existence que la liberté n'accompagne pas ? La misère est affreuse sans doute ; mais la liberté, est un grand bien, et l'espérance luit encore au fond du cœur de l'homme libre. Que reste-t-il à celui qui ne l'est pas ? Est-ce par des désordres publics qu'il faut justifier d'autres désordres ? Parce que les attentats commis contre la propriété ont troublé la terre, on a nié que la propriété fut la base de l'ordre social.

On a rappelé les faits éclatants de ces républiques fondées sur la communauté des biens. A-t-on oublié qu'il n'y avait là que des tyrans et des esclaves ? Parce que notre luxe et nos longues erreurs ont appauvri la classe infortunée qui fait naître nos subsistances, faut-il que des esclaves gémissent sous le fouet d'un commandeur cruel ? Faut-il, pour le bonheur public, charger de chaînes les mains qui nous nourrissent ? N'y aurait-il sur la terre, pour le pauvre qui la cultive, que des fers ou la mort ? Quelle triste philosophie que celle qui conduit à de pareils résultats !

C'est ainsi qu'on justifie tout ; l'esclavage devient un devoir ; la tyrannie est un droit ; la jouissance seule est un titre. Malheur aux nations qui seraient assez avilies pour laisser établir ces maximes cruelles ; il n'y aurait plus pour elles que crimes et désespoir. Proscrivons enfin cette admiration exclusive pour l'antiquité. Ne rendons hommage qu'aux vertus particulières éparses çà et là dans l'histoire, comme des phares brillants sur la vaste étendue d'une mer sombre et agitée. Qu'importent de grands noms et leur éclatante renommée, si la vertu et l'humanité gémissaient auprès d'eux ? Ne respectons que les institutions conformes à nos droits ; rappelons les caractères qui les distinguent, et cherchons ainsi à réparer les maux que leur violation et leur oubli ont répandus sur la terre.

La possession libre et exclusive de nous-mêmes, ou notre propriété personnelle, est notre premier droit ; il est inaliénable et sacré. Réduire un homme à la condition d'esclave, est donc, après le meurtre, le plus violent

des attentats. L'homme anéantirait tous ses droits en se rendant esclave. Il n'y a point de vente où il n'y a pas de prix [7]. Ainsi l'homme ne peut jamais aliéner sa liberté ; et s'il ne peut pas l'aliéner, qui est-ce qui pourrait en disposer ? On peut enchaîner un criminel ; voilà le droit de la force publique ; mais si le coupable rompt sa chaîne, il n'est plus esclave.

Le nom d'homme repousse celui d'esclave ; et les tyrans eux-mêmes l'ont bien senti. Quand ils ont avili des infortunés à porter leurs chaînes, ils ne les ont plus comptés que comme des instruments de culture ou de travail [8]. Les droits les plus sacrés, la justice et l'humanité proscrivent donc l'esclavage. On croit que l'équilibre politique et le maintien des richesses nationales s'opposent encore à ce vœu de la raison et de la nature. Si je prouvais que cet équilibre et le maintien même des richesses demandent que l'esclavage soit aboli, et si j'en indiquais les moyens, j'aurais peut-être rendu quelque service à l'humanité.

J'ai dit que la traite diminuait. Cette rareté d'esclaves menace la culture des colonies. La dépopulation des côtes de l'Afrique baignées par l'océan a dirigé une partie du commerce des Noirs vers les côtes Orientales de ce continent ; la traite y est plus abondante et moins chère ; mais la longueur et les dangers de la navigation causent presque toujours une mortalité effrayante. Le prix des esclaves a doublé dans nos colonies depuis vingt ans ; et plusieurs habitations ne donnent pas la moitié des produits qu'elles pourraient fournir, faute de bras pour leurs travaux. La population, quoiqu'un peu plus animée, ne remplace pas la moitié des esclaves que la mortalité enlève. L'avenir n'offre donc à cet égard qu'une perspective alarmante. Il est temps d'obéir à une révolution que la nature prépare elle-même. Notre politique et nos petits intérêts n'arrêteront pas sa marche.

L'Espagne donne depuis longtemps des moyens de liberté à ses esclaves [9]. La volupté et le luxe détruisent les avantages de cette liberté. Ce n'est pas cet exemple que je proposerai de suivre ; mais il est dangereux pour nos colonies, et il cause souvent une désertion ruineuse pour nos établissements.

Les États-Unis rendent peu à peu la liberté à leurs esclaves [10]. Sans doute la reconnaissance doit enchaîner longtemps cette nation nouvelle ; mais tout s'oublie ; les circonstances et les intérêts changent ; et si l'on venait offrir la liberté à nos esclaves, quels seraient nos moyens de défense ?

Si le parlement d'Angleterre adopte une loi qui adoucisse l'esclavage dans les colonies Britanniques, on doit redouter l'effet qu'elle produira sur nos esclaves, et déjà les colons en sont alarmés.

Plus nos établissements s'accroissent, et plus leur possession devient incertaine. Le grand nombre d'esclaves nécessaires à leur culture est seul un grand danger [11].

Le commerce des esclaves nuit à la navigation. Il détruit chaque année un sixième des gens de mer qu'on y emploie. C'est une école affreuse pour les mœurs.

Il suffit d'indiquer ces considérations pour prouver la nécessité de changer de système. La culture et la conservation des colonies en dépendent. Je vais démontrer que l'intérêt particulier s'unit ici à la surveillance politique et au maintien des richesses publiques.

Le travail des esclaves n'est jamais aussi productif que celui de l'homme libre. « Les mines des Turcs, dans le Bannat de Temeswar, dit Montesquieu, étaient plus riches que celles de Hongrie, et elles ne rendaient pas tant, parce qu'ils n'imaginaient jamais que les bras de leurs esclaves ».

Dans les sucreries les mieux cultivées, le produit du travail annuel d'un esclave, dans la force de l'âge, ne peut pas être apprécié au dessus de 1200 liv. En Angleterre on évalue le produit annuel du travail d'un cultivateur à 2400 liv. à la vérité, il est question ici du laboureur aidé de toutes les machines que l'art a inventées pour faciliter la culture ; mais l'usage de ces machines peut être introduit dans nos colonies, et il sera une suite nécessaire de la liberté. Des calculs exacts établis sur le produit total des colonies les mieux cultivées, ne donnent qu'environ 353 liv. pour le produit du travail de chaque esclave existant dans nos îles.

Le même calcul, en supposant que le quart de la population du royaume soit attaché à la culture, donne 500 liv. pour le produit annuel du travail de chaque individu de la classe agricole. Ainsi, sous ce premier rapport, le travail de l'homme libre est bien plus avantageux que celui des esclaves ; mais il faut comparer encore la fertilité des terres dans nos colonies et en Europe. Le produit du travail est aussi en raison de la fertilité ; et une terre où elle serait double d'une autre, donnerait, avec le même travail, un double produit. Le plus ou le moins de valeur des productions générales recueillies sur la même étendue de terrain, dans des cultures et des climats différents, peut être regardé comme la mesure comparative de leur fertilité. La valeur du produit des terres, dans les colonies, est trois fois plus considérable que celui que nous obtenons dans nos champs les mieux cultivés. C'est ainsi qu'on peut prouver que l'esclave ne donne pas le tiers du produit du travail d'un homme libre [13].

Je sais que la nature des productions, l'état de l'agriculture et l'art de l'agriculteur peuvent apporter de grandes variations dans les rapports des

cultures isolées ; mais ce sont les cultures générales qu'il faut rapprocher, et ce sont elles qui ont servi de base à mes calculs.

On croit que le prix des denrées des colonies est un prix d'opinion, et qu'il ne peut pas être comparé au prix de nos productions d'Europe. Cela était vrai, lorsque ces denrées n'étaient pas d'un usage général. Elles le sont devenues aujourd'hui, et elles ont pris le caractère des denrées de première nécessité. Je trouverais d'ailleurs des preuves de cette plus grande fertilité des colonies dans la culture des plantes qui sont communes à l'Europe et au nouveau continent [14].

Le travail des esclaves est moins cher, dit-on, que celui du journalier, et c'est bien moins le produit absolu de la culture qu'il importe au propriétaire d'augmenter, que le bénéfice qu'il en retire. Si l'on calcule l'intérêt de la valeur d'un esclave, le prix des remplacements nécessaires, et les frais de nourriture et d'hôpital, on verra que ce meilleur marché n'est qu'une illusion, et que chaque Nègre travaillant coûte annuellement plus de 500 livres à son maître [15].

On peut objecter enfin que la chaleur du climat des colonies ne permettrait pas à nos cultivateurs d'y fournir la même mesure de travail. De nombreuses expériences démentiraient cette assertion ; elles prouvent que le travail est un moyen de conservation dans nos îles, pour les ouvriers que la fortune y appelle. La chaleur dans nos provinces Méridionales, aux mois de Juin, de Juillet et d'Août, est souvent plus forte qu'à Saint Domingue ; et c'est l'époque où les travaux de nos campagnes sont les plus forcés. D'ailleurs je ne propose pas de conduire des cultivateurs d'Europe dans nos établissements. Je déplore les funestes essais qu'on a faits à cet égard, et je sais combien l'ambition cruelle de ceux qui les dirigeaient a fait périr de victimes.

Nous avons à nos portes assez de terres incultes et de champs déserts. Ce sont nos esclaves qu'il faut attacher au sol de nos colonies. Il faut les former au travail, et les aider de toutes les ressources de l'art pour faciliter leur culture, et rendre leurs travaux plus productifs. L'emploi des machines en agriculture peut être regardé comme ayant doublé la force des cultivateurs et le produit de leur travail. Voilà quel serait encore l'effet de la liberté dans les colonies. Je suis étonné moi-même des résultats auxquels ces vérités conduisent. L'égarement de l'intérêt particulier est donc toujours une suite de l'oubli des principes de l'ordre et de la justice.

Après avoir rappelé ces principes sacrés, après avoir montré les considérations politiques et les avantages publics et particuliers qui sollicitent en faveur de la liberté de nos esclaves, je dois indiquer les

moyens de donner cette liberté sans alarmer l'intérêt particulier, et en évitant les dangers d'une révolution trop rapide.

Lorsqu'il faut détruire de grands désordres publics, on doit se tenir en garde contre sa sensibilité. Il faut calculer les effets des changements qu'on prépare ; car tout s'enchaîne dans l'état social. Des esclaves accoutumés au poids de leurs fers, confondent les égarements de la licence avec les jouissances paisibles de la liberté. En rompant tout d'un coup leurs chaînes, on ferait leur malheur, et cette race infortunée disparaitrait de dessus la terre qu'elle cultive.

La paresse et la volupté, voilà presque toujours l'existence des affranchis. Leur liberté n'est souvent que le prix de leurs débauches. Les crimes que les besoins entraînent achèvent de les dépraver. L'esclave ne connait que ce genre d'affranchi ; et c'est avec cette classe avilie qu'il se confondrait. Il n'y aurait plus alors de sûreté dans nos colonies, et leurs richesses seraient bientôt anéanties. Ce n'est pas la conservation de ces richesses qui m'arrête. L'opulence des nations et la fortune des particuliers n'excusent point leurs crimes. Je souillerais ma plume et je trahirais mon cœur, si je voulais justifier ainsi les outrages faits à la liberté ; mais je le répète, c'est une considération plus puissante qui m'occupe ; c'est le sort des esclaves qu'il ne faut pas exposer. Leur existence et leur bonheur tiennent aujourd'hui à nos propriétés.

Préparons la liberté qu'on doit leur donner un jour. Assurons-leur les moyens de l'obtenir par des travaux dont les produits leur appartiennent. L'homme n'est soumis aux lois sociales que pour conserver ses propriétés ; il faut donc en donner à l'esclave qu'on veut affranchir.

Cette marche est celle de la nature. Lorsque les esclaves n'ont pas été affranchis par la victoire, ou, lorsqu'ils sont restés attachés au joug du vainqueur, ils ont été *serfs de glèbe* avant de devenir libres ; tels étaient les esclaves chez les Germains, au rapport de Tacite [16].

Frappé de cette idée, il y a bientôt douze ans que je proposai à l'administration de diriger, d'après ce système, les nouveaux établissements dont on s'occupait pour la Guyane Françoise. C'est dans cette vue que j'y avais demandé et obtenu une concession [17]. Les circonstances et la guerre ont détruit ces projets ; mais rien ne peut arracher de mon cœur le sentiment qui les dictait. Je désirais que cette colonie servît de modèle pour l'affranchissement successif des esclaves. J'espérais que cette terre funeste, qui a coûté tant de trésors et tant de sang, jouirait enfin de quelque liberté. J'avais tracé la marche successive de cet affranchissement, d'après la position particulière de cette colonie, et les moyens que le gouvernement se proposait d'employer.

Je rappelle les mêmes principes, et j'ai prouvé qu'ils n'étaient que l'expression de la justice et de l'intérêt public et particulier. J'ai indiqué les dangers d'un affranchissement subit, et, s'il fallait des autorités, je dirais ce que Montesquieu rapporte de l'embarras des Romains pour cette partie de leur police publique, et de l'abus que des affranchis ont osé faire de leurs droits.

Il faut, a dit un homme dont la plume éloquente a défendu avec énergie les droits sacrés de la liberté publique, « *Il faut, avant toutes choses, rendre dignes de la liberté et capables de la supporter, les serfs qu'on veut affranchir* » [18].

Je propose d'abord d'assurer en propriété à chaque esclave ce qu'il pourra gagner au delà du travail modéré auquel il peut être assujetti. La loi relative à la mesure du travail imposé, doit varier suivant le genre de culture et la situation des établissements ; mais partout les règlements devront assurer à un esclave actif et laborieux les moyens de gagner, dans l'espace de six ou sept ans au plus, une somme égale aux trois quarts de sa valeur. Cette somme, fixée par la loi, ne doit pas être arbitraire. En payant cette somme à son maître, l'esclave deviendrait *serf de glèbe* [19], c'est-à-dire, qu'il serait attaché à une partie du terrain ou des travaux de l'habitation, et le produit de sa culture serait partagé entre son maître et lui [20]. Les Nègres ouvriers auraient, en entrant dans la classe des *serfs de glèbe*, un salaire également fixé par la loi.

Chaque esclave, en obtenant ce premier degré d'affranchissement, aurait le droit d'assurer le même avantage à sa femme, en payant une somme d'autant moins forte qu'elle aurait un plus grand nombre d'enfants. Les enfants ne naîtraient *serfs de glèbe*, qu'autant que leurs mères seraient déjà dans cette classe. Le *pécule* ou le gain assuré par la loi suivrait l'esclave, et appartiendrait à sa femme ou à ses enfants, après lui ; celui de la femme appartiendrait également ou au mari, ou aux enfants. S'ils n'avaient pas d'héritiers naturels, les esclaves pourraient disposer de leurs gains à leur volonté ; et s'ils n'en disposaient pas, leur pécule appartiendrait aux fonds de charités établis dans la colonie. Les successions des *serfs de glèbe* pourraient être soumises à la même loi.

Tout affranchissement qui ne serait pas le prix du travail ou d'une grande vertu, serait proscrit. C'est ainsi qu'on formerait cette population avilie à l'amour du travail et au respect des mœurs. Le *serf de glèbe* ne pourrait ensuite s'affranchir des obligations que lui imposerait la loi, qu'en remplissant celles qu'elle prescrirait pour le conduire à une liberté entière. Ces conditions seraient ou l'achat de la terre, s'il convenait au propriétaire de l'aliéner, ou des redevances, ou le paiement d'une somme suffisante pour que le propriétaire pût faire cultiver lui-même la portion de terre que

le *serf* abandonnerait. Les *serfs* ouvriers s'affranchiraient, en payant une somme égale à la valeur représentative du travail que la loi leur imposerait. C'est ainsi que cette loi, en rétablissant les droits les plus sacrés, porterait le travail et la culture au plus haut point d'activité ; elle servirait à la fois l'intérêt public et l'intérêt particulier [21]. Cette division de terrain accroîtrait rapidement les produits. C'est dans les ateliers des propriétaires que seraient manufacturées les denrées qui demandent des préparations, et que se feraient ensuite les partages. La régie de ces établissements deviendrait plus simple et plus économique ; la valeur du fonds augmenterait avec la liberté.

Je me borne à tracer les idées élémentaires d'un plan dont les détails ne peuvent être déterminés que dans les colonies mêmes. *La servitude de glèbe est odieuse,* lorsque la loi n'assure pas des moyens successifs pour s'en affranchir. J'en ai dit assez pour qu'on ne confonde pas les règlements que je propose, avec les coutumes barbares que la tyrannie des seigneurs avait introduites dans quelques-unes de nos provinces, et qui subsistent encore dans quelques états. Le servage que j'indique est le premier pas vers la liberté. Le travail affranchira peu à peu de ce reste de servitude. Les principes que j'ai développés suffisent pour tracer la marche qu'il faut suivre. Celle de la justice n'est jamais incertaine, et c'est en oubliant nos droits qu'on a rendu nos institutions si obscures et si contradictoires. On l'a dit, la vérité n'a qu'une route, et celles de l'erreur sont sans nombre.

L'affranchissement que j'ai proposé n'aurait aucun des inconvénients que peuvent craindre les défenseurs de l'esclavage. Lorsque j'ai porté ma pensée sur ce grand objet de police publique, j'ai redouté l'opinion et l'intérêt particulier. J'ai recueilli les objections qu'on opposait à l'affranchissement des esclaves [22]. J'ai vu qu'elles supposaient toutes une révolution subite, également dangereuse pour les maîtres et pour les esclaves. Ceux qui défendent le système actuel, n'imaginent que des affranchis livrés à la paresse et aux voluptés, sans activité et sans énergie pour les travaux utiles. Cette classe dangereuse est née de la corruption de nos mœurs. Je crois avoir tracé un autre ordre de choses et une marche plus prudente et plus sure. Sa lenteur préviendrait tous les dangers. La révolution s'opèrerait insensiblement, sans effort et sans trouble.

La liberté que je présente, aurait pour base le travail et les mœurs. Les propriétés particulières n'éprouveraient aucune atteinte ; leur produit serait augmenté par l'intérêt des cultivateurs, par leur émulation et par leur industrie. On n'aurait rien à craindre de la licence des affranchis ; leurs mœurs seraient changées, et on leur imprimerait le caractère qui convient à un peuple cultivateur. Une population nouvelle, nombreuse et faite au

travail, remplacerait ce peuple d'esclaves qui cultivent nos colonies ; la possession de ces établissements serait moins incertaine ; chaque affranchi serait un nouveau défenseur ; tandis qu'en cas d'attaque l'esclave est un ennemi de plus à combattre ou à enchaîner. La justice, la bienfaisance et la liberté préviendraient la ruine qui menace nos colonies, si elles sont longtemps encore dépendantes du commerce des esclaves. Ce commerce, que rien ne peut justifier, s'anéantirait, et l'humanité aurait moins de larmes à verser. Ce plan peut être annoncé sans crainte ; son premier effet sera de resserrer les nœuds de l'obéissance, de placer l'espoir du bonheur et de la liberté dans le travail et la bonne conduite, et d'animer ainsi la culture et la population des colonies.

C'est aux pieds de la nation assemblée que je mets ces projets. C'est elle qui doit prononcer sur d'aussi grands intérêts. Elle doit porter ses regards sur tous les hommes qui la composent. Elle doit s'occuper de tout ce qui peut influer sur les vertus particulières et publiques. Elle doit se réformer elle-même et détruire les abus que de longues injustices ont consacrés. Puissent les idées que je viens de tracer adoucir le sort des infortunés dont j'ai plaidé la cause ! Quel que soit leur succès, elles auront eu pour moi le charme consolateur qu'ont toujours les vœux formés pour le bonheur de l'humanité.

NOTES ET PREUVES

[1] Lisez *l'état civil, politique et commerçant du Bengale*, imprimé à la Haye, en 1775. Voyez les détails du procès de M. Hastings. Ce n'est pas qu'on doive fixer son opinion sur cet illustre accusé. Ce serait une injustice ; il faut attendre sa défense et le jugement que portera la cour des Pair. Je n'ai entendu que des louanges en sa faveur de la part de tous les Français qui ont passé dans les établissements Anglais pendant son administration. Je ne parle donc que des faits ; et c'est une grande leçon que l'Angleterre donnera encore, si elle punit les coupables, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs services, et si par des lois de bienfaisance elle adoucit le sort des peuples opprimés.

[2] Louis XIII ne voulait point d'esclaves ; mais on lui persuada qu'on ne pouvait convertir les Africains qu'en les chargeant de chaînes. Malheur aux hommes qui abusent ainsi de la faiblesse des rois !

[3] Dès 1503 on porta quelques Nègres dans les colonies. On voit dans l'histoire navale de Hill, qu'Élisabeth voulut s'opposer à ce commerce ; elle donna des ordres pour qu'on ne transportât aucun Nègre d'Afrique qu'il n'eût donné son libre consentement. Elle disait *que toute violence à cet égard serait détestable et attirerait la vengeance du ciel sur ceux qui s'en rendraient coupables*. La soif de l'or l'emporta bientôt sur le cri de la justice. Les Génois, les Portugais, les Français et les Anglais se disputèrent tour à tour l'avantage barbare de fournir des esclaves.

[4] M. Cooper, dans ses lettres sur le commerce des Nègres, publiés en Angleterre, évalue les esclaves des nations commerçantes de la manière suivante.

Aux Anglais et aux Américains........................	1 500 000
Aux Français..	400 000
Aux Espagnols	2 500 000
Aux Portugais	1 000 000
Aux Hollandais et aux Danois..........................	100 000
	5 500 000

Ce calcul n'est pas exact pour les Français ; ils possèdent environ 55 000 esclaves ; et je crois qu'on peut porter à 6 000 000 les Nègres esclaves des colonies.

Le nombre des esclaves, traités chaque année, s'élève à plus de 100 000. Voici un des derniers états de traite, depuis le Cap blanc jusqu'à New Congo.

Par les Anglais	53 100
Par les États-Unis..	6 300
Par les Français	23 500
Par les Hollandais	11 300
Par les Portugais..	8 700
Par les Danois	1 200
	104 100

Qui ont été achetés au prix moyen de 360 livres.

[5] J'aurais voulu présenter l'effrayant tableau de la dépopulation que ce commerce cause à l'Afrique ; mais les éléments manquent pour en calculer exactement l'influence désastreuse. Pour s'en faire une idée, on doit remarquer que les Nègres qu'on traite sont tous dans la force de l'âge. Ils ont passé les dangers de l'enfance, et ils sont loin encore des accidents qui menacent le déclin de la vie. C'est à l'instant de leur plus grande reproduction qu'on les enlève à leur patrie. Réduisons les 100 000 qu'on exporte à 97 500 à cause de leur mortalité naturelle estimée dans la proportion de 1 à 40. Ces 97 500 représenteront un fonds de population de 3 800 000 individus détruits pour l'Afrique dans l'espace de 30 ans. Si on adopte la proportion de 1 à 30, qui paraît la plus vraie pour déterminer le nombre commun des morts, relativement à la masse des hommes existants, enlever à la population une classe d'hommes dans l'âge où la mortalité n'est que comme 1 à 40, c'est détruire réellement une plus grande masse d'habitants ; car 100 000 individus, pris dans toutes les classes ne représentent que 3 000 000 de population, tandis que pris dans l'adolescence et la vigueur de l'âge, ces 100 000 représentent une population de 4 000 000, ou de 3 800 000 en déduisant, comme j'ai fait, ceux que la mort naturelle détruirait indépendamment de la traite. Si à ces 3 800 000 on ajoute le nombre des malheureux qui expirent dans les combats livrés pour enlever des esclaves, ceux qui périssent de misère, de fatigue et de désespoir, on verra que la masse de population anéantie par la traite dans l'espace de 30 ans, s'élève à plus de 4 800 000 individus, et qu'ainsi ce commerce cruel coûte chaque année à l'Afrique plus de 160 000 de ses habitants.

[6] Il semble que quelques historiens ont cherché à effacer le souvenir de ces révoltes. Voilà comment on écrit l'histoire. Spartacus avait un grand caractère, et s'il avait pu arrêter la licence de ses compagnons d'armes, il aurait vengé l'univers.

[7] Écoutez Montesquieu, « *il n'est pas vrai qu'un homme libre puisse se vendre. La vente suppose un prix ; l'esclave se vendant, tous ses biens entreraient dans la propriété du maître le maître ne donnerait rien, et l'esclave ne recevrait rien,* etc. » Esprit des lois, liv. XV, chap. 2.

« Les mots *esclavage* et *droit* sont contradictoires ; ils s'excluent mutuellement ». Rousseau, contrat social, liv. I, chap. 4.

[8] Les Lacédémoniens fustigeaient leurs esclaves à certaines époques de l'année, uniquement pour faire sentir à ces infortunés le poids de leur servitude. Plus d'une fois, dans nos colonies, des maîtres cruels se sont fait un spectacle des coups de fouet dont ils déchiraient leurs Nègres.

[9] Dans les colonies Espagnoles, chaque esclave a un jour par semaine où il travaille pour son compte. Ce moyen est dangereux, et c'est souvent à la débauche que l'esclave consacre les moments qui lui sont accordés. Dans les colonies Espagnoles, les affranchis sont presque tous les ministres des voluptés de leurs maîtres. On doit cependant applaudir l'humanité de la loi qui assure la liberté à chaque esclave Espagnol, en état de payer sa rançon.

[10] On a suivi dans les États-Unis différentes méthodes pour l'affranchissement des esclaves. Dans quelques parties le petit nombre de Nègres qu'il y avait, a permis de les affranchir tout d'un coup ; et ils sont restés attachés à leur maîtres, comme domestiques et journaliers.

[11] Les Lacédémoniens limitaient, pour leur sûreté, le nombre de leurs esclaves, et ils en firent quelquefois exposer les enfants.

« *Rien,* dit encore Montesquieu, *ne met plus près de la condition des bêtes, que de voir toujours des hommes libres, et de ne l'être pas. De telles gens sont des ennemis naturels de la société, et leur nombre serait dangereux* ». Liv. XV, chap. XIII.

[12] Voyez une brochure écrite par John Newton à la société de Manchester. Il a lui-même fait la traite des Noirs ; et les détails qu'il donne, font frémir.

[13] J'ai porté à 1 200 livres le produit du travail d'un Nègre dans la force de l'âge, et on ne peut pas l'évaluer plus haut. M. Arthur Young, écrivain Anglais, célèbre par l'étendue de ses connaissances économiques et politiques, évalue, d'après quelques informations parlementaires, le

produit du travail des Nègres de 9 à 15 livres sterlings au plus, et d'après le produit général de la Jamaïque à 7 livres 10 schellings par tête.

J'ai réuni dans le tableau suivant le produit des principales îles comparé au nombre de leurs Nègres travailleurs.

St. Domingue cultivée par	300 000 esclaves produit	100 000 000
La Jamaïque par	200 000 esclaves produit	35 000 000
Guadeloupe par	100 000 esclaves produit	18 000 000
Martinique par	80 000 esclaves produit	18 000 000

Au total : 680 000 esclaves produit 171 000 000 livres

J'ajouterai pour la valeur des denrées consommées dans ces îles provenant de la culture des Nègres 69 000 000

Total .... 240 000 000 livres

Ce qui donne par esclave 352 livres 18 sols 10 deniers.

M. Young évalue en Angleterre le travail annuel d'un bon cultivateur à 2 400 livres. Notre culture accablée par la misère publique, n'offre pas des résultats aussi brillants ; mais ils surpassent de beaucoup le produit du travail des esclaves.

Supposons qu'en France la consommation de chaque individu soit de 130 livres seulement, terme moyen ; la reproduction totale, si on compte 24 000 000 d'habitants dans le royaume, doit être de 3 120 millions. D'après d'autres données, la reproduction totale, en 1779, fut évaluée à 3 164 millions. On croit que le quart au plus de la population générale est attaché à la culture ; ainsi la reproduction totale est le prix du travail de six millions d'individus ; ce qui donne par tête un produit annuel de 527 livres 6 sols 8 deniers.

Le produit du travail est encore en raison de la fertilité ou du prix des denrées cultivées ; de la fertilité, lorsque les denrées et les valeurs sont les mêmes ; et du prix, lorsque les denrées et les valeurs sont différentes.

Le carreau de terre dans les colonies produit au moins 2 000 livres par an, ce qui donne environ 800 livres par arpent. Le produit de l'acre en Angleterre n'est évalué qu'à 4 livres sterling, ou 108 livres par arpent.

[Note : Le carreau est de 3,400 toises quarrées. L'acre de 1,135 toises, et l'arpent de 1,334.4.].

Un homme, dont le travail rend annuellement 520 livres dans une terre qui ne produit que 108 livres par arpent, donnerait dans une terre qui produit 800 livres, 3 851 livres 17 sols. Je réduis cette somme au tiers à cause de l'avantage qu'a le cultivateur d'Europe d'employer des machines

que le cultivateur esclave n'emploie pas, et nous aurons 1 283 livres 19 sols pour le travail de l'homme libre, tandis que celui de l'esclave n'est que d'environ 353 livres.

J'ai comparé le travail de la vigne à celui des sucreries, il faut exactement le même nombre de journées d'esclaves que de vignerons dans la même étendue de terrain cultivée en cannes ou en vignes. Dans un arpent de vigne produisant 240 livres, le travail du journalier peut être évalué à 1 200 livres par an, comme celui du Nègre sucrier dans sa plus grande valeur. La proportion du travail libre au travail servile est donc ici comme 4 000 livres à 1 200 livres. Pour prévenir les objections, j'ai infiniment réduit les avantages du travail de l'homme libre. Je préviens qu'il est toujours question dans ces calculs du produit absolu du travail, et pas du tout du produit net, que bien d'autres causes peuvent augmenter ou diminuer.

[14] Voyez ce que dit M. Parmentier de la *fécondité du maïs* à l'Amérique, dans son excellent mémoire sur la culture de cette plante, couronné par l'Académie de Bordeaux en 1784. L'évaporation à l'Amérique est beaucoup plus considérable que dans nos climats ; et il serait peut-être possible de prouver que la fertilité des différentes parties de la terre est en raison de l'évaporation de leurs surfaces.

[15] On objectera que c'est le bon marché du travail, bien plus que sa quantité absolue, qui est important pour le propriétaire ; c'est le plus grand bénéfice qu'il doit chercher. Il faut donc prouver encore que le travail de l'esclave est plus coûteux que celui du cultivateur salarié. Le Nègre, dont j'ai évalué le travail à 1 200 livres, vaut au moins 3 000 livres. L'intérêt de cette somme compté à 8 pour cent dans les colonies, les risques de remplacements 5 pour cent font ensemble 13 pour cent ou 390 livres ; si on y ajoute 110 livres seulement pour l'entretien et la nourriture, on trouvera que chaque esclave, bon travailleur, coûte au moins 500 livres, tandis que le prix d'un journalier en France n'est que de 300 à 350 livres, pour son travail annuel.

[16] "*Caeteris servis non in nostrum morem descriptis per familiam ministeriis utuntur. Suam quisque sedem, suos penates regit. Frumenti modum dominus, aut pecoris, aut vestis, ut colono, injungit, et servus hactenus paret.*" Tacite, de mor. Germ. ; c'est le premier degré d'affranchissement que je propose.

[17] Par arrêt du conseil, du 29 Décembre 1776, j'avais obtenu une concession du terrain situé dans la Guyane, entre les rivières d'Oyac et d'Approuague, ce qui occupe une étendue d'environ 250 lieues quarrées, et voici ce que je demandais. « Que tous les esclaves de la Guyane eussent un

pécule assuré et constant, et qu'il fût loisible aux habitants, comme à la compagnie que je formais, de changer l'esclavage pur et simple en servage de glèbe ». Ce sont les termes d'un mémoire que je remis alors au ministre de la marine.

[18] Rousseau, du gouvernement de Pologne.

[19] C'est ce que les Romains appelaient *adscripririos seu addictos glebae*. Les *addicti glebae* étaient des serfs qui demeuraient attachés à la glèbe. Les *adscripti glebae* étaient des fermiers qui cultivaient en payant des redevances. Lorsque les Francs, dit Loiseau, conquirent les Gaules, ils réduisirent les naturels du pays à la servitude de glèbe. Le grand inconvénient de ces lois, ou plutôt leur injustice, était de ne pas prescrire des moyens d'affranchissement. La cupidité et la tyrannie y ajoutèrent successivement des dispositions vraiment barbares.

[20] Voici un chapitre de Montesquieu, qui fera mieux entendre encore la nature du servage que je propose. « L'esclavage de glèbe s'établit quelquefois après une conquête. Dans ce cas l'esclave qui cultive doit être le colon partiaire du maître. Il n'y a qu'une société de perte et de gain qui puisse réconcilier ceux qui sont destinés à travailler, avec ceux qui sont destinés à jouir ». Esp. des lois, liv. XIII, chap. 3.

[21] Je crois pouvoir prouver que le revenu particulier serait augmenté dans le nouveau système de culture que je propose ; mais quand il serait un peu diminué, la réparation d'une grande injustice exigerait bien ce sacrifice.

Une habitation en sucre terré ayant 80 carreaux en cannes, 120 qui peuvent être plantés, et 100 en savanes ou prairies et mornes, évaluée.	1 400 000
Ayant un atelier de 250 Nègres estimés à 2000 liv. ensemble 500,000 liv. donnent un produit de 300,000 liv. de sucre ; ces 300,000 liv. à 50 le cent donnent	150 000
Les dépenses.	40 000
Réduisent le produit à.	110 000
Si les 250 Nègres s'affranchissent, ils paieront les 3/4 de leur valeur	375 000
Nous avons évalué l'habitation	1 400 000
Le capital est réduit à	1 025 000
Dans ce nouvel état de culture, le produit sera au moins doublé et porté à	300 000

La moitié du maître sera de	150 000
La dépense réduite à	15 000
Le revenu sera de...	135 000

Soit plus de 13 pour cent, tandis qu'il n'était que de 8 pour cent à peu près. Les *serfs de glèbe*, au lieu du produit de leurs jardins et de 25 000 livres pour leur entretien, auront également le produit de leurs jardins, dont ils pourront disposer, et un revenu de 500 livres par tête.

Depuis que j'ai écrit ces feuilles, j'ai lu, dans le courrier de l'Europe, vol. 23, n°. 25, un mémoire, présenté en 1779 et en 1785 par M. le chevalier de Laborie, lieutenant-colonel d'infanterie, sur les moyens de donner la liberté aux esclaves en Amérique. Les mêmes principes nous ont guidés ; mais les moyens d'affranchissement, que j'avais proposés en 1776 au gouvernement, et que je publie aujourd'hui, sont différents. M. de Laborie parle d'une sucrerie qu'il voulait établir à la Tortue. Il était convenu, dit-il, qu'un habitant se chargerait des frais d'établissement, en payant seulement aux cultivateurs la moitié du prix du sucre ; et il avait calculé que chaque cultivateur aurait, au delà de ses dépenses, un bénéfice de 5 à 600 livres.

[22] Il est impossible de suivre tous les égarements de l'intérêt particulier. Personne n'a répondu avec plus de sentiment aux défenseurs de l'esclavage que M. l'abbé Raynal. Voyez l'histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les deux Indes, liv. XI, paragr. XXIV.

POSTSCRIPTUM

J'avais lu ce discours à l'Académie, et je le livrais à l'impression, lorsque j'ai reçu *Les réflexions sur l'esclavage des Nègres*, par M. Schwartz, qui viennent d'être publiées. Si je n'avais voulu que prouver l'injustice de cet esclavage, j'aurais supprimé mon travail. On ne peut rien ajouter à la clarté et à l'évidence des principes que l'auteur a rappelés. On ne peut pas plaider avec plus de raison et plus de force pour les droits de l'humanité. L'auteur de ce nouvel ouvrage a développé les vérités que je n'ai fait qu'indiquer ; mais les moyens d'affranchissement qu'il présente ne me paraissent pas aussi convenables dans l'état actuel des colonies que ceux que j'ai proposés. Mon but essentiel a été de conduire les esclaves à la liberté, en les formant au travail et au respect des mœurs. Il ne suffit pas de les rendre libres ; il faut aussi leur donner une existence heureuse et utile. Je crois donc devoir encore soumettre mes idées à l'opinion publique.

Les colons sollicitent le droit de représentation aux états généraux. Leur patriotisme et leur zèle sont des titres que le souverain et la nation ne méconnaîtront pas. La plus belle cause que les députés des colonies pourraient plaider dans cette auguste assemblée, serait celle de la liberté que je réclame au nom de l'humanité et de la justice.

Extrait des registres de l'Académie royale des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux. :

Du 7 Septembre 1788.

Ce jour, l'Académie extraordinairement assemblée pour délibérer la demande qui lui a été faite par M. Laffon de Ladebat, de vouloir bien lui permettre de faire imprimer, sous son privilège, le discours sur « *La nécessité et les moyens de détruire l'esclavage dans les colonies* », qu'il lut à la séance publique du 25 août dernier, la compagnie lui a unanimement

accordé cette permission, et a autorisé M. le secrétaire à lui expédier à cet effet, une copie de la présente délibération.

En foi de quoi j'ai délivré le présent extrait, que je certifie conforme a l'original. A Bordeaux, ce 9 octobre 1788.

De Lamontaigne,
Secrétaire perpétuel de l'Académie

DISCOURS AU TIERS ÉTAT DE BORDEAUX

(12 décembre 1788)

Un noble libéral dissident

Comme on l'a vu, André-Daniel Laffon de Ladebat va manifester dès 1788 un fort intérêt pour les idées et réformes politiques dont on commence à débattre dans les différentes Académies et cercles des élites bordelaises dès l'annonce du projet d'ouverture des États Généraux. Pour autant ses convictions très progressistes l'éloignent rapidement des positions affichées par la Noblesse et, le 12 décembre 1788, ce n'est pas devant les représentants de son Ordre mais devant ceux du Tiers État de la ville de Bordeaux qu'il présente ses idées maîtresses.

Dans ce discours au Tiers État, Ladebat énonce un principe d'avant-garde ; c'est la contribution à l'impôt qui donne la qualité de citoyen : « *Ce n'est pas parce qu'on dessert les autels, ce n'est pas parce qu'on peut compter une longue suite d'aïeux qu'on est citoyen...* » affirme-t-il. Pour lui, c'est la contribution personnelle aux dépenses publiques qui doit seule donner un droit de suffrage pour les élections aux assemblées, et ce droit de représentation ne peut jamais appartenir à aucun ordre particulier. Il démontre en substance que le Tiers État ne doit pas se soumettre aux lois qui pourraient être votées par le Clergé ou la Noblesse.

On comprend qu'après avoir énoncé publiquement de telles idées, Ladebat ne pouvait cautionner le cahier de doléances de la Noblesse de Bordeaux ; il entrait en contradiction frontale avec l'esprit de ses revendications qui continuait de recommander, au contraire, avec insistance le vote par Ordre.

Les idées de Ladebat seront notamment reprises dans le cahier de doléances des « nobles libéraux dissidents » de Bordeaux dont il prit la tête avec le Duc de Duras. Leur désignation aux États Généraux sera cependant refusée à la demande du groupe majoritaire de la Noblesse bordelaise.

Invalidé comme représentant du Tiers État au motif que, noble, il ne payait pas la taille, Laffon de Ladebat se trouve ainsi rejetté aussi par la

Noblesse, ce qui l'empêchera de siéger aux États Généraux de Versailles. Sans se décourager il reprit l'ensemble de ses idées libérales dans le « Projet de déclaration des droits de l'homme » qu'il adressera à l'Assemblée constituante le 13 août 1789.

Observations lues à Messieurs les Représentants du Tiers État de la ville de Bordeaux, le 12 décembre 1788, par Monsieur de Ladebat, directeur et commissaire, député de l'Académie des arts

Jamais de plus grands intérêts n'ont occupé la Nation. Un monarque bienfaisant nous appelle à jouir des droits éternels et sacrés que la liberté nous donne. Les acclamations de la reconnaissance publique feront la gloire du Prince qui nous gouverne. Tous les citoyens de l'État pénétrés de ce sentiment devraient se réunir pour ne laisser entendre que la voix de la Nation et celle du souverain. Nous jouirions de notre ouvrage ; notre prospérité recueillerait le fruit de notre sagesse, nous influerions sur le sort de l'humanité et jamais un grand peuple n'aurait donné un aussi bel exemple de vertus publiques.

Parmi les provinces de France il n'en est point pour laquelle le sort du Tiers État soit plus important que pour la Guienne. Aucune n'a une population plus nombreuse, un territoire plus étendu un commerce plus animé des productions plus variées et plus riches.

Aucune par la position ne peut attendre autant d'avantage des réformes salutaires qui se préparent. Il est donc de la plus grande importance pour elle de bien fixer la proportion de nombre, celle des voix et les élections des Députés aux États Généraux ce sont les grands objets dont le Tiers État de la ville de Bordeaux doit s'occuper avant de prendre en considération ceux qu'il conviendra de soumettre aux États assemblés.

Première question :

Quelle doit être la proportion entre le nombre des députés des trois ordres aux États Généraux et aux États de Province ?

La contribution à l'impôt est le seul titre qui puisse donner droit de suffrage à l'administration de la chose publique. Ce titre est le même pour tout citoyen et il écarte toute distinction et tout privilège. Ce n'est pas parce que l'on dessert les autels, ce n'est pas parce que l'on peut compter une longue suite d'aïeux que l'on est citoyen ; c'est, nous le répétons, par ce que l'on fournit aux dépenses publiques qui servent au maintien de l'ordre social. C'est la part de nos propriétés consacrée au corps politique qui forme la chaîne qui nous unit. Voilà des principes incontestables dont rien ne peut affaiblir l'éternelle vérité.

Le droit de suffrage est donc personnel et il appartient également à tout contribuable. « Le droit de représentation ou de députation aux Assemblées Nationales appartient à toutes les communautés de citoyens et le nombre de députés doit être en proportion de la somme des contributions réunies. ».

Ce droit de représentation toujours proportionnel à la contribution ne peut jamais appartenir à aucun ordre particulier. Il n'appartient qu'aux communautés composées de citoyens de tous les ordres.

Ce type de principe est essentiel ; car sans cela les classes les plus riches et les plus nombreuses donneraient la loi et l'égalité des suffrages qui est la base de la liberté publique ne serait plus qu'un vain nom.

L'homme riche dans sa communauté semble donner par ses propriétés un droit de représentation plus étendu, aux citoyens qui la composent ; mais il n'a lui même que son suffrage parce que la richesse foncière d'une communauté existe indépendamment des partages que la fortune y a introduit et le droit de représentation est relatif à cette richesse. Le droit de suffrage au contraire est personnel et ne dépend pas de la fortune. C'est ainsi que l'égalité de chaque citoyen est maintenu par le droit de suffrage et que, cependant, chaque communauté conserve dans l'ordre politique l'influence que sa contribution doit lui donner.

La raison et la justice tracent donc elles-mêmes la marche qu'il faut suivre. C'est sans aucune distinction que tous les citoyens d'une communauté doivent exercer leur droit de suffrage et nommer parmi eux leurs représentants ou leurs députés dont le nombre doit être déterminé par la contribution totale de la communauté et le rapport de cette contribution aux dépenses publiques.

La seule distinction dont la Noblesse et le Clergé pourroient jouir est celle de la préséance que les services de la Noblesse et les fonctions respectables des ministres de la religion leur assurent ; mais cette préséance ne peut leur donner aucun droit particulier, ni pour les choix des

députés ni pour celui des officiers assemblés ; les lumières, le zèle, les talents, les vertus devroient seul déterminer le choix important.

Cette égalité dans les Assemblées Nationales ne confondroit pas les rangs et n'anéantiroit aucun des avantages légitimes dont jouissent le Clergé et la Noblesse. Une nouvelle carrière et la plus belle de toutes peut être seroit ouverte aux deux premiers ordres de l'État ; celle de concourir à mériter la confiance des peuples à représenter leurs suffrages et leurs vœux à défendre leurs intérêts à augmenter leur aisance et leur bonheur. Qu'ils sont honorables ces témoignages de la confiance publique !

Qui, sans se méfier de lui-même pourrait leur préférer de vains privilèges fondés sur d'antiques abus ? Se montrer aux Assemblées Nationales pour défendre des privilèges, des intérêts isolés de l'intérêt public, c'est se déclarer étranger à la Nation.

La contribution totale de ces deux ordres réunis sera de 63 400 000 £ et comme la contribution de la Noblesse est estimée le double de celle du Clergé on auroit le nombre des députés de chaque ordre dans les proportions suivantes ; 47 du Clergé, 94 de la Noblesse et 359 du Tiers État en admettant 500 députés aux État Généraux.

Mais la contribution même ne peut pas déterminer le droit de représentation d'aucune classe de citoyens qui s'isole du corps de la Nation.

Parmi les systèmes que l'on oppose à une plus grande représentation du Tiers État, il faut surtout examiner ceux qui sont défendus avec le plus de chaleur. On propose de donner à chaque ordre un nombre égal de députés. Voilà, dit-on, quelles sont nos anciennes formes et les seules constitutionnelles. On appuye ce système de tout l'appareil des recherches les plus profondes sur nos Assemblées Nationales et sur notre droit public dont l'édifice gothique porte encore l'empreinte du despotisme de l'anarchie et de l'esclavage qui tour à tour l'ont élevé.

Sans doute si d'antiques abus justifient ceux qu'on voudroit maintenir encore, le Tiers État doit céder à la loi qu'on lui imposera. Ses annales particulières ne seront qu'un long récit d'oppression et de malheurs.

Avec ces maximes on peut toujours justifier et la barbarie du régime féodal peut renaître.

Des aristocrates puissants peuvent enchaîner d'un côté le pouvoir souverain et de l'autre, la Nation ; mais ce n'est plus le temps où l'homme plongé dans l'ignorance de ses devoirs et de ses droits ne savoit qu'être esclave ou tyran. Rien, non rien ne peut prescrire différemment la raison et la justice.

Ce ne sont pas les formes qu'il faut invoquer ; elles sont barbares si elles violent nos droits. Ce sont ces droits que nous réclamons et on ne nous oppose que des abus.

La Nation seroit sans voix si la Noblesse et le Clergé dont les intérêts sont si souvent les mêmes réunissoient les deux tiers des suffrages dans les Assemblées Générales. Sur quel titre naturel est fondé en justice, la soixante dixième partie du nombre des citoyens dont la contribution n'est qu'une faible partie de la contribution totale, dont le droit réel de représentation n'est, à celui de la Nation entière que comme un à vingt-deux, pourroit-elle prétendre déterminer à son gré les délibérations publiques et menacer ainsi sans cette liberté de vingt-quatre millions d'hommes utiles qui composent le Tiers État.

Le Tiers État est la Nation elle-même. C'est lui qui cultive ces campagnes immenses qui sont pour nous une source inépuisable d'existence et de richesse. C'est lui qui, par le commerce, facilite les échanges partout où il y a des productions et des travailleurs, pourvoit aux besoins dans les années malheureuses, multiplie les jouissances et de l'univers entier, fait une république commune où tout se balance et se partage.

C'est le Tiers État qui exerce ces arts utiles si nécessaires aux besoins et aux bonheurs de la vie. Il porte presque tout le fardeau des subsides publics. Il peuple les armées et les flottes. Il a formé les riches colonies qui accroissent la force de l'état par leurs productions et leurs tributs. C'est lui qui, dans le sanctuaire des lois, défend et soutient l'opprimé contre les efforts de l'injustice et du crime.

C'est lui qui souvent a donné les plus grands exemples de vertus et de dévouement à la chose publique. C'est lui enfin qui perfectionne nos connaissances qui étend l'empire de la raison qui recule les barrières de l'ignorance et des préjugés et qui veille sur les droits sacrés de l'humanité. Avec ses honorables fonctions pourroit-il être condamné au silence lorsque le Prince lui-même l'appelle à délibérer sur le sort de la Patrie ?

Un système plus modéré semble fixer l'attention publique c'est celui de donner aux Tiers État la moitié des suffrages à la Noblesse deux sixième et un sixième au Clergé. Cette proportion a été adoptée par le Dauphiné. Nous ne croyons pas qu'il faille se laisser entraîner par une apparence d'égalité qui cache une inégalité très réelle. Cette proportion est arbitraire puisque aucun droit ne la fonde. Pour qu'elle fut naturelle et juste, il faudroit que le droit de représentation des deux premiers ordres réunis fût égal à celui du reste de la Nation.

Enfin, et ceci a fixé toute notre attention ; si les provinces députent aux États Généraux un nombre de représentants pour les deux premiers ordres égal à celui des députés du Tiers État, il y aura une inégalité nécessaire dans l'Assemblée des États Généraux. Les Princes, les Pairs et tous ceux qui, par leur naissance ou leurs titres prendroient séance aux États ou y seroient représentés ajouteroient leurs suffrages à ceux de la Noblesse et il n'y auroit plus d'égalité.

Dans ce moment, huit membres du Clergé et cent vingt-neuf de l'ordre de la Noblesse peuvent prétendre séance aux États, par leur naissance, leurs titres, leur rang ou leurs offices.

Ainsi cette forme de représentation nous paroît vicieuse à tous égards. Elle suppose une égalité qui porte atteinte aux droits essentiels et cette égalité même n'existeroit pas puisque le Clergé et la Noblesse disposeroient d'un plus grand nombre de suffrages que n'en auroit le Tiers État. Il ne peut donc pas adopter une proportion qui lui ôteroit toute influence. Sa présence aux Assemblées Nationales est inutile s'il ne doit y paroître que pour souscrire aux délibérations qui lui sont dictées.

Lorsqu'on lit l'histoire des États Généraux leurs divisions, leurs vaines disputes, leurs arrêtés inutiles et le peu de résolution vraiment nationale, prises dans ces congrès publics, on ne peut concevoir qu'il y ait eu une seule voix pour réclamer leurs formes et leurs usages.

Après avoir rappelé les droits et les devoirs que nous tenons de la nature et de l'ordre social ; après avoir établi les principes qui renversent les systèmes qui attaquent la liberté publique nous devons nous abandonner au dévouement que les circonstances inspirent.

Nous sentons, comme sa Majesté a daigné le dire elle-même, le prix inestimable du concours des sentiments et des opinions. Pour parvenir à cette union salutaire le Tiers État doit borner l'exercice de ses droits et ne donner que ce qui peut assurer le bonheur public.

La distinction des ordres dans les Assemblées Nationales ne peut être maintenue que par la volonté du souverain et le consentement de la Nation. Jamais cette distinction ne peut être un droit ; mais si elle est continuée encore, comme tout l'annonce, le Tiers État doit supplier sa majesté d'adopter une proposition qui ne puisse jamais soumettre des peuples à des lois arbitraires et élever ainsi de nouveaux pouvoirs entre le Monarque et la Nation.

Sur huit députés, il conviendroit de demander qu'il y en eût cinq du Tiers État ou, du moins, que sur sept il y en eût quatre des Communes, deux de la Noblesse et un du Clergé.

Cette proportion adoptée, sans pouvoir faire loi pour l'avenir, suffirait dans ce moment pour assurer nos droits. La même proportion doit être admise dans États provinciaux ; mais le nombre des députés aux États Généraux que chaque province enverra doit être déterminé dans un autre rapport, sur six députés un du Clergé, un de la Noblesse et quatre du Tiers État. Les membres de la Noblesse, qui, par leurs titres, auroient séance aux États Généraux formeroient, avec les députés nobles les deux septième de la représentation nationale. C'est ainsi que la proportion que nous avons proposée seroit maintenue dans l'Assemblée Générale des États. Quoique cette forme s'écarte encore des principes d'une constitution fondée sur des lois rigoureuses de l'ordre social et de la justice, nous pensons qu'elle suffit pour assurer la liberté publique.

Deuxième question :

Quelle doit être la manière de compter les voix dans les Assemblées Nationales ?

Les principes que nous avons posés nous dirigeront encore. La manière de compter les suffrages et de recueillir les voix dépend des formes qu'on adoptera. Si les trois ordres concourroient indifféremment à la représentation des Communes, les suffrages seroient toujours pris par tête.

Proposer, comme on l'a fait aussi, l'unanimité des trois ordres dans chaque délibération commune, ce seroit le plus souvent réduire les Assemblées Nationales à une immobilité absolue.

Nous savons que dans la constitution anglaise les bills adoptés par la chambre des communes doivent l'être ensuite par la chambre haute et consentis par le souverain ; mais les communes seules ont le droit d'accorder l'impôt et pour les autres objets de délibération, le concours nécessaire de la partie qui gouverne et de celle qui est gouvernée donne une activité que nos Assemblées Nationales n'auroient pas.

En Angleterre, les trois ordres ne sont pas séparés, la Noblesse y concourt à la représentation des communes comme à la fonction la plus honorable qu'elle puisse remplir. Dans notre constitution, l'indépendance des ordres leurs vues et leurs intérêts particuliers pourroient à chaque instant arrêter les délibérations les plus importantes et anéantir longtemps encore les efforts du patriotisme et de la raison.

La pluralité des voix, comptée par tête doit donc seule décider dans nos Assemblées Nationales. Ce doit être une loi vraiment constitutionnelle excepté pour l'impôt que le Tiers États peut seul consentir, tout le temps que la distinction des ordres subsistera et que les privilèges assureront des immunités particulières.

Troisième question :

Quelle doit être la forme des élections ?

Tout homme jouissant de ses droits et contribuant à l'impôt du revenu de sa propriété est donc membre essentiel de l'État et son droit d'élection ne peut lui être ôté que par un décret de la justice publique. Le plus ou le moins de contribution n'ajoute rien à ce droit parce que le sacrifice est relatif à la proportion dont on jouit si l'impôt est bien ordonné. C'est un droit naturel et indépendant de l'inégalité des fortunes. Si les trois ordres concouroient indistinctement à la représentation nationale la réunion de tous les habitants ayant droit de suffrage dans un lieu particulier formeroit les communes, c'est l'assemblée de ces communes qui composeroit essentiellement les États Généraux.

Les Assemblées Nationales ne doivent être que la réunion des députés. Les communes ont le droit incontestable de choisir ceux qu'elles veulent nommer pour être leurs représentants. Le Prince de Paris vient de rappeler à la Nation cette loi fondamentale de la liberté publique. Ainsi tout homme qui auroit le droit de suffrage pourroit être élu et les députés des communes ne pourroient prononcer aucune exclusion à cet égard. Pour que l'ordre régna dans le corps social, il seroit essentiel que ces communes ne fussent pas trop nombreuses. Et elles pourroient être bornées depuis cent jusqu'à deux ou trois mille contribuables.

Dans les campagnes ces communes auroient leurs élus formant un conseil communal elles nommeroient des députés aux Assemblées de district. Le nombre de ces députés seroit réglé par la contribution de la commune. Dans les villes, les communes se réuniroient en se divisant par quartiers s'il étoit nécessaire et nommeroient également leurs députés aux Assemblées de district. Les députés réunis aux Assemblées de district devroient nommer leurs députés aux États Provinciaux et le nombre de ces députés seroit réglé par la contribution du district. Enfin, les députés des communes réunis en États Provinciaux nommeroient des députés aux États Généraux proportionnellement à la contribution de la Province. Ces députés, toujours choisis parmi ceux des communes seroient de vrais représentants de la Nation.

Ce système nous paroit plus conforme à la liberté publique que la constitution anglaise dont les Assemblées tumultueuses donnent une carrière si étendue à l'intrigue, à la corruption, à la vénalité des voix, à la prostitution des suffrages.

Le seul titre d'admission seroit celui de contribuer aux dépenses de l'état et d'avoir successivement réuni les suffrages des communes des

Assemblées de districts et de celles de Province. Ce seroit la loi sacrée et elle seroit la base de l'égalité et de la liberté publique.

Quelque forme qu'on adopte, le Tiers État doit demander :

1. Qu'il n'y ait pas, s'il se peut, un seul citoyen ayant droit de suffrage qui ne soit appelé aux Assemblées d'élection, qu'ainsi les ordres soit divisés, et leurs limites tracées de manière qu'il n'y ait aucune classe de citoyens qui soit exclue du droit d'élection et d'éligibilité et que les membres de chaque ordre ne puissent être électeurs et élus que dans leur ordre.

2. Qu'aucune charge municipale, aucun office, aucun titre, ne puissent donner le droit d'être député du Tiers État.

3. Que les communes des campagnes soient particulièrement appelés à élire leurs représentants de manière la plus libre et la plus étendue.

4. Qu'il ne soit fait aucune division de classes ou de corporation pour l'élection des députés du Tiers État.

Les distinctions n'ont point de bornes après celle des ordres, qu'on réclame comme constitution on en verrait d'autres dans les ordres eux-mêmes. Dans le Clergé elle existe déjà. Dans la Noblesse, celle qui est titrée, celle qui est présentée, celle qui ne l'est pas, celle de robe et les nouveaux nobles formeroient bientôt des classes séparées.

Dans le Tiers État, les officiers municipaux ceux de justice, les négociants, les marchands, les manufacturiers, les artistes, l'habitant des villes se séparoient et parmi ces classes encore on verroit naître des divisions sans nombre. Au milieu de ces vaines disputes de rangs, de préséance, de droits imaginaires, de prétention injustes au milieu de toutes ces petitesses de la vanité et de l'orgueil la seule classe oubliée, peut être, la seule qui n'auroit qu'une voix faible, seroit celle qui porte le fardeau des charges publiques celle qui est condamnée aux plus pénibles travaux et qui arrose souvent des larmes de la misère et du besoin les sillons qui nous nourrissent. Voilà les vrais artisans des richesses publiques. Réunissons nos efforts à ceux d'un Monarque bienfaisant pour éviter l'effet de ces distinctions funestes.

En établissant les droits du Tiers État, nous sommes bien loin de penser que les vues actuelles du Clergé et de la Noblesse puissent être contraires au bonheur public ; mais plus ces deux ordres sont pénétrés de la pureté de leurs sentiments et plus ils doivent s'empresser d'abandonner eux-mêmes en présence de la Nation assemblée des privilèges qui pourroient lui nuire et dont l'intrigue pourroient abuser un jour. Puissent-ils surtout, n'écoutant

ainsi que leur amour pour la Patrie, s'unir à nous afin d'élever la prospérité publique sur la base sacrée de la liberté ! En 1483, leurs représentants déclarèrent qu'ils étoient députés aux États, non pour leur ordre, mais pour la Nation. Voilà l'expression du zèle et du dévouement au bonheur public !

C'est cette représentation, ces formes et cette heureuse liberté, que la Guienne doit supplier le souverain d'accorder à la Nation entière. Nous ne devons pas former de vœux particuliers, c'est à tous les citoyens qui chérissent la patrie, que nous devons nous unir. C'est ainsi que le bonheur public peut renaître. C'est le désir qui presse le cœur du Roi. Voilà quels sont les témoignages de fidélité, d'amour, de respect et de zèle que nous devons mettre aux pieds du Monarque bienfaisant qui appelle la Nation à exercer la totalité de ces droits ».

(Éd.) Le texte publié ici comporte quelques coupures ; il s'agit notamment de passages du discours où l'auteur détaille le calcul du nombre de députés en fonction du montant des impôts payés par le Clergé et la Noblesse. L'intégralité du texte peut être consultée à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux.

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME

(13 août 1789)

Les déclarations des droits de l'homme

Le 20 août 1789, lorsque les députés s'attelèrent à la rédaction de la *Déclaration des droits de l'homme en société* dans la salle des « menus plaisirs » à Versailles, ils durent faire face à une masse de matériaux divers et de projets élaborés, rassemblés par différents bureaux et comités depuis le début de juillet. La rédaction finale dura sept jours jusqu'au 26 août.

Parmi les projets personnels ou collectifs – L'historienne Christine Fauré dénombre 27 projets principalement individuels connus – figure celui d'André-Daniel Laffon de Ladebat remis à l'Assemblée Constituante le 13 août 1789.

Cette Déclaration se compose de cinquante huit articles. Déclinés les uns à la suite des autres ils tentent de concilier l'exigence de liberté que tout individu porte en lui et l'impératif d'ordre et de cohésion qui s'impose à toute société. Sont abordés successivement : la primauté de la liberté, la propriété garantie par la loi, une fiscalité égalitaire, le droit de suffrage démocratique et, si la séparation des pouvoirs est évoquée, c'est sans préciser dans quel régime politique elle doit s'exercer.

Comme la plupart des Déclarations ce texte puise à l'évidence dans les idées philosophiques des XVII et XVIIIe siècles (Montesquieu, Locke, Rousseau,...) et s'inspire des déclarations des « insurgents américains ». L'historien Stéphane Rials dans son livre sur La déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qualifie cependant la Déclaration de Laffon de Ladebat « de modèle de déclaration à la fois libérale et modérée ». On notera enfin la touche personnelle de son auteur que révèlent son souci des droits de la famille et de la solidarité nationale en faveur des citoyens malheureux, ainsi que son souci de la liberté de penser, influencé par son appartenance religieuse privilégiant le libre arbitre.

Déclaration des droits de l'homme proposée par M. de LADEBAT,

Commissaire-Député par des citoyens de Guyenne,
13 août 1789

AVERTISSEMENT

L'Assemblée nationale a décrété que les lois constitutives seraient précédées d'une Déclaration des droits de l'homme. Cette Déclaration de droits ne peut être relative qu'aux principes élémentaires de l'ordre social. Il faudrait calculer toutes les combinaisons des rapports que l'homme peut avoir avec ses semblables, pour suivre la chaîne immense de ses droits et de ses devoirs ; mais lorsque ces principes essentiels seront reconnus, lorsqu'ils auront repris dans l'opinion, l'autorité imposante de la vérité et de la justice, la raison seule pourra en déduire tous les résultats.

J'ai essayé de tracer ces principes sacrés d'après ma conscience seule. Il me semble que jamais il ne fut plus nécessaire de les rappeler. Le salut public en dépend. Le mépris de ces principes a menacé la Nation d'une ruine entière. Leur oubli nous plongerait dans une anarchie déplorable.

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME

1. La liberté est le premier droit de l'homme. Ce droit est imprescriptible et sacré.

2. Dans l'ordre de la nature, les facultés de l'homme et les objets qui l'entourent déterminent l'étendue de cette liberté.

3. La liberté naturelle ne peut appartenir qu'à l'homme, seul au milieu de la nature.

4. Dès que les hommes se rapprochent, ou ils combattent pour leur liberté, ou ils s'unissent pour leurs besoins et leur repos. Cette union est ce qu'on appelle l'état social.

5. L'ordre social a donc pour objet les besoins des hommes réunis et le maintien de leur tranquillité.

6. L'étendue de la liberté de l'homme dans l'état social, est déterminée par l'équilibre qu'il doit y avoir entre les droits de tous les membres de la société.

7. Les objets nécessaires aux hommes peuvent dans l'état social, être rassemblés pour les besoins de tous ; mais cette communauté de biens ne peut exister que dans les sociétés peu nombreuses.

8. Les objets nécessaires aux hommes peuvent être divisés entre chaque membre du corps social, et cette division est indispensable dans les sociétés nombreuses.

9. La part des biens que possède chaque membre du corps social, est ce qu'on appelle propriété, et cette propriété est sacrée, si elle est acquise sans violer les droits de l'ordre social.

10. Les propriétés s'acquièrent par le travail, par succession ou par les dons volontaires que les membres du corps social peuvent se faire entre eux.

11. La propriété la plus sacrée est celle acquise par le travail. Celles obtenues par succession ou par dons peuvent être soumises d'une manière plus particulière aux lois relatives au maintien de l'ordre social.

12. L'inégalité des propriétés, est une suite naturelle de l'inégalité des talents, et des facultés des hommes, de leur existence passagère et de la durée de leurs sociétés.

13. L'ordre social exige que tout homme ayant une propriété, puisse en disposer de la manière la plus avantageuse.

14. Ainsi toute condition, qui dans la transmission des propriétés, et dans leur possession nuit à leur valeur, et n'est pas librement rachetable, est contraire aux lois de l'ordre.

15. Dans l'ordre social chaque droit impose un devoir, chaque devoir donne un droit.

16. C'est ce principe sacré qui détermine les obligations respectives de l'homme avec sa compagne, avec les auteurs de ses jours, avec les enfants que la nature lui donne, avec tous les membres du corps social.

17. Pour défendre les propriétés, pour assurer la tranquillité, l'ordre social doit empêcher la violation des droits, et maintenir l'accomplissement des devoirs.

18. Cette action protectrice et surveillante de l'ordre social exige des lois.

19. Le maintien de ces lois exige une force qui gouverne l'ordre social.

20. Pour constituer cette force, il faut que chaque homme qui compose la société, soumette sa liberté à l'action des lois de l'ordre social.

21. Il y a essentiellement deux espèces de lois : celles qui déterminent et défendent les devoirs et les droits, ce sont nos lois sociales, ou civiles et criminelles ; celles qui règlent les différents pouvoirs chargés de maintenir l'ordre social, ce sont les lois constitutives.

22. Les lois constitutives ne peuvent émaner que du consentement des membres qui composent la société. Ce consentement ne peut être obtenu que par la réunion de leurs volontés. C'est cette réunion qui est la volonté souveraine. C'est ce qu'on appelle le pouvoir constitutif.

23. Les lois sociales doivent être l'expression de l'ordre et de la justice. La combinaison des devoirs et des droits variant sans cesse, comme les rapports des hommes entre eux ; c'est aux plus sages de la Nation, élus par elle, qu'appartient le pouvoir de faire ces lois. C'est ce qu'on appelle le pouvoir législatif.

24. La force qui gouverne est créée pour maintenir les lois constitutives et les lois sociales, et pour veiller sur l'ordre public. C'est ce qu'on appelle le pouvoir exécutif.

25. Le pouvoir de prononcer sur les actions des hommes d'après la loi, est ce qu'on appelle le pouvoir judiciaire. Il doit être établi par le pouvoir constitutif, il doit être soumis au pouvoir législatif et soutenu par la force du pouvoir exécutif.

26. Le pouvoir constitutif a pour limites les lois éternelles et sacrées de la justice, et la volonté souveraine de la Nation qui se constitue.

27. Pour que la volonté d'une Nation soit régulièrement exprimée, il faut que chaque membre du corps social concoure à l'expression de cette volonté.

28. Le pouvoir législatif ayant pour règles l'ordre et la justice, il ne doit jamais s'écarter des droits de l'homme en société.

29. Les bornes du pouvoir exécutif doivent être déterminées par les lois constitutives ou par la volonté souveraine de la Nation.

30. Le pouvoir exécutif ne doit donc jamais changer les lois constitutives, il ne doit jamais les violer. Lorsqu'il agit conformément à ces lois, il représente la volonté souveraine.

31. Les fonctions des juges doivent être sacrées quand ils ne sont que les organes des lois. Ils n'ont pas d'autre pouvoir.

32. Le droit de défense personnelle tient essentiellement à la liberté.

33. La sûreté publique n'est entière que lorsque tous les membres du corps social concourent à cette sûreté.

34. Cette sûreté, l'entretien du pouvoir exécutif, du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire, le culte religieux, les pauvres et les enfants abandonnés, les travaux et l'ordre publics exigent des dépenses communes, et chaque membre du corps social doit concourir à ces dépenses sans distinction et proportionnellement aux propriétés dont il jouit.

35. C'est la contribution aux dépenses publiques, qui constitue essentiellement le citoyen.

36. Le revenu public est la somme des contributions particulières destinées aux dépenses publiques.

37. Ce revenu doit être proportionné et au revenu particulier et aux besoins de l'administration publique.

38. Le revenu public ne peut donc être accordé que par le consentement public.

39. Les besoins publics et les revenus particuliers variant comme les saisons et les relations politiques, une nation ne doit statuer que pour un temps très limité, sur ce qu'elle peut sacrifier à la chose publique.

40. Pour statuer sur les besoins publics, il faut en connaître l'étendue, et les membres du corps social ont toujours le droit d'être instruits de la distribution des fonds publics.

41. Le revenu public ne doit être employé que pour l'intérêt commun. Toute dilapidation, tout emploi du revenu public, pour un intérêt particulier, est un crime contre la Nation.

42. Toute anticipation du revenu national est contraire à l'ordre public.

43. Les propriétés communes, sur lesquelles peuvent être établies quelques parties du revenu public appartiennent toujours à la Nation.

44. Dans l'ordre social tout contribuable a droit de suffrage. La voix de chaque citoyen fait partie du consentement public, et le droit de la donner est inséparable de la liberté.

45. Tous les citoyens d'un vaste empire ne pouvant pas se réunir, il est nécessaire qu'ils soient représentés ; ainsi le droit de représentation appartient à tout citoyen.

46. Tout citoyen, qui a le droit d'élire, peut être élu, et ce droit ne peut se perdre que par la violation des lois sociales.

47. La représentation d'une nation ne peut être régulière que par la réunion des citoyens en assemblée première ou des communes, et par des assemblées successives organisées de manière à réunir le plus grand nombre de suffrages pour le choix des représentants de la Nation.

48. L'unanimité des suffrages étant très rarement possible, il est essentiel pour le maintien de l'ordre social que la pluralité détermine la loi.

49. Le droit de voter dans les Assemblées nationales, provinciales, ou secondaires, n'est que le droit d'y porter la réunion de plusieurs suffrages. Ce droit ne peut être conféré que par des suffrages libres.

50. Ainsi il ne peut émaner d'aucun autre pouvoir, il ne peut être attaché à aucun ordre particulier, à aucune charge vénale ou héréditaire, s'il en existe dans le corps social ; car alors ce droit ne serait pas l'expression de suffrages libres.

51. Le droit de voter pour d'autres citoyens est révocable à volonté ; mais toujours par les mêmes suffrages qui l'ont conféré.

52. La liberté n'étant limitée que par les lois de l'ordre social, tout citoyen a le droit de résister aux ordres arbitraires contraires à ces lois.

53. Ainsi la servitude est un abus de la force, une infraction aux lois sociales.

54. Un homme peut consentir à remplir des devoirs particuliers envers un autre homme pour un prix fixé pour un temps déterminé ; mais jamais il ne peut aliéner sa liberté, elle est sans prix.

55. C'est un attentat contre l'ordre public que de faire arrêter un citoyen qui n'a pas violé les lois constitutives ou sociales.

56. Toute recherche sur les pensées ou les sentiments d'un homme est un abus du pouvoir exécutif. Les actions seules sont soumises à ce pouvoir.

57. La communication et la correspondance des pensées, soit par le commerce épistolaire, soit par l'impression, doivent donc être libres.

58. Tout homme chargé de fonctions publiques répond à la Nation du pouvoir qui lui est confié.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES ET CLIMATIQUES

Du calendrier républicain au calendrier grégorien

Quand André-Daniel Laffon-Ladebat rédige son journal en Guyane il se réfère au calendrier républicain qui a remplacé en France et dans les colonies, le calendrier grégorien. Ce calendrier républicain, institué par le décret du 5 octobre 1793, portait qu'à l'avenir l'année commencerait à l'équinoxe d'automne, c'est-à-dire le 22 septembre à minuit. Ce jour fut choisi de préférence à l'équinoxe du printemps parce que, par une coïncidence fortuite, la proclamation de la République avait eu lieu le 22 septembre 1792. Date qui, par effet rétroactif, définit le 1er vendémiaire de l'An I.

Comme il y avait douze nouveaux mois de trente jours, il manquait cinq jours (ou six les années bissextiles) en fin d'année après le 30 fructidor de l'année écoulée et avant le 1er vendémiaire de l'année suivante ; ces jours, non rattachés à un mois, étaient appelés « sans-culottides » ou « complémentaires ».

Le calendrier républicain fut supprimé par le décret napoléonien du 9 septembre 1805 avec effet le 31 décembre 1805 (10 nivôse An XIV).

Chronologie sommaire avec références aux principales dates de la déportation de Laffon-Ladebat en Guyane en italiques :

An IV	1er vendémiaire – 23 septembre 1795
Formation du Directoire (Constitution de l'An III)	11 brumaire An IV – 2 novembre 1795
Bonaparte général en chef (Armée d'Italie)	12 pluviôse An IV – 2 mars 1796

An V	1er vendémiaire – 22 septembre 1796
Coup d'état contre la droite des Conseils	
18 fructidor – 4 septembre 1797	*18 fructidor An V – 4 septembre 1797*
Arrestation aux Tuileries	
Départ pour Rochefort	*23 fructidor An V – 9 septembre 1797*
AN VI	1er vendémiaire – 22 septembre 1797
Départ pour Cayenne	*4 vendémiaire An VI – 25 septembre 1797*
Arrivée à Cayenne	*20 brumaire An VI – 10 novembre 1797*
Arrivée à Sinnamary	*7 frimaire An VI – 27 novembre 1797*
Coup d'état contre la gauche des Conseils	22 floréal An VI – 11 mai 1798
Départ de l'expédition d'Égypte (Bonaparte)	30 floréal An VI – 19 mai 1798
Bataille navale d'Aboukir	14 thermidor An VI – 1er août 1798
AN VII	1er vendémiaire – 22 septembre 1798
Coup d'état contre le Directoire exécutif	30 prairial An VII – 18 juin 1799
Départ de Sinnamary	*15 thermidor An VII – 2 août 1799*
AN VIII	1er vendémiaire – 23 septembre 1799
Débarquement de Bonaparte à Fréjus	17 vendémiaire An VIII – 9 octobre 1799
Coupe d'état de Bonaparte	18 brumaire An VIII – 9 novembre 1799
Constitution du Consulat	24 frimaire An VIII – 15 décembre 1799
Départ de Cayenne	*4 pluviôse An VIII – 24 janvier 1800*
Arrivée à Brest	*3 ventôse An VIII – 22 février 1800*
Retour à Paris	*19 ventôse An VIII – 10 mars 1800*

Le climat de la Guyane française

On ne trouvera bien sûr aucune correspondance entre les noms des mois républicains évocateurs du climat ou de la nature de la France « métropolitaine » et la réalité du climat et de la nature de la Guyane.

La Guyane, située entre 2° et 6° de latitude Nord, est soumise à un climat de type équatorial humide. On y observe quatre saisons :

– De mi-novembre à fin janvier (*brumaire, frimaire, nivôse*) c'est la « petite saison des pluies » avec des pluies abondantes et soutenues avec une couverture nuageuse quasi permanente.

– De février à la mi-mars (*pluviôse, ventôse*) c'est la « petite saison sèche » avec un ciel en général ensoleillé et seulement quelques averses en fin de nuit sur la bande côtière.

– De fin mars à début juillet (*germinal, floréal, prairial*) c'est la « grande saison des pluies » avec des précipitations très fréquentes et copieuses sous un ciel très sombre.

– De mi-juillet à mi-novembre (*messidor, thermidor, fructidor, vendémiaire*) c'est la « grande saison sèche » avec de grandes périodes ensoleillées et seulement des averses orageuses en fin d'après-midi.

Les températures moyennes sont de l'ordre de 26° tout au long de l'année avec des minima à 18° et des maxima à 36°. L'humidité moyenne est de 80 % à 90 %, avec des minima à 50 % et des maxima à 100 %. Les précipitations, sur la bande côtière entre Cayenne et Sinnamary, sont très fortes, de courte durée et souvent de nuit. L'insolation maximum a lieu sur la bande côtière (2200 heures de soleil par an) et la durée du jour est quasiment invariabe tout au long de l'année. Enfin la Guyane est soumise au régime permanent des alizés qui soufflent de faibles à modérés sur ses côtes.

REPÈRES LEXICAUX ET JURIDIQUES

Le vocabulaire français est riche pour désigner les condamnations destinées à « éloigner » les personnes « indésirables » sur le territoire français ; on trouve notamment par ordre alphabétique : bannissement, déportation, exil, expulsion, expatriation, interdiction de séjour, proscription, relégation, transportation, etc.

Lorsqu'il s'agit d'un « éloignement » en France mais « hors du territoire continental français » ces mesures sont suivant les cas assorties :

– D'internement (réclusion, captivité, séquestration, emprisonnement, etc.)

– De travaux forcés (galères, bagnes désignés comme des « galères à terre »)

– D'assignation à résidence (résidence forcée et surveillée dans un lieu particulier)

Si l'on ajoute à cela la diversité des motifs (crime, délit d'opinions politiques, action contre-révolutionnaire, etc.), les différences de nature des condamnations (après un jugement régulier civil/militaire ou sans jugement) et la durée variable de la peine (fixée, renouvelable ou perpétuelle) on trouve beaucoup de cas de figures durant la période révolutionnaire.

Dans le cas de Laffon de Ladebat et des « fructidorisés » on peut retenir les particularités suivantes :

– Les documents de l'époque (notamment la loi du 19 fructidor an V et l'arrêté du lendemain qui en précise les dispositions) parlent spécifiquement de « déportation » que l'Académie française définit comme une : « Peine perpétuelle afflictive et infamante qui consistait en une résidence forcée dans un lieu déterminé en dehors du territoire continental. »

– Les « fructidorisés » pour leur part se considèrent en outre, à juste titre, comme des « proscrits ». Il s'agit bien en effet aussi d'une proscription définie comme une « condamnation prononcée sans jugement contre des adversaires politiques ; mesure de bannissement prise à l'encontre de certaines personnes en période d'agitation civile ou de dictature. » (Définition du dictionnaire Le Robert).

– Laffon de Ladebat n'est donc pas interné mais assigné à une résidence forcée et surveillée en Guyane.

– Il n'est pas non plus astreint à des travaux forcés : ce n'est donc pas un « bagnard » ni un « forçat » ; à la fin du XVIIIe siècle il n'existait d'ailleurs pas de bagne en Guyane mais seulement des « galères à terre » à Marseille, Rochefort ou Toulon notamment.

– Enfin Laffon de Ladebat est déporté sans indication de durée et tout porte à croire qu'on l'envoyait là-bas à perpétuité et si possible pour y mourir rapidement puisque selon l'expression de Barras « Seuls les morts ne reviennent jamais ».

Le Code pénal de 1791 à 1994…

La loi des 25 septembre et 6 octobre 1791 sur « les délits de sûreté » avait établi le Code Pénal qui fut appliqué durant toute la période révolutionnaire. Dans son titre I, il instaurait une nouvelle échelle des peines qui rompait avec la tradition d'ancien régime ; on trouvait, en ordre croissant : la déportation (un moindre mal ?), la détention, la gêne, la réclusion, les fers, la mort. Curieusement en l'an IV, on retrouve la déportation revalorisée dans le Code pénal – prononcée pour la vie entière – promue juste avant la peine de mort. Lors de sa dernière séance le 26 octobre 1795, la Convention thermidorienne avait aboli la peine de mort en ajournant cependant cette mesure à la conclusion d'une paix générale, ce qui permit au Directoire de régler ainsi quelques comptes politiques. La peine de mort fut rétablie sans condition en 1810 sous l'Empire et finalement abolie le 18 septembre 1981. Aujourd'hui l'article 212-1 du nouveau Code pénal de 1994 punit la déportation, inspirée par des motifs politiques… de la réclusion criminelle à perpétuité.

INDEX DES NOTES

1 – Sidney Smith. Le Commodore Sidney Smith est un officier de marine anglais responsable de plusieurs expéditions périlleuses hardies sur les côtes de France qui lui valurent le commandement d'une petite escadre. C'est lors d'une descente sur le Havre qu'il fut fait prisonnier puis enfermé au Temple. Il parvint à s'échapper peu de temps après le départ de Laffon-Ladebat et à retourner en Angleterre. On le retrouvera commandant de la flotte anglaise en avril 1799 appuyant la défense de Saint-Jean d'Acre en Égypte contre les attaques infructueuses de Bonaparte. On a prétendu qu'il avait alors fait parvenir de fausses nouvelles alarmistes sur la situation en France à Bonaparte pour le convaincre d'abandonner son armée et de déserter le champ de bataille égyptien ; ce qu'il fit le 24 août 1799.

2 – Madame Barbé-Marbois, née Moore, Américaine, ne put supporter la proscription de son mari. Sa raison s'égara et, durant de très longues années, elle vécut à Noyers dans une petite maison près du château de son mari, occupée à couper en tout petits morceaux, avec des ciseaux, tous les papiers quelle pouvait atteindre, afin qu'on ne trouvât point de motifs d'accusation contre son mari.

3 – Madame Rovère ex d'Agoult. Marie-Anne de Vachon de Briançon de Belmont s'était mariée en 1783 à François-Édouard d'Agoult, dit le marquis d'Agoult, capitaine au régiment d'Orléans, maréchal de camp en 1814, lieutenant général en 1815. Divorcée en 1795 elle se remarie à Joseph-Stanislas Rovère, député à la Convention qui lui aussi venait de divorcer de sa première femme née de Claret, riche héritière, dont il avait dilapidé la dot.

La jeune Mme Rovère mérite quelques mots. Enceinte de huit mois elle va tenter plusieurs démarches à Paris pour faire libérer son mari emprisonné au Temple, puis elle court à Rochefort pour le voir mais elle arrive trop tard. Elle accouche sur place puis elle s'embarque avec son bébé pour la Barbade d'où elle compte rallier Cayenne. Son bateau est pris

par les Anglais et elle se retrouve prisonnière à Southampton. Libérée elle s'embarque sur un autre navire pour la Barbade d'où elle trouve un passage sur un lougre pour la Guyane. Quand elle arrive enfin à Cayenne elle apprend la mort de son mari et repart en France.

4 – Gros yeux. Il s'agit de l'anableps, poisson de la mangrove adapté à voir et à respirer hors de l'eau ; il possède deux pupilles par œil ce qui donne l'impression qu'il a quatre yeux.

5 – Billaud-Varennes. Acteur célèbre de la Révolution, membre du Comité de salut public, il doit sa réputation d'extrémiste aux massacres de septembre 1793. Bien que Robespierriste il échappe à la guillotine le 9 thermidor mais pas aux persécutions post-thermidoriennes ; il est déporté en Guyane avec Collot d'Herbois responsable des exécutions massives de Lyon pendant la Terreur.

6 – L'ani est un oiseau noir de la grosseur d'un merle ; on le nomme diable des savanes ou diable des palétuviers selon son habitat. Il paraît que cet oiseau n'est pas comestible ; on suppose donc que ces différents oiseaux ont été donnés à Laffon-Ladebat vivants et en cages.

7 – Le roucou est le fruit d'un arbuste d'Amérique tropicale nommé le roucouyer. Utilisé comme aromate et comme colorant par les Indiens pour se teindre le visage. On l'utilise aujourd'hui comme colorant alimentaire (pigment caroténoïde de teinte orangé code E 160 b).

8 – Bomare. Jean-Christophe Valmont de Bomare (1731-1807) est un célèbre naturaliste français auteur notamment d'un « Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle, contenant l'histoire des animaux, des végétaux et des minéraux et celle des corps célestes, des météores, et des autres principaux phénomènes de la nature » en 6 volumes in-12.

9 – Machouara (ou machoiran). Le machoiran est un poisson de mer de Guyane de l'espèce des salmonides. Il est aujourd'hui très apprécié. Il existe 2 sortes de machoiran, le blanc et le jaune qui est très prisé. À l'époque on utilisait sa vessie pour en faire une colle de poisson.

10 – Antoine-François de Fourcroy (1755 – 1809) est un chimiste français disciple de Bertholet et de Lavoisier.

11 – Cocotzin. Oiseau au plumage brun de l'espèce des tourterelles (Buffon).

12 – échauboulures. Espèce de petites pustules (appelées aussi élevures ou bubes) qui viennent sur la peau.

13 – Poux d'agouti. L'agouti est un mammifère de la taille d'un lièvre et pouvant peser jusqu'à 2 kg, L'agouti est très présent en Guyane. Son poil est jaunâtre sur l'avant pour tirer sur le roux vers l'arrière. Il vit dans les bois, les fourrés, le long du littoral, et aussi près des habitations. Les poux d'agouti sont des acariens d'environ 0,2 mm, proches des aoûtats. Leurs larves, présentent dans les hautes herbes, se fixent sur la peau et provoquent des démangeaisons intenses. Les Indiens les extraient avec une aiguille pour éviter les érythèmes.

14 – Le giraumon est une variété de potirons. Sa forme et ses couleurs très particulières lui ont valu le surnom de « potiron turban » ou de « potiron bonnet turc ». Étymologiquement, c'est le nom créole d'une variété de potiron cultivée dans les îles. Originaire des Antilles, il était cultivé par les Indiens Caraïbes dans leurs jardins.

15 – Tay (ou tayove). Racine alimentaire qui se mange crue en salade ou cuite. Très nourrissant. Autre appellation : chou caraïbe.

16 – Schorl (ou schorlite). Minéral du groupe des tourmalines. Se présente en cristaux allongés ou en agrégats de petits cristaux de couleur brun sombre d'un éclat vitreux.

17 – Cedrinho. Arbre commun d'Amazonie au bois léger et très résistant.

18 – Ajoupa. Abri, cabane de feuillage.

19 – Aouara (ou awara ou wara). Palmier qui donne des baies orange vif à rouge très parfumées avec lesquelles on fait la pâte d'aouara utilisée notamment pour parfumer les bouillons pour cuire les viandes salées et poissons fumés. Le bouillon d'awara est le plat national de Guyane. Il existe une autre variété d'awara, l'awara dendé ou awara d'afrique (éláéis) qui fournit une huile comestible.

20 – Pinotières. Tourbières à palmiers pinots. Palmier pinot : palmier des sols marécageux de Guyane. Ses fruits noirs procurent une boisson appréciée en Guyane. Il est appelé localement le wassaye ou wasaï.

21 – Canaris. Récipient en terre cuite servant à la conservation ou au transport des liquides et aliments. Utilisés aussi pour la cuisson.

22 – Kroubari (ou courbaril). Grand arbre au bois rouge qui donne des gousses renfermant une pulpe farineuse de couleur jaunâtre à l'odeur nauséabonde. La résine qui exsude du tronc et des racines se nomme chimiri en Guyane où elle était utilisée comme vernis (gomme copal).

23 – Coumarou. Poisson d'eau douce à écailles.

24 – Tapouï. C'est une grande case commune où l'on se réunit de jour pour se bercer dans les hamacs et où l'on reçoit les étrangers.

25 – Chou-maripa. Il s'agit du tronc du palmier maripa mangé en salade ou cuit en légume.

26 – Azédarach. Margousier ou lilas des Indes, haut d'une dizaine de mètres et donnant des fleurs violettes en grappes, très odorantes.

27 – Adversaria. Mot latin désignant un carnet ou un calepin dans lequel on consigne provisoirement des notes pour les transcrire ensuite dans un grand livre ou journal régulier.

28 – La *Bayonnaise*. L'un des trois navires qui transportèrent de Rochefort à Cayenne les déportés de fructidor :

La *Vaillante*, départ le 22 septembre1797 avec 16 déportés (dont Laffon de Ladebat) arrive à Cayenne le 10 novembre 1797. La *Décade*, départ le 12 mars1798 avec 193 déportés arrive à Cayenne le 14 juin 1798. La *Bayonnaise,* départ le 1er août 1798 avec 119 déportés arrive à Cayenne le 29 septembre 1798.

La corvette la *Bayonnaise* de retour de Cayenne sera attaquée par la frégate anglaise *HMS Ambuscade* au large du pertuis d'Antioche le 14 décembre 1798. Grâce à un abordage audacieux la *Bayonnaise* sortit victorieuse du combat et remorqua sa prise à Rochefort. Le Directoire exploita cette victoire et de nombreux tableaux, gravures et dessins représentèrent ensuite ce succès de notre Marine qui suivait de peu notre désastre d'Aboukir du 1er août 1798. On peut voir notamment, au Musée national de la Marine, le magnifique tableau de Louis-Philippe Crépin qui représente cet abordage.

29 – Batures (ou battures ou bastures). Partie du rivage que la marée descendante laisse à découvert (Estran).

30 – Subrécargue. Sur les navires marchands c'est le représentant de l'armateur qui est chargé de veiller à la bonne gestion de la cargaison.

31 – May-pourri (ou maïpouri ou manipouris). Mot d'origine amérindienne qui désigne le tapir, gros mammifère ongulé de la forêt amazonienne pesant jusqu'à 300 kg et possédant une courte trompe.

32 – Friderici. Général, gouverneur hollandais du Surinam.

33 – Tisiphone. Dans la mythologie grecque, Tisiphone représente la vengeance. Vengeresse du meurtre, elle attend devant l'Hadès (l'Enfer) afin de juger les coupables avant qu'ils n'y pénètrent.

34 – Astroïtes. Madrépores des mers chaudes à squelette calcaire (Genre de corail). En colonie en forme d'étoile.

35 – Pagara. Long sac à double poche.

36 – Parlementaire. Le « pavillon de trêve » ou « pavillon parlementaire » (cartel flag) est destiné à assurer l'inviolabilité des navires qui transportent des prisonniers ; ce pavillon est composé d'un grand pavillon de poupe de couleur blanche doublé du pavillon de l'ennemi, plus petit et plus bas. Par extension on qualifie de « Parlementaire » le navire portant ce pavillon.

37 – Maringouins. Moustique piqueur parfois vecteur de maladies.

38 – Feus tombants. Étoiles filantes.

39 – Fourmis manioques ou maniocs. Fourmis rouges très voraces qu'on trouve souvent sur les racines de manioc. Elles font des piqures très douloureuses.

40 – Omne genus muscarum. Référence à Saint Jérôme, Exode (VII, 21) au sujet de la quatrième plaie d'Égypte : « … Tous les genres d'insectes. »

41 – Assassinat du 21 janvier. Il s'agit du 21 janvier 1793, date de l'exécution du roi Louis XVI.

42 – Saurkraut ou sauerkraut. Choucroute en allemand ; facile à conserver et riche en vitamine C, elle protège du scorbut durant les longues traversées maritimes.

43 – Aouaras. Sorte de palmiers dont les fruits contiennent beaucoup d'huile de teinte rouge orangée, riche en beta carotène.

44 – Amiral Gravina et vaisseau *Prince des Asturies.* Le 21 octobre 1805 lors du désastre naval franco-espagnol de Trafalgar, c'est l'amiral Gravina sur ce Vaisseau *Prince des Asturies* qui commandait l'escadre espagnole. Il sera tué au cours des combats.

RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE

1 – Archives et documentation :

• Centre des Archives d'Outre-mer (Aix-en-Provence) : manuscrits de A.-D. Laffon de Ladebat . Notamment : manuscrit partiel du journal de déportation, correspondances et notes diverses, manuscrit de « État de la Guyane française et observations sur cette colonie », etc.

• Fonds Frédéric Masson, manuscrit partiel du journal de déportation en Guyane.

• Centre des Archives diplomatiques de Nantes : Série A, articles 303 – 317.

• Bibliothèque Municipale de Bordeaux : brochures imprimées des discours de A.-D. Laffon de Ladebat. Notamment Discours sur l'esclavage, Discours au Tiers-État et Projet de Déclaration des droits de l'homme.

• Archives Départementales de la Gironde : documents sur la « ferme expérimentale »

• Mairie de Pessac. Documents sur la Ferme expérimentale et le Moulin de Noès obligeamment communiqués par Madame Claudine Jousse.

• CARAN, Paris, fonds privés, AP.

• Archives familiales privées : mémorial et correspondances autographes, portraits, etc.

2 – Imprimés sur Laffon de Ladebat et les déportations à Sinnamary :

• Du fils de négrier à l'intellectuel des Lumières : André Daniel Laffon de Ladebat (Karin Lopez) mémoire de maîtrise (Loupès et Figeac), Université de Bordeaux III, 1998.

• 18 fructidor, documents pour la plupart inédits (Victor Pierre) Picard, Paris, 1893.

• Seuls les morts ne reviennent jamais (Philippe P. L. de Ladebat) Amalthée, Nantes, 2008.

• Un déporté de fructidor, Laffon-Ladebat (Frédéric Masson) Revue Hebdomadaire 1910/7.

• Vie d'André-Daniel Laffon de Ladebat par son fils (Émile Laffon de Ladebat) : dans la 1re édition du Journal de déportation par Ollendorf Paris, 1912.

• Conanama, camp de la mort en Guyane pour les prêtres et les religieux en 1798 (Maurice Barbotin) L'Harmattan, Paris 1995.

• Témoignages d'autres déportés du 18 fructidor :

– du premier convoi : Barbé-Marbois, Barthélémy, Dossonville, Pichegru, La Rue, La Villheurnois, Ramel, Tronson du Coudray.

– des convois suivants : Aymé, Beauregard, Desmolières, Pitou.

3 – Livres commentant les activités des Laffon de Ladebat :

• Histoire de Pessac (Raphaël Saint-Orens) ABVP 1986.

• La Révolution à Bordeaux : la fin de l'ancien régime et la préparation des états généraux (Michel et Camille Lhéritier) PUF, Paris 1942.

• Étude critique sur le XVIIIe siècle à Bordeaux (Alfred Leroux) Feret, Bordeaux 1921.

• Histoire des Bordelais (Michel Figeac) Mollat, Bordeaux 2002.

• La vie quotidienne à Bordeaux au XVIIIe siècle (Butel et Poussou) Hachette, Paris 1980.

• Vivre à Bordeaux sous l'Ancien Régime (Paul Butel) Perrin, Paris 1999.

• Bordeaux, port négrier (Éric Saugera) Karthala, Paris 1995.

• Les Protestants et Bordeaux (Séverine Pacteau de Luze) Mollat, Bordeaux 1999.

• Bordeaux, la traite négrière, l'esclavage (S. Marzagalli) et Le Musée négrier (M. Bouyssy) dans la revue Lumières, N°3, 1er sem. 2004, Presses Universitaires de Bordeaux.

4 – Voir aussi différents sites web et wikipedia sous référence « Laffon de Ladebat ».

TABLE DES MATIÈRES

Cet ouvrage a été composé par Edilivre
56, rue de Londres – 75008 Paris
www.edilivre.com



Tous nos livres sont imprimés
dans les règles environnementales les plus strictes

Imprimé en France, 2009
Dépôt légal : Avril 2009